UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

1179

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME VINGT-CINQUIÈME

D'AOUT A DÉCEMBRE 1912

PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1912

133210
23/6/14

D
1
R4
t. 25

ATTHIS

LES ORIGINES DE L'ÉTAT ATHÉNIEN [1]

III

Avec son appendice sur *le liste regie,* M. de Sanctis a consacré ce chapitre III à examiner moins ce qu'il peut y avoir d'historique dans *le legende dei Re* que la façon dont la liste des rois s'est formée et les diverses origines des personnages qui y figurent. Telle que le savant auteur l'établit en comparant nos trois sources principales, — l'atthidographe Philochoros d'où dérive Africanus, Castor le chronographe où puise Eusèbe, et le Marbre de Paros — sources qui remontent sans doute toutes trois à Hellanikos, — cette liste comprend trente noms, répartis en deux dynasties. Commençant avec Kékrops, le quatrième ou le sixième roi est Erechtheus; les Érechthéides se seraient éteints avec le quinzième roi Thymoitès ; c'est de Kodros (fils ou petit-fils de Médon) ou de son successeur Mélas que viennent les noms de Kodrides ou Médontides que porte la famille royale qui a succédé aux Érechthéides. Sauf ce changement dynastique, la succession est censée se faire de père en fils; mais, si cette histoire dynastique semble simple, telle que les atthidographes l'ont arrangée, malgré cette belle apparence, elle ne résiste pas plus à l'analyse que celle des rois de Rome [2].

Appelons d'abord l'attention sur la diversité d'origine que présentent les personnages dont on a fait les rois d'Athènes. Il semble qu'on ait voulu faire rentrer dans leur liste tous les noms qui avaient laissé quelque souvenir dans les légendes des

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, p. 297.
2. Dans ce résumé de la question j'ai pu tenir compte de la nouvelle étude consacrée à la liste royale athénienne par M. Wellmann dans l'*Hermes* de 1911.

bourgades ou des grandes familles de l'Attique. On peut essayer de les répartir entre trois groupes avec plus de précision que ne le fait M. de Sanctis : divinités autochtones, divinités importées, ancêtres divinisés des grandes familles.

Le premier groupe serait composé de vieilles divinités locales, tombées au rang de héros à l'époque classique. Ces divinités, comme leur antiquité même peut le faire présumer, remontent à la phase zoolâtrique : serpents sacrés habitant les failles profondes où sourdent ou s'engouffrent les eaux vives [1], comme Érechtheus (d'ἐρέχθω, celui qui pousse, soulève [la terre]) et Kékrops, qui restèrent adorés à l'Acropole plus ou moins assimilés à Poséidon et à Héphaistos et dont les doublets, Érichthonios et Kychreus, sont localisés l'un à Éleusis, l'autre à Salamine. Sans doute aussi Lykos est-il à rapprocher d'Épilykos, à la fois vocable d'Apollon et ancêtre légendaire des Philaïdes, Lykos dont le sanctuaire s'élevait sur les bords de l'Ilissos et dans lequel je verrais, non *il datore di luce*, mais un dieu loup comme Lykourgos, Zeus Lykaios et Apollon Lykios lui-même [2]. Citons, enfin, Aigeus que son nom rapproche de la chèvre et dont le saut à la mer a servi aux anciens à expliquer que ce nom, comme celui d'Érechtheus, devint un surnom de Poséidon, alors qu'il s'agit peut-être d'une transposition du rite du bouc émissaire bien connu à Athènes. Loup et chèvre sont bien les animaux qu'on devait vénérer dans les hauteurs arides de l'Attique. C'est peut-être comme une personnification de leurs sommets pierreux qu'il faut prendre Kranaos (*Kranaé*, la roche) dont on fit le deuxième roi Athénien, ainsi que Skiros [3] et que Pallas qui ne purent être appelés au même honneur — et qui finirent par être

1. Ces eaux vives ont été plus spécialement personnifiées dans les trois filles de Kékrops, Kékropides ou Pandrosides : Aglauros, la terre stérile ; Ersé, la rosée ; Pandrosos, la terre fécondée par la rosée. Ce dernier nom évoque la rosée comme celui d'Ersé, et celui des Erséphores ou Errhéphores, les fillettes athéniennes qui procedent chaque année, au Pandroseion, à un rite destiné à provoquer la pluie fertilisante. Ces triades féminines ont sans doute été aussi généralement vénérées dans les grottes de la Grèce que dans celles de la Thrace : mais leur culte y a été obscurci par celui des divinités du panthéon officiel tandis qu'il est resté vivace dans la Thrace romaine.

2. Que le héros Lykos était bien un loup à l'origine, cela résulte d'un texte oublié par G. de Sanctis, le proverbe « Décade de Lykos » que commente ainsi Zénobios, *Prov.*, V, 2 : « Le héros Lykos avait sa statue auprès des tribunaux d'Athènes et il était représenté sous la forme d'un loup. C'est là que les concussionnaires et les sycophantes étaient réunis par groupes de dix. Et il lui était attribué une obole par jour. » Peut-être le *génos* de Lykomides se rattachait-il à ce Lykos.

3. De nouvelles idées sur les rapports de Skiron et de Thésée ont été exposées par M. Roberts, *Journal of hellenic Studies*, 1912, p. 106 et suiv.

localisés en dehors de l'Attique aux Roches Skirades et à Pallantion — sans doute à cause de la vogue dominante de la légende de Thésée dont ils passaient pour les adversaires. Leur caractère divin résulte aussi de ce que la divinité éponyme d'Athènes les a absorbés tous deux comme Poséidon a absorbé Érechtheus et Aigeus et comme Apollon a absorbé Lykos : c'est sous le vocable de Skiros qu'Athèna préside aux *Skirophoria* et, comme déesse de la foudre qui se manifeste dans les roches brûlées où les primitifs voient ses éclats, elle s'est appelée Pallas [1].

Dans un second groupe on peut ranger les rois qui dissimulent plus ou moins des divinités d'origine étrangère à l'Attique que des invasions ont dû y apporter. C'est Pandion, en trop étroit rapport avec la fête attique des *Pandia* pour n'avoir pas été un dieu : également connu à Phaistos, il a pu venir de Crète en Attique, comme l'histoire du taureau de Marathon, réplique de celle du Minotaure, est peut-être due à l'influence crétoise ; Pandion a pu passer par Mégare dont la légende le donne pour père de Nisos, qui a également sa place dans le cycle minoen. C'est d'Éleusis qu'à dû venir à Athènes Démophon qui, dans la légende éleusinienne, est fils du roi Kéléos, le fondateur du culte de Démô-Déméter. C'est aux Lapithes Thessaliens que j'hésiterais moins que M. de Sanctis à rattacher Thésée ainsi que ses successeurs Phorbos, Hippoménès, Archippos et Thersippos. Thésée et Phorbos sont connus comme Lapithes ainsi que Peirithoos, le compagnon de Thésée. Les trois autres ont des noms qui conviennent à cette race de cavaliers qui, sans doute parce qu'il furent les premiers à envahir la Grèce à cheval, s'y firent une réputation de demi-dieux. C'est comme tel qu'Hippolyte devint naturellement le fils de Thésée alors que sa légende recouvre sans doute le rite d'un déchirement du cheval sacré que dénonce déjà son nom [2]. Hippolyte paraît venu

1. Voir ce que j'ai dit de Pallas et du Palladion dans mon étude sur le culte du bouclier, *Rev. de l'Histoire des Religions*, 1910, p. 53-5 du t. à p.

2. *Hippo-lytos*, « cheval déchiré » d'où « déchiré par les chevaux ». J'adopte l'interprétation proposée par Salomon Reinach, *Cultes et Mythes*, III, qui ne me paraît pas affaiblie par le travail de L. Séchan sur la *Légende d'Hippolyte*, dans la *Revue des Études grecques*, 1911, travail qui est loin d'épuiser le sujet. Ainsi, pour confirmer le culte d'un cheval-totem chez les Lapithes, on peut alléguer la légende du roi Hippoménès livrant sa fille séduite à un cheval qui l'aurait dévorée ; il faut la rapprocher d'une part des chevaux anthropophages du roi thrace Lycurgue et de la présentation de jeunes filles nubiles à des animaux sacrés, taureau (les Athéniennes et le Minotaure, Pasiphaé et le taureau ou serpents (Andromède au monstre, le serpent de Lanuvium).

à Athènes de Trézène, après que Thésée eut quitté Marathon où son culte fut d'abord localisé pour s'installer dans la nouvelle capitale de l'Attique [1]. Quant au rôle que la légende lui fait jouer dans la fondation d'Athènes, — légende qui ne fut définitivement constituée qu'après que Cimon eut ramené de Scyros les cendres du héros dans le *Théseion* élevé pour le recevoir, — ce rôle est peut-être dû à ce que ce chef de bandes thessaliennes expulsa en fait, de Marathon et d'ailleurs, des envahisseurs Crétois ou autres, et surtout à son nom même : *théseus*, c'était naturellement pour un Grec, celui qui fait la *thésis*, qui institue et constitue. Pour la plupart de ses exploits, ils ont été copiés sur ceux d'Hercule dont on fit son ami. Héros cavalier, il devint naturellement aussi héros marin ; comme, au premier titre, il devint père d'Hippolyte, au second il devint fils d'Égée. *Aigeus* a pu être, pour les envahisseurs Éoliens, une vieille divinité marine comme Glaukos ou Triton : la comparaison des vagues avec des chèvres bondissantes (αἴξ, la chèvre, dut, d'ailleurs, être rapprochée de ἀίσσω, se précipiter, bondir) paraît avoir été aussi naturelle aux Grecs que leur personnification en coursiers écumants ; *Théseus* est probablement une épithète de Poséidon qui s'opposait à *Aigeus*, celui qui apaise les vagues après les avoir soulevées. Le caractère marin de Thésée paraît notamment dans la légende de l'anneau de Minos ; elle doit avoir pour base un rite semblable à celui du mariage des Doges avec la mer et elle est censée exprimer en langage mythologique pourquoi et comment la thalassocratie de Minos a passé entre les mains d'Athènes [2].

A un autre groupe de divinités achéo-éoliennes remontent Kodros et son père Mélas. Mélas (ou Mélanthros) passe pour le fils de Néleus, le roi de Pylos, à qui se rattachent toutes les grandes familles des cités ioniennes. La Pylos dont Néleus est roi est d'abord « la porte légendaire » où le soleil disparaît à l'Occident : Néleus est une des nombreuses hypostases d'Hadès, le *Pylaochos*, et sa lutte avec Héraklès est un doublet de la lutte du héros contre Thanatos. C'est probablement une signification semblable que présente la lutte de

1. C'est aussi de Marathon qu'a dû venir, je crois, le roi Akamas. On ne trouve, en effet, que dans son calendrier liturgique les *Akamantes* Ces *Infatigables* doivent sans doute leur naissance à un vocable des héros cavaliers généralement appelés Dioscures comme fils de Zeus.

2. C'est la théorie proposée par S. Reinach, *Le mariage avec la mer*, dans *Cultes, Mythes et Religions*, II, p. 206, théorie que Saintyves vient de soumettre à un examen approfondi. *L'Anneau de Polycrate*, dans *Rev. de l'Hist. des Religions*, 1912, II, p. 50.

Mélas (secouru par le Dionysos funéraire, *Mélanaigis*) « le noir » contre Xanthos « le blond », et Mélas, avant de devenir le fils de Néleus, a dû être un des vocables sous lesquels on le vénérait ; quand on en fit un des nombreux fils du roi de Pylos, identifiée alors à la ville de Messénie, on transforma Xanthos en roi béotien. Cette lutte de Mélas contre les envahisseurs Béotiens est elle-même comme un prototype de celle de son fils Kodros contre l'invasion dorienne avec laquelle elle a souvent été confondue. Les deux endroits où l'on adorait Kodros à Athènes, l'un qui passait pour sa tombe, l'autre pour le lieu où il aurait été tué, semblent indiquer qu'il avait été à l'origine une divinité chthonienne ; en 418 on restaure un sanctuaire où son culte est associé à celui de Néleus et de Basilé : on voulait sans doute indiquer par ce groupement que c'est à Athènes que les Néléides avaient revêtu pour la première fois cette royauté qu'ils avaient exercée depuis dans tant de cités ioniennes.

En vérité, c'est seulement par cette introduction de Mélas et de Kodros que les Néléides jouent un rôle à Athènes. Leur dynastie même ne porte pas leur nom ; c'est sous celui de Medontides — de Médon, fils de Kodros — qu'on oppose leurs successeurs aux Érechthéides ; les Medontides, pas plus que les Erechtéides, ne se retrouvent en Ionie. Ces faits indiquent clairement que ce n'est pas à un fond commun de traditions que puisent Athéniens et Ioniens ; le lien dynastique a été établi aussi artificiellement entre eux par Kodros que le lien ethnique l'a été par Ion dont on fit, par Kreouse, le petit-fils d'Érechtheus. C'est que, à côté des divinités autochtones ou adoptées qu'on y fit rentrer, la liste royale a été établie pour satisfaire aux prétentions des grandes familles athéniennes qui prétendaient toutes que leur ancêtre éponyme y figurât. Si les Pallantides (qui n'existent, d'ailleurs, plus à l'époque historique) n'ont pu faire de leur ancêtre Pallas un roi athénien, Apheidas est l'éponyme des Apheidantides, Thymoitès celui des Thymoitides, Médon celui des Médontides ; les Alkméonides ont sans doute introduit Alkméon et Mégaklès dans la liste royale et ce serait peut-être à Périclès, petit-fils d'un Arriphron, que serait due l'insertion d'un prince de ce nom dans la liste, comme à Miltiade celle du roi Agamestor : Arriphron est un nom particulier aux Bouzyges comme Agamestor aux Philaïdes. On constitua sans doute, pour soutenir les prétentions des diverses grandes familles, des listes

différentes et tous les éponymes ne réussirent pas à se maintenir dans le catalogue définitif — tel Métion, aïeul des Métionides, qui parvint à devenir un fils d'Érechtheus mais non à régner[1] ; — ainsi s'expliqueraient les incohérences des listes qui nous ont été transmises.

De tous ces rois on ne saurait revendiquer de caractère historique que pour un seul : Akastos. Après leur élection les archontes devaient se réunir autour d'une pierre placée près du Portique Royal et y jurer de se conformer aux *serments faits sous Akastos*. Comme Akastos est donné dans nos listes pour fils de Médon et qu'il y a onze princes entre Akastos et l'établissement des archontes décennaux que la tradition place vers 750, M. de Sanctis voudrait reculer Akastos au XIIe siècle. Toutefois, non seulement la série de ces onze noms est sans valeur réelle, mais la coutume même sur laquelle on peut se fonder pour croire en l'historicité d'Akastos paraît impliquer qu'il fut le dernier roi, celui sous lequel l'archontat fut institué. On ne connaît, d'ailleurs, aucune généalogie grecque présentant quelque valeur qui permette de remonter au delà du Xe siècle, époque présumée de l'invasion dorienne. Puisque Kodros était censé l'avoir repoussée, on comprend que la tradition chronographique le plaçait à la fin du XIe siècle (sa mort serait de 1022). Si on l'a reculé parfois jusqu'au XVIe siècle, c'est en partie pour pouvoir placer Ménestheus, son onzième successeur, au XIIe siècle, au temps de la guerre de Troie puisque l'*Iliade* en fait le chef des Athéniens, et parce qu'on pouvait faire ainsi de son prédécesseur Thésée, régnant au milieu du XIIIe siècle, un contemporain de Minos[2].

Que peut-on retenir des événements dont le souvenir nous est parvenu attaché au nom de ces princes plus ou moins légendaires ? Regardant ces traditions avec presque autant de scepticisme que E. Païs en met dans son examen de l'histoire des rois de Rome, M. de Sanctis n'a même pas posé la question. Pourtant, quelques-

1. M. de Sanctis aurait dû rappeler que les Atthidographes firent de Dédale un fils de Métion et qu'on fit dériver de lui le dème (sans doute *génos* à l'origine) de Daidalidai (Philochoros, fr. 105 M) La main-mise des Athéniens sur Dédale et ses œuvres légendaires est un des meilleurs exemples des transformations que les contingences politiques peuvent faire subir aux légendes primitives.

2. La réalité d'une influence crétoise en Attique entre le XVe et le XIIIe siècle vient de recevoir de l'archéologie un appui considérable par tous les fragments de poterie minoenne de cette période recueillis à l'Acropole, a Aphidna et à Thorikos. Voir le *Supplément* par G. Nicole au *Catalogue des Vases du Musée d'Athènes* (1911).

unes parmi ces traditions peuvent n'être pas dénuées de fondement. Avant l'unification attribuée à Thésée, l'Attique se divisait en principautés, ce que paraissent confirmer les découvertes archéologiques : les luttes légendaires entre Métion et Pandion, entre Aigeus et Lykos, entre Thésée et Pallas ou Ménestheus peuvent conserver le souvenir des conflits inévitables entre ces seigneurs voisins ; ces divisions ont pu aider les Crétois de Minos à établir leur prépondérance jusqu'au jour où les Éoliens de Thésée y mirent un terme. Nous avons vu ce qu'il devait y avoir d'historique dans une invasion de bandes achéo-éoliennes, venues de Thrace et de Thessalie, à la fin de l'époque minoenne, bandes dont Thésée put être l'un des chefs héroïsés ; quand d'autres bandes barbares venues du Nord, vinrent heurter aux frontières de l'Attique, il est tout naturel que les premiers envahisseurs, peu désireux de partager leur conquête, les aient arrêtés ; ainsi peuvent être fondées les légendes qui montrent Mélas repoussant les Béotiens et Kodros les Doriens.

Au lendemain de l'invasion dorienne, les vases du Dipylon, premiers documents authentiques de l'histoire d'Athènes, attestent qu'elle avait déjà une marine de guerre [1] et une infanterie montée ; au VIIIe siècle, la prise d'Éleusis est le premier événement certain de l'histoire athénienne. C'est à la même époque que la royauté fit place à l'archontat.

IV

Que, dans cette substitution, il y ait eu, non révolution mais transformation progressive, la tradition antique semble en avoir gardé conscience : Kodros, Médon ou Akastos auraient commencé par se donner eux-mêmes pour collègues un polémarque et un archonte vers 750.

L'archontat, d'abord à vie, aurait été transformé en magistrature décennale, mais l'archonte aurait continué à être choisi dans l'ancienne famille royale. C'est seulement en 682, quand l'archontat

1. On n'a jamais remarqué, je crois, que ces navires pouvaient servir déjà à la théorie qui allait chaque année porter à Délos les prières des Athéniens. Cette coutume est probablement antérieure au synoecisme puisque le vaisseau sacré partait non d'Athènes mais de Marathon : cette bourgade comprenait à la fois un Pythion et un Delion ou Delphinion. Ne doit-on pas en conclure qu'elle a été à l'origine l'étape entre Delphes et Délos pour un de ces transports annuels de statue qu'a connus la religion antique ?

devint annuel, qu'il aurait été ouvert aux membres de toutes les familles nobles ; les six thesmothètes ne seraient venus qu'alors porter à huit le nombre des collègues de l'archonte. C'est cette lente désagrégation de la royauté que confirme la critique moderne ; elle a pu mieux la comprendre, d'une part en comparant la royauté attique aux autres royautés primitives, d'autre part en analysant de plus près les fonctions des archontes telles qu'elles nous sont, par Aristote, bien connues pour le IVe siècle ; ainsi elle peut remonter le cours de leur développement.

M. de Sanctis s'est servi de ces deux voies d'accès pour reconstituer un des plus curieux exemples que nous puissions étudier du passage de la monarchie patriarcale à une oligarchie timocratique ; mais on eût gagné à voir mieux mises en relief les deux méthodes employées pour éclaircir ce problème ; on eût aussi aimé à lui voir indiquer combien les faits ainsi dégagés concordent avec les grandes lois de l'évolution historique.

La désagrégation ne peut résulter que d'un développement exagéré ; la dislocation ne se produit que lorsque trop de forces se sont concentrées pour que la cohésion entre elles reste possible. Le roi, en Attique comme dans toute la Grèce primitive, est à l'origine moins justicier (δικασπόλος) et chef de guerre (πολέμαρχος) que grand pontife ; βασιλεύς signifie sans doute *celui qui marche à la tête du peuple* (de βαίνω, marcher, avancer, et λαός, peuple [1]) et on sait que ce nom est resté à l'archonte héritier de toutes ses fonctions sacerdotales. C'est parce qu'il est le prêtre de la cité que, comme l'a si bien montré Fustel de Coulanges, il est devenu son chef dans tous les actes de sa vie. Mais ce que Fustel expliquait par la permanence du culte du foyer, l'ethnographie comparée permet d'en rendre compte par le caractère divin qui fait toute la force du roi primitif. Le roi devait, avant tout, sa royauté à ce qu'il était le plus fort et le plus vaillant — sans doute est-ce à sa vaillance que Mélas doit sa couronne et c'est par sa force supérieure que Thésée reprend aux Pallantides le trône de son père Égée.

Cette supériorité physique semble aux primitifs un don des

1. Étant donnée la parenté des Achéens avec les Thraco-Phrygiens, on pourrait aussi rapprocher *basileus* de *balén*, « roi » en Phrygie, d'où le Zeus *Baléos* des Bithyniens, le Dionysos *Balios* (peut être aussi le Dionysos *Eurybalindos*) des Thraces, cf. Hœfer, *Neue Jahrb.*, 1896, p. 472, et Cuny, *Rev. des Études anciennes*, 1912, p. 262.

dieux. Sans une protection divine spéciale, les exploits des rois ne leur paraîtraient pas explicables : il suffit de rappeler, dans la légende du duel entre Mélas et Xanthos, l'apparition de Dionysos qui livra le Béotien à l'Athénien, la faveur constante qu'Athèna et Poséidon témoignent à Thésée et le caractère miraculeux de ses armes, enfin, à l'aube de la période historique, le dévouement de Kodros. Si les Péloponésiens après l'avoir tué doivent renoncer à la conquête de l'Attique, c'est qu'ils ont commis un sacrilège : les dieux ne sauraient seconder ceux qui ont mis à mort un des leurs.

Ainsi, si le roi est le plus fort, c'est qu'il a du sang divin dans les veines. C'est cette conception qui donne toute sa valeur à ce *diogénès*[1], le qualificatif pris à tort pour de simple protocole qui, chez Homère, accompagne constamment le nom des rois; et les rois attiques, Érechthéides comme Néléides, se rattachent à Zeus. Pour renouveler périodiquement dans leurs veines le sang divin, la *basilissa* — suivant une coutume toute primitive qui resta observée aux Anthestéries de l'Athènes classique — doit s'unir avec Dionysos. Il y a tout lieu de croire que ce Dionysos était conçu sous forme de taureau, ce que confirme le nom de l'édifice où l'union sacrée avait lieu, *boukoleion* « étable du bœuf ». Peut-être ce rite a-t-il été introduit par les rois de la famille de Thésée dont la mythologie nous fait connaître les rapports avec les taureaux, en Crète comme à Marathon et à Trézènes. Leurs prédécesseurs avaient dû se rattacher à un serpent divin si l'on en croit les légendes de Kékrops et d'Érichthonios ; et les rites accomplis par les Errhéphores et autres vierges représentant les Kékropides autour de la ciste mystique de l'Érechtéion avaient peut-être la même valeur à l'origine que ceux du Boukoleion.

Fils du dieu suprême, le roi passe pour l'intermédiaire naturel entre le dieu et son peuple. Comme il est l'interprète des dieux envers son peuple, — on verra tout à l'heure le caractère oraculaire de sa justice, — c'est lui qui représente son peuple devant les dieux : quand les Athéniens ont tué en légitime défense des Achéens revenant de Troie, c'est leur roi Démophon qui doit se faire laver de la souillure collective ; c'est pour le salut de son peuple que Mélas lutte et que Kodros se dévoue.

Quand on se rappelle combien de rois athéniens meurent de mort

1. On a même pu conclure de deux scholies de Tzetzes que les rois étaient appelés *Zeus* à l'origine. Cf. A. B. Cook, *Classical Review*, 1903, p. 412.

violente, Érechthée, Égée, Thésée, Kodros, on peut se demander si l'Athènes primitive n'a pas connu la mise à mort rituelle du roi que pratiquent tant de peuplades sauvages.

Quoi qu'il en soit, c'est de son origine divine que lui viennent et toutes ses fonctions religieuses et son caractère sacré : le sceptre, probablement taillé à l'origine dans quelque bois sacré, n'est pas seulement l'emblème de sa puissance; il s'y transmet quelque effluve magique. L'association qu'on trouve dans Homère entre le sceptre et les thémistes (θέμιστες) doit s'expliquer, je crois, par le caractère oraculaire qu'auraient d'abord eu les jugements prononcés par le roi : le sceptre divin qui, comme le *lituus* du roi romain, tient du bâton magique, les exprimait ou les confirmait. Les fonctions du roi, comme porte-sceptre, étaient d'ailleurs moins de juge que d'arbitre : à l'époque patriarcale, le père de famille décidait souverainement pour tout ce qui concernait son *génos* ; on ne devait s'adresser au roi, comme à l'oracle, que dans des cas qui étaient trop obscurs pour pouvoir être résolus sans lumière divine ou dans des affaires qui intéressaient plusieurs familles trop divisées pour se mettre d'accord sans arbitrage impartial. La *thémis* grecque qui s'exprime alors dans les *thémistes* du roi correspond au *fas* latin : le fils de Zeus *prononce* avec toute l'autorité qu'il tient de son origine divine; sa parole est efficace par elle-même pour discerner le licite et l'imposer ; ce n'est point un *buon consiglio*[1] qu'il donne, comme Hirzel a cherché à l'établir ni même un *recto giudizio* selon l interprétation que G. de Sanctis propose pour les *thémistes* ; ce sont des *verdicts* (je prends le mot au sens étymologique) inspirés, principes des lois, normes du droit, *formulae juris*.

Quand le nombre des causes portées ainsi à son tribunal aug-

1. Cette expression par laquelle G. de Sanctis résume la pensée de Hirzel ne me paraît pas, d'ailleurs, la rendre tout à fait exactement. Si l'on veut se mettre rapidement au courant de cette question si intéressante pour la sociologie on peut lire le compte rendu qu'a donné de l'ouvrage de R. Hirzel, *Themis, Dike und Verwantes* (Leipzig, 1907), G. Glotz, dans la *Rev. des Ét. grecques* de 1909. On regrettera de ne pas constater davantage, dans tout ce que G. de Sanctis écrit de l'évolution primitive du droit et de la société, l'influence de l'ouvrage fondamental de G. Glotz, *La Solidarité de la Famille en Grèce* (1908) (que M. G. de Sanctis cite, d'ailleurs, à propos de Dracon). Pour ce qui concerne la royauté primitive, on aurait aussi aimé à retrouver les traces des *Lectures on the early origin of Kingship* de J.-G. Frazer reprises en 1911 dans les t. I-II de la 3e éd. du *Golden Bough*. Le grand savant anglais n'a d'ailleurs utilisé aucune des traditions attiques groupées ci-dessus : mais elles viennent à l'appui de ses théories.

menta par trop, — résultat du développement naturel de l'État, — il dut se décharger d'une partie de ses fonctions. Le roi n'avait eu d'abord autour de lui qu'un personnel domestique. Ce n'est pas seulement ce que montre le rôle joué dans Homère par son échanson ou son héraut ; c'est ce que révèlent les noms qui restèrent aux magistrats financiers d'Athènes, noms qui ne sont pas moins significatifs que ceux de *maréchal* ou de *connétable* dans notre monarchie ; les κωλακρέται et les ταμίαι ont commencé par être ceux qui coupent les parts (κῶλα, κείρω) aux banquets royaux, les écuyers tranchants (τέμνω). Ce rôle à la table du roi les désignait naturellement pour surveiller ses troupeaux au temps où ils étaient la principale source de richesse ; c'est de la surintendance du bétail qu'ils passèrent sans peine à celle des finances quand l'argent devint le signe de la fortune. En même temps, les autres fonctions de l'État se développaient et se compliquaient de même ; les cérémonies religieuses, comme les expéditions militaires devenaient, plus nombreuses ; les familles ne prenaient pas seulement l'habitude de porter devant le roi tous leurs litiges ; elles lui demandaient d'assurer contre la violence ou la ruse l'observation des règles d'héritage instituées par le régime patriarcal.

Aussi, à côté et au-dessus d'un conseil d'*anciens* choisis parmi les chefs des grandes familles, les *gérontes*, le roi dut-il bientôt s'adjoindre un grand pontife [1], qui devait hériter de son nom avec ses fonctions religieuses, un chef de guerre, le *polémarchos*, et un archonte (ἄρχων) qui, secondé par les thesmothètes, absorba tous les pouvoirs et les devoirs judiciaires.

M. de Sanctis ne croit pas que l'archonte soit, au même titre que le *basileus* ou le *polémarchos*, le délégué, puis l'héritier des fonctions royales, parce que ses fonctions n'étaient pas auparavant du ressort du roi ; il les aurait exercées à côté et indépendamment du roi et aurait reçu par antonomasie son nom d'ἄρχων, « le magistrat » par excellence ; après une longue opposition avec le roi il aurait fini par le remplacer. C'est postérieurement à l'archonte, et grâce à l'action dirimante qu'il exerçait sur la royauté, qu'aurait

1. Il s'est plutôt adjoint pour ces fonctions les quatre *phylobasileis* que le *basileus* présidait encore au IVe siècle au Basileion ou au Prytaneion pour juger les animaux et les objets qui avaient causé mort d'homme. Le roi ne paraît pas s'être adjoint de grand pontife : le *basileus* n'a jamais été un coadjuteur du roi comme l'archonte ; il est son héritier.

été créé le polémarque, création qui aurait réduit le roi à une ombre d'autorité. — Sans nous attarder ici à discuter ces vues, disons toutefois qu'elles ne nous paraissent guère fondées. Rien, dans la tradition antique, n'implique une rivalité entre le roi et l'archonte et rien n'empêche de voir dans les fonctions judiciaires de l'archonte le développement des *thémistes* royales : le nom même de ses collaborateurs, les thesmothètes, y invite, et j'inclinerais à voir dans ce titre d'archonte, — qui indique « celui qui dirige » en général et non « le magistrat » en particulier, — une simple abréviation d'ἄρχων τῶν θεσμοτέτων, président des thesmothètes. C'est bien là le rôle que le roi devait remplir quand il tenait sa cour de justice et c'est le rôle auquel son suppléant devait être réduit une fois les devoirs religieux et les charges militaires du roi déléguées à deux autres grands officiers. Enfin, je ne puis voir en quoi le besoin qu'on eut d'ajouter *polemos* au nom de celui qui remplaçait le roi dans ses fonctions de chef de guerre indiquerait que l'ἄρχων sans autre qualificatif existait antérieurement, comme M. de Sanctis le veut malgré l'autorité d'Aristote. Le sens de ce vocable est précisément trop large, pour qu'il ne parût pas nécessaire de préciser à quoi ce délégué du roi était préposé. L'emploi d'αρχός — qu'on retrouve en Béotie (et dans la Locride orientale), où le *polémarchos* est également connu — au lieu d'ἄρχων paraîtrait au contraire indiquer que l'institution est plus ancienne et qu'elle existait chez les tribus éolo-ioniennes qui se sont établies en Attique peu après avoir conquis la Béotie, établissement qui a peut-être amené la substitution aux Erechtèides des Medontides ou Néléïdes. Quand les fonctions du roi furent divisées entre trois hauts magistrats, chacun d'eux répondit à l'un des trois aspects essentiels du roi achéen : grand pontife, chef de guerre, justicier. Comme les dieux n'eussent pas admis que ce ne fût pas toujours un roi qui les invoquât au nom du peuple, le nom de *basileus* resta au pontife ; pour le chef de guerre, *polémarchos*, on reprit un nom qu'avaient sans doute déjà porté des généraux du roi ; quant au juge, comme il devait s'entourer d'assesseurs, le nom d'*archôn* peut lui être donné au sens où nous disons « président » pour le président d'une haute cour de justice.

Quoi qu'il en soit de leur origine, le caractère essentiel des fonctions de l'archonte n'est pas douteux : il est une sorte d'arbitre (ἴστωρ) choisi par les familles pour veiller à leurs intérêts maté-

riels et moraux : tout ce qui touche à la sauvegarde de la propriété et à l'observation du droit patriarcal pour les successions est de son ressort. L'adjonction des thesmothètes à l'archonte n'a pu se faire qu'après un progrès décisif de l'État. Tandis que l'archonte ne connaît que du droit civil qu'il applique dans l'intérêt seul des familles sans y faire intervenir celui de l'État, tout ce qui touche d'une part au droit criminel, de l'autre à la stricte observance des lois est du ressort des thesmothètes. Même si l'on admet qu'une partie de toutes les affaires évoquées devant eux à l'époque classique ne leur soit échue que lorsque la plupart des procès criminels furent enlevés à l'Aréopage, en 462/1, cependant leurs occupations devaient être étendues dès l'origine, d'autant plus que rien n'autorise à croire que le nombre de six qui était le leur à l'époque classique ne leur avait pas été donné dès le début.

Je ne puis voir davantage pourquoi mettre en doute, avec G. de Sanctis, le renseignement que nous donne Aristote : les thesmothètes n'auraient été créés que lorsque archonte, polémarque et roi étaient déjà annuels. Il suffit de l'interpréter à la lumière des faits déjà acquis. C'est seulement lorsque se produisit cette nouvelle étape de la désagrégation de la royauté qu'il sembla nécessaire de codifier les lois qui n'existaient jusqu'alors qu'à l'état de jurisprudence héréditairement transmise ; il fallut consigner les *thémistes* que les rois, fils de Zeus, avaient prononcés. Cette codification qui, d'après leur nom même, semble avoir été la fonction originelle des thesmothètes, ne devient nécessaire que lorsque disparaît avec la royauté — ou avec son caractère divin auquel elle survit parfois — la faculté de communiquer avec le dieu qui réside dans le roi primitif. Les premiers codes ont quelque chose de sacré comme les recueils sibyllins. Le seul magistrat qui existât jusqu'alors à côté du roi, l'archonte, n'ayant qu'à se conformer à la coutume patriarcale, il n'avait point semblé nécessaire de la mettre par écrit : il continua à l'appliquer conformément à la tradition, tandis que les thesmothètes recevaient le soin d'appliquer les lois qu'ils avaient codifiées pour assurer la sécurité de l'État et des citoyens et le bon fonctionnement des institutions dont ils étaient les gardiens. Un des indices du caractère récent des thesmothètes peut être trouvé dans ce fait qu'aucune fonction religieuse ne leur fut dévolue, tandis que l'archonte a dû être chargé dès le VIIe siècle, en tant que premier magistrat de la cité, d'organiser la théorie

envoyée annuellement à Délos ; c'est également ce rôle de premier magistrat qui, en se développant, lui fit confier le soin de la procession de Zeus Sôter, instituée en souvenir de Salamine, ainsi que les Dionysies et les Thargélies, fêtes où la partie profane l'emporta de plus en plus sur l'élément religieux.

Le polémarque aurait été, on l'a vu, le premier à qui le roi ait délégué une partie de ses pouvoirs. S'il a délégué d'abord son autorité militaire, c'est sans doute qu'à mesure que ses fonctions religieuses devenaient plus exigeantes, il lui devenait plus difficile de quitter les sanctuaires pour conduire une expédition : peut-être même, comme le consul romain, ne devait-il pas quitter la cité. En tous cas, que le polémarque ait été depuis le déclin de la royauté jusqu'aux réformes de Clisthène le vrai chef de l'armée, c'est ce qu'attestent, outre son titre et la tradition antique, les privilèges qu'on lui voit maintenus lors de la bataille de Marathon : poste d'honneur à la tête de l'aile droite, présidence du conseil de guerre avec voix prédominante pour départager les stratèges, sacrifice à Enyalios et à Artémis Agrotéra. On sait que, peu après Marathon, les stratèges ayant achevé d'absorber les fonctions du polémarque, celui-ci, n'ayant plus aucun rôle militaire, trouva son emploi dans le contrôle de tout ce qui concernait les étrangers domiciliés à Athènes, les *métèques*. Ce changement d'attribution, qui a souvent semblé difficile à comprendre, paraît, à la réflexion, résulter d'une évolution naturelle. Comme chef de guerre, le polémarque avait été chargé de tout ce qui intéresse la justice militaire, insoumission, désertion, abandon de poste ; il avait dû, vainqueur, décider du sort des prisonniers. Or, on sait combien, à l'origine, est faible la distinction entre étranger et ennemi, *hospes* et *hostis* ; tout étranger est réputé ennemi ou, du moins, suspect. Est-ce qu'aujourd'hui encore les étrangers ne ressortissent pas à la police ? Rappelons, de plus, qu'au début du ve siècle, il n'y avait encore que peu d'étrangers libres établis à Athènes et que tous n'y pouvaient résider que sous la garantie d'un *prostatès* ; la plupart étaient des esclaves libérés dont l'ancien maître devenait le patron. Enfin, quand, par l'intermédiaire du polémarque, l'État, sans supprimer le patron particulier qui devait veiller à leur inscription dans son dême, se fut constitué leur tuteur supérieur, il était naturel qu'il exigeât des métèques et affranchis quelque compensation en retour de sa protection: ce fut, outre une contribution spéciale dont le non-

acquittement les exposait à être vendus comme esclaves (12 dr. par homme et 6 par femme , le service militaire. Par là encore, ils rentraient dans les attributions primitives du polémarque.

Le roi pouvait se faire remplacer à la tête de l'armée; il ne le pouvait pas pour invoquer les dieux au nom de son peuple. Le sang divin qui coulait dans ses veines faisait de lui seul un intercesseur efficace : c'est ce que M. de Sanctis eût dû marquer plus fortement pour faire comprendre que le nom de *basileus* resta au pontife officiel de la cité athénienne. Même après la suppression de la royauté, il paraît avoir été choisi parmi les Médontides, comme le sacerdoce d'Éleusis resta entre les mains des descendants du roi Eumolpos; quand l'extinction de la famille royale obligea d'appeler à ce sacerdoce les autres Eupatrides le nom de *roi* lui resta du moins attaché — comparez le *rex sacrorum* de Rome — pour que les dieux eussent toujours l'illusion d'être invoqués par un de leurs représentants sur la terre, et la *basilissa*, sa femme, — seule épouse d'archonte qui joue un rôle, — prit la place de la reine dans l'union mystique du Boukoleion[1].

Le *basileus* a toutes les fonctions d'un grand pontife. Il doit présider à tous les sacrifices publics, à toutes les processions et prières pour la prospérité de la cité, à toutes les grandes fêtes religieuses, *Éleusinies*, *Lénées*, *Anthestéries*, *Panathénées*. S'il semble avoir aussi des attributs judiciaires, il est aisé de voir que ceux-ci lui viennent de son caractère sacerdotal : les affaires criminelles qu'il juge avec les procès d'impiété n'intéressent pas moins que ceux-ci la religion. L'homicide ne souille pas seulement aux yeux des dieux son auteur mais le pays où un crime s'est perpétré, l'air qu'il respire. L'ordre établi a reçu toutes les consécrations religieuses; y attenter c'est donc commettre comme une impiété ; aussi tous les attentats contre la constitution ou tous les manquements aux institutions sont-ils du ressort du roi séant au Prytanée, c'est-à-dire au foyer de la cité que cet attentat a souillé comme tous les manquements aux préceptes religieux. Pour être magistrat certaines conditions doivent être remplies et l'activité de chaque magistrat est entourée de rites ou soumise à des formes sanctionnées par

1. Il aurait fallu remarquer que toutes les fonctions religieuses n'appartenaient pas au roi. Non seulement chaque grande famille avait un culte qu'elle avait exclusivement le droit de desservir; mais le droit de purifier les meurtriers, par exemple, était réservé au génos des *Eupatridai* (cf. Busolt, II, 1, 95).

l'usage : aussi l'examen des magistrats et fonctionnaires est-il pareillement revenu au roi ; comme la *dokimasie* à l'entrée et à la sortie des charges publiques a pris de plus en plus un caractère politique, administratif et financier, on ne saurait s'étonner de voir le roi unir aux fonctions d'un grand pontife celles du président de ce « sénat conservateur » et de cette « haute cour » que fut l'Aréopage.

Ces fonctions il ne les remplit pas, en effet, seul, mais comme président des trois conseils les plus vénérables qu'ait possédés Athènes : à l'époque de Solon, comme encore au IVe siècle, on voit le *basileus* présider les tribunaux de l'Aréopage, des Éphètes et du Prytanée, et c'est de leurs fonctions qu'on peut induire en partie les siennes, surtout de celles de l'Aréopage. Ce Conseil paraît avoir été le plus ancien d'Athènes, héritier de la *gérousia* des rois. Quand l'archontat devint annuel, comme les chefs des grandes familles pouvaient tous l'occuper tour à tour, l'Aréopage, tout en n'étant plus composé que des anciens archontes, put comprendre toute la haute noblesse de l'Attique. Le Sénat de Rome, la cour des pairs anglaise ont subi une évolution semblable. Cette assemblée fut alors le conseil par excellence, la *boulé* tout court ; on ne fut obligé de l'appeler *boulé* de l'Aréopage que lorsque la démocratie lui eut enlevé la plupart de ses privilèges au profit de la *boulé* des Cinq-cents. Elle semble avoir tenu ses séances ordinaires dans le *Portique Royal* (στοὰ βασίλειος), sans doute le portique même de la maison que le *basileus* occupait sur l'agora et où le roi héréditaire de jadis avait rendu justice ; tout à côté se trouvait la pierre sacrée sur laquelle les archontes prêtaient serment. Ce n'est, semble-t-il, que pour les affaires d'homicide, où il fallait éviter que toute contamination ne se répandît du meurtrier, que l'Aréopage se rassemblait sous les souffles purifiants du vent au sommet de l'âpre colline d'Arès — qui devait sans doute son nom à ces œuvres de sang plutôt qu'à la légende qui y faisait juger Arès pour le meurtre d'Halirrhotios comme Oreste pour son matricide — dans l'enceinte consacrée aux redoutables *Semnai* déesses des imprécations (*Arai*), les Erinnyes[1].

1. Comme M. de Sanctis l'indique, d'ailleurs, au chapitre suivant (p. 107, n. 1), on peut hésiter pour expliquer le nom de l'*Areopage* entre l'interprétation indiquée ici fondée sur une tradition dont Suidas est l'écho (ὁ Ἄρης ἐπὶ τῶν φόνων), et celle, qui y voit, non la colline d'Arès, mais celle des Ἀραί, les Imprécations, dont les Eumenides, qui y avaient un temple sous le vocable de Σεμναί, n'étaient que le nom de bon augure. Lanson a montré que les Erinnyes, avant de devenir la personnification de la vengeance des assassinés, les avaient désignés eux-mêmes en tant que vampires suçant le sang de leur meurtrier. (*Modern greek Folklore and ancient greek Religion*, 1910, p. 450.)

On voit comment, par une conséquence du caractère exclusivement religieux du roi qui le présidait, l'Aréopage finit par devenir plus un tribunal suprême qu'un conseil politique. Tout ce que le roi et l'Aréopage perdaient ainsi d'autorité dans l'État était recueilli par l'archonte et par le nouveau conseil sur lequel il ne tarda pas à s'appuyer. Dès la fin du VIIe siècle, l'archonte est devenu le principal personnage de l'État; il réside au *Prytaneion*, là où brûle le foyer public, cœur de la cité; c'est pour l'archontat que luttent tous ceux qui, de Dracon à Clisthène, veulent s'emparer du pouvoir. Pourtant, il ne me semble pas qu'on puisse, avec M. de Sanctis, conclure du silence de la tradition que l'Aréopage n'ait joué aucun rôle pendant tout ce siècle de troubles civils. Sans doute, le souvenir de son intervention ne nous est point parvenu; mais, pour aucune période de l'histoire athénienne, la tradition ne se présente sous l'aspect de loques aussi misérables et il faut que le souvenir de son importance fût encore bien présent à l'esprit des Athéniens du Ve et du IVe siècles pour que les grands démocrates aient multiplié les précautions contre son ingérence et que Démétrios de Phalère, lorsqu'il chercha à faire remonter aux mœurs de Solon la démocratie athénienne, prétendît rendre à l'Aréopage une place si importante dans l'État. Je ne vois pas davantage de trace d'une lutte que l'archonte aurait soutenue victorieusement contre l'Aréopage. Avec les archontes en charge et les archontes sortis de charge qui formaient l'Aréopage, l'État athénien était aux mains des chefs des grandes familles. Ce sont leurs divisions qui vont permettre au peuple de mettre fin à ce régime aristocratique. Dracon, Solon, Pisistrate, Clisthène, tels sont les quatre noms qui vont marquer les étapes de la ruine de l'oligarchie.

V

Autant qu'aux tentatives d'aristocrates plus ambitieux qui cherchent à s'emparer du pouvoir aux dépens de leurs collègues et en s'appuyant sur le peuple, comme celles de Kylon ou de Pisistrate, la ruine de l'oligarchie est due aux deux profondes réformes qui s'incarnent dans les noms de Dracon et de Solon. Si les réformes économiques et sociales dues à Solon, reprises et complétées par Clisthène, ont eu une influence plus directe et plus immédiate, la transformation au profit de l'État de l'antique droit patriarcal qui

a été placée sous le nom de Dracon n'a pas été moins efficace pour ébranler dans ses bases la vieille aristocratie terrienne.

Quels qu'aient été la date exacte de Dracon — la tradition hésite entre 641 et 624[1] — et le titre qui lui a permis d'accomplir ces réformes, — M. G. de Sanctis montre qu'il ne faut sans doute pas prendre au sens étroit celui de thesmothète qui lui est donné par Pausanias, — deux faits n'en restent pas moins certains : Dracon n'a pas rédigé de constitution ; celle qui lui est attribuée, dans la seule *République* d'Aristote, est manifestement l'invention d'un oligarque du temps de Thrasybule ou du temps de Démétrios dont un des disciples d'Aristote aura introduit un résumé dans l'œuvre de son maître. — Dracon a réformé le droit pénal ; il a donné à Athènes son premier code criminel.

Jusqu'à lui, l'antique *vendetta* était encore en usage, à peine atténuée par la coutume du *wehrgeld* et l'institution de l'Aréopage et des Éphètes. De la *vendetta,* où il ne restait plus à celui qu'on soupçonnait d'un meurtre qu'à s'enfuir devant la poursuite des parents du mort, ont subsisté dans le droit attique les noms donnés à l'accusé, « le fugitif » (φεύγων), et à l'accusateur, le « poursuivant » (διώκων). Tant que le mort n'était pas vengé une lance se dressait sur sa tombe, réclamant la vie du meurtrier.

La poursuite ne cessait à l'origine qu'avec la mort de celui qu'on soupçonnait; mais, comme la chaîne des représailles eût risqué d'être ainsi interminable, l'intérêt des deux familles amena bientôt à admettre une composition pécuniaire ; en même temps, dans les cas où le rachat du sang ne parut pas acceptable, le duel judiciaire se substitua au simple assassinat[2]. Ce ne fut là que la première

1. M. de Sanctis n'aurait pas dû omettre un fait important pour la date de Dracon : selon Éphore, Zaleukos qui dans la deuxième moitié du VIIe siècle donna des lois à Locres, se serait inspiré des coutumes crétoises, lacédémoniennes et aréopagitiques (Strabon, VI, 1, 8). Ces dernières impliquent les lois de Dracon.

2. C'est là, je crois, un développement des croyances religieuses. On n'avait pas dû tarder à observer que, dans le régime de la *vendetta,* il arrivait souvent que l'accusé l'emportât quand on en venait aux mains parce qu'il se trouvait être le plus fort. Comme les primitifs ont tendance à croire qu'on ne l'emporte pas si l'on n'est pas protégé par les dieux, l'idée vint bientôt de confier à la divinité le soin de châtier le coupable. Le duel judiciaire doit être la plus ancienne des épreuves ordaliques ; ce n'est que le combat singulier d'autrefois avec cette différence qu'au lieu d'être livrée au hasard la rencontre est soumise à des règles précises et précédée de rites tels que le résultat ne peut être obtenu sans l'assentiment, sinon l'intervention, du dieu invoqué. De même, quand un combat singulier doit décider du sort de deux armées, c'est qu'on a fait passer pour ainsi dire dans la personne de ceux qui vont combattre toute la vertu guerrière de leurs compagnons d'armes ; les dieux la leur ont transférée si bien que

manifestation de l'idée de remettre le jugement aux dieux ; il reste, dans le droit attique, plus d'une trace des coutumes ordaliques [1]. Le jugement, tel qu'il se pratiquait à l'origine sur l'Aréopage, n'est qu'une épreuve ordalique dominée par une autre croyance primitive : la foi en la toute-puissance du verbe. Entre tous les verbes, ceux qui sont prononcés en invoquant les dieux à l'appui de leur véracité ont une force plus immanente et plus impérative encore. Ces serments prennent corps ; ces imprécations s'incarnent ; ce sont elles-mêmes qui se chargent de faire justice du coupable [2]. Telles sont les notions primitives que M. de Sanctis eût dû rappeler pour faire mieux comprendre le jugement qui se pratiquait sur l'Aréopage ; là, aux trois derniers jours du mois, en plein air, loin de toute contamination, dans une enceinte consacrée aux *Semnai* (Σεμναί), ces déesses *vénérables* en qui se personnifient les imprécations (Érinnyes, Euménides), l'accusé s'asseyait sur « la pierre du forfait » (λίθος ὕβρεως), l'accusateur sur « la pierre de l'implacabilité » (λίθος ἀναιδείας), chacun suivi de ses cojureurs : ceux-ci, choisis parmi les parents respectifs, attestaient la véracité du serment des deux parties et le prêtaient avec elle, appelant sur eux aussi et sur leur race la destruction si leur serment était faux. L'accusé n'était jugé innocent que si le nombre de ses cojureurs l'emportait sur celui de son accusateur ; autrement dit, dans cette balance d'une justice encore toute religieuse,

chacun des deux champions contient comme la somme des énergies latentes chez tous ses compagnons. Le primitif applique les mêmes principes aux collectivités qu'aux individus : comme celui qui l'emporte dans le duel judiciaire doit être le meilleur parce qu'il est le plus fort, il est également juste que le parti dont le champion l'emporte soit reconnu vainqueur, puisque sa victoire prouve qu'il y avait plus de *vertu* (au sens latin) dans son parti que dans le parti adverse.

1. M. de Sanctis s'en serait rendu compte s'il avait mis à profit la petite thèse de M. G. Glotz, *L'Ordalie dans la Grèce primitive* (1904), notamment pour les supplices religieux : les sauts dans l'abîme (sauts dans la mer à Brauron et à Thorikos, barathron d'Athènes où la divinité peut sauver dans tous les cas où il n'y a pas de crime certain contre les dieux; la destruction la plus complète possible quand il y a eu sacrilège inexpiable (brûlement, noyade, démembrement). Beaucoup de textes qui y sont mis en œuvre ont été, d'ailleurs, l'objet d'une interprétation contestable, comme je l'ai indiqué en rendant compte de cet ouvrage dans la *Rev. arch.*, 1905, I, 433-6 (ajoutez une étude de Petazzoni dans la *Rivista di Sociologia*, 1911). J'espère développer bientôt les idées que je n'ai pu qu'indiquer dans le texte ci-dessus et dans la note précédente.

2. M. de Sanctis eût dû rappeler ici l'épisode de Kylon qui met si bien en lumière ce caractère tout religieux de l'Aréopage. On a promis à Kylon et à ses compagnons de ne pas les mettre à mort comme le droit de la guerre y autorisait, mais de les mettre en jugement : par précaution les Kylonides en descendant de l'Acropole à l'Aréopage se lient à une corde attachée à la statue d'Athéna dont la protection s'étend ainsi sur eux ; près de l'Aréopage, la corde se brise. On les massacre aussitôt, estimant que c'est le signe manifeste que la divinité les abandonne.

il s'agissait, pour avoir raison, de charger son plateau du poids de plus d'imprécations que celui de l'adversaire. Le roi et son conseil, qui présidaient à cette sorte de « mise aux voix » — au sens propre du terme — de la justice n'intervenaient que, lorsque les voix étant égales, aucun plateau ne penchait ; la quantité n'ayant pas décidé, ils devaient apprécier la qualité des voix.

Le condamné était livré à la famille qui le poursuivait ; elle pouvait le mettre à mort, mais se contentait en général de le mutiler ou de le mettre à la rançon. Ici encore, pour la fixation de la rançon, la loi pouvait intervenir ; il y a lieu de croire que la Grèce primitive n'a pas ignoré le tarifage des crimes poussé si loin dans le droit germanique. La loi était pareillement intervenue pour fixer le nombre des parents de l'accusé que la famille qui poursuivait pouvait saisir si la famille poursuivie refusait de faire comparoir l'accusé ou de le livrer après jugement. Cette loi, qui disait que l'ἀνδροληψία ne pourrait dépasser trois parents de l'accusé, était encore théoriquement en vigueur au temps de Démosthène.

Mais, où l'intervention de la loi s'imposait davantage, c'était là où l'homicide avait eu lieu soit involontairement, par imprudence ou accident, soit en cas de légitime défense. Ici encore, la décision paraît avoir appartenu primitivement au dieu. L'accusé qui soutenait que le meurtre dont il était incriminé était involontaire devait, comme le rappelle M. de Sanctis, se présenter au sanctuaire d'Apollon Delphinios dont son accusateur ne pouvait alors franchir le seuil ; c'était là, selon la légende, que Thésée, après le meurtre des Pallantides, s'était fait purifier.

A l'époque historique, l'accusé se présentait au Delphinion le jour où y tenaient séance les cinquante et un Éphètes (probablement cinquante et le roi, leur président) choisis parmi les nobles les plus estimés âgés de plus de cinquante ans ; ceux-ci étaient redevables de leur nom (ἐφέται) à ce qu'ils devaient décider s'il y avait lieu de concéder (ἐφιέναι) à l'accusé l'accès de l'autel auprès duquel il était purifié [1].

1. Je ne vois pas pourquoi M. de Sanctis n'accepte pas cette affirmation des Lexicographes : ἐφέται-ἄνδρες ὑπὲρ πεντήκοντα ἔτη (Suidas, Photios) et je ne puis y voir une confusion de leur âge avec leur nombre atteste par Pollux. Je croirais, d'ailleurs, volontiers que ce nombre ne fut fixé que lors de l'organisation des 10 tribus quand il ne fut plus possible de les choisir ἀριστίνδην : il y aurait eu 5 éphètes par tribu, le roi, président, étant le 51e. Par contre, M. de Sanctis me paraît avoir pleinement raison de repousser la théorie qui voit dans les éphètes, et non dans l'Aréopage, les héritiers de l'ancien *conseil* du roi, et l'étymologie inventée par Lange à l'appui de cette hypothèse : ἐπὶ — ἔτης « préposé aux compagnons, aux concitoyens ».

Comme on ne nous apprend pas que les Éphètes procédaient à une enquête, leur décision a dû passer à l'origine pour inspirée par le dieu dans le sanctuaire duquel ils se réunissaient : les éphètes ont dû commencer par être les interprètes d'Apollon. Nous nous retrouvons donc ici, comme je l'ai montré pour expliquer le rôle judiciaire du roi, devant un tribunal d'origine oraculaire [1].

Apollon Delphinios avait sans doute été substitué par les Ioniens à une vieille divinité chthonienne ; l'autre temple où les Éphètes rendent leur jugement, le Palladion, doit probablement son origine à quelque aérolithe où l'on aura vu un éclat de la foudre ; ce n'est que plus tard qu'on en fit la demeure de Pallas Athéna et qu'on expliqua son nom par la légende des Pallantides déjà appliquée au Delphinion. L'ubiquation de cette légende comme l'incertitude des traditions qui assignent les jugements légendaires d'Arès ou d'Oreste, de Thésée ou de Démophon tour à tour à l'Aréopage, au Delphinion et au Palladion montrent quelle indétermination a dû exister d'abord entre les attributions de ces trois tribunaux sacrés [2]. Le caractère religieux leur était commun mais il ne se manifestait pas de même : les homicides volontaires qui comparaissaient à l'Aréopage ne pouvaient expier que par leur sang le sang versé ; on appelait sur leur tête l'exécration divine et les dieux les abandonnaient à la justice des hommes. Les meurtres qui relevaient des deux autres tribunaux étaient tels, au contraire, que les dieux pouvaient en enlever la souillure ; il s'agissait d'obtenir leur grâce, non plus de susciter leur colère vengeresse : imprécatoire à l'Aréopage, la procédure dut donc être probatoire et supplicatoire au Delphinion et au Palladion.

Le progrès des idées morales que marque le nom de Dracon compléta cette différenciation qui résultait des plus vieilles concep-

1. M. de Sanctis, bien qu'il n'ait pas dégagé cette origine oraculaire du tribunal du Delphinion, a rappelé avec raison l'inscription archaïque de Mantinée où l'on voit précisement un oracle, celui d'Athéna Alea, intervenir dans une affaire d'homicide. Mais il n'a pas connu les importants travaux que lui ont consacrés en 1911 Hiller von Gaertringen, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, et R. Meister, dans ceux de l'Académie de Leipzig.

2. La tradition la plus autorisée attribue à l'Aréopage les jugements d'Arès et d'Oreste. On peut en conclure que les cas d'homicide légitime n'ont été différenciés que tardivement des cas d'homicide volontaire. — Je ne comprends pas que M. G. de Sanctis écrive *l'omicidio di Clitemnestra non entra in nessuna delle categorie d'omicidi che la legge lascia impuniti* (p. 171) puisqu'il cite (p. 169) le passage de Démosthène où, énumérant les cas jugés par Dracon non capitaux, il compte dans ce nombre l'attentat ἐπὶ μητρί.

tions religieuses. A côté des meurtres involontaires on rangea une catégorie de causes criminelles jusque-là classée avec les meurtres volontaires : les meurtres légitimes. M. de Sanctis eût dû insister sur tout le progrès que ce transfert implique[1]. C'est l'entrée de la morale laïque dans la justice religieuse. Elle y entre par deux voies : la famille et l'État. Jusqu'alors Oreste n'eût pu être purifié du meurtre de Clytemnestre ni Arès de celui d'Halrirhotios : voici qu'on admet qu'il est licite au chef de famille de tuer une mère criminelle ou le séducteur d'une fille. De part et d'autre, le meurtrier est le père de famille : ce n'est donc qu'un développement de la justice patriarcale. L'État jusqu'ici s'en désintéressait ; il intervient désormais ; il ne se borne pas à sanctionner l'usage, il remplace la *vendetta* par la purification envers les dieux, la composition à l'égard de la famille lésée. Plus directe est l'intervention de l'État lorsque la mort d'homme ne résulte plus d'un accident mais d'un cas de légitime défense ; bientôt on ira plus loin en admettant, en célébrant même, le meurtre pour le salut public, le tyrannicide[2].

Que l'homicide fût involontaire ou légitime, Dracon n'osa pas encore laisser la peine à l'appréciation du juge ; il remplaça seulement la peine capitale par l'exil à vie qui restait encore au temps d'Antiphon la conséquence régulière de tout homicide. M. de Sanctis a bien noté que l'exil présentait l'avantage de soustraire matériellement le meurtrier aux poursuites des parents du mort ; il aurait dû aussi signaler le caractère religieux de la peine : à l'époque où l'on croyait que chaque cité avait son panthéon, il suffisait de faire sortir le meurtrier du territoire national pour que sa présence n'offensât plus le regard des dieux outragés.

Seule, une composition (αἴδεσις) pouvait éviter au meurtrier l'exil ou le faire cesser. Dracon la rendit plus facile en décidant

1. Absorbé par l'analyse et la discussion des textes, M. G. de Sanctis n'a pas dégagé aussi nettement qu'on cherche à le faire ici les grandes lignes de l'œuvre de Dracon. Mais la divergence de quelques-unes de nos vues ne m'empêche pas de rendre pleine justice à ce grand travail de critique lucide et de raison.

2. Je ne puis me rallier aux raisons qui amènent M. de Sanctis à repousser une interprétation souvent proposée de la loi d'amnistie de Solon selon laquelle le φόνος (meurtre prémédité) ressortirait à l'Aréopage, les σφαγαί (crimes de sang non prémédités) aux Éphètes, la τυραννίς au Prytaneion. Formé des 4 *phylobasileis* et de l'archonte qui les présidait, ce tribunal est nécessairement antérieur à Solon ; la présidence donnée à l'archonte, non au roi, indique que le tribunal n'était pas très ancien. Or, ce n'est pas avant la tentative de Kylon qu'on a dû être amené à Athènes à prévoir le tyrannicide.

qu'il suffirait pour la conclure de l'accord du père, des fils et des frères ; il suffit même bientôt qu'un seul des parents directs de la victime consentît au retour de l'exilé pour que celui-ci devînt légal. En l'absence de ces proches parents, on n'avait pas recours à des parents plus éloignés mais à dix membres de la phratrie du défunt : on pouvait attendre d'eux une bien autre largeur d'esprit.

La même limitation fut appliquée par Dracon aux homicides volontaires jugés à l'Aréopage : seuls les proches parents purent intenter le procès, les autres ne pouvaient intervenir que pour soutenir l'accusation ; à défaut de parents, tout membre de la même phratrie, bientôt tout citoyen, put entamer les poursuites s'il avait pris l'accusé sur le fait (ἐπ' αὐτοφόρῳ).

Quand il n'y avait eu que mutilation ou blessure, on appliquait à l'origine la loi du talion qu'admet encore le code de Zaleukos. Dracon la remplaça par l'exil et la confiscation. Même lorsqu'il y avait eu mort d'homme, les parents de la victime ne purent plus réclamer la mise à mort du meurtrier ; ils durent se borner, quand le roi avait admis l'accusation, à faire proclamer par le héraut qu'ils demandaient que le meurtrier eût à « se tenir éloigné des lieux sacrés et du marché, sans avoir part aux libations ni aux lustrations, sans toucher au cratère d'autrui ». Sans doute cette formule aboutissait à un véritable interdit à la façon de l'excommunication du Moyen Age ; mais elle ne rendait pas la peine de mort nécessaire et permit de n'appliquer souvent que l'exil à vie avec confiscation et *atimia*, perte de tous droits civils et politiques [1]. Quand la peine capitale fut prononcée, son exécution ne fut plus remise à la famille du défunt mais à un bourreau public. Ainsi, de toutes façons, l'antique *vendetta* familiale était battue en brèche par l'intervention de l'État et les rites de la religion primitive par les principes d'une morale laïque.

Ce développement des sentiments de justice et d'humanité ne se marque pas seulement par des mesures qui restreignent la *vendetta* et adoucissent le « jugement de dieu ». Le même souci d'équité amena Dracon à poursuivre une catégorie de crimes qu'on

1. C'est sans doute ce recours à l'exil, qui paraît avoir été si fréquent dans les lois de Dracon, qui l'amena à instituer le singulier tribunal de *Phréattô*. Quand un exilé avait à répondre d'une accusation de meurtre autre que celle qui l'avait fait condamner, comme il lui était défendu de mettre le pied sur le sol de la patrie, il devait venir en barque devant la chapelle du héros Phréatos qui s'élevait au bord de la mer, dans la baie de Zéa. Les éphètes s'y réunissaient pour l'entendre et le juger.

n'avait pas songé jusqu'alors à atteindre. L'instigateur d'un crime put être poursuivi au même titre que l'auteur du crime ; c'est l'apparition dans l'histoire d'une tendance qui amène souvent aujourd'hui à faire juger plus sévèrement le cerveau qui a conçu que la main qui exécute. Sans doute, Dracon applique à l'instigation (βούλευσις), qu'il renvoie non à l'Aéropage mais au Palladion, des peines moindres qu'au meurtre légitime même : l'exil, mais sans perte des biens et avec faculté aux proches parents d'entrer en composition. Cette faculté leur est, au contraire, enlevée en cas d'homicide volontaire ; c'est que l'éveil de la conscience fait juger immoral que le sang pût se racheter pour de l'argent. Mais elle est trop primitive encore pour comprendre que la souillure du sang versé retombe également sur l'instigateur et sur l'auteur du crime ; il en était d'ailleurs encore de même de Platon, qui dans ses *Lois*, facilite la fuite de l'instigateur et lui permet d'être enterré dans sa patrie [1].

Ce sont probablement des lois de ce genre qui, en créant des catégories nouvelles de crimes, firent à Dracon le renom de sévérité dont l'écho se retrouve dans la légende selon laquelle il aurait puni de mort le vol et même la simple fainéantise. Tout auteur de code criminel a chance de se faire un renom de cruauté même lorsque son code imprime un grand progrès dans la voie de l'humanité et de

1. Je ne crois pas, contrairement à M. de Sanctis, qu'on puisse grouper avec les réformes de Dracon ce que nous savons du tribunal du Prytaneion. Si ce n'est probablement pas avant Solon que ce tribunal a reçu le soin des poursuites relatives à la tyrannie — et, s'il l'a reçu, c'est sans doute à cause du caractère politique et civil que lui confère la présidence de l'archonte — c'est bien avant lui qu'il a dû être chargé de rendre les deux catégories de jugements de caractère si primitif que la tradition lui attribue, les jugements contre les animaux ou les objets qui ont causé mort d'homme — jugements qu'on n'a pu rendre que dans une société encore toute voisine de la phase totémiste — les jugements contre les homicides restés inconnus — ce n'est qu'à une époque de foi encore primitive qu'il a pu paraître nécessaire de dégager, par une condamnation *in ignotum*, la cité de la contamination que le crime faisait peser sur elle. On devait dévouer l'auteur aux dieux infernaux : les Érinnyes sauraient bien trouver leur proie. Mais pourquoi n'avoir pas confié ces jugements à l'Aréopage dont on a vu que la procédure ne consistait, à l'origine, qu'en une évocation des Furies vengeresses ? Sans prétendre expliquer ce fait singulier, je ferai remarquer que la composition et le siège du tribunal répondaient mieux à son objet que n'eût fait l'Aréopage. En effet, puisqu'on ne sait sur qui retombe la souillure du crime, la cité entière en est chargée. Or, le symbole et comme l'âme de la cité c'est le foyer qui brûle au Prytanée ; de plus, comme on a vu que le roi représentait son peuple devant les dieux, le roi de chacune des tribus représente plus particulièrement celle-ci. Nul moyen plus efficace donc de libérer la cité aux yeux des dieux que de faire proclamer des imprécations solennelles par les rois des tribus par devant le foyer de la cité. — L'antiquité même de pareilles conceptions a dû les faire tomber de bonne heure en désuétude : le Prytaneion put prendre alors un caractère tout politique.

l'équité. C'est un pareil progrès que les lois de Dracon marquent sans aucun doute : mais — fait qui a aussi pu contribuer à la défaveur où son nom est tombé — le peuple opprimé sentait plus le besoin de réformes sociales qui allégeraient son sort que de réformes juridiques qui le touchaient moins que les grandes familles. Pour pouvoir profiter des progrès de la justice, il fallait qu'il pût y avoir accès.

Il ne pourra jouir de l'égalité devant les tribunaux que si les nobles ne sont plus seuls à y siéger ; pour que le progrès du droit criminel améliore sa condition, il faut que l'égalité devienne la règle commune dans toutes les lois. Il a moins besoin d'un code que d'une constitution. Et, peut-être, la rigueur même de ce code a-t-elle contribué à retarder les efforts obscurs du peuple vers la liberté politique. Si Solon a nui à Dracon devant l'histoire, Dracon a peut-être, en fait, retardé d'un demi-siècle la venue d'un Solon. Mais la postérité doit continuer à unir leurs noms dans sa reconnaissance : elle doit à leurs réformes un des progrès décisifs dans le double affranchissement de l'homme ; en même temps qu'il se libère des terreurs célestes, il s'affranchit des puissances de la terre [1].

(*A suivre.*)

ADOLPHE REINACH.

1. Il n'est que juste de dire que notre ignorance des autres cités grecques nous empêche de savoir à quel point Solon et Dracon ont été des initiateurs. Qu'on me permette de citer ce que j'écrivais à ce sujet, il y a sept ans, en rendant compte de la thèse de M. Glotz dans la *Revue des Ét. grecques*, 1905, p. 139 : « Comme tout grand livre d'histoire, celui de M. Glotz ne veut pas seulement établir des faits, faire renaître de la vie ; il veut démontrer une théorie. On pourrait la résumer ainsi : de toutes les nations, l'Hellade a été la première à remplacer la justice familiale, qui est toute vengeance, par la justice sociale, qui est toute bienveillance ; la haine entre les hommes par l'amour ; et la tête de l'Hellade est Athènes qui, en la dépassant, résume ses aspirations. Aussi, l'auteur finit sur un vrai *panégyrique d'Athènes* et de sa *philanthropie*, fait nouveau dans l'histoire de l'humanité qui annonce et prépare la charité chrétienne.

Je crains que M. Glotz ne se soit exagéré le rôle d'Athènes, surtout le rôle d'Athènes primitive. Les législateurs de Sparte et des colonies doriennes, la *rhétra* d'Olympie qui, nous dit-il lui-même, « forme avec le Deutéronome un double anneau de la chaîne d'or qui se termine avec les *Déclarations des Droits de l'homme* » ont précédé, inspiré peut être, Dracon et Solon. Athènes n'a été vraiment à la tête de l'Hellade et de l'Orient hellénique qu'à partir des guerres médiques ; mais, sur la pénombre antérieure, ses grands hommes ont jeté l'éblouissant manteau de la gloire qu'elle recevait d'eux. A travers les siècles, cette belle illusion a duré. » — Est-il nécessaire de discuter l'étrange opinion émise par J. Beloch dans la nouvelle édition de sa *Griechische Geschichte* : Dracon ne serait qu'une personnification du *dragon* d'Athèna ?

LE MOUVEMENT MORAL VERS 1840

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MORALE AU XIXe SIÈCLE[1]

II

LE POINT DE VUE ROMANTIQUE

Hostilité à l'égard du « fonctionnaire » : Arndt, Wackernagel, W. Menzel. — Les nouvelles tendances remontent à Rousseau. Influence de Rousseau sur les individualistes allemands. (Influence du radicalisme latin sur la mentalité germanique : encore incomplète chez Hamann, Herder, Kant, Forster ; mais à côté de W. Humboldt on voit déjà apparaître Haugewitz.) — Le « scribe » devient le prototype du « philistin ». — La haine du philistin : Rückert, J. Kerner, Görres. — Cette haine finit par s'étendre à l'État moderne en général : E. Th. A. Hoffmann. (Digression sur l'hostilité à l'égard de la nature : Whistler, Huysmans, Maupassant, Wilde). — Conséquences morales : la morale du génie. — *Le caractère négatif de son trait fondamental. — Appréciation de la doctrine morale du romantisme.*

Nous venons de voir, que de Hamann aux anarchistes modernes, en passant par Herder, Humboldt, Riehl et Bucher, les défenseurs des droits individuels contre les empiètements de l'État, forment une série ascendante aux oscillations très intéressantes. Mais une différence essentielle sépare les plus anciens de ces défenseurs des plus jeunes. Alors que ceux-ci, donnant libre cours à leur indigna-

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, p. 319.

tion morale, attaquent l'État comme l'ennemi de tout bien, ceux-là ne voient dans l'État que l'oppression de « l'homme extérieur ». Les successeurs de Hamann, Herder et Humboldt ne se contentent plus de cette dernière accusation et proclament que l'État attente également contre « l'homme intérieur » : il déforme la nature, corrompt le caractère, détruit tout ce que l'âme renferme de bon. Des accusations pareilles n'auraient jamais pu être formulées par la première génération des adversaires de la toute-puissance de l'État moderne. Mais le but direct des attaques a changé en même temps que la nature des accusations. Pour Herder, c'est le chef de l'État qui est responsable ; c'est lui qui supprimerait, foulerait aux pieds tous les droits. Pour Humboldt, c'est l'État « abstrait » qui serait l'ennemi à combattre. C'est, au contraire, dans le *fonctionnaire* que les anti-étatistes de notre siècle voient le principal ennemi, la principale cause de tous les maux. Le « scribe » est le souffre-douleur de tous les individualistes modernes. Certes, le fonctionnaire n'a jamais été tenu en grande estime. « Toute notre activité ne se réduit-elle pas à *amare*, *docere*, *legere* et *audire*, à l'exception de *scribere* et *recensere*, qui n'en sont pas moins la suite inévitable ? » Telle est la question que Lichtenberg, découragé, avait posé dès 1779, et dans son ardente œuvre de jeunesse « Les brigands », Schiller croyait adresser à son époque la plus amère insulte en lui disant qu'elle était un « siècle de taches d'encre ». Mais Lichtenberg et Schiller visaient les écrivains, tandis que de nos jours les reproches de ce genre s'adressent aux bureaucrates. Dans son *Esprit du temps*, paru en 1807, E. M. Arndt confond expressément dans la même réprobation les uns et aux autres. Chez lui, nous trouvons déjà l'animosité contre l'État dans toute sa force. « Les hommes ne sont pas seulement corrompus et dépouillés de leur dignité par le caractère artificiel et machinal du gouvernement de notre temps qui a peu à peu engendré le despotisme : ils sont encore grièvement obérés. C'est ce que nous savons et sentons tous. Incalculable est le nombre des auxiliaires, des complices et des serviteurs du pouvoir. C'est pour les entretenir que le paysan doit labourer et le bourgeois peiner. Et pourtant il n'est guère de pays où l'on ne puisse en supprimer au moins les deux tiers, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. Au contraire : sans ces bouche-trous, ces ravaudeurs, ces colporteurs et ces mangeurs aux râteliers de l'État, les affaires n'iraient qu'infiniment mieux. On le voit:

le fonctionnarisme est à ses yeux une plaie, de même qu'aux yeux de Ruskin tous ceux qui recevaient un traitement de l'État n'étaient que des voleurs de la fortune publique. Mais l'État ne nuit pas seulement par ses fonctionnaires : il détruit encore l'âme du peuple : « On a vu naître peu à peu une machinerie gouvernementale tellement compliquée et savante, que les plus habiles ne sont plus à même d'en assurer le fonctionnement. On a tendu partout tant de pièges visibles et invisibles et aux mailles tellement enchevêtrées que chasseurs et gibier s'y laissent également prendre et s'y embrouillent d'autant plus qu'ils font plus d'effort pour s'en dégager. Un pareil régime ôte au genre humain, déjà affaibli, ses dernières forces. Entourés de mille chaînes invisibles, ensorcelés par mille artifices, surveillés dans leur maison et dans la rue, épiés a travers les persiennes, les hommes ont fini par croire qu'il doit en être ainsi. Cette croyance avait tué chez eux toute dignité. Désormais la ruse et l'astuce gouvernent seules le monde. » Ne croirait-on pas entendre Ibsen ou Nietzsche dénoncer l'action dépravante de l'État? Et, pourtant, celui qui a écrit ces paroles n'est autre que le plus ardent patriote allemand, le collaborateur le plus fidèle du grand ministre Stein dans son œuvre de régénération de la Prusse. Mais pendant des années encore on parlera des « scribes » et de leur État sur le même ton.

Lorsque Wilhelm Wackernagel, qui était devenu plus tard un des maîtres les plus illustres de la philologie allemande, eut voulu embrasser en 1820 la carrière d'écrivain, son frère Philippe qui s'est également signalé dans la littérature allemande en publiant des recueils de chants d'Église, s'en est montré profondément indigné. « Tu veux donc te noyer dans l'encrier comme une mouche fatiguée ? C'est tellement abominable, tellement horrible que je ne sais trop ce que je dois te dire. Tu ne vois donc pas à quel point ils sont maudits, tous ces scribes, toute cette engeance paresseuse et lâche ? Non, il n'est pas possible que tu ne te rendes pas compte de l'état effrayant de ces gens qui, à force d'écrire, ont perdu tout orgueil et toute cette dignité humaine que Dieu nous a donnée. Regarde-les donc : mais ils ont le cerveau désséché, l'esprit épuisé. » Et ainsi de suite pendant des pages entières. Dix années plus tard Wolfgang, dans son livre sur la « littérature allemande », débute par une lamentation sur la manie écrivassière. Tous ces hommes aiment la littérature, mais haïssent le scribe. Il

personnifie à leurs yeux tout ce qui est bas, plat, vulgaire. Il est le diable qui corrompt le noble peuple. Voilà encore une idée qui ne serait jamais venue à l'esprit de Guillaume de Humboldt.

Sur quoi reposent ces deux nouveaux points de vue : l'élément moral des attaques contre l'État, qui était jusqu'alors combattu seulement comme dangereux et non comme immoral, et la haine contre l'écrivasserie ? Si nous ne le savions pas, le ton même de toutes ces plaintes suffirait à nous révéler la voix de celui qui les avait émises le premier. C'est de la voix de Rousseau que nous entendons ici l'écho. Un courant dont la direction était au début tout à fait différente de celle suivie par les ennemis du système frédéricien avait fini par se confondre avec les tendances de ceux-ci. Hamann et Herder n'éprouvaient pour Rousseau aucune sympathie, Humboldt avait à peine subi son influence (bien que son maître Forster fût un disciple de Rousseau). Mais plus tard le *Contrat Social* avait fini par s'imposer aux esprits accessibles à ses idées et a introduit un élément nouveau dans le développement des tendances anciennes.

Il semblerait à priori qu'il n'y ait rien de commun entre Rousseau et ceux qui veulent rejeter ou, tout au moins, enfermer dans des limites plus ou moins étroites la notion de l'État. Il y aurait entre lui et eux toute la différence qui sépare la mentalité latine de la mentalité germanique. Nous avons vu les Allemands obéir au même mobile que celui qui a dicté à Rousseau son *Contrat Social :* le désir de sauvegarder les droits menacés de l'individu. Mais là où le Germain individualiste voit la *personnalité particulière*, le Latin, plus porté aux abstractions et aux mythes, ne voit que *l'homme abstrait*. Rousseau considère, lui aussi, que l'État et la société sont une menace pour l' « homme » ; mais son « homme » est à celui de Herder ce *que le héros d'une tragédie de Racine est à celui d'un drame de Shakespeare*. L'homme particulier ne joue chez lui absolument aucun rôle. Alors que l'absolutisme allemand des temps modernes n'a jamais osé pénétrer dans le sanctuaire des convictions religieuses, le réformateur français sacrifie sans hésiter la liberté religieuse à la souveraineté de l'État. L'individu est annulé au profit de l'homme abstrait avec la même désinvolture avec laquelle un Frédéric le Grand ou un Hegel le subordonnaient à l'idée de l'État. Aussi les conséquences n'ont-elle pas tardé à montrer à quel point la politique de Rousseau différait de celle de

nos idéologues. Rien n'eût paru plus effrayant à Herder que le nivellement acharné auquel s'était livrée la République française, en invoquant (et elle ne pouvait guère faire autrement) les idées de Rousseau. Personne n'a jamais poussé plus loin que ne l'ont fait les Jacobins la négation doctrinaire des droits individuels. Le nouveau gouvernement n'est-il pas allé jusqu'à abolir les noms des provinces et des jours de la semaine, ces noms consacrés par un usage immémorial et qu'il a remplacés par des dénominations de sa propre fabrication ? Jamais un conseiller du gouvernement prussien n'aurait osé pousser aussi loin que les révolutionnaires français la toute-puissance de l'État, voire la toute-puissance de la police ! Et ce n'est pas là la seule manifestation par laquelle la personnalité et l'action de Rousseau, si riches en contradictions logiques, offrent un exemple de la fameuse « ironie de l'histoire universelle ». Ce père de la grande révolution est au fond le plus réactionnaire des mortels : il veut revenir en arrière, non pas vers le moyen âge, comme les conservateurs romantiques et sentimentaux, mais vers les âges primitifs. Les réactionnaires politiques de tous les pays, les de Maistre et les Haller, les Adam Müller et les Fouqué se refusent à reconnaître comme un fait accompli et justifié une phase considérable de l'évolution humaine : celle qui a conduit l'humanité de l'état sauvage des époques primitives au moyen âge chrétien. Plus radical, le citoyen de Genève nie tout progrès et ne voit dans chaque étape franchie par la civilisation, qu'une acquisition diabolique.

Mais c'est précisément à son radicalisme qu'il doit sa puissance, qu'il doit d'avoir conquis, même en Allemagne, une forte communauté. L'Allemand s'en est toujours laissé imposer par le radicalisme roman : son propre individualisme, plus foncier, mieux fondé, plus aimable lui apparaît comme un « palliatif », à côté de l'assaut tumultueux des peuples méridionaux qui ne jurent que par des principes abstraits. Qu'un Zola pousse la doctrine du naturalisme littéraire jusqu'à ses conséquences les plus inacceptables, qu'un « pointilleur » français fasse de l'impressionnisme en peinture les applications les plus ridicules, ils trouveront toujours en Allemagne des apôtres inspirés, prêts à les admirer sans réserves. C'est ainsi que Rousseau était, aux yeux de beaucoup, un reproche vivant à l'égard de la lenteur, de l'indécision allemandes. Mais il y a dans les doctrines de Rousseau un point qui a singulièrement contribué à lui recru-

ter des partisans en Allemagne. A l'encontre du Germain, le Latin est un ami fidèle de la tradition. L'Allemand ne sert volontiers que des maîtres concrets, visibles et tangibles ; sa fameuse « fidélité » va aux hommes, non aux principes. Plein de confiance dans le chef qu'il s'est donné, il brûlera aujourd'hui, avec son Clovis, ce qu'il a adoré hier et adorera le lendemain ce qu'il a brûlé la veille. C'est pourquoi nous avons vu les grandes actions de Luther et de Bismarck, de Wagner et de Nietzsche recueillir tant d'adhésions et d'approbations. Mais à cette fidélité allemande à l'égard des personnes, l'historien impartial doit opposer la fidélité latine à l'égard des choses. Börne a eu le tort de pousser les choses à l'extrême, mais il n'en a pas moins vu juste, lorsqu'il a opposé le « servage corporel » des Allemands au « servage spirituel » des Français. Le Latin reste dévoué à la tradition, au principe, au programme abstrait, comme le Germain à son chef militaire. Le vieux républicain Garibaldi ne fait pas preuve de plus d'infidélité, en adhérant à la royauté, qu'un adorateur de Bismarck qui, de libre-échangiste, devient protectionniste. Républicain ou royaliste, Garibaldi reste fidèle à son drapeau sur lequel est inscrite l' « unité de l'Italie » ; libre-échangiste ou protectionniste, l'Allemand reste fidèle à l'homme de confiance qu'il s'est choisi. Nous avons vu cependant avec quelle force l'opposition au despotisme a poussé peu à peu des Allemands de race, tels que Hamann et Herder, vers le traditionalisme latin. La tradition ne leur était pas moins sacrée qu'aux politiciens, aux peintres, aux techniciens français. (Disons en passant que nous touchons là à un point qui facilitera aux successeurs de Hamann et de Herder, aux Schlegel et aux Zacharias Werner, le passage au catholicisme, qui est une religion fondée sur la tradition, tandis que le protestantisme a pour base l'expérience individuelle ; nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet.) Mais de l'autre côté se trouvait Rousseau qui, tout en restant dans beaucoup de questions attaché à la tradition, n'en aboutissait pas moins en principe à la négation absolue de tout droit traditionnel, ce qui le mit en opposition avec les disciples de Hamann et de Herder, avec ce « petit et puissant parti » du *Sturm und Drang*.

Cette opposition n'a pas passé inaperçue. Hamann et Herder eux-mêmes ont à plusieurs reprises polémisé contre Rousseau ; mais tandis que le premier mettait dans ses polémiques un ressentiment tenace, on saisit chez le second, dès le début, une tendance

au rapprochement qui se manifeste dans une lutte intérieure entre la sympathie et l'antipathie. Les partisans absolus de Rousseau en Allemagne sont loin de s'unir aux adversaires de la morale frédéricienne, si toutefois il peut être question d'une morale de ce genre dont l'idée de l'État constituerait une partie. Kant, qui admirait Rousseau, traduisit la pratique de Frédéric dans le langage d'une théorie philosophique. Forster haïssait profondément les castes et les autorités « vieux-gothiques » pour lesquelles Herder avait une certaine faiblesse et, disciple fidèle de Jean-Jacques, il approuve avec enthousiasme la Révolution française qui a en partie approfondi, en partie dépassé l idée frédéricienne de l'État. Les deux courants suivaient encore des directions différentes.

Mais ils ne pouvaient rester complètement indépendants l'un de l'autre. L'axiome euclidien, d'après lequel deux lignes parallèles ne se rencontrent qu'à une distance infinie, ne trouve pas son application dans l'histoire universelle. Ici on fait plutôt cette constatation que les lignes parallèles convergent avec une rapidité croissante vers un point d'intersection. Le programme des anti-révolutionnaires allemands et celui des révolutionnaires français étaient d'accord sur un point capital : « hostilité contre l'État actuel ». Certes, l'État qu'avait renversé Robespierre et celui que voulait réformer Humboldt étaient loin de se ressembler ; mais ils étaient l'un et l'autre anti-modernes. Nous avons d'ailleurs une incarnation symbolique de ces deux directions dans deux personnages caractéristiques du gouvernement prussien : à côté de Guillaume de Humboldt, l'élève des Grecs, l'ami et le soutien de nos classiques, le fondateur de l'Université de Berlin, nous trouvons en effet le ministre d'État von Haugewitz, l'ami des Français, l'adorateur de Rousseau. Il a fait jadis en compagnie du jeune Gœthe et du comte Stolberg, qui à cette époque était encore altéré de « sang de tyrans », un voyage en Suisse, au cours duquel Gœthe éprouva une profonde antipathie pour le culte sauvage et bruyant de la nature, professé par les disciples de Rousseau ; il a fait dans son intérieur une application théâtrale des théories de Rousseau sur l'éducation « naturelle » (Willibald Alexis nous en a laissé un précieux récit dans son beau roman historique *Ruhe ist die erste Bürgerpflicht*) ; il a enfin failli trahir sa patrie au profit de Napoléon, par simple enthousiasme pour les Français et pour les idées nouvelles. De Haugewitz à Humboldt, il y a toute la différence qui sépare

l'enthousiasme phraséologique de Rousseau du sérieux profond et réfléchi de nos classiques. Mais tous deux sont hostiles au principe sur lequel repose l'État qu'ils représentent ; tous deux sont amis de la spontanéité, de l'originalité, de la liberté qui ont dans le roi foncièrement prussien Frédéric-Guillaume III leur adversaire le plus implacable. L'ennemi de sa toute-puissance a pénétré jusqu'au cœur même de l'État : la génération suivante verra en effet s'installer sur le trône de Prusse, avec Frédéric-Guillaume IV, l'antipathie contre le centralisme rigide, l'attachement à la tradition romantique, l'amour des principes sonores.

Cette opposition commune devait nécessairement rapprocher les deux écoles. Herder a été le maître de la « Jeune Allemagne » qui, pendant le *Sturm und Drang*, s'est élevée contre la rigide convention, contre la réglementation gênante et contre le despotisme de l'État et avait lutté pour la liberté, pour l'originalité et pour l'individualité. L'influence de Rousseau se faisait déjà sentir au cours de ce mouvement ; mais cette influence s'exerçait en quelque sorte du dehors et on avait encore besoin de s'y adapter. Et voilà que les tendances du *Sturm und Drang* renaissent dans le romantisme, dont les représentants ne se sont pas contentés d'adopter les idées de Rousseau, mais les ont encore élaborées, digérées, pour ainsi dire. Aussi les attaques conduites par Arndt, Wackernagel, Wolfgang Menzel diffèrent-elles de celles de Hamann, Herder et Humboldt et visent-elles un autre but. Ce que Herder ressentait encore comme un élément étranger, était devenu partie intégrante de la mentalité de ses successeurs. Mentalité de vieux Germain, qui le rapprochait irrésistiblement de Rousseau. Le pathos du Genevois vint en aide au penchant inné qui pousse l'Allemand à considérer et à dénoncer comme « immoral » tout ce qui lui déplaît en politique, en art, en science. Son aversion pour la civilisation vint raffermir l'horreur toujours vivace du Germain pour toute action qui s'accomplit dans l'obscurité, entre les quatre murs d'une chambre, devant la table à écrire. Les vieux Scandinaves ont créé la figure mythique de l'intrépide Starkad qui répudiait toute adaptation à de nouvelles conditions comme un amollissement et une dégénérescence ; cette même figure réapparaît sous les traits historiques de Blücher lançant ses malédictions contre les « plumitifs ». Le moyen âge allemand a établi entre « chevaliers » et « scribes » une opposition qui ne s'est pas seulement exprimée

dans des poésies satiriques plus ou moins bien tournées, mais a en outre beaucoup contribué à envenimer les passions de partis dans de nombreuses occasions, aussi bien lors des querelles à propos de l'investiture que lors de l'introduction du droit romain ; et on a vu renaître cette même opposition, lorsque Strachwitz, donnant au mot « Scribe » une signification plus étendue, conforme à l'esprit du temps, s'écriait :

Es wird eine Zeit der Helden sein
Nach der Zeit der Schreier und Schreiber [1].

Le romantisme approfondit et étend encore davantage cette opposition. Le « scribe » devient le bouc émissaire de tous ceux qui souffrent d'une déception morale, car chacun veut être désormais original, artiste, héros. L'horreur morale et esthétique de la trivialité pousse les romantiques, fiers de leur originalité, à faire de l'homme ordinaire, du « brave bourgeois » une caricature pitoyable. Le « scribe », c'est-à-dire le fonctionnaire, se confond avec le « philistin », le « héros » avec l' « artiste ». Les hommes du romantisme et leurs coreligionnaires dans d'autres camps tirent de cette antithèse ses extrêmes conséquences. Seul le génie est un homme au vrai sens du mot ; il est le seul chez lequel l'uniformité corruptrice de l'État de Herder n'ait pas encore détruit la noble spontanéité naturelle tant prônée par Rousseau. Et c'est ici que les deux courants dont nous avons parlé se fondent en un seul ; c'est ici que *le mouvement politique devient un mouvement moral.* Brentano et Görres opposent l' « homme » à l' « horloger », c'est-à-dire à l'homme machinalement ponctuel ; Rückert raille l'homme prosaïque, en le comparant à un pharmacien dans le voisinage duquel les fleurs n'osent pas s'épanouir :

Als fortfuhr das Mustern,
Ward zu Hustern
Aller Nachtigallen
Liederschallen ;
Und die Rosenhecken
All vor Schrecken
Wurden leichenfarber
Als Rhubarber [2].

1. Après l'époque des crieurs et des scribes viendra celle des héros.
2. A mesure que l'examen se poursuivait, les chants des rossignols se transformaient en quintes de toux ; les haies de roses, effrayées, devenaient plus pâles que la mort.

Justinus Kerner est intarissable dans les railleries dont il accable l'homme moyen. Être « philistin » devient tout simplement un vice moral ; or, devient philistin quiconque se laisse modeler par l'odieux État. Rien d'étonnant à ce que cette conviction théorique de la nature pernicieuse de l'État ait abouti à une véritable révolte. Cette conviction a joué par exemple un grand rôle dans le développement du parti ultramontain en Prusse. Or le créateur de ce parti en Allemagne en général est ce même Görres qui se répandait avec Brentano en satires contre le « philistin » ; et dans son pamphlet enflammé contre le gouvernement de Frédéric-Guillaume III, écrit à l'occasion de l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne, il parle dans des termes bien romantiques de l'esprit de l'époque frédéricienne (et non, ainsi que l'on a inexactement cité, de l'esprit de l'État) comme d'un « homme rigidement osseux » et maudit, tout comme les Herder et les Arndt : « cet État bureaucratique et abstrait qui pèse sur le monde moderne, comme un lourd cauchemar et qui, à chaque mouvement que nous tentons, nous gêne, nous comprime, nous opprime et nous pince, nous serre, nous presse et nous vexe ». L'opposition affecte ici un caractère purement moral : l'homme qui, au plus profond de son être, éprouve sa religion comme une vérité, doit considérer comme une trahison à l'égard du suprême bien, la docilité et l'obéissance à des réglements extérieurs. Certes on est allé rarement jusqu'à tirer les dernières conséquences de cette manière de voir qui aboutit en dernier ressort à l'anarchisme théorique. Cette hostilité contre la notion de l'État moderne, personne ne l'a exprimée avec plus d'esprit et de profondeur que E. Th. A. Hoffmann, lui-même « scribe », fonctionnaire de la catégorie la plus détestée, celle des juristes, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de choisir précisément le juriste pour représentant de la conception philistine du monde. Dans son profond conte fantastique *Nussknacker und Mäusefresser*, le conseiller à la Cour Drosselmeier, apporte en cadeau à ses enfants un château dans lequel se promènent des figures automatiques, dont une le représente lui-même. « Il se passa un certain temps pendant lequel les dames et le smessieurs se sont promenés uniformément de long en large, alors que les enfants ne cessaient de danser ; tout d'un coup Fritz interpelle avec impatience le compère Drosselmeier qui est apparu devant la porte : « Compère Drosselmeier, approche-

toi maintenant de la porte qui se trouve de l'autre côté. — Cela ne se peut pas, mon cher petit Fritz, répondit le conseiller à la Cour. — Laisse alors cet homme vert qui regarde tant autour de lui se promener avec les autres. — Cela ne se peut pas davantage, répondit de nouveau le conseiller. — Laisse alors descendre les enfants, je veux les voir de plus près, s'écria Fritz. — Tout cela est impossible, répliqua le conseiller contrarié : la mécanique doit toujours rester telle qu'elle a été faite. — Vrai ? demanda Fritz, d'une voix traînante. Tout cela est impossible ? Écoute alors, compère Drosselmeier : si tes petits bonshommes mécaniques enfermés dans ce château ne peuvent faire autrement que d'exécuter toujours les mêmes mouvements, ils ne me conviennent pas et je ne tiens pas à les garder. Je préfère alors mes hussards qui manœuvrent en avant, en arrière, à ma volonté, et ne sont pas enfermés dans une maison. — Et ceci dit, il s'approcha en courant de la table où étaient déposées les étrennes de Noël, s'empara de son escadron monté sur des chevaux d'argent et se mit à lui faire accomplir, selon son caprice, toutes sortes d'évolutions : le trot, le carrousel, la bataille à l'arme blanche et aux armes à feu. »

Cette scène symbolise d'une façon incomparable la grande opposition dont nous nous occupons. L'idéal du philistin est un beau château dans lequel les mêmes choses se passent tous les jours avec une régularité mécanique. Le compère Drosselmeier sort toujours par la même porte; l'homme vert regarde toujours autour de lui et ne se promène jamais avec d'autres. « La mécanique doit toujours rester telle qu'elle a été faite. » *Quieta non movere!* Cette devise de toute bureaucratie, de tous les esprits ayant le culte de la mécanique, devient ici une vérité. Mais l'enfant qui n'a pas encore perdu sa spontanéité, son originalité naturelle, réclame du changement, de l'arbitraire, de la nouveauté. Il aime par-dessus tout ses hussards, parce qu'il peut les faire manœuvrer en avant et en arrière, parce qu'avec eux il peut s'essayer dans un champ libre, et non dans une maison étroite. Et puisque les petits objets parés, enfermés dans le château, — dames à la mode et madrigaux, actes ministériels et sagesse professorale, vérités triviales et manières banales, — doivent rester éternellement tels que les a conçus la mécanique, l'esprit libre n'en veut pas.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse. Lessing avait dit de l'ensemble de l'histoire du développement de l'esprit humain

que la Providence divine doit veiller à trop de choses pour que le chemin droit soit pour elle le plus court. La justesse de cette observation se vérifie d'une façon toute particulière, lorsque, au lieu de suivre le développement dans son ensemble, on n'en suit qu'un embranchement. Notre exposé doit s'attacher à reproduire les lignes sinueuses et embrouillées de ce chemin compliqué. Le sujet lui-même nous oblige à anticiper, à revenir ensuite sur nos pas, à faire des intercalations. Il en est ainsi dans le cas qui nous occupe.

En concevant l'*État* comme un mécanisme mort, les romantiques et leurs coreligionnaires lui opposaient la *nature* comme un ensemble de phénomènes vivants, de changements éternels. Mais ici encore se reproduit le fait que nous venons de mentionner, à savoir que dans la vie de l'esprit les parallèles se cherchent et tendent à se croiser. A force de comparer l'État et la Nation, on finit par découvrir entre l'un et l'autre des ressemblances, par transformer insensiblement l'opposition en analogie. Pendant longtemps, les lois de l'État avaient apparu comme mesquines et arbitraires à côté de la grande rigueur et de l'énorme portée des lois de la nature : « dans celle-ci, il n'y a pas place pour l'arbitraire ; tout y est soumis à la loi éternelle, agissant lentement », écrivait Gœthe à Franz Stein au cours de son voyage en Suisse, alors qu'il se sentit plus pénétré que jamais de l'idée de la nature. Mais le mécontentement engendré par les défectuosités de l'organisme de l'État s'étendit progressivement aussi à la nature. Ne présentait-elle pas, elle aussi, une régularité, une légalité rigides? C'est alors que Whistler et Huysmans donnent libre cours aux sentiments de dégoût que leur inspire l' « inintelligente nature », dont seule la volonté humaine peut parfois extraire quelque chose de nouveau ; ils la proclament stupide, capable seulement de fournir toujours les mêmes ébauches à l'essor de la fantaisie humaine. Et finalement Maupassant lui lance ce grave outrage (dans *L'inutile beauté*) : « Je dis que la nature est notre ennemie, qu'il faut toujours lutter contre la nature, car elle nous ramène sans cesse à l'animal. Ce qu'il y a de propre, de joli, d'élégant, d'idéal sur la terre, ce n'est pas Dieu qui l'y a mis, c'est l'homme, c'est le cerveau humain. C'est nous qui avons introduit tout cela dans la création, en la chantant, en l'interprétant, en l'admirant en poètes, en l'idéalisant en artistes, en l'expliquant en savants qui se trompent, mais qui trouvent aux phénomènes des raisons ingénieuses, un peu de grâce, de beauté, de charme inconnu

et de mystère. Dieu n'a créé que des êtres grossiers, pleins de germes des maladies qui, après quelques années d'épanouissement bestial, vieillissent dans les infirmités, avec toutes les laideurs et toutes les impuissances de la décrépitude humaine. Il ne les a faits, semble-t-il, que pour se reproduire salement et pour mourir ensuite, ainsi que les insectes éphémères des soirs d'été. J'ai dit : pour se reproduire salement ; j'insiste. » Cette récrimination à moitié folle reproduit, en ce qui concerne les œuvres de Dieu, à peu près les mêmes griefs que les Arndt, les Görres, les Brentano et les Hoffmann ont formulés contre les œuvres de l'État : les unes et les autres sont également inintelligentes et brutes, d'une uniformité effrayante, inconscientes de toute fin supérieure. « Sais-tu comment je conçois Dieu ? continue Maupassant : comme un monstrueux organe créateur inconnu de nous, qui sème par l'espace des milliards de mondes, ainsi qu'un poisson unique pondrait des œufs dans la mer. Il crée, parce que c'est sa fonction de Dieu ; mais il est ignorant de ce qu'il fait, stupidement prolifique... » C'est ainsi que sous la poussée irrésistible du désir de ce qui est nouveau, imprévu, on a fait de Dieu lui-même une caricature gigantesque, un pendant de l'allégorie de l'esprit de l'État chez Görres, de l' « homme rigidement osseux », « du cauchemar opprimant ». De même que les romantiques ne conçoivent les « conditions de la santé de l'esprit, de la liberté qu'en dehors de la maison étroite, en dehors de l'État, de même les modernes ne conçoivent les conditions de la beauté qu'en dehors des lois de la nature. Ainsi que l'a dit non sans esprit l'un d'eux, Karl Bleibtreu, l'homme occupe parmi les créatures exactement la même place que le génie parmi les hommes. Lui seul *crée*, toutes les autres étant condamnées à reproduire, à répéter en toute éternité. « The mere creative instinct does not innovate, but reproduces », proclame Oscar Wilde et, renchérissant encore sur Maupassant, il prétend que la vie et la nature suivent aveuglément les inventions de l'artiste (*The Decay of Lying*), de même que Maurice Barrès affirme que la nature de Florence s'est adaptée à l'art florentin (*Du sang, de la mort et de la volupté*). Nous touchons, ici, à la racine même de cette attitude irréconciliablement anarchiste à l'égard du monde : toutes ces confusions découlent de la notion d'originalité, poussée jusqu'à l'absurde et follement exagérée. Il est impossible de s'écarter davantage de Rousseau que ne l'ont fait tous ces modernes :

Whistler et Wilde, Maupassant et Huysmans. Pour Rousseau la nature était bonne, essentiellement bonne, la seule vraie créatrice dont l'homme a corrompu les belles œuvres.

> Die Welt ist vollkommen überall,
> Wo der Mensch nicht hinkommt mit seiner Qual[1],

chantait Schiller, un grand admirateur de Rousseau. Aujourd'hui on proclame que l'homme est le seul point lumineux de la création, tout ce qui est englobé dans la dénomination « nature » étant corrompu et misérable. C'est ce que Riehl exprime par une antithèse frappante : « Le vieux pessimiste trouve que la nature a été corrompue par les péchés de l'humanité, le pessimiste moderne trouve, au contraire, que c'est l'homme qui a été corrompu par la perversité de la nature. » Et pourtant ces deux pessimismes ont une racine commune. Lorsque Rousseau exaltait l'originalité et la liberté, lorsque Herder et Arndt prêchaient la haine pour le mécanisme de l'État, les uns et les autres ont dans une égale mesure contribué à provoquer cet état d'esprit qui, accordant une préférence exagérée à ce qui n'existe qu'une fois, aboutit finalement à la glorification du chaos ; car le chaos apparaît aux individualistes nébuleux comme ayant une valeur supérieure à celle de la nature, où tout est malheureusement symétrie, ordre, répétition. Plutôt un régime turc ou polonais qu'une organisation politique prussienne ou anglaise ! s'écrient Herder et Lothar Bucher. A bas les chaînes de la nature et de ses lois ! tonnent Maupassant et Huysmans.

Il est évident que ces *exigences* rendent inutile toute notion d'une morale. Que la morale repose (ainsi que l'affirment d'un accord unanime théologiens et encyclopédistes) sur la *nature* ou (ainsi que l'admettent les empiristes anglais et leurs disciples : Herbert Spencer, Rée, Nietzsche) sur l'*art*, sur l'adaptation consciente, — dans un cas comme dans l'autre, elle apparaît comme un réseau de lois : raison plus que suffisante pour que les individualistes anarchistes la répudient. Aussi Nietzsche et ses voisins et amis (comme par exemple Rudolf Steiner dans sa *Philosophie de la Liberté*) se sont-ils montrés logiques en supprimant totalement la notion d'une morale générale et en ne reconnaissant qu'une seule règle morale : « Tu ne dois pas avoir d'autre dieu que toi-même ».

1. Le monde est parfait partout où l'homme n'est pas là pour lui infliger des supplices.

Il suffit d'appliquer leurs doctrines au « génie », pour retrouver au fond de leurs enseignements la doctrine de leurs prédécesseurs, celle des romantiques. Si l'on modifie la proposition catégorique de Bleibtreu, en lui donnant une signification historique, on s'aperçoit aussitôt que le « génie » était pour les romantiques, ce que l'homme en général est pour les modernes. Et cette petite modification nous fournit le *principe fondamental de la morale romantique*. Comme Nietzsche, elle distingue « une morale de seigneurs » et « une morale d'esclaves ». Le philistin fait ce qu'il doit ; le génie fait ce qu'il veut. L'homme d'ordre inférieur obéit à une régularité aussi désespérante que celle d'une horloge.

> Es treibt sich der Bürgersmann, träg und dumm,
> Wie des Färbers Gaul, nur im Ring herum,

s'écrie le guerrier dans *Wallensteins Lager* ; il peint le Philistin comme Maupassant peindra plus tard Dieu... Ce qui est « original » est, au contraire, toujours nouveau, toujours frais, toujours dans son droit. « Je me laisse aller », aimait à répéter Friedrich Rohmer, le représentant typique de ces « Titans de 1840 » qui cherchaient à introduire dans la pratique les théories des romantiques.

La manie de l'originalité était accompagnée d'une certaine nervosité qui se sentait gênée par la moindre prescription ; c'est ainsi que les gens nerveux trouvent toutes les chaussures trop étroites, tous les chapeaux trop lourds. On ne voulait même pas accepter le joug des lois éternelles de la nature. Le jour et la nuit ont pour les romantiques à peu près la même valeur. En consacrant les heures nocturnes à sa vie proprement dite, E. Th. A. Hoffmann obéissait certes à des convenances personnelles : il était en effet obligé de vaquer le jour à ses occupations professionnelles, et on peut lui appliquer ces vers satiriques, souvent cités, de Platon : « Le matin au bureau, penché sur des actes, le soir sur l'Hélicon. » Mais chez le seigneur de Meusebach, le vieil ami des frères Grimm et le collectionneur émérite de livres et de manuscrits anciens (c'est à lui que la bibliothèque de Berlin est redevable de la richesse de documents qu'elle possède sur la littérature allemande du XVIe et du XVIIe siècles), la vie nocturne était le produit d'une décision spontanée ; il dormait le jour, fenêtres et persiennes fermées, et veillait la nuit. Ici perce déjà incontestablement ce mépris de la nature, ce désir d'en plier l'ordre à la volonté humaine,

dont nous avons parlé plus haut. N'est-ce pas en effet à cette époque que Karl Immermann (dans *Tulifäntchen*) avait inventé ce mur merveilleux en acier poli qui signifie, comme les paysages métalliques de Baudelaire, le triomphe de la technique sur la géologie et la botanique? Et c'est encore chez Immermann qui raille dans le même poème l' « Anglais pratique » et ses triomphes techniques, sous les traits d'un ingénieur ayant des automates en fer pour épouse et serviteurs, qu'on voit apparaître un motif auquel la décadence, luttant contre la nature et pour la technique, accordera plus tard une valeur symbolique. Le monde est étroit ! Immermann croyait avoir inventé quelque chose de particulièrement fantastique, alors qu'au fond il ne faisait que ressusciter l'image d'Homère sur les servantes de Vulcain ; et Baudelaire a fait de grands efforts pour surpasser la force d'invention de la nature à l'aide d'une idée qui avait été émise à titre de parodie vingt ans avant lui.

Mais il faut bien reconnaître que tous ces attentats théoriques contre la nature et toutes ces glorifications de l'artificiel, de ce qui est produit par la volonté et la technique humaines, n'ont rien à voir avec la morale proprement dite ; et nos lecteurs ont dû se demander plus d'une fois dans quel rapport se trouve tout ce que nous venons d'exposer avec la lutte pour l'individu. Mais les faits que nous venons de citer nous étaient indispensables pour bien mettre en lumière ce qui nous importait le plus, à savoir que le mouvement moral, au seuil duquel nous amène l'analyse de la conception romantique du monde, est né de l'opposition contre l'État, contre la règle, contre la régularité. Lorsque la philosophie de Schopenhauer pose le mal comme le principe originel, ce paradoxe se justifie par des raisons subjectives indéniables : la lutte de la volonté contre ce qui est éprouvé comme un mal constitue la prémisse de tous les courants moraux de cette époque-là. A ceux qui seraient tentés d'ajouter : « et de tous les courants moraux en général », on pourrait objecter qu'ils ont tort. Sans doute, tout mouvement réformateur est dominé par l'idée de lutte contre les abus existants ; il n'en saurait d'ailleurs être autrement, et cette idée forme aussi dans tous les cas le point de départ du mouvement. « Tout nouveau développement est dans son premier mouvement une réaction », ce mot de Carducci sur les innovations littéraires a une portée générale. Mais il n'en faut pas moins rigoureusement distinguer entre les cas où le mouvement est déterminé par un idéal défini

vers lequel on tend et ceux où il est déterminé (qu'on nous passe l'expression) par un anti-idéal non moins défini dont on cherche à s'éloigner. Pour saint François ce sont les péchés du du monde qui furent la cause du déluge. Son idéal n'en était pas moins positif : l'imitation de Jésus-Christ. Au cours du mouvement réformateur de la première moitié du siècle dernier, quelques génies véritables (Gœthe, par exemple), ont bien pu contribuer à provoquer une attitude hostile à l'égard de l'État et de la société ; mais l'idéal de ce mouvement était d'ordre négatif : il s'agissait avant tout de n'être pas philistin ! C'est ce que nous voyons dès ses débuts, moralement indifférents. Pourquoi, somme toute, ne pas dormir le jour et travailler la nuit, lorsque le cas se présente ? C'est une question de simple opportunité. Mais Meusebach l'érige en principe. De là aux antithèses les plus dangereuses il n'y a qu'un pas. « Foul is fair, and fair is foul », chantent les sorcières de Macbeth. « Le laid, c'est le beau », clament certains esthéticiens. Et c'est dans des tours de force, des jongleries de ce genre que se complaisent aussi nos romantiques. La vraie moralité, cherche à prouver la *Lucinde* de F. Schlegel, est précisément ce qui apparaît à la foule comme une impudicité. La morale philistine est souverainement immorale, ne cesse de prêcher Brentano. On a souvent montré que, dans leur tendance à attribuer au genie une morale propre, les romantiques ont souvent abouti à des conclusions excessivement fâcheuses ; ces conclusions, quelques-uns d'entre eux, F. Schlegel, Zacharias Werner, Brentano, ont cherché à les introduire dans la pratique, tandis que d'autres, A. W. Schlegel, Tieck, Arnim, sont restés fidèles au vieux principe de Martial : « vertueuse est ma vie, ma Muse seule est effrénée ». Ce fait ne mérite d'être mentionné qu'en passant. Mais ce que les romantiques enseignent avec toute la précision possible, est que la morale du commun des mortels ne lie pas le génie. En tant que doctrine, cette proposition découle d'une expérience plusieurs fois séculaire ; mais, en tant que dogme moral, elle constitue une nouveauté pleine de conséquences importantes.

Il ne nous appartient pas de rechercher ici les raisons susceptibles de justifier cette nouvelle morale ; mais lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante, on ne peut refuser, même à celui qui voudrait se borner au rôle de simple historien, le droit de dire brièvement ce qu'il en pense. Or, il nous semble que les partisans

de la morale du génie commettent la faute d'étendre à l'infini le domaine d'application d'une proposition en somme très limitée. Nous admettons qu'un roi doit régner sur son pays, — sur son pays, et non sur tous les pays. — Il nous semble également juste qu'un génie artistique ne tienne pas compte des vieux canons d'art que nous a légués la tradition. Que dans son *Götz*, dans son *Tasso*, voire dans son *Faust*, Gœthe crée des drames d'un genre nouveau, d'un style tout personnel : il est le maître, et son génie trouvera plus sûrement le chemin le meilleur que notre recueil de règles. Nous reconnaissons de même au *génie moral* le droit de posséder sa morale propre. Le Christ n'a que des mots durs pour repousser mère, frères et sœurs : il doit le faire, car sa morale ne peut être appréciée à l'aide des notions morales communes. Mais c'est user d'un tour de passe-passe que d'accorder au réformateur religieux ou poétique une souveraineté illimitée sur toutes les règles du monde. Si le Christ avait été poète, sa grandeur morale eût été impuissante à transformer ses mauvais vers en bons ; et lorsque Napoléon fait assassiner le duc d'Enghien, son acte reste un assassinat, malgré tous ses lauriers de guerrier. Certes, on voit souvent, peut-être même généralement, une certaine élévation morale accompagner des dons spéciaux. Michel-Ange et Gœthe, Frédéric le Grand et Jacob Grimm, Mozart et Moltke peuvent, même en tant qu'hommes, servir de modèles à des centaines de milliers de leurs semblables. Mais ils savaient tous que leurs dons ne leur donnaient pas le droit de s'élever au-dessus de la morale. Gœthe n'avait jamais revendiqué le droit de briser des cœurs de femmes. Il a profondément souffert de la douleur de la pauvre Frédérika qu'il avait abandonnée : il s'est accusé, repenti, amélioré. Mais les demi-génies s'emparent de tout exemple qui leur semble justifier leur propre manque de continence. Si la tradition nous apprenait que le Christ boitait, il se trouverait des fidèles sans nombre pour voir dans cette particularité une partie plus importante de son testament que la prédication de l'aumône. Le legs recueilli par les romantiques renferme malheureusement plus d'une mauvaise chose de ce genre. Pour se justifier, les partisans de la morale du génie se réclament volontiers de Gœthe, alors que Gœthe ne se lassait pas de répéter que la possession de soi-même, la maîtrise de son tempérament et de ses inclinations constituent la tâche de l'homme supérieur, « à la fois son droit et son devoir ». Il a fini par devenir

fonctionnaire, voire ministre : quelle horreur ! C'est ce que ne lui ont jamais pardonné les jeunes « Stürmer und Dränger », toute cette série de « génies originaux », échoués dans la vie bourgeoise, tous les Bürger, Grabbe, etc. Lorsqu'on voulait mettre en doute son autorité, on l'appelait « Monsieur le Conseiller Intime ». « Vis en paix avec le monde », se faisait dire Gœthe par l'allégorie de la vérité, tandis qu'eux voulaient vivre avec le monde en guerre. Leur morale particulière était devenue pour eux une affaire d'honneur. Et lorsque cette morale ne découlait pas de leur propre caractère, on croyait s'en donner une en niant la morale courante.

Mais il restait encore un pas à franchir. Jusqu'ici on n'accordait la morale individuelle qu'au génie. Un pas de plus, et on la proclame d'une façon générale, car l'homme, et c'est une expression caractéristique qui mérite d'être répétée, est le génie entre les créatures. Avec cette généralisation, on abandonnait complètement le sol de la morale traditionnelle et on passait de l'anarchisme politique à l'anarchisme moral. Ce pas qui paraît effrayant au premier abord a pourtant conduit à un approfondissement moral et à une réforme réelle et féconde, et nous en retrouvons les traces dans le mouvement moral de nos jours : chez Adler, Salter et autres.

III

LA DÉCOUVERTE DE L'INDIVIDU

Généralisation de la morale du génie. — Schleiermacher enseigne qu'il n'y a que des individualités et que chacun de nous a ses moments de génialité (la recherche des moments élevés). — La science tire de cette doctrine ses premières conséquences : opposition empiriste contre les abstractions. — L'exemple de la science est suivi par l'art et, en dernier lieu, par la morale. — Lamennais. Son développement (comme Frédéric le Grand, il prétend que l'individu est le serviteur de la collectivité). — Caractère particulier de l'opposition contre les abstractions en France (Bastiat, Flaubert). — Les « romantiques » français. Leur attitude politique (Le bourgeois ; Monnier, Carlyle).

Le pas décisif dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, n'a pas été franchi d'un seul coup : de grandes et sérieuses diffi-

cultés s'y opposaient. Jusqu'ici la morale individuelle n'a été professée que par les aristocrates intellectuels qui voulaient se tenir à l'écart de la multitude, ne pas se confondre avec tout le monde. Or, c'est précisément au sein de cette aristocratie que s'est produit ce mouvement extrêmement étonnant qu'on pourrait appeler *la découverte de l'individu*.

C'est dans l'ambiance romantique qu'on entend énoncer pour la première fois cette vérité : chacun représente une individualité. Et l'auteur n'en est autre que Schleiermacher lui-même. Dans ses *Discours sur la religion à ses détracteurs instruits* (1799), ce monument si caractéristique de l'attraction et de la répulsion qui existent entre l' « instruction » et la « religion », Schleiermacher donne en passant son adhésion à des idées qui étaient en opposition avec toutes les conceptions des Schlegel et des Tieck, des Arnim et des Brentano. Ces derniers ont creusé un abîme infranchissable entre l'individu génial et la multitude triviale ; le doux prédicateur transforme la différence fondamentale en une différence graduelle. « Dans cet excès si souvent déploré des formes les plus communes de l'humanité qui se reproduisent invariablement dans des milliers d'échantillons, l'esprit pieux et plus attentif aperçoit facilement une vaine apparence. La raison éternelle sait, et la raison finie peut le constater à son tour, que si les figures chez lesquelles l'individuel se laisse distinguer le plus difficilement, sont en effet étroitement rapprochées les unes des autres, il n'en est pas moins vrai que chacune d'elles présente quelque chose de particulier, qu'aucune ne ressemble tout à fait aux autres et que dans la vie de chacune il y a un moment où, soit à la suite d'un rapprochement intime vers un être supérieur, soit à la suite de quelque secousse électrique, il lui arrive comme de se dépasser elle-même et d'atteindre le sommet le plus élevé de ce qu'elle peut être. » Cette phrase un peu lourde veut dire deux choses : chaque figure possède quelque chose de particulier et, pour ainsi dire, un moment unique ou elle s'élève à la dignité de génie. Quant au deuxième point, il a été longuement exploité par la littérature des années qui suivirent ; dans le Nord surtout, ce pays où le soleil est rare, ce moment unique joue un grand rôle. H. Chr. Andersen a dit que chacun possède ses moments de poésie, mais que seul le poète réussit à les retenir, et dans un dernier ouvrage, l'éminente femme de lettres danoise, morte duchesse de Cajanello,

nous raconte l'histoire d'un sculpteur auquel était échu un de ces moments de création parfaite. J. P. Jacobsen, qui est peut-être le plus génial des romanciers du Nord, ne se lasse pas de prendre pour sujet la recherche de ce divin moment par le demi-génie ou par le non-génie. Et Ibsen a exprimé dans presque tous ses drames, l'aspiration de la femme ou de l'enfant à ce moment. Mais pour le but que nous poursuivons, ce n'est là qu'un petit sentier latéral que nous ne pouvons explorer que pendant une seconde, pour reprendre aussitôt le chemin principal. Ici se révèle à nous la portée de la deuxième partie de la proposition de Schleiermacher : le point de savoir si la doctrine de l'instant de génialité a été féconde pour la *littérature*, et si celle de l'originalité, reconnue même à l'homme médiocre, l'a été pour la *morale*.

Cela ne se fit pas d'une façon immédiate. La confession de Schleiermacher était restée tout d'abord isolée en Allemagne. Si on commençait à apprécier l'importance de « n'importe quel fait particulier » dans tous les autres domaines, il n'en était pas encore de même du domaine moral. Ce ne fut autre que Gœthe qui formula pour la science cette proposition : « Qu'est-ce que le général ? Le cas individuel. Qu'est-ce que le particulier ? Des milliers de cas. » C'est encore à cette époque qu'on avait commencé dans la science à *agir* conformément à ce principe. Toutes les fois que la philosophie de la nature et la philosophie de l'histoire se sont plu à s'occuper de ce cas individuel qu'est le général, l'une et l'autre se sont plongées inévitablement dans la profondeur des millions de cas particuliers. Si Johannes Müller s'est illustré par sa lutte contre les abstractions de la philosophie de la nature, il doit le rang qu'il occupe dans la science à son étude des faits individuels, et ses élèves s'appelaient Helmholtz et Virchow. Léopold von Ranke a déclaré que la formule générale de ce qui *doit* arriver ne l'intéresse en aucune façon, mais qu'il veut savoir ce qui arrive chaque fois réellement. C'est ainsi que la réaction contre l'époque saturée d'abstractions de Hegel et de Schelling a fait lever une phalange de grands savants qui se sont succédé dans une série ininterrompue : Alexandre Humboldt est né en 1769, un an après Schleiermacher ; Niebuhr, le réformateur de la science historique, en 1776 ; Gauss, « le roi des mathématiciens », en 1777 ; Savigny, le père de « l'école historique », en 1779 ; Jacob Grimm, le plus grand représentant de cette école, en 1785 ; Bopp, le créateur de la linguistique

comparée, en 1791 ; Carl Lachmann, qui a imprimé à la philologie une orientation nouvelle, en 1793 ; Léopold von Ranke, en 1795 ; Döllinger, le théologien le plus savant qu'on ait vu depuis des siècles, en 1799 ; Moltke, qui a transformé en science l'art de la guerre, en 1800 ; Johannes Müller, en 1801. Quelle longue série de noms brillants qui ont soustrait peu à peu toutes les disciplines à l'hégémonie aristocratique de la théorie, pour les soumettre au jugement plus modeste de l'empirie ! Mais dans le domaine de la morale le courant démocratique restait toujours faible, et aux hommes de la vieille école la démocratie paraissait encore suspecte même dans le domaine purement scientifique. On a souvent cité la plaisanterie de A. W. Schlegel au sujet de la *Dévotion devant l'Insignifiant* des frères Grimm. La mentalité romantique traitait avec un hautain mépris un courant dont elle était cependant la source. Brentano lui-même, pourtant plus jeune que A. W. Schlegel, trouvait mesquin et presque ridicule le zèle avec lequel Jacob et Wilhelm Grimm recueillaient les contes populaires. Ces deux vieux romantiques étaient trop pénétrés de la conviction que seul ce qui est génial, ce qui dépasse le niveau commun mérite d'être pris en considération, tandis que ce qui est simple et existe à des milliers d'exemplaires ne mérite que du mépris. L'observation des cas individuels devait conquérir ses droits péniblement, peu à peu.

Ce qui a été commencé dans la science, a été poursuivi dans l'art où l'étude du détail se substitue peu à peu, avec une grande lenteur, au style académique. Ce fut d'abord dans le costume qu'on osa tenir compte du fait individuel : Talma et Mlle Mars jouent dans des costumes historiques et ne veulent plus du costume du Théâtre Français, uniforme pour Grecs, Romains et Français ; des peintres étudient le costume de la guerre de Trente ans. L'étude du cas individuel se poursuit ensuite et s'étend de plus en plus : le paysage est portraituré là où il était jadis académisé, et finalement l'école de Fontainebleau applique l'étude du moment jusqu'à l'atmosphère, à l'éclairage, à la densité de l'air. A partir de ce moment le droit de l'individuel est reconnu sans réserve dans l'art plastique et y est même poussé à l'excès.

Bien qu'en morale la lutte pour l'individuel ait commencé beaucoup plus tôt et ait depuis longtemps abouti à une victoire théorique, ce fut seulement après la science et après l'art que la

morale commença à examiner sérieusement le droit de l'individuel.

La direction dans toutes ces questions avait jusqu'ici appartenu à l'Allemagne. Elle ne tardera pas à la ressaisir; mais pendant quelque temps elle sera obligée de s'effacer devant les pays voisins. La tendance à l'*a priori* était devenue trop forte chez nous. On avait presque fini par revenir au point de vue que la scolastique du moyen âge appelait « réalisme » et qui se trouve souvent dans une opposition tranchée avec le réalisme moderne : on traitait presque les « nomina » abstraits comme des « choses » réelles. On jonglait avec les notions « État », « Histoire », « Esprit national », jusqu'à oublier les citoyens concrets et leurs lois réelles, les faits et les documents. Les savants du nouveau courant empirique n'ont pas eux-mêmes échappé totalement à cette erreur. C'est en effet Jacob Grimm qui a encore énoncé cette proposition impossible : « le chant populaire se compose lui-même » ; c'est ainsi que lui aussi avait perdu de vue les personnalités en chair et en os auxquelles nous ramène toute notre science historique. Même dans le domaine moral, l'Allemand était toujours resté abstrait. Ici nous avions besoin de subir des influences extérieures. Il est possible que les Feuerbach et les Stirner seraient venus même en dehors de l'influence de Lamennais et de Carlyle, puisque l'un et l'autre sont issus malgré tout de notre romantisme, mais il leur eût été impossible d'*agir*, si une tendance venue de France ne leur avait frayé le chemin. Ce fut comme au temps des trouvères : les poètes allemands n'ont pris conscience d'eux-mêmes que grâce au nouvel « esprit chevaleresque », au nouveau courant intellectuel qui leur était venu de France. Mais, chose remarquable, chez nos voisins eux-mêmes ce nouveau courant doit son origine, à son tour, à des influences allemandes. Tel est le lien intime qui existe entre peuples et époques ; et si nous voulons nous-mêmes, fidèles aux tendances de notre époque, nous en tenir aux faits empiriques, au lieu de nous obstiner à imposer des lignes droites à ce qui dans la réalité apparaît comme brisé, enchevêtré, tressé, nous devons réclamer pour notre exposé le droit à une certaine largeur, à certaines digressions et à des retours en arrière.

En 1812 avait paru un volumineux *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, dont l'auteur était de Lamennais, un abbé français inconnu, descendant d'une famille de la noblesse bretonne. A en juger d'après le titre, on aurait pu s'attendre à quelque

chose d'analogue aux *Discours sur la religion à ses détracteurs instruits*, de Schleiermacher, parus treize ans auparavant ; et cela d'autant plus que le livre français s'adressait lui aussi tout particulièrement aux personnes instruites. Et pourtant ces deux livres ne se ressemblent en rien, et je ne crois pas que Lamennais ait jamais lu une ligne de Schleiermacher. Il se plaça plutôt avec son livre au premier rang de la nouvelle scolastique ultramontaine de France où Joseph de Maistre et Bonald occupaient déjà des places d'honneur. Il prouva, dans la mesure où la polémique théologique et l'apologétique sont capables de « prouver », que l'indifférence pour les formes de la croyance religieuse est un péché, et qu'il ne peut y avoir qu'une seule religion vraie : la religion catholique. Il a fait de cette affirmation une démonstration brillante, dans laquelle il fit preuve d'une grande érudition, de beaucoup de pénétration et surtout de beaucoup d'arbitraire. D'un côté, il prouve qu'il n'existe qu'une seule religion digne de ce nom, toute autre n'étant qu'un système d'idées mensongères ; et, d'un autre côté, il tire de cette circonstance qu'il n'y a jamais eu de peuple sans religion, un argument en faveur de la nécessité de celle-ci. Le dépérissement des religions païennes au temps du Christ a été la cause de la chute de Rome, de sorte que ce fut à proprement parler un malheur, lorsque les signes avant-coureurs du christianisme sont venus se substituer aux vieilles « superstitions » ; et pourtant les persécutions dont les chrétiens ont été victimes restent des actes honteux et incompréhensibles. Les artifices et les contradictions de ce genre ne sont pas rares dans les écrits théologiques ; leur effet sur le public fut au contraire tel qu'on a cru l'auteur voué aux plus hautes destinées. C'est ainsi que le pape n'hésita pas à lui offrir le chapeau de cardinal que Lamennais refusa. Personne ne pouvait se douter que l'apologiste enflammé de la curie romaine déchaînerait vingt ans plus tard une formidable tempête contre Rome.

Il y avait pourtant un fait au moins qui aurait dû rendre les psychologues circonspects : c'était la fréquence avec laquelle Lamennais parlait de Rousseau et l'insistance qu'il mettait à revenir sur ce sujet. Le philosophe de Genève fut à peu près le seul qu'il jugeât digne d'une polémique sérieuse. Pourquoi ? Rousseau était-il donc encore une puissance dans la France de Napoléon et de Louis XVIII ? Cette puissance avait disparu avec la République ; mais Voltaire était encore à combattre, et les deux adversaires, Bossuet et Fénelon,

n'étaient pas assez ultramontains. Mais Jean-Jacques ? Ici on pouvait soupçonner un mobile personnel. Et tel était en effet le cas. Il existait entre l'abbé breton et l'écrivain genevois une affinité très grande, et ce qui inspirait à l'un et à l'autre l'hostilité contre des Français pur sang, tels que Voltaire et Diderot, Bossuet et Fénelon, ce ne fut pas seulement la goutte de sang étranger qu'ils avaient dans les veines, — de sang celtique chez Lamennais, de sang germanique chez Rousseau : ce fut avant tout un facteur qu'un vrai Français conçoit difficilement, à savoir la révolte d'une individualité isolée contre la tradition et la collectivité. Lamennais ressemblait à Rousseau aussi bien dans le mal que dans le bien, aussi bien par la chaleur de son âme que par le tour sophistique de son esprit, aussi bien par son amour de l'humanité que par sa vanité, aussi bien par son sentiment de l'indépendance que par le désir de dominer. Et toutes ces ressemblances découlent d'une seule : la conscience qu'ils avaient l'un et l'autre de leur personnalité originale qui tendait à affirmer son droit à tout prix, à l'encontre du monde entier. En ce qui concerne Voltaire, un de ses adversaires, l'abbé Trublet, un compatriote de Lamennais, originaire de la même ville, a pu dire qu'il était « le comble de la médiocrité », et toute la critique française moderne, des frères Goncourt à Charles Morice, a répété ce jugement. Celui-ci signifie seulement qu'en France les esprits supérieurs ne dépassent pas dans la même mesure que dans les autres pays le niveau commun. Il est incontestable que ce fait tient en partie à ce que le niveau de l'homme moyen est plus élevé en France qu'ailleurs ; mais il tient aussi en partie à l'originalité moindre des hommes de génie français. Descartes est moins original que Spinoza, Molière moins qu'Aristophane, et il n'est pas un artiste français qu'on puisse comparer à Michel-Ange. Mais ce n'est pas seulement lorsqu'elle revêt la forme du génie, c'est également sous les traits les plus modestes de la personnalité originale que l'individualité complète est plus rare en France qu'en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Napoléon était Corse, Lamennais Breton. Son individualité n'en devait rester que plus isolée en France.

Il n'en fut toutefois pas ainsi dès le début. Le nouveau Bossuet avait commencé au contraire par grouper autour de lui une foule d'adorateurs enthousiastes qui formèrent un parti distinct dans l'Église de France. Leur organe, *l'Avenir*, combattait avec achar-

nement le gallicanisme et faisait une propagande ardente en faveur de l'ultramontanisme. Le gallicanisme représentait cette tendance à la constitution d'une Église nationale française qui a trouvé sous Louis XIV et Bossuet son expression la plus classique ; ce qui le caractérisait, c'était une union étroite entre le trône du « roi très chrétien » et l'Église de son pays. En opposition avec cette tendance, le jeune parti voulait placer l'Église de France sous la dépendance absolue de Rome, et de Rome seulement. On voulait obtenir pour l'Église des Gaules ce que Boniface avait obtenu, dix siècles auparavant, pour l'Église d'Allemagne. En tant qu'héritier de Louis XIV, Napoléon n'a-t-il pas fait voir les dangers qui découlent pour l'épiscopat et pour le clergé de l'union trop intime de l'Église et de l'État? Le seul nom du cardinal Maury que Napoléon avait, contre le pape et les curés, maintenu sur le siège de Paris, en dit long à ce sujet. Le parti rigoureusement romain ne voyait de remède que dans la séparation complète de l'Église et de l'État. Et dans la défense de ce principe Lamennais, qui ne suivait que la logique de son système, ne tarda pas à aboutir à des conclusions qui ne pouvaient être que très désagréables à la curie. Des hommes profondément dévoués à l'Église avaient déjà déclaré une fois que, pour sauvegarder son indépendance, le clergé devait renoncer à être rétribué par l'État ; cette proposition n'a été faite ni par un moine mendiant, ni par un ascète ou un ermite : son auteur ne fut autre que le pape Adrien VI, le maître de Charles-Quint, le dernier successeur non-italien de saint Pierre. Mais il a dû céder devant les protestations des ecclésiastiques qui tenaient à leurs traitements et à leurs prébendes. Et voilà qu'en plein dix-neuvième siècle on exhorte la curie à renoncer à ces énormes ressources financières, à ces inappréciables avantages qu'elle retire de son union avec l'État ! La chose parut excessive ! Le mariage entre l'Église et l'État (mariage dans lequel chacun des conjoints voulait jouer le rôle du mari dominateur, en abandonnant aimablement à l'autre le rôle plus gracieux de l'épouse soumise), ce mariage était aux yeux de l'énorme majorité des catholiques, et surtout aux yeux du pape et de son entourage, aussi indissoluble que n'importe quel mariage. Le pape condamne les doctrines propagées par l'organe de Lamennais. Celui-ci est prêt à se soumettre, ce dont on est ravi à Rome où l'on songe de nouveau à le récompenser en lui accordant la pourpre cardinalice. Mais le fanatique solitaire est pris entre temps d'une fureur sacrée, et dans

un moment de colère insurmontable il écrit (en 1833) ses *Paroles d'un croyant*. Il rompt pour toujours les liens qui l'attachaient à Rome. C'est en vain qu'archevêques et laïcs s'efforcent de le reconquérir, en vain qu'un brave abbé, croyant obéir à la voix de Dieu, fit du salut de l'âme de Lamennais le but de sa vie. Le « moderne Origène » mourut indompté ; mais son livre resta son lumineux monument. Börne l'a traduit en allemand ; il a eu des milliers de lecteurs enthousiastes. Aujourd'hui il est à peine lu, et le dernier biographe de Lamennais, l'oratorien Rossel, qui, malgré son orthodoxie, ne peut cacher sa sympathie pour le noble hérétique, se demande avec raison si ce ton violent de prophète, si cette imitation criarde de l'Apocalypse sont encore faits pour émouvoir des lecteurs modernes. Le livre n'en garde pas moins sa grande importance historique : il constitue le monument le plus solide du mouvement moral de 1830. Dans des paroles enflammées l'auteur cherche à éveiller la pitié pour les pauvres, prêche contre les cœurs impitoyables, veut ramener à la vertu aussi bien les favorisés du sort que les déshérités. C'est encore un sermon de la montagne ; mais on est obligé de reconnaître que les Jacobins étaient autrefois assis sur le sommet d'où ce sermon a été lancé. Ce n'est pas d'ailleurs dans la tendance républicaine et socialiste que réside l'originalité du livre. Combien nombreux seraient alors ses précurseurs, de Robespierre et de Babeuf, à Saint-Simon et à Fourier. Ce qu'il y a de nouveau dans les *Paroles d'un croyant*, c'est d'abord que l'auteur y cherche à fonder ses exigences non sur une théorie bâtie *a priori*, mais sur la comparaison entre le christianisme tel qu'il était réellement, d'après Lamennais, et le christianisme officiel ; c'est ensuite qu'il répudie toute violence, se mettant ainsi en opposition avec le fanatisme étatiste de la Révolution.

On peut jusqu'à un certain point considérer ce livre comme un sermon qui cherche à justifier l'anarchisme à l'aide d'arguments tirés de la Bible. Encore une fois, ce mot anarchisme ne doit pas éveiller dans l'esprit des lecteurs l'image de bombes et de poignards. Lamennais ne se lasse pas de condamner sévèrement toute action violente. Il s'est également prononcé avec énergie contre le socialisme révolutionnaire et s'est déclaré partisan de la propriété privée. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, car ce qu'il veut, c'est la liberté véritable, et celle-ci ne se conçoit pas sans propriété. Il rêve un monde qui serait en grand ce que la commnnauté

chrétienne primitive était en petit. Il fait siennes ces paroles de l'Évangile (Mathieu, xx, 25-26) : « Jésus, les ayant appelés, leur dit : Vous savez que les princes des nations les dominent, et que les grands leur commandent avec autorité. Mais il n'en doit pas être ainsi parmi vous : au contraire, quiconque voudra être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur. »

Ici faisons de nouveau halte. Ces paroles de l'Évangile nous rappellent les paroles significatives de Frédéric-le-Grand : ne proclamait-il pas qu'il était seulement le serviteur le plus autorisé de son État ? C'est ainsi que nous voyons un mouvement, né d'une opposition violente contre la conception moderne de l'État, venir presque rejoindre cette conception. Et cela paraît d'autant plus étonnant que chez Lamennais cette antipathie se manifeste directement et dans toute sa force. Elle a opéré en lui une transformation extraordinaire, en faisant du champion le plus passionné de l'Église son ennemi le plus archarné. Ce que nous avons dit plus haut de Maupassant et de Whistler, s'applique également à Lamennais : comme eux, il a donné libre cours à son aversion pour l' « organisme sans âme qu'est l'État » ; seulement, au lieu d'englober dans sa haine la nature, ainsi que l'ont fait Maupassant et Whistler, il l'a lançée à la face de l'Église. Comme chez son coreligionnaire politique allemand Görres, qui lui ressemble aussi par le pathos du discours, par la prédilection pour l'obscurité apocalyptique, par le mépris hautain, l'aversion de Lamennais pour l'État avait considérablement contribué à faire de lui un adversaire ardent de l'Église. Il s'aperçoit peu à peu par combien de côtés l'Église ressemble à un État, et il étend immédiatement à l'Église sa haine, sa haine contre l'organisation de l'État, arbitraire et méconnaissant les droits de l'individu. On conçoit ainsi que Lamennais n'ait pas pu aboutir à la conception prussienne de l'État. Malgré qu'il semble s'en rapprocher beaucoup, il n'en est pas moins vrai que c'est précisément l'absence de toute idée d'État qui caractérise la doctrine biblique qu'il a adoptée. Comme le roi, l'ecclésiastique exige la soumission volontaire de l'individu, mais tandis que l'un veut qu'on se soumette à l' « État » abstrait, l'autre prêche la subordination aux frères et aux semblables concrets, vivants, en chair et en os.

C'est par cette idée que, malgré toute son originalité, Lamennais se rattache étroitement à l'esprit de son époque. Nous avons déjà

montré les efforts faits par la science et par l'art allemands du commencement de XIXe siècle pour substituer aux abstractions mortes toute la plénitude des faits individuels concrets. En France cette tendance ne pouvait se manifester de la même façon, car d'un côté, l'esprit latin est par sa nature trop porté aux abstractions, et d'un autre côté il sait relier ces abstractions par des conceptions vivantes, de sorte qu'elles n'y deviennent pas aussi facilement des noms vides. Une ville française ou italienne peut donner à une place le nom de « Piazza dell' Indipendenza » ou à une rue celui de « Rue du Commerce », parce que l'indépendance et le commerce sont pour les habitants de cette ville des biens concrets comme pour les Anciens Arès ou Niké. Nous autres Allemands voyons dans ces noms de l'affectation. La différence entre la manière germanique et la manière latine est ici la même que dans le cas du génie : chez nous, des oscillations plus grandes en hauteur et en profondeur, là-bas une moyenne plus régulière. C'est ce qui explique aussi la force plus grande de la tradition chez les Français. Il est conforme à leur caractère de vouloir se maintenir à une certaine hauteur intermédiaire entre l'abstraction philosophique et l'empirisme exact ; c'est pourquoi ils naissent mathématiciens, psychologues, diplomates, c'est pourquoi aussi ils ne possèdent pas de poésie profonde et ne se livrent pas aux spécialisations microscopisantes. Il faut tenir compte de ces différences nationales, si l'on veut comparer la réaction contre l'abstraction en France avec la façon dont cette même réaction s'est manifestée en Allemagne. Bastiat reste tout à fait dans la manière allemande, lorsque dans son article « État » (1848) il part en guerre contre l'abus qu'on fait de cette notion. Il dénonce les singulières illusions auxquelles aboutit le jeu avec ce mot et avec d'autres notions analogues : « Voici les premiers mots du préambule de Constitution : « La France s'est constituée en République, pour appeler tous les citoyens à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être. » Ainsi, c'est la France, ou l'abstraction, qui appelle les Français, ou les réalités, à la moralité, au bien-être, etc... Mais pour prendre en flagrant délit d'inanité la proposition constitutionnelle, il suffit de montrer qu'elle peut être retournée, je ne dirai pas sans inconvénient, mais même avec avantage. L'exactitude souffrirait-elle si le préambule avait dit : « Les Français se sont constitués en République, pour appeler la

France à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être »? Or, quelle est la valeur d'un axiome où le sujet et l'attribut peuvent chasser-croiser sans inconvénient? Tout le monde comprend qu'on dise : la mère allaitera l'enfant; et il serait ridicule de dire : l'enfant allaitera sa mère. » Et il donne aux Français en exemple les Américains, dont la constitution, qui est le prototype de la Constitution française, débute ainsi : « Nous, peuple des États-Unis. » Ceci est tout à fait caractéristique. Bastiat, on le voit, veut supprimer l'abstraction « État », pour lui substituer des êtres vivants, concrets, mais il s'arrête à mi-chemin, puisque le « peuple » est encore une abstraction ! Il ne s'en rapproche pas moins sur ce point des naturalistes allemands, qui ont remplacé la mystique « force vitale » par des désignations définies de processus physiologiques et chimiques. Mais Bastiat avait fortement subi l'influence des Anglais. Chez le Français ayant échappé à toute influence, la lutte contre le cas général prend une tournure différente, tout à fait caractéristique. Alors que les collaborateurs de Johannes Müller et de Léopold von Ranke luttent contre la *notion* abstraite, les contemporains de Lamennais et même ceux de Bastiat luttent contre la *formule* abstraite. Les uns ont horreur du *mot* sans vie, les autres de la *phrase* rigide. Ce qui n'a pas empêché les Allemands de remplacer souvent les mots détrônés par d'autres mots et les Français de substituer aux formules éliminées d'autres formules. Mais la différence entre les uns et les autres reste entière. Vers la même époque où le grand philologue Moriz Haupt montrait à ses élèves que rien ne s'oppose tant à l'exacte compréhension d'une langue que les mots artificiels vides de sens, qui recouvrent d'un voile impénétrable un processus psychologique réel, vers la même époque, disons-nous, Gustave Flaubert entreprend une croisade contre les livres d'enseignement français pour y dénoncer toutes les « fleurs d'histoire » et autres phrases vides dont la sonore demi-vérité ou le manque de vérité rendent méconnaissables des processus réels. « Je me défie des thèses qui stérilisent l'esprit humain », s'écrie Quinet. En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, Flaubert et Quinet sont les héritiers des romantiques français, malgré toute la distance dont Flaubert s'est déjà écarté d'eux. Mais ce sont les romantiques français qui, en propageant à travers l'Europe ces nouvelles idées, dont ils n'avaient pas la paternité, ont joué le même rôle que les hommes

de la Révolution française qui propageaient des idées d'origine anglaise relatives à la constitution et à la liberté politiques.

Mais les romantiques français ne se confondent pas avec les romantiques allemands. Ils avaient avec ces derniers nombre de traits communs ; ils ont beaucoup appris d'eux (Flaubert et Quinet, entr'autres) ; mais sous de nombreux rapports ils leur étaient diamétralement opposés. Ce qui était commun aux uns et aux autres, c'étaient avant tout la manie de la génialité et la recherche de l'originalité. « Épater le bourgeois », — pouvait être aussi bien la devise de Brentano que celle de Théophile Gautier. Les romantiques français haïssaient et méprisaient le philistin et savaient, comme nos romantiques, répandre cette antipathie bien au delà de leurs cercles. Henry Monnier parodie M. Prudhomme, comme Brentano et Görres avaient parodié le vertueux horloger. Au philistin et à l'horloger, ils opposent la glorification pathétique ou sentimentale de la liberté illimitée de la vie. Alfred de Vigny fait une tragédie de la vie de Chatterton, comme Œlenschläger en a fait une de la vie du Corrège, Tieck de celle de Camoëns ; leur doctrine à tous est : « le don de la poésie est une empreinte de Caïn », ainsi que s'exprime Freiligrath, disciple de Victor Hugo. Et Murger peint la vie de Bohême avec la même complaisance avec laquelle Eichendorff ou Tieck avaient raconté dans leurs nouvelles le bonheur du « vaurien ». Mais sur d'autres points les romantiques français se séparent de leurs coreligionnaires allemands. Tandis que les Allemands affectent un mépris de la forme et usent volontiers de tonalités et d'allusions qui rappellent les « décadents » modernes, les Verlaine et les Mallarmé, plutôt que des artistes du vers tels que Théophile Gautier ou Banville, les Français cherchent au contraire à réaliser la plus grande perfection de la forme. On connaît le célèbre vers : « de la forme naît l'idée », — proposition qui, bien comprise, n'est pas sans exprimer une vérité relative, tout en ayant un caractère spécifiquement français : n'est-ce pas une idée du même ordre qu'a exprimée Pascal, lorsqu'il a dit qu'il suffit de se conformer aux cérémonies de l'Église pour faire naître en soi l'état d'âme religieux ? Mais cette opposition entre les romantiques français et les romantiques allemands n'aurait pour nous que peu d'importance, si les Français ne l'avaient manifestée que dans le domaine de la métrique. Mais ils ne se sont pas bornés là. Les poètes et idéologues allemands qui croyaient avec Schiller que

« c'est l'esprit qui se donne un corps », se tenaient à l'écart de la politique. Certains romantiques, tels que Friedrich Schlegel, Adam Müller, Görres ont bien fait plus tard de la politique réactionnaire, mais ils ne s'y sont décidés qu'à la fin de leur carrière littéraire ; et les esprits dirigeants, Tieck, Arnim, Brentano, sont restés toute leur vie apolitiques. Les romantiques français, au contraire, ont toujours manifesté de vives velléités politiques. Ils attendent une régénération de l'esprit d'un changement de régime politique, alors que les Allemands sont convaincus qu'une réforme des institutions politiques ne peut être que l'effet d'une régénération de l'esprit. Victor Hugo a bien débuté comme royaliste, mais on peut tenir pour certain que ce n'est pas seulement pour des raisons personnelles qu'il évolua vers la démocratie ; sous ce rapport, sa sympathie pour le moyen âge pittoresque n'a pas plus troublé sa vision des réalités que celle de Uhland et de Jacob Grimm en Allemagne. Mais la tendance *sociale* se manifeste chez les romantiques avec plus d'intensité encore que la tendance purement politique. L'antipathie esthétique pour le « bourgeois » avait acquis chez eux la valeur d'un principe politico-social. Il n'est jamais venu à l'idée d'un Tieck et d'un Brentano de donner à leur haine contre le « philistin » le caractère d'une révolte contre la classe bourgeoise en général. Mais Lamennais et Victor Hugo proclament hautement leur pitié pour les « Misérables », pour les déshérités et les humiliés, et chez le chef de l'École, comme plus tard chez Dostoïevski, la haine contre la bourgeoisie repue est poussée jusqu'à la glorification de la prostituée et du forçat.

Cette différence entre les romantiques français et les romantiques allemands tient sans doute en partie à la dissemblance des classes qu'attaquaient les uns et les autres. La bourgeoisie qui a donné naissance au philistin de Brentano a souffert des guerres d'émancipation, lorsqu'elle n'y a pas participé directement ; la bourgeoisie, au contraire, à laquelle Henry Monnier a emprunté son M. Prudhomme, se contentait de suivre le célèbre conseil du ministre bourgeois Guizot : « Enrichissez-vous ». La bureaucratie, qui était considérée avec raison dans les deux pays comme la fleur de la bourgeoisie, mettait en Allemagne toute sa bienveillance et toutes ses aptitudes au service des classes pauvres ; en France, au contraire, le maréchal Soult, dont les exactions et les oppressions en Espagne ont été jadis l'objet d'un ordre du jour de blâme de

Napoléon, fit, en sa qualité de premier ministre, répondre aux pauvres ouvriers en soie de Lyon, alors en grève et malgré leur attitude irréprochable, qu'il n'entrerait pas en pourparlers avec des brigands. Mais je ne pense pas que ce soit là la raison principale de la différence qui nous occupe. Ici encore il s'agissait d'une lutte contre la phrase. La phrase humanitaire dans la bouche d'un boutiquier égoïste : voilà ce qui a dû toujours exaspérer au plus haut degré l'idéaliste. Et, à ce propos, il convient de rappeler le nom célèbre de Carlyle, que la même exaspération contre la piété hypocrite des marchands, maîtres de l'Angleterre, avait poussé à prendre passionnément parti pour les pauvres et les déshérités : avec Maurice et Kingsley il a introduit dans son pays ce qu'on peut appeler le « socialisme biblique », que Lamennais avait fait connaître à la France et au monde entier. Déjà dans sa première phase, dans son *Essai sur l'indifférence*, Lamennais avait dénoncé la « philanthropie apathique » des classes instruites. La dureté de cœur du bourgeois était devenue depuis le thème favori des romantiques et de leurs partisans. Phrases humanitaires et égoïsme inflexible : voilà ce qui caractérise M. Prudhomme ; tels sont encore les principaux traits de caractère du riche, d'après Victor Hugo, et jusque dans le journal des Goncourt on retrouve cette accusation, poussée même à l'extrême. Lorsque Fichte et Schelling, les philosophes du romantisme, — car au fond Fichte est plus romantique que Hegel, moins que Schopenhauer, — dépeignent Nicolaï, l'ami de Lessing, comme le prototype du « philistin instruit » allemand, ils n'ont aucune raison d'ajouter aux autres défauts de son caractère celui d'avoir le cœur dur ; au contraire, lorsque Flaubert peignait dans son incomparable M. Homais (*Madame Bovary*) le voltairien français, c'est précisément sur le contraste existant entre les discours humanitaires et le caractère mesquin et étroit qu'il érigea le monument du philistin français de 1847.

(*A suivre.*)

RICHARD M. MEYER
(Berlin).

(Traduit par le Dr S. JANKELEVITCH.)

REVUES CRITIQUES

PHILIPPE II ET LA FRANCHE-COMTÉ

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

Tous ceux qui étudient l'histoire du XVIe siècle, tous ceux qui connaissaient les premiers ouvrages de M. L. Febvre et notamment sa *Franche-Comté*, parue ici-même [2], attendaient avec impatience sa thèse de doctorat, certains d'y trouver une étude très documentée, très fouillée, très pénétrante, et des vues nouvelles sur une époque encore si mal connue et sur tous les problèmes qu'elle pose.

Une thèse sur le XVIe siècle est aujourd'hui un événement, tout l'effort des candidats au doctorat ou au diplôme se portant ordinairement vers la Révolution, l'Empire, le XIXe siècle, comme d'ailleurs les y invitent les directions mêmes données à l'enseignement supérieur. M. Febvre avec juste raison constate les difficultés que présente l'étude d'une région au XVIe siècle : « Il faut bien, dit-il, que la tâche soit singulièrement ardue, pour qu'à cette heure encore, aucun historien en France à notre connaissance du moins ne l'ait abordée [3]. » Tâche difficile, en effet, vu la complexité des

1. L. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris, Champion, 1911, LVI-807 pp. in-8° (thèse de doctorat).
2. *Les régions de la France*, publication de la *Revue de Synthèse historique*, fascicule IV.
3. P. XIII.

questions que posent la naissance et le développement de la Renaissance, de la Réforme, les transformations économiques et sociales, qu'offre aussi l'interprétation ou même simplement la lecture des documents d'archives, presque seule source de cette histoire, et aussi leur variété, parfois leur abondance, tantôt leurs lacunes. Les archives de la Franche-Comté ont fourni à M. Febvre des fonds très copieux, et, semble-t-il, complets : il n'en eût pas été de même pour toutes les régions de la France à la même époque. La Franche-Comté, encore qu'elle n'ait pas eu une existence paisible au temps de Philippe II, qu'elle ait ressenti les contre-coups des troubles des Pays-Bas, subi le passage du duc d'Albe et de ses bandes espagnoles, du duc des Deux-Ponts et de ses reîtres. (chap. XVII et XVIII) ; la Franche-Comté, tout de même a été moins éprouvée que les Pays-Bas, moins aussi que les provinces françaises. Elle n'a connu ni les fureurs iconoclastes qui ravagèrent les différentes provinces de la France du nord au printemps de 1562, ni celles qui dévastèrent les Pays-Bas à l'été de 1566 [1]. Les villes ne furent pas exposées aux sièges et aux prises d'assaut ; elles conservèrent leurs archives, et c'est dans des fonds qui ne furent point mutilés, fonds de la Chambre des Comptes et du Parlement de Dôle, fonds des États de Franche-Comté, fonds de l'archevêché de Besançon que M. Febvre a puisé sa documentation [2].

M. Febvre a également utilisé les collections provenant des grandes familles qui ont gouverné la Comté, fonds de la maison de Chalon-Orange (archives privées du prince d'Arenberg), collection Granvelle aux Archives municipales de Besançon. Enfin les rapports étroits qui unissaient la Franche-Comté aux Pays-Bas, dont elle n'était qu'une dépendance, ont amené l'auteur à faire des recherches aux archives générales du royaume à Bruxelles où les correspondances des gouverneurs et des agents de Philippe II, le Conseil des Troubles, les notules du Conseil d'État lui ont fourni l'occasion d'heureuses trouvailles ; qu'on y ajoute les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et la plus abondante bibliographie, la plus méthodique aussi qui se puisse trouver, et l'on aura l'idée de l'étendue, de la profondeur des recherches de M. Febvre. Je ne

1. Sur ces derniers, voir Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 449 sqq.

2. Une autre province française, la Normandie du moins, ne lui eût point fourni une matière aussi riche (que de lacunes dans la plupart de nos fonds à cette époque et aux moments les plus décisifs !).

vois guère que les archives municipales qu'il ait négligées, encore a-t-il employé celles de la ville la plus importante, de la ville impériale, Besançon. Quand on sait ce que sont les documents du XVIe siècle, on est émerveillé de l'effort que suppose un tel travail.

***

Essayons maintenant d'en faire apprécier les résultats. Après un tableau géographique du pays et une esquisse de son histoire avant Charles-Quint où il a repris en les adaptant à son sujet d'excellentes pages publiées par lui dans la *Revue de Synthèse*, M. Febvre voulant nous montrer ce qu'était la Comté, à la veille du règne de Philippe II, étudie son état au temps de Charles-Quint, il fait ressortir sa prospérité matérielle, son heureux sort sous le gouvernement de ce prince qui, là comme aux Pays-Bas, savait respecter les franchises et les habitudes locales ; son principal conseiller, Granvelle, n'était-il pas un Perrenot d'Ornans ? M. Febvre entre ensuite dans le cœur de son sujet, il montre le changement d'attitude de Philippe II, il met aux prises les nobles et les bourgeois auxquels il consacre de longs chapitres où nous trouvons des renseignements précis, des aperçus très neufs sur la vie économique et sociale ; il étudie dans la troisième partie les contre-coups de la Révolution des Pays-Bas en Franche-Comté ; c'est d'abord la disgrâce de Granvelle, puis la Réforme à Besançon et en Comté (qui n'est point, disons le, un contre-coup de la Révolution des Pays-Bas), les Gueux dans la Comté avec leur confrérie de Sainte-Barbe, enfin le passage des troupes espagnoles et allemandes se rendant aux Pays-Bas. Dans une quatrième partie que l'historien a intitulée les *Progrès de l'absolutisme, la Comté nouvelle*, il expose les réformes opérées dans l'Église, l'Université de Dole, le Parlement, les États, enfin le gouvernement de Don Juan et la rentrée de Granvelle. La conclusion de M. Febvre est que la Comté a été exploitée et sacrifiée pendant cette période ; on était loin des temps heureux de Charles-Quint ; elle était devenue avant tout le lieu de passage des troupes, et aussi le grenier, la réserve d'argent, et s'il n'y a pas eu à proprement parler de grandes transformations politiques : « dans sa constitution politique rien de changé en apparence », les malheurs des temps ont fait apparaître successivement la faiblesse du gou-

verneur, du Parlement et des États. La Comté, et c'est ce que M. Febvre aurait pu dire plus résolument, était en somme dans une situation précaire sous la domination espagnole, elle n'était qu'une étape entre les possessions d'Italie et celles du Nord, trop souvent abandonnée à elle-même par la négligence et la lenteur du gouvernement de Madrid.

M. Febvre remarque justement en son avant-propos, qu'on néglige trop en vérité, qu'on connaît trop imparfaitement encore « l'histoire intérieure de ces provinces, Dauphiné, Savoie, Bresse, Franche-Comté, de ces membres épars des vieilles dominations, des royaumes éphémères d'Arles et de Bourgogne qui sur les frontières furent lentes à se rallier à l'unité française ». En effet, il faut toujours en revenir à 843 et au traité de Verdun qui avait limité la France et plutôt l'autorité de la monarchie à la Saône et au Rhône; mais la véritable frontière était au delà et bien que le sentiment d'indépendance locale favorisât l'Espagne qui avait aux yeux des nobles de la province et des bourgeois de Besançon l'avantage d'être loin, la Franche-Comté ne pouvait qu'être sacrifiée sous cette domination, elle le fut bien plus encore pendant la guerre de Trente Ans [1].

***

En présence d'un travail aussi considérable que celui de M. Febvre, on voudrait se borner aux éloges et aux félicitations que nous lui adressons de grand cœur. Pourtant par son importance et sa nouveauté même ce livre soulève quelques questions que nous croyons devoir discuter : car on n'a que trop rarement l'occasion d'aborder l'étude de l'histoire du XVIe siècle à l'aide d'un livre aussi documenté.

Tout d'abord on ne peut s'empêcher en lisant cette histoire de la Franche-Comté et de Philippe II de songer toujours à la Réforme dont ce roi fut le grand ennemi. Sans doute le problème religieux n'y est point négligé : deux chapitres très importants (XIV et XV) lui ont été consacrés. Mais ils ne viennent là qu'à titre secondaire ; leur étude est subordonnée à celle de la Comté dans ses rapports avec la Révolution des Pays-Bas. Ces deux chapitres sont d'ailleurs fort bien faits et pleins de choses : mais on regrette qu'une telle partie de

1. Voir L. Febvre, *La Franche-Comté*, Paris, 1905, p. 59.

son sujet n'ait pas été traitée par M. Febvre, dans toute son ampleur. Je sais bien que l'auteur a consacré à l'étude de la Réforme dans la Comté une autre thèse, sa thèse complémentaire, très importante, elle aussi[1], et dont il a été rendu compte ici même[2]. Mais cette publication de documents avec son intéressante préface n'épuise pas le sujet. M. Febvre le sent bien, il le dit nettement, puisqu'il nous promet un autre livre, qui sera le bienvenu, sur la Réforme en Franche-Comté.

La question de la Réforme n'a donc été abordée ici que de biais. Dans un travail définitif, M. Febvre se séparera peut-être de ceux qui « *savent* d'une manière générale que les milieux ruraux se montrèrent plus rebelles que les milieux urbains à l'action du protestantisme[3] ». Il nous montrera peut-être que si défiant qu'il soit des « nouvelletés » et fidèle aux traditions, le Comtois comme le Normand non moins défiant des nouveautés et non moins traditionaliste a fort bien pu donner dans les idées de la Réforme[4] ; sans doute il insistera davantage sur ces paysans des confins de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle, qui en relations assidues avec les réformés se laissèrent aller à les imiter ; il ne verra pas en eux des exceptions, il remarquera peut-être que la carte qu'il a donnée dans sa thèse complémentaire[5] montre bien que la Réforme n'a pas atteint seulement les villes ; parmi les centres réformés en Comté, il y a bien des villages ; il reviendra sur sa juste remarque qu'une partie des gens poursuivis pour hérésie et dont nous ne savons pas la profession pourraient bien être des laboureurs. Il se dégagera enfin de la thèse de M. Hauser qui voit dans la Réforme un mouvement urbain parce que social[6], thèse qui a eu jusqu'ici trop de fortune et a été acceptée sans discussion notamment par M. Westfall Thompson dans son important ouvrage sur les guerres de religion[7].

1. *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté extraits des Archives du Parlement de Dôle*, Paris, 1911, in-8 de 333 pp.

2. *Revue de Synthèse*, février 1912.

3. P. 474.

4. Je me hâte d'ajouter que des livres de M. Febvre il résulte que le mouvement de la Réforme n'a pas été très intense dans la Comté proche pourtant de la Suisse, de Neuchâtel, de Bâle, de Genève et aussi de Montbéliard. Ce mouvement fut bien plus étendu dans la lointaine Normandie : preuve que tout ne s'explique pas par des considérations géographiques.

5. P. 91.

6. Voir cet article paru dans l'*American historical Review*, janvier 1899, la *Revue d'histoire moderne*, t. I, 1899-1900, et reproduit par M. H. dans ses *Études sur la Réforme française*, Paris, 1909.

7. *The wars of religion in France*, Chicago-London, 1909, in-8, p. 45.

Si M. Hauser a apporté pour certaines provinces des faits indéniables, il a généralisé trop vite, et surtout on a généralisé d'après la lecture de son très intéressant article. En Normandie, par exemple, la Réforme a été aussi rurale qu'urbaine, s'étendant aux villages des environs de Rouen, au Caux, à la Plaine de Caen, au Bessin, au Cotentin, à la Campagne d'Alençon [1].

M. Febvre remarquera aussi que les plus actifs et utiles agents de la diffusion du protestantisme, ce furent les prêtres (et c'est ce qui explique d'ailleurs que la Réforme se soit répandue dans les campagnes et ait triomphé des défiances des paysans). M. Febvre a déjà noté dans sa thèse complémentaire l'énorme proportion des ecclésiastiques dans le total des hérétiques poursuivis dont il a pu retrouver la trace, vingt-quatre sur cent six.

Et c'est pourquoi nous regrettons que le plan de M. Febvre ne lui ait pas permis de nous donner, à côté des chapitres si abondants, parfois même un peu longs, sur la noblesse et la bourgeoisie une étude analogue sur le clergé, son recrutement, sa vie, ses goûts, ses passions. Si intéressant, si pénétrant que soit le paragraphe sur l'église comtoise, il est un peu bref, huit pages [2] ; il y a là au moins une faute de proportion, vu les longs développements consacrés à la noblesse [3], à la bourgeoisie [4].

On se demandera d'ailleurs, s'il n'y a pas disproportion entre ces deux études, si neuves soient-elles, et le reste du volume. En outre, l'on ne voit pas bien se dégager la conclusion que M. Febvre semblait annoncer au début de l'avant-propos : la lutte, le combat acharné entre ces deux classes rivales, la noblesse et la bourgeoisie. Il faut bien croire que cette idée ne s'est pas imposée à M. Febvre à la fin de son livre autant qu'il le prévoyait ; car il n'y revient pas dans le chapitre des conclusions. Il faut se borner peut-être à relever un progrès continu de la bourgeoisie (que l'on constate ailleurs au XVIe siècle, par exemple en Normandie) une

1. Au Congrès tenu à Rouen, en 1911, à l'occasion du Millénaire de la Normandie, j'ai fait une communication sur les débuts de la Réforme, où je me suis efforcé de montrer que la Réforme avait été en Normandie un mouvement religieux, sans nier d'ailleurs qu'elle ait pu prendre à certains moments un autre caractère, économique plutôt que social. Mon excellent et regretté maître G. Monod, qui présidait cette séance, faisait remarquer en forme de conclusion que tous ceux qui avaient pris la parole ce jour-là sur différents points de l'histoire de la Réforme dans la province avaient abouti en somme au même résultat.

2. P. 488-496.

3. P. 180-237 et 362-400.

4. P. 237-561.

tendance des bourgeois à s'emparer de la seigneurie (voir l'excellent paragraphe IV du chapitre IX de M. Febvre), à se faire anoblir et enfin à s'unir aux nobles par des mariages : c'est le fait qui m'avait frappé en Normandie. Si M. Febvre déclare que ces unions ont été assez rares dans la Comté, il ne laisse pas d'en citer nombre d'exemples.

Sans nier donc cette rivalité des deux classes, on se demande si elle a eu tant de portée, tant de conséquences sur les destinées de la Comté. Si M. Febvre y attache tant d'importance, c'est que l'historien des questions économiques et sociales qu'il est de préférence, prépare un livre sur la formation de la classe bourgeoise en Comté, livre que nous attendons aussi avec impatience. Le seul fait qui manifeste cette opposition des deux classes, c'est en 1567 et en 1568 la mauvaise humeur des bourgeois, causée par l'activité militaire des nobles. Notons que lors d'une tentative des États pour jouer un rôle en 1574, les trois ordres furent unis.

En somme, les deux ouvrages que M. Febvre prépare ont un peu nui à celui-ci, non certes dans son détail qui reste excellent, mais dans sa perspective, dans ses proportions. Parce qu'il prépare un livre sur la Réforme, M. Febvre n'a pas fait assez de place dans celui-ci au mouvement religieux et au clergé ; parce qu'il prépare un livre sur la bourgeoisie, il s'est trop longuement étendu à son sujet et l'a trop dressée en opposition contre la noblesse. Parce que très préoccupé des questions économiques et sociales, très perspicace aussi dans l'étude de ces problèmes, il a peut-être trop sacrifié le problème religieux auquel, avec G. Monod, avec M. Frédériq, nous restons convaincu qu'il faut faire une très grande place.

Il se peut aussi que le problème religieux ait eu moins d'importance en Franche-Comté qu'ailleurs ; peut-être encore M. Febvre ayant tout étudié, n'a-t-il pas pu, voulu tout dire ? Nous sommes convaincu que les deux volumes qu'il a sur le chantier répondront à toutes nos questions, à toute notre attente et viendront compléter une œuvre aussi remarquable.

H. Prentout.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉCENTS

DE

LITTÉRATURE COMPARÉE[1]

Notre compte rendu périodique des principaux ouvrages de littérature comparée portera cette année sur des publications assez nombreuses, très variées, et en général fort intéressantes. Plusieurs d'entre elles soulèvent des questions de méthode qu'on aurait grande envie de traiter pour elles-mêmes, mais dont l'examen pourra trouver place ailleurs. Je me contenterai de faire remarquer en commençant combien ces travaux, si divers de sujet, contribuent tous à jeter plus de lumière sur le mouvement des idées dans l'Europe occidentale du XVIIe siècle à nos jours, et, par là, intéressent l'histoire générale.

Le beau livre de M. Gundolf met de la coquetterie à se distinguer à première vue de la plupart des ouvrages d'histoire littéraire.

1. Friedrich Gundolf, *Shakespeare und der deutsche Geist*, Berlin, Bondi, 1911, in-8, VIII-360 pp. — A. Tedeschi, *Ossian, « l'Homère du Nord », en France*, Milan, Tipografia Sociale (et Paris, H. Champion), 1911, in-8, 124 pp. — Allen Burdett Thomas, *Moore en France*, Paris, H. Champion, 1911, in-8, XII-171 pp. — George D. Morris, *Fenimore Cooper et Edgar Poe d'après la critique française du dix-neuvième siècle*, Paris, Larose, 1912, in-8, 210 pp. — Gabriel Maugain, *L'Italie dans quelques publications de jésuites français*, Paris, H. Champion, 1910, in-8, 62 pp. — Pietro Toldo, *L'œuvre de Molière et sa fortune en Italie*, Turin, Lœscher, 1910, in-8, 575 pp. — Sofia Ravasi, *Leopardi et Madame de Staël*, Milan, Tipografia Sociale (et Paris, H. Champion), 1910, in-8, 113 pp. — Arturo Graf, *L'Anglomania e l'influsso inglese in Italia nel secolo XVIII*, Turin, Lœscher, 1911, in-8, XXXIV-431 pp. — Paul Berret, *Le Moyen Age dans la Légende des Siècles et les sources de Victor Hugo*, Paris, Henry Paulin, 1910, in-8, 444 pp.

L'élégance du format, la beauté du papier et de l'impression, l'absence complète de notes, d'appendices, de bibliographie, d'index, le très petit nombre des divisions, lui donnent l'aspect extérieur d'un roman ou d'un *Discours* à l'ancienne mode, l'aspect d'une œuvre d'art. Toutes ces choses encombrantes et utiles qui alourdissent le développement, paralysent le libre essor de la pensée, et rendent difficiles à lire de savants travaux qu'on se contente de feuilleter au moment où on les reçoit et de consulter le jour où l'on en a besoin, l'auteur de *Shakespeare et le génie allemand* n'en a cure et en fait fi. Il ne nous donne même ni une table détaillée des matières, ni des titres courants commodes, ni un index pour retrouver un nom ou une œuvre. Il semble un grand seigneur de lettres qui dédaigne ces tâches de vilain.

Et sa méthode aussi est aristocratique. Il ne s'agit pas pour lui de mettre au point, de résumer, de fondre dans un récit continu, homogène et agréable, les nombreux travaux de détail ou d'ensemble que l'érudition allemande a consacrés à la destinée et à l'influence de Shakespeare en Allemagne. Il s'agit encore moins d'apporter sur quelques points particuliers de nouvelles contributions a cette science déjà assez complète. Sans doute, M. Gundolf se montre solidement documenté toutes les fois qu'il a besoin de l'être ; mais il n'a pas souvent besoin de l'être. Il lui suffit de connaître et d'avoir profondément médité les ouvrages des plus grands poètes de l'Allemagne et de quelques auteurs de second ordre, d'Opitz aux Schlegel environ. Son but est en effet de pénétrer, de comprendre, de caractériser l'influence de Shakespeare sur les chefs de la littérature et sur ceux qui, de quelque manière que ce soit, font époque ; sur leur âme d'abord, puis sur leurs œuvres. Le drame anglais agit par là sur l'âme et l'œuvre des autres, et par là sur l'esprit de la nation : mais de ces retentissements plus lointains l'auteur de ce livre n'entreprend pas l'étude. Il s'en tient aux maîtres du chœur. Il se place et se cantonne dans le monde des idées originales et des esprits créateurs. Le génie seul compte pour lui. Les mouvements d'ensemble par lesquels la masse lettrée ou simplement instruite se porte tantôt vers un pôle et tantôt vers un autre, les grands courants d'opinion, la sympathie anonyme et confuse, et d'autant plus sincère, pour le modèle régnant, les luttes obscures, et d'autant plus intéressantes, entre le goût du neuf et

l'instinct de la routine, tout cela ne l'intéresse pas ; et il le dit à maintes reprises, notamment p. 285 : « Un seul être humain dans lequel s'accomplit une nouvelle synthèse, est plus important que le renversement des opinions d'un peuple entier. Un seul sentiment de Gœthe est plus important que toutes les épidémies qui sévissent sur les masses. » Homère ne met en scène que les rois, pasteurs des peuples ; et la masse des guerriers lui sert de toile de fond. M. Gundolf ne traite que des rois de la pensée, et marque pour le *Pöbel*, ce pauvre *Bildungspöbel* qui est la masse des lecteurs, un dédain très accentué (p. 280, etc.). Il ne croit même pas désirable la *culture générale* (p. 286) ; et il lui importe fort peu de savoir à quel degré cette culture est arrivée, ou quelle forme elle a prise.

On peut comprendre autrement l'histoire littéraire, on peut même la comprendre d'une façon exactement opposée ; mais ce n'est pas ici le lieu d'en disserter. Il suffit de dire que M. Gundolf a une méthode très libre, très personnelle, très attachante, une méthode qu'il aime à caractériser lui-même, de telle sorte qu'il est aisé de bien la comprendre. L'histoire, pour lui, c'est l'histoire des tendances, des actions ; l'étude minutieuse des faits (dans son sujet, celle des influences de détail) n'est qu'une préparation, qu'un acheminement ; les faits eux-mêmes ne sont que des symboles. Il parle lui-même de sa « manière symbolique de traiter le sujet, qui ne considère les œuvres particulières que comme les symptômes des processus et des forces » (p. 57). Pour lui, « les tendances sont des unités et leur exposition est le contenu de l'histoire » (*ib.*). Et il se réclame à ce propos de « la philosophie d'Henri Bergson, dont c'est la première influence sur la philosophie de l'histoire » (p. 58). M. Gundolf est extrêmement idéaliste. Il se place au centre de l'âme de ses personnages : et, de là, il assiste au combat des divers sentiments — au choc des divers mouvements, car pour lui tout est mouvement, rythme, *Tempo*. Je crains qu'il n'y ait dans son exposé quelque abus du vocabulaire psychologique, si riche dans la langue allemande, ou quelque dramatisation trop ingénieuse des mouvements de la pensée. Si cette dernière tendance, qui n'est pas rare dans certains ouvrages contemporains, venait à s'exagérer et à se manifester dans des esprits moins délicats, nous nous retrouverions en pleine scolastique.

Mais le principal défaut que l'on peut reprocher à cette méthode

abstraite et symbolique, c'est de ne tenir aucun compte des modestes réalités qui, en fait, conditionnent et expliquent bien souvent l'œuvre d'art. Ici l'histoire littéraire biographique, anecdotique même, à laquelle M. Gundolf décoche en passant quelques épigrammes, est indispensable pour ne pas se fourvoyer dangereusement. Entre dix littérateurs qui, à telle date, seront capables par leur goût, leur connaissance de l'anglais et de l'allemand, et d'autres circonstances psychologiques, de traduire Shakespeare, il y en aura un qui jouira du loisir nécessaire, qui recevra d'un éditeur des propositions acceptables, qui ne sera ni trop jeune pour oser, ni trop vieux pour entreprendre : toutes circonstances externes qui expliquent que ce soit celui-là, et non un autre, qui fasse la traduction. M. Gundolf, qui est extrêmement soigneux de noter les moindres nuances psychologiques, néglige un peu trop la pression du milieu, des circonstances ; il se meut dans la sphère de l'esprit pur. Que d'humbles raisons déterminent pourtant les choix en apparence mystérieux de la destinée ! C'est ce qui explique aussi que les questions matérielles de théâtre, de technique, d'interprétation, d'adaptation, tiennent si peu de place dans son exposé. Je sais bien qu'elles ont été traitées à fond par d'autres, et qu'elles font encore l'objet de fréquents travaux de détail ; mais le lecteur ne doit pas oublier que cet ouvrage n'est nullement un *Shakespeare en Allemagne*.

La division primordiale de l'ouvrage en trois parties : *Shakespeare als Stoff — als Form — als Gehalt* — a quelque chose de fécond, de satisfaisant pour l'esprit — pour l'esprit français, amateur de netteté et de symétrie ; mais peut-être aussi d'un peu tiré, surtout vers la fin. Je m'empresse d'ajouter que l'auteur lui-même met en garde à plusieurs reprises contre ce que cette répartition en trois périodes successives pourrait avoir de fatidique ou d'artificiel : et, en général, il n'est pas partisan des époques historiques tranchées. La première partie retrace l'histoire assez détaillée des premières apparitions de Shakespeare en Allemagne. Quelles apparitions ! Le « génie allemand » n'en est guère modifié. C'est l'époque des comédiens anglais en tournée dans les bonnes villes ou à la cour de maint principicule. Les premiers adaptateurs des drames shakespeariens en font soit des mélodrames, soit des moralités. On joue en 1660, à Lüneburg, « Le Roi Liar d'Angleterre : c'est une matière où l'on voit la désobéissance des enfants envers

leurs parents châtiée, et leur obéissance récompensée ». Pendant longtemps encore on ne cherche dans Shakespeare que des *sujets*. « Le drame anglais utilise la scène comme moyen : la pièce allemande est un moyen pour tirer parti de la scène » (p. 32). En reproduisant cette phrase, il me vient un doute : la scène, pour Shakespeare, n'était-elle vraiment qu'un *moyen* ?

La seconde partie : *Shakespeare als Form*, est celle où l'auteur commence à appliquer plus sensiblement sa méthode. Deux grandes figures l'occupent à elles seules : Lessing et Wieland ; le premier surtout comme critique, le second comme traducteur. Il y a bien de la profondeur dans les vues de M. Gundolf sur ces sujets en apparence très connus. La troisième partie : *Shakespeare als Gehalt*, est la plus intéressante ; le tour d'esprit de l'auteur, original, hardi, critique, s'y montre tout entier. On a le regret de voir finir l'ouvrage assez brusquement après l'étude, relativement brève, de la grande traduction Schlegel-Tieck. La première, dit finement M. Gundolf, celle de Wieland, se présentait comme une *aventure*, et celle-ci comme une croisade. Herder, si significatif et si fécond à tous égards, mais surtout du point de vue du romantisme, fait l'objet d'un chapitre qui est, avec celui qu'occupe Gœthe, un des plus suggestifs. On lit avec beaucoup de plaisir le long parallèle, si nourri et judicieux, entre Lessing et Herder (p. 199-206). L'auteur ne paraît point un admirateur excessif de Gœthe : il va jusqu'à dire que Gœthe se serait parfois trompé, si son génie instinctif et infaillible ne l'avait remis dans la bonne voie. C'est déjà quelque chose, et que d'autres n'oseraient pas dire... Mais sur Shakespeare je n'ai pas trouvé de réserves. L'admiration dont il est l'objet est un bloc : « Quiconque a une fois compris ou senti Shakespeare comme un tout, n'admettra pas aisément en lui des fautes de détail » (p. 174). Sans être Tolstoï, on peut ne pas goûter beaucoup ces apothéoses.

C'est de Lessing, contre Gottsched et le théâtre français, que date la claire intelligence du théâtre shakespearien ; c'est de Herder que date le sentiment de Shakespeare ; c'est de Schiller que date sa pénétration intime dans la masse, « non pas seulement comme un élément de connaissance positive, mais comme un facteur de culture générale » (p. 286). Voilà trois conclusions essentielles du livre.

D'ailleurs, l'auteur domine constamment son sujet, au lieu d'être

écrasé par lui : c'est une grande vertu. Il n'est pas de ceux qui se mettent des œillères pour suivre inexorablement un étroit sentier : il jette à maintes reprises sur l'ensemble d'une époque, d'une littérature, un coup d'œil vaste et sûr. C'est ainsi qu'il explique (p. 93) comment les formes classiques étaient naturelles en France, harmoniques au génie français, et non pas artificielles et postiches, comme le voulait Lessing ; c'est ainsi qu'il montre (p. 286) en Schiller le noble fondateur de la culture allemande, du sens populaire du beau et du dramatique. Son style, très complexe, très chamarré, tantôt tumultueux et tantôt obscur par trop de richesse, prend alors de la netteté et de la grandeur. Il a de jolies images, comme lorsqu'il appelle Hamann, le « mage du Nord », le maître de Herder : un brasier fumeux, mais auquel les autres devaient venir d'abord allumer leurs flambeaux. Il a trop d'images, et dont l'accumulation éblouit plus qu'elle n'éclaire. Pourquoi dire (p. 200) que la sphère de Lessing et celle de Herder se coupent en beaucoup de points ? Selon un cercle, j'imagine. Je trouve (p. 323), pour peindre le contraste entre Classiques et Romantiques, un déluge de métaphores. Ce n'est pas une guerre, c'est le combat du jour et de la nuit, d'Apollon et de Dionysos..., etc. C'est surtout la lutte de deux amants : l'auteur insiste avec complaisance sur cette comparaison ; le classique, cela s'entend, est le mâle, et le romantique l'élément féminin...

Quelques doutes pour finir. Est-il vrai que les Romantiques, honorant tout ce qui était affranchissement, supériorité de l'individu sur la loi, pour cette raison honoraient Kant et Fichte ? (p. 331). Fichte, soit ; mais Kant ? — Est-il vrai que l'on puisse attribuer à Frédéric Schlegel une *influence* aussi prédominante ? (p. 326). — Les *traits sublimes* que Voltaire admire dans Shakespeare ne sont pas *einzelne Schönheiten der Diktion* (p. 108), mais des mots de passion, d'une vérité profonde.

Tout cela n'est pas grand' chose, et le livre de M. Gundolf reste un des plus originaux et des plus notables que l'histoire des idées ait produits depuis quelque temps.

Le sujet d'*Ossian en France* était depuis longtemps dans l'air. Le mérite de l'avoir abordé pour la première fois, non plus en passant et de biais, mais de face et dans son ensemble, revient à une jeune Italienne, Mlle Adrienne Tedeschi. Elle a écrit en français

un livre intéressant, agréable, amusant même assez souvent, et qui, dans des dimensions assez modestes, dit l'essentiel sur bon nombre de points.

Il a manqué à l'auteur, qui a surtout travaillé à l'étranger, de pouvoir puiser à loisir dans nos grands dépôts français, et surtout à la Bibliothèque Nationale. Beaucoup de traductions partielles, d'imitations, d'opinions importantes lui ont ainsi échappé, ou elle a dû se contenter de citer les premières d'après les manuels bibliographiques. On serait tenté de la blâmer alors d'avoir choisi un sujet aussi étendu, aussi varié, du moment qu'elle ne pouvait le traiter avec les instruments nécessaires : mais, pour aller au devant de ce reproche, il convient de dire que ce travail n'était primitivement qu'une petite thèse, destinée à ébaucher seulement les grandes lignes du sujet, et qui ne devait pas être imprimée. En la publiant ensuite sur les conseils qu'elle a reçus, l'auteur n'a pas pu en modifier le caractère un peu incomplet et rapide.

Les grandes divisions d'une matière comme celle-là s'imposent d'elles-mêmes : mais l'auteur tourne court au moment de la Restauration, et ne poursuit pas son examen assez loin dans le XIXe siècle. Sur les origines, sur l'apogée sous le premier Empire, l'essentiel est dit. Mais on regrette que si peu de place soit faite aux traductions, qu'il fallait étudier de près et apprécier. Tout le livre est plutôt une course rapide à travers l'ossianisme français qu'une analyse patiente des textes, même de ceux que l'auteur a eus à sa disposition. Dans cette course, les principaux points de vue sont aperçus avec sûreté et dessinés avec assez d'exactitude, et souvent avec beaucoup de charme. Le livre est attachant, et ce n'est pas une mince qualité, pour ceux-là surtout qui n'ont pas certaines raisons très personnelles de s'intéresser à ce sujet. Il est même écrit avec vivacité, entrain, poésie par endroits. Non que les fautes de français y manquent : quoique étrangère, l'auteur aurait peut-être pu se les faire corriger. On lui aurait dit qu'une *incision* n'est pas une *gravure*, et on aurait effacé quelques autres lapsus de langue ou d'orthographe. Mais plus grave que celui-là est le reproche que je ferai au style : il est vif, poétique, c'est vrai, mais il offre pour notre goût trop de négligence, de laisser-aller ; il cherche l'esprit, il est trop « journalistique ». Il y a abus de points d'exclamation, d'interrogation, de suspension ; il y a trop de plaisanterie. Ce badinage continu fatigue : je sais bien qu'il n'est pas rare dans les

articles et même les livres italiens ; mais en français l'histoire littéraire s'écrit avec plus de sérieux. Et malgré ces réserves, voilà un travail qui n'est négligeable d'aucune façon.

La fortune de Thomas Moore en France n'a pas été aussi éclatante que celle d'Ossian ; cependant, son succès fut grand chez nous entre 1820 et 1825, et ce n'est pas un facteur insignifiant du premier romantisme volontiers sentimental et, sinon chrétien, du moins biblique. M. Thomas raconte d'abord le séjour de Moore à Paris, où il bénéficie de la gloire de Byron, dont il est l'ami et le biographe ; puis il retrace, en s'appuyant comme il convient sur le dépouillement des périodiques du temps, l'accueil et la destinée de ses œuvres. L'ouvrage n'est pas très long, mais ces dimensions pouvaient suffire au sujet. Il se lit avec intérêt, grâce à la langue simple et claire, suffisamment correcte, grâce aussi aux fréquentes citations. Ce qu'on regrette de ne pas trouver, c'est, au milieu de tous ces faits, un peu plus d'idées directrices. L'auteur s'engage, à la suite de Moore, dans une époque complexe, très vivante et très peuplée, de la littérature française : il est clair qu'étranger, il ne peut avoir encore une grande familiarité avec cette époque. Aussi, par une réserve bien naturelle, se contente-t-il de recueillir les textes qui touchent son auteur, sans les organiser en séries, sans les expliquer par quelques dispositions générales qui les rendraient plus significatifs. Le corps du travail est bon ; l'âme y manque.

Il ne faut pas écrire *Attala*, ni surtout Théophile Gautier avec un *h*. C'est cette dernière graphie qui désolait tant le bon Théo. D'ailleurs, l'ouvrage de M. Thomas est fort utile, et il sera difficile d'écrire l'histoire du Romantisme sans le consulter.

Ce n'est pas un livre, c'est deux livres distincts que M. Morris nous donne sous la même couverture. Il n'y a à peu près rien de commun entre Fenimore Cooper en France (60 pages), et Edgar Poe en France (141 pages) ; rien, ni comme époque, ni comme genre d'accueil et d'influence ; rien, si ce n'est qu'ils sont Américains tous deux, ce qui, même pour un Américain, ne devrait pas être une raison suffisante. Cette première constatation n'empêcherait pas chacun des travaux d'être excellent : mais pourquoi les avoir réunis ?

D'ailleurs ce n'est pas l'ensemble de la fortune, en France, de ses deux compatriotes que M. Morris a voulu retracer, mais seulement l'accueil qu'ils ont reçu de la critique française : pour Cooper, d'un premier article du *Globe* en 1825, à George Sand en 1856 ; pour Poe, de l'article de Forgues en 1846, au livre de M. Lauvrière en 1904. Heureusement, beaucoup de ces critiques ne sont critiques que d'occasion : romanciers comme Balzac, George Sand, ou poètes comme Baudelaire, leurs opinions nous intéressent aussi comme reflets de leur tempérament et, en partie, de leurs œuvres.

La gloire de Fenimore Cooper, si gloire il y eut, est un peu dédorée chez nous, et l'on s'étonne de lire les pages ardentes que lui consacrent une George Sand, un Balzac ; et ils ne sont pas les seuls. Cette génération a vu en lui le poète épique d'un monde nouveau. Même ceux qui le discutent le considèrent comme un astre littéraire de première grandeur. Tout cela paraît bien loin de nous.— La gloire d'Edgar Poe n'est pas abolie. Il a eu la chance infiniment rare de tomber sur un traducteur tel que Baudelaire, et il lui doit une grande part de sa renommée. D'après M. Morris, il est sensiblement plus goûté en France et en Angleterre qu'en Amérique même.

Il faut appeler Arvède Barine, Arvède Barine, et non pas Mme Vincens. Pourquoi M. Morris ne dit-il pas aussi la baronne Dudevant ? — Et quoique l'auteur se borne aux critiques, pouvait-il passer sous silence le sonnet célèbre de Mallarmé sur *le Tombeau d'Edgar Poe* : « Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change... » ? Mais la postérité, malgré le poète, s'obstine à voir en Poe un névrosé et à « proclamer le sortilège bu — Dans le flot sans honneur de quelque noir mélange ».

En étudiant de très près l'évolution intellectuelle qui a modifié l'Italie au XVIIe siècle et qui l'a rendue mûre pour les idées fécondes du Rinnovamento de la fin du XVIIIe, M. Gabriel Maugain a noté des rancunes persistantes qui se montrent en Italie contre certains écrivains et critiques français, coupables, aux yeux des Italiens, de trop rabaisser la gloire de leur littérature. Ces protestations s'adressent surtout à des Jésuites, et c'est en effet dans les ouvrages des PP. Rapin et Bouhours et dans le *Journal de Trévoux* que l'on trouve les jugements sévères qui les ont motivées. C'est un aspect intéressant de ce grand changement qui se produit, dès

la fin du XVIIe siècle, dans l'orientation intellectuelle de la France. Pour les Jésuites en question, les vrais modèles sont, bien entendu, les Anciens ; mais après eux, les Français. La langue italienne est âprement critiquée, le style des poètes d'outremont est considéré comme précieux, recherché, point vrai, point naturel. C'est la France qui désormais est l'héritière légitime de la belle Antiquité, et non l'Italie, ni l'Espagne : car on ne ménage pas davantage cette dernière et son mauvais goût. Les ennemis de la littérature italienne triomphent d'autant plus aisément qu'ils ont devant les yeux le détestable Sécentisme, le goût ridicule particulier au XVIIe siècle. Mais même les classiques de la poésie italienne ne sont pas respectés. On continuera longtemps encore de les éditer et de les lire en France, mais au cours du XVIIIe siècle d'autres modèles étrangers se substitueront à eux peu à peu.

Le mémoire de M. Maugain est fort agréable à lire, et donne les éléments d'une discussion qui avait son grand intérêt à une époque où tous les gens cultivés savaient l'italien, et pouvaient avoir une opinion sur le mérite des écrivains de cette langue. Que les temps sont changés !

M. Pietro Toldo a écrit en français, et en fort bon français presque toujours, un volume très gros et très nourri sur l'œuvre de Molière et sa fortune en Italie. Félicitons d'abord le critique italien de manier notre langue avec une aussi parfaite facilité, non sans quelques distractions de loin en loin, mais d'une manière aussi idiomatique, aussi vraiment française : et cela dans un sujet où la langue de la critique littéraire, abstraite et facilement transportable d'un idiome dans un autre, n'était presque pas de mise ; où il fallait au contraire, dans ces innombrables analyses de comédie, dans la perpétuelle caractérisation de tant de personnages divers, user de ce que la langue offre de plus vivant, de plus coloré, de plus concret, parfois de plus familier. La pensée historico-esthétique a quelque chose d'international, et revêt presque indifféremment tel ou tel langage particulier. Le dialogue de Molière, les caractères de ses personnages, exigent de qui les étudie un sens profond du génie français, du tour particulier de l'observation et du comique national, une maîtrise complète de notre langue et de ses tours les plus particuliers et intraduisibles, bref le gallicisme de la pensée et du langage. Sans doute le commerce assidu de Molière a-t-il eu

cette vertu, de communiquer à la langue de M. Toldo un agrément que bien des Français lui envieraient.

La matière, de plus, est agréable en soi. Tous les sujets sont intéressants pour qui les traite, mais celui-ci l'est aussi, chose plus rare, pour le lecteur. Et le lecteur non seulement admirera tout le long de ces 575 grandes pages, le savoir de l'auteur, la variété de ses recherches et la nouveauté de ses contributions, mais encore il suivra avec une curiosité amusée le dépouillement et l'examen de ces pièces innombrables, célèbres ou inconnues, de ces farces, de ces comédies, de ces opéras, qui pendant plus de deux siècles ont été tirés de Molière comme d'une source inépuisable. Si, comme il faut le supposer, il lit aisément l'italien, il se réjouira à la lecture de certaines traductions, il appréciera certains jugements de moralité ou autres que la critique italienne porte sur Molière, il savourera les imitations dialectales qui foisonnent, et dont M. Toldo reproduit quelques passages. A ce propos, il me semble qu'en lisant l'interprétation en dialecte napolitain de certaines scènes des comédies les plus farces de Molière, on a brusquement l'impression que *c'est cela* ; que c'est la forme naturelle de ce genre de comique, le cadre naturel de la bouffonnerie un peu folle, des mimiques impétueuses, et des reconnaissances providentielles. — On joue les comédies de Molière en Italie, on les traduit, on les imite, on les combine pour en former d'autres pièces. Du théâtre des marionnettes au théâtre des Jésuites, il n'est scène qui ne se l'approprie. En 1901 et en 1905, on le met encore en musique On avait dit avant M. Toldo que Molière avait tenu moins de place en Italie qu'en Allemagne : il prouve abondamment que cette assertion était erronée.

Les quelques observations de détail qui valent la peine d'être faites sont les suivantes. M. Toldo emploie (p. 420 et *passim*) *notice* dans le sens (allemand, anglais, italien, c'est possible, mais non pas français) de *note, connaissance, avis, renseignement, détail. Prendre notice, trouver notice de cet auteur, pas la moindre notice,* sont des expressions que l'on rencontre assez souvent aujourd'hui sous la plume de critiques étrangers qui nous font l'honneur d'user de notre langue : il faut leur dire qu'elles sont non seulement barbares, mais inintelligibles, qu'elles invitent aux contresens. — Avec d'autres également, M. Toldo emploie *mélodrame* dans le sens d'*opéra* : comme en français, il le sait certainement, ce terme a un sens bien défini et tout différent, le lecteur

est gêné et exposé à des erreurs. — On garde généralement chez nous l'expression *commedia dell'arte*, faute de traduction acceptable. Quelques-uns disent *comédie à sujet* ; on pourrait mieux dire *comédie à canevas*. Mais sûrement *comédie de l'art* est un pur non-sens. — On ne dit pas *s'inspirer à*, ni *suivre à*, et il vaut mieux ne pas dire *musiquer* une comédie. Mais ce sont fautes vénielles.

M. Toldo, en écrivant son livre en français, l'a destiné au moins autant aux Français qu'aux Italiens, ou plutôt il l'a destiné aux savants, aux lettrés, aux travailleurs de tous les pays Dans ces conditions, on peut se demander si la Première Partie, qui en 166 pages retrace « l'œuvre de Molière », est bien étroitement liée au reste de l'ouvrage, dont elle forme presque le tiers : si, en un mot, elle était ici bien utile. Je m'empresse de faire remarquer que même sur un sujet déjà si souvent traité, l'auteur est toujours intéressant, et qu'il ne manque pas d'aperçus originaux, notamment sur les analogues étrangers du caractère de Tartuffe. — Un autre sujet est esquissé en 15 pages : c'est Molière imitateur de la Comédie italienne. Et en général il semble que l'auteur, qui a publié déjà nombre de travaux sur cet ordre de questions, veuille un peu indistinctement dire tout ce qui se présente à son esprit comme utile ou intéressant, et utiliser ses connaissances très solides des environs de Molière en Italie. — Pour Don Juan, on aimerait à voir une mise au point bien nette de la question, dans la mesure où de nouveaux travaux sont venus s'ajouter à ceux de M. G. de Bévotte.

La publication des écrits inédits de Leopardi, et particulièrement des *Pensieri*, a renouvelé l'étude de cet auteur, et donné lieu à des travaux nombreux qui ont beaucoup contribué à mieux éclairer la physionomie du poète et à fixer les stades successifs de sa pensée. On s'est aperçu notamment de l'influence profonde et durable de Mme de Staël sur les idées et presque sur les sentiments du penseur solitaire de Recanati. Mlle Sofia Ravasi a écrit, sur l'influence de Mme de Staël et ses rencontres de pensée avec Leopardi, un petit livre fort intéressant ; et, pouvant sur cette question internationale user comme véhicule de l'italien ou du français, elle a choisi le français. Grâces lui en soient rendues si, par ce choix, le public français même non italianisant se met plus aisément au courant

d'une question qui intéresse hautement notre littérature dans sa diffusion extérieure, et l'histoire des idées littéraires et morales en Europe. Voilà donc notre langue en possession de redevenir une langue internationale de l'histoire littéraire comparative. Dans le cours d'une même année, un Anglais comme M. Thomas, un Américain comme M Morris, trois critiques de langue italienne comme M. Toldo, Mlles Tedeschi et Ravasi, l'emploient pour leurs ouvrages parce que ceux-ci ont trait en partie à la France. Nous sommes heureux de cette prédilection pour « la parleure plus délitable et plus commune à totes gens » ; et nous croyons que ces auteurs n'auront pas à regretter, pour la diffusion de leurs ouvrages et leur appréciation par les critiques compétents, de les avoir écrits en français.

Revenons au livre de Mlle Sofia Ravasi, et disons tout de suite que, dans le concours de langue française que les écrivains que j'ai nommés ont sans le vouloir organisé, elle serait indubitablement classée la première, sinon pour la richesse du style, du moins pour la correction de la langue. Je trouve le *tragique* Alfieri costumé en *tragédien* (p. 108); et je crois bien que c'est tout. Nos étudiants et parfois nos critiques font plus de fautes que cela en 116 pages.

Mais son livre est bon, considéré aussi d'un point de vue plus élevé. Il contient une excellente utilisation des œuvres en prose et en vers de Leopardi en fonction de celles de Mme de Staël, et prouve une familiarité qui n'est pas de surface, qui est intime, avec l'œuvre et la pensée de l'un et de l'autre. Les sentiments très délicats que l'auteur analyse et compare sont traités avec beaucoup de finesse, de pénétration et de sûreté. On fait un grand pas, en lisant ce livre attachant, dans la connaissance de l'âme et des idées de Leopardi ; on retrouve certaines idées de Mme de Staël, et on apprend à en mieux mesurer la portée. Beaucoup de passages sont vraiment justes et nouveaux, et font le plus grand honneur à l'auteur. Les droits de la critique trouveront tout de même à s'exercer page 112, où l'on apprend avec étonnement que Leopardi et Mme de Staël ont reçu « l'influence d'une même éducation » ; que Leopardi « appartient tout à fait à la première génération romantique, à cette génération qui n'a point encore une tradition à elle et en a recherché une en Allemagne ». On retrouve ailleurs l'écho des idées de Joseph Texte dans les passages où il a le

plus, et quelquefois un peu trop à mon sens, anglicisé Rousseau.

L'ensemble des idées et des polémiques littéraires est coupé en deux, entre le premier et le dernier chapitre ; il aurait mieux valu les réunir avant les idées morales et philosophiques qui remplissent les deux chapitres intermédiaires. Et, dans les premières pages, on aimerait à voir raconter avec plus de détail la polémique de 1816.

L'ouvrage, considérable à tous égards, de M. Arturo Graf sur l'anglomanie et l'influence de l'Angleterre sur l'Italie au XVIIIe siècle, n'est pas un recueil d'articles comme celui que M. Carlo Segré publiait récemment et dont nous avons parlé ici-même l'année dernière. C'est un livre fortement composé, qui va de la gallomanie encore régnante au début du XVIIIe siècle à l'anglomanie qui s'introduit peu après pour bientôt régner (sans toutefois détruire la prédominance de la France à tant d'égards), et à l'influence de l'Angleterre par la politique, les mœurs, la conversation, le théâtre, la littérature, la science, la philosophie, l'industrie et le commerce. Ces divers modes d'action sont passés en revue dans des chapitres extrêmement denses de faits et non moins agréables de forme : car si M. Graf est un excellent poète, à l'inspiration grave et pure, c'est un prosateur distingué autant qu'un historien des lettres dont les travaux font autorité.

Plusieurs choses manquent, matériellement, à ce volume : et plusieurs choses dont l'absence étonne en un pareil sujet, et ne laisse pas de causer, au lecteur qui veut s'instruire et travailler, un certain malaise. — Pas une seule note au bas des pages. Le discours continu se poursuit pendant 427 pages sans un seul renvoi. C'est un système. Cette netteté voulue, jointe au choix heureux du format, du papier et du caractère, donne au volume une élégance extérieure qui n'est pas à dédaigner. L'auteur est évidemment opposé à l'habitude rébarbative de ceux qui déversent impitoyablement au bas des pages le contenu mal digéré de leur boîte à fiches. Il se borne à donner, entre parenthèses, dans le texte, l'indication précise d'un très petit nombre d'ouvrages récents, dont il a eu à utiliser les résultats. Mais pour les innombrables textes originaux qui font la base solide de son exposé, il les cite, avec plus ou moins d'exactitude, dans le cours de son développement, souvent avec une date, mais sans en donner la référence précise ; de sorte qu'il serait très

difficile parfois de retrouver ces textes si l'on en sentait le besoin. Nous ne demandons pas mieux que de croire M. Graf sur parole; et nous apercevons aisément, à travers son laconisme, toute l'étendue de son érudition; mais pourquoi ne pas avoir pitié des travailleurs qui désireraient, sur tel ou tel point, des indications que ses recherches lui ont fournies, et qu'il ne communique qu'incomplètement? — Ces renvois qui manquent ne sont pas remplacés par une copieuse Bibliographie générale (qui serait même préférable pour éviter les redites). Au lecteur de la faire lui même en lisant M. Graf la plume à la main : mais elle sera incomplète, faute d'indications assez précises. — Pas la moindre subdivision des chapitres, ni en tête, ni en marge: ce qui les rend massifs et moins clairs. — Enfin, pas le moindre index qui permette de se servir commodément du livre : et ici un index serait d'autant plus nécessaire que, malgré la division fort claire en chapitres, bien des noms, bien des œuvres, bien des idées, reparaissent forcément plusieurs fois.

Ces lacunes sont à peu près les mêmes que celles que nous regrettions tout à l'heure dans le livre de M. Gundolf. Mais ici, le sujet et la méthode étant différents, et beaucoup plus voisins de l'histoire littéraire qui se fait autour de nous, elles présentent bien plus d'inconvénients. Aussi l'ouvrage de M. Graf se prête-t-il plus à être lu sans arrière-pensée d'utilité, qu'à être étudié pour l'enseignement ou le travail personnel. Il est d'ailleurs fort agréable, et souvent il fait réfléchir. Il offre une contribution importante à l'histoire des idées et des mœurs en Europe au XVIIIe siècle. L'influence anglaise est souvent un engouement, une mode, que M. Graf suit jusque dans de minimes détails. Mais elle est génératrice aussi de curiosités fécondes : elle apprend aux Italiens à se mettre à l'école de la vie pratique et de la vie sérieuse; elle prépare ou accompagne la restauration des études sérieuses de législation, de morale, de sciences. Elle est une cause efficace du Rinnovamento et du Risorgimento de l'âge suivant. C'est à cet égard, beaucoup plus qu'en histoire littéraire pure, qu'elle est capitale.

Je me demande si M. Graf accorde un rôle suffisant à l'élément religieux, ou plutôt à la décadence de la religion comme direction de la vie. Comme en France (et le livre récent de M. Mornet sur le *Romantisme au XVIIIe siècle* laisse un peu cette question dans l'ombre), il semble que l'influence anglaise et toutes les influences qui plus tard ont contribué au Romantisme aient profité de ce que

le catholicisme exerçait de moins en moins de prise sur les âmes : de ce que les sentiments vagues de l'âme humaine, si longtemps captés par la religion, cherchaient où se prendre et où s'épancher.

La thèse remarquée de M. Berret touche par plusieurs points à la littérature comparée. Ce n'a pas été un des moindres objets de son étude que de chercher quels textes étrangers, à travers quelles traductions, quels remaniements, ou quels résumés, ont pu soit éveiller la curiosité de Victor Hugo, soit l'inspirer directement, soit fournir à ses petites épopées des thèmes, des cadres, des personnages, des détails pittoresques, des noms de lieux ou d'hommes. Laissons de côté son fournisseur ordinaire pour les faits et les noms, qui est le Dictionnaire de Moréri; bien que, prise d'un autre côté, cette transfusion perpétuelle de Moréri en du Victor Hugo, cette métamorphose de chronologie en épopée puisse être l'occasion et la base de réflexions inépuisables touchant la nature propre du génie littéraire. Mais il y a les Romanceros, l'Edda, Ossian, W. Scott, les Grimm, Hoffmann, Schiller, Heine, qui à des degrés très inégaux et parfois à travers des intermédiaires, ont préparé la vision du poète ou l'ont enrichie de mainte couleur. Tout cela, d'ailleurs, n'est pas très important; ce ne sont souvent que glanures, ramassées au hasard, et qui, sauf dans un petit nombre de cas, n'ont pas modifié essentiellement le contenu réel des poèmes. Victor Hugo, de quarante-cinq à cinquante-sept ans (pour ne parler que de la première Légende), possédait une personnalité trop accentuée pour que ses lectures eussent la vertu de le renouveler, de lui ouvrir réellement des mondes nouveaux. D'ailleurs, M. Berret montre combien elles furent souvent rapides et superficielles.

Les hugophobes peuvent triompher bruyamment des pataquès, des coq-à-l'âne et des quiproquos dont ils trouvent ici l'analyse détaillée. Certains hugophiles peuvent se voiler la face avec tristesse, et reprocher à M. Berret un zèle iconoclaste. Mais expliquer un poète, analyser son information et en montrer les erreurs, n'est pas diminuer son génie, — on pourrait dire : au contraire, — et ni M. Berret, ni la plupart de ses lecteurs ne se trompent là-dessus.

P. 320 ou p. 349 ou p. 357, l'auteur aurait pu dire que, pour les quelques éléments ossianiques de ses poèmes, Victor Hugo n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs d'adolescent : n'avait-il pas ossianisé

avec enthousiasme dans son poème de jeunesse, *les Derniers Bardes*, contamination curieuse d'Ossian et du *Dernier Barde* de Gray ? — En ce qui concerne la Scandinavie, on pouvait rappeler également qu'il commençait à quinze ans une tragédie intitulée *Athélie ou les Scandinaves*. — Il est curieux de voir comme Victor Hugo connaissait mal l'Italie et sa poésie, même la poésie chevaleresque, qui aurait pu l'intéresser. Mais, dans cette dernière, l'élément surnaturel, épique, horrifique même, est étroitement lié avec l'élément railleur et comique, qui s'accompagne lui-même d'un bon sens aiguisé ; et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles il est passé, sans l'exploiter, près de ce filon poétique.

P. Van Tieghem.

REVUES GÉNÉRALES

LES ÉTUDES RELATIVES

A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE

ET LEURS RÉSULTATS

L'ESPAGNE CHRÉTIENNE MÉDIÉVALE (711-1453).

Le commerce.

Le commerce de l'Espagne prit depuis le XIIe siècle une place prépondérante, dont les ouvrages généraux[1], très superficiels pour la plupart, ne donnent guère l'idée. Il se plaça aussitôt après celui de l'Italie ; il put soutenir la comparaison avec le mouvement d'échanges dont la France méridionale et occidentale, les Pays-Bas et les villes hanséatiques furent les théâtres.

Le seul exposé général qui vaille la peine d'être indiqué aujourd'hui et qui ne s'applique d'ailleurs qu'au commerce espagnol méditerranéen est celui d'A. Schaube[2]. On n'a pas encore songé à tracer le tableau de l'organisation générale des transactions commerciales et des influences qui aidèrent a leur évolution. La politique commerciale de la royauté et des pouvoirs régionaux et locaux, orientée en général vers la réglementation et le protectionnisme, est fort mal connue. On n'a pas étudié de près le rôle

1. Voir les ouvrages généraux, indiqués dans notre travail les *Etudes relatives a l'histoire économique de la France au Moyen Age*, 1903, in-8, Paris, Cerf, p. 103 et suiv. ; *Revue de Synthèse historique*, 1902.

2. *Handelsgeschichte der romanischen Volker bis zum Ende der Kreuzzuge*, Berlin, 1906, in-8.

des chefs d'État dans l'institution des foires et des marchés, dans la concession des privilèges, dans les institutions protectrices du commerce et des classes commerçantes. Si l'on n'a pas encore abordé l'étude des origines du droit commercial, dont la théorie apparaît déjà dans la *Somme* théologique de Ramon de Peñafort (1238), du moins on a un certain nombre de travaux sur les coutumes commerciales, dont la plus célèbre le *Livre du Consulat de la mer*, rédigé vers le milieu du XIIIe siècle, après des rédactions antérieures perdues et commencées au XIe, fit loi dans le monde méditerranéen, comme les *rôles d'Oléron* dans la zone de l'Atlantique. Sur ce code maritime, dont s'inspirèrent les *Siete Partidas*, ainsi que sur les autres recueils de coutumes des marchands, à savoir les *Usages* de Barcelone, les *Coutumes* de Tortose (XIIIe siècle), les *Ordonnances de Burgos* (rédigées en 1538), on a un certain nombre de travaux, à savoir ceux de D. Cajetano de Palleja[1], de Capmany de Monpalau[2], de Pardessus[3], de Ciga[4], d'A. Schaube[5], de Wagner[6], d'Heck[7], d'Oliver[8], de Garcia de Quevedo[9], de J. Ficker[10], d'A. Desjardins[11].

Pour le régime douanier, où se rencontrent pêle-mêle des dispositions relatives à la franchise de certains ports ou pays, des ordonnances qui tendaient à la liberté des transactions intérieures et à l'unification des tarifs, à côté de règlements ultra-protecteurs et de droits multipliés de douane (*passages*, *portages*, *barcages*,

1. *Consulado del mar*, trad. en castillan avec commentaires et additions, Barcelona, 1732, in-f°. — *Libro del Consolat e ordinacions sobre les seguritats maritims e mercamiuols en le ciudad de Barcelona*, 1490, 147 f^os.

2. *Código de las costumbres maritimas de Barcelona*, *Libro del consulado* (texte catalan, trad. castillane, appendice, glossaire, notes), Madrid, 1791, 2 vol. in-4.

3. *Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*, Paris, 1828, 45, 6 vol. in-4° ; tome II (*Consulat de la mer*), etc.

4. *Estudio histórico-critico del libro del Consulado del mar*, 1905, in-4, Madrid.

5. *Neue Beiträge zur Geschichte des Konsulatus des Meeres*, Brieg, 1891, in-8 (progr. de gymnase).

6. *Beiträge zur Geschichte des Seerechts* (*zur Entstehungsgeschichte des Konsulatus der See*), *Zeitschrift f. Handelsrecht*, XXVII (1882), 652.

7. *Das Seerecht von Tortosa in der Redaktion von 1272*, *Zeitschrift f. Handelsrecht*, XXXVII (1891), 463.

8. *Código de las Costumbres de Tortosa* (tome IV de son grand ouvrage, cité ci-dessus).

9. *Ordenanzas del consulado de Burgos* (1538), Burgos. 1905, in-4, 300 p.

10. *Ueber die Usatici Barchinonæ*, *Mittheilungen Inst. Oesterr. Geschichtsforsch.*, 1888, Erg. II, 236-275 ; — voir aussi Vigié, *Rev. crit. d'hist. et de lég.*, XI (1887), 105-112.

11. *L'ancienne législation commerciale de l'Espagne*, C^ons R. *Acad. sc. mor. et pol.*, 1891², 725 et sq.

alcabalas), on ne possède que le répertoire de Canga Argüelles[1] et quelques notices sur les *portazgos*[2]. Quant aux juridictions commerciales, à ces consulats de la mer ou du commerce, créés à Valence (1258-1283), à Tortose, à Barcelone (1249-1347), à Saragosse, peu d'érudits se sont préoccupés de les décrire. C'est un Français, L. de Valroger[3], qui a composé la monographie la plus importante sur cette institution. On n'a rien encore sur les sociétés commerciales, sur les corporations, les usages, la vie des classes commerçantes espagnoles au Moyen Age.

On fit à cette époque des tentatives plus ou moins heureuses pour améliorer les moyens d'échange. Ceux-ci, dans les premiers royaumes chrétiens, se réduisaient au système du troc. Bientôt apparurent les monnaies étrangères, *doubles morisques*, *metcales*, *maravédis*, *florins*, *sous melgoriens*, *angerins* et *tournois*, puis les monnaies nationales de Castille, d'Aragon et de Catalogne surtout, *morabitis*, *mizcales*, *maravédis d'or*, monnaies dites *jaquesas*, espèces d'argent et de billon, que la fiscalité ne manqua pas d'altérer à l'occasion. Sur les systèmes monétaires de l'Espagne et leur valeur commerciale, on a les publications d'A. Hess[4], de M. de Vienne[5], de Botet y Siso[6], de V. de Lastanosa[7], de Josef Sabat[8], de Mahudel[9], de Liciniano Saez[10] et de Sentenach[11]. Pour les poids et les mesures, qui variaient de région à région et qu'Alfonse X essaya de rendre uniformes, on possède l'ouvrage de Vazquez Queipo[12], le catalogue publié par l'Académie d'histoire[13], l'étude

1. *Diccionario de hacienda, con aplicacion á España*, 2 vol. in-4, Madrid, 1833-34.

2. Exemple, *el portazgo de Plasencia* (XIVe-XVe s.), texte publié par la *Rev. de Extremadura*, 1901.

3. *Les consuls de mer au Moyen Age*, *Nouv. Rev. hist. du Droit*, XV (1891). — Voir nos *Etudes sur l'hist. écon. de la France*, p. 140.

4. Ouvrage cité plus haut.

5. *Résumé historique de la monnaie espagnole*, in-8, 1893, Paris.

6. Ouvrage cité plus haut.

7. *Tratado de la moneda jaquesa y otras de oro y plata del reino de Aragon*, Zaragoza, 1681, in-4.

8. *Tratado de las monedas labradas en el principado de Cataluña*, Barcelona, 2 vol. in-4, 1818.

9. *Dissertation historique sur les monnoyes antiques d'Espagne*, dans la traduction de Mariana par le P. Charenton, 1725, tome V, 59 p., in-4.

10. *Demostracion histórica de la valor de las monedas que corrian en Castilla, en tiempo de d. Enrique IV*, in-4, 1805, p. p. l'*Académie d'histoire*.

11. *Monedas de plata y de vellón castellanas*, *Rev. de Archivos*, 3e série, X (1906).

12. Ouvrage cité aux précédents chapitres.

13. *Catálogo de los nombres de pesos y medidas españolas*, in-4, 1860.

de F. Fita[1]. Mais on est dénué de tout travail sur les banquiers et les changeurs.

On en est réduit pour l'histoire des lettres de change, qui se répandirent d'Italie en Espagne, qui apparurent en 1376 à Valence et dès 1392 à Majorque, à quelques courtes monographies comme celles de Tramoyeres Blasco[2] et de Rébouis[3]. On est encore plus pauvre au sujet de l'institution des Bourses de commerce, de ces *Lonjas* qui eurent, notamment à Palma et à Valence, de véritables palais pour sièges. On devra aussi essayer d'étudier spécialement le progrès des moyens de communication et de transport depuis le XIIe siècle, la reconstitution du service des postes (*correos*) par Alfonse X, l'organisation des corporations (*gremios*) de *peatinos* et de *carteros* (facteurs et messagers), les tentatives faites pour ouvrir des routes et pour construire de nombreux ponts sur les fleuves, dans les trois cents dernières années du Moyen Age. Les matériaux sont nombreux pour écrire l'histoire de ces services spéciaux ; dès la fin du XIXe siècle, on a recueilli les ordonnances qui concernent celui des *correos* depuis 1283[4].

Le commerce intérieur de la péninsule n'est encore connu, ni par des ouvrages généraux, ni par des recherches spéciales particulières. On ne sait presque rien sur les origines, l'organisation et l'évolution des marchés et foires que les seigneurs et les rois multiplièrent. Les plus importantes elles-mêmes, celles de Séville, de Medina et de Compostelle[5] n'ont pas tenté la curiosité des économistes de la péninsule. Le commerce extérieur est un peu plus favorisé. Les savants étrangers et nationaux ont été attirés par l'histoire originale du grand commerce maritime de la péninsule. On sait quel rôle capital y jouèrent les Aragonais, les Basques, les Galiciens, les Catalans et les Majorquins. Ces derniers employaient la boussole dès 1272, dressaient des cartes marines et des mappemondes ou des atlas. Leurs cartographes, les Angelino Dulcert,

1. *Igualación de pesos y medidas por d. Alfonso el Sabio* (texte et considér. sur la valeur des monnaies XIIIe-XIVe s.), *B. r. Acad. hist.*, fév. 1901, XXXVIII, 134; XXXIII, 202.

2. *Letras de cambio Valencianas* (XIVe s.), *Rev. de Archivos*, 1900, août sept.

3. *Lettres de change de Barcelone*, XIVe-XVIe s., *Bull. Com. trav. hist. et philol.* (Paris), 1889, 159 et suiv.

4. *Anales de las ordenanzas de correos de España* (1283-1880), Madrid, 1879-81, 5 vol. in-4.

5. On a certains éléments de cette histoire dans les *fueros* surtout municipaux et dans les nombreuses histoires locales, mais généralement à l'état sporadique.

les Jefuda Cresques, les Valsequa, les Viladestes fondaient, au grand profit du commerce de l'Espagne orientale, la cartographie moderne, servant ainsi indirectement la cause de la science et suscitant l'esprit d'entreprise des grands explorateurs, tels qu'Americ Vespuce. Ces *services* ont été mis en relief par les études de Santarem [1], de Beazley [2], de H. Wüttken [3], d'Ant. Blazquez y Delgado [4], d'Avezac [5], de Ch. de la Roncière [6], de G. Marcel [7], de C. Fernández Duro [8], de Buchon et de Tastu [9], d'E.-T. Hamy [10], et de J. Gomez Ymaz [11].

La marine de l'Espagne chrétienne se développa rapidement, à mesure que la *reconquista* progressait et que les populations maritimes subissaient l'influence des grandes nations commerçantes voisines. La flotte de guerre castillane naît vers 1120 et protège l'essor de la marine marchande de Galice et des Vascongades, dont les hardis armateurs apparaissent dans l'Océan et la Manche. La marine catalane surtout entre en lice, arrive à compter jusqu'à trois cents voiles en 1354, sans compter les bâtiments de commerce qui pratiquent à la fois le trafic et la piraterie. Ce passé glorieux a suscité les recherches des savants espagnols, tels que

1. *Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie au Moyen Age*, 3 vol. in-8, Paris, 1849-52. — *Atlas de mappemondes et cartes* (VIe-XVIIe s.), Paris, 1842-53, gr. in-f°.

2. *The Dawn of modern Geography*, 3 vol. in-8 (Moyen Age), London, 1906 ; excellent travail.

3. *Zur Geschichte der Erdkunde in der letzten Hälfte des Mittelalters*, in-8, Dresden, 1870.

4. *Estudio acerca de la cartografia Española en la Edad media*, Madrid, 1906, in-4, *B. r. Acad. hist.*, XLIX, 217 p.

5. *Notes sur d'anciennes cartes historiées de l'école catalane*, Paris, 1844, in-8.

6. *L'atlas catalan de Charles V et son prototype*, *B. Ec. des Chartes*, 1903, 481-489.

7. *Mémoire sur une carte marine espagnole de 1329*, *B. r. Acad. hist.*, X, 244.

8. *Los cartografos mallorquinos, Angelo Dulceti (1339), Jefuda Cresques (1381-94)*, *Bol. Soc. Geogr. Madrid*, XXXI 1891, 282-294. — *La carta de marear de A. Dulcert (1339)*, *Bol. r. Acad. hist.*, XII, 287-314. — *Los cartografos mallorquinos Dulcert y Cresques*, *ibid.*, XIX, 446, 507.

9. *Notice sur un atlas catalan mss. de 1375*, *Notices et Extr. des Mss.*, p. pa l'*Acad. des Insc.*, 1843, XIV^2, 1-152 ; à part in-4, 1838, 144 p. — A signaler aussi l. note de Vidier sur *La mappemonde inédite de Ripoll (1055)*, *Bull. géogr. hist. Min. instr. publ.* (1908).

10. *La mappemonde d'Angelino Dulcert de Majorque (1339)*, Paris, 1887, in-8, 15 p. ; 2e éd., 1908, *Bull. géogr. hist.*, 1908. — *Cresques le Juheu, un géographe juif catalan* (fin XIVe s.), *Bull. géogr. hist.*, 1891, 218-222. — *Une mappemonde du cartographe majorquin Valsequa (1439)*, *Bull. Soc. Geogr.*, 1891, 407-409. — *Mecia de Viladestes, cartographe juif mallorquin du XVe siècle*, *C^ds R. Acad. Insc.*, 1902.

11. *Carte du majorquin G. de Valseca (1432)*, Madrid, 1892, in-f°.

Antonio Capmany [1], P. A. Sanxo [2], M. F. Navarrete [3], Adolfo Navarrete [4], Vargas y Ponce [5], Lucaci y Diaz [6], Ferrer de Couto [7], C. Fernández Duro [8], Fr. Javier de Salas [9], le marquis de Seoane [10], J. de Salazar [11], D. Francisco de Bofarull [12], S. Rodón [13], auxquels il faut ajouter l'érudit français A. Blanc [14].

Il conviendrait encore de reprendre et d'étudier à fond l'histoire des grandes places de commerce et des grands ports, de cette *hermandad* des cités maritimes du nord de l'Espagne, qui traitait avec les puissances étrangères ; de la vaste métropole commerciale de la Galice, Compostelle ; de l'entrepôt du Guadalquivir, Séville, où affluaient dès le XIIIe siècle les navires des diverses parties du monde ; de ces *émporia* de l'Est, Majorque, qui compta jusqu'à trois cent soixante navires de premier ordre, trente mille mariniers et des centaines d'armateurs richissimes ; Valence, dont le port artificiel était créé au XVe siècle ; et surtout de la reine de la Méditerranée, la rivale de Venise et de Gênes, Barcelone, dont la fortune parvint à l'apogée à la fin du Moyen Age, au point qu'on dut y créer un port artificiel, y multiplier les banques et les entrepôts, où s'entassèrent les richesses. C'est dans les histoires municipales qu'il faut aller chercher en général le tableau insuffisant et morcelé de cette activité. Quelques travaux spéciaux exis-

1. *Ordenanzas de las armadas navales de la corona de Aragon (1334)*, etc., 1787, in-4, Madrid (avec d'autres édits et règlements relatifs à la marine de guerre et à la marine marchande). — Un autre recueil est celui qu'a publié l'Académie d'histoire : *Documentos concernientes á la armada que mando aprestar el rey d. Pedro IV de Aragon (1351)* (68 pièces), *Memorial histórico-español*, tome II.

2. *Ordinacions sobre la garda de las naves y dels catius (1387)*, *Bol. Soc. Arq. Luliana*, 1901.

3. *Disertacion sobre la historia de la nautica*, Madrid, 1846, in-4.

4. *Historia maritima de España*, tome Ier, in-4, Madrid, 1901.

5. *Importancia de la historia de la marina española*, Madrid, 1807, in-8.

6. *Estudio histórico sobre la marina de los pueblos que se establecieras en España hasta el siglo XII* (de l'ère chrétienne), Madrid, 1876, in-8, 254 p.

7. *Historia de la marina real española*, Madrid, 1849-54, 2 vol. in-fo.

8. *La marina de Castilla desde su origen (XIIe s.) hasta la refundicion en la armada española*, Madrid, 1894, in-8, 2 vol., 382 + 161 p. — *Una escuadra de galeras de Castilla del siglo XIV*, *Bol. r. Acad. hist.*, XII, 243.

9. *Marina Española de la Edad media* (Aragon et Castille), tome Ier (unique) (1229-1310), in-4, 564 p., Madrid, 1864.

10. *Navegantes Guipuzcoanos* (XIIe-XIXe s.), in-4, 1908 ; cf. *B. r. Acad. hist.*, LIV, 412-418, c. r. par P. de Novo y Colson

11. *Marinos Vizcainos*, *San Sebastian*, 1905, in-4.

12. *Antigua marina Catalana*, in-4, 1898, Barcelona.

13. *Fets de la marina Catalana extrets de las Crónicas de Catalunya*, Barcelona, 1898, in-4.

14. *Pirates Catalans*, *Bull. Com. Arch. Narbonne*, 1892, 238 et sq.

tent cependant, en particulier ceux de Pernichet Delgado[1], de Sanpere y Miquel[2], de Capmany y Monpalau[3], de Pi y Arimon[4], de Carreras y Candi[5] et de l'*Ateneo Barcelones*[6]. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que l'Espagne possède de bonnes monographies de ses villes de commerce ; pour qu'on y connaisse d'une manière satisfaisante la condition des étrangers qui y affluèrent des divers pays d'Europe, attirés par les privilèges qui leur étaient concédés : et pour qu'on puisse écrire l'histoire d'ensemble de ses relations commerciales avec le reste du monde médiéval.

Les documents de cette histoire ont été en partie publiés au dehors, par exemple en Angleterre, grâce au travail de Rymer[7], en Allemagne, grâce au *Hansisches Urkundenbuch*[8]. Quelques recueils de traités de commerce ou d'alliance ont été édités en Espagne même, par Abreu y Bertodano[9], par Ant. de Capmany y Monpalau[10], par Casañ y Alègre[11]. Il y faudrait joindre pour l'Afrique du Nord la collection publiée par Mas-Latrie[12]. Les récits des voyageurs renseignent aussi sur l'étendue et la nature de ces relations commerciales. Moins nombreux que ceux de la période musulmane, ils offrent cependant quelques spécimens intéressants, tels que le *Libro del conoscimiento de todos los reinos*, relation

1. *Paseo de la Glorieta de Valencia*, in-4, 1905.
2. *Topografia antigua de Barcelona*, 1890, in-8, 322 p.
3. *Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Madrid, 1779-92, 4 vol. in-4.
4. *Barcelona antigua y moderna, ó descripción de esta ciudad desde su fundacion*, 1850, 2 vol. in-f°.
5. *Hegemonia de Barcelona en Cataluña durante el siglo XV*, in-4, 1898.
6. *Estado de la cultura española y especialmente Catalana en el siglo XV*, in-8, 450 p., 1893, Barcelona.
7. *Foedera, conventiones, litterae etc., inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges*, etc., La Haye, 1727-39, 20 tomes en 10 vol. in-f°.
8. *Hansisches Urkundenbuch*, p. p. Hohlbaum et autres, Halle, in-4, depuis 1876. D'autres éléments se trouvent dans les *Rèces* de la Hanse, publiés depuis 1870 ; et dans la revue *Hansische Geschichtsblätter*, Leipzig, depuis 1871.
9. *Colección de tratados de paz, alianza, comercio, navegacion hechos por los pueblos, reyes y principes de España* (jusqu'au règne de Philippe V), 1740-52, 12 vol. in-f°.
10. *Antiguos tratados de paz y alianzas entre algunos reyes de Aragon y diferentes infieles de Asia y Africa, desde el siglo XIII hasta el XV*, 1786, in-4, Madrid.
11. *Colección de documentos inéditos del reyno de Valencia*, tome Ier, in-4, 1894 (relations diplomatiques entre les royaumes espagnols).
12. *Traités de paix et de commerce et documents concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*, 2 vol. in-4 Paris, 1866-72.

relative aux côtes d'Afrique[1], et les *Andanzas* de Pedro Tafur (1435-39) en Europe et en Asie[2].

La Méditerranée est le principal centre de ce commerce, et les relations y sont actives, comme le montrent O Tadini[3], Schaube[4], et les nombreux historiens des places italiennes, entre la péninsule ibérique d'une part, les États de l'Italie de l'autre. Au Levant, pirates et marchands, les Catalans et les Majorquins apparaissent partout, en Dalmatie, en Morée, en Grèce centrale, dans l'Archipel, à Candie, à Rhodes, dans la mer Noire, disputant aux Génois et aux Vénitiens le commerce des épices, de la soie, des tissus précieux, des esclaves, fondant ici des comptoirs (*loges*), là des principautés éphémères; jusqu'au début du XVIe siècle, ils y exercent une sorte d'hégémonie économique. Divers écrivains ont tenté de faire revivre les épisodes de cette domination depuis F. de Moncada[5], jusqu'à Rubio y Lluch[6], Schlumberger[7], Miret y Sans[8]. En Asie, où ils trafiquent sur les côtes de Syrie et d'Asie Mineure, les Espagnols se heurtent aux Turcs. Henri III de Castille envoie, pour nouer une alliance contre eux, au grand Tamerlan son ambassadeur, Ruy Gonzalez de Clavijo, dont on a conservé

1. *Libro del conoscimiento de todos los reinos é tierras é señorios* (vers 1350), p. p. M. Jiménez de la Espada, Madrid, in-4, 300 p., 1877.

2. *Andanzas é viajes de Pero Tafur por diversas partes del mundo* (*1435-1449*), 1876, in-8 (*Colección de libros ruros é curiosos*), p. p. le même; cf. *Rev. critique* (Paris), 1875, 27 février-12 juin. — Oliver, *Viaje de Pedro Tafur por el imperio germanico* (1438-39), *Bol. r. Acad. hist.*, XI, 433.

3. *I marinari italiani nelle Spagne*, in-8, 1898.

4. Ouvrage cité, voir la bibliographie copieuse qui l'accompagne.

5. *Expedición de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos*, 1633, in-4; 1805, gr. in-8; 1842 et autres nombreuses éditions; trad. fr. par Champfeu, Paris, 1828, in-8.

6. *Els castells catalans de la Grecia continental*, Barcelona, 1908, in-4. — *La Acropolis de Atenas en la epoca catalana*, 1908, in-4. — *Tradiciónes sobre la caiguda del comtat catala de Salona*, 1910, in-4. — *Los Navarros en Grecia y et ducado catalán de Atenas*, *Bol. r. Acad. hist.*, XXVI, 133. — *La Expedición y dominación de los Catalanes en Oriente juzgadas por los Griegos*, 1883, in-8, 128 p., *Mem. Acad. B. Let. Barcel.*, IV, 1 et sq.; voir etc. rendu important d'A. Morel Fatio, *Rev. Critique*, 1884, 5-8. — *Catalunya á Grecia*, 1906, in-16. — *La dominacion catalana en Grecia*, dans *Homenaje á Menendez Pelayo*, 2 vol. in-4, 1899. — *Colonies ou États des Catalans en Grèce* (en catalan), *Annals Inst. Estudis Catalans*, 1908.

7. *L'Expédition des Almugavares ou routiers Catalans en Orient* (1310-11), Paris, 1902, in-8. — Voir aussi sur ce sujet l'article d'E. Gebhart, *Débats*, 9 juin et 9 juillet 1902.

8. *Politica orientale de Alfonso V d'Aragon*, in-16, 1904, Barcelone. — Pour les ouvrages généraux relatifs au commerce du Levant, voir nos *Etudes sur l'histoire économique de la France au Moyen Age*, p. 118.

la relation de voyage[1]. En Afrique, ils font un actif commerce, signent des traités avec Tunis, ouvrent des relations avec l'Éthiopie et l'Égypte au temps d'Alfonse d'Aragon, apparaissent sur les grands marchés de Tlemcen et d'Oran, essaient de pénétrer au Maroc, occupent les Canaries. Les travaux de Miralles[2], de M. P. Castellanos[3], d'E. V. Hamy[4], de F. Corone[5], de Renard de Saint-Malo[6], d'A. Giménez Soler[7] éclairent quelques épisodes de cette expansion.

Le commerce espagnol avait pris également un grand essor dans l'Océan Atlantique et dans la Manche, ainsi que dans la mer du Nord. Les Castillans et les Basques exportaient dans les divers pays de l'Europe Occidentale et Centrale les fruits, les huiles, les vins, les raisins secs, la garance, le sucre, la cire, les laines et les peaux brutes ou apprêtées, le fer et l'acier, des draps et des fils, mais surtout des matières premières et des produits agricoles. Ils recevaient de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Nord, des toiles, des futaines, des draps, des produits métallurgiques, des bois, du goudron, de même qu'ils achetaient au Levant les épices, les parfums et les étoffes de prix. Le tableau de ce trafic n'a pas été encore dressé. Il faudrait en rechercher les éléments dans les documents espagnols et dans les monographies écrites par les étrangers sur l'activité commerciale de leurs pays respectifs. Pour la France, où les principaux centres du commerce avec l'Espagne furent Montpellier, Maguelonne, Narbonne et Marseille à l'Est, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo à l'Ouest, on trouverait quelques renseignements dans les ouvrages d'his-

1. *Historia del gran Tamarlan y relación de la embaxada que Ruy Gonzalez de Clavijo le hijo*, 1re édition p. p. Argote de Molina, 1582, Séville, in-f°; 2e édit. p. p. Sancha, Madrid, 1782, in-4.

2. *Relaciones diplomaticas de Mallorca y Aragón con el Africa septentrional durante la Edad media*, 1904, 24 p. in-4.

3. *Historia de las misiones franciscanas en Marruecos desde el siglo XIII hasta nuestros dias*, 1895, in-4.

4. *Le traité de 1271 entre Jaime Ier d'Aragon et l'émir de Tunis, Abu Abdhallad Mohamed el Montanzer*, *Bull. géogr. hist. Com. trav. hist.*, 1905.

5. *La politica orientale di Alfonso di Aragona*, Napoli, 1903, in-8, 391 p. relations XVe s. avec l'Égypte, l'Éthiopie, Tunis.

6. *Notice sur le commerce catalan de la côte de Barbarie*, *Mém. Soc. Agr. Pyr.-Orient.*, VII (1848), 73. — Pour les autres ouvrages, voir nos *Etudes*, p. 119 et suiv.

7. *Caballeros españoles en Africa y Africanos en España*, *Rev. hisp.*, XII (1905).

toire diplomatique ou politique de Lecoy de la Marche[1], de Baudon de Mony[2] et de G. Daumet[3], surtout dans les travaux de Germain, de Julliany, de Balasque et Dulaurens, de Jullian, de Malvezin, de F. Michel, d'A. Jourdan, de Delayant, de Guépin, de Lebeuf, de Fréville[4]. Pour l'Angleterre, il faudrait recourir aux ouvrages d'ensemble de Macpherson[5] et de W. Cunningham[6], ainsi qu'aux nombreux documents ou monographies que ce dernier énumère. Pour les Pays-Bas, où les Espagnols précédèrent les Italiens et où ils eurent à Bruges dès 1389 une Bourse de Commerce, après y avoir figuré au premier plan dès le XIIIe siècle, de même qu'à Gravelines, à Lille et à Dordrecht, on a la bonne fortune de posséder deux publications de premier ordre relatives au trafic hispano-flamand, celles de L. Gilliodts Van Severen[7] et de J. Finot[8]. En Allemagne, les Espagnols entretinrent d'actives relations avec Nuremberg, Ueberlingen et les villes Hanséates, de même qu'avec les places commerçantes de la Baltique, si bien que les cartographes catalans dessinèrent les premiers correctement les côtes des pays riverains de cette mer. Les travaux relatifs au commerce des Hanséates, qui sont si nombreux[9], jettent une vive lumière sur ces rapports, mais on n'a guère qu'un petit nombre d'études, comme celles de K. Häbler[10], qui intéressent directement le négoce hispano-germanique du Moyen Age. On pourrait dès maintenant songer à un exposé d'ensemble qui montrerait l'essor de l'activité commerciale extérieure de l'Espagne chrétienne. Les sources sont assez abondantes pour qu'un historien doué de patience et d'esprit critique tente de l'entreprendre.

1. *Les Relations politiques de la France avec le Royaume de Majorque*, 2 vol. in-8, 1892.
2. *Relations politiques du comté de Foix, avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle*, 1896, 2 vol. gr. in-8, Paris.
3. *Etude sur l'alliance de la France avec la Castille* (XIVe-XVe siècles), 1898, in-8.
4. Voir nos *Études* précitées, p. 115-117.
5. *Annals of Commerce*, 4 vol. in-4, 1805 et suiv.
6. *Growth of English Industry and Commerce during the early and middle ages*, 1890, in-8, 1re édit. ; 2e éd., 1906.
7. *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges*, 2 vol. in-8, 1897-99.
8. *Etude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen Age*, in-8, 360 p., 1899.
9. Indication des principaux dans nos *Études* précitées, p. 121.
10. *Der Hansisch-Spanische Konflikt (1419) und die älteren spanischen Bestände*, 1894. *Hansische Geschichtsblätter*, 1895.

CONCLUSION

L'histoire économique de l'Espagne médiévale offre donc un champ en grande partie inexploré à l'effort patient de ceux qui entreprendront de l'exploiter. Il faudra pour le mettre en valeur ajouter à la masse des documents déjà publiés les nombreuses pièces originales qui restent inédites. Il conviendra de multiplier les monographies spéciales, d'organiser méthodiquement le travail, de renoncer aux synthèses hâtives, pour se borner longtemps à des recherches analytiques, sur lesquelles s'appuieront les travaux synthétiques qui deviendront possibles un jour. Dans cette tâche, les hommes de science de l'étranger, les Français notamment, que tant de liens unissent à l'Espagne, pourraient apporter aux savants de la péninsule le concours de leurs méthodes critiques et la collaboration de leurs écoles d'hispanisants. Ce n'est qu'à ce prix, grâce à une meilleure organisation des études historiques, grâce à un moindre gaspillage des forces des érudits, aujourd'hui trop souvent dépensées en pure perte, qu'on pourra constituer cette histoire précise et sûre du mouvement économique et social qui fait défaut à l'Espagne, plus encore qu'aux autres grands pays de l'Europe du Moyen Age.

P. Boissonnade.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LA LOI DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

D'APRÈS M. ERNEST BOVET.

M. Bovet est animé d'un idéalisme généreux et sympathique. Il trouve vulgaires et médiocres les préoccupations réalistes des historiens et des critiques d'aujourd'hui. Il veut au delà des faits, des hommes, saisir les tendances, les lois, *la* loi ; et c'est elle qu'il nous apporte en ce livre de critique lyrique, la loi de l'histoire littéraire, la succession nécessaire, inévitable, dans tous les pays, à toutes les époques, des aspects divers qu'affecte la production artistique de l'esprit humain : lyrisme, épopée, drame[1]. En somme il reprend l'idée exprimée par Hugo, quand dans la *Préface* de *Cromwell*, il résumait, en un vigoureux et contestable raccourci l'histoire de la pensée humaine. M. B. pense critiquer et transformer cette idée, en réalité il l'adopte. Et s'il juge superficiellement établies les séries que Hugo présentait : Bible — Homère — Shakespeare, et dans les périodes diverses : Genèse — Rois — Job ; Orphée — Homère — Eschyle ; ou encore Malherbe — Chapelain — Corneille ; il aboutit lui-même à des classifications un peu différentes certes, mais somme toute fort voisines.

L'apport le plus original et le plus fructueux de ce livre, c'est peut-être de nous habituer à voir dans ces termes *lyrisme*, *épopée*, *drame*, des vocables généraux où l'on ne fait pas entrer seulement les genres qu'y reconnaît habituellement la critique. L'auteur s'élève avec justesse contre les démarcations arbitraires dont usent, soi-disant pour simplifier les choses, les historiens des littératures. Dans quelque genre qu'on la classe habituellement sera lyrique l'œuvre où apparaît « la jeunesse exubérante du sentiment », la foi ; épique, l'œuvre de la maturité agissante et conquérante, l'œuvre d'action ; dramatique enfin, toute œuvre « où l'homme entre en lutte avec lui-même, ou avec les lois

1. Ernest Bovet, *Lyrisme*, *Épopée*, *Drame*, Paris, Armand Colin, 1911, 312 pp. in-18.

universelles et éternelles » qui l'entourent, l'œuvre de crise. Plusieurs fois dans leur existence les sociétés humaines traversent de telles successions d'états : période de foi, d'exaltation, d'aspiration ; période de création et de formation ; période de lutte et de transformation, de crise. Cela est évident. Ce qui l'est moins c'est que la littérature suive toujours le même mouvement et que l'évolution générale se complète toujours d'une évolution littéraire exactement symétrique. M. B. est de ceux qui croient trop simplement que la littérature est « l'expression de la Société ».

Pour trouver dans notre littérature, qu'il considère pourtant comme la plus typique, le rythme qu'il prétend reconnaître, à quelles difficultés M. B. ne se heurte-t-il pas ? Qu'on en juge plutôt. Par trois fois déjà, chez nous, le rythme se serait renouvelé. I. Ère féodale et catholique : des origines à 1520 environ. Période lyrique : jusqu'à 1100. Période épique : de 1100 à 1328. Période dramatique : de 1328 à 1520. II. Ère de la royauté absolue : de 1520 à la Révolution. Période lyrique : de 1520 à 1610. Période épique : de 1610 à 1715. Période dramatique : de 1715 à 1789. III. Ère nationale et démocratique : de 1789 à 1900. Période lyrique : de 1789 à 1840. Période épique : de 1840 à 1855. Période dramatique : de 1855 à nos jours.

Pour abréger la discussion, tenons-nous en à une de ces ères. Lyrique, le XVIe siècle, avec la Pléiade, soit, mais Montaigne, c'est déjà plus contestable : et Rabelais ! Épique, le XVIIe siècle : non pas certes par Chapelain ni par Perrault, M. B. le reconnaît lui-même ; mais par les romanciers, de d'Urfé à Madame de Lafayette, je le veux bien. (Et pourtant, dans la *Princesse de Clèves*, cette nouvelle, M. Bovet ne verrait-il pas plutôt, conformément à une de ses notes les plus ingénieuses et les plus suggestives, une œuvre d'inspiration dramatique ? Oui, certes, la nouvelle est plus dramatique qu'épique, il le dit, p. 30 ; pourquoi l'oublie-t-il, p. 75 ?) Épique, Corneille, à la rigueur, mais La Fontaine, Racine, Molière, pour ne pas parler de ceux que M. B. exclut bien rapidement, en les mettant hors la littérature artistique, Pascal, La Rochefoucauld, les libertins et tant d'autres. Pour ceux qu'il ne peut oublier sans scandale, M. B. trouve des explications : Molière est un précurseur de l'époque dramatique, comme La Fontaine une survivance de la période lyrique (!) : encore sachons gré à M. B. de ne pas avoir tiré profit du cliché littéraire qui fait, depuis Sainte-Beuve, de La Fontaine notre Homère français. Racine, lui, a le tempérament d'un romancier, mais dit M. B., c'est son siècle qui l'a amené au théâtre. Son siècle ? mais M. B. ne nous a-t-il pas présenté ce siècle comme épique ? M. B. a encore une « distinction » à nous faire : dans le siècle, il y a la tendance naturelle, et c'est elle qui est épique, mais il y a aussi des tendances acquises, des traditions, des survivances. Encore une fois, d'où viendrait cette tradition, cette survivance, puisque d'après M. Bovet, la tendance de la période précédente était lyrique ! Notre critique ne serait-il pas un trop habile escamoteur ? Le XVIIIe siècle est dramatique. N'est-ce point un siècle de discussion, et la discussion, c'est le drame. Dramatique de tempérament Voltaire, peut-être, non

point certes par ses tragédies, qui souvent sont trop peu dramatiques, mais par sa perpétuelle polémique. Dramatiques, Diderot, Beaumarchais, Marivaux ; oui, mais pourquoi après tout voir en ce dernier un tempérament dramatique, si l'on fait de Racine un romancier ? Et Buffon ? et Montesquieu ? et Rousseau ? et Chénier ?

On le sent, tout ceci est bien artificiel. C'est ingénieux, intéressant, mais aussi déconcertant. Et même, pour nous en tenir au mérite déjà signalé, à ce qu'il y a de vrai et de fondé en raison dans la lutte de notre auteur contre les vaines formules de l'École, dans sa volonté de juger et de classer les œuvres d'après leur fonds, leur tendance, et non d'après leur *genre* arbitrairement fixé, M. B. va-t-il aussi loin qu'on pourrait aller ? Il me paraît qu'il n'est pas assez conséquent avec lui-même quand il catalogue tout le roman — sauf la nouvelle — dans le genre épique. Furetière, Sorel, ne sont-ils pas bien plus dramatiques qu'épiques ?

Si on veut absolument répudier les anciennes formules, il faudrait, je crois, aller plus loin encore que M. B. et voir non plus trois tendances, mais deux seulement qui se seraient succédé, avec d'ailleurs bien des actions et réactions réciproques. Il faudrait s'en tenir à la distinction entre les deux tendances essentielles à tout art, la tendance idéaliste et la tendance réaliste. Et c'est dans leur succession qu'on risquerait de trouver le rythme que notre auteur cherche, je crois, vainement, dans la succession des trois tendances qu'il a encore trop arbitrairement délimitées.

GEORGES ASCOLI.

NOTES SUR QUELQUES OUVRAGES DE THÉORIE ET D'HISTOIRE ÉCONOMIQUES.

La traduction récente du livre d'Irving Fisher, *De la nature, du capital et du revenu*[1], contribuera très utilement à faire connaître en France un ouvrage capital du grand économiste qui représente avec originalité, en Amérique, des tendances analogues à celles de l'École Autrichienne de Böhm-Bawerk.

L'auteur nous présente à juste titre son livre comme « une sorte de philosophie de l'histoire économique, susceptible de nous donner le chaînon qui a fait si longtemps défaut entre les idées et les usages sur lesquels reposent la conduite pratique des affaires et les théories de l'économie abstraite ». Dans l'introduction, il définit les concepts fondamentaux de l'économie politique. Ces premières définitions nous révèlent ce qu'il

1. Irving Fisher, *De la nature du capital et du revenu*, traduit de l'anglais par Savinien Bouyssy, 1 vol. in-8 de la *Bibl. internat. d'Econ. Polit.*, Paris, Giard et Brière, 1911, 475 pp.

y a d'original dans sa doctrine. Elles font ressortir en effet dès l'abord les éléments principaux qui vont figurer dans ses explications et, en particulier, dans sa théorie du capital et du revenu qui est l'objet propre du livre. Ce sont des éléments subjectifs, psychologiques, que l'auteur d'ailleurs ne pose nullement *a priori* comme constitutifs de la mentalité d'un homme économique abstrait, mais qu'il dégage de l'analyse des faits du commerce et de la comptabilité. Grâce au rôle prépondérant qu'il leur attribue, il va tendre à rapprocher la science économique de la science morale, en faisant dépendre les notions qui en sont la matière de l'appréciation des individus. Le rapprochement poussé plus loin, les appréciations sur les richesses et leurs services rapportées plus décidément au jugement commun, c'est-à-dire à l'opinion, nous paraîtraient susceptibles de jeter sur les problèmes économiques un jour très intéressant. Relevons de ce point de vue les indications qui nous semblent les plus fécondes.

La notion de droit de propriété présentée comme corrélative de celle de richesse est définie ; « le droit à la *chance* d'obtenir les *services futurs* d'un ou plusieurs articles de richesse » (p. 29). C'est bien là une représentation qualitative qui nous est proposée : la richesse risque de nous donner dans un temps plus ou moins indéterminé de certaines satisfactions. A nous donc d'estimer sa valeur de ce point de vue. « C'est l'esprit de l'homme, déclare avec raison l'auteur, qui est le principal ressort dans la machine économique. » Escompter les satisfactions que peuvent nous procurer ou ne pas nous procurer les choses, prévoir le délai dans lequel nous pourrons jouir de ces satisfactions, n'est-ce point là en effet l'opération complexe, tantôt consciente tantôt inconsciente, qui aboutit a nos *opinions* sur les choses et sur leur valeur. Et cette opération ne diffère pas en nature de celle qui conduit le psychologue ou le moraliste à juger du bien. Mais alors n'est-ce pas rétrécir fâcheusement l'horizon ainsi entr'ouvert que de faire rentrer, avec l'auteur, ces éléments divers dans un concept de « désidérabilité » analogue au concept d' « utilité » de l'économie classique ? Quelque chose pourtant demeure des aperçus plus larges en particulier dans les chapitres où l'auteur définit le capital et le revenu en fonction de leurs avantages dans le temps, et où il semble qu'à chaque instant la méthode ne demande qu'à franchir les limites trop étroitement individuelles qui lui sont assignées.

Ce sont deux distinctions, l'une qualitative entre la *richesse* et ses *services*, l'autre temporelle entre un *stock* et un *afflux*, qui permettent, suivant l'auteur, de définir le capital et le revenu (p. 71). Le capital c'est un stock de richesses existant à un certain moment précis ; le revenu au contraire c'est un certain afflux ou mouvement de services qui se prolonge pendant une période de temps. L'auteur passe rapidement en revue, pour les critiquer, les théories qui, sans tenir compte de cette distinction, ont cherché la définition du capital dans la nature objective de la richesse et ont élaboré les concepts de « revenu monnaie », de « revenu réel », de « revenu-courant régulier », de « revenu comme n'altérant pas le capital qui

le fournit». Toutes ces constructions aboutissent à une double erreur fondamentale qui est de confondre le capital et le revenu et de compter deux fois la même chose. De plus elles ne sont pas adéquates aux faits et restent impuissantes à rendre compte de la pratique du commerce et de la comptabilité.

La théorie propre à J. Fisher échappe au contraire à tous ces écueils. Son concept du revenu en particulier est très général. Il consiste en services rendus par le capital, en prenant service au sens le plus large: «Le revenu de notre capital est simplement ce que ce capital produit pour nous. Il importe peu que ce qu'il produit soit de la monnaie ou tout autre chose ; l'afflux de ses services est son revenu. Ces services de richesse consistent en des événements désirables qui se produisent au moyen de cette richesse ou en des événements non désirables empêchés par cette richesse. Les services existent en infinie variété. Tout travail accompli par des êtres humains, toutes les opérations de l'industrie, toutes les transactions du commerce sont des services et font partie du compte revenu» (p. 145). Ainsi le revenu se mesure à la valeur des services reçus ou attendus du capital. Il représente donc bien en définitive *l'opinion* que l'on a du capital. C'est lui qui détermine le jugement de préférence que l'on porte sur les biens, ou capitaux comparés entre eux. Aussi est-ce du revenu et non pas du capital que dépendra le taux de l'intérêt. J. Fisher revient sur cette idée pour la développer, dans un ouvrage plus récent, *The rate of interest*, où il met en pleine lumière l'influence de l'élément temps dans les jugements de préférence portés sur les biens et sur leurs services, jugements qui varient et font varier l'intérêt suivant que ces services sont fournis au moment considéré ou seulement escomptés comme certains ou comme incertains dans un délai rapproché ou éloigné.

Ces définitions théoriques permettent à l'auteur d'établir ce qu'il appelle la base philosophique de la comptabilité: il en tire par voie d'application tous les détails de cette comptabilité dans ses chapitres sur le compte-revenu, sur la sommation du revenu, etc... Nous ne pouvons le suivre pas à pas, non plus que dans les chapitres où il étudie la variation de la valeur-capital en fonction de celle du revenu futur, l'influence sur cette variation de l'élément-risque, à propos duquel il fait apparaître une fois encore l'influence prépondérante de l'appréciation psychologique, les rapports du revenu et du bénéfice, etc... Disons seulement que tous seront lus avec intérêt.

La dernière partie du livre est consacrée à résumer, en les formulant mathématiquement, les trois parties précédentes. De cette méthode aussi employée dans *The rate of interest* on trouvera une critique pénétrante par M. Simiand au tome XI de l'*Année Sociologique* (p. 690-696). Mais il ne faut pas que ce côté subtil et sans doute assez stérile de la méthode du grand économiste américain fasse oublier son sens très vif de la réalité et sa connaissance des faits du commerce. Sa méthode est en somme moins idéologique qu'elle n'en a l'air.

***

Voici, dans la même bibliothèque et traduit également de l'anglais, un manuel clair et complet exempt de symbolisme mathématique, mais appartenant, par son inspiration, à la tradition classique de l'économie abstraite [1]. Sans doute l'auteur, M. J. B. Clark, rapproche progressivement ses déductions de la pratique des faits, et son livre contient plus d'un chapitre instructif par la connaissance du milieu commercial qu'il révèle. Mais c'est sur la base arbitraire de l'économie individuelle et statique qu'il édifie ses notions théoriques essentielles, et c'est dans une psychologie supposée qu'il cherche son point de départ. On trouvera dans la préface du traducteur un exposé très clair de la genèse du système économique de Clark. On verra comment pour lui le problème essentiel consiste à déterminer la répartition des revenus entre les différents agents et à établir que dans une société à l'état statique idéal le profit de l'entrepreneur doit disparaître, et que les revenus de tous les agents de production sont égaux à leur contribution à l'œuvre productive. La solution de ce problème doit être cherchée dans le principe de la libre concurrence. Mais de ce principe Clark préconise une application judicieuse : il ne craint pas de le restreindre ou de le sacrifier au besoin, suivant les nécessités imposées par les faits, dans le cas des trusts par exemple. Ce qui est mauvais comme fin, peut être excellent comme moyen. D'où souvent chez cet individualiste des solutions d'un individualisme mitigé.

Son ouvrage sur la « distribution de la richesse » avait posé les lois de l'état économique statique, celui-ci expose les principes de la dynamique économique et traite des forces et des transformations qui viennent troubler l'équilibre premièrement supposé, et enfin des conditions dans lesquelles cet équilibre peut être retrouvé. Tous les phénomènes de la vie économique représentent un progrès de ce dynamisme. Voilà comment l'unité demeure à travers la diversité des chapitres de ce manuel. Après en avoir indiqué l'esprit il ne saurait être question d'en faire l'analyse. On y trouve clairement exposées toutes les questions théoriques. En outre nombre de problèmes pratiques actuels, comme celui des chemins de fer, y sont examinés avec un sens minutieux de la vie commerciale.

G. Davy.

***

Si les comptes rendus du livre de M. Paul Lacombe sur *l'appropriation du sol* [2] lui sont favorables, c'est que les historiens et les juristes ont,

1. J. B. Clark, *Principes d'Économique dans leur application aux problèmes modernes de l'industrie et de la politique économique*, trad. de W. Oualid et O. Leroy, avec une préface de W. Oualid, 1 vol. in-8 de la *Bibl. intern. d'Écon. Polit.*, Paris, Giard et Brière, 1911, xxvi-520 pp.

2. P. Lacombe, *L'appropriation du sol. Essai sur le passage de la propriété collective à la propriété privée.* (Paris, Colin, 1912, in-8 de 440 pp.).

en dépit d'une réputation contraire, un bon caractère. M. P. L. ne leur est pas indulgent : aux historiens, il reproche, non sans quelque raison, de s'être laissé toujours guider dans l'étude des origines de la propriété privée par les juristes ; à ceux-ci, de s'en être rapportés sur ce point aux juristes d'antan, aux feudistes ; à tous, bien qu'il ne le dise pas formellement, d'avoir jugé de la question en économistes et de l'avoir envisagée avec des yeux d'économistes orthodoxes qui transportent notre notion présente de la propriété dans les époques antérieures, antiquité et moyen âge, afin de la justifier et légitimer par ces lointaines origines.

M. P. L. qui a une belle audace, qui a abordé les sujets les plus divers et a eu des projets plus grandioses encore, essaie aujourd'hui de remettre en question les origines de la propriété, et le sous-titre de son livre indique mieux que son titre, son idée : démontrer que l'on a passé de la propriété collective à la propriété privée et qu'il a subsisté des traces de cette propriété collective dans quantité de faits économiques ou sociaux de l'histoire de la Grèce, de Rome, du moyen âge et jusqu'à l'abolition du régime féodal par la Convention. Cette idée est le lien qui unit les différentes études dont ce livre est fait[1] ; car, à vrai dire, le livre de M. P. L. n'est pas une étude suivie et complètement originale de la question, mais bien plutôt une tentative de synthèse hardie, non toutefois d'*après* les ouvrages antérieurs, puisque nous l'avons vu, M. P. L. entre en lutte avec ses prédécesseurs, mais *contre* les ouvrages qu'il a lus. Il leur paie d'ailleurs un juste tribut d'hommage. Ils lui ont fourni la matière de son livre ; lui, il apporte une solution originale : on ne saurait dire qu'il les résume, puisqu'au contraire il les combat. D'où l'allure polémique de ce livre, allure qui excite parfois l'intérêt, mais à la longue fatigue un peu et explique les négligences du style. Soyons indulgents à la polémique à cause de l'esprit général du livre qui, après tout, doit être loué. Il n'est pas mauvais que des esprits neufs, n'ayant point la nature « moutonnière » qui se rencontre, il faut bien le reconnaître, chez beaucoup d'historiens, reprennent quelque jour les problèmes les plus étudiés, les solutions qui paraissent les mieux établies et les remettent en question.

La compétence me manque complètement pour dire ce que vaut au fond le livre de M. P. L., et surtout sa thèse, et j'aime mieux signaler certains points qui m'ont particulièrement intéressé. Pour la Grèce, je vois bien tout ce que M. P. L. doit à mon excellent maître Guiraud ; il a lu la thèse réputée de Glotz, il en conteste certains points, non sans quelque raison, semble-t-il ; il a lu le juriste Caillemer. Rome et le moyen âge lui fournissent l'occasion d'une vive attaque contre Fustel de Coulanges. Ici même il en vient à discuter la méthode, il remarque qu'il est très joli de dire que l'on ne veut rien savoir en dehors de ce que disent les textes, mais qu'après tout comme les textes sont loin de tout dire, il faut bien, pour les interpréter, avoir recours à l'hypothèse. (Je dirais volontiers qu'interpréter un texte, qu'en certains cas le traduire, c'est faire une

1. Voir la *Revue de Synthèse*, t. XVIII, XIX, XX.

hypothèse.) Et il juge son hypothèse aussi légitime que celle de Fustel. Il eût pu même pousser plus loin sa critique et dire que, si Fustel a rendu à l'histoire un très grand service en prêchant à tous l'étude et le respect des textes, il n'a pas toujours joint l'exemple au précepte, qu'il a pris à leur égard de grandes libertés, allant jusqu'à en supposer qui n'existaient pas, preuve qu'il travaillait lui aussi parfois de seconde main. Abordant le moyen âge, M. P. L. tout en rendant justice à l'ouvrage de M. Sée [1], « fort remarquable et considérable par l'immense lecture dont il témoigne, par l'intelligent emploi des documents et leur juste interprétation dans la plupart des cas », lui oppose sur certains points, et semble-t-il d'une manière fort heureuse, celui de M. Brutails [2] : ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de polémiquer aussi contre celui-ci et aussi contre M. Lefeuvre [3].

On voit que le livre de M. P. L. témoigne lui aussi d'une abondante lecture; disons qu'il témoigne aussi d'un esprit critique ; l'auteur sème son exposé tantôt de réflexions fort justes sur la méthode historique, tantôt d'idées, de vues générales (sur la prospérité de la France au XIIIe siècle par exemple), que l'on aimerait à reproduire ici. On pourra ne pas adopter toutes les conclusions du livre de M. P. L., d'autres plus compétents lui seront peut-être plus sévères — ou plus favorables; mais il me semble que son livre est d'une bonne lecture, puisqu'il fait penser, et d'une grande utilité, puisque, tout de même, il obligera historiens, juristes et économistes à réfléchir de nouveau sur le problème posé.

H. P.

***

C'est avec intérêt que les historiens accueilleront le nouveau livre de M. Masson, qui fait suite à celui qu'il avait déja consacré au commerce français dans le Levant au XVIIe siècle [4]. Il y étudie l'activité commerciale de la France au XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Sur plus d'un point, son travail apporte des vues intéressantes qui méritent d'être signalées.

L'auteur a adopté un plan purement méthodique : sa première partie est consacrée à la *Constitution du Commerce du Levant*, la seconde aux *influences extérieures*, la troisième aux *Résultats*. C'était évidemment la meilleure manière de procéder pour débrouiller un sujet aussi complexe que le sien. Il est à regretter pourtant qu'il n'ait pas jugé bon à la fin de rassembler en une conclusion générale respectant l'ordre chronologique les résultats les plus importants de ses études partielles. A vrai dire il sera facile au lecteur d'y suppléer.

1. *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge.*
2. *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge* (1891).
3. *Les communes en Bretagne à la fin de l'Ancien régime*, Rennes, 1907, in-8.
4. *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1911, gr. in-8, XII-678 pp. — Voir du même auteur, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1896, gr. in-8.

Le commerce du Levant réorganisé par Colbert, n'a reçu sa réglementation complète qu'au XVIIIe siècle sous la direction de Maurepas, secrétaire d'État de la Marine, et de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople. Le système Maurepas-Villeneuve, qui s'établit et régna pendant la première moitié du siècle, assura une centralisation de plus en plus forte de l'administration commerciale et une réglementation de plus en plus minutieuse. La direction était toujours assurée par la Chambre de commerce de Marseille ; mais celle-ci fut de plus en plus soumise au ministre, et de moins en moins à la municipalité marseillaise. Dans les échelles, les consuls maintenaient une stricte discipline entre les commerçants de la *Nation*, dont le nombre était limité, et qu'on essaya d'astreindre à respecter des prix fixes d'achat et de vente. Le commerce du Levant avait alors les allures d'un service public. Mais dans la seconde moitié du siècle les idées de liberté, répandues par les économistes, de même que les intérêts particuliers des négociants de Marseille, portèrent des coups assez sérieux au système. Cependant malgré les deux réformes de 1756 et de 1766, il restait encore à la fin du siècle des vestiges assez importants de l'ancienne réglementation.

Une des conséquences de ce système de tutelle était le monopole de Marseille. Il fut attaqué à diverses reprises, en 1701, à la faveur du mouvement libéral que provoqua la consultation des députés du commerce, puis à partir de 1750. Les concurrents de Marseille étaient les ports du Ponant et Cette. Malgré leurs efforts le monopole ne fut pas entièrement détruit et il subsista en fait pour les retours du Levant en France. La question du monopole se compliquait de celle de la franchise du port : elle n'avait jamais été absolue, et elle fut également très attaquée par les fermiers et les industriels protectionnistes. Mais ce qui la rendit à la fin impraticable ce fut le développement industriel de Marseille au XVIIIe siècle. Aussi à la veille de la Révolution y avait-il à Marseille même un courant favorable à sa suppression.

D'une façon générale, en France et dans les Échelles, l'ordre fut plus parfait qu'il ne l'avait été au XVIIe siècle. L'œuvre de Colbert, Maurepas et Villeneuve fut couronnée par la grande inspection du baron de Tott en 1778-1779 et par l'ordonnance de 1781, due à Sartine et à Castries, qui simplifia les règlements sans les supprimer.

Le commerce du Levant a subi l'influence des faits extérieurs, et il était intéressant d'essayer de la déterminer. C'est ce que fait M. Masson dans sa seconde partie quand il étudie dans quelle mesure ont agi sur les affaires, l'administration financière et la situation économique de la France, les relations franco-turques, l'état des provinces de l'empire ottoman, les guerres.

Le désordre financier et le poids des impôts semble n'avoir pas atteint le commerce du Levant. Il en est tout autrement des crises générales ou locales, comme celles qui sont dues au Visa, au Système de Law, aux banqueroutes des courtiers marseillais en 1774. L'état de l'agriculture et de l'industrie au contraire a influé puissamment sur le mouvement des

affaires, car suivant les récoltes le commerce des blés de l'Archipel et des huiles de Crète devenait actif ou languissait; l'exportation de Marseille dans le Levant, dépendait étroitement de l'industrie languedocienne et lyonnaise, sans compter l'industrie marseillaise qui se développa considérablement au XVIIIe siècle. Marseille sut éviter, en prenant part au commerce des Antilles, la décadence de Venise et de Gênes qu'avait provoquée la découverte de l'Amérique et de la route du Cap. Enfin les conditions locales du port de Marseille, notamment la perfection de son service sanitaire et l'abondance des capitaux, ne contribuèrent pas médiocrement à la prospérité du commerce du Levant.

Au sujet des relations franco-turques les conclusions de M. Masson ne semblent pas très nettes, sans doute parce que la réalité l'était peu. Il ressort de l'étude qu'il consacre à l'œuvre des différents ambassadeurs que tantôt la politique n'avait aucune influence sur la prospérité du commerce, tantôt que celui-ci en subissait les contre-coups. Tel est le cas notamment en 1740 après le succès du traité de Belgrade et lors du renouvellement des capitulations, et lors de la guerre turco-russe (1770-1774).

La situation des provinces turques était bien autrement importante pour les négociants. L'anarchie turque, ruineuse pour le commerce français au XVIIe siècle, s'est encore aggravée au XVIIIe, surtout en Syrie, autour de Seide et d'Acre, et en Egypte. Mais dans la plupart des provinces ses effets ont été moins désastreux grâce à la discipline de la nation et à l'autorité des consuls. Quant aux guerres, elles ont été beaucoup moins longues qu'au XVIIe siècle, et, avant la guerre de succession d'Autriche, leur influence se fit peu sentir. Mais de 1744 à 1748 le commerce eut à souffrir du fait de la course des pertes enormes dans la Méditerranée où les Anglais étaient les maîtres. La guerre de Sept ans occasionna moins de pertes de navires, à cause de la prise de Mahon et de l'activité des corsaires français. Mais l'abstention des commerçants provoqua une stagnation des affaires très grave. La guerre turco-russe de 1770-74 suscita de nombreux pirates chrétiens, généralement grecs, qui troublèrent la navigation. Quant à la guerre d'Amérique, elle affecta peu les mouvements de navires dans la Méditerranée.

Dans le courant du siècle malgré ces obstacles de toutes sortes, les rivaux étrangers furent à peu près évincés de l'Orient par les Français. Il est notamment très curieux de voir avec quelle rapidité, après Utrecht, le commerce anglais est éliminé. Les autres nationalités n'étaient guère à craindre. A la fin du siècle apparaissent de nouveaux concurrents, autrichiens, russes, et même prussiens, mais ils ne sont pas commercialement très redoutables. A la veille de la Révolution, la France dominait plus que jamais le marché ottoman.

C'est la conclusion qui se dégage de la troisième partie du livre de M. Masson, intitulée *Les Résultats*. La navigation du Levant a occupé à Marseille au XVIIIe siècle une flotte nombreuse, et elle a alimenté un commerce d'échanges dont les ramifications se prolongent jusqu'en

Suisse, en Espagne, aux Antilles, dans les ports français du Ponant, et même jusque dans le Nord. On fit au Levant de grosses fortunes. Cependant l'importance de ce commerce dans le commerce général de la France fut moins grande au XVIIIe siècle qu'au XVIIe, bien qu'il fût plus lucratif et plus prospère. M. Masson étudie dans le détail en deux chapitres les importations et les exportations ; ce qui domine dans les premières ce sont les matières brutes, et quelques produits alimentaires (blé, huile, café); dans les secondes les produits manufacturés, surtout les draps du Languedoc, quelques produits alimentaires comme les sucres et les cafés d'Amérique et les épiceries d'Asie, enfin quelques matières premières (cochenille, indigo). Ce qu'il y a de remarquable c'est la disparition des piastres espagnoles dans les exportations de France : au XVIIIe siècle la balance du commerce est mieux assurée, et le commerce du Levant devient indépendant de celui de Cadix. Cette étude, très intéressante, est faite trop souvent avec des chiffres de la fin du siècle : ceci est la faute des documents et non de l'auteur.

Les trois derniers chapitres du livre sont consacrés à l'étude régionale du commerce français dans le Levant. En Syrie l'échelle de Seide tombe en décadence, pour voir son commerce successivement attiré par Acre et par Beyrouth. Alep tombe aussi par suite du changement de route ou de la ruine des caravanes. On n'a cependant jamais renoncé en France à utiliser la vieille route de Perse, comme le témoignent les missions de Gardane (1715), Otter (1734), les projets de consulat à Bagdad et a Bassora, qui finissent par être plus ou moins complètement réalisés au milieu du siècle. Smyrne profite de la décadence d'Alep et du développement économique de l'Anatolie. L'Égypte, plongée dans l'anarchie, attire cependant peu à peu l'attention des commerçants et des ministres, à cause de la commodité qu'offre la mer Rouge pour aller dans l'Inde. Après la guerre de Sept ans surtout, les projets de commerce, de canal et de conquête se croisent et se mêlent, entravés surtout par Vergennes, inébranlablement fidèle à l'intégrité turque. Dans la Turquie d'Europe, l'échelle de Constantinople est très prospère; le commerce s'étend dans les îles, à Candie et à Salonique, mais surtout dans la Morée, qui devient vers le milieu du siècle l'une des plus riches échelles. Dans l'Adriatique les efforts furent vains; dans la mer Noire, après de longues négociations, la France finit par profiter de la guerre russo-turque de 1770 et de celle de 1787. L'entente franco-russe allait nous ouvrir la mer Noire quand la Révolution éclata.

On le voit, le livre de M. Masson est riche d'indications précieuses, intéressant soit le commerce, soit la diplomatie, soit l'histoire, si mal connue de l'Orient. Un index général et un index des auteurs cités en rendent le maniement aisé. L'histoire de l'expansion française dans le Levant avant la Révolution nous est désormais, grâce à M. Masson, parfaitement connue.

ALBERT GIRARD.

***

Le livre récent de M. Manlio Andréa d'Ambrosio, sur la « passivité économique[1] », s'ouvre par des conseils de prudence néo-malthusienne adressés au peuple français et s'achève dans le lyrisme. L'auteur qualifie lui-même ses pages de conclusion d'hymne fervent et sincère au travail humain. Avant de conclure ainsi, il étudie cette catégorie de la population qui, faute de le vouloir ou de le pouvoir, s'abstient de travailler : d'où son nom de passivité économique. Les remèdes proposés à ce parasitisme humain sont la plus grande distribution de la richesse, la plus grande diffusion du travail, l'assurance personnelle obligatoire.

G. Davy.

***

Le livre que M. Walter T. Layton vient de consacrer à l'histoire des prix[2] est sorti d'un cours professé dans un des collèges de l'Université de Londres, à « University College ». Il prend place dans une collection de manuels publiée par l'Association pour l'Éducation des Ouvriers (*Text Books for Tutorial Classes of the Workers' Educational Association*). Il est appelé à rendre à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique du dix-neuvième siècle les plus précieux services. Voici comment il est composé. On trouvera dans les quatre premiers chapitres un exposé des notions générales qui dominent toute étude d'histoire des prix. M. Layton met en lumière les facteurs divers de la formation des prix, — explique les procédés employés pour mesurer les variations de la valeur du numéraire (*index numbers*), — donne quelques indications d'ensemble sur la façon dont les différentes classes de la société sont affectées par les mouvements des prix. Le reste du volume est occupé par l'étude de l'histoire des prix au dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, — histoire dont les grands traits avaient déja été esquissés au cours du troisième chapitre. M. Layton a choisi comme point de départ l'année 1820 : cette date marque à peu près la fin du cours forcé des billets de la Banque d'Angleterre, qui avait été établi en 1797[3] ; ainsi, avec beaucoup de raison, M. Layton laisse de côté les vingt premières années du siècle, pendant lesquelles des circonstances d'ordre politique créèrent dans toute l'Europe, et surtout en Angleterre, une hausse anormale des prix. Il étudie successivement, — commentant à chaque pas l'excellent graphique placé à la fin du volume — : 1° la période de baisse des prix :

1. Manlio Andrea d'Ambrosio, *La passivité économique*, premiers principes d'une théorie sociologique de la population économiquement passive, 1 vol. in-8, traduit de l'italien, Paris, Giard et Brière, 1912, 389 pp.

2. Walter T. Layton, *An Introduction to the Study of Prices, with special reference to the history of the nineteenth century*, Londres, Macmillan, 1912, xi-155 pp. in-12.

3. La date exacte serait : 1er mai 1821.

1820-1849; 2° la période de hausse : 1849-1874; 3° la seconde période de baisse : 1874-1896; 4° la nouvelle période de hausse qui débute en 1896 et dans laquelle nous nous trouvons encore à l'heure actuelle. Six appendices terminent le volume; cinq d'entre eux sont destinés à donner sur la documentation de l'ouvrage des renseignements qui n'auraient pu, sans le surcharger, prendre place dans le corps du volume ; dans le sixième, on trouvera discutée et réfutée la théorie qui, en vertu de conceptions tout abstraites, considère comme inutile aux salariés toute élévation des salaires (*On the vicious circle of prices*), — discussion fort intéressante, mais un peu trop courte.

Il faut louer avant toutes choses, dans l'ouvrage de M. Layton, deux belles qualités : la parfaite clarté de l'exposé, d'une part, et de l'autre, un sens très aigu de la complexité de la vie économique. L'union de ces deux qualités, qui, chez d'autres, trop souvent s'excluent, fait le grand mérite, et je dirais volontiers la saveur, de ce petit livre. Naturellement, M. Layton n'a pas la prétention d'avoir résolu les questions, les plus difficiles peut-être de la sociologie économique, que pose l'étude des prix. Le plan même de son livre, où l'exposé doctrinal précède l'examen des faits — alors que dans un ouvrage de recherche scientifique il devrait en sortir — montre qu'il n'a voulu faire qu'un manuel commode. Néanmoins les théoriciens devront retenir beaucoup des idées et des fines remarques qui se pressent sous la plume de M. Layton. M. Layton est, semble-t-il, un élève du professeur Marschall. Non seulement, à la suite de M. Marschall, il croit que les hausses des prix exercent sur la société, et surtout sur la classe ouvrière, une influence plutôt fâcheuse, — mais encore, d'une façon plus générale, on sent l'influence bienfaisante de M. Marschall dans l'hostilité décidée que M. Layton témoigne à toutes les interprétations mécanistes des phénomènes économiques, dans la large part qu'il fait, dans l'étude de ces phénomènes, aux éléments subjectifs, et, somme toute, aux facteurs non proprement économiques. De même qu'il se refuse à expliquer les mouvements des prix simplement par les mouvements de la production des métaux précieux — tout en accordant aux variations de cette production, et aux modifications techniques qui les déterminent l'importance nécessaire — de même il sait que les mouvements des prix sont loin à leur tour d'expliquer tout le développement économique, et en particulier le progrès technique. Il écrit (p. 101) : « Le procédé Bessemer pour la production de l'acier a été inventé quand les prix montaient rapidement, — le procédé Siemens-Martin quand ils étaient bas. » Il montre que l'influence sur les salaires d'une hausse des prix dépend de l'idée que se font de leurs droits et de leurs forces les masses ouvrières (p. 97) — que l'influence d'une hausse des salaires sur la distribution générale des richesses dépend de la résistance plus ou moins grande opposée par les employeurs à la tendance vers la diminution de leurs profits, ou par les consommateurs à la tendance vers l'élévation des prix d'achat (p. 131).

Le livre de M. Layton ne saurait donc être indifférent aux économistes. Je voudrais, en terminant, le signaler aux historiens qui s'occupent de l'histoire politique de l'Europe contemporaine. Ils y trouveront rassemblés sous une forme commode, et, comme je l'ai dit, présentés avec une grande clarté, des faits qu'il leur importe, au premier chef, de bien connaître [1].

MARC BLOCH.

Les *Mémoires du Président Hénault* dont M. F. Rousseau vient de donner une nouvelle édition [2] ont été publiés pour la première fois en 1855 par un de ses petits-neveux, le baron de Vigan. Depuis cette date d'importants fragments inédits ont été découverts qui furent utilisés successivement par les deux récents biographes du Président, MM. L. Percy et H. Lion [3]. M. Rousseau a pensé que le texte méritait d'en être plus complètement connu. De là cette nouvelle édition.

Trois de ces fragments sur sept sont relatifs à l'histoire du Parlement. Le premier contient une longue relation de l'exil des Parlementaires à Pontoise en 1720. C'est de beaucoup le morceau le plus intéressant, aussi bien par son étendue que par la valeur particulière que prend ici, en raison de sa situation et du rôle qu'il joua, le témoignage du Président. Les deux autres fragments contiennent le « procès-verbal » et le « journal » de ce qui s'est passé au Parlement du 23 août 1731 au 11 décembre de l'année suivante. Quant aux quatre derniers récits inédits, beaucoup moins étendus, ils sont relatifs : à l'affaire du duc de La Force ; à la disgrâce du maréchal de Villeroy ; à celle du duc de Bourbon ; le dernier enfin contient un récit détaillé des suites de cette disgrâce (arrivée de Des Forts et de Le Blanc aux affaires, etc...).

L'intérêt que présentent ces divers fragments, dont l'étendue au total est à peu près la même que la partie des Mémoires publiée autrefois par M. de Vigan, justifiait parfaitement le principe d'une nouvelle édition. Il est regrettable toutefois que la méthode, ou plus exactement le manque de méthode, qui a présidé à son établissement ait introduit dans cet ouvrage une certaine confusion dont le lecteur un peu attentif n'est pas sans subir une désagréable impression. La première partie du livre contient la reproduction du texte du baron de Vigan. Cette reproduction a été faite, non pas d'après le manuscrit original, — lequel, nous dit l'auteur, n'a pas pu être retrouvé, — mais d'après l'édition imprimée. En ce qui concerne la partie des mémoires déja connue, c'est donc une simple réimpression, n'offrant pas plus de garantie que la précédente édition, sur l'histoire de laquelle M. Rousseau omet d'ailleurs, aussi bien

1. P. 42, en haut, corriger le renvoi p. 150 en : p. 151.

2. *Mémoires du Président Hénault*, nouvelle édition complétée, corrigée et annotée par François Rousseau, Paris, Hachette, 1911, in-8, xv-457 pp.

3. Ces fragments, possédés par M. de Contades, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de La Ferté-Macé (Orne), à laquelle M. de Contades les a légués.

dans sa préface que dans ses « renseignements bibliographiques », de nous donner le moindre renseignement. Un résumé de ce que nous savons de l'histoire des papiers de Hénault, n'aurait pas été cependant ici inutile.

Quant aux inédits, les seuls textes qui soient reproduits d'après un manuscrit authentique, ils ont été publiés par l'auteur généralement sous forme d'appendice. Quelques-uns cependant, plus courts et qui lui ont paru cadrer avec le récit de Vigan, ont été incorporés par lui dans la première partie. Certaines pages, en revanche, qui dans l'édition de Vigan figuraient dans le corps même du récit, ont été rejetées par lui en appendice.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que de telles mutilations ont de peu scientifique. Pour comble de confusion, les indications d'origine des divers fragments, données dans les notes, ne concordent pas toujours avec celles contenues dans l'introduction.

Mais l'exemple le plus significatif de la méthode de l'auteur nous est donné par la publication du fragment relatif à l'exil du Parlement à Pontoise. Il existe, paraît-il, de cet épisode trois manuscrits : l'un fait partie du fonds de la Ferté-Macé ; un autre provient des papiers de Le Paige, bailli du Temple ; le troisième enfin se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ce dernier texte a été publié en 1899 par M. P. Bonnefon, dans la Revue des Souvenirs et Mémoires. Le texte que publie aujourd'hui M. Rousseau est celui de la Ferté-Macé. C'est selon toute vraisemblance le manuscrit original. L'auteur a donc eu raison de le prendre pour base en se bornant pour les deux autres à indiquer les variantes. Mais là où nous ne saurions vraiment l'approuver, c'est dans la façon dont ces variantes ont été indiquées : quelques-unes sont rejetées en note, d'autres, au contraire, sont intercalées dans le texte. De sorte que ce n'est en définitive ni le texte de la Ferté-Macé, ni celui de Le Paige, ni celui de l'Arsenal que nous donne M. Rousseau, mais un amalgame plus ou moins ingénieux des trois, dans lequel, malgré les indications de provenances représentées par des lettres en caractères gras, il est en quelque sorte impossible au lecteur de se reconnaître.

Ces exemples suffisent à montrer l'insuffisance de cette publication en ce qui concerne l'établissement du texte. Le commentaire, comme on pouvait s'y attendre, est loin également d'être parfait. L'auteur s'est exclusivement borné à identifier les noms de personnes avec un luxe de dates dont l'accumulation est loin de nous donner le plus souvent satisfaction. Les renseignements bibliographiques, comme je l'ai déjà indiqué, sont beaucoup trop succincts. — René Girard.

***

La maison austro-germanique de l' « Édition générale » publie, en quelque sorte comme suite à ses deux volumes de vulgarisation intitulés

Himmel und Erde (Ciel et Terre) un ouvrage important *Der Mensch aller Zeiten*[1], qui doit comprendre, autant que l'on en peut juger par les deux premiers fascicules parus et les planches qui les accompagnent, un traité détaillé de préhistorique et d'ethnographie. En l'absence de toute indication dans le titre de l'ouvrage (qui ne se trouve qu'en abrégé sur la couverture illustrée) le nom de l'auteur qui doit écrire la partie ethnographique reste pour le moment inconnu. Mais la partie préhistorique, qui occupe déjà deux fascicules et n'est pas encore terminée (elle comprend tout l'âge de la pierre et s'arrête à l'âge du cuivre) est due à un savant bien connu, M. Obermaier, dont nous avons découvert le nom à la signature, au bas de la page d'un fascicule où il se dissimulait modestement. Inutile de dire que ce nom est une garantie, et que le sujet est traité de main de maître. Nous reviendrons d'ailleurs, problablement à deux reprises, sur cet ouvrage (qui va avoir quarante fascicules), aussitôt que chacune de ses deux parties sera achevée. En attendant nous lui souhaitons un succès mérité et s'il nous est permis de formuler un vœu, une prochaine traduction en notre langue. — J. Deniker.

***

Harry Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, tome I, 2e édition, Leipzig, Veit et Cie, 1912, xviii-746 pp. in-8. — La sûreté d'information et le talent d'exposition dont M. Bresslau a fait preuve dans son remarquable *Manuel de diplomatique allemande et italienne* n'ont plus besoin d'être loués. Les services qu'a rendus aux historiens du moyen âge, depuis vingt ans bientôt qu'il a vu le jour, le tome Ier de cet ouvrage faisaient regretter à tous, qu'absorbé par d'autres tâches, le savant professeur de Strasbourg ne pût trouver le loisir d'en publier la suite. Nous voici largement dédommagés. Tout en préparant le second volume, dont on nous annonce l'apparition comme imminente, M. Bresslau n'a cessé de perfectionner ses premiers chapitres. Il n'en a retenu pour l'instant que neuf, sur les dix-neuf que comprenait la première édition, se réservant de fondre les onze autres avec ceux qui primitivement devaient à eux seuls constituer le tome II ; mais, comme il le déclare dans sa préface, il n'est presque pas une page de ces premiers chapitres à laquelle il n'ait fait subir des retouches. Ils se sont ainsi trouvés grossis d'un tiers (746 pages contre 555 dans la 1re édition), sans rien perdre de leur netteté primitive. On se rappelle qu'ils sont consacrés, le premier aux principes généraux et aux définitions, le deuxième à une histoire sommaire de la diplomatique, le troisième aux parties constitutives des actes et aux diverses espèces d'actes, le quatrième à la

1. *Der Mensch aller Zeiten* (L'homme à travers les temps), édition de l'« Allgemeine Verlagsgesellschaft Berlin-Munich-Vienne », fascicules 1 à 11 (1911-1912), gr. in-8, avec nombreuses figures dans le texte et planches coloriées.

rédaction et à l'expédition des actes, le cinquième aux archives des souverains du moyen âge (Mérovingiens, Carolingiens, papes, souverains allemands et italiens), le sixième, le septième et le huitième au personnel de leurs chancelleries, le neuvième enfin à la force probatoire des actes. Les chapitres suivants auront pour objet l'étude des diplômes mêmes. Comme M. Bresslau nous y invite dans son avant-propos, nous attendrons leur apparition prochaine pour donner ici de l'œuvre dans son ensemble l'analyse détaillée qu'elle mérite. — L. Halphen.

***

La collection des *Dictionnaires Topographiques* des départements, qui compte actuellement 25 volumes, s'est enrichie dernièrement des deux volumes de M. de Loisne, sur le Pas-de-Calais (1907) et de M. Philipon, sur l'Ain (1911). On sait le plan ordinaire de ces très utiles répertoires : après une introduction sur la géographie historique du département — on ferait mieux, une fois pour toutes, de dire : la géographie administrative, — l'auteur donne la liste alphabétique des principales sources auxquelles son travail s'est alimenté ; puis vient le Dictionnaire proprement dit, et à la suite, une table alphabétique des formes anciennes. M. de Loisnes a suivi ponctuellement la tradition ; M. Philipon, qu'intéressent, comme on sait, spécialement, les questions linguistiques, leur a fait place dans son introduction qui débute par un intéressant chapitre sur l'origine des noms de lieux du département. Notons que ses dépouillements ont été extrêmement étendus et que la matière offerte par ce dernier volume est tout particulièrement riche et abondante. — Lucien Febvre.

***

Les tomes III et IV de la publication des *Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, par MM. Gerbaux et Schmidt, ont paru, l'un en 1908, l'autre en 1910. Nous ne reviendrons pas sur les observations d'ordre général que nous avons déjà présentées à l'occasion des deux premiers volumes, Notons simplement que la publication est maintenant achevée, il n'y manque plus qu'une table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de matières qui paraîtra à part et sera la bienvenue. — De même, notons l'apparition des tomes II et III des *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône*, p. p. P. Moulin, dont nous avons également signalé le premier volume. — L. F.

***

A l'occasion du Millénaire du Duché, M. A. Albert-Petit a fait paraître une histoire de Normandie qui est une histoire populaire, c'est-à-dire

dénuée de tout appareil critique, références et notes [1]. Si le mérite d'un tel livre se mesure au succès, nous pouvons affirmer que le succès a été grand ; les Normands, en qui les fêtes du Millénaire ravivaient l'esprit provincial, se sont jetés sur ce petit livre qui leur retraçait l'histoire de leur pays en 252 pages rapides et écrites d'un style alerte On ne saurait accabler un tel ouvrage sous le poids de la critique ; mais pourquoi M. A.-P. appelle-t-il Robert le Magnifique, Robert le Diable ? On voudrait que plus de place eût été donnée à l'histoire artistique, économique et sociale, et moins à l'histoire de France. La meilleure partie du livre est celle qui est consacrée à l'établissement des Normands ; on sent que l'auteur est là, préparé par des études antérieures, par un contact direct avec les sources (voir un très intéressant article de la *Revue des Deux-Mondes*, mai 1911), la période antérieure à l'arrivée des Normands et la période moderne sont vraiment bien brèves. Le reproche le plus sérieux à faire à ce livre s'adresse non à l'auteur, mais à son éditeur qui aurait pu donner une illustration plus soignée, plus abondante et la placer mieux. Ces images superposées dans une même planche font un singulier effet. On est étonné de voir rassemblés dans la même page, la statue de Dunois à Châteaudun (?), Charles le Mauvais, l'hôtel Bourgtheroulde en face du chapitre relatif à la Réforme, et que viennent faire la cathédrale de Coutances et l'abbaye de Saint-Wandrille dans l'histoire de la domination anglaise ? M. A.-P. trace en terminant un portrait amusant et fin du Normand, auquel il a reproché dans sa préface de s'engourdir dans un bien-être égoïste et de faire valoir ses droits à la retraite. Toute la faute en est-elle au Normand ? — H. P.

***

Nous avons souvent signalé ici des publications spécialisées qui nous paraissaient répondre heureusement au principe de la division du travail historique. *Les Archives belges, — revue critique mensuelle d'histoire nationale*, fondée par Godefroid Kurth, activement conduite par M. Jules Closon, chargé de cours à l'Université de Liége, — ont un programme bien conçu. Elles rendent compte, dans la partie principale, des livres et des articles relatifs à l'histoire des anciens Pays-Bas. Elles enregistrent dans les *Nouvelles* des événements et travaux particulièrement propres à intéresser les historiens belges et se terminent par la rubrique *Auteurs belges sur l'histoire générale*.

***

On sait que l'Institut international de Sociologie réunit ses membres et ses associés en des Congrès périodiques, qui se tiennent dans les diffé-

1. A. Albert-Petit, *Histoire de Normandie*, Paris, éditeur, 1911, in-12.

rentes capitales successivement et sont consacrés à l'étude des plus importantes questions de la « philosophie sociale ». Les cinquième, sixième et septième Congrès ont siégé aux Universités de Paris, de Londres et de Berne en 1903, 1906 et 1909. Ils ont eu respectivement comme sujets : les rapports de la sociologie et de la psychologie ; les luttes sociales ; la solidarité sociale. Le huitième Congrès va se tenir à l'Université de Rome, du 7 au 12 octobre 1912. Il aura comme sujet : *le progrès*. Ce grand fait sera envisagé, tant dans ses différentes formes particulières (anthropologique, économique, intellectuelle, morale, politique, etc...), que dans sa nature et ses lois générales.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à son secrétaire général, M. René Worms, directeur de la *Revue Internationale de Sociologie* (115, boulevard Saint-Germain, Paris).

***

La *Gesellschaft für Hochschulpädagogik* doit tenir son Congrès annuel à Leipzig, du 17 au 20 octobre, sous la présidence du professeur Karl Lamprecht. Signalons au programme des séances, outre un discours d'ouverture de Lamprecht, une communication du professeur E. Spranger sur les transformations des Universités depuis cent ans.

***

Le troisième Congrès international de Sciences historiques doit avoir lieu à Londres, du 3 au 9 avril 1913. On se rappelle que le premier a eu lieu à Rome en 1903 et le second à Berlin en 1908. — Le Congrès de Londres sera présidé par James Bryce : le secrétaire chargé de l'organisation est le professeur I. Gollancz (The British Academy, Burlington House, London) ; le secrétaire chargé des communications, le professeur J. P. Whitney (9, Well Walk, Hampstead Heath, London).

Les sections seront les suivantes : I. Histoire de l'Orient (y compris l'égyptologie) ; II. Histoire grecque et romaine et histoire byzantine ; III. Histoire du moyen âge ; IV. Histoire moderne, histoire des colonies et dépendances, y compris l'histoire navale et militaire ; V. Histoire religieuse et ecclésiastique ; VI. Histoire juridique et économique ; VII. Histoire de la civilisation médiévale et moderne (Philosophie, langage et littérature ; histoire médiévale et moderne, y compris l'architecture et la musique ; sciences exactes, histoire naturelle et médecine ; sciences sociales et éducation) ; VIII. Archéologie, avec les études préhistoriques et l'art ancien ; IX. Sciences alliées et auxiliaires (Ethnologie, géographie historique, topographie et histoire locale ; philosophie de l'histoire ; méthodologie historique et enseignement de l'histoire ; paléographie et diplomatique, bibliographie, numismatique, généalogie, héraldique et

sigillographie). Il y aurait beaucoup à dire sur l'économie de ce plan. Au surplus nous suivrons avec intérêt la préparation de ce Congrès et, le moment venu, le Congrès lui-même.

***

Un Congrès des Sociétés d'Histoire de Paris doit se tenir à Paris dans le courant du mois de février 1913. Ce Congrès s'adressera à tous les membres des Sociétés suivantes : Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France ; Sociétés historiques des IIIe et IVe arrondissements (La Cité), Ve et XIIIe (La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords), VIe, VIIe, VIIIe et XVIIe, IXe et XVIIIe (le Vieux-Montmartre), et XVIe (Auteuil-Passy) ; Société d'iconographie parisienne ; Société Jules Cousin ou des Amis de la Bibliothèque de la Ville de Paris. — Le président de la Commission d'organisation est M. Jules Guiffrey. Les communications seront réparties entre deux sections : 1° Histoire ; 2° Archéologie et Beaux-Arts.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

B. Carra de Vaux, **La langue étrusque, sa place parmi les langues. Étude de quelques textes**, Paris, H. Champion, 1911, 1 vol. in-16 carré de xxxiv-195 pp. — Ce petit volume est d'ordre trop spécial pour que nous ne nous bornions pas ici à le signaler à tous ceux que peut intéresser le problème obscur, presque irritant, de la langue étrusque. L'auteur, connu surtout comme arabisant, apporte ses solutions de détail, après les nombreux savants qu'il énumère dans l'introduction. Il rappelle toutes les parentés qu'on a cru reconnaître à cet idiome : avec les langues sémitique, libyenne, basque, caucasiques, arménienne ; il indique les solutions indo-européenne, altaïque, et se rallie en principe à cette dernière dans les deux parties de l'ouvrage, où il étudie les formes en elles-mêmes, puis les documents. Du résumé historique initial nous dirons seulement qu'il n'a pas visé à être complet, puisqu'il ne mentionne pas les travaux de Lepsius, de Torp, de Lattes[1], de Skutsch, ni les importantes recherches de W. Schultze sur les noms propres latins. Dans les essais de traduction, on remarquera à la fois une grande ingéniosité et une assurance un peu déconcertante ; car vraiment on a l'impression que tout cela est très simple et que l'essentiel partout se devine. Les spécialistes, sans doute, resteront un peu plus sceptiques. Faut-il craindre que la clef cherchée ne tombe jamais entre nos mains ? Les bilingues sont extrêmement brefs et l'on n'en peut guère attendre de plus développés. Cette clef, en tout cas, n'ouvrira qu'un pauvre trésor : les documents étrusques se réduisent presque tous à une, deux ou trois lignes au plus ;

1. Il aurait pu citer le début tout au moins de l'étude d'Élia Lattes, *A che punto siamo colla questione della lingua etrusca* (*Atene e Roma*, xiii (1910), col. 257-275 ; xiv (1911), col. 289-310).

n'exagérons point la portée de l'inscription célèbre de Pérouse, peu considérable elle-même, et du manuscrit d'Agram, où fourmillent les répétitions. Il n'est passé dans ces textes qu'une part minime du vocabulaire, et principalement des noms propres. Autant essayer d'apprendre le latin rien qu'avec les épitaphes des *humiliores* et leurs modestes ex-voto.

On ne saurait nier cependant l'intérêt linguistique ici en cause, et l'occasion est bonne de signaler les recherches patientes de M. Jules Martha et les conclusions apportées par lui à l'Académie des Inscriptions (séances du 2 et 9 février 1912). D'autres abordaient le problème avec des préjugés de philologues ; il avait surtout à son actif une longue familiarité avec l'histoire et l'art des Étrusques : il avait, durant des années, examiné ces textes obscurs, répertorié les mots qui reparaissent le plus fréquemment et déjà entrevu la signification de quelques-uns, par un rapprochement attentif avec les monuments figurés, auquel ses devanciers ne songeaient guère. Pour lui, l'affinité est prodigieuse avec le finnois, et surtout le hongrois ; il a appliqué sa méthode à la traduction de diverses inscriptions : une sentence arbitrale, une consultation prise à un dieu guérisseur, un rituel de prières à l'usage des marins. — Laissons les spécialistes juger cette tentative ; on en peut toutefois proclamer dès maintenant la haute importance au point de vue de la migration des races. — Victor Chapot.

Die romanischen Literaturen und Sprachen mit Einschluss des Keltischen. (**Die Kultur der Gegenwart** hrsgb. von Paul Hinneberg, t. I., Abth., XI-1), in-4 de VII-500 pp., Berlin u. Leipzig, Teubner, 1909. — C'est une gigantesque entreprise que de vouloir exposer au grand public sous une forme à la fois facile et scientifique l'état actuel de notre civilisation, de montrer d'où elle est partie et comment elle s'est développée, enfin d'indiquer le but auquel elle tend : cela, non seulement dans la religion, la philosophie, l'économie sociale et politique, dans les lettres et les arts, mais aussi dans les sciences physiques et naturelles. Pour une telle tâche il faut des collaborateurs de tout premier ordre. Le volume ci-dessus annoncé débute par une étude de H. Zimmer sur les langues et les littératures celtiques en général, que Kuno Meyer fait suivre d'un chapitre sur la littérature irlandaise et gaélique ; après quoi L. Ch. Stern passe en revue les littératures gaélo-écossaise, cymrique, cornique et bretonne. Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie. Les littératures romanes sont étudiées par Heinrich Morf, les langues par Wilh. Mayer-Lübke : d'abord la France jusqu'à la fin du XVe siècle et l'Italie jusqu'à la fin du XVIIe, de même les littératures castillane et portugaise, puis la France et le reste de la « Romanie » jusqu'à l'époque romantique. Enfin, vient le romantisme en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, suivi d'un aperçu plus court sur la littérature dans ces pays depuis 1850 jusqu'à nos jours. Ce sont, en somme, de rapides résumés auxquels, pour ma part, je préférerais l'analyse des grands courants de la pensée romane.

Mais ce n'était point le but des auteurs de cet ouvrage et il y aurait mauvaise grâce à leur reprocher de ne pas l'avoir atteint. Nous ne pouvons que constater la conscience avec laquelle ils se sont acquittés de leur besogne à la fois difficile et assez ingrate. Un bon index de M. Richard Bœhme facilite la consultation de cet ouvrage, appelé certainement à rendre des services. — Léon Pineau.

Gilbert Chinard, **L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle, d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne**, etc., Paris, Hachette, 1911, xvii-247 pp. in-8. — « Définir avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait les éléments nouveaux introduits dans notre littérature par la découverte de l'Amérique » — tel est le but de M. Ch. dans son intéressant petit livre. Il entend montrer combien fut marquée l'influence de cette découverte sur les imaginations des contemporains ; comment l'homme sentit alors que toute la science était à refaire sur des données nouvelles ; de quelle manière enfin la révélation d'un monde nouveau, se produisant au moment où l'humanité sentait monter en elle un esprit d'aventures, un besoin de changement, une soif de nouveauté, toute une aspiration forte et vague vers le bonheur présent — exerça sur les conceptions morales, religieuses et politiques des « civilisés » l'influence la plus forte et la plus décisive.

Car dès l'origine, M. Ch. le remarque très justement, « la littérature américaniste eut pour caractéristique principale d'être une littérature exclusivement intéressée ». Elle pose un problème : celui du sauvage. « Les sauvages américains, qui vivent sans religion et sans prêtres, doivent-ils être considérés comme des barbares, des impies et des hérétiques, ou ont-ils au contraire conservé des mœurs et une innocence dignes des premiers temps de l'humanité ? Tel est le point qui va intéresser avant tout les esprits du xvie siècle. » Non certes qu'ils aient renoncé brusquement à cette attitude mêlée de crainte et d'étonnement : « l'attitude d'un enfant devant une ménagerie », qu'ils avaient gardée jusque-là à l'égard des pays lointains. Malgré leur soif de science, les gens du xvie siècle mirent longtemps à se débarrasser de l'héritage d'erreurs et de préjugés qu'ils avaient reçu de l'antiquité et du Moyen Age ; et c'est un des mérites du livre de M. Ch. que de montrer en Rabelais — le Rabelais des *Navigations de Pantagruel* — non un précurseur, mais un continuateur et qui se plaît, comme les hommes du Moyen Age, aux singularités plus ou moins prodigieuses et aux monstruosités rares. Mais c'en est un autre aussi, et non moindre, que d'avoir retracé la courte physionomie du pasteur moraliste Léry, d'avoir résumé, dans ces chapitres très intéressants, les théories philosophiques et théologiques du xvie siècle sur les sauvages américains — enfin, d'avoir mis en pleine lumière et pour ainsi dire par contraste, toute l'importance, toute l'originalité de la pensée de Montaigne sur le sujet — toute l'évolution de sa pensée entre 1580 et 1588, telle que l'attestent les deux chapitres des Cannibales (l. I, ch. xxxi) et des Coches (l. II,

ch. VI) et la manière « dont il a fixé et pour longtemps dans notre littérature le type littéraire du sauvage américain ». C'est une contribution de valeur qu'apporte le livre de M. Ch. à l'histoire intellectuelle et morale du siècle de la Renaissance et de la Réforme[1]. — LUCIEN FEBVRE.

EUG. VEY, **Le Ballet Forésien de 1605 en dialecte de Saint-Étienne. — Le dialecte de Saint-Étienne au XVIIe siècle**, 2 vol. de 113 et XXXII-579 pp. in-8, Paris, Champion, 1911. — Il n'y a pas de talent littéraire, mais une certaine verve grossière, une certaine verdeur de langue, une puissance réelle d'imagination verbale dans le *Ballet Forézien* de 1605, œuvre probable d'un certain Marcellin Allard, que M. Eug. Vey a édité, commenté et traduit en guise de thèse complémentaire. C'est un poème de moins de 500 vers, écrit en patois, comportant des intermèdes chorégraphiques et destiné sans doute à la représentation. M. V., dans une *Introduction* assez longue, éclaire autant qu'on peut le faire les origines et la signification de cette production locale, œuvre d'une Renaissance attardée et manifestation intéressante de cette tendance à écrire en patois où M. Ant. Thomas signalait naguère, fort ingénieusement (dans un article de la *Romania*, XXXVI, p. 403 sqq.), une des conséquences naturelles de l'humanisme et du besoin de s'illustrer en produisant au jour quelque chose de rare.

C'est également au dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle qu'est consacrée la thèse principale de M. V. Ce fort volume de plus de 600 pages, orné d'une carte de la ville et de ses environs au XVIIe siècle, comprend une introduction historique et bibliographique succincte, l'indication des sources auxquelles on peut puiser et celle des ouvrages utilisés : puis viennent l'étude de la Phonetique, de la Morphologie et de la Syntaxe, enfin du Vocabulaire ; un Lexique termine le livre. Il ne nous appartient pas de porter sur le travail de M. V. un jugement technique que rien ne qualifierait : de notre point de vue d'historien, nous nous demandons seulement s'il est légitime et vraiment possible d'étudier, à l'aide de textes aussi fragmentaires et incertains que ceux dont nous disposons, l'état ancien — très ancien — d'une langue dialectale ? — L. F.

HENRI E. CHATENET, — **Le roman et les romans d'une femme de lettres au XVIIe siècle : Mme de Villedieu (1632-1683)**, Paris, Champion, 1911, 276 pp. in-8. — Mme de Villedieu dont l'œuvre est presque complètement inconnue aujourd'hui, a joui, auprès de ses contemporains, d'une réputation que lui valut, sinon sa vie privée accidentée de quelques scandales, mais du moins sa production littéraire aussi

1. Quelques inadvertances dans la transcription des noms propres : p. VI, n. 1, au lieu de Marino, l. Martino ; *ibid.*, l. 21, au lieu de P. de Juleville, l. Julleville ; p. 16, n. 1, au lieu de Mariejol, l. Mariéjol, etc.

abondante que variée : critique, romans historiques, tragédies et autres œuvres poétiques. Si dans tout cela, il y a beaucoup de choses qui méritent l'oubli, nous y trouvons aussi des pages agréables, lestement écrites, quelques-unes spirituelles et mordantes. Un des plus grands mérites de Mme de Villedieu est d'avoir attaqué le roman héroïque compliqué et subtil à la manière de Mlle de Scudéry. Les railleries qu'elle ne ménage pas aux écrivains qui manquent de simplicité nous font penser à celles de Boileau et dire que Mme de Villedieu possédait, elle aussi, sa part de bon sens et de bon goût. Nous pouvons être reconnaissants à son biographe d'avoir tiré de l'oubli cette vie si bien remplie, et surtout de l'avoir fait avec un certain agrément qui n'est pas un des moindres mérites de cette publication. — R. D.

Guy Chardonchamp, **La famille de Voltaire, Les Arouet**, avec un tableau généalogique et des blasons, Paris, Champion, 70 pp. in-8, 1911. — Ces pages sont extraites de la « correspondance historique et archéologique ». Pour les écrire, M. Chardonchamp a eu recours aux Archives nationales et départementales, aux collections de minutes des notaires de Thouars, de Saint-Loup-en-Gâtine, qui fut le « berceau de l'aïeul du philosophe » : on y trouvera maints renseignements nouveaux et piquants [1]. — André Fribourg.

P. de Lacretelle, **Les origines et la jeunesse de Lamartine**, Paris, Hachette, 1911, xi-282 pp. in-16. — M. de L. a eu à sa disposition les ressources des archives de Mâcon, les travaux publiés ou inédits de quelques chercheurs de la région, surtout, et c'est l'essentiel, le *Journal intime* de Madame de Lamartine, la mère (1800 à 1829), document précieux qui a été audacieusement maquillé par le poète dans sa publication : *Le Manuscrit de ma mère* [2].

J'avoue ne trouver point grand intérêt dans les premiers chapitres de l'ouvrage. Il est toujours utile de faire des recherches soigneuses sur les ancêtres d'un écrivain ; mais quand les résultats sont négatifs, quand ils n'éclairent ni le caractère, ni la vie, ni l'œuvre de l'artiste, est-il utile de les donner ? A quoi bon savoir que tous les Lamartine avaient été des hommes d'affaires très entendus ? N'est-ce pas une bien vaine curiosité que M. de L. satisfait quand il nous apprend — avec force détails et tables

1. L'auteur, en bonne méthode, a joint à son tirage à part une table analytique fort utile.

2. Je trouve très contestable le parti pris par M. de L. de citer les œuvres de Lamartine d'après l'édition de 1860-1866, « la dernière parue du vivant de l'auteur et la plus complète ». Quand on sait comment la femme du poète a mutilé cette édition, à l'insu de Lamartine, on voudrait plus de circonspection. Voir à ce sujet les confidences significatives du secrétaire Charles Alexandre, dans une page de ses *Souvenirs* que j'ai eu l'occasion de citer (*Revue Latine*, 1907, p. 684).

généalogiques à l'appui — que Lamartine se trouvait apparenté par suite d'alliances diverses, du *septième* au *dixième* degré, avec Malesherbes, Auguste de Chateaubriand, la femme de Lucien Bonaparte, et Tocqueville, alors qu'il est bien établi que ces parentés (?) n'ont par la suite nullement influencé les relations du poète avec ces diverses personnalités? Une courte note au bas d'une page eût suffi. L'historien doit savoir sacrifier à l'occasion quelques-unes de ses recherches.

Plus intéressant, le chapitre sur l'oncle maternel Lyon des Roys, ce poète incompris qui termina par un suicide, en 1804, sa misérable vie de « raté » et dont le souvenir dut tourmenter toujours la mère de Lamartine quand elle vit son fils s'engager dans la carrière littéraire. — Significatif aussi, le chapitre sur l'oncle paternel François-Louis, le chef de la famille, savant et autoritaire, mort en 1827, croyant décidé et légitimiste impénitent, en dépit de ce qu'a pu dire plus tard, dans ses *Confidences*, Lamartine, soucieux de se trouver des ancêtres libéraux.

Du père, M. de L. ne dit pas grand'chose, et il a raison. La mère de Lamartine, douce, aimante, dévote, un peu simple, apparaît dans son *Journal* assez semblable au portrait, encore idéalisé, qu'en traça plus tard le poète. C'est d'elle qu'il tient son âme inquiète et sa riche sensibilité. Mais M. de L. établit nettement, grâce au *Journal intime*, que de 1808 à 1820, Lamartine, contrairement à ce qu'il dira plus tard, par piété filiale ou par souci d'une tendre attitude, échappa complètement a l'influence de sa mere qui s'en désolait. Elle ne connut les *Méditations* que lorsqu'elles furent publiees, loin d'en avoir été une des premières confidentes. Durant toute sa jeunesse, Lamartine s'est conduit envers sa mère comme un enfant égoïste et gâté, qui sait combien on est inquiet et craintif pour lui, et qui en abuse. Plus tard elle reprit sur lui une influence indiscutable ; par ses observations écoutées elle tenta de le ramener a l'inspiration purement religieuse ; et ce n'est peut-être pas a tort qu'on a dit que *Jocelyn* et la *Chute d'un Ange* auraient été profondément modifiés si Madame de Lamartine la mere avait vécu (Madame Delahante). La pudibonde Madame de Lamartine, l'épouse, se chargea de les amender, on le sait, mais à sa façon !

Si la piété filiale de Lamartine fut tardive et peut-être un peu littéraire, un autre sentiment du poète, l'amour du pays d'enfance, de Milly, parait bien aussi avoir été une attitude postérieure. Ce Milly qu'il a tant vanté, dont il s'est plu à evoquer plus tard le souvenir enchanteur, Lamartine, dans sa jeunesse, le détestait. Et j'aurais aimé que M. de L. nous fît voir, c'était facile, comment dans l'*Isolement*, par exemple, que Lamartine affirme avoir été composé à Milly, la description du paysage, factice, arrangee, avec des soucis d'antithese et d'art, nous montre bien qu'il n'était guere sensible alors au charme melancolique et prenant de cette terre un peu rude, charme que M. de L. a si bien senti et rendu (p. 131 et suivantes).

M. de L. nous fait suivre Lamartine chez ses divers éducateurs, chez l'abbé Dumont, à l'école de Lyon, enfin au Collège des Pères de

la Foi, à Bellay; mais je n'ose pas me dire satisfait de ces divers chapitres où les précisions font vraiment par trop défaut.

L'abbé Dumont est l'original de *Jocelyn*; on pense bien que notre auteur va entrer dans le détail. Et de fait il nous trace un portrait assez pittoresque de l'homme et de son caractère. Mais s'il reconnaît qu'il y a des différences entre Jocelyn et Dumont, sur quels documents se fonde-t-il pour l'affirmer? Pourquoi nous dit-il qu'ici Lamartine a songé à Dumont, et que là il a inventé? On aimerait à connaître ses preuves, pour se rendre à ses conclusions. M. de L. dans tout ce passage montre une discrétion louable sans doute, et qui peut-être lui fut imposée, mais bien gênante pour le lecteur qui aimerait pouvoir faire assurément le départ de ce qui dans *Jocelyn* est *authentique* et *romancé*.

Je retrouve la même imprécision quand il s'agit de dater et de déterminer l'influence du *Génie du Christianisme* sur Lamartine (p. 198 et suivantes).

En résumé on trouvera, dans ce livre bien composé et agréablement écrit, des indications très précieuses, des promesses qui nous font attendre avec impatience le livre promis sur *Elvire et les Méditations*; on y regrettera quelques imperfections de méthode qui sans doute ne se rencontreront plus dans les ouvrages postérieurs de M. de L. — Georges Ascoli.

Alfred de Musset, **Œuvres choisies**, p. p. Jean Giraud, Paris, Hachette. 1912, lx-303 pp. in-16. — Voici la première édition classique de Musset. Elle est tout à fait intéressante. Une introduction, riche et bien nourrie de faits, contient une étude biographique très vivante et très documentée. Elle s'annonce aussi comme étude littéraire, mais il est évident que l'éditeur a voulu laisser au lecteur le plaisir de dégager lui-même ses impressions esthétiques, et c'est surtout à la biographie qu'il s'est attaché. Il réunit pour compléter et corriger la *Vie* de Paul de Musset, tout ce qu'ont pu déjà signaler Arvède Barine, MM. Clouard, E. Dupuy et Dumoulin, tant sur l'auteur que sur sa famille, et il le commente brièvement, mais fortement.

Pour le choix des œuvres, M. G. s'est souvenu que son recueil devait être mis entre toutes les mains. Pourtant il a pu, grâce à d'habiles résumés, donner au moins quelques fragments importants de tous les poèmes essentiels. Il a fait une part assez large aux œuvres en prose, et il a eu bien raison. Autant que possible il a donné des morceaux entiers, pour échapper au danger des anthologies trop fragmentaires.

Chaque œuvre est mise à sa place chronologique. L'éditeur fait voir en quelles circonstances elle a été écrite ; il fait ressortir l'influence des événements contemporains et des œuvres contemporaines ; nous saisissons, à chaque fois, comment l'impressionnable écrivain a été amené à composer, et de très suggestifs rapprochements nous font bien comprendre quelles lectures anciennes ou récentes pouvaient mettre en branle l'esprit de Musset, toujours prêt à s'animer sous l'aiguillon. Quoique discrets,

ces rapprochements sont assez fréquents et font de cette édition classique une édition indispensable même pour des érudits. Elle permet aussi d'espérer, avant longtemps, du même auteur, une édition complète et définitive, établissant le texte et les sources, nombreuses et souvent inattendues, des poèmes, des nouvelles et des articles de Musset. — Georges Ascoli.

C.-A. Conrad Wright, **A history of french literature**, Oxford, University Press, American Branch, New-York London, 1912, 964 pp. in-8. — Tout en reconnaissant les mérites des manuels de MM. Brunetière et Lanson, l'auteur, persuadé que le public de langue et d'éducation anglaises n'en peuvent user commodément, car ils supposent trop de choses comme déja connues de leurs lecteurs, n'hésite pas a publier son livre. Il n'a point la prétention de donner une vue originale des œuvres et des hommes ; il adopte volontiers les conclusions des critiques qui se sont spécialisés et ont acquis une juste réputation sur les matières qu'ils ont traitées ; il s'intitule spirituellement et modestement le « détrousseur de l'esprit d'autrui » pick-purse of another's wit . Il a d'ailleurs une grande lecture ; ses bibliographies sont riches et soignées ; on lui reproche peut-être de n'avoir point toujours su distinguer entre les livres très sérieux et documentés, et les ouvrages de seconde main ou d'information quelque peu rudimentaire.

Quelques fermes déclarations de M. W. dans sa préface sont à retenir, car elles donnent une juste idée de l'esprit et des tendances de son œuvre : « L'auteur reconnaît que ses préférences vont au classicisme et à la raison, dans la littérature française comme dans toutes les autres, plutôt qu'au romantisme, a la sensibilité, a l'émotion. Il ne peut s'empêcher de croire que les excentriques modernes, des *bousingots* de 1830 aux *décadents* de 1880 ou 1890, ne sont pas plus représentatifs du bon sens français que l'adultère faussement conventionnel des drames et des romans d'aujourd'hui, ou les révélations de certaines femmes de lettres *dionysiaques* de nos jours, ne donnent une idee des mœurs ou des manières françaises. » Il s'ensuit un peu de rudesse ; ici et la un parti pris excessif ; des erreurs manifestes dans l'interprétation et le jugement de quelques-uns de nos plus grands auteurs, mais l'œuvre en parait plus vivante.

Américain, l'auteur paye un grand tribut d'admiration et d'affection a la France. « Il tient à declarer que, a son avis, la littérature française, dans son ensemble, surpasse en richesse, mérite artistique et influence historique, toutes les littératures qui ont paru depuis les temps de la Grèce ou de Rome » et il fait sien le vers connu :

Tout homme a deux pays, le sien et puis la France.

Cette franchise, cette sympathie, cette modestie, et aussi cette très sérieuse information, font de ce livre un manuel précieux pour d'autres même que les lecteurs de langue anglaise. J'ajouterai que l'auteur dit

lui-même avec beaucoup de raison que son livre devrait s'appeler une *Histoire littéraire de la France*, plutôt qu'une *Histoire de la littérature française*. Il veut signifier par là qu'il s'est efforcé, partout, de présenter, animée et pittoresque, la vie intellectuelle du pays sans se tenir exclusivement à l'étude des livres; son ouvrage y gagne, pour tous, et pour nous, Français, plus que pour d'autres. A noter surtout le chapitre très judicieux et très suggestif sur les tendances contemporaines. — Georges Ascoli.

Prof. Dr Hermann Brunnhofer, **Die schweizerische Heldensage im Zusammenhange mit der deutschen Götter- u. Heldensage**, Bern, Semminger, 1911. — La Suisse, de bonne heure habitée, refuge de tous les peuples d'alentour poussés par les hordes errantes des envahisseurs, traversée sans cesse par les nations qui, du septentrion, descendaient à la conquête du soleil, est peut-être le coin de terre qui a vu passer les races les plus diverses : Germains, Celtes, Mongols, Arabes, Vendes, etc. Il est naturel qu'ainsi que les troupeaux de moutons abandonnent de leur laine aux buissons des chemins qu'ils suivent en broutant, ces peuples aient de même laissé accrochés aux flancs des Alpes quantité de souvenirs et de leurs dieux et de leurs héros. M. le Prof. H. Brunnhofer a eu la louable ambition de recueillir tous ces flocons, d'en faire l'inventaire et de fixer l'origine de chacun ; s'aidant pour cela de tous documents possibles, des noms de personnes et de lieux, des légendes. Mais toutes ses interprétations sont-elles exactes ? Toutes ses conclusions sont-elles justes ? Ce n'est point moi qui oserai l'affirmer. Il faut être très prudent en ces sortes de sujets et peut-être bien que M. Brunnhofer se laisse quelquefois entraîner un peu loin. Son livre n'en est pas moins une œuvre curieuse et qui corrige sur certains points ou complète les ouvrages de Rochholz. — Léon Pineau.

Sigmund Grolimund, **Volkslieder aus dem Kanton Aargau**, Basel, Verlag der schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde, 1911, — Ce huitième volume que publie, en dehors de sa Revue trimestrielle, l'active Société suisse des Traditions populaires, contient deux cent soixante-douze chansons, texte et musique, et reproduites absolument telles que l'auteur de ce recueil les a entendu chanter dans son pays de l'Argovie. Celui-là seul qui s'est jamais occupé d'un travail semblable peut en connaître le mérite et en dire la difficulté, que M. Grolimund a magistralement vaincue. Pourquoi seulement n'a-t-il pas songé à classer tous ces chants, ne fût-ce qu'à peu près, d'après leur sujet ? C'est une forêt où toutes sortes d'oiseaux gazouillent. Quelques sentiers permettraient à l'amateur de s'y promener à son goût et sans peine. Je sais bien qu'il fait bon errer à l'aventure, encore faut-il que le bruit que l'on fait à se frayer une voie à travers le fourré, ne risque pas de troubler

le concert : ce serait vraiment dommage, car il y a là tant de si jolis morceaux au charme desquels on s'abandonne, sans plus, et tant d'autres que le critique aimerait à comparer avec nos chansons des pays de France ! — Léon Pineau.

Austin de Croze, **La Chanson populaire de l'Ile de Corse,** Paris, H. Champion, 1911, 188 pp. in-16. — Livre aimable et facile ; mais beaucoup de fantaisie et très peu d'esprit critique.

Après une étude — rapide et banale — sur « l'âme corse », l'auteur examine successivement les différentes manifestations du folk-lore : vieux airs populaires, chansons politiques, berceuses, sérénades, chants nuptiaux, chansons de travail, noëls, chants de veillée, complaintes funèbres, *lamenti* et *voceri*, etc. La plupart des extraits sont accompagnés de notations musicales, reconstituées après de méritoires recherches.

Mais qu'y a-t-il de vraiment corse dans tout cela ? Les contemporains ne nous ont pas laissé de chants nationaux sur les héros de l'indépendance : s'il en existe, ces chants ont été composés à notre époque par des lettrés, ce qui exclut toute couleur locale. M. de Croze, qui en principe repousse cette idée de toutes ses forces[1], est obligé de l'accepter en détail au cours du volume[2]. Pourquoi citer, comme particulièrement typiques, quelques railleries de période électorale sur Emmanuel Arène, sur M. Ceccaldi ? Il n'y a rien là dont la Corse ait le monopole. Que savons-nous des berceuses corses, après avoir lu quelques vers composés par « un fin lettré » ?... Désirez-vous connaître ce que l'île a produit en fait de chansons nuptiales ? Vous ne trouverez ici que dictons toscans et épigrammes pisanes, sans parler de quelques quolibets qui sont de tous les temps et de tous les pays. Pour trouver des émanations spontanées et frémissantes de la vie du peuple corse, il faut en revenir à ces seuls « chants de la mort et de la vendetta », dont M. Marcaggi a publié, en 1898, un excellent et pittoresque recueil.

Quant à la notation musicale, elle n'existe vraiment pas. L'air est toujours le même : c'est cette mélopée traînante et monotone que les Corses appellent la *paghiella*, « phrase musicale très élastique, dans laquelle on peut n'enfermer que quelques mots, comme aussi des pages entières ; vers ou non, rimes ou non rimes, proses de toutes sortes, tout peut se chanter sur la *paghiella*[3] ».

Au surplus, l'ouvrage est mal fait. — Le plan n'est pas très rigoureux : l'idée était intéressante de donner quelques « thèmes comparatifs de vieilles mélodies populaires de Corse et d'ailleurs » ; mais pourquoi placer

1. Voici l'argument qu'il apporte comme décisif : « Fiers, courageux, passionnés, *il est évident* que les Corses ont dû fixer en des chants populaires les luttes époques de leurs aïeux, depuis Sambucuccio jusqu'a Pascal Paoli » (p. 58).

2. N'est-il pas caractéristique de constater qu'il n'existe rien sur Napoléon dans le folk-lore corse ?

3. L'abbé Letteron, cité par l'auteur, p. 9.

ce chapitre avant l'étude des chants eux-mêmes? il en eût été la conclusion naturelle. — Pas de distinctions chronologiques : le peuple corse fut-il donc identique d'un bout à l'autre de son histoire et pouvons-nous faire un portrait collectif en mêlant, sans nuances, des traits pris au hasard dans tous les siècles ? — Beaucoup de développements inutiles [1], beaucoup d'erreurs [2], une bibliographie qui veut être complète et qui est seulement incohérente [3].

Ce livre, « rêvé » en Corse, manque de méthode, de solidité et de profondeur. — Louis Villat.

1. P. 57 : « Dans la poétique Bretagne, la poésie populaire agonise, tuée par l'alcool et la politique *sordide*. » — P. 171-172, sur l'idée de progrès et les conséquences morales de la civilisation : « Il y a plus de douceur éparse, mais que de petites turpitudes voile l'hypocrisie ! » — Où M. de Croze a-t-il bien pu entendre parler de « la sauvage Corse des bandits et des *agents de police* » ?...

2. Nous n'entreprendrons pas de les relever toutes. Ceci seulement : le *libeccio* n'est pas nécessairement un « vent du Sud » (p. XIV) et, quant à la *tramontana*, il ne faut ni l'assimiler au mistral (p. XIV), ni en faire un vent « frais et sain » (p. 77).

3. Il était sans doute inutile de citer un arrêt de 1771 interdisant la culture du châtaignier, le guide Joanne (édit. 1899 ??), etc. — Les *Réflexions sur la Corse* du baron de Beaumont ont paru en 1822 (et non en 1824, date de la 2e éd.), etc.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

G. Richard, *La sociologie générale et les lois sociologiques* (*Encyclop. scient.*), Paris, Doin, 1912, in-18.

E. Dupréel, *Le rapport social* (*Bibl. de phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

J. Wilbois, *Devoir et Durée* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

L. Arréat, *Génie individuel et contrainte sociale* (*Bibl. soc. intern.*), Paris, Giard et Brière, 1912, in-18.

R. Worms, *La sexualité dans les naissances françaises* (*Bibl. soc. int.*), Paris, Giard et Brière, 1912, in-8.

Dr B. Bretholz, *Geschichte Böhmens und Mährens bis zum Aussterben der Premysliden* (*1306*), Munich et Leipzig, Duncker et Humblot, 1912, gr. in-8.

A. Longnon, *Origines et formation de la nationalité française*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912, in-16.

G. Huisman, *La juridiction de la municipalité parisienne de Saint-Louis à Charles VII* (*Bibl. d'Hist. de Paris*), Paris, Leroux, 1912, in-8.

J. Cartwright, *Isabelle d'Este, marquise de Mantoue* (*1474-1539*), adapté par Me E. Schlumberger, Paris, Hachette, 1912, in-8.

H. Hauser, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*. III. *Les guerres de Religion* (*1555-1589*), Paris, Picard, 1912, in-8.

P. Robiquet, *Le cœur d'une Reine* (*Anne d'Autriche, Louis XIII et Mazarin*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

Ch. Bastide, *Anglais et Français du XVIIe siècle*, Paris, Alcan, 1912, in-16.

V. Marcaggi, *Les origines de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789*, 2e éd. (*Bibl. de l'Hist. du Droit et des Institutions*), Paris, Fontemoing, 1912, in-8.

P. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, préf. de A. Aulard, Paris, Picard, 1912, in-8.

L. Dubreuil, *Le Régime révolutionnaire dans le district de Dinan*, Paris, Champion, 1912, gr. in-8.

P. Caron, *Les guerres de la Révolution. La Défense nationale* (*L'Histoire par les Contemporains*), Paris, Hachette, 1912, in-16.

E. Daudet, *Tragédies et comédies de l'Histoire, Récits des temps révolutionnaires*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

B. Croce, *La Rivoluzione napoletana del 1799*, 3e éd. Bari, Laterza, 1912, in-16.

H. Houssaye, *Iéna et la campagne de 1806*, Introd. par L. Madelin, Paris, Perrin, 1912, in-16.

Cte d'Autroche, *Chateaubriand, ambassadeur à Londres*, Paris, Perrin, 1912, in-8.

E. Halévy, *Histoire du Peuple anglais au XIXe siècle*. I. *L'Angleterre en 1815*, Paris, Hachette, 1912, in-8.

M. Reclus, *Jules Favre (1809-1880)*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

M. Reclus, *Ernest Picard (1821-1877)*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

A. Chambolle, *Retours sur la vie, Appréciations et confidences sur les hommes de mon temps*, Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8.

P. Albin, *Le coup d'Agadir (Bibl. d'Hist. cont.)*, Paris, Alcan, 1912, in-16.

J.-L. Breton, *L'unité socialiste*, Paris, Rivière, 1912, in-18.

Les Ministères Français, 2e éd., Paris, Cornély, 1912, in- .

Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der Deutschen Geschichte*, Leipzig, Kœhler, 1912, gr. in-8.

A. Walther, *Geldwert in der Geschichte*, Stuttgart, Kohlhammer, 1912, in-8.

P. Louis, *Le Travail dans le monde romain (Hist. univ. du Travail)*, Paris, Alcan, 1912, in-8.

Dopsch, *Die Wirtschaftsentwickelung der Karolingerzeit*, I, Weimar, Böhlaus, 1912, in-8.

J.-J.-L. Graslin, *Essai analytique sur la Richesse et sur l'Impôt, 1767*, p. p. A. Dubois, Paris, Geuthner, 1911, in-8.

E. Petit, *Droit public ou gouvernement des colonies françaises, 1771*, p. p. A. Girault, Paris, Geuthner, 1911, in-8.

L. Dubreuil, *La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord (1790-1830)*, Paris, Champion, 1912, gr. in-8.

G. Lerat, *Histoire des Raffineries nantaises*, Paris, Rousseau, 1911, in-8.

R. Lévy, *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*, préf. de R. Maunier, Paris, Alcan, 1912, in-8.

M. Augé-Laribé, *L'évolution de la France agricole (Bibl. du Mouv. social cont.)*, Paris, Colin, 1912, in-18.

Aug. Pawlowski, *Les syndicats féminins et les syndicats mixtes en France*, Paris, Alcan, 1912, in-16.

G. Foucart, *Histoire des religions et Méthode comparative (Bibl. d'Hist. relig.)*, Paris, Picard, 1912, in-12.

E. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse (Bibl. de Phil. cont.)*, Paris, Alcan, 1912, in-8.

H. Rusillon, *Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalaves de Madagascar, Le « Tromba »*, préf. de R. Allier, Paris, Picard, 1912, in-12.

Schweitzer, *Geschichte der paulinischen Forschung*, Tubingen, Mohr, 1912, in-8.

A. Puech, *Les Apologistes grecs du IIe siècle de notre ère*, Paris, Hachette, 1912, in-8.

Handbuch der Kirchengeschichte, Teil I, *Das Altertum*, Tubingen, Mohr, 1912, in-8.

W. Sohm, *Die Schule Johann Sturms und die Kirche Strassburgs, 1530-1581 (Hist. Bibl.)*, Munich et Berlin, Oldenbourg, 1912, in-8.

W. Platzhoff, *Frankreich und die deutschen Protestanten in den Jahren 1570-1573* (*Hist. Bibl.*), Munich et Berlin, Oldenbourg, 1912, in-8.

T. de Cauzons, *Histoire de l'Inquisition en France*, Paris, Bloud, 1912, in-8.

A. Degert, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1912, 2 vol. in-16.

A. Baudrillart, *Frédéric Ozanam* (*Science et Religion*), Paris, Bloud, 1912, in-16.

A. Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, Paris, Poussielgue (J. de Gigord), t. I, 1912, in-8.

R. Eucken, *Hauptprobleme der Religionsphilosophie der Gegenwart*, Berlin, Reuther et Reichardt, 1912, in-8.

P. Villey, *L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau*, Paris, Hachette, 1911, in-16.

Ch. Bellangé, *Spinoza et la philosophie moderne*, Paris, Didier, 1912, in-8.

H. Höffding, *J.-J. Rousseau et sa Philosophie*, trad. par J. de Coussange (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-16.

L. Brunschvicg, *Les Étapes de la Philosophie mathématique* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

E. Boutroux, *William James*, Paris, Colin, 1911, in-18.

Flournoy, *Philosophie de William James*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1912, in-16.

R. Gillouin, *La Philosophie de M. Henri Bergson*, Paris, Grasset, 1912, in-18.

Ed. Le Roy, *Une philosophie nouvelle : Henri Bergson* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-16.

Ch. Andler, V. Basch, J. Benrubi, C. Bouglé, V. Delbos, G. Dwelshauvers, B. Groethuysen, H. Norero, *La Philosophie allemande au XIXe siècle* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

G. de Ruggiero, *La filosofia contemporanea* (*Bibl. di Cultura moderna*), Bari, Laterza, 1912, in-16.

P. Leguay, *Universitaires d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 1912, in-18.

P. Toldo, *L'œuvre de Molière et sa fortune en Italie*, Turin, Loescher, 1910, in-8.

A. Graf, *L'anglomania e l'influsso inglese in Italia nel secolo XVIII*, Turin, Loescher, 1911, in-8.

Fernand Caussy, *Voltaire, Seigneur de village*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

D. Delaflarge, *La Vie et l'Œuvre de Palissot* (*1730-1814*), Paris, Hachette, 1912, in-8.

D. Delaflarge, *L'affaire de l'abbé Morellet en 1760*, Paris, Hachette, 1912, in-8.

D. Mornet, *Le Romantisme en France au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

L.-H. Lecomte, *Napoléon et le monde dramatique*, Paris, Daragon, 1912, in-8.

J. Lemaître, *Chateaubriand*, Paris, Calmann-Lévy, 1912, in-18.

Fr. Kœpp, *Archäologie* (*Sammlung Göschen*), Leipzig, Göschen, 1911, in-16.

G. Fougères, *Athènes* (*Les Villes d'Art célèbres*), Paris, Laurens, 1912, in-4.

G. Hardy et A. Gandilhon, *Bourges* (*Les Villes d'Art célèbres*), Paris, Laurens, 1912, in-4.

R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, Picard, 1912, in-8.

Louise Pillion, *Les Sculpteurs français du XIIIe siècle* (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-16.

A. Pichon, *Fra Angelico* (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8.

Holbein (*Nouv. Col. des Classiques de l'Art*), Paris, Hachette, 1912, in-8.

Baron du Roure de Paulin, *La vie et les œuvres d'Antoine d'Auvergne, dernier directeur de l'Opéra royal* (*1713-1797*), Paris, Daragon, 1912, in-8.

J. Tiersot, *Jean-Jacques Rousseau* (*Les Maîtres de la Musique*), Paris, Alcan, 1912, in-16.

P.-A. Lemoisne, *Degas* (*L'Art de notre Temps*), Paris, Libr. centr. des Beaux-Arts, 1912, in-4.

Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France : abbé P. Brune, *Franche-Comté*, Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1912, in-4.

E. Desormes et A. Muller, *Dictionnaire de l'Imprimerie et des Arts graphiques en général*, Paris, Imprimerie des Beaux-Arts, 1912, in-16.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

129.

LA PHILOSOPHIE SOCIALE DE PIERRE LAVROFF

SES RAPPORTS AVEC LE MATERIALISME HISTORIQUE[1]

(ÉTUDE CRITIQUE)

P. Lavroff[2] était un philosophe et un sociologue d'une érudition extraordinaire et d'une grande fécondité littéraire. Il déploya une activité intellectuelle et politique admirable pendant quarante ans et plus en traitant des questions de philosophie, de mathématiques et surtout d'anthropologie, de sociologie et d'histoire. Il s'est fait une conception du monde et de la vie, à lui, conception qui ne se distinguait pas par son originalité, mais qui n'en fut pas moins un essai intéressant d'embrasser tout le monde de l'expérience d'une vue unitaire. Il a exposé ses idées dans d'innombrables écrits et articles. On peut pourtant, parmi ses écrits, en choisir quelques-uns où l'auteur a le plus clairement et d'une manière systématique exposé sa théorie.

Il a commencé son activité littéraire au commencement des années 60, mais le premier travail qui a attiré vers lui l'attention du public en Russie n'apparut qu'à la fin des années 60.

1. Cet article forme un chapitre détaché d'un travail sur le matérialisme historique en Russie, travail qui fut présenté à la Sorbonne en 1911.

2. Lavroff n'est pas inconnu au public français. Il y a en français une traduction de son livre *Lettres historiques* (édit. Giard et Brière), précédée d'une notice biographique et bibliographique, traduction qui parut en 1904. De son vivant, Lavroff a publié dans le *Devenir social* deux articles : *Le progrès : théorie et pratique* (cet article forme le dernier chapitre des *Lettres historiques*) et *Quelques survivances dans les temps modernes*, en 1895-6, et quelques autres articles moins importants. Il y a, en outre, en français, une brochure de M. Roubanovitch : *La philosophie de Lavroff* (parue d'abord dans la revue *Ere Nouvelle* (1894), et un livre de M. Rappoport : *La philosophie sociale de Lavroff*. La brochure de M. Ch. Roubanovitch est une traduction presque littérale d'un article que Lavroff a écrit lui-même et qui a paru en 1910 dans la revue russe *Messager européen* de novembre. Lavroff est encore connu comme militant socialiste qui prenait part aux congres socialistes internationaux et qui présentait à l'étranger le mouvement socialiste révolutionnaire de la Russie.

Ce fut une époque d'une grande effervescence sociale. « A cette époque, écrit un des biographes de Lavroff, nous voulions tous vivre au nom de notre égoïsme personnel, affranchis de toutes les autorités reconnues, et avoir une existence libre et heureuse pour nous-mêmes et pour nos coreligionnaires. Et voilà que ce petit livre (il s'agit des *Lettres historiques*) nous disait qu'il existait au monde autre chose encore que les sciences naturelles,... qu'il y a d'autres questions importantes pour les hommes, qu'il y a l'histoire, le progrès social, qu'il y a le peuple,... qu'il y a enfin, notre dette, la dette immense que nous avons contractée à l'égard du peuple, de la grande armée des travailleurs... Notre vie devait désormais appartenir aux masses. C'est seulement en consacrant toutes nos forces au triomphe de la vérité sociale que nous pouvions éviter de faire une banqueroute frauduleuse devant notre pays et devant l'humanité » (cité d'après la notice biographique précédant la traduction des *Lettres historiques*). Immédiatement après l'abolition du servage qui ne pouvait satisfaire personne, vu les conditions de l'affranchissement des paysans, les intellectuels russes se sont donnés corps et âme aux sciences naturelles. Pissareff, publiciste et critique littéraire d'un grand talent, fut le promoteur de ce mouvement individualiste dont parle l'auteur que nous venons de citer. Mais un tel état d'esprit ne pouvait durer longtemps. Avant l'abolition on voyait dans le servage la cause de tout le mal social et de toutes les souffrances du peuple. Tous les efforts étaient dirigés vers l'affranchissement des paysans. Mais on ne manquait de s'apercevoir bientôt que les souffrances existaient toujours. Le capitalisme qui a pris un essor nouveau après l'abolition ajoutait aux souffrances des paysans celles des ouvriers cruellement exploités. C'est à cette époque que Lavroff a élaboré sa conception historique et sociologique. Son temps et son milieu historique y ont mis leur empreinte et l'ont pénétrée de leur esprit. Il a apporté plus tard beaucoup de changements plus ou moins importants dans sa théorie et, surtout, dans son argumentation, mais il est resté toujours fidèle à l'esprit de son premier livre; si grande que fût l'influence du marxisme sur lui, l'esprit lui en est resté étranger[1]. Bien que son livre fût une

1. « Apprenant les opinions sociologiques de Lavroff, il n'est pas difficile de se convaincre que dans les *Lettres historiques*, la base de sa conception théorique est édifiée. Il a changé un peu son point de vue économique après la connaissance de Marx, mais il n'a pas changé essentiellement sa théorie sociologique. » Ivanoff Rasoumnik, *Histoire des idées sociales en Russie*, t. II, p. 120.

réaction contre l'individualisme et le « naturalisme » de Pissareff il en portait néanmoins la marque. Après ce livre, Lavroff en a écrit encore beaucoup d'autres dans lesquels il développait et complétait sa pensée. Pendant les années 70 il s'est consacré à propager les idées de Marx dans la Revue de *Vpiered* (« En avant ») qu'il rédigeait à Genève et à Londres. Mais déjà aux années 80, dans la Revue du parti : *Volonté du peuple*, dont il fut un des directeurs, il critiquait les marxistes du groupe de « l'Affranchissement du travail » et ainsi il s'est séparé du marxisme russe. Il se rapprochait de plus en plus des populistes révolutionnaires qui préconisaient, de même que lui, le rôle des intellectuels dans le socialisme et qui, dans leur théorie historique et sociologique, professaient presque les mêmes principes. Il a exercé une assez grande influence dans les cercles révolutionnaires et a laissé une trace dans l'histoire de la pensée russe.

Comme écrivain il est de beaucoup inférieur aux grands critiques et publicistes russes. Ses idées ne sont pas assez nettes et claires. Il ne possède pas le secret de se faire facilement comprendre. Très souvent il se perd dans les détails et n'arrive pas à mettre en relief son idée générale, à en faire le centre vers lequel graviteraient toutes les autres idées qui en dérivent et qui n'en sont que le développement.

Son style est indécis et manque de vigueur et de virilité. Mais, pourtant, Lavroff nous gagne par la sincérité dont tous ses écrits sont pénétrés et par la conviction profonde qui jaillit de chaque ligne de ses écrits : on peut trouver chez lui des pages d'un vrai lyrisme.

I

LES IDÉES SOCIOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE LAVROFF

Essayons de donner un exposé bref et succinct de la conception historique et sociologique de Lavroff[1].

1. Dans notre exposition nous nous appuierons surtout sur les trois livres que nous avons étudiés de près : 1° *Lettres historiques*, qui forment un mélange de sociologie, de propagande socialiste et d'une théorie de progrès ; 2° *Problèmes de l'interprétation de l'histoire*, livre où la conception historique est le mieux exposée ; 3° *Les moments les plus importants de l'histoire de la pensée*, sorte de raccourci du grand travail de Lavroff : *Essai sur l'histoire de la pensée*, travail auquel il consacra toute sa vie. Les

Dans la vie sociale et historique de l'homme il y a deux éléments différents qui en déterminent le caractère spécial : la conscience et la solidarité sociale. Remontant très haut dans l'histoire de la vie nous trouvons ces deux éléments comme deux formes primordiales. La conscience n'est que le développement de l'excitation de la cellule. C'est là qu'elle prend son origine et elle n'arrive à son terme que dans la pensée critique. Cette pensée critique est l'effet d'un besoin qui est en quelque sorte un instinct supérieur, le besoin de développement de l'individu [1]. La solidarité a son origine dans l'agglomération des cellules vivantes et son terme dans la solidarité consciente, à laquelle tend l'individu conscient et développé [2]. En envisageant objectivement ces deux éléments dans le monde organique en général, on voit en eux deux armes puissantes dont la vie a doté les êtres pour la lutte pour l'existence. On peut considérer ces deux éléments comme deux forces, distinctes dans leur fond, mais également nécessaires et se complétant l'une l'autre. La solidarité est une force conservatrice ; elle tend à consolider et à affermir ce qui s'est constitué comme forme d'adaptation; la conscience, au contraire, est une force créatrice : elle donne naissance aux phénomènes de transformation et de perfectionnement. A ces deux forces correspondent aussi l'hérédité et le transformisme biologique [3]. C'est dans l'hérédité qu'il faut chercher la source de l'habitude dans la vie de l'individu et de la coutume dans la vie sociale. On peut de même noter une analogie frappante entre le rôle du hasard heureux dans le transformisme et le rôle des grands hommes dans l'évolution historique.

Partant de cette conception générale sur le rôle de la conscience et de la solidarité notre auteur oppose tout d'abord *la culture* à *la pensée*. Sous le terme de culture, Lavroff désigne le domaine des formes de vie (réflexes, instincts, habitudes, coutumes), quelle qu'en soit l'origine, qui tendent à se transmettre de génération en génération sans être modifiées [4]. Elles donnent à la vie une forme de stabilité. La culture dans cette acception est par son

trois livres parurent sous des pseudonymes différents : les *Lettres historiques*, sous le pseudonyme de Mirtoff ; les *Problèmes*, sous celui d'Arnoldi, et le troisième, sous le pseudonyme de Dolengui.

1. V. *Moments*, pp. 45 et 49.
2. *Ib.*, p.60 et pp. suivantes.
3. *Ib.*, pp. 30-31.
4. *Moments*, pp. 68 et suiv. ; *Lettres historiques*, le chap. ***La culture et la pensée.***

fond et en son essence même conservatrice. C'est un phénomène biologique commun à tous les êtres. Les phénomènes de solidarité sociale sont du même ordre ; ils font partie du domaine de la coutume. Ce qui distingue l'homme de tous les êtres, c'est la pensée. « Un seul organe pouvait en se développant de plus en plus permettre à l'homme de triompher dans cette lutte (la lutte pour l'existence) en compensant et même surpassant les avantages de toutes les autres espèces. C'était l'organe de la pensée[1]. » C'est elle qui a rendu possible l'histoire et l'évolution de l'humanité. Elle pousse à la critique et au perfectionnement, elle fait naître le besoin du développement qui seul crée la vie historique, car la vie historique ne commence qu'avec l'apparition sur la scène d'une minorité d'intellectuels qui soumettent à la critique réfléchie les éléments de la coutume et de la tradition et qui s'efforcent à les transformer d'après leur conviction[2]. La vie historique comprend l'activité individuelle et sociale en tant qu'elle est dirigée d'une manière consciente vers l'élaboration d'un idéal individuel et social et en tant qu'elle tend à modifier l'état des choses existant pour réaliser cet idéal. Aussi tous ceux qui n'ont pas pu s'élever au-dessus de la tradition et de la coutume restent-ils hors de la vie historique. De la sorte, même en notre société civilisée, des groupes et des classes entières s'en trouvent exclus. Ce sont en premier lieu les sauvages civilisés, les esclaves de la mode, de la tradition et de la coutume. Ils ont beau être instruits et posséder une culture intellectuelle, tant qu'ils ne soumettent pas à la critique (que ce soit par intérêt ou par paresse d'esprit, peu importe) et ne tâchent pas de transformer la société d'après leur idéal, ils restent étrangers à la vie historique. Ce sont en second lieu les déshérités de la civilisation, les masses exploitées qui, absorbées par la lutte quotidienne pour l'existence, n'ont ni la possibilité, ni le besoin de vivre d'une vie consciente, de critiquer les formes et les rapports sociaux établis[3]. Tout le processus historique consiste dans l'application de la pensée critique à la culture pour la transformer[4]. Comme effet de ces deux forces vitales, de la culture et de la pensée, deux tendances se feront jour dans l'histoire : une tendance à établir une culture coutumière, une

1. *Lettres historiques*, p. 68, cité d'après la traduction française.
2. *Problèmes*, chap. II, p. 31.
3. *Problèmes*, pp. 30 et suivantes.
4. *Lettres historiques*, chap. *La culture et la pensée* ; *Problèmes*, p. 12 ; *Moments*, p. 74.

forme stable de vie sociale et individuelle et une autre tendance à soumettre cette même culture à la critique et à la changer en une culture raisonnée. Conformément à ces deux tendances on remarquera dans la marche de l'évolution historique deux époques qui se suivront logiquement. A chaque époque d'essais de consolidation succèdera une époque de transition. Mais à chaque phase nouvelle l'élément coutumier faiblira tandis que l'élément d'une critique attentive et réfléchie élargira et augmentera son action [1].

Ces vues générales permettront à Lavroff d'établir une distinction entre l'histoire, l'anthropologie et la sociologie. Il définit à chacune de ces sciences un domaine particulier des faits sociaux et s'attache à montrer les rapports qui existent entre ces faits d'une part et ces sciences de l'autre.

L'anthropologie étudiera les faits zoologiques qui ont lieu dans la vie sociale, la diversité de formes coutumières que l'on observe dans la vie des hommes (la vie commune de deux générations, de deux sexes, etc.) ; en général, ce qui est inconscient et instinctif dans la vie humaine et qui se manifeste dans l'*adaptation à ce qui existe*. La sociologie aura à étudier les éléments de solidarité consciente. Elle embrassera toutes les sociétés des animaux qui possèdent une certaine conscience individuelle, les sociétés humaines existantes et l'idéal d'une société plus juste, où règnera la solidarité consciente et réfléchie. L'histoire, enfin, aura comme objet d'étude l'évolution de l'humanité [2]. Comme science elle aura pour tâche de rechercher la loi ou les lois qui règlent la succession des phases différentes de l'évolution des faits conscients et de la solidarité, succession qui constitue le progrès [3].

Envisageant les faits de la vie sociale de ce biais, Lavroff insiste sur la nécessité méthodologique de distinguer entre la notion des lois dans le domaine des faits qui se répètent et la notion des lois dans le domaine de l'évolution d'une forme ou d'un processus. Cette distinction, sans être essentielle, a une importance pour la théorie de Lavroff. Elle dépend exclusivement de la manière

1. *Problèmes*, p. 36 ; *Moments*, pp. 181-182. Ce sont sous une autre forme les deux périodes organique et critique de Saint-Simon ; v. aussi la préface aux *Moments*, p. IV.

2. *Moments*, p. 180.

3. *Messager européen*, novembre 1910, art. intitulé : *Lavroff de lui-même*, et Roubanovitch, *La philosophie de Lavroff*.

d'étudier ces deux ordres de phénomènes [1]. L'histoire cherche à découvrir la loi de la succession *normale* des phases de la vie sociale dans les sociétés humaines et dans l'humanité (v. *Problèmes*, p. 18). La différence entre l'anthropologie et la sociologie d'une part et l'histoire de l'autre devient claire. Les premières examinent les phénomènes de répétition qui ont lieu dans la société humaine à travers l'histoire. La dernière s'occupe de l'évolution de ces mêmes phénomènes. La culture forme le domaine de celles-là ; le résultat de l'application de la pensée à la culture — pour la transformer — constitue l'objet d'étude de celle-ci.

Cette conception de l'histoire amène logiquement notre auteur à la « méthode subjectiviste ». Puisque l'historien a à découvrir les lois de la succession *normale* des phases, il est obligé de déterminer ce qui est *normal* et du même coup force lui est de porter des jugements de valeur. De plus, l'historien doit élaborer toujours un idéal de progrès et considérer l'évolution historique en se plaçant au point de vue de ce même idéal de progrès. La loi de l'évolution historique ne serait donc pas autre chose que la loi du progrès [2]. Mais où trouver un idéal de progrès qui posséderait une valeur scientifique ? C'est à l'éthique scientifique et à la sociologie à fournir cet idéal à l'historien philosophe ; il s'en servira comme d'un guide dans ces recherches et dans ces études historiques.

Notre auteur a, de plus, recours à trois catégories de considérations pour mettre plus en clarté la nécessité pour l'historien philosophe d'un point de vue subjectif. D'abord, l'historien a à choisir parmi tout le chaos de faits innombrables ceux auxquels il attribue une

1. *Problèmes*, chap. I, *Lettres historiques*, chap. II. Il faut remarquer que Lavroff a sensiblement modifié son argumentation dans les *Problèmes*, qui ont paru presque vingt ans plus tard que les *Lettres historiques*. Son argumentation dans les *Lettres* est la suivante : La notion de loi dans les sciences morphologiques diffère de celle des sciences phénoménologiques. Dans l'histoire, il faut comprendre la loi dans la signification qu'elle a dans les sciences morphologiques. Mais pour comprendre les lois morphologiques, il faut faire appel aux lois phénoménologiques dont elles dépendent. Pour trouver l'explication des lois historiques, il faut s'adresser aux lois de la psychologie dont l'histoire dépend immédiatement ; v. encore *Messager européen*, novembre 1910, chap. II, *Lavroff de lui-même*.

2. *Lettres historiques*, chap. III ; *Problèmes*, chap. VI. Cf. Xenopol : *La théorie de l'histoire*, où l'auteur de ce livre intéressant attribue lui aussi une grande importance à cette distinction méthodologique entre les lois de répétition et celles de succession. A ce qu'il paraît, Xenopol ne connaît pas l'œuvre de Lavroff, car il ne s'y reporte pas. Pourtant, les *lettres historiques*, où cette distinction est déjà développée, sont depuis quelques années traduites en français.

importance relative. Or, le critère qui le guide dans ce choix est toujours personnel et conditionné par son développement intellectuel et moral. En deuxième lieu, les faits choisis, l'historien les classe, considère les uns comme normaux, les autres comme pathologiques. Donc, il émet du même coup des jugements de valeur. Il n'y a pas ici non plus un critère acceptable par tout le monde. Ce sont les préférences personnelles qui lui dictent l'appréciation. L'historien est, enfin, amené à se prononcer souvent sur la marche possible des événements, sur la direction qu'ils auraient pu prendre. Nous voilà encore une fois en plein subjectivisme [1].

Pour élaborer sa théorie de progrès Lavroff revient à sa thèse sur le rôle de la culture et de la pensée. Dans la lutte pour l'existence la société crée tout un système de formes d'adaptation différentes qui tendent à s'immobiliser, à se perpétuer en se transmettant de génération en génération. L'individu se trouve dominé par la société ; il ne lui est pas possible de se développer pleinement, de donner libre carrière à tous ses penchants. Toute la vie est règlée d'avance, tous ses actes sont prévus et presque arrêtés. Il en résulte une lutte entre l'individu et la société, entre les intérêts de l'organisme social et ceux de la cellule sociale. Cette lutte a ses origines dans le monde zoologique en général et son aboutissement dans l'histoire humaine qui a pour tâche de résoudre ce problème vital [2]. Or, cette lutte entre l'individu et la société est en même temps une lutte entre la pensée et la culture. La pensée se manifeste dans l'individu qui se révolte contre la coutume, contre la tradition, contre les formes établies dans la vie sociale. Il se soulève de même contre les formes de solidarité coutumière au nom de ses propres intérêts, et c'est ici, dans cette révolte, que se trouvent les germes du progrès. Mais la pensée ne se manifeste que dans des individus *particuliers*, qui sont guidés dans leur révolte contre la culture coutumière par le désir du développement. Au cours de l'évolution historique de l'humanité une minorité d'intellectuels apparaît sur la scène et cette minorité, cette élite devient la seule force historique d'évolution et de progrès. « Avant l'élaboration de cette force historique et en dehors de son action la majorité de l'humanité est restée, et reste toujours, hors de l'his-

1. V. *Problèmes*, chap. VI ; *Moments*, pp. 406-416.
2. *Moments*, p. 100 ; *Problèmes*, p. 35.

toire [1]. » Mais les intérêts de la minorité peuvent être et sont souvent en contradiction avec ceux de la grande majorité. Voilà pourquoi la société se trouve parfois à la veille de catastrophes terribles qui deviennent inévitables, car rien ne peut fermer la plaie béante du corps social, plaie qui est l'effet de ce conflit entre les intérêts de la minorité d'intellectuels et la majorité du peuple. « Le progrès n'est possible que lorsque la minorité avancée a une claire conscience des intérêts, qui lie ses intérêts à ceux de la majorité au nom de la solidité de l'ordre social, lorsque la tendance à fortifier l'organisation solidaire de la société au nom même des intérêts particuliers est devenue une conviction... Alors le problème du progrès prend une forme définie et précise. Le progrès est la croissance de la conscience sociale en tant qu'elle mène vers la consolidation et l'élargissement de la solidarité sociale, il est la consolidation et l'élargissement de la solidarité sociale en tant qu'elle s'appuie sur la conscience croissante de la société [2]. » En d'autres termes, le progrès contient deux éléments : c'est l'élargissement des phénomènes conscients dans l'individu en tant qu'il ne forme pas d'obstacles à l'affermissement de la solidarité; c'est l'affermissement de l'extension de la solidarité en tant qu'elle n'empêche pas le développement de la pensée consciente chez l'individu [3]. « L'organe véritable du progrès, c'est alors l'individu qui se développe, qui découvre dans le développement progressif de la pensée les lois de la solidarité sociale, les lois de la sociologie, qui applique ces lois au milieu qui l'entoure et qui trouve dans le processus du développement de son énergie les voies de l'activité pratique, notamment, de la reconstruction du milieu qui l'entoure, conformément à l'idéal de sa conviction et aux connaissances qu'il a acquises [4]. »

Ceci établi, nous pouvons considérer l'histoire comme une évolution qui diffère d'autres par ce fait que les phénomènes en présentent la manifestation positive ou négative du progrès, tel qu'il est défini plus haut [5]. De la sorte, en étudiant l'histoire il

1. *Problèmes*, chap. II, p. 30 : v. aussi *Moments*, p. 181.
2. *Le progrès, Devenir social*, 1895.
3. *Problèmes*, p. 132 ; *Messager européen*, novembre 1910 ; Roubanovitch, *l. c.*
4. *Le progrès, Devenir social*, 1895.
5. L'auteur nous a donné encore une autre formule du progrès plus simple : « Le progrès consiste dans le développement physique, intellectuel et moral de l'individu et dans la réalisation par les formes sociales de la vérité et de la justice. » *Lettres historiques*, p. 43.

faudra grouper les phénomènes sociaux de chaque époque historique en trois catégories. Ce seront d'abord les survivances du passé qui entravent la marche ascendante de l'humanité. Viennent ensuite les problèmes caractéristiques de l'époque, c'est-à-dire les formes qui lui sont propres, qui en constituent la physionomie particulière. Ce seront, enfin, les germes de l'avenir qui iront se développant et créant de nouvelles formes de vie et de progrès. Mais il ne suffit pas d'indiquer seulement ces éléments différents. Il faut les étudier dans leurs relations réciproques, dans leurs actions et réactions. On aura, en outre, à distinguer les faits normaux des faits pathologiques et à indiquer les possibilités historiques de chaque époque.

En appliquant ces principes, Lavroff nous a tracé un tableau de l'histoire de l'humanité, où il envisageait les grandes périodes historiques de ce triple point de vue, des survivances du passé, des problèmes du présent et des germes de l'avenir. Nous ne croyons pas possible de reproduire ici ce tableau. Nous nous bornerons à en donner les grandes lignes. Lavroff divise l'histoire en trois époques. A la première ce sont les civilisations nationales qui s'établissent On peut la caractériser encore comme la phase où domine la culture coutumière et où la pensée critique n'existe pas encore. Mais c'est déjà une culture élaborée qui domine. Dans la deuxième apparaissent les premiers essais d'universalisme. Ils se manifestent dans les écoles philosophiques et restent bornés dans le milieu d'une minorité d'intellectuels. C'est alors qu'apparaît la pensée critique. Dans la troisième nous assistons, à l'élaboration, d'une part des formes de solidarité politique, solidarité qui embrasse tous les sujets d'un même état, et d'autre part d'un universalisme religieux qui embrasse tous les hommes qui ont les mêmes croyances[1]. La période la plus récente se caractérisera par la domination de la bourgeoisie[2].

Telles sont les idées générales de Lavroff sur l'histoire. Nous avons bien vu que la pensée était pour lui la seule force motrice dans l'évolution de l'humanité. Passons maintenant à sa conception

1. *Moments*, étude 5e; *Problèmes*, chap. VIII, XI; *Messager européen*, art. cité, et Roubanovitch, *l. c.*

2. V. *Lettres historiques*, chap. *Le progrès*.

historique dans sa forme plus concrète et voyons quels en sont les traits caractéristiques.

Déjà dans les *Lettres historiques* Lavroff développait la pensée que c'est dans la Psychologie et dans ses lois qu'il faut aller chercher l'explication de l'évolution historique. Dans son livre, *Problèmes*, qui parut bien plus tard[1], il a modifié beaucoup sa classification des besoins humains, et nous trouvons en général qu'il a subi l'influence de M. Lacombe. On trouve cette influence dans la division de l'histoire en histoire érudite, scientifique et artistique et, généralement, dans l'argumentation et dans l'exposition. Mais il établit pourtant une tout autre classification des besoins que M. Lacombe. Nous allons analyser sa conception des besoins et la classification qu'il en a établie, car c'est ici que nous pourrons le mieux confronter la théorie historique de Lavroff avec celle de Marx. Nous le croyons d'autant plus nécessaire que dans le développement de cette conception Lavroff est amené à traiter directement du matérialisme historique et à le définir.

Parmi les besoins « fondamentaux » que l'homme à hérités dans une large mesure de ses ancêtres zoologiques[2], il faut distinguer deux groupes : 1° des besoins d'ordre affectif : le besoin de vivre en commun, le besoin génésique, le besoin de s'occuper de ses enfants, etc.; 2° des besoins d'ordre égoïste : le besoin alimentaire, le besoin de sécurité et, enfin, celui d'excitation nerveuse. Le premier groupe de besoins ne joue presque aucun rôle dans l'évolution historique, à titre de mobile de progrès. C'est au deuxième groupe que l'humanité doit l'évolution « favorable à l'accroissement de la solidarité et des processus conscients[3] ». Déja dans le monde animal le besoin alimentaire a déterminé une différence « sociologique » entre la manière de vivre des herbivores et des carnivores. Dans son évolution ultérieure il s'est transformé en un besoin de s'assurer des moyens matériels pour l'existence et, comme tel, il a joué un rôle énorme dans la vie de l'homme, en se manifestant surtout dans la lutte pour la propriété. La lutte acharnée des classes, à laquelle nous assistons de nos jours, a comme base, elle aussi, ce besoin. « La lutte du travail et du capital est dans une

1. Les *Lettres historiques* furent écrites vers la fin des années 1860, tandis que le livre *Problemes de l'interpretation historique* parut au milieu des années 1890.
2. *Problemes*, p. 27.
3. *Ib.*, p. 42. Nous savons déja que c'est dans ces éléments que se trouve le progrès.

large mesure et au fond « une question de ventre[1] ». Le besoin de sécurité individuelle a donné naissance aux organes offensifs et défensifs dans le monde animal, et chez l'homme « il a conditionné l'évolution politique des organismes sociaux[2] ». Dans son évolution ce besoin a déterminé toutes les formes politiques, tous les idéaux de liberté politique et toutes les notions du droit et du devoir. Enfin, le besoin d'excitation nerveuse se manifestait premièrement dans le désir d'embellir la vie par des plaisirs grossiers de gourmandise et d'excitation sexuelle, mais dans son évolution successive ce besoin est devenu la source de tous les plaisirs esthétiques, de toutes les extases religieuses et de toutes les actions morales. « C'est précisément le désir d'embellir la vie par des excitations nerveuses variées, nouvelles et de plus en plus élevées qui a été un mobile puissant pour passer de la manière de penser préhistorique à celle qui est propre à l'époque historique[3]. » C'est dans ce besoin que prennent naissance le besoin de développement, caractéristique à la vie historique, la pensée critique, force motrice du progrès humain, et le besoin le plus rare, « d'être conséquent avec soi-même dans la vie, d'établir une harmonie entre l'intelligence des choses et la vie pratique, entre le développement individuel et la solidarité sociale. Enfin, de la sorte, il devient accessible pour les personnalités exceptionnelles d'éprouver le plaisir de prendre consciemment une part active au processus historique, même au prix de toutes les excitations nerveuses inférieures et, au besoin, au prix de la vie même de la personne[4] ».

Lavroff s'efforce d'établir une relation entre les trois écoles historiques ou, pour mieux dire, entre les trois conceptions historiques qui dominent de nos jours et ces trois besoins fondamentaux. La conception matérialiste veut faire du besoin alimentaire dans sa forme développée la seule force motrice de l'histoire. L'école de Gumplowitch, qui préconise la théorie de la lutte des groupes, des races et des nations et qui attribue à cette lutte la plus grande importance dans l'évolution historique, appuie surtout sur le besoin de sécurité qui donne naissance à la lutte politique. Enfin la conception idéaliste, pour laquelle les idées gouvernent le monde et

1. *Problèmes*, p. 42.
2. *Ib.*
3. *Ib.*, p. 44.
4. *Ib.*, p. 45.

déterminent le progrès, prend évidemment le besoin d'excitation nerveuse comme le seul mobile historique.

Notre auteur accorde une influence plus grande au besoin alimentaire qu'au besoin de sécurité. Il est incliné à considérer la lutte politique comme dépendante de la lutte économique [1]. Mais fidèle à sa conception générale que nous avons exposée, il se place parmi ceux qui attribuent la plus grande importance au besoin d'excitation nerveuse. La seule force motrice, comme nous l'avons vu, étant le groupe d'intellectuels qui sont poussés par le besoin de développement à transformer les formes stables de la vie sociale, le seul besoin qui détermine le progrès est ainsi le besoin d'excitation nerveuse. Les deux autres besoins comptent sans doute dans la vie sociale : La masse, le peuple n'arrive que rarement et par l'intermédiaire des intellectuels à éprouver le besoin de développement. Il est guidé, généralement, par son intérêt et s'adapte toujours aux circonstances existantes. Dans sa vie, a lui, et dans les formes d'adaptation qu'il élabore, dans la *culture*, les deux autres besoins, le besoin alimentaire et le besoin de sécurité jouent uu rôle important. Mais ce n'est pas ici que se fait l'histoire. Dans l'histoire, la masse n'est que le matériel : c'est une force passive, inerte, que les intellectuels raniment.

Dans sa morale, qui est une morale à base de dignité, nous retrouvons la même pensée [2]. Il n'y a pas d'après Lavroff de tendances morales chez l'homme, pas plus que de tendances scientifiques. Il n'y a d'inné que la tendance à la jouissance, au plaisir. L'homme développé, l'intellectuel, place au sommet de toutes les jouissances, la jouissance morale. La plus grande majorité des hommes s'arrêtent, au contraire, aux autres jouissances. Le calcul de l'intérêt est la seule règle de leur conduite Lavroff trouve l'origine des sentiments et des conceptions moraux dans la notion élémentaire de la dignité. Cette notion est l'effet du besoin d'excitation nerveuse et de son dérivé, le besoin de développement. Le désir de réaliser cette dignité est la première manifestation de la moralité. Quand le besoin de développement est devenu un phénomène réel, quand sur la scène historique a apparu le groupe

1. V. *Le progrès, Devenir social* 1895. *Problèmes*, pp. 47 et suivantes.

2. Ses idées sur la morale sont parsemées dans tous ses écrits. Il y a un article publié dans le *Messager de la volonté du peuple*, et intitulé : *Les problèmes moraux*, où Lavroff a essayé d'unir ses idées sur la morale et de leur donner une forme plus ou moins achevée.

d'intellectuels, la vie morale a acquis du même coup une base solide. — Cette morale a deux caractères objectifs : 1° Issue du besoin de développement, elle ne peut pas se refuser à la critique, car qui dit développement, dit critique de ce qui existe ; 2° elle ne peut être que sociale. La notion de dignité implique pour elle un caractère social. Elle doit, comme telle, comprendre avec la notion de la dignité personnelle celle de la dignité d'autrui. La synthèse de ces deux notions fait naître la notion de la justice Les problèmes fondamentaux de la morale individuelle et sociale consistent dans le rapport qu'il faut établir entre les exigences de la dignité personnelle et celles de la justice et de la solidarité sociale. C'est ici qu'il faut chercher une base pour l'idéal de progrès social, pour lequel on veut lutter. « Élabore-toi une conviction, développe-la en y appliquant la critique, fais-en la règle de conduite de la vie, coûte que coûte, voilà la base de la morale. Cette base est inébranlable [1]. » La conviction morale amène inévitablement au socialisme. Les intérêts de la grande majorité coïncident heureusement avec la conviction élaborée par l'homme avancé, par l'individu à la pensée critique [2]. L'idéal moral et social tend vers le même but auquel aspire la majorité poussée par le calcul de l'intérêt. L'intellectuel peut ainsi trouver dans sa lutte pour l'idéal un appui dans les masses qui défendent leurs intérêts utilitaires [3].

(*A suivre.*)

L.-A. Tcheskis.

1. *Problèmes moraux, Messager de la volonté du peuple.*
2. Il faut remarquer que cette coïncidence des intérêts de la majorité avec la conviction de l'intellectuel est pour Lavroff une coïncidence « heureuse », une sorte d' « harmonie préétablie ».
3. *Problèmes moraux ;* Roubanovitch, *l. c.*

ATTHIS

LES ORIGINES DE L'ÉTAT ATHÉNIEN [1]

VI

Quand parut Solon, une crise sociale — à base agraire comme presque toutes les crises que subit un État à ses débuts — menaçait d'arrêter l'Attique dans son développement.

Par le jeu des lois naturelles, le nombre des familles nobles s'était restreint; les hoiries de celles qui s'éteignaient sans descendance mâle étaient venues enrichir d'autant celles qui subsistaient. En même temps, d'autres tombaient dans la misère, ou se trouvaient étouffées par leurs voisins dans un domaine trop étroit. Or, l'Attique n'est pas favorable aux céréales, à peine plus à l'orge qu'au blé. Pour ne pas manquer de pain, le petit propriétaire qui avait fait une mauvaise récolte fut donc obligé de s'adresser au grand seigneur terrien qui entassait le grain dans ses greniers ; à plus forte raison en fut-il ainsi de tous les paysans réduits à un lopin de terre. Le commerce, encore embryonnaire en Attique, n'y attirait pas de numéraire ; aussi, le paysan, lors d'une nouvelle récolte, ne pouvait obtenir de grain qu'en hypothéquant ses biens ou, si ses biens l'étaient déja, en s'engageant soi-même ou ses fils.

Ainsi, à mesure que l'aristocratie de naissance augmentait en richesse, tout en diminuant en nombre, il se formait en Attique un grand prolétariat agraire. Sous les deux noms sous lesquels les lois de Solon désignent les classes les plus misérables de la population, πελάται et ἑκτήμοροι, il faut sans doute voir, dans les premiers, les débiteurs qui, n'ayant pu hypothéquer que leur personne, sont réduits à la condition de serfs attachés à la glèbe, dans les seconds,

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, p. 297 et t. XXV, p. 1.

ceux qui, ayant engagé leurs biens, ne les exploitent plus qu'en qualité de fermiers qui versent le sixième du produit à leur créancier devenu leur propriétaire [1].

Au début du VIIe siècle, en même temps que la crise agraire atteignait son apogée, une petite bourgeoisie commençait à se former qui, comme on le vit dans les communes au Moyen Age, put réclamer à la noblesse terrienne sa part au pouvoir. L'aristocratie de naissance allait être remplacée par celle de la fortune. La guerre et le négoce eurent également part à ce mouvement. La guerre, qui devint chronique contre Mégare, y a contribué parce que la force de l'armée athénienne résidait dans ses hoplites ; l'infanterie montée des *hippeis* n'en constituait qu'une faible partie ; la masse était constituée par tous les citoyens libres, équipés de toutes armes, les hoplites, qui prenaient ainsi conscience de leur importance. En même temps, le développement de la fabrication de l'huile d'olive et de celle des vases peints accroît le trafic athénien : on retrouve les vases attiques du début du VIe siècle, non seulement en Béotie, mais à Naukratis comme en Étrurie [2]. Enfin, il est probable que c'est au début du VIe siècle que remonte l'ouverture des mines du Laurion, qui fit bientôt affluer l'argent sur le marché athénien.

Aussi le sentiment populaire fut-il assez fort pour porter Solon à l'archontat. C'était un noble — on voulut même en faire un descendant de Kodros — et il s'était enrichi par le commerce ; surtout, il avait pris la défense du peuple écrasé, dans des vers émus et indignés ; il jouissait de sa confiance. Il fut chargé de réviser les lois et se mit aussitôt à l'œuvre.

1. M. de Sanctis repousse avec raison (p. 196) l'opinion qui voit dans les hektémores des colons et celle qui y voit des ouvriers agricoles auxquels on aurait donné le sixième du produit de leur travail. Il s'agit d'une sorte de crédit foncier, d'un prêt à intérêt de 16,66 0/0. Mais M. de Sanctis ne paraît pas avoir vu que, comme je l'ai indiqué ci-dessus, *pélates* et *hektémores* ne diffèrent que par la nature du lien hypothécaire qui les attache au créancier. M. de Sanctis a pu utiliser la thèse récente de Gilliard sur les réformes de Solon mais pas encore celle d'A.-B. Schwartz, *Hypothek und Hypallagma*, 1911, ni le mémoire de E. Cavaignac, *Les classes soloniennes et la répartition de la richesse à Athènes* (*Vierteljahrschrift f. Sozial- u. Wirtschaftsgesch.*, 1911), ni l'art. de E. Adock sur les chapitres soloniens de la *Politeia* d'Aristote (*Klio*, 1912).

2. C'est ce que M. de Sanctis indique d'après une étude de H. Prinz : *Funde aus Naukratis* (1908), dont j'ai fait l'objet d'un article du *Journal des Savants*, 1909, p. 354. Mais il ne paraît pas avoir connu la dissertation de R. Haekl, *Merkantile Inschriften auf attischen Vasen* (Munich, 1910), d'où il résulte que, jusqu'à la disparition des vases à figures rouges (vers 480), le commerce des vases attiques resta entre les mains des Ioniens.

Sa réforme essentielle, celle dont le souvenir est surtout resté associé à son nom, est la σεισάχθεια. Bien qu'il semble qu'on ait continué à Athènes à en célébrer l'anniversaire [1], on ne s'en rappelait plus, dès le ve siècle, la nature exacte. Entre Aristote qui croyait à une abolition des dettes publiques et privées, et Androtion qui n'y voyait qu'une réduction de 27 0/0 sur toutes les créances due au nouveau système monétaire introduit par Solon, les modernes ont édifié toute une échelle d'hypothèses. M. de Sanctis s'en tient avec raison à l'interprétation du nom même de la mesure de Solon « enlèvement des poids » et au commentaire que le législateur en donne lui-même dans ses vers fameux :

> Terre noire, c'est toi que j'ai naguère
> Délivrée des bornes enfoncées de toutes parts dans ton sein :
> Jadis esclave, maintenant te voici libre.

Un législateur aussi modéré que Solon et qui avait autant que lui le sens de l'équité n'a pas pu procéder à une révision des titres de propriété ou à un nouveau partage du sol pas plus qu'à une abolition générale des dettes. Les bornes qu'il a fait enlever sont les bornes hypothécaires ; les mesures auxquelles il a eu recours n'ont rien de révolutionnaire. Elles témoignent, au contraire, d'un respect presque religieux pour la propriété ; ce que Solon n'a pu admettre c'est que ni la terre, ni le laboureur, dont le travail la féconde, perdent rien de leur liberté. Il a donc, en faisant enlever les bornes qui attestaient l'hypothèque, rendu au légitime propriétaire le domaine qu'il avait dû aliéner ; on n'eut plus désormais la faculté de faire saisir pour dette ni un paysan ni sa terre.

Le droit grec a conservé la trace de cette législation : l'hypothèque, sous le nom d'ἀποτίμημα, n'y est permise que pour garantir la dot ou les biens des mineurs ; elle est remplacée par une vente fiduciaire avec reprise par rachat, la πρᾶσις ἐπὶ λύσει. C'est ce qu'attestent, plus que les textes d'interprétation obscure, les ὅροι retrouvés en si grand nombre en Attique. Ils appartiennent [2], la

1. Cette cérémonie avait sans doute un caractère plus expiatoire qu'anniversaire ; on sait, en effet, tout ce que la borne, le terme, avaient de sacré aux yeux des anciens : c'était un sacrilège que de le déplacer. Fustel, qui a remarquablement établi ce caractère du terme, a soutenu que les *horoi* enlevés par Solon « n'étaient et ne pouvaient être que le *terminus*, emblème et garantie du droit de propriété ». (*La Cité antique*, pp. 75 et 315.)

2. W.-S. Ferguson veut même (*Klio*, 1911) que les *horoi* datent la plupart des réformes de Démétrios de Phalère.

plupart, au IVe siècle, et, loin de prouver que la loi de Solon fut tombée en oubli, ils montrent à quel point elle était encore respectée : sur quatre-vingt-douze bornes on en trouve cinquante-huit qui se rapportent à une πρᾶσις ἐπὶ λύσει, vingt-huit à un ἀποτίμημα et quatre seulement à une hypothèque véritable [1].

Si ces mesures empêchaient les *Latifundia* de se former, par l'hypothèque des petits propriétaires au profit du grand seigneur terrien, ceux-ci pouvaient encore les constituer en obligeant, quand ils avaient besoin d'argent, les petits voisins à leur vendre leur patrimoine. Pour l'éviter, Solon interdit d'acheter plus qu'une quantité déterminée de terre. Il fallait encore empêcher les riches d'accaparer le grain pour le vendre à profit, soit en l'exportant là où la récolte était déficitaire, soit en le gardant en vue d'une disette intérieure. Solon interdit l'exportation du blé et de tout produit agricole, l'huile exceptée ; comme la disette n'en menaçait pas moins, il interdit aux Athéniens d'importer du blé ailleurs qu'en Attique. L'agriculture fut encouragée et protégée par toute une série de mesures: défense d'abattre les oliviers, prime pour chaque loup tué, règlements sur l'usage des puits publics et diverses questions de vicinalité agricole.

Solon chercha aussi à protéger et à développer la fortune immobilière : pour encourager le mouvement de l'argent aucune limite ne fut fixée au taux des prêts usuraires ; on ne put conférer le droit de cité qu'aux étrangers condamnés à l'exil à vie ou à ceux qui venaient avec toute leur famille entreprendre une industrie durable ; on voulait éviter ainsi qu'après s'être enrichis en Attique, des étrangers ne partent, enlevant son or encore si rare. Pour empêcher les grandes familles de se ruiner aux noces et aux funérailles, Solon fit passer des lois somptuaires limitant la corbeille de la mariée et les frais du cortège funéraire.

Plus importantes sont ses réformes du système monétaire et de l'héritage. A tous ceux qui n'avaient pas d'héritier mâle, le droit de tester fut donné (il n'existait pas encore, à la fin du Ve siècle, en Crète et à Sparte) ; s'ils avaient une fille, le testament lui désignait un mari et c'est à leur fils que revenait la fortune ; les autres filles

1. M. de Sanctis n'a pu encore mettre à profit une inscription du temple de Sardes qui nous a apporté le premier spécimen complet d'un πρᾶσις ἐπὶ λύσει du IVe siècle. Elle a été publiée avec un important commentaire par W.-H. Buckler et D.-M. Robinson, *American Journal of Archæology*, 1912, pp. 11-82.

n'eurent droit qu'à des legs, les bâtards qu'à des dons manuels de 5 à 10 mines ; chez les thètes, la fille unique épousait de droit son parent le plus proche, même s'il appartenait à une classe supérieure, sous peine pour lui de 1.000 dr. d'amende. Le but de ces lois était surtout d'assurer la perpétuité du foyer et de son culte ; mais, outre ce côté religieux, elles avaient un aspect humanitaire comme celle qui interdisait au chef de famille de vendre ses filles ou ses frères et l'obligeait à nourrir ses parents chargés d'ans.

Le but de la réforme métrique était proprement économique. Jusque-là, Égine était la principale place de commerce du golfe Saronique : ce sont les statères éginétiques qui avaient eu cours à Athènes. Se posant de plus en plus pour sa rivale, Athènes abandonna sa drachme lourde de 6 gr. 2 (la statère ou didrachme éginétique avait été réduite de 13.74 à 12.4) pour une drachme légère de 4.32 qui avait déjà cours à Corinthe et en Eubée. Pour le type monétaire, le *bœuf*, qui a précédé la *chouette* à Athènes, a été emprunté aux monnaies des places de commerce eubéennes, Érétrie, Karystos et Histiaia. La mine comprit, au lieu de 70 dr., 100 dr. La mine pesait environ 436 gr. et le talent de 60 mines 26 kg. ; le médimne, unité de capacité pour les solides, et le métrête, unité pour les liquides, furent équivalents à 2 fois et 1 fois 1/2 un volume d'eau pesant un talent, soit environ 52 et 39 litres. Ce système, introduit par Solon, était à peu de chose près le système corintho-euboïque : comme celui-ci dominait dans les colonies grecques de Sicile et de Grande-Grèce, c'est apparemment de ce côté que s'orientait alors l'activité commerciale d'Athènes [1]. Même sans attribuer à Solon, comme on l'a fait dès l'antiquité, une refonte complète du système métrique et calendaire, les modifications qu'on vient d'indiquer suffisent à faire comprendre l'importance de son rôle économique.

La transition entre ses réformes économiques et ses réformes sociales se trouve dans le groupe des mesures qui ont pour but de restreindre le luxe inutile et d'encourager le travail utile. M. de

1. Signalons la clarté apportée par M. de Sanctis dans la discussion de ces questions métriques si confuses. Il semble avoir établi que les deux systèmes en vigueur à Athènes avant les réformes soloniennes, l'éginétique pour les monnaies, le phidonien pour les poids, ne doivent pas être confondus : le médimne phidonien est de 45 litres, l'éginétique de 72. Pour la date de Phidon, M. de Sanctis la place dans la deuxième moitié du VIIe siècle ; dans leurs travaux récents, Th. Reinach, Lehmann-Haupt, P. Gardner reviennent à la date traditionnelle : milieu du VIIIe.

Sanctis eût dû en parler ici. Nous avons déjà fait allusion à ses lois somptuaires qui diminuaient la pompe des funérailles et des noces. Les métiers de luxe, comme la parfumerie, furent également interdits ; par contre, pour empêcher qu'on ne crût déroger en se livrant à un métier inférieur mais nécessaire, il fut défendu de marquer à un citoyen de la réprobation pour le métier qu'il exerçait au marché ; pour combattre directement l'oisiveté, celui qui en était convaincu dut payer une amende de 100 dr. ; à la troisième condamnation c'était l'*atimia*, la perte des droits civiques. Pour encourager les parents à faire apprendre un métier à leurs enfants, seuls ceux qui ne s'étaient pas conformés à cette prescription furent exceptés de la pension alimentaire que les fils devaient faire à leur père âgé. Ainsi, les parents étaient intéressés eux-mêmes à mettre leurs fils à même de gagner leur vie.

VII

Mais le vrai titre de gloire de Solon, c'est la constitution qu'on lui attribuait. Bien qu'ici encore les anciens lui aient prêté une action plus étendue et, surtout, plus systématique que celle qu'il paraît avoir eue en réalité, celle-ci reste assez considérable pour qu'on comprenne le renom qu'elle lui valut.

Ainsi, pour la fameuse division de la population en quatre classes, Solon ne l'a probablement pas créée ; mais il lui a donné un caractère censitaire en ajoutant les pentacosiomédimnes aux trois classes préexistantes. Ces trois classes sont celles entre lesquelles semble se diviser naturellement une population agricole : les ἱππεῖς sont devenus des nobles par la même évolution qui a fait prendre cette acception au nom des *cavalieri* italiens, nos chevaliers [1] ; les ζευγῖται

1. Ce nom ne laisse pas d'étonner quand on sait combien la cavalerie a toujours été rare en Attique et de développement tardif. Helbig, qui a cherché à montrer que jusqu'aux guerres médiques, ses ἱππεῖς ne furent que des hoplites montés, veut que ce nom leur ait été appliqué en cette qualité. Mais cela me paraît encore moins vraisemblable qu'à G. de Sanctis ; on les aurait appelés ἄμιπποι ou ἔφιπποι. G. de Sanctis pense que le nom a dû être emprunté aux Thessaliens ou aux Eubéens chez qui les nobles formaient véritablement une cavalerie. Mais les Thessaliens sont bien loin, et Helbig a soutenu que les fameux Ἱπποβόται de Chalcis étaient aussi des hoplites montés (dans *Symbolae de Petra*, 1911, et C.-R. de l'Acad. de Munich, 1911, qu'il faut ajouter aux travaux cités par de Sanctis). En prenant ce nom à la lettre et en le comparant à la définition que Pollux donne des zeugites (chap. VIII, p. 122 : ζευγήσιόν τι οἱ ζευγοτροφοῦντες ἐτέλουν), je me demande si les *hippeis* ne sont pas ceux qui ont le moyen d'ἱπποτροφεῖν, qui possèdent un *hippos*, le cheval étant animal de luxe en regard des bêtes de somme, comme les zeugites seraient ceux qui possèdent un couple d'animaux de trait.

ne peuvent pas comme eux s'offrir le luxe de chevaux mais seulement la paire de bœufs ou de mules nécessaire à cultiver leur champ ; les θῆτες, dont le nom peut signifier les « gens en place », sont ceux que l'absence d'un domaine suffisant oblige à se mettre aux gages d'un plus riche : nous avons vu que les plus misérables d'entre eux, *hektémoroi* et *pélatai*, étaient devenus de véritables serfs. Solon fixa à 200 médimnes de grain et à 200 métrètes de vin ou d'huile le revenu nécessaire pour être zeugite — on peut montrer que, tant pour sa nourriture que pour celle des siens, un zeugite consommait moins de 100 médimnes d'orge — à 300 celui des chevaliers, et à 500 celui des plus riches d'entre les chevaliers dont il fit les pentacosiomédimnes. On peut calculer que de pareils revenus en orge représentent, pour des pays à culture rotative, approximativement 18, 26 et 44 hectares ; en huile 26, 39 et 65 ; en vin 3, 4 et 7. Ces équivalences montrent à quel point l'huile et le vin abondaient en Attique, tandis que l'orge faisait défaut puisque le métrète d'huile y était tenu pour équivalent au médimne d'orge alors qu'à l'époque classique il valait cinq fois plus en Attique, jusqu'à dix fois plus en des pays moins favorables à l'olivier [1].

Aussi bien ce système censitaire ne put-il résister au développement du commerce. Solon pouvait encore demander le même impôt à celui qui récoltait 200 métrètes d'huile et à celui qui récoltait 200 médimnes d'orge, mais, déjà au temps de Pisistrate, l'essor commercial obligea à rompre le cadre solonien. Celui qui produisait 200 métrètes d'huile pouvait, s'il savait l'exporter, en tirer de quoi acheter 1.000 médimnes d'orge.

Il fallut donc renoncer à établir l'impôt sur la base des produits naturels : il fut fondé sur le capital imposable (τίμημα) qui fut fixé, selon les classes, à 1 talent, 1/2 talent et 10 mines. Ces capitaux ont, d'ailleurs, été déterminés sur les revenus en nature visés par Solon.

Le pentacosiomédimne ne peut guère vendre que la moitié de son orge ; ces 250 médimnes, vendus à 2 dr. le médimne, lui rapportent 500 dr. qui, capitalisés à 8 0 0, donnent 6.250 dr., un peu plus du talent auquel est fixé son capital imposable.

1. Sur le rapport de valeur entre l'orge et l'huile à Athènes, voir maintenant A. von Premerstein, *Ath. Mitteil.*, 1911, p. 85.

La division solonienne ainsi modifiée resta la base de l'impôt sur le revenu à Athènes jusqu'à ce que, en 378/7, il fut décidé, pour faciliter la perception, de remplacer la division en classes par le groupement en symmories.

Comme à Rome, bien que moins fortement, les inégalités censitaires entraînaient à Athènes des inégalités politiques. — Tous les citoyens, dans quelque classe qu'ils fussent rangés, étaient électeurs. Mais les thètes n'avaient pas accès aux magistratures ; l'exemption du service militaire dont ils jouissaient ne doit pas être regardée, ainsi qu'elle le serait aujourd'hui, comme une compensation ; l'équipement militaire réclamait autant de frais que l'exercice d'une magistrature et il fallait être riche pour pouvoir, soit dans une expédition soit dans une fonction publique, donner son temps et sa peine à la République. Les plus riches des citoyens, les pentacosiomédimnes, reçurent en plus l'honneur et la charge des *liturgies* : l'État, n'ayant pas de réserves métalliques, était bien obligé de s'adresser aux riches quand il fallait faire des frais extraordinaires, pour une expédition ou une ambassade, un banquet ou une fête. C'est à Solon que remonterait aussi l'ἀντίδοσις, la procédure par laquelle celui auquel on demandait une liturgie qui lui semblait dépasser ses ressources pouvait proposer à un plus riche que lui ou de prendre cette liturgie à sa charge ou de lui céder son patrimoine.

Comment les magistrats étaient-ils choisis ? Par élection ou par sort ? Aristote nous apprend que les deux systèmes avaient été combinés à l'origine, notamment pour les archontes qui étaient tirés au sort parmi dix candidats élus pour chaque tribu ; parfois on aurait procédé directement au tirage au sort : ainsi, pour les trésoriers pris parmi les seuls pentacosiomédimnes.

M. de Sanctis cherche à récuser ces témoignages : le tirage au sort par tribu n'aurait été introduit qu'en 487/6, d'abord pour l'archontat ; il se serait peu à peu substitué à l'élection si bien qu'à l'époque d'Aristote on n'élisait plus de magistrats et le tirage au sort parmi les dèmes n'avait lieu que pour les bouleutes et les gardiens des arsenaux. Si telle est bien sans doute l'évolution générale, je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas que le tirage au sort est une institution primitive. Fustel de Coulanges en a montré tout le caractère religieux : par le sort, c'était la divinité elle-même qui semblait faire son choix. Platon l'interprétait déjà ainsi ; M. de Sanctis lui reproche de n'avoir pas vu la contradiction que l'insti-

tution présentait avec la coutume de soumettre tout magistrat à une *dokimasie*. Mais la dokimasie n'est-elle pas elle-même, à l'origine, une opération religieuse ? Ce qu'elle a pour but d'examiner chez le candidat c'est, d'abord, la pureté de sa race et de sa vie : aux yeux des Athéniens on ne saurait jamais trop contrôler, même la désignation des dieux ; ses interprètes mortels ont toujours pu se tromper. Pour chaque magistrature l'action de Solon a laissé sa trace.

Aux Archontes il a assigné le *thesmotéteion* pour lieu de réunion, ce qui a contribué à leur donner l'apparence d'un collège, et c'est en collège qu'ils procèdent au tirage au sort des juges et à la vente des biens confisqués.

Ils ne sont pris que dans les deux classes supérieures : c'est en 457/6 qu'un zeugite revêtit pour la première fois l'archontat. C'est la première seule qui fournit les trésoriers d'Athèna, apparemment afin qu'ils offrent plus de garantie par leur fortune ; sans doute en est-il de même des deux autres collèges financiers, celui des *kolakrètes* qui perçoivent les impôts et y prélèvent ce dont les différents services publics ont besoin, et celui des *pôlètes*, chargés de la vente à l'encan des biens confisqués, de l'affermage de ceux de l'État, de l'adjudication des gabelles et des constructions publiques.

Les zeugites ne purent avoir accès qu'au collège des *Onze*, une création de Solon, chargé de la police et de l'exécution des arrêts, y compris la sentence capitale qu'exécutait le bourreau, leur esclave, — ce qui contribua puissamment à supprimer à la fois *vendetta* et *lynchage*.

Les tribunaux des Ephètes et de l'Aréopage dont nous avons vu la réorganisation par Dracon paraissent aussi ne s'être recrutés que dans les deux premières classes. Une partie de cette réorganisation doit être sans doute attribuée à Solon ; c'est lui surtout qui a donné à l'Aréopage son caractère politique.

Il en a fait un véritable Sénat, surveillant la vie privée, contrôlant la vie publique.

Ce Sénat, formé des anciens archontes, eût maintenu, plus étroit que jamais, le régime aristocratique, si Solon ne lui avait donné comme contrepoids, à défaut d'un Conseil élu [1], le tribunal des

1. M. de Sanctis a cherché à montrer que c'est à tort qu'on avait attribué à Solon la création d'une *boulé* de quatre cents membres, cent par tribu. Elle n'aurait pas eu de rôle avant les réformes de Clisthène où elle devint le conseil de l'assemblée. D'autres savants ont voulu en faire le Conseil des naucrares ; mais on verra que ceux-ci

héliastes. Nous ne savons par quel mode étaient choisis ces héliastes, mais seulement qu'ils n'étaient pas encore six mille comme au ve siècle; déjà, sans doute, ils devaient être pris en droit dans tout le corps des citoyens; en fait, l'absence d'indemnité devait en exclure les thètes [1]. Les thesmothètes la présidaient, comme chez nous des magistrats dirigent les délibérations du jury. Sauf les crimes de sang, les atteintes à la famille et à la religion et les violations de l'ordre ou de la sécurité publique, qui continuaient à relever exclusivement de l'Aréopage et des Éphètes, presque tous les crimes et délits ressortirent au tribunal populaire : procès civils pour dommage, violence, etc. (δίκαι βλάβης, ὕβρεως), dénonciations contre des magistrats (φάσεις) pour malversations ou collusions, accusations pour délit grave contre les intérêts de l'État (εἰσαγγελίαι).

Ainsi apparaissent deux principes féconds : la justice passe des mains du roi et de ses collègues, qui l'exerçaient de droit divin, au jury qui émane du peuple ; la justice n'a plus seulement pour but d'empêcher l'individu ou la famille lésée de se la faire eux-mêmes par la vendetta ; elle devient la gardienne de l'ordre social.

La gloire de Solon restera d'en avoir jeté les germes dans la terre athénienne qu'il rendait aux petits propriétaires en même temps qu'il leur donnait leur place dans l'État par les magistratures et les tribunaux. Sans doute, avant que ces germes ne pussent porter leurs fruits, fallait-il que le vieux sol athénien fût arrosé de sang. Comme tous les réformateurs honnêtes et modérés, Solon comptait sur la modération de ses concitoyens pour faire durer ses réformes. Il avait savamment cru équilibrer l'Aréopage par l'Héliée ; il s'était flatté que la population agricole, satisfaite de pouvoir cultiver en paix, n'essaierait pas d'enlever les magistratures aux riches et que ceux-ci ne chercheraient pas à rétablir le peuple dans son ancienne sujétion. Par un plus grave excès de confiance, bien qu'il eût connu des tentatives de tyrannie, — puisqu'une de ses lois pronon-

ne doivent sans doute leur organisation qu'à Pisistrate, et que leur rôle n'aurait jamais justifié l'existence d'un pareil Conseil. L'institution par Solon de la *boulé* serait une invention de l'époque où l'on a voulu faire de lui le fondateur de la démocratie athénienne. — J'avoue n'être pas convaincu par l'argumentation qui enlève si aisément à Solon, malgré les textes, l'institution de la βουλή et des ἐύθυναι.

1. Pour le nom d'ἡλιαία, G. de Sanctis accepte l'explication d'Ed. Meyer, *Forschungen*, chap. I, p. 104. Ce serait l'assemblée tenue en plein air, sous le soleil (ἥλιος), *sub divo*. Qui dit *sub divo* ne dit-il pas toujours un peu *sub deo* à l'époque où la divinité remplit le ciel?

çait l'amnistie envers leurs auteurs, — il n'avait pris aucune mesure pour constituer un pouvoir exécutif assez fort pour empêcher de nouvelles révolutions. Pour n'avoir pas voulu se perpétuer lui-même au pouvoir, pour avoir cru qu'il suffisait d'inscrire ses lois sur des tables à pivot mobile, qu'on nomma κύρβεις et ἄξονες[1], après avoir fait jurer aux Athéniens de les respecter, il allait voir Athènes divisée entre les factions : s'il ne s'était pas élevé parmi elles un homme éminent, son œuvre eût risqué de ne pas lui survivre. Grâce à Pisistrate, les germes semés par Solon vont pouvoir grandir pour la moisson future.

VIII

Une tradition — sans doute due à l'interprétation de certains vers du législateur — veut que Solon ait, après son archontat, voyagé dix ans; il aurait fait jurer à ses concitoyens d'observer pendant ce temps sa constitution.

S'il en fut ainsi, une désillusion profonde dut l'attendre à son retour. L'inévitable querelle avait éclaté entre la noblesse et le peuple[2]; elle en était venue au point qu'aucun archonte n'avait pu être élu en 589/8 et en 584/3; la division s'était même mise au sein de la noblesse, si l'on en croit l'interprétation que M. de Sanctis adopte pour une notice d'Aristote. Après avoir dit qu'à la suite de l'anarchie (au sens étroit du terme : pas d'archonte) de 584/3 Damasias réussit à rester archonte pendant deux ans et deux mois, Aristote nous apprend que l'on décida, après sa chute, en 581, de choisir cinq (ou quatre) archontes parmi les Eupatrides, trois parmi les ἀγροῖκοι et deux parmi les δημιουργοί. Dans les Eupatrides il faudrait voir les chefs de la haute noblesse qui pouvaient vivre seigneurialement de leurs revenus; dans les *agroïkoi*, les gentilshommes campagnards exploitant eux-mêmes leur domaine; dans les *démiourgoi*, les gentilshommes qui s'étaient mis à diriger de petites industries : M. de Sanctis observe que ce sont là, non des ouvriers, mais des industriels, ceux, aurait-il pu ajouter, que visait

1. M. de Sanctis eût dû rappeler à ce propos la loi d'Érythrées, gravée vers 600, qui peut donner une idée des *Kurbeis* de Solon (Wilamowitz, *Nordionische Steine*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1909).

2. A l'origine de ces rivalités politiques, pourrait se trouver simplement la traditionnelle hostilité entre deux grandes familles. Une hostilité de ce genre paraît avoir existé entre les Alkmeonides et les Lykomides; dans les cas de ce genre, l'une des familles nobles cherche toujours l'appui du peuple.

la loi de Solon, — par là ancêtre lointain de Colbert, — sur les métiers qu'on peut pratiquer sans déroger. *Démiourgoi* et *agroïkoi* représenteraient donc la petite noblesse laborieuse liguée contre la haute aristocratie. Qu'aucun zeugite ne se trouvait parmi ces *agroïkoi*, c'est ce qu'attesterait, selon le savant Italien, le passage où Aristote note que c'est en 457/0 qu'un zeugite obtint pour la première fois l'archontat. Mais M. de Sanctis n'admet-il pas lui-même que la répartition des archontes inaugurée en 581/0 n'eut pas de suite? On peut aller plus loin et se demander si l'on doit, sur la foi d'un texte unique, admettre qu'il ait existé en Attique une pareille division des partis. Je croirais plutôt qu'elle exprime, sous d'autres noms, la tripartition qui est beaucoup mieux attestée sous les désignations de *pédiéens* (πεδιεῖς ou πεδιακοί), *paraliens* (πάραλοι ou παράλιοι) et *diakréens* (διάκριοι ou ὑπεράκριοι).

Les *Pédiéens* « gens de la plaine », sont les grands propriétaires, qui paissent leurs bœufs, et leurs chevaux dans la steppe athénienne que traverse le Képhisos, les prairies de la Mésogée et les grasses alluvions d'Éleusis ; les *Diakriens*, « montagnards », sont les chevriers, bûcherons, charbonniers et mineurs qui s'étendent au N.-O., des sapins du Parnès et des arbousiers du Pentélique aux mines du Laurion ; les *Paraliens*, « gens de la côte », sont les pêcheurs du littoral, les marins et caboteurs dont la mer faisait peu à peu des armateurs et des commerçants. Chacun des trois partis avait pour chef, un membre d'une des grandes familles : les Pédiéens, Lykourgos, sans doute un Boutade ; les Paraliens, Mégaklès l'Alkméonide, gendre du tyrande Sicyone Clisthène ; les Diakriens, Pisistrate, peut-être un Philaïde.

Pourquoi tel parti adopta-t-il tel chef ? Tout ce qu'on peut supposer, c'est que les Boutades, remontant au roi Pandion et ayant leur culte à l'Acropole, passaient pour représenter la plus ancienne noblesse terrienne ; que les Alkméonides, enrichis par le négoce, comme on peut l'induire de l'histoire d'Alkméon et de Crésus, exerçaient surtout leur influence sur les armateurs et les marins ; que Pisistrate, ayant ses domaines patrimoniaux dans la région de Marathon et de Brauron, dominait de là les montagnards. Mais ce qui dut décider des événements, ce furent sans doute surtout des questions de personne qui nous échappent aujourd'hui. Elles étaient déjà fort obscures aux anciens dont les récits sur cette période troublée offraient beaucoup de variantes. Hérodote représente

une tradition ; Aristote et Plutarque une autre empruntée sans doute à un atthidographe qui corrige Hérodote par des souvenirs locaux. M. de Sanctis a soumis à une critique pénétrante toutes les données qui se réfèrent aux deux ou trois exils qu'on attribue tour à tour à Pisistrate et aux Alkméonides ses rivaux. Une fois les traditions diverses passées au crible de sa critique, il ne subsiste plus guère que le schéma suivant.

En 561/0, Pisistrate s'empare du gouvernement, d'accord avec Mégaklès dont il épouse la fille ; s'étant brouillé avec lui, il doit quitter l'Attique en 556/5. Le gendre de Clisthène de Sicyone gouverne alors pendant dix ans avec les oligarques ; il noie dans le sang, malgré la foi jurée, la tentative de Kylon[1], gendre du tyran de Mégare, Théagène, qui, avec l'aide de son beau-père, réussit à s'emparer de l'Acropole et à s'y maintenir quelque temps. Théagène étant mort vers 550, les oligarques qui sont devenus les maîtres à Mégare profitent des dissensions qui divisent les Athéniens pour leur reprendre Salamine dont on attribuait la prise à Solon et Nisaia dont Pisistrate se serait emparé[2]. Pendant que les Alkméonides s'affaiblissaient ainsi, Pisistrate paraît avoir été dans

1. Je ne suis pas tout à fait convaincu par les raisons que M. de Sanctis donne pour faire descendre vers 550 cette tentative de Kylon qu'on place d'ordinaire en 632. La thèse de H. Demoulin sur *Epimenide de Crete* (1901), ne me paraît pas non plus permettre de le considérer comme un personnage entièrement mythique : en descendant d'un siècle l'attentat de Kylon, on peut aisément combiner les données qui mettent Épiménide en rapport, d'une part, avec la purification du sacrilège dont Kylon a été victime, d'autre part avec Solon et Pisistrate.

2. Sans tenir assez compte, à mon sens, des fortes objections de Eusebi, M. de Sanctis maintient que ces deux faits doivent se placer pendant le premier gouvernement de Pisistrate. Solon n'y aurait été pour rien. De même Solon n'a probablement été pour rien dans la première guerre sacrée. Toute la légende serait fondée sur une mauvaise interprétation de ses vers de jeunesse sur Salamine ; peut-être faut-il aussi faire entrer en ligne de compte la statue qu'il aurait eue de son vivant à Salamine (mais elle ne paraît lui avoir été élevée qu'au IVe siècle. Cf. Overbeck, n. 1395-7). Mais je ne crois pas que G. de Sanctis ait raison de contester la réalité de la part qu'y auraient prise les Athéniens. On sait par Plutarque que c'est Alkméon, non Solon, qui aurait été, dans cette expédition, le chef des Athéniens, d'après les archives delphiques (*Solon*, 11). Or, une tradition imposante veut aussi que Clisthène de Sicyone y ait pris part. Il était le beau-père de Mégakles, le fils d'Alkméon. D'autre part, les richesses des Alkméonides ne suffisent pas à expliquer que, exilés et sacrilèges, ils aient pourtant été chargés, en 548, de rebâtir le temple de Delphes brûlé. Ne peut-on supposer que c'est Mégakles qui, d'accord avec son beau-père (que rien n'empêche de faire vivre jusqu'en 550), alla délivrer Delphes de la mainmise de Krisa ; il put envoyer comme général un de ses parents du nom d'Alkméon ; reconnaissants, les Amphiktyons lui auraient confié la reconstruction du temple d'Apollon. Je tiens, d'ailleurs, à avertir que, si je ne puis entreprendre de discuter ici l'argumentation par laquelle M. de Sanctis fait descendre Kylon de près d'un siècle, je puis la recommander à titre de tour de force élégant.

le Pangée s'établir à Rhaikélos. Avec l'argent tiré des mines d'or qu'il y exploite, avec l'appui de Naxos, d'Érétrie et d'Argos, — il épouse alors l'Argienne Timonassa, — il peut débarquer à Marathon en 546. Les Alkméonides, battus à Pallène, à l'entrée de la plaine attique, doivent s'exiler. Pisistrate obtient que l'arbitrage spartiate lui rende Salamine ; il gouverne désormais en maître, entouré de gardes, les fameux *Korynéphores*[1].

Pisistrate a été le dernier — et le plus brillant — des grands tyrans grecs : plus que Clisthène de Sicyone, Périandre de Corinthe ou Polycrate de Samos il incarnera, au yeux de la postérité, cette *tyrannia* qui, pour être bien comprise, devait être traduite par *principat* à la façon dont l'entend l'auteur du *Prince*, à la façon aussi dont ses contemporains la virent pratiquée par les Sforza et les Médicis[2].

IX

C'est avec Pisistrate qu'Athènes commence à devenir une grande puissance. C'est lui qui a jeté les bases de son empire maritime. Il n'y était pas seulement poussé par l'ambition d'imiter les grands tyrans contemporains, Polycrate de Samos ou Périandre de Corinthe ; l'intérêt d'Athènes s'unissait au sien. A mesure que sa population se développait, le sol attique devenait plus insuffisant à la nourrir : c'est pour assurer l'arrivée des blés du Pont — et pour en enlever le profit à Mégare — que Pisistrate, au prix d'une longue guerre avec Mitylène que termina un arbitrage de Périandre, s'empara de Sigeion, à la pointe S.-O. des Dardanelles ; il en remit la garde à son parent Hégésistratos et, pour s'assurer l'alliance de la grande cité voisine, Lampsaque, Hippias donna sa fille Archidiké en mariage à son tyran ; Sigeion était si bien un fief Pisistratide

1. M. de Sanctis admet à leur égard le récit traditionnel. Mais je crois que l'arme singulière à laquelle les *Korynéphores* devaient leur nom, la massue (*Koryné*), inusitée des Athéniens, doit indiquer, qu'ils étaient choisis ou bien parmi les montagnards de la *Diakria* où l'on comprend encore son usage, ou bien parmi ces cavaliers thessaliens qu'on sait que les Pisistratides prirent à leur solde et dont certains paraissent avoir été armés de la massue (cf. Th. Reinach, *Corolla Numismatica*, et Premerstein, *Klio*, 1911, p. 306).

2. M. de Sanctis admet, avec Beloch contre Busolt, qu'il n'y a eu qu'une expulsion des Alkméonides comme il n'y a eu qu'un bannissement de Pisistrate : la première expulsion des Alkméonides pour avoir mis à mort les Kyloniens malgré la foi jurée serait une légende forgée d'éléments empruntés aux deux exils réels qu'ils subirent l'un du fait de Pisistrate, l'autre du fait du roi de Sparte Cléomène.

que, chassé d'Athènes, Hippias put s'y réfugier. En face, un autre des parents de Pisistrate, le Philaïde Miltiade, s'était taillé une sorte de principauté dans la Chersonèse de Thrace ; pour assurer sa conquête et l'agrandir, il alla chasser les Pélasges ou Tyrrhéniens d'Imbros et de Lemnos ; ces îles furent les plus anciennes et les plus durables des colonies athéniennes. Leur possession permettait aussi de mieux protéger Rhaikélos, la factorie établie par Pisistrate au pied du Pangée. L'amitié du roi de Macédoine éloignait, d'ailleurs, toutes craintes, comme l'appui du tyran de Naxos, Lygdamis, au succès duquel Pisistrate avait contribué, permettait aux flottilles athéniennes de se risquer à travers l'Égée. Ce ne put être que d'accord avec lui que Pisistrate fit procéder à une première purification de Délos dont l'Apollon joua désormais pour Athènes le rôle auquel se refusait celui de Delphes, trop complaisant aux Doriens. Maître de Délos, Pisistrate put croire un instant avoir acquis l'hégémonie des Cyclades ; mais la marine athénienne n'était pas encore de taille à rivaliser avec celle de Samos ; aussi, quand Polycrate, dont Pisistrate avec Lygdamis paraît avoir favorisé l'usurpation, eut donné à Samos un nouvel essor, Pisistrate dût-il le laisser s'emparer de Rhéneia que le Samien consacra à Apollon en la reliant à Délos avec une chaîne (v. 535).

En même temps que s'esquisse ainsi la future thalassocratie athénienne, en Grèce même on voit poindre cette double rivalité qui va désormais compromettre la grandeur d'Athènes : rivalité avec Sparte dans le Péloponèse, avec Thèbes dans la Grèce du Nord. Entre Sparte et Athènes, la différence de race, l'opposition de tous les goûts et l'antagonisme de toutes les tendances ne suffisent pas à expliquer l'hostilité, dès lors endémique, qui devait mener les deux cités à leur ruine : il y a eu là tout un engrenage de causes dont aucune bonne volonté ne put les dégager par la suite. Ici nous tenons le début de cette chaîne trop souvent ensanglantée. Se sentant menacées par la puissance commençante d'Athènes, ses voisines, Mégare et Égine[1], maîtresses jusque-là du golfe Saronique, cherchent l'appui de Sparte ; Pisistrate répond en s'alliant avec les seules

1. Athènes a sans doute recherché l'alliance d'Égine contre Mégare ; il ne faut pas oublier qu'elle formait de longue date avec Égine et Trezène l'Amphictyonie de Calaurie. — Tout ce qui est dit de Pittakos, de Phrynon et de Périandre dans les textes relatifs à cette guerre de Sigée oblige, quoi qu'en ait dit M. de Sanctis, à en reporter le début à la fin du VIIe siècle.

cités qui peuvent fermer l'isthme aux armées lacédémoniennes, Argos et Corinthe.

Entre Athènes et Thèbes, villes voisines, c'est par suite de ce voisinage que la lutte à été inévitable : de Mégare à Oropos une longue frontière commune n'a jamais cessé d'être âprement contestée. Moins forts militairement que les Béotiens, les Athéniens ont cherché à s'appuyer contre eux aux voisins qui pouvaient, en temps opportun, les détourner à la défense de leurs autres frontières : les Thessaliens et les Eubéens. En Eubée, à la suite de la longue guerre Lélantienne, Érétrie, soutenue par Milet, avait cédé l'hégémonie à Chalcis, alliée de Samos, des Thessaliens et des Athéniens. A la suite de la première Guerre Sacrée, les Thessaliens qui avaient pris, comme plus tard les Macédoniens, fait et cause pour l'Amphictyonie, avaient établi sous ce prétexte leur hégémonie en Phocide et en Béotie : à peine soumis, Béotiens et Phocidiens se révoltèrent et, par la victoire de Kéressos (près de Thespies), reprirent leur indépendance. Thèbes voulut alors grouper autour d'elle les cités béotiennes en une confédération puissante : Platées seule refusa d'y entrer et demanda le secours d'Athènes : Hippias le lui accorda et, vainqueur en 519, conserva par Platées une voie d'invasion en Béotie tandis que l'amitié thessalienne lui restait acquise ainsi que l'indique le nom de son frère, Thessalos.

En même temps que l'hostilité de Thèbes, Athènes gagna ainsi celle non moins périlleuse de Delphes : dès 520, la Pythie montrait son hostilité aux Pisistratides en confiant aux Alkméonides, leurs rivaux, la reconstruction du temple : désormais la Pythie va « thèbaniser » et « laconiser » jusqu'au temps où, toujours hostile à Athènes, elle « philippisera ».

Ce premier essor maritime qu'Athènes atteignit sous Pisistrate impliquait une marine d'État ; pour que l'État eût des vaisseaux il lui fallait de l'argent et des hommes. C'est ainsi que la politique extérieure de Pisistrate s'allie avec la plus importante de ses réformes intérieures : les naucraries. Si même leur institution remonte à Solon, comme le voulait Aristote, c'est seulement le tyran qui en a tiré tous les avantages. Dans chacune des quatre tribus douze naucraries furent taillées ; c'étaient des circonscriptions financières et administratives, puisqu'elles servaient à la répartition de l'impôt du vingtième sur les revenus et que les démarques de

Clisthène remplacèrent les naucrares ; c'étaient des circonscriptions maritimes puisque cet impôt était destiné à équiper un certain nombre de navires, — en principe un navire et deux cavaliers par naucrarie ; — les naucrares [1], capitaines de ces navires, paraissent avoir rempli en même temps, chacun pour sa commune, les fonctions d'un maire, d'un répartiteur et d'un percepteur; réunis, ils choisissaient un président et le conseil formé par ces quarante-huit prytanes, siègeant à Athènes, paraît avoir joué un certain rôle politique. C'est cette assemblée — la première qui représenta l'Attique territorialement — qui, après avoir amené les paysans de l'Attique au siège de l'Acropole saisie par Kylon, lui promet vie sauve ainsi qu'à ses compagnons.

M. de Sanctis ne s'est pas demandé si cette division territoriale servit de cadre à l'armée comme elle servit de cadre à la flotte ; ce qu'on sait des deux cavaliers fournis par chaque naucrarie n'en est qu'un faible indice. D'ailleurs, Pisistrate ne semble pas s'être intéressé à la formation d'une armée; il paraît avoir fondé surtout sa puissance militaire sur sa garde accrue d'archers scythes, enrôlés ou achetés au fond du Pont-Euxin, et de cavaliers que les Thessaliens, en retour de son alliance, lui envoyèrent comme auxiliaires. Il y a là une faiblesse sur laquelle M. de Sanctis eût dû appeler l'attention : et cette faiblesse est singulièrement révélatrice; car elle paraît indiquer envers la bourgeoisie athénienne, de la part de Pisistrate et de ses fils, une défiance que les faits ont justifiée Si leur corps de mercenaires suffit à tailler en pièces les oligarques retranchés dans Leipsydrion, puis les Spartiates d'Anchimolios au Phalère, il ne tint pas devant l'armée lacédémonienne du roi Kléoménès. Hippias avait procédé au désarmement des Athéniens après le meurtre d'Hipparque ; ne pouvant mettre en ligne aucune

1. On a même voulu faire remonter leur institution à Thésée, en s'appuyant d'une part sur l'analogie de la division maritime qu'Homère décrit chez les Phéaciens. M. de Sanctis ne tient pas assez compte du mémoire de Glotz et ne paraît pas savoir qu'il a été réimprimé, modifié, dans ses *Études Juridiques et Sociales*, 1906, d'autre part sur le rôle que jouent les navires dans les vases attiques des IXe-VIIIe siècles, dits du Dipylon, outre le mémoire de Helbig, *Les vases du Dipylon et les naucrarries*, *Mém. de l'Acad.*, 1898. M. de Sanctis eût pu citer Poulsen, *Die Dipylongräber*, 1905. Il n'y a pas lieu de mettre en doute qu'à l'origine chaque naucrarie fournit un galère et deux cavaliers qui devaient jouer le rôle de garde-côte : cela nous reporte en pleine époque des pirates Pélasges ou Cariens. Tout confirme qu'avant Themistocle, Athènes avait précisément une cinquantaine de vaisseaux de guerre, et les quatre-vingt-seize cavaliers avec leurs quatre phylarques forment cette troupe de cent *hippeis* qui fut longtemps la seule cavalerie nationale d'Athènes.

force contre les envahisseurs, il dut s'enfermer sur l'Acropole où la prise de ses enfants l'obligea bientôt à capituler. Les deux « Bastilles » qu'il s'était fait construire, à l'Acropole et à Munychie, furent démantelées, le tyran et ses parents bannis et la tyrannie abolie à jamais (510).

Dans ce résumé, nous n'avons pas attaché plus d'importance que M. de Sanctis à la fameuse conjuration d'Harmodios et d'Aristogiton. Ce n'est, en effet, que par suite d'une erreur en partie volontaire que les Athéniens en sont venus à attribuer la chute des Pisistratides au tyrannicide de quatre ans antérieur (514). Les textes qui nous en ont conservé le souvenir se rattachent à des traditions trop différentes[1] pour qu'on puisse espérer se faire une idée exacte des faits. Tout ce qui semble certain c'est qu'il s'agit d'une offense privée. Sans doute M. de Sanctis a raison d'insister sur le fait que les tyrannicides appartiennent à la grande famille des Géphyréens; mais cela ne suffit pas à établir que leur attentat fit partie d'une conjuration oligarchique, la même qui aurait amené les Alkméonides, massés sur la frontière béotienne avec leurs partisans, à aller s'emparer de Leipsydrion. La contemporanéité des deux événements n'est nullement établie et l'on peut objecter aussi que, s'il y avait eu conspiration, il y aurait eu des poursuites. Or, sauf les tyrannicides massacrés par les gardes de leur victime, il n'y eut pas d'exécution; personne ne croit plus au supplice de Léaina, légende iconologique dont M. de Sanctis ne fait même pas mention. On ne doit donc pas se figurer une grande conjuration avec invasion des bannis qui suit la mise à mort des tyrans, à la façon de celle des Pazzi; ce n'est guère qu'une haine privée comme celle qui pousse Loren-

1. On sait qu'on peut distinguer quatre versions : Hipparque aurait enlevé à Aristogiton : 1° ou son favori Harmodios ; 2° ou leur éromène commun ; ou bien il aurait 3° outragé sa sœur ; 4° ou lui aurait refusé le droit d'être Kanéphore aux Panathénées. Seule cette dernière version porte en soi un cachet d'antiquité, bien que la mort de l'offenseur paraisse un châtiment bien disproportionné à l'offense. (Il n'y aurait pas eu offense si, comme on l'a supposé, c'était en raison des cultes particuliers des Géphyréens que la sœur d'Aristogiton aurait été exclue de ce culte officiel.) Dans d'autres versions enfin, c'est le troisième fils de Pisistrate, Thessalos, qui joue le rôle de son demi-frère Hipparque (c'est évidemment en tant que fils d'une étrangère qu'il n'a pas été associé à ses frères). Cependant, on peut admettre que les Kanéphores d'Athènes devant être prises parmi les vierges nées de parents citoyens, l'exclusion de la sœur d'Aristogiton pouvait sembler lui contester la double qualité exigée. Par une interprétation erronée, on aurait tiré de ce fait le *per vim stuprata virgine* de Justin. A cette version populaire (pensez à Lucrèce et à toutes les révolutions qui sont censées issues d'un outrage pareil) les oligarques auraient opposé celle de la rivalité amoureuse, moins honorable encore pour Aristogiton que pour Hipparque qui, du moins, lui avait été préféré.

zaccio contre le duc Alexandre ; le tyran tué, la tyrannie lui survit. Mais, comme la légende a fait de Lorenzaccio une sorte de héros républicain, elle a idéalisé de même la vengeance familiale des Géphyréens en acte de souveraine justice et d'héroïque dévouement. Ils étaient apparemment les seules victimes des Pisistratides : après leur chute ils en devinrent naturellement les héros, comme le symbole même de la liberté et la glorification du meurtre des tyrans. Sans doute, le bronze d'Anténor et les vers fameux ont-ils puissamment contribué à faire d'Harmodios et d'Aristogiton les *tyrannoktones* par excellence : ils sont restés ainsi la personnification du tyrannicide.

Je m'étonne que les comparaisons indiquées avec des faits bien connus de la Florence des Médicis ne soient pas venues à la pensée de l'historien italien. Elles eussent pu lui inspirer le tableau de tout ce que la culture athénienne a dû aux Pisistratides, tableau dont l'absence ne permet pas de comprendre comment Athènes, cité à peine égale à Mégare au temps de Solon, est devenue à la fin du VIe siècle l'une des premières de la Grèce. Rien ne ressemble plus au mécénat de Cosme suivi par celui de Laurent et de Julien de Médicis que la tyrannie de Pisistrate suivie de celle d'Hipparque et d'Hippias. Non seulement on aurait pu montrer qu'aucune conception ne rappelle plus celle du *tyran* du VIe siècle que celle du *prince* italien de la Renaissance ; mais, c'est en voyant ce qui s'est passé à Florence qu'on peut comprendre que, sans revêtir de titre particulier ni rien changer à l'organisme administratif, les Pisistratides aient pu être les maîtres dans Athènes par la vertu combinée de leur fortune [1], de leurs mercenaires et, surtout, d'une intelligence supérieure.

De part et d'autre, si les grandes familles n'ont supporté qu'avec peine le joug de l'une d'entre elles, paysans et commerçants l'ont également soutenue : les paysans parce que toutes les terres confisquées aux bannis ou prises aux ennemis avaient été morcelées en petites propriétés tandis que la redevance des hektémores envers leur patron était réduite du sixième au vingtième ; les commerçants par toutes les conséquences heureuses que l'essor maritime eut sur le développement économique d'Athènes.

Comme les Médicis, les Pisistratides contribuèrent puissamment

1. M. de Sanctis eût dû insister sur les grandes fortunes qui durent se former alors, grâce à l'essor économique d'Athènes. Ainsi Miltiade s'était fait en Chersonèse une fortune d'au moins 100 talents (600.000 francs qui, vu la puissance d'achat, devaient valoir dix fois plus), puis qu'après avoir payé 50 talents pour son père, il restait à Cimon une des plus grandes fortunes du temps.

à ce développement par leur goût des arts; leur cour devenait la plus brillante de la Grèce tandis que la pierre et surtout le marbre — qu'on commençait à tirer en masse du Pentélique — substitués partout au bois et au tuf, commençaient à faire d'Athènes une ville d'art qui fut pour la Grèce ce que Florence fut pour l'Italie. La céramique, qui atteignit son apogée entre 560 et 500, dans les derniers temps de la figure noire et les premiers de la figure rouge, ne contribua pas à la seule gloire artistique d'Athènes ; ce fut aussi une source de sa richesse. Jamais l'art, tant en argile qu'en tuf ou en marbre, tant peint sur pierre que sur terre, n'eut plus de spontanéité et de pureté, de liberté ingénue et de grâce noble. Rien ne ressemble plus au *quattrocento* florentin que le VIe siècle athénien.

Partout de grands monuments venaient donner à l'art l'occasion de déployer toutes ses ressources nouvelles. A l'Acropole, des Propylées venaient dresser une entrée monumentale et l'*Hékatompédon*, reconstruit, s'entourait d'un portique et se couronnait d'une gigantomachie en marbre [1] ; les autres grands dieux Athéniens, Apollon, Dionysos, Zeus, reçurent des temples nouveaux au pied de l'Acropole, le Pythion, le Lénaion, l'Olympieion surtout dont la *cella* seule (35 m. sur 15) eût compris tout l'Hékatompédon (33 m. — 100 pieds eginétiques — sur 12) et dont les colonnes de tuf avec leurs 2 m. 38 de diamètre devaient être les plus fortes de la Grèce.

Aux vieilles pompes sacrées telles que Thargélies et Anthestéries, vinrent s'ajouter de splendides fêtes populaires où les sacrifices s'encadraient de processions et de défilés de toute la jeunesse athénienne et de tous les corps de l'État comme aux Grandes Panathénées [2] ; il en était de même aux Grandes Eleusinies qui, transformées par l'Orphisme, firent d'Eleusis une dépendance religieuse aussi

1. D'après les travaux récents (résumés dans l'excellent *Athènes* de G. Fougères, 1912), les frontons de marbre n'auraient été dressés que vers 520, quand les fils de Pisistrate entourèrent l'Hékatompédon d'une colonnade de marbre. Les frontons de Pisistrate seraient les groupes fameux en calcaire polychromé de la *Lutte d'Héraklès-contre Typhon* et de l'*Apothéose d'Héraklès*.

2. Rappelons que Norman Gardiner a montré (*Journ. Hell. Studies*, 1912, p. 184) qu'il n'y avait aucune raison de supposer, comme l'a fait G. v. Brauchitsch (*Die Panathenaischen Preisamphoren*, 1910), que la distribution en prix aux Panathénées d'une amphore, à l'image d'Athèna, remplie d'huile d'olive, instituée par Pisistrate, fut abolie par Clisthène comme symbole de la tyrannie. C'est, au contraire, sans doute à l'organisation de Clisthène, où la division en dix tribus fit dominer les collèges dizeniers, que la fête, que les Pisistratides paraissent avoir dirigée eux-mêmes, fut organisée désormais par une commission de dix athlothètes.

bien que politique d'Athènes. C'est alors aussi que prirent leur essor aux Grandes Dionysies les représentations dramatiques et les concours musicaux sans lesquels ni les Simonide ni les Eschyle n'auraient chanté. En même temps qu'un théâtre s'élevait pour les concours poétiques dans l'enceinte de Dionysos Éleuthéreus, pour les concours athlétiques le gymnase de l'Académie était agrandi et celui du Lycée construit. Comme la ville se développait à mesure qu'elle s'embellissait, il fallut lui assurer l'eau en abondance : un aqueduc amena au pied de la Pnyx les sources captées dans la vallée moyenne de l'Ilissos et, dans la rivière même, entre l'Olympieion et le Pythion, la fontaine Kallirhoé devenait l'Ennéakrounos par sa transformation monumentale avec neuf bouches en gueule de lion.

Toutes ces constructions étaient, pour le peuple athénien, à la fois une preuve et une source de richesse ; c'était aussi une source de gloire. La même émulation que connut Florence — la recherche d'édifices égalant ou dépassant ceux des cités rivales — semble s'être emparée alors d'Athènes : c'est parce que les Alkméonides relevaient le temple de Delphes avec un péristyle de marbre et une gigantomachie au fronton, que l'Hékatompédon dut s'entourer de colonnes et montrer, lui aussi, Athèna terrassant Encelade; l'Ennéakrounos s'inspira de la Pirène de Corinthe et le temple de Zeus Olympien était destiné à effacer celui de Zeus à Olympie et ceux de Héra à Argos et à Samos.

Comme à Florence encore, l'essor des lettres alla de pair avec celui des arts. Si Athènes n'a pas eu de Dante, du moins est-ce aux Pisistratides qu'est due la conservation de l'épopée nationale ; c'est eux qui, à l'usage de leurs concours musicaux, firent mettre par écrit les poèmes homériques [1]. Pour les concours dramatiques Thespis, Choirilos et Pratinas vinrent donner sa forme littéraire au drame satyrique, tandis que Lasos d'Hermione transformait l'accompagnement musical du dithyrambe ; en même temps, attirés de leurs patries comme Pratinas et Lasos par la libéralité des tyrans athéniens, les deux grands lyriques du temps, Simonide de Céos et Anacréon de Téos, vinrent jouer autour des Pisistratides

1. Sans doute est-ce pour les flatter — et peut-être les rattacher aux Nélides — qu'un rôle fut fait dans l'*Odyssée* à Pisistrate, fils de Nestor, en même temps qu'on ajoutait dans l'*Iliade* quelques vers sur le chef des Athéniens. Cf. Seeck, *Die Quellen der Odyssee*, p. 329.

ce rôle de poètes de cour que tinrent, pour les Médicis, Politien et l'Arétin.

Enfin, si l'on se rappelle l'Académie Platonicienne où Laurent, poète et penseur, vient s'entretenir avec les Marsile Ficin et les Pic de la Mirandole, ne comprendra-t-on pas mieux ce grand mouvement philosophique de l'Orphisme dont Éleusis, transformé par les Pisistratides, devient le centre ? C'est alors que se développent ses grandes doctrines, — les dieux fondus avec les forces de la Nature, la faute première qui pèse sur l'humanité et sa rédemption finale, la purification progressive des âmes, par des pratiques et des rites appropriés, aboutissant à l'immortalité dans la béatitude, — c'est, du moins, à la cour des Pisistratides qu'elles sont mises en vers par Orpheus de Crotone, par Zopyros d'Héraclée et, surtout, par Onomacrite. Celui-ci, véritable apôtre de l'Orphisme, exerça la plus grande influence sur Hippias, le meilleur connaisseur des oracles au dire d'Hérodote, et sur Hipparque, aussi ami des Muses que des Grâces, nous dit-on, qui fit planter à tous les carrefours de l'Attique des *hermès*, gravés des devises de cette sagesse aimable et de cette raison souriante qui caractérisèrent dès lors la pensée attique.

Comment expliquer qu'un régime aussi brillant soit tombé dans une désaffection si profonde ? N'ayant pas tracé le tableau que nous venons d'esquisser de ce magnifique mécénat, si fécond pour tout ce qui fait, dans les lettres et les arts, la grandeur d'Athènes, M. de Sanctis ne s'est guère posé la question. Après avoir constaté avec raison combien l'*odioso e inutile attentato de Gefirei* y fut pour peu, il l'attribue *all impulso prepotente della opinione pubblica in Grecia e alla coscienza acquistata dal populo ateniese della sua attitudine a governarsi da sè* (p. 322). Sans doute, ce sentiment de pouvoir se gouverner lui-même a dû y contribuer puissamment. Les trente ans de gouvernement pacifique des Pisistratides n'ont pas manqué d'aider à le faire naître. Mais, puisqu'on se refuse à voir dans l'attentat d'Aristogiton une manifestation de ce sentiment, son action reste bien peu sensible. Il faut chercher d'autres causes. Les lambeaux de la tradition permettent de penser que les ennemis des Pisistratides ont bénéficié d'un ensemble de circonstances qui rendirent Hippias impopulaire. C'est la chute de ses alliés, Polycrate de Samos et Lygdamis de Naxos, remplacés par des oligarchies dévouées à Sparte ; c'est Argos, leur principal

appui dans la Péloponèse, réduite à l'impuissance par l'entrée de Corinthe et de Mégare dans l'alliance lacédémonienne ; c'est la poussée perse vers la mer Égée, occupant Samos en 516, puis Sigée et la Chersonèse. Les Athéniens ont dû se sentir menacés non seulement dans les intérêts de leur négoce, mais dans leur existence même, par la double hostilité des Perses autour de leurs colonies, des Lacédémoniens et des Béotiens à leur frontière. De cette menace de la perte de leurs colonies, de la diminution de leur commerce qui la suivit sans doute, de l'absence de forces capables de les protéger, le sentiment national a dû rendre responsable celui qui avait assumé la direction de la République. Comme il arrive toujours aux régimes extra-légaux, fondés sur une seule personnalité dominante, on les applaudit à l'envi tant qu'ils sont heureux : dès que la fortune devient contraire, il ne se trouve qu'une voix pour les rendre responsables de tous les périls et de tous les maux qui menacent la République. Et, comme ils se cramponnent au pouvoir, on les renverse.

X

La tyrannie des Pisistratides avait valu à Athènes une puissance et un lustre qui en faisaient un des États de premier ordre de la Grèce : en donnant conscience de cette force et de cet éclat aux Athéniens, elle avait rendu impossible un retour au pouvoir de l'oligarchie.

Plus que jamais, chaque citoyen était épris d'égalité et de liberté. C'est ce qui, malgré la défaveur qui s'attachait au nom des Alkméonides, allait permettre au chef de la famille, Clisthène, de gouverner Athènes pendant plusieurs années. Si Clisthène disparaît vers 500 de la scène politique, on peut faire durer la prépondérance absolue des Alkméonides jusqu'à la nomination à l'archontat, en 496, de leur adversaire Hipparchos, parent de Pisistrate ; elle s'effondre en 486-5 avec l'ostracisme des chefs de la famille, Mégaklès et Alcibiade. C'est dans cette quinzaine d'années que s'est établi sur ses bases définitives le régime démocratique.

A juger de Clisthène par ses réformes, c'était un homme supérieur, vrai type de l'Ionien, à l'esprit aussi pratique que logique, subtil à la fois et hardi, pondéré et novateur ; mais, quelles que fussent les qualités de l'homme, il fut secondé par les événements. Son adver-

saire, Isagoras, le chef des oligarques, blessa profondément le sentiment national en rappelant le roi de Sparte, Kléoménès, à Athènes, pour l'y aider à combattre les Alkméonides ; il réussit à obtenir leur exil à perpétuité d'un tribunal de trois cents nobles, mais, lorsqu'il voulut confier le gouvernement à cette haute cour, le peuple se révolta. Ne pouvant résister dans l'Acropole, que les Spartiates eux-mêmes avaient démantelée, Isagoras dut s'enfuir d'Athènes où Clisthène rentra. Menacé par une coalition de Sparte, de Thèbes, de Chalcis et d'Égine, l'Alkméonide, mêlé de longue date aux choses d'Asie, n'hésita pas à envoyer demander des secours au satrape de Sardes ; mais, avant que ses ambassadeurs fussent de retour, il avait réussi à enlever à la ligue sa principale force par la retraite de l'armée lacédémonienne où le roi Démaratos, sans doute gagné, s'opposa aux desseins de son collègue Kléoménès ; laissant les Chalcidiens ravager les côtes Nord et les Éginètes les côtes Sud de l'Attique, les Athéniens infligèrent aux hoplites Béotiens une défaite qui les obligea à signer la paix avec leurs alliés.

Un quadrige fut élevé sur l'Acropole pour commémorer cette victoire en même temps qu'Anténor y dressait en bronze les tyrannoktones : ainsi, liberté politique et indépendance nationale se lièrent indissolublement dans l'esprit des Athéniens.

Il n'est pas nécessaire d'analyser ici les réformes de Clisthène. Elles sont bien connues puisqu'elles ont, sur presque tous les points, donné à l'État Athénien son organisation définitive. L'exposé que M. de Sanctis en a dressé, ne présente rien de bien original. Indiquons plutôt les idées politiques auxquelles ces réformes paraissent se rattacher et commençons par traduire l'excellent jugement d'ensemble que M. de Sanctis a porté sur l'œuvre de Clisthène p. 357) : « Tandis que Solon s'était borné à fixer et à préciser les coutumes, qu'il n'avait, en général, que combattu les pires abus en déterminant plus exactement les droits et les devoirs et en faisant quelques retouches opportunes et prudentes à ce qui était de tradition, Clisthène, lui, n'a pas voulu se mouvoir sur le terrain de la tradition ; il n'a pas voulu retoucher seulement et perfectionner. Sans se soucier des usages en vigueur, il a renouvelé et recréé, en ce qui est le plus essentiel, la vie même de la République. Il l'a recréée en connaissance et conscience de cause, masquant à peine l'audace de son entreprise en laissant subsister en apparence

les anciennes institutions là même où, en pratique, il en avait réduit à rien l'importance. C'est la première tentative à nous connue de fonder une constitution non sur la tradition, mais sur la raison. »

Pour réorganiser l'État athénien suivant les conceptions nouvelles de l'Ionie, il fallait commencer par remplacer toutes les anciennes circonscriptions — qu'elles reposassent sur les liens de sang ou les liens du culte — par une division territoriale uniforme.

L'Attique est divisée entre une centaine de circonscriptions, les *dèmes*; chaque dème prend, de coutume, le nom du principal village qu'il comprend. Le dème sert de base à la vie politique du pays en général, à l'administration municipale comme au gouvernement central : on n'est citoyen que si, à dix-huit ans accomplis, on a été inscrit sur le registre d'un dème sans protestation de la part des autres démotes. Ces démotes élisent un démarque, et un ou plusieurs trésoriers qui, avec le concours de quelques-uns d'entre eux, administrent la commune comme notre maire entouré de son conseil municipal; c'est parmi ces démotes, au prorata de leur nombre, que sont tirés au sort les *boulentes* ; enfin, au sein d'une liste de cinq cents démotes, constituée de même en proportion des citoyens de chaque dème, a lieu le tirage au sort des archontes et de la plupart des autres magistrats.

A être la base de toute la vie politique, le dème risquerait de la morceler, l'intérêt local dominerait ; si les membres de la *boulé* avaient été directement les représentants du dème, c'aurait été un conflit perpétuel entre leurs intérêts respectifs. Clisthène ne voulut sans doute pas, après avoir fait disparaître les antiques divisions qui pouvaient entretenir ou ressusciter des tendances séparatistes, les créer à nouveau par les jalousies de canton à canton. Il fit la part très large aux aspirations autonomistes inhérentes à toute vallée de Grèce en accordant à chaque dème une notable indépendance. Le démarque et ses conseillers eurent tous les pouvoirs de notre maire avec son conseil municipal ; tout ce qui concernait l'état civil, les rôles militaires, le cadastre, la police et l'administration du dème, était entre ses mains ; il disposait d'un trésor alimenté par la ferme des biens communaux, par l'impôt foncier payé par tout propriétaire étranger établi dans le dème, par les taxes en remplacement de liturgies.

Chaque unité territoriale put ainsi se suffire à elle-même ; plus

on la faisait forte, plus il était nécessaire qu'elle ne pût influer directement sur la vie nationale. Aussi les dèmes furent-ils groupés en trente trittyes. Ces arrondissements furent constitués de façon à présenter un nombre de citoyens à peu près égal ; et ils furent répartis en trois décades, dix pour Athènes et la Plaine, dix pour le Littoral, dix pour la Montagne. On conservait ainsi les vieux noms de Pédiéens, Paraliens et Diakréens, comme celui de *trittyes*, ce qui plaisait au traditionalisme national, mais on leur donnait un rôle tout nouveau.

Au lieu de désigner des partis comme autrefois, cette répartition devait les empêcher de se reformer comme la nouvelle division en trittyes était destinée à contrecarrer ou des groupements de dèmes voisins ou leurs rivalités entre eux ou encore le sacrifice des petits dèmes aux plus grands. Les trentes trittyes furent, en effet, groupées en dix *tribus*. Ici encore, si on avait repris le vieux terme de *phylé*, si chacune avait adopté le nom d'un héros national désigné par la Pythie sur une liste de cent éponymes, malgré ces concessions à la tradition, il n'y avait rien dans les nouvelles dix tribus qui rappelât les quatre tribus ioniennes ou les trois doriennes : la *phylé* était une circonscription purement politique. Chacune fut composée de trois trittyes, prises respectivement parmi celles du Pédion, de la Paralia et de la Diakria : ainsi la Pandionis groupait les quatre trittyes de Kydathénaion, faubourg d'Athènes, de Myrrhinous qui comprenait une partie du massif du Laurion, et de Paiania dans l'Hymette.

Par ces moyens on évitait et la formation de groupements régionaux et les inégalités entre les circonscriptions représentées. Chaque *phylé* avait droit à cinquante représentants à la *boulé* : un tiers représentait les intérêts des populations urbaines, un tiers ceux des populations côtières, un tiers ceux des populations de la montagne. Ainsi tous étaient unis. Si dans une trittye rentrait un aussi gros dème qu'Acharnes auquel sa population donnait droit à vingt-deux bouleutes, on ne joignait à lui qu'un dème à un ou deux bouleutes, ou bien il constituait à lui seul la trittye[1]. Ainsi, la

1. Comme il y avait au temps de Clisthène environ vingt-cinq mille citoyens, on peut calculer qu'il y avait en moyenne un représentant pour cinquante électeurs (un pour soixante-dix au temps de la guerre du Péloponèse où la population avait monté à trente-cinq mille) ; pour avoir vingt-deux bouleutes (comme une inscription l'atteste pour l'année 360), Acharnes devait compter mille cent démotes ; beaucoup de dèmes n'avaient que un ou deux bouleutes. Ils eussent été sacrifiés si le dème avait été pris

circonscription qui servait de base à la répartition des bouleutes était artificielle : elle comprenait en principe des représentants des trois divisions naturelles de l'Attique qui avaient donné naissance à autant de divisions politiques ; en même temps chacun de ces partis se trouvait représenté au prorata de sa force numérique : c'était une sorte de représentation proportionnelle.

La tribu, qui correspond, on l'a vu, à notre région, servait aussi de base pour la division de l'armée : comme chacune de nos régions a son corps d'armée, chaque tribu formait un régiment d'infanterie et un peloton de cavalerie ; le recrutement était régional. Les membres de chaque tribu qui atteignaient dix-huit ans étaient inscrits sur le rôle militaire de la tribu et faisaient deux ans de service, le premier, semble-t-il, d'instruction à l'intérieur, le second de garnison aux postes de la frontière.

Seuls étaient exceptés du service les thètes, à qui incombait, comme aux plus pauvres, le dur labeur des galères. M. de Sanctis croit que, si Clisthène a renoncé à la politique maritime des tyrans, c'est pour empêcher les thètes de rompre les barrières où il voulait les enfermer et, forts de leur nombre, de conquérir le pouvoir. Mais on pourrait aussi bien soutenir qu'il voulait leur épargner ce dur service et favoriser le développement économique qui était surtout entre leurs mains. Quoi qu'il en soit, pour l'armée, comme il était admis que le service militaire pouvait être exigé de dix-huit à soixante ans, on disposait de quarante-neuf classes ; mais les levées ne portaient d'ordinaire que sur les dix premières classes, ce qui fournissait environ cinq mille fantassins, répartis entre dix taxiarques, et deux cents cavaliers, commandés par dix phylarques.

Ce régionalisme ne présentait pas d'inconvénients pour l'armée ; mais il en eût présenté pour les stratèges. Bien qu'ils n'eussent été à l'origine que des généraux substitués au polémarque dans la direction des opérations militaires, ils devinrent, avec les réformes de Clisthène, un collège politique. Déja, par la même évolution qui donna la surveillance des étrangers au polémarque, ce qui avait trait aux rapports avec les puissances étrangères, était

pour base électorale et non les trittyes où l'on s'arrangeait pour grouper assez de dèmes dans chacune pour que les trittyes fussent sensiblement égales entre elles. — La tendance qui fit créer la trittye peut s'éclairer par celle qui amène aujourd'hui en France à substituer à l'arrondissement le département ou la région où les différences d'importance comme les divergences d'intérêt se trouveront compensées et effacées.

tombé sous leur contrôle : ce fut bientôt toute la politique extérieure. Il en fut de même pour l'intérieur.

Quand, en 487/6, le tirage au sort eut remplacé l'élection pour les archontes, les stratèges restèrent les seuls magistrats élus, — c'étaient aussi les seuls qui rendaient leurs comptes non devant l'Aréopage ou la *Boulé*, mais devant le tribunal populaire, présidé par les thesmothètes — par suite les seuls par le choix desquels la prédominance d'un parti pût se manifester. Si quelque chose qui rappelle nos luttes électorales a existé dans l'antiquité, c'est pour le choix annuel des stratèges, surtout depuis que, au lieu d'être nommés un par tribu, les dix furent élus par et sur l'ensemble des citoyens[1]. Aussi bien tous les hommes politiques Athéniens du ve siècle luttent-ils pour la stratégie et exercent-ils leur action comme stratèges, Thémistocle comme Aristide, Cimon comme Périclès. Mais, quand, au siècle suivant, l'art militaire se compliqua, qu'avec l'apparition des mercenaires la guerre devint un métier, il fallut penser aux capacités proprement stratégiques des chefs qu'on donnait à l'armée. Athènes n'avait que trop subi les conséquences de l'incapacité d'un Nicias ou d'un Kléon ; si la décadence d'Athènes commence avec Périclès, c'est que ses capacités militaires n'étaient pas à la hauteur de ses talents d'homme d'État : s'il avait pu remettre à un véritable homme de guerre la conduite des opérations, la guerre du Péloponèse eût pu s'ouvrir brillamment pour les Athéniens. C'est ce que leurs désastres mêmes dans cette guerre leur firent comprendre : il leur fallait des généraux qui fussent de taille à lutter avec les grands capitaines de Sparte ou de Thèbes. Ne trouvant guère parmi leurs concitoyens, trop policés pour avoir le goût des choses de la guerre, des chefs à opposer aux Brasidas et aux Agésilas, aux Épaminondas et aux Pélopidas, ils durent s'adresser à des condottieri. Mais il eût été dangereux de laisser une autorité politique à ces chefs de bandes, même s'ils étaient de bonne famille athénienne comme Konon. Nommés en vue de la guerre et absorbés par la guerre, ils ne purent plus, comme

1. M. de Sanctis eût dû rappeler ici (il le fait accidentellement plus bas à la p. 387), que les stratèges devaient être propriétaires. Il faudrait aussi tenir compte pour expliquer leur prépondérance, au vi^e^ siècle, de l'état de guerre presque continuel où Athènes se trouve depuis l'expédition de Xerxès, guerre profondément nationale et non pas politique comme au ive siècle. Ainsi, si en 493, la victoire de Thémistocle sur les Alkméonides s'affirme par sa nomination à l'archontat, à partir de 480 il domine comme stratège.

ils l'avaient fait jusque-là, dominer le Conseil et, par le Conseil, l'Assemblée. Aussi bien, si, à Athènes, les hommes politiques sont orateurs au IVe siècle comme ils sont stratèges au Ve siècle, — comparez Démosthène à Périclès, — c'est que le pouvoir appartient à ceux dont la parole domine l'Assemblée [1].

Clisthène ne paraît pas avoir prévu cette importance prise par les stratèges qui fit de certains d'entre eux de véritables chefs du pouvoir exécutif. Dans son esprit le pouvoir exécutif ne se séparait pas encore nettement du pouvoir législatif : Athènes eut des magistrats d'exécution — simples exécuteurs de la loi ou des décrets — mais pas d'Exécutif réel. Tous les pouvoirs résident dans l'ensemble des citoyens et chaque citoyen a autant de droits qu'un autre. Telle est la conception qui paraît avoir dominé la Constitution que Clisthène a donnée à Athènes et qui, par lui, s'est introduite dans le monde.

M. de Sanctis paraît croire que cette conception, qui a joué un tel rôle dans l'histoire politique, est due à l'influence de la philosophie ionienne. Sans doute, les législateurs de cités d'Ionie, — qui étaient en même temps des *philosophes* au sens premier du mot, des *sages*, des *penseurs*, — ont dû en faire le fondement de leurs constitutions, et Clisthène, très représentatif de l'esprit ionien, a pu s'inspirer de leur exemple. Mais je crois que l'idée qui se trouve à l'origine de cette conception est plus religieuse que morale. Le contemporain de Clisthène ne pense pas que tous les hommes naissent égaux, pas plus qu'il n'imagine qu'ils naissent tous libres ; ce qu'il pense c'est que tout citoyen a le même droit de gérer les affaires de la cité, pourvu qu'il se soit conformé aux prescriptions et ait participé aux sacrifices qui s'échelonnent de sa naissance à sa majorité. Que la lignée de ses ancêtres soit plus ou moins illustre, ou sa fortune plus ou moins considérable, il n'en a cure : il lui suffit qu'il ait des ancêtres et un foyer domestique et qu'il jouisse d'une aisance suffisante pour pouvoir y accomplir les rites d'usage.

L'égalité des citoyens, comme la concevait Clisthène, n'est pas

1. M. de Sanctis eût dû placer aussi ici ce qu'il explique à la p. 138 : l'avantage que les stratèges avaient à rendre leurs comptes devant une assemblée populaire. Celle-ci ne pouvait les juger que sur l'ensemble de leur conduite, qu'un homme éloquent ou habile savait toujours faire approuver ; elle ne pouvait, comme l'Areopage ou le Conseil le faisaient pour les autres magistrats, vérifier leurs comptes. Or, en raison des expéditions qu'ils dirigeaient, les stratèges avaient entre les mains les plus grosses sommes.

une égalité de naissance comme l'ont voulue les philosophes modernes ; c'est une protestation contre toute oligarchie, que la base en soit les ancêtres, les honneurs ou les richesses.

De même, en introduisant partout le tirage au sort au lieu de l'élection, Clisthène a-t il vu seulement, comme le veut M. de Sanctis, un procédé plus démocratique? Sans doute, il s'est rendu compte que ce procédé supprimait l'âpreté des luttes électorales et empêchait un petit nombre de citoyens plus influents ou plus riches de concentrer tous les pouvoirs. C'était le seul moyen de s'opposer à la formation d'une oligarchie timocratique, et l'annualité des magistratures, l'interdiction d'occuper deux fois la même charge ou l'obligation d'un long intervalle entre deux gestions d'une même fonction — mesures qui furent presque générales pour les magistrats et fonctionnaires athéniens — indiquent bien cette préoccupation chez Clisthène. Mais son esprit devait être encore dominé par cette conception religieuse que Fustel de Coulanges a si bien analysée. Remettre le choix des magistrats au sort, c'était le remettre à la divinité. Le magistrat ainsi désigné l'avait été par le doigt divin. « La cité croyait ainsi recevoir ses magistrats des dieux [1]. »

On pourra invoquer contre cette théorie un troisième caractère, qui s'applique à toutes les magistratures instituées par Clisthène : la *dokimasia*. Cet examen que subissait chaque nouvel élu, devant le Conseil ou devant l'Aréopage, n'implique-t-il pas un contrôle humain qui ne s'accorde guère avec la désignation divine? Peut-on admettre qu'on ait trouvé nécessaire de contrôler le choix des dieux? Sans doute, l'objection porterait si c'était un examen de capacité qu'on avait fait subir à l'élu ou des preuves de talent qu'on lui avait demandées. Ce qu'on lui faisait subir c'était une enquête sur l'homme et sur sa famille; les élus devaient être nés de parents libres et citoyens, n'avoir subi aucune condamnation, avoir des enfants et un patrimoine en fonds de terre attique. Autrement dit, il ne devait y avoir dans leur personne comme dans celle de leurs parents ni vice ni souillure et ils devaient avoir leur part de cette terre athénienne, dont une partie de l'administration allait leur être déléguée. Quoi de plus religieux que de pareilles conditions?

Quant au Conseil, sans admettre, comme Fustel [2], qu'il « n'était à

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique* (17e éd.), p. 213.
2. *Op. cit.*, p. 390.

l'origine que la réunion des prytanes, c'est à-dire des prêtres annuels du foyer », et sans expliquer ainsi qu'il fût tiré au sort, je ne crois pas non plus, comme le veut M. de Sanctis, que Clisthène ait seulement visé « nella impossibilita materiale che esercitassero insieme quei poteri le migliaia di cittadini dell' assemblea popolare, di farli esercitare a turno in modo che possibilmente non fosse escluso nessuno di quelli che ambivano di avervi parte. Stabilito il principio del turno, il miglior modo di metterlo in atto era il sorteggio. E cosi, a quel che pare, il sorteggio degli uffici pubblici entro per la primo volta fra le istuzioni ateniesi » (p. 348). Je crois, au contraire, que Clisthène n'a fait que régulariser, en l'adaptant à ses réformes démocratiques, la vieille coutume religieuse du tirage au sort.

D'ailleurs, le Conseil n'est pas seulement une sorte de délégation permanente du peuple en qui résideraient tous les pouvoirs. Sans doute, il n'est pas un Conseil exécutif ni même un Sénat conservateur. Mais ce n'est pas non plus qu'un conseiller plus ou moins écouté, — ce que serait dans nos assemblées une grande commission qui aurait pour rôle de rapporter tous les projets, d'élaborer tous les travaux, de préparer les ordres du jour pour l'Assemblée et d'en diriger les débats. Telles sont bien ses fonctions essentielles; mais, dans la façon dont la *Boulé* les exerce, l'empreinte religieuse se laisse partout reconnaître comme dans le fonctionnement de l'Assemblée elle-même.

Il suffit de rappeler pour la *Boulé* qu'elle n'était à l'origine que la réunion des prytanes, c'est-à-dire des prêtres annuels du foyer public et que c'est à cause de ces fonctions sacrées qui les liaient en quelque sorte au destin de la cité qu'on fut amené à faire élaborer par eux tout ce qui l'intéressait : c'est parce qu'elle avait été comme le collège sacerdotal de la cité que la *Boulé* devint une sorte de Conseil d'État.

Pour l'Assemblée, elle ne peut délibérer que sur l'ordre du jour que lui apporte le Conseil : par conséquent, que sur ce qui est déjà reconnu comme conforme à la religion de la cité; il est même inexact de dire qu'elle délibère ; on ne lui demande qu'à rejeter ou à admettre par assis et levé le projet de décret qu'on lui apporte. Et, que ce vote passait à l'origine pour une sorte d'expression diffuse de la volonté divine, c'est ce qui paraît résulter et du fait que l'assemblée se tenait dans une enceinte consacrée, sur

laquelle un sacrifice avait le matin même rappelé l'attention et la protection des dieux — origine de cette bénédiction divine par laquelle s'ouvrent encore dans plusieurs de nos pays constitutionnels les sessions parlementaires — et de l'invocation que prononçait le héraut quand tout le monde était assis : « Gardez un recueillement religieux (εὐφημία) et priez les dieux et les déesses (il énumérait les principales divinités de la cité) afin que tout se passe au mieux dans cette assemblée pour le plus grand avantage d'Athènes et la félicité de ses citoyens » — et l'assemblée reprenait en chœur l'invocation. Ce n'est pas sans signification que ce soit d'*Ekklésia* que dérive *Église*, et la nature respective des deux groupes — altérée selon leur évolution même dans les noms de *Conseil* et d'*Assemblée* qu'on leur donne à l'ordinaire — transparaît dans l'étymologie de leur nom grec : les *bouleutai* de la *boulé* ne *conseillent* pas, mais ils expriment la *volonté* divine (le latin *volere* indique que le sens primitif s'est mieux conservé dans βούλομαι, vouloir, que dans βουλεύω, conseiller) ; pour la confirmer ils en *appellent* à l'*ekklésia* (de ἐκ et καλέω, κλήτος, appeler hors de ; le sens a sans doute évolué d'*évoquer*, par *invoquer*, à *convoquer*).

On entrevoit ainsi l'origine religieuse et des conceptions sur lesquelles sont fondées les États modernes — la souveraineté du peuple, la toute-puissance du suffrage universel, l'appel au peuple — et des organes qui les expriment.

Deux institutions, l'une que M. de Sanctis conteste à Clisthène, l'autre qu'il lui attribue, paraissent confirmer le caractère religieux que, conscient ou non, je crois encore immanent dans les réformes clisthéniennes : l'ostracisme et la nomothésie.

M. de Sanctis conteste à Clisthène l'institution de l'ostracisme[1]

1. On sait que l'ostracisme a été récemment, en France, l'objet de deux travaux que M. de Sanctis dit avec raison *fondamentali*, les *Notes sur l'ostracisme athénien*, de A. Martin (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1907), auteur de l'article *Ostrakismos* du *Dictionnaire des Antiquités*, et l'*Histoire de l'ostracisme athénien*, de G. Carcopino (Bibl. de la Faculté des lettres de Paris, 1909), qui avait déja examiné dans la *Revue des Études grecques*, 1905, si Damon avait été ostracisé. Pour la question si débattue — fallait-il que six mille votes fussent exprimés en tout, c'est-à-dire qu'il y ait six mille votants présents, — ou fallait-il qu'il y ait six mille *ostraka* portant le même nom, par conséquent plus de six mille votants, — M. de Sanctis se rallie à la première théorie soutenue par Martin. Pour ma part, j'adhère à la seconde que Carcopino me paraît avoir démontrée. J'ajoute qu'elle me paraît seule conforme à l'explication que je donne ici de l'origine de l'ostracisme, question sur laquelle ni Martin ni Carcopino n'ont formulé de vue originale. Comme il y avait au maximum dix mille citoyens au temps de Clisthène, il était difficile que beaucoup plus de six mille votants fussent réunis. (C'est probablement par attraction de ce chiffre que le nombre des jurés fut

parce que sa première application, contre Hipparque, fils de Karmos, ne date que de 488/7 et que l'atthidographe Androtion dit que c'est alors que la loi fut établie. Mais il me paraît résulter de la comparaison du texte d'Aristote avec celui d'Androtion, qu'Harpocration, en résumant celui-ci, a commis une erreur et a fait dire à Androtion que l'ostracisme fut institué en 488/7 (τότε νόμου πρῶτον τεθέντος) alors qu'il devait dire avec Aristote que c'est alors qu'il en fut fait pour la première fois usage (τότε πρῶτον νόμῳ ἐτέθη). D'autre part, il est certain que l'on ne s'expliquerait guère que Clisthène eût institué l'ostracisme s'il n'avait pas le dessein d'en tirer parti; mais précisément, l'ostracisme ne me paraît pas une invention de Clisthène. Il n'a fait que régulariser une antique coutume en lui donnant des formes qui étaient autant de garanties : la délibération annuelle à la huitième prytanie pour savoir s'il y avait lieu à ostracisme; si l'assemblée avait décidé qu'il en était ainsi, la nécessité qu'au moins six mille suffrages fussent exprimés sur le même nom pour qu'il fût exilé; la limitation de cet exil dans le temps — à dix ans que presque toujours vinrent réduire l'amnistie ou un rappel anticipé — et dans l'espace — au delà de l'Eubée et de l'Argolide; le fait, enfin, que ce bannissement ne comportait ni confiscation, ni perte des droits civiques.

Ce sont là les articles essentiels de « la loi sur l'ostracisme » de Clisthène; elle avait pour but d'atténuer la vieille mise hors la loi et l'on peut dire que, par là, elle fut « une loi de progrès et d'humanité[1] ». Ce qu'on rendait ainsi plus humain, en l'entourant de formes légales, c'était l'application à la vie de la cité de ce qu'on a vu faire, à l'origine, devant l'Aréopage pour les meurtres. Si celui qui a tué un de ses concitoyens constitue une souillure et un péril pour la cité, n'est-il pas plus dangereux encore celui dont la puissance ne menace pas seulement de troubler la paix publique, mais aussi d'exciter la jalousie des dieux? Comme l'Érinnye, poursuivant l'assassin, peut atteindre ceux au milieu desquels il

fixé à six mille. Celui que six mille votes au moins désignaient l'était donc par une sorte de minimum d'unanimité. Or, puisque la volonté divine devait se manifester dans ce jugement, il fallait qu'elle s'imposât à tous : les six mille étaient, pratiquement, la totalité des citoyens.

1. C'est ainsi que la qualifie Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, p. 484. Mais il l'entend autrement que moi; il pense seulement aux troubles, aux luttes intestines et aux bannissements collectifs que ce bannissement isolé permettait d'éviter.

vit, la Némésis divine peut s'en prendre à toute la cité de la « démesure » d'un citoyen. Tout excès de puissance est mauvais parce qu'il risque de détruire l'équilibre établi par les dieux ; il y a du péril en l'air pour le peuple entier, s'il ne sait pas échapper à cette menace. Comme Polycrate, inquiet de sa fortune, souhaitait que la mer gardât en compensation l'anneau qu'il y jette, ainsi, à la cité menacée par quelque excès de puissance, il ne reste, pour ne pas sombrer sous ce poids, qu'à jeter par-dessus bord celui dont la *gravité* compromet son équilibre. Il est inutile de le tuer ou de le déshonorer ; il suffit de supprimer tout contact avec lui.

Ainsi, dans l'ostracisme, s'unit à l'idée toute primitive du bouc émissaire — qui a survécu à Athènes dans le rite bien connu des *Pharmakoi* et qui a peut-être contribué, on l'a vu, à la « dévotion » de certains rois légendaires — l'idée déjà plus teintée de philosophie de la Némésis divine ; la chute des Pisistratides y avait ajouté la crainte toute politique de la tyrannie, — la « démesure » par excellence, — et c'est sous prétexte d'aspiration à la tyrannie que la plupart des ostracismes seront prononcés. Ici encore Clisthène n'a pas innové : il s'est borné à donner un caractère politique et une apparence d'équité à un usage tout empreint de la terreur religieuse des premiers âges.

C'est du même conservatisme religieux, de la crainte sacrée de tout ce qui est nouveau, que dérivent les précautions minutieuses prises pour empêcher toute infraction à une loi, toutes les garanties dont on entourait toute modification à une loi ou toute nouvelle loi. M. de Sanctis donne de bonnes raisons pour attribuer à Clisthène cet ensemble de mesures qu'on attribue généralement les unes à Solon, les autres à Éphialte. C'est lui qui aurait réparti cette surveillance des lois entre trois organes. D'abord, les sept thesmothètes, à l'Assemblée, « assis sur des sièges élevés où ils semblaient représenter la loi qui est au-dessus du peuple même », devant arrêter tout orateur qui attaquait une loi et dissoudre aussitôt l'Assemblée que ce sacrilège avait souillée. Ensuite, au cas où les thesmothètes eussent laissé échapper une infraction ou une innovation, celles-ci étaient évoquées devant l'Aréopage à qui ce ne serait pas Éphialte mais seulement Démétrios de Phalère, qui aurait substitué des nomophylaques [1] ; jusque-là, la *nomophy-*

1. Voir depuis sur ce point un art. de Ferguson, *Klio*, 1911.

lakia resta entre les mains de l'Aréopage qui avait le droit de poursuivre pour inopportunité (γραφὴ νόμον μὴ ἐπιτήδειον θεῖναι) toute proposition de loi, pour illégalité tout décret qui n'avait pas été voté selon toutes les formes prescrites. Enfin, lorsqu'il était nécessaire de prendre une nouvelle loi, elle était portée devant cinq cents nomothètes, élus par les dèmes proportionnellement à leur population, comme les bouleutes clisthéniens étaient tirés au sort. C'est ce qui rend vraisemblable l'attribution à Clisthène de cette institution ; ce ne serait qu'au IVe siècle que les nomothètes auraient été pris parmi les héliastes [1] et que, devant ces juges, l'examen de la loi nouvelle aurait pris le caractère d'un véritable procès où cinq avocats défendaient la loi ancienne, et cinq autres celle qui prétendait la remplacer. Si l'ancienne loi cessait d'être en vigueur, elle n'était pas pour cela abrogée. Il eût été aussi sacrilège d'abolir une loi que de raser un temple. Pour le comprendre, il suffit de renvoyer aux belles pages où Fustel montre comment la loi qui « fit d'abord partie de la religion » resta « une chose sacrée ». On se contentera d'avoir indiqué qu'ainsi Clisthène n'a rien innové : il n'a fait que donner des formes légales précises à ce que la tradition avait consacré.

C'est de même qu'il semble avoir agi dans tous les domaines, car toutes les institutions de la démocratie athénienne paraissent fondées par lui. Aussi, puisque c'est seulement leur genèse que nous nous sommes proposé de retracer, n'est-il pas utile de suivre M. de Sanctis dans ses deux derniers chapitres. Après avoir montré l'apogée d'Athènes, entre 457, où elle établit son hégémonie en Béotie, et 445, où elle conclut avec Sparte la paix de trente ans, avec ce transport du trésor fédéral à Athènes en 454, qui marqua le plus haut point de sa puissance maritime, l'historien

1. D'ailleurs, M. de Sanctis indique plus bas (p. 446) que les héliastes ont sans doute été organisés à l'origine par Clisthène sur le même principe : tant tirés au sort pour chaque dème. Mais il veut que leur nombre ait été inférieur de beaucoup à celui de six mille qui était le leur au temps d'Aristophane (divisés en dix sections, peut-être par tribu). — Si l'on admet notre explication des six mille suffrages qui devaient désigner la victime de l'ostracisme, on comprendra qu'on ait voulu pouvoir, même pour des affaires de moins de conséquence, mettre de même en ligne la quasi unanimité des citoyens. S'il n'y avait au temps de Clisthène que dix mille citoyens, il devait n'y en avoir guère plus de six mille au-dessus de trente ans, l'âge fixé pour pouvoir être juré. Le tirage au sort n'a peut-être été institué que vers 425, lorsque la population, portée à quarante mille (voir l'excellente note sur la population athénienne au début de la guerre du Péloponèse qui termine l'ouvrage de M. de Sanctis), offrit vingt-cinq mille citoyens de plus de trente ans et lorsque l'attrait du triobole héliastique eut rendu enviable la place de juré.

s'arrête à la veille de la guerre du Péloponèse qui va précipiter la décadence. Si l'activité extérieure brille, durant cette période, d'un éclat auquel M. de Sanctis ne fait, d'ailleurs, que toucher[1] dans la mesure où cette activité est nécessaire à comprendre l'évolution intérieure, celle-ci se déroule sans grande nouveauté, suivant la logique des réformes clisthéniennes. Les artisans et les mariniers que multiplie l'essor économique d'Athènes, conscients de leur force, entraînent la démocratie sur la pente de la démagogie totale au dedans, d'un impérialisme outrancier au dehors, tandis que les classes supérieures, accablées par les liturgies et rebutées par les comptes à rendre, se désintéressent de plus en plus de la vie politique. L'Aréopage qui, formé de tous les anciens magistrats, eût pu retenir Athènes sur cette pente fatale, est confiné aux procès religieux qui touchent aux meurtres volontaires et aux oliviers sacrés. Les richesses qui s'accumulent dans le trésor ne servent plus seulement aux œuvres de guerre et aux chefs-d'œuvre de l'art : une partie de plus en plus grande se répand en dioboles et trioboles qui vont récompenser le citoyen d'accomplir ces fonctions de votant et de juré qu'on jugeait jadis son devoir. Le sort de l'État passe de la nation aux mains des politiciens.

Si Périclès, élève ou ami des philosophes novateurs et négateurs, Anaxagoras et Damon[2], a précipité cette évolution qui rapproche de plus en plus Athènes de nos républiques laïques et démocratiques, il n'en est que plus intéressant de rappeler que toute cette évolution était en germe dans les réformes de Clisthène, réformes dont nous avons cherché à montrer les racines au plus profond des coutumes et des croyances grecques. N'entrevoit-on pas ainsi l'origine religieuse des conceptions sur lesquelles sont fondés les États modernes comme sur des dogmes — la souveraineté du peuple, la toute-puissance du suffrage universel, l'appel au peuple, tous les corps constitués tirés du peuple et contrôlés par lui — et des organes qui les expriment — assemblée populaire et sénat conservateur, jury et cour suprême?

1. Parfois avec un lien bien lâche. Ainsi, pour Marathon, p. 365 : *l'assalto venne*, pour Salamine, p. 378 : *e vennero i Persiani*.

2. Citons quelques lignes du beau portrait que M. de Sanctis trace de Périclès : « Austero, sobrio, padrone di sè, probo e, in confronto con la leggerezza di costumi che dominara in Atene, morigerato, eglinon trova certo nelli morale e nella religione corrente elementi e impulsi a formare il suo carattere etico ; ma vi contribui invece, con le sue attitudine innate, la critica che di quella morale e di quella religione poteva ascoltare dai pensatori della nuova scuola » (p. 419).

Nous pouvons arrêter ici l'esquisse dont le bel ouvrage de G. de Sanctis nous a fourni la matière. La démocratie athénienne est constituée avec ses rouages essentiels ; ils pourront se fausser ou s'user et, quand ils craqueront de toutes parts, Athènes même pourra disparaître comme puissance. Mais les rouages de sa démocratie ne périront pas. Par la gloire même qu'ils ont value à la république athénienne, ils s'imposeront à l'admiration du monde. Par eux, Athènes restera le modèle d'une démocratie pure. Ce serait une histoire curieuse à retracer que celle de l'influence exercée à travers les âges par la constitution athénienne. Aristote lui a témoigné une admiration qui a dû se répandre et s'imposer par ses écrits et par ceux de ses successeurs ; le plus illustre de ses élèves, Alexandre, et les diadoques, semblent, dans l'organisation de leurs royautés, tempérer d'éléments athéniens les traditions monarchiques de la Macédoine et de la Perse. La monarchie pergaménienne n'est pas sans ressemblance avec le gouvernement des Pisistratides, et c'est Démétrios de Phalère, lui qui voulait rétablir la démocratie modérée de Solon, qui semble avoir été un des auteurs de la merveilleuse administration de l'Égypte des Lagides. De plus en plus on voit combien Auguste en a fait son modèle pour l'organisation de l'Empire romain. Les hommes de la Révolution et les philosophes leurs maîtres se sont inspirés plus d'Athènes que de Rome lorsqu'ils ont jeté les bases de l'État moderne : tous les citoyens électeurs et soldats, une représentation tirée de leur sein formant une assemblée délibérative permanente, un conseil des anciens veillant au maintien de la Constitution, un pouvoir exécutif temporaire et responsable devant ces deux assemblées, la répartition des affaires juridiques entre un jury présidé par des magistrats et des juges de carrière, les examens à l'entrée des charges gouvernementales, les fonctionnaires financiers pécuniairement responsables par devant une cour des comptes, — voilà autant de principes que toutes les démocraties modernes ont reçus de la démocratie athénienne.

Plus l'influence des institutions athéniennes a été profonde sur les nôtres, plus il était intéressant de rechercher leurs origines. On aura sans doute été surpris de voir à quel point elles sont religieuses : tous les principes qui nous paraissent aujourd'hui l'émanation même de la raison laïque dérivent du désir de découvrir la volonté des dieux, puis d'en assurer l'accomplissement et la perpétuité, et toutes ces entités qui dominent les États modernes —

la volonté du peuple, l'infaillibilité du suffrage universel — doivent leur caractère à ce que le peuple a pris la place du roi qui a succédé au dieu.

Reconnaître que les institutions athéniennes sont sorties des mêmes germes qu'on retrouve, plus ou moins avancés dans leur éclosion, chez tous les peuples sauvages, ce n'est pas les diminuer. C'est, au contraire, l'honneur éternel d'Athènes d'avoir si rapidement et si profondément transformé l'héritage des temps primitifs où l'homme restait courbé sous le joug solidaire des puissances de ce monde et de l'autre. En parcourant avec nous les étapes de cet affranchissement, affranchissement auquel les nécessités pratiques et les besoins humains ont plus contribué que les théories transcendantes ou les inspirations du génie, on aura peut-être regretté de voir comme se lézarder un nouveau côté du *miracle grec*. Mais une montagne est-elle moins élevée parce qu'on en peut gagner le sommet par des terrasses successives et à quoi ont jamais servi les cîmes inaccessibles? Comme le génie grec est une cîme qui se laisse aborder de toutes parts, l'ascension progressive de l'État athénien pourrait se comparer à la montée de l'Acropole : une longue pente insensible, de rares lacets accidentés, quelques larges degrés, et, sans s'être fatigué à gravir, de l'entrée monumentale de Périclès, on domine soudain tout l'horizon. On peut parcourir le sanctuaire, on ne montera pas plus haut. On est dans le domaine d'Athèna, la déesse du labeur harmonieux et de la raison lucide.

Ainsi, de la théocratie primitive, par le lent progrès de l'époque des rois et des archontes, puis par les rapides transformations qui s'incarnent dans les noms de Dracon, de Solon, de Pisistrate et de Clisthène et qui se complètent l'une l'autre, on arrive, sans heurt ni rechute, à la démocatie totale de Périclès. Bien que sa formation n'ait rien de miraculeux à nos yeux, on voit dans quel sens on peut dire que « la démocratie athénienne a été une des plus grandes créations du génie grec. Elle a conçu un idéal de vie collective où la loi, c'est-à-dire la raison commune, serait la règle suprême des nations et où l'individu, cependant, aurait un large espace pour se mouvoir librement et développer toutes ses forces[1]. »

ADOLPHE REINACH.

1. Alfred Croiset, *Les démocraties antiques*, 1909.

LE MOUVEMENT MORAL VERS 1840

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MORALE AU XIXe SIÈCLE[1]

L'idée d'une révision générale des vérités traditionnelles. Carlyle, Flaubert (Littérature de la désillusion). Doutes soulevés par l'idée du progrès (Flaubert et Tolstoï). Lutte contre les dogmes officiels (Owen et Cabet, Ronge et Michelet, Blanqui). Critique du Christianisme (Prédécesseurs : Herder et Schleiermacher). Critique de la morale chrétienne : Kierkegaard (Don Juan comme incarnation du « dilettantisme » ; idéal esthétique et moral). Son développement. Son influence. — Critique du dogme chrétien : Feuerbach. Son développement (Dieu comme poète ; mécanisme d'horlogerie et vie). Nouvelle glorification de l'individu. Théologie et Anthropologie (Prédécesseurs : Lichtenberg, Gœthe). Son influence. Caractère de ses ouvrages (Enthousiasme romantique pour la mort : recherche du moment sublime).

Nous voilà replacés au centre du mouvement moral et nous voyons une fois de plus les points de vue esthétiques et éthiques, politiques et sociaux s'y mêler et s'y conditionner réciproquement. Si on voulait englober dans une définition commune aussi bien les luttes allemandes contre le mot vide, que les luttes françaises contre la phrase, aussi bien la nouvelle interprétation du christianisme par Lamennais que la nouvelle caractéristique de la bourgeoisie par Flaubert, on pourrait dire que tous ces faits font partie d'une *révision générale des idées traditionnelles*. Ce qui caractérise ces années, c'est une analyse minutieuse de toutes les expressions, propositions, opinions, affirmations qui ont été jusqu'alors admi-

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, p. 319 et t. XXV, p. 26.

ses et acceptées sans examen. C'est cette analyse qui aboutit à la découverte de l'individu : derrière le rideau des généralités trompeuses, on découvre partout le cas individuel. La comparaison entre l'apparence et la vérité devient le thème favori des ouvrages de cette époque et se reflète jusque dans les titres de quelques-uns d'entre eux, depuis le livre de Görres (1824) : *Rome telle qu'elle est*, jusqu'à celui de Lothar Bucher (1856) : *Le parlementarisme tel qu'il est*. Le courant est tellement fort qu'on le projette jusque dans le passé : dans son ouvrage sur Shakespeare, paru en 1849, Görres croit découvrir dans l'opposition entre l'apparence et la réalité le sujet principal de tous les drames de ce poète inépuisable de l'Univers.

Il était naturel que cette révision portât plus particulièrement sur les grandes *lois communes* de la société humaine : religion, mœurs, politique. Dans son roman philosophico-satirique, *Sartor Resartus* (1831), Carlyle résume d'une façon très générale cette nouvelle manière de voir : tous les usages et toutes les opinions ne sont que des vêtements que les hommes changent selon les besoins. Le génie mélancolique de Flaubert se livre, dans une série de romans partialement réalistes, à la révision de toutes les illusions, prétendues ou réelles, de l'humanité : dans *Madame Bovary*, il met en lumière le caractère illusoire de l'amour, dans *Salammbô* et dans *La tentation de saint Antoine*, celui du paganisme et du christianisme ; dans *l'Éducation sentimentale* il montre (ainsi que le fera plus tard, bien qu'à un autre point de vue, le Danois J. P. Jakobsen, dans son génial roman : *Niels Lyhne*) un jeune homme enthousiaste que la vie dépouille de toutes ses illusions, en lui inspirant le mépris de tous les sentiments élevés, tels qu'amitié et adoration, patriotisme et amour de la liberté ; et le chef-d'œuvre inachevé *Bouvard et Pécuchet* devait être une satyre impitoyable contre toute aspiration de l'homme à se dépasser lui-même, à tendre vers la réalisation d'un idéal supérieur : sujet dont le pessimisme effrayant dépasse celui de Byron, de Schopenhauer, de Leopardi et de tous leurs successeurs. Ce genre de littérature, qu'on peut désigner sous le nom de « littérature de la désillusion » (« littérature de la déception », pourrait prêter à équivoque), a atteint, il est vrai, avec Flaubert son point culminant. Il a été suivi dans cette voie par Daudet, un sobre spécialiste, qui examine à la loupe les différentes formes de l'amour l'amour conjugal dans *Fromont*

jeune et Risler aîné, l'amour libre dans *Sapho*, l'amour infantile dans *Rose et Ninette*) et découvre dans toutes ces manifestations de l'amour des choses aussi affreuses que celles qui ont frappé Gulliver, lorsqu'il a pu voir de près les dames d'honneur colossales de la cour de Brobdignac. Mais Flaubert lui-même a eu un prédécesseur, lequel n'était autre que Beyle-Stendhal, qui avait voulu opposer, dans sa célèbre description de la bataille de Waterloo, un tableau impitoyablement réaliste aux peintures héroïques auxquelles on s'était complu jusqu'alors. Si on veut découvrir le germe même de cette littérature, toute occupée à dévoiler et à démasquer, on doit naturellement remonter bien plus en arrière : jusqu'à Lichtenberg (qui nous dirait, demande-t-il, si c'est dans la prière ou dans une gorgée d'eau-de-vie que le couvreur puise le courage qui le soutient dans son travail ? , jusqu'à Swift et à La Rochefoucauld, voire jusqu'à Saint Augustin qui s'efforçait de prouver que les vertus des païens n'étaient que des vices brillants. Mais il existe entre ces anciens pessimistes et les modernes cette différence essentielle que tandis que ceux-là cherchaient tout simplement à mettre à nu le fonds mauvais et méchant de l'âme humaine, tel qu'ils se le représentaient, ceux-ci s'attaquent moins à l'homme lui-même qu'à la bonne opinion qu'il a de ses mérites et de sa valeur. La révolte de Schopenhauer contre l' « optimisme scélérat » des Leibniziens donne le ton fondamental de toutes ces mises à nu, et comme c'est en France que la croyance illusoire en la bonté et les vertus natives de l'homme s'était affirmée avec le plus de force Rousseau), c'est aussi dans ce pays que le « désillusionnisme » a trouvé ses adeptes les plus nombreux et les plus implacables. On doit citer notamment, à côté de Flaubert, le grand peintre humoriste, Gavarni, qui a donné à son principal ouvrage le titre assez significatif : *Masques et visages*, et dont le philosophe mendiant Vireloque hausse avec mépris les épaules devant les prétentions si peu justifiées du genre humain ; on doit citer encore les Goncourt et Zola. Le trait qui caractérise tout l'ensemble du mouvement de ces années, à savoir le fait qu'il consiste plutôt dans l'attaque contre les idées établies que dans le désir de faire prévaloir des idées nouvelles, ce trait, disons-nous, trouve chez les auteurs que nous venons de citer son expression la plus prononcée. C'est la lecture de romans où la vie est présentée sous un aspect faussement romanesque, qui détourne Madame Bovary du bon chemin : procédé polémique dont

on usait déjà à l'époque de Wieland, voire au temps de Cervantès, et que Zola, ce disciple génial de Flaubert, a cru devoir reprendre à son tour : l'héroïne de *Pot-Bouille* succombe, pour avoir lu *André*, de George Sand. Ce sont là des moyens de lutte que de grands écrivains devraient abandonner aux auteurs de petits livres d'édification. Il serait heureusement très facile de retourner cette arme contre les naturalistes et les pessimistes, en représentant, par exemple, un jeune homme dont les idées auraient été complètement perverties à la suite de la lecture de Zola et d'Ibsen et qui s'étonnerait de voir que l'alcoolisme, l'adultère et tous les autres vices ne sont pas aussi répandus qu'ils devraient l'être, au dire de nos modernes « fanatiques de la vérité ».

Cette tendance à combattre l'illusion, qui forme un des traits les plus marqués du mouvement moral de 1830, reparaît de nos jours avec une force considérable. Zola et Ibsen qui, au point de vue littéraire, appartiennent bien au présent, cherchent à égaler Flaubert et Gavarni dans la chasse aux « revenants », aux faux idéaux dont ils veulent empêcher les retours offensifs. Mais en un point ils restent en-deçà du pessimisme de l'époque précédente : ils croient aux progrès de la civilisation. Comme Heine et Immermann, Ibsen croit au « troisième règne » de l'avenir. Zola attend beaucoup du développement de la technique et de la démocratie. Il n'en fut pas de même à l'époque précédente. Brunetière avait montré comment l'idée du progrès, après avoir acquis, de Perrault à Condorcet, la solide consistance d'un véritable dogme, avait commencé par susciter de légers doutes. Déjà chez Gœthe, Faust demande sceptiquement au savant philistin Wagner si vraiment nous avons lieu d'être fiers des progrès que nous avons réalisés. Flaubert s'est fait le champion convaincu du dogme opposé : se séparant de ceux qui croyaient à la perfectibilité du genre humain (pour nous servir d'une expression de Lichtenberg), il déclare que la sottise humaine est incurable.

L'homme est à ses yeux l'ignorant par excellence, et les dilettanti sont, d'après Gœthe, incurables. L'auteur de *Bouvard et Pécuchet* eût volontiers appliqué à toute l'histoire de l'humanité ce vers par lequel Platen, dans sa mauvaise humeur, avait caractérisé la littérature allemande :

Quelques génies nageant dans un océan d'absurdités.

Et lorsque Tolstoï vient déclarer que tout le développement de l'esprit humain, toute la fameuse civilisation et la « victoire sur les éléments » n'ont abouti qu'à une augmentation de la propreté, il prouve seulement, en reprenant ainsi une des propositions de Flaubert, ce qui même sans cela eût pu être prouvé facilement, à savoir que la Russie n'a guère avancé depuis 1860, que, même en ce qui concerne les choses de l'esprit, elle s'en tient encore au calendrier vieux style. Or, il est dans la nature du mouvement en spirale, qui caractérise le développement de l'humanité, qu'entre les retards et les avances, les rencontres y sont faciles, et nous voyons l'idée du progrès susciter bientôt de nouveaux doutes chez Huysmans, Wilde et quelques autres parmi les plus modernes. Le doute extrême relatif aux croyances traditionnelles n'est caractéristique d'aucune époque : ce doute n'existe généralement que dans des esprits isolés, car l'idée du développement semble innée au genre humain. Chacun de nous éprouve sur lui-même et sur cent autres les effets du développement qui s'étend de l'enfance à l'âge mûr, et la lutte pour l'existence nous oblige à considérer ce développement comme un progrès : les hommes primitifs n'ont pas le temps de s'abandonner à la sentimentalité élégiaque qui déplore le paradis perdu de l'enfance. Mais il est vrai qu'à côté de l'expérience journalière de la maturation et de l'accroissement des forces se trouve celle du vieillissement et de la décadence.

Or, comme l'extension au macrocosme de nos idées sur le microcosme forme le commencement et la fin de toute mythologie, nous trouvons bien chez tous les peuples de l'Univers l'idée d'un développement, avec cette différence que les uns conçoivent ce développement en pessimistes, les autres en optimistes. L'époque de la pleine floraison, de la plénitude des forces, l'âge d'or, est situé tantôt dans le passé, dans l'avenir ; parfois, comme chez les vieux Germains, cet âge est conçu comme situé dans une longue galerie fermée aux deux bouts par des portes garnies de glaces dans lesquelles il se reflète : le bonheur est au commencement et à la fin, derrière nous et devant nous, pas autour de nous. Mais aux yeux des peuples et des philosophes, le *mouvement de l'humanité* a toujours été un dogme. Leopardi, le plus triste des poètes de la douleur universelle, a remplacé la théorie du progrès des encyclopédistes par une doctrine désolante proclamant la dégradation incessante des hommes et des dieux ; il n'a pas osé affirmer l'invariabi-

lité. Et son admirateur Schopenhauer, qui croit à la disparition finale dans le Nirvana, est au fond plus optimiste que les dévôts chrétiens qui croient aux peines éternelles de l'enfer. Tant la croyance au développement est inhérente à l'homme! Gœthe lui-même, dont nous avons cité les paroles pleines de scepticisme (et c'est lui encore qui a dit : « Que saurait-on penser d'intelligent ou d'absurde qui n'ait été déjà pensé dans les temps préhistoriques? »), Gœthe lui-même n'est-il pas un des initiateurs de cette doctrine dite de l'évolution que notre siècle a baptisée du nom de Darwin ? Et on sait, d'autre part, avec quelle intransigeance la philosophie, l'économie politique et la politique du romantisme français défendaient la théorie du progrès ! Parmi les philosophes, il suffit de citer A. Comte, parmi les économistes (si tant est qu'il peut être rangé dans cette catégorie), Fourrier, dont les rêves utopiques au sujet de la diminution du goût salé de l'eau de mer et au sujet des artifices gastronomiques de la cuisine de l'avenir font présager Whistler et Huysmans qui prétendaient, nous l'avons vu, que la grossière nature n'est capable de fournir à la technique humaine que les matériaux bruts et des aveux humiliants de son impuissance. Il faut une force extraordinaire pour pousser l'acharnement pessimiste jusqu'à croire à une stabilité complète des choses humaines, à un manque absolu de développement du genre humain, et sous ce rapport nous pouvons considérer Flaubert et ses coreligionnaires comme des chefs de file isolés de la garde pessimiste.

Il est vrai que la croyance au développement ne faisait pas partie de ces dogmes *officiels* auxquels s'attaquaient principalement ceux qui, tout en combattant pour des réformes, n'étaient pas des réformateurs au sens véritable du mot. Or, parmi les « idola fori » (ainsi que les appelle lord Bacon) officielles, l'État et l'Église occupent le premier rang. La critique de l'une de ces idoles va de pair avec celle de l'autre. On devrait pouvoir se séparer de l'État, comme on peut sortir de l'Église nationale : Cabet fonde son « Icarie », comme Owen et d'autres avant lui avaient cherché à réaliser l'État idéal ; Johannes Ronge fonde le « catholicisme allemand », Michelet veut fonder une nouvelle « religion de l'humanité » et écrit avec cette intention sa *Bible de l'humanité*. Ils se réclament de précédents positifs : les communistes, de la communauté chrétienne primitive, les catholiques allemands invoquent la « religion de la raison » de Pope et de Voltaire et de Frédéric le Grand,

Michelet le « théophilanthropisme » de La Revellière-Lépeaux. Mais leurs tendances à eux avaient un caractère bien plus négatif et étaient dirigées contre la bourgeoisie et la police, contre l'ultramontanisme et l'intolérance. Cette critique purement sentimentale, provoquée par la simple antipathie à l'égard de l'État et de l'Église, avait fini par aboutir à la formule négative et vide de Blanqui : « Ni Dieu ni maître. » Ces hommes se sont montrés incapables de soumettre l'Église et l'État à une critique féconde, vraiment efficace, et l'Icarie de Cabet comme l'Harmonie de Owen, l'Eglise catholique-allemande de Ronge comme les « communautés libres » de Uhlrich n'ont été que des créations éphémères, sans souffle, et dont la rougeur hectique de la phtisie à été prise à tort pour la flamme de la jeunesse inspirée. Il a été réservé à d'autres hommes de fonder une critique durable de l'Église et de l'État. C'est pour avoir voulu créer trop vite des œuvres durables, que les représentants du romantisme *français* ont été condamnés à la stérilité : le mouvement moral de 1830 ne devait atteindre son point culminant que dans la production du romantisme *allemand*.

La critique du christianisme officiel peut être abordée par deux points. Le christianisme veut être considéré comme la seule religion dogmatiquement justifiée et il prétend être seul en possession de la morale véritable. Aussi peut-on comparer, confronter les dogmes de ses représentants avec ceux des fondateurs de l'Église, et la conduite de ses « fidèles » avec celle de leurs prototypes Il n'est guère d'époque où l'on n'ait tenté cette confrontation. Mais jamais l'Église n'avait été soumise à cette double épreuve avec autant d'énergie qu'à partir du jour ou a commencé à se manifester l'esprit nouveau dont nous nous occupons ici.

La révision théologique, c'est-à dire la confrontation du christianisme officiel avec la doctrine du Christ, avait déja été amorcée, pour ne mentionner qu'un grand nom, dans le *Traité théologico-politique*, de Spinoza. Dans les temps modernes, personne, depuis Voltaire, ne s'y est livré avec plus de force et de vivacité que Lessing. La révision morale, c'est-a-dire la confrontation du Christ officiel avec Jésus et ses premiers disciples, a été poussée assez loin par de nombreux réformateurs (je rappellerai à cette occasion les dessins dans lesquels Lukas Kranach a représenté côte-à-côte le Christ et le Pape), mais elle a reçu une nouvelle impulsion depuis les travaux de Herder et de Schleiermacher. Il est vrai que

ces deux auteurs ne se sont pas placés au même point de vue. Herder adoptait à l'égard du « prêtre », du « lévite », l'attitude d'un « prophète », Schleiermacher celle d'un « piétiste ». L'un et l'autre prétendent que le véritable prêtre est l'élu direct de Dieu et ne reconnaissent pas dans le sacerdoce une carrière accessible au choix humain : c'est à leur avis un sacrilège de vouloir devenir prêtre comme on devient tailleur ou gantier. Mais Herder va plus loin encore : le prêtre ne doit parler que dans ses moments divins, dans les moments où il devient subitement, comme par miracle, un instrument entre les mains de Dieu. Schleiermacher, au contraire, se rapproche davantage de la conception courante de la vocation divine : il exige, lui aussi, une inspiration miraculeuse, mais une fois seulement ; à partir de ce moment, l'élu est sacré prêtre pour toujours. Herder se compare aux prophètes de l'Ancien Testament qui attendent que Dieu les envoie à Ninive ou auprès du roi Josias ; Schleiermacher est de l'école des piétistes protestants et des mystiques catholiques qui, à la suite d'un unique coup de la grâce, considèrent le bienheureux enfant de l'homme comme sacré et invulnérable. Ici encore Herder reste l'homme du « Sturm und Drang », avec ses prophéties inspirées, tandis que Schleiermacher reste le romantique, avec sa séparation nette et tranchée entre les élus et la masse. On pourrait même dire des romantiques qu'ils sont des « piétistes esthétiques », car toute leur théorie de l'art repose sur le dogme que les articles de foi doivent être réellement vécus saisis par l' « intuition » « C'est en vain que le poète s'efforce de nous faire croire à des choses auxquelles il ne peut croire lui-même, parce qu'il ne les a pas vécues », dit E. Th. A. Hoffmann. « C'est dans les profondeurs les plus sacrées de la vie que vous trouverez les rapports primitifs entre le sentiment et l'*intuition* », prêche Schleiermacher. Mais l'intuition n'est accessible qu'à l'individu ; aussi Schleiermacher fait-il reposer sa théorie de la religion sur l'individu, sur l'expérience religieuse de l'individu. A l'époque sur laquelle porte principalement notre exposé, Schleiermacher avait trouvé un disciple en la personne de l'original penseur danois Kierkegaard. A côté de lui, la critique théologique est représentée par Ludwig Feuerbach, qui suit les traces de Spinoza, par Lessing, Lichtenberg. *Lamennais*, *Kierkegaard*, *Feuerbach* : tels sont les trois noms considérables, qui forment comme la signature du mouvement moral des années 1830 1848. Tous les trois remontent

aux sources premières de la religion : le Français en l'analysant au point de vue social, le Danois au point de vue moral et l'Allemand au point de vue philosophique. La Réforme s'était vantée de s'être rapprochée de la source pure et originelle de la religion ; mais elle s'est contentée de remonter de la tradition jusqu'à la base sur laquelle elle reposait : la Bible. Or, les nouveaux réformateurs veulent remonter jusqu'à la base de la Bible elle-même, jusqu'à la source première de toute croyance : le sentiment religieux de l'individu. Et c'est ainsi qu'ils ont été à même d'utiliser la découverte de l'individu pour la révision des vérités fondamentales, pour l'examen scientifique et la reconstruction morale du christianisme sur de nouvelles bases.

Sören Kierkegaard, le Danois, est de ces trois critiques celui qui avait exercé l'influence la moins étendue. Aucun de ses ouvrages n'a été traduit, à ma connaissance, dans une grande langue littéraire et il n'est connu en dehors de son pays que par un excellent livre, très peu répandu d'ailleurs, de G. Brandès Dans sa patrie même il semble n'avoir exercé qu'une influence très limitée.

Kierkegaard était le fils d'un négociant aisé, et sa vie a été celle que Paul Heyse (dans son *Merlin*) a de nouveau décrite récemment comme étant la seule qui convienne a un écrivain : une vie consacrée exclusivement aux occupations littéraires. Possesseur d'une fortune suffisante, célibataire, maître de son temps, limité seulement dans sa liberté par une longue maladie, il n'a vécu que pour deux choses : pour l'observation des hommes et pour leur éducation par les livres. Avec cette admirable exactitude qu'Ibsen peut bien avoir héritée de lui, il avait partagé sa journée en deux moitiés : celle consacrée à frayer avec les hommes, à bavarder et à observer, et celle pendant laquelle il s'isolait rigoureusement chez lui, pour marcher de long en large dans son appartement composé d'une longue série de pièces bien éclairées, dans chacune desquelles il avait à sa disposition un encrier, une plume et du papier pour consigner immédiatement toute idée qui surgissait dans son esprit. Quelques-uns seulement de ses nombreux ouvrages me sont connus soit par lecture personnelle, soit par la caractéristique de Brandès : mais ils suffisent, on peut même dire que chacun de leurs alinéas suffit pour montrer qu'on se trouve en présence d'un esprit d'une grande originalité. Mais son développement général importe plus que les débats auxquels nous devons renoncer si nous

ne voulons pas faire éclater la toile déjà suffisamment tendue de nos peintures. Dans ses traits principaux, ce développement ressemble à celui, plus brusque, de Lamennais et à celui, plus calme, de Fr. D. Strauss et de Renan : il va de l'adhésion ardente aux croyances de l'Église à une séparation définitive.

Ce qui a réveillé l'écrivain chez Kierkegaard, ce fut précisément l'opposition qui existe entre le sentiment rigoureusement moral et ce qu'il y a de suspect dans la morale du génie des romantiques. C'est la *Lucinde* de F. Schlegel, où l'idéal esthétique de la liberté complète, de l'originalité sans limites se trouve mis à la place de l idéal moral, éthique, qui (nous dit Brandès) a fourni le point de départ aux premiers ouvrages de Kierkegaard. Dans son ouvrage à la fois le plus célèbre et le plus ancien : *Entweder Oder* (1843), il oppose l'une à l'autre la conception morale et la conception esthétique du monde. La conception esthétique aspire à la vie la plus riche et la plus complète, elle se consume dans la poursuite de moments sublimes. Nous avons déjà mentionné ce point et relevé le rôle particulier qu'il joue dans la littérature danoise ; mais il est bon de rappeler que la recherche du moment sublime occupe également une place très importante dans une des œuvres les plus grandioses de la littérature allemande : dans le *Faust* de Gœthe :

Werd'ich zum Augenblicke sagen :
Verweile doch, du bist so schön,
Dann magst du mich in Fesseln schlagen,
Dann will ich gerne zu Grunde gehn !

Quand un moment viendra auquel je pourrai dire : « Attarde-toi, tu es si beau », alors tu peux m'emprisonner dans des chaînes, et je mourrai avec joie !

Mais plus que Faust, Kierkegaard aimait un autre grand type de la poésie : Don Juan. Ce n'est pas sans raison que Lenau et Grabbe ont fait du héros principal de Mozart le pendant de la plus grande des créations de Gœthe : ce qui les caractérise tous deux, c'est la soif inextinguible de jouissances surhumaines, avec cette seule différence que Faust recherche des jouissances spirituelles, tandis que Don Juan aspire à des triomphes sensuels. Mais l'un et l'autre trouvent chaque satisfaction fade et incomplète. Cette parenté des deux types à également trouvé son expression dans la littérature :

tandis que Grabbe a fait ressortir leur opposition, Byron et ses imitateurs dans tous les pays, Heine, Musset, Pouchkine peignent « le héros de notre temps » qui aspire à *toutes* les jouissances, aspiration qui consume son corps, émousse son esprit inquiet, épuise sa sensibilité audacieuse. Mais le penseur danois se sentait plus proche de Don Juan que de Faust. Il aimait aussi passionnément la musique de Mozart, tout comme E. Th. A. Hoffman, le poète-compositeur du romantisme Don Juan devient pour Kierkegaard le seul représentant de la conception esthétique du monde. Il a peint en lui, d'une façon brillante, cet état d'âme qui de son temps tend de nouveau à devenir épidémique : désir inassoiffé de sensations, désir qui aspire moins à jouir de tout qu'à avoir joui de tout. Aussi son Don Juan sait-il assumer tous les rôles, se mettre dans toutes les situations et, à force « d'individualisme » exclusif et excessif, finit-il par perdre tout caractère. Les psychologues français modernes ont donné à cet état d'esprit le nom de « dilettantisme » : le dilettante, dit Anatole France, se prête à tous les intérêts et ne se donne entièrement à aucun. Ce dilettantisme est une vieille maladie. Déjà Brentano opposait à son philistin, qui était d'une superbe trivialité, le faux original qui se borne à copier les fortes sensations du génie véritable ; Grillparzer se plaignait des poètes qui n'étaient capables d'y voir qu'à travers les lunettes d'autres auteurs ; Gœthe lui-même a été occupé dans sa vieillesse par cette lutte contre le dilettantisme et Carlyle a été sous ce rapport son ardent apôtre.

Mais il est tout naturel que ces faux originaux et imitateurs soient particulièrement nombreux à des époques ou l'originalité est le plus en faveur ; aussi, comme l'ombre sur le cadran, marquent-ils, par le degré de leur multiplication, la position de l'éternel soleil. Il a fallu une nature aussi originale que celle de Chamisso pour créer la figure de Peter Schlemihl, l'homme qui a perdu son ombre. Et c'est ainsi que du temps de Kierkegaard la quantité de faux Faust et de faux Don Juan qui surgissaient en foule aussi bien à Berlin qu'ailleurs peut être considérée comme un signe caractéristique de la grande faveur dont jouissait alors la personnalité individuelle, l'étoile montante de l' « individu ».

Or, Kierkegaard prend parti contre ce dilettantisme qui affecte les allures du génie. Comme Hamann avec lequel il présente certaines affinités il se prononce contre cette exagération de la valeur

de la personnalité et pour la tradition. Mais il est lui-même loin d'être insensible au charme esthétique de l'idéal qu'il combat. Se sentir supérieur, dominer toutes les formes, communiquer avec tout ce qui vit jusqu'à en emprunter la forme : tel est le rêve de ses don Juans qu'il a peints avec une puissance entraînante. La tradition comporte en général des représentants originaux : les partisans de l'ancien état de choses (saint Pierre) s'affirment, dans leur opposition aux modernes (saint Paul), comme de fortes individualités. Mais la tradition qu'ils soutiennent doit être elle-même forte et fraîche et vivante.

Comme Lamennais, Kierkegaard a fait un jour cette découverte que la tradition pour laquelle il combattait n'avait plus ces qualités. Il croyait que le christianisme et sa morale rempliraient son âme d'une passion magnifique et noble et ne trouva, chez les représentants officiels de son idéal, que lassitude, faiblesse, réserve anxieuse. Il s'est heurté partout au philistin religieux qui dépense économiquement la menue monnaie de sa dévotion, qui a déposé entre les mains de Dieu ses livres de comptabilité où il inscrit le *doit* et l'*avoir* et qui redoute comme une rixe avec des noctambules tout excès d'inspiration religieuse. Aussi Kierkegaard s'est vu, lui aussi, acculé à l'alternative de la résignation ou de la séparation. Philistin moral ou individualité révolutionnaire ? tel était le dilemme devant lequel il s'était trouvé. D'autres avant lui, et de plus grands, avaient déjà eu à résoudre le même dilemme. Toute la vie et toute l'action du grand Pascal se résument dans la lutte de son individualité contre la tradition au joug de laquelle il s'efforce cependant de se soumettre. Mais l'homme du XIXe siècle, arrivé au croisement des chemins, devait obliquer à gauche, alors que l'homme du XVIIe avait pris la droite. Kierkegaard donna raison à sa personnalité inquiète, à sa sensibilité passionnée contre la basse moralité, contre « la morale solvable », contre le pâle christianisme de tous les jours et contre les prédicateurs professionnels. La nécessité de justifier aussi bien à ses propres yeux qu'aux yeux du monde, sa rupture avec les objets de sa première adoration, l'avait conduit progressivement à une critique de plus en plus aiguë et pénétrante du christianisme officiel. Personne n'a flétri avec plus de force l'inconsistance de la dévotion de commande. Personne n'a attaqué avec plus de violence le prêtre qui, contre un traitement fixe, retrouve son inspiration tous les dimanches à des heures déterminées.

Comme Lamennais, il voit dans la soumission de l'Église à l'État, dans sa dépendance des biens temporels la cause de la ruine de la religiosité : vieille idée qui a souvent trouvé au moyen âge une expression éloquente. Si l'État, dit-il, payait un certain nombre de gens pour enseigner que la lune est un fromage de couleur verte, leur enseignement serait promu au bout de quelques dizaines d'années à la dignité d'une religion officielle ; et celui qui s'aviserait alors de douter de la consistance caséeuse de la lune, serait flétri par le clergé salarié et ses partisans comme un athée, un impie, un homme dépourvu de toute moralité. Le martyre est la seule vraie confession de la foi. C'est pourquoi il supporta avec le même ascétisme avec lequel un pénitent catholique supporte la mortification de sa chair, tous les désagréments que lui avait attirés sa conduite : l'isolement, les railleries des journaux humoristiques, la haine des « dévôts ». Il n'a proposé aucun idéal bien défini. Mais il n'en exerça pas moins, grâce à la profonde sincérité de sa conduite, une action positive. C'est en s'inspirant de son courage que Brandès, Ibsen et Björnson ont pu devenir, eux aussi, de fortes individualités. Le magister de *Niels Lyhne*, de Jacobsen, le *Brand*, d'Ibsen, sont autant de monuments dans lesquels les jeunes ont exprimé leur respect pour le grand solitaire. Ce qu'ils ont appris de Kierkegaard, était ceci : il existe une « confession », même en dehors de l'Église, et c'est un devoir d'honneur de ne pas la renier ; l'individu est fort et puissant, mais la communauté tend à l'affaiblir et à le diminuer ; la valeur d'une confession réside moins dans son contenu objectif que dans sa profondeur subjective ; l'originalité, le sentiment et le jugement personnels ne sont pas seulement des droits, mais aussi des devoirs. « Talent oblige », a dit F. Th. Vischer ; être sa propre autorité, son propre centre (telle est aussi, d'après F. Schlegel, la caractéristique de « l'homme véritable » du romantisme) : voilà le suprême talent et voilà, par conséquent, le plus strict des devoirs.

Par l'époque où il déploya sa principale activité et par le degré de son influence, Feuerbach occupe une position intermédiaire entre Lamennais et Kierkegaard. Ludwig Feuerbach, fils du célèbre criminaliste bavarois, descendait d'une famille où les talents fleurissaient à un degré extraordinaire, et cela souvent au détriment de leurs possesseurs. Il a lui-même peu hérité de la nervosité de ses parents, qui avait atteint son expression la plus aiguë dans l'excitabilité

morbide du peintre Anselm Feuerbach. Par sa nature saine et forte il se distinguait aussi bien de Kierkegaard, au tempérament hystérique et hypocondriaque, que de Lamennais, qui avait une fragile constitution d'ascète. Pendant la plus grande et la plus féconde moitié de son activité, il avait vécu dans des conditions calmes et agréables; il a toujours été entouré de l'amour des siens; tandis que Lamennais n'avait connu que des amis et pas un cœur féminin compatissant et que Kierkegaard n'avait même pas connu l'amitié. Lamennais et Kierkegaard ont été obligés de s'échapper de la prison théologique et de trouver par leurs propres moyens le chemin de la pensée libre : Feuerbach, au contraire, a été élevé dans une atmosphère saturée de culture et d'originalité et s'est formé dans nos Universités à une époque de très grande activité intellectuelle. On devinera sans peine tout l'avantage qu'il a dû tirer de pareilles conditions. Lamennais et Kierkegaard ont dû triompher d'obstacles que leur opposait le milieu extérieur ; Feuerbach a pu marcher droit vers le but qu'il poursuivait. Et c'est ce qu'il fit. Dans son premier ouvrage, *Gedanken über Tod und Unsterblichkeit* (1830), on trouve déjà en germe tout ce qu'il développera dans ses ouvrages ultérieurs.

Cet intéressant opuscule nous montre Feuerbach dominé par tout cet ensemble d'idées romantiques que nous avons essayé d'analyser dans les pages qui précèdent. Lorsqu'il représente Dieu comme l'antithèse du philistin, on croirait entendre le langage magnifique de E. Th. A. Hoffmann : « Dieu n'a pas créé le monde comme l'eût fait un Conseiller des finances ou un économe ; Dieu s'est oublié lui-même, en créant le monde ; il a bien créé la nature *avec* volonté et conscience, mais non *par* volonté et conscience, il l'a tirée de sa propre nature, le dos pour ainsi dire tourné à sa conscience. Ce n'est ni en père de famille raisonnable ni en contremaître, mais en poète oublieux de lui-même qu'il a imaginé le grand spectacle tragique de la nature. » Pour les philosophes de la « religion de la nature », Dieu était le « père de famille raisonnable », une sorte de Nicolaï en grand ; pour Feuerbach, il est un poète de style romantique, quelque chose comme un Novalis en grand. Aussitôt après il oppose l'une à l'autre les deux notions extrêmes de « vie » et d' « horloge », exactement dans la manière dont Brentano et Görres avaient usé de cette opposition dans leur satyre contre le philistin. Il est vrai qu'il existe une certaine

parenté entre les deux figures. C'est ainsi, par exemple, qu'indépendamment de Feuerbach, Bolde a, dans une poésie superbe, peint brièvement le Créateur comme un poète inspiré :

Das ungereimte Weltgedicht
Nehmts wie es ist, und krittelt nicht.

Le poème absurde du monde, — acceptez-le tel qu'il est, et sans critiquer.

Et c'est encore indépendamment de Feuerbach que Ruskin a, lui aussi, repris l'antithèse de vie et de mouvement d'horlogerie, et cela dans des termes qui peuvent être considérés comme une preuve de son affinité avec l'idéologie allemande en révolte contre le mécanisme de l'État : « No formes of voting, no mecanism of constitution — for all contemptible faiths in mechanism, that is the basest, that a country is like a watch and can go on sick by its constitution without having any soul : no goodliness of form or strength in government or people will avail against enemies, unless they learn to be faithful to each other and to depend upon each other. » Mais cet accord entre les idées de Feuerbach et celles du romantisme ne permet pas encore de conclure que notre auteur se trouvait par rapport à celui-ci dans une attitude de dépendance directe. Il est bon d'ajouter toutefois que sur d'autres points cette dépendance apparaît comme un fait incontestable. C'est ainsi que ses *Reimverse auf den Tod* ont été composés sur le modèle de *Epikureisches Glaubensbekenntniss Hans Widerforsts*, et Feuerbach s'en était toujours tenu à la définition plus que contestable que Schleiermacher avait donnée de la religion, en disant qu'elle était un sentiment de dépendance. Même en ce qui concerne la thèse fondamentale de ses « dangereuses nouveautés », celle qui postule le caractère religieux de la croyance à la mort définitive, Feuerbach a eu un prédécesseur en la personne du théologien du romantisme. « C'est à partir de l'instant où l'homme reconnaît la vérité de la mort, cesse de nier la mort, qu'il devient capable d'une vraie religiosité, d'un véritable oubli de soi-même », dit Feuerbach. Et Schleiermacher dans ses *Discours* : « Quiconque a appris à être plus qu'il est, sait qu'il perd peu en se perdant soi-même ; seul celui qui, s'oubliant soi-même, se confond avec l'Univers entier, dans la mesure où il peut le pénétrer, et dans l'âme duquel est née une aspiration plus vaste et plus haute, — a le droit d'être entretenu des espoirs que

nous donne la mort et de l'infinité vers laquelle elle nous emporte infailliblement. » Il ne faut certes pas faire de comparaison avec les ouvrages postérieurs de Schleiermacher ; malgré toute l'hétérodoxie qu'ils renferment, ils se rapprochent davantage des idées courantes.

Dès son premier ouvrage, le disciple du romantisme exprime avec la plus grande netteté les idées qui feront de lui le prophète du mouvement nouveau. On ne saurait mieux caractériser ce mouvement que par la proposition suivante de Feuerbach lui même : « La principale caractéristique de l'époque moderne consiste dans ce fait que l'homme en tant qu'homme, la personne en tant que personne, et par conséquent tout individu humain se conçoit dans son individualité comme quelque chose de divin et d'infini. » Par là se trouve proclamé et résumé son système tout entier. Feuerbach montre ensuite, à l'aide d'arguments excessivement ingénieux, que protestantisme, piétisme, rationalisme ne sont que des étapes différentes d'un seul et même chemin.

Cette parole claironnante a toutefois moins frappé l'oreille des contemporains que beaucoup d'autres que Feuerbach avait proclamées en même temps. Ces contemporains n'étaient animés que de tendances négatives : c'est là un point sur lequel nous avons déjà dû insister à plusieurs reprises. Aussi ne voyaient-ils guère dans ce qu'il disait que le côté négatif. « L'homme n'est sensible qu'à ce qui le flatte », dit Gœthe. Ce qu'il y avait de positif chez Feuerbach (et en un certain sens il avait seul, de tous les penseurs de son temps, l'esprit positif) leur échappa, tant était grande leur joie de le voir s'attaquer aux croyances de l'Église officielle. Et pourtant son principal mérite n'est pas là. La comparaison entre le christianisme officiel et le christianisme primitif était pour ainsi dire dans l'air. La campagne commencée par Lamennais avait vite pris des proportions telles que, dans son *Evangelium eines armen Sünders* (1845), un autodidacte comme le cordonnier Weitling a pu, douze ans après les *Paroles d'un croyant*, aller jusqu'à trouver dans les sermons de Jésus la première affirmation du communisme pur et à citer en faveur de celui-ci des preuves tirées de la Bible (disons en passant qu'à notre avis il n'avait pas tout à fait tort). Aussi lorsque Feuerbach entreprend, dans son *Wesen des Christentums* (1841), une comparaison systématique entre l'Évangile authentique et son interprétation actuelle, il ne fait que suivre les

tendances de son temps, sans toutefois y ajouter rien de nouveau. On peut même dire que par ses constructions audacieusement philosophiques, le célèbre ouvrage constitue plutôt, sous certains rapports, un pas en arrière. Sans tenir le moindre compte des circonstances historiques, Feuerbach y démontre *a priori* la nécessité de toute la dogmatique chrétienne. Un scolastique n'eût pas procédé autrement ; seule la prémisse fondamentale de notre auteur a un caractère éminemment moderne. Le mérite de Feuerbach consiste dans le fait d'avoir formulé cette prémisse, et celle-ci apparaît avec beaucoup plus de clarté dans ses *Gedanken über Tod und Unsterblichkeit*, et plus tard dans *Wesen der Religion* (1845), que dans tout son dogmatisme antidogmatique. Cette prémisse, l'hypothèse fondamentale de Feuerbach, peut être énoncée aussi : la croyance aux dieux, dans son ensemble et dans tous ses détails, n'est qu'une extériorisation imaginaire de ce que l'homme, l'individu concret, désire et exige. Ce principe est d'une importance capitale. La théologie (et Feuerbach lui-même ne cesse d'insister sur ce point) devient de l'anthropologie ; l'insaisissable, réduit à nos pensées et désirs de tous les jours, devient pour nous plus concevable. Pour pouvoir observer un astre éloigné, Feuerbach dresse un miroir dans lequel on peut suivre et noter, sans l'aide du télescope et hors de tout observatoire, le mouvement du lointain corps céleste. Et G. Brandès dit avec raison, dans sa brillante caractéristique de Feuerbach (dans son ouvrage *Junges Deutschland*), que c'est là une idée aussi riche que celle qui a créé le dôme du Panthéon à Rome et tellement grande qu'une vie humaine est à peine suffisante pour lui donner tous les développements qu'elle comporte.

Il va sans dire que cette idée a, elle aussi, ses racines et ses prédécesseurs. Il n'existe pas de *generatio aequivoca* pour les idées. Ainsi que je l'ai montré plus haut, Lichtenberg avait déjà dit que la formule : « Dieu créa l'homme à son image », signifie au fond : « l'homme créa Dieu à son image » ; et dès 1781 Gœthe écrivait à Lavater : « Vous avez raison de dire que l'homme est à la fois Dieu et Satan, ciel et terrre ; car ces notions ne sont au fond que des concepts que l'homme possède relativement à sa nature propre. » Mais c'est Feuerbach qui a conçu cette idée dans toute sa portée. Denis Papin a vu la vapeur soulever le couvercle d'une marmite ; mais c'est James Watt qui a inventé la machine à vapeur sur laquelle repose toute l'existence de l'époque moderne. Il y a, entre

le mérite de l'un et celui de l'autre, une différence énorme. Feuerbach, dit Brandès, a posé la pierre angulaire et la clé de voûte de l'édifice que tant de travailleurs avaient bâti au cours des années qui suivirent ; beaucoup de ceux qui semblent continuer son œuvre ne font qu'atténuer les tendances qui l'animaient lui-même. En admettant même qu'il y ait de l'exagération dans cette appréciation, on doit à la vérité de dire que l'influence de Feuerbach fut énorme. On salua comme une délivrance la découverte de cette nouvelle voie qui devait conduire à des résultats plus certains dans les plus difficiles des questions, dans les problèmes relatifs à la religion, à l'esthétique, à l'histoire de la civilisation.

Ce furent avant tout les représentants de l'esprit révolutionnaire dans le domaine politique et social, les Herwegh et les Marx, qui entonnèrent en faveur des théories de Feuerbach un hymne enthousiaste. Leur déception fut toutefois grande, lorsqu'ils le virent décidé à se tenir à l'écart des discussions du jour. Leur déception fut compréhensible, mais l'attitude de Feuerbach le fut encore davantage. Il était avant tout penseur, une nature faite pour la vie contemplative ; ce qui lui importait, c'était la vérité, et non son application pratique. Un grand souffle d'inspiration traverse tous ses livres. Il a la certitude de se trouver sur la bonne voie ; il est heureux de dénoncer d'anciennes erreurs. Ce côté de sa nature lui avait attiré des partisans qui suffisaient à le consoler de l'adhésion d'agitateurs fanatiques. C'est ainsi qu'il était devenu, pour notre grand poète, Gottfried Keller, l'annonciateur d'une conception nouvelle, libératrice de la vie. On admirera et vénérera sa sincérité, alors même que ses idées dogmatiques auront été depuis longtemps dépassées et que son interprétation anthropologique trop directe et un peu hâtive sera jugée avec plus d'impartialité. Et on ne trouve dans l'esprit de Feuerbach rien de cette précocité, de cette lourdeur et de cette lassitude qui se reflètent dans les ouvrages de Lamennais et de Kierkegaard comme une conséquence de leurs luttes intérieures. Il aime la nature, comme l'avait aimée Gœthe, il est heureux de la regarder face à face et de pouvoir la montrer à toute l'humanité sans le voile interposé des dogmes. La mort devant laquelle avait tremblé toute la chrétienté, dont déistes et théistes veulent se consoler par la croyance à l'immortalité, empruntée au christianisme, la mort, disons-nous, devient pour lui une belle nécessité. Il célèbre la mort en hymnes enthousiastes, rappelant

encore en cela les romantiques qui (suivant sur ce point l'exemple du jeune Gœthe) saluent la mort, avec une véritable volupté, comme le moment suprême, comme le couronnement de l'existence : « Oh, mort ! je ne puis me soustraire au charme de ta douce nature, si intimement unie à la mienne ! Miroir de mon esprit, reflet de ma propre essence ! C'est de la rupture de l'unité simple qui rattachait la nature à elle-même, qu'est né l'esprit conscient, cette lumière qui se contemple elle-même ; et de même que la lune brille grâce à la lumière qu'elle emprunte au soleil, de même tu ne reflètes dans ta douce clarté que le feu brûlant du soleil de la conscience. Tu es l'étoile du soir de la nature, et l'étoile du matin de l'esprit... Pour le sage, tu éclaires la route qui conduit du pays des rêves au berceau du vrai sauveur de l'esprit. » Cela nous rappelle l' « aspiration au moment pathétique », dont nous avons trouvé une expression si accentuée, surtout chez les poètes danois. Elle se manifeste également chez Feuerbach. De son temps, elle s'imposait à la vie publique de l'Allemagne presque avec la même force avec laquelle elle avait dominé la littérature scandinave du temps de Jacobsen et d'Ibsen. C'est cette recherche de la poésie illuminant les « points culminants de l'existence » qui poussa le malheureux roi Frédéric-Guillaume IV, non seulement à prononcer dans la cathédrale de Cologne un magnifique discours d'inauguration, mais encore à faire sa triste entrée dans Mayence, au mois de mai 1848, le cordon noir-rouge-or autour du bras. Cette aspiration avait dicté de nombreux et inutiles discours prophétiques : « Le livre de Lamartine sur les Girondins perd nos parlementaires », a dit à ce propos le célèbre historien Droysen. Feuerbach subit la contagion de l'exemple. Il ne veut pas abaisser la mort, jusqu'à lui assigner une « place insignifiante derrière le théâtre du monde, là où on change ses habits ». « Se peut-il que dans ce bruit de trompettes terriblement sérieux, annonçant le jugement dernier, vous n'entendiez que le claquement du fouet de cuir du postillon commandant des chevaux frais pour la prochaine station ? » demande-t-il avec mauvaise humeur aux philistins. Que ce moment du moins, exige Feuerbach, conserve sa haute dignité, ce qu'il a d'unique. Un poète, Theodor Storm, a chanté dans des strophes élevées cette majesté du dernier moment telle que la concevait notre philosophe :

Ich fühle tief, du gönnetest nicht Allen
Dein Angesicht ; sie schauen dich ja nur,

Wenn sie dir taumelnd in die Arme fallen,
Ihr Loos erfüllend gleich der Creatur.
Mich aber lass unirren Augs erblicken,
Wie sie, von keiner Ahnung angeweht,
Brutalen Sinns ihr nichtig Werk beschicken,
Unkundig deiner stillen Majestät.

Je le sens profondément : tu n'offres pas à tout le monde ton visage ; ils ne te regardent que, lorsque subissant le sort commun à toutes les créatures, ils tombent chancelants dans tes bras. Mais moi je vais contempler d'un œil serein ceux qui, sourds à tout pressentiment, vaquent avec leurs sens brutaux à leurs misérables affaires, sans même soupçonner ta calme majesté.

Mais ce moment poétique n'occupait dans les préoccupations de Feuerbach que le deuxième plan. La vie, telle qu'elle est, suffisait largement à son heureux esprit ; et telle qu'elle est, il voulait l'envisager et la comprendre. Il voulait connaître l'homme réel et la mort réelle et voulait dégager de toutes les enveloppes qui les entouraient les véritables désirs et besoins, espoirs et exigences de l'âme. C'est par là qu'il se rapproche surtout du mouvement moral de nos jours. Bâtir sur la réalité, courageusement poser espoirs et exigences sur les *faits*, et non sur des dogmes, sur des affirmations et sur des hypothèses, pas plus que sur la tradition générale ou l'inspiration individuelle : telle est la caractéristique fondamentale de l'époque. C'est ici, dans ce sain réalisme dans ce sens positif qu'il faut aussi chercher la racine la plus solide du mouvement moral de nos jours.

(*A suivre.*)

Richard M. Meyer
(Berlin).

(Traduit par le Dr S. Jankelevitch.)

REVUES CRITIQUES

LE MOUVEMENT PHYSIOCRATIQUE

EN FRANCE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

Il y a longtemps que les Physiocrates n'avaient été l'objet d'un ouvrage aussi considérable à tous égards que celui que leur a récemment consacré M. G. Weulersse[1]. En dépit d'un certain nombre d'études excellentes publiées déjà sur eux, notamment par M. G. Schelle, — l'un de ceux certainement qui ont le plus contribué, dans ces derniers temps, à la connaissance que nous en avons, — il restait beaucoup à dire. C'est ainsi que nous ne possédions pas encore d'histoire à proprement parler complète et détaillée de l'École, dont on s'était jusqu'ici contenté trop souvent d'étudier les principes à travers les œuvres maîtresses de ses principaux représentants comme si, à côté de ceux-ci, l'École elle-même n'avait pas connu une vie propre, qui méritait d'être retracée dans une œuvre d'ensemble. C'est cette œuvre que M. Weulersse a entrepris de nous donner.

Ce qu'un ouvrage comme le sien représente d'effort, d'érudition, de lecture, de persévérance dans une tâche souvent ingrate, de recherches longues et minutieuses, tous ceux qui ont eu l'occasion de toucher d'un peu près aux Physiocrates ou d'aborder les questions si complexes de l'histoire économique du XVIIIe siècle, s'en

1. Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, Paris, Alcan, 1910, 2 vol. in-8 de XXXV-606 et 784 pp.

rendront aisément compte. Il suffira au surplus, pour en avoir une idée plus précise, de parcourir l'énorme bibliographie placée en tête de l'ouvrage. Sources contemporaines, études de seconde main ont été explorées par l'auteur de la manière la plus complète. En outre, et bien que les documents publiés eussent suffi à constituer à eux seuls la matière d'un ouvrage intéressant, M. Weulersse n'a pas hésité à étendre ses recherches dans nos principaux dépôts d'archives. L'abondante moisson qu'il en a rapportée ajoute encore à son étude l'attrait, aujourd'hui si recherché, de l'inédit.

On comprend cependant qu'une conception aussi large de sa documentation devait permettre difficilement à l'auteur d'écrire, ainsi qu'il se l'était d'abord proposé, l'histoire absolument complète du mouvement physiocratique. Aussi les deux volumes dont nous avons à nous occuper aujourd'hui contiennent-ils seulement l'histoire des quatorze premières années, de 1756 à 1770. Si courte d'ailleurs que soit cette période, elle ne comprend pas uniquement les débuts de l'École, mais déjà son essor et son plein épanouissement. Après 1770, la décadence commence. Sans doute nous rencontrerons encore, passée cette date, des Physiocrates, mais déjà leurs écrits deviennent plus rares et ne font plus guère que rééditer les anciennes formules. Le déclin de l'École, malgré l'arrivée au pouvoir de Turgot, un demi-disciple cependant, ira chaque jour en s'accentuant.

Tout en regrettant que M. Weulersse n'ait pas cru pouvoir nous présenter du premier coup un tableau complet, on ne saurait donc qu'approuver les limites adoptées par lui. C'est en définitive la période de beaucoup la plus intéressante dont il nous retrace l'histoire. Si détaillée toutefois que soit celle-ci, exigeait-elle absolument les deux énormes volumes qu'il lui a consacrés? C'est là une autre question sur laquelle nous ne pouvons nous empêcher de formuler quelques réserves. Dans ce long et un peu compact exposé de la doctrine physiocratique il est à craindre que bien des lecteurs, qui ne sont pas déjà très familiarisés avec le sujet, ne saisissent pas toujours les faits essentiels. Le souci qu'a eu l'auteur d'être aussi complet que possible, — louable en soi, mais peut-être un peu exagéré, — a abouti en effet quelquefois à faire apparaître un peu trop sur le même plan des questions d'importance souvent fort inégales. Le système d'exposition particulièrement détaillé, adopté par M. Weulersse, n'est pas non plus étranger aux

dimensions considérables de l'ouvrage. Après avoir étudié dans son introduction les origines du mouvement physiocratique, il a d'abord retracé en détails l'histoire chronologique de l'École, puis exposé successivement « le programme économique » (livre II), et « le programme politique et philosophique » des Physiocrates (livre III). Un quatrième livre est consacré à l'étude de « la réalisation du programme physiocratique ». C'est l'histoire de l'application après l'exposé des principes. Il semblerait après cela qu'il ne reste plus qu'à conclure. L'ouvrage contient cependant encore un cinquième livre intitulé : « L'attaque et la défense du système », qui occupe à lui seul près des deux tiers du second volume et dans lequel l'auteur a successivement passé en revue avec le plus grand détail tous les arguments développés par les contemporains en faveur de la doctrine physiocratique ou contre elle. C'est là certainement un des côtés de la question qui méritait d'être mis en lumière. Il nous semble cependant que les développements, — très intéressants d'ailleurs, — de ce chapitre auraient trouvé sans peine leur place dans les précédents et que l'auteur aurait peut-être réussi à alléger ainsi son ouvrage d'assez nombreuses redites.

De telles critiques toutefois, lorsqu'elles portent sur une œuvre aussi considérable que celle-ci, sont trop aisées pour qu'il n'y ait pas mauvaise grâce à y insister. Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage de M. Weulersse constitue pour l'histoire économique du XVIIIe siècle une œuvre capitale, tant par le remarquable effort de synthèse qu'il représente que par les très nombreuses précisions de détails et vues nouvelles qu'il apporte sur bien des points. Malgré l'intérêt qu'il y aurait à suivre dans le détail l'exposé singulièrement riche et instructif de M. Weulersse, on conçoit qu'il ne nous est guère possible d'en donner ici un résumé complet. Nous examinerons donc, brièvement, quelques-unes seulement des questions qu'il soulève.

***

Et d'abord celle des origines. Elle fait l'objet de l'introduction, divisée en deux parties : dans la première, l'auteur passe rapidement en revue les précurseurs lointains des Physiocrates : Boisguillebert, Vauban, Fénelon, etc... La seconde est consacrée à l'étude du mouvement qui précède directement l'apparition de

l'École et qui s'étend approximativement entre les années 1748 et 1755. La publication de l'*Esprit des lois*, qui contribua dans tant de domaines différents à remuer les esprits, est considérée par M. Weulersse comme marquant le point de départ de cette période caractérisée dans la suite par un certain nombre d'écrits plus particulièrement économiques, tels que l'*Essai sur la police des grains* de Herbert, le *Traité de la culture des terres* de Duhamel de Monceau, etc... Ces divers ouvrages, en contribuant à attirer l'attention sur les choses de l'agriculture, constituent déjà un acheminement vers la doctrine physiocratique. Celle-ci, comme l'a fort justement indiqué M. Weulersse, semble s'être ressentie en outre assez profondément de l'influence exercée à ce moment en France par les économistes et les philosophes anglais, ainsi que par les théories sur la population, dont le caractère systématique favorisa, dans une forte mesure, l'effort doctrinal que les Physiocrates viendront bientôt tenter.

Ces influences livresques, pour importantes et certainement décisives qu'elles aient été, ne sont pas cependant les seules qu'il convienne de mettre en lumière. A côté d'elles l'influence des faits, du milieu, plus vague, plus insaisissable, mais très forte elle aussi, doit également trouver sa place. Sans la négliger M. Weulersse, à notre avis, ne lui a peut-être pas donné toute celle qu'elle méritait On aurait aimé à lui voir caractériser autrement que par des ouvrages ce grand mouvement de renaissance agricole qui est un des phénomènes économiques les plus considérables du milieu du XVIIIe siècle. Il convient de ne pas oublier en effet que si la doctrine physiocratique contribua au développement de ce mouvement, celui-ci n'en est pas moins antérieur et en demeura toujours, dans une certaine mesure, indépendant. La doctrine physiocratique ne fut en somme que la systématisation, plus ou moins heureuse, d'un courant d'idées, déjà formé et suffisamment fort pour se passer au besoin d'elle, ce qui explique à la fois l'intérêt qu'elle rencontra dès le début et son influence rapide.

Il semble toutefois que d'assez bonne heure une séparation se soit établie dans l'esprit d'un grand nombre de contemporains entre le fond de la doctrine et sa forme. En tant que doctrine il est incontestable que le succès des idées physiocratiques fut médiocre. Le caractère rigide que Quesnay et ses disciples avaient cru devoir leur donner déplut à beaucoup et ce fut là en grande partie la

raison de leur échec. D'autre part, il n'est pas douteux qu'un grand nombre de sympathies ne leur soient venues des idées qu'ils défendaient et qui, indépendamment de tout caractère doctrinal et systématique, touchaient à des questions pratiques trop importantes et trop actuelles pour ne pas s'imposer à l'attention.

Le fait est particulièrement frappant si l'on considère la fortune des idées physiocratiques dans un milieu qui n'était à proprement parler un milieu ni d'économistes, ni de théoriciens, celui des administrateurs. La situation officielle de Quesnay, ses relations à la Cour, la protection de Mme de Pompadour, ne sauraient suffire en effet à expliquer la sympathie rencontrée par les idées du Docteur auprès des ministres, des intendants, des conseillers d'État qui, dès le début, lui prêtèrent leur appui et le mirent à même de réaliser certaines de ses théories. On sait notamment que c'est en grande partie sous l'influence des Physiocrates que fut établie pour la première fois en 1763 la liberté du commerce des grains. S'ensuit-il de là que la plupart des administrateurs étaient conquis aux idées de Quesnay et doivent être rangés parmi ses disciples? Il serait hasardeux de le prétendre. En réalité, l'appui qu'ils lui donnèrent vint surtout de ce que derrière ses théories, et sans trop se préoccuper de la forme de celles-ci, ils s'attachèrent avant tout à la solution pratique d'un certain nombre de problèmes qui se posaient devant eux depuis de longues années et que les principes essentiellement opportunistes d'une administration routinière paraissaient de plus en plus incapables de résoudre.

Cette prépondérance incontestable et bien naturelle du côté pratique sur la phraséologie un peu compliquée du « Système » explique comment à leurs yeux, — comme à ceux d'ailleurs de la grande majorité, pour ne pas dire de l'unanimité, des contemporains, — la doctrine physiocratique ne tarda pas à s'identifier avec cette fameuse question de la liberté du commerce des grains qui n'en fut cependant qu'une application. On connaît son rôle dans l'histoire de l'École dont elle commença par favoriser le développement pour finir par être la principale, sinon l'unique cause, de sa ruine. Cette importance, à notre avis, fut si considérable, que nous aurions vu volontiers M. Weulersse — qui cependant a consacré à cette question près d'un bon tiers de son ouvrage — lui attribuer une place plus grande encore. Nous reconnaissons d'ailleurs que son livre contient sur ce point l'étude d'ensemble la plus complète qui ait

été jusqu'à présent écrite et à laquelle, à défaut d'une monographie détaillée, les historiens devront se référer. Jusqu'à présent, en effet, tous les ouvrages qui ont traité de cette question de la liberté du commerce des grains, ne l'ont guère étudiée que sous un de ses aspects. Tantôt, c'est aux détails de la polémique qu'ils se sont plus particulièrement attachés, tantôt, au contraire, c'est une étude des faits qu'ils ont recherchée. M. Weulersse est le seul qui se soit efforcé de mener l'histoire parallèle des deux. Son livre, en effet, ne contient pas seulement un récit détaillé de la guerre ardente de brochures et de pamphlets menée par les Physiocrates pour le triomphe de leurs idées contre le régime de la prohibition ; à l'aide de nombreux documents d'archives et des différentes monographies locales publiées sur cette question, il a cherché en outre à nous donner un aperçu de ce que fut dans la pratique cette première tentative faite pour affranchir le commerce des subsistances.

***

Si prépondérantes qu'aient été les idées économiques des Physiocrates, il convient de ne pas perdre de vue cependant qu'elles ne constituèrent pas absolument toute leur doctrine. Bien qu'infiniment moins intéressantes leurs idées politiques et philosophiques ne doivent pas être pour cela négligées, quand ce ne serait que pour permettre de mieux saisir le contraste existant entre le caractère révolutionnaire des premières et celui, au contraire, profondément conservateur, des secondes. La théorie du « despotisme légal » qui constitue la base des principes politiques de l'École, n'est pas autre chose, en effet, que la justification théorique de l'état existant.

Sans doute en théorie la toute-puissance royale se trouvait singulièrement limitée par la nécessité où devait être le roi de laisser agir les lois naturelles, dont il se bornait à contrôler l'application. Cette restriction faite, on doit reconnaître que les Physiocrates ne conçoivent pas qu'il puisse exister d'autre gouvernement que le gouvernement monarchique. Ce qu'ils veulent, en effet, c'est avant tout un pouvoir fort, capable de mettre un frein à l'entraînement irréfléchi du peuple pour le ramener au respect bienfaisant de la loi. Est-ce autre chose en somme que la théorie du « bon tyran » ? Sur ce point ils sont donc résolument hostiles au principe, cher à

Montesquieu, de la séparation des pouvoirs. Ils veulent au contraire la centralisation, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif confondus dans la même main. Et le motif qu'ils invoquent à l'appui n'est pas dénué d'une certaine force : « Quelques tournures, quelques modifications qu'on veuille introduire, écrira l'un d'eux, il arrivera *nécessairement* que ces deux autorités se réuniront et se confondront dans une seule, que la puissance législative deviendra puissance exécutrice, que la puissance exécutrice deviendra législatrice. » Il faut donc savoir gré à M. Weulersse d'avoir étudié avec le même soin cette partie également de la doctrine. N'oublions pas en outre que les idées économiques des Physiocrates tendaient dans une certaine mesure, elles aussi, à un but politique : l'enrichissement du royaume par le relèvement de l'agriculture.

Un aperçu des idées philosophiques et morales des Physiocrates complète l'exposé de leur doctrine. Celles-ci à vrai dire ne sont guère beaucoup plus originales ni révolutionnaires que les idées politiques ; elles découlent d'ailleurs comme elles des principes économiques de l'École. Tout au plus convient-il d'indiquer ici la conception, encore vague, mais cependant intéressante parce que nouvelle, de ce qu'on appellera plus tard « l'histoire économique », qui permet seule d'expliquer, selon eux, la grandeur et la décadence des nations. C'est là, comme on sait, une idée dont le germe ne devait se développer que bien plus tard. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que c'est aux Physiocrates que nous la devons.

Ceci nous conduit tout naturellement à l'examen de la question qui s'impose comme conclusion à l'ouvrage et que l'auteur n'a pas manqué d'aborder avec tous les développements qu'elle comporte : quelle fut en définitive l'influence des idées physiocratiques ? Une chose semble certaine et résulte de la lecture de tout l'ouvrage, a savoir qu'elle paraît avoir été considérable.

Mais sur quels points précis et de quelle manière s'exerça-t-elle ? C'est un problème qu'en l'état actuel de nos connaissances, il est peut-être prématuré de prétendre résoudre. Dans le domaine économique, si l'on s'en tient aux essais de réalisation, il semble tout d'abord qu'elle ait été négative. La principale application de leurs idées : l'établissement de la liberté du commerce des grains, aboutit en définitive à un échec. Cela suffit-il toutefois pour qu'on doive dénier à leur doctrine toute influence positive ? Nous ne le croyons

pas pour notre part, et c'est également l'opinion de M. Weulersse Prise dans son ensemble, la doctrine physiocratique a certainement contribué en effet au développement agricole de la France et, dans une certaine mesure, préparé même les esprits à quelques-unes des réformes que devait accomplir la Révolution, notamment la suppression des droits féodaux. — Je ne parle pas de leur principal titre de gloire, d'avoir contribué à fonder la science de l'économie politique. — Cette question des influences, infiniment délicate et complexe, ne saurait cependant être traitée d'une manière précise que lorsqu'on connaîtra enfin dans le détail l'histoire des dernières années de l'École et de ses demi disciples. Espérons que M. Weulersse nous mettra bientôt à même de la juger, en couronnant d'une dernière pierre le laborieux et formidable édifice dont nous avons essayé de donner ici un aperçu sommaire.

René Girard.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IX

L'ILE-DE-FRANCE

(LES PAYS AUTOUR DE PARIS)

CHAPITRE PREMIER

LA RÉGION

§ 1. *Le nom d'Ile-de-France.*

Le nom de la région qui va faire l'objet de notre étude : *Ile-de-France,* pour peu qu'on y réfléchisse, surprend et intrigue. Pourquoi une province française porte-t-elle le même nom que le grand pays dont elle ne forme qu'une partie ? et surtout d'où vient ce mot d' « Ile », qui convient en apparence si mal à une région que n'entourent les flots d'aucune mer ? Les origines et les vicissitudes des noms de France et d'Ile-de-France, malgré de beaux travaux[1],

1. Sur l'histoire des noms de France et d'Ile-de-France, les travaux essentiels sont les trois mémoires suivants : Benjamin Guérard, *Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué*, *Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France pour 1849*, pp. 152-168 ; Aug. Longnon, *L'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. I (1875), pp. 1-43, avec carte ; Lucien Gallois, *Une région naturelle française, Le Pays de France*, *Atti Cong. Intern. di Scienze Storiche* t. X, Rome, 1904, pp. 19-24, article repris dans le livre du même auteur : *Régions naturelles et Noms de Pays. Étude sur la région parisienne*, in-8, Paris, 1908, pp. 180-192, chap. IX : *La France. Le Parisis*. On consultera également avec profit A. de Valesio, *Notitia Galliarum*, folio, Paris, 1675,

sont encore bien mal connues ; au seuil de cette « revue générale », c'est un problème imparfaitement résolu qui s'offre à nous, et qu'il faut signaler aux chercheurs. Voici, semble-t-il, ce que l'on peut dire de moins conjectural sur l'histoire compliquée de ces noms illustres.

La France, *Francia,* c'est le pays des Francs. Le peuple franc, les dynasties franques ont transporté ce nom avec eux dans leurs migrations et leurs conquêtes à travers l'Europe occidentale. Au début du neuvième siècle, au temps de l'empire carolingien, le domaine du nom de France fut très vaste. Ce mot s'appliqua alors à toute la partie de l'empire qui s'étendait au nord des Alpes [1]. Quand l'empire s'écroula, le nom de France resta d'abord attaché aux deux États les plus importants, et surtout les plus durables, de ceux qui se formèrent de ses débris : le royaume de Charles le Chauve et de ses descendants, et celui dont le premier souverain fut Louis le Germanique. On les distinguait l'un de l'autre par les termes de « France Occidentale » et de « France Orientale ». Mais la France Orientale tomba bientôt sous la domination d'une dynastie nouvelle, qui n'était plus franque, qui était saxonne ; elle perdit peu à peu le nom de France. La France occidentale le garda, l'eut pour elle seule, et devint le royaume de France.

Telle est, rapidement résumée, ce que nous appellerons l'histoire du sens large du mot de France. Mais à côté de son sens large, ce mot

pp. 200-208. Félix Bourquelot, *Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien*, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 6e série, t. I (26e année, 1865), pp. 566-574 ; Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8, Paris, 1878, pp. 192-193, et *Atlas historique de la France*, *Texte explicatif*, gr. in-8, Paris, 1907, p. 48 ; Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, au mot *Franci* (t. VII, pp. 82-87) ; Louis Halphen, *La royauté française au XIe siècle d'après un ouvrage récent. Revue histor.*, t. LXXXV (mai-août 1904), pp. 275-287 ; *Œuvres de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques*, t. XXIV, in-8, Bruxelles, 1877, p. 319. On devra aussi consulter les travaux relatifs au problème du « duché de France », que l'on trouvera indiqués *infra*, p. 212, n. 1. Je me suis largement inspiré, dans mon étude sur *Le nom d'Ile-de-France* des mémoires de M. Longnon et de M. Gallois, auxquels le lecteur est prié de se reporter, toutes les fois qu'il ne trouvera pas de référence particulière indiquée au bas de la page. Toutefois j'ai cru devoir me séparer d'eux sur plusieurs points. Pour qui s'attacherait à élucider de façon définitive ce difficile problème de l'histoire du nom de France, le travail essentiel devrait être de relever et surtout de classer les textes du Moyen Age où ce nom paraît. La *Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de Geste imprimées* qu'a dressée M. Ernest Langlois (in-8, Paris, 1904) rendrait de bien grands services à celui qui voudrait entreprendre ce travail.

1. *Monachi Sangallensis de gestis Karoli imperatoris libri duo. Pertz, Scriptor.*, II, p. 735, 11 : « Franciam vero interdum cum nominavero omnes cisalpinas provincias significo. »

a toujours eu un sens plus restreint, et, si je puis dire, plus local. Il a toujours désigné, au sein du pays soumis aux rois francs, la région qui paraissait la plus franque. Grégoire de Tours, par exemple, l'applique tantôt à la Gaule du Nord, par opposition à l'Auvergne, récemment conquise et souvent en révolte[1], tantôt dans l'intérieur même de la Gaule septentrionale, plus particulièrement au royaume de l'Est, celui de Thierri et de ses descendants, le plus germanisé des royaumes que s'étaient partagés les fils de Clovis[2].

On sait combien le vocabulaire géographique du haut moyen âge, surtout pendant les deux siècles qui suivirent le démembrement de l'empire carolingien, fut imprécis et mal fixé : comment s'en étonner ? Il donnait la fidèle image d'une société sans cesse en mouvement, qui ne trouva que bien tard des cadres territoriaux durables. Le nom de France, comme ceux, par exemple, de Bourgogne et de Lorraine, participa de cette incertitude générale de la langue géographique. Quand les royaumes de France Occidentale et de France Orientale se furent séparés l'un de l'autre, à l'intérieur de chacun des deux États, on prit l'habitude d'appliquer le nom de France à une région particulière. Dans le royaume oriental, ce fut aux pays du Main, que nous appelons aujourd'hui : Franconie. Dans le royaume occidental, on désigna par le nom de France, comme le faisait déjà Grégoire de Tours, l'ensemble de la Gaule du Nord ; la France s'opposait à la Bourgogne, à l'Aquitaine, au pays des Bretons. Mais à mesure que se développèrent dans cette Gaule du Nord de grands États féodaux, bien individualisés, — Flandre, Vermandois, Champagne, Normandie, — le domaine du nom de France se restreignit de plus en plus. Ce nom se trouva, en quelque sorte, repoussé vers la région de la Seine moyenne, où il se fixa. Pourquoi cette région garda-t-elle définitivement le nom de France? Il faut vraisemblablement chercher l'explication de ce fait dans la prodigieuse fortune à laquelle s'éleva, au cours des neuvième et dixième siècles, une famille issue d'un comte neustrien, Robert le Fort ; les descendants de Robert le Fort, après plus d'un siècle de lutte, parvinrent à remplacer sur le trône de Charles le Chauve les descendants de Charlemagne. Or, c'est dans ce pays de la Seine

1. *In gloria confessorum*, c. 40, éd. Arndt, *Mon. Germ. histor. Script. rer. germ.*, t. I, p. 773.
2. *Hist. Francor.*, l. IV, c. 14, éd. Arndt, p. 151.

moyenne que la famille robertienne, du moins depuis le roi Eudes, avait les plus importants de ses domaines[1]; on trouva sans doute naturel de continuer à appeler la contrée d'où les rois de France, de la dynastie nouvelle, tiraient le principal de leur puissance, par le même nom que le royaume tout entier.

Voici quelques exemples de cet emploi du mot de France, aux premiers temps de la dynastie capétienne. L'abbaye de saint Benoît de Fleury s'élevait sur les bords de la Loire, à une trentaine de kilomètres en amont d'Orléans. Dans un petit traité sur les reliques de saint Benoît, qui fut composé entre 1011 et 1019, un moine allemand, Thierri d'Amorbach, décrivait comme il suit la situation de cette abbaye, où il avait séjourné : « elle touche à l'est à la Bourgogne, au sud à l'Aquitaine, au nord à la France[2]. » Ouvrons maintenant un autre opuscule pieux, écrit en ce même monastère de Fleury et vers la même époque, le livre troisième des *Miracula Sancti Benedicti*[3]; l'auteur — le moine Aimoin — place en « France » le village d'Abbeville, dont les maisons se groupent encore aujourd'hui au bord d'un petit ravin, sur le plateau beauceron, à quelques kilomètres au sud d'Étampes. Un diplôme du roi Philippe Ier, qui fut rédigé entre 1099 et 1108, montre que les villes de Mantes et de Poissy, situées toutes deux sur la Seine, en aval de Paris, passaient à cette date pour être en « France[4] ». Une soixantaine d'années plus tard, un poète, nommé Garnier,

1. On a pu supposer que la France (au sens restreint du mot) avait un moment, au dixième siècle, formé un duché territorial, analogue aux duchés de Bourgogne et d'Aquitaine et aux duchés allemands; deux membres de la famille robertienne, Hugues le Grand et Hugues Capet, auraient été investis du duché de France. Parmi les historiens modernes, le principal auteur qui ait défendu cette thèse est M. Pfister, dans ses *Études sur le règne de Robert le Pieux*, in-8, Paris, 1885 (*Biblioth. de l'Ec. des Hautes Études*, fasc. 64), livre II, chapitre II : *Le duché de Francia*. Mais plusieurs historiens donnent du titre de « dux Francorum » que certains textes attribuent à Hugues le Grand et à Hugues Capet une interprétation différente ; ils y voient l'expression d'une sorte de vice-royauté sur le royaume tout entier. Cette opinion a été soutenue notamment par A. de Barthélemy, *Les origines de la maison de France*, *Rev. des quest. histor.*, t. XIII (1873), pp. 108-144, par M. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., in-8, Paris, 1881, t. I, p. 13, et par M. F. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, in-8, Paris, 1891, (*Biblioth. de l'Ec. des Hautes Études*, fasc. 87), p. 173, n. 4. La thèse exposée par M. J. Flach au tome III de ses *Origines de l'Ancienne France* (in-8, Paris, 1904) est trop complexe pour que je puisse l'exposer ici ; elle a été attaquée par M. Halphen dans l'article cité p. 209, n. 1.

2. *Liber de illatione S. Benedicti Aurelianis Floriacum*, *Hist. de France*, t. IX, p. 143.

3. Éd. de Certain (*Public. de la Soc. de l'Hist. de France*), in-8, Paris, 1858, p. 148.

4. *Recueil des Actes de Philippe Ier* (*Hist. de France*, nouv. série), p. 410.

qui était né à Pont-Sainte-Maxence, sur l'Oise, entre Creil et Compiègne, dira :

Mes languages est buens ; car en France fui nez[1].

On le voit, lá « France » des premiers Capétiens s'étendait tout autour de Paris, sur les deux rives de la Seine.

La « France » dont nous parlent les documents administratifs du temps de saint Louis et de Philippe le Bel est plus vaste. C'est que la puissance territoriale de la dynastie s'est, dans l'espace d'un siècle, singulièrement développée. Par exemple, dans le compte général des baillages de France, arrêté à la Toussaint 1285[2], figurent, outre le compte de la prévôté-baillage de Paris, ceux des baillages de Gisors, Senlis, Vermandois, Amiens, Sens, Orléans, Bourges et Tours. Le mot de France s'applique donc à une circonscription qui comprend, a côté de l'ancien domaine, un grand nombre des territoires annexés depuis le douzième siècle par les rois capétiens. Non pas tous ces territoires, cependant. Les acquisitions les plus importantes de la monarchie — Normandie, sénéchaussées du midi, comme plus tard la Champagne — ne font pas partie de cette France. Ces régions, qui furent de grands États féodaux, ont conservé leurs institutions particulières, par où elles se distinguent des pays que la langue administrative groupe sous le nom de France. La France des documents administratifs, c'est l'ancien domaine royal, agrandi.

A la même époque, la langue juridique donnait au nom de France un autre sens, plus restreint. « Ad usus et consuetudines Francie », « aus us et coustumes de France », il n'est pas d'expression qui revienne plus souvent que celles-la dans les actes juridiques rédigés au treizième ou au quatorzième siècle dans la région parisienne. La « coutume de France[3] » s'opposait aux coutumes des pays voisins, à celle du Vexin, par exemple, ou à celle d'Orléans. On l'observait dans la circonscription judiciaire dont le tribunal du Châtelet de

1. *La vie de saint Thomas le Martyr, archevêque de Canterbury*, éd. C. Hippeau, in-8, 1859 (*Collection des poètes français du Moyen Age*, I, p. 205, v. 5820.

2. *Hist. de France*, t. XXII, pp. 623-672. Cf. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, in-8, Paris, 1895, pp. 26-29.

3. Bien entendu, il arrive que le terme de coutume de France désigne la coutume juridique du royaume tout entier. C'est le contexte qui permet de reconnaître le sens, large, ou restreint, qu'il faut attribuer à l'expression.

Paris était le centre, dans la prévôté-baillage de Paris; plus tard on l'appellera : coutume de Paris; « la coustume de France qui queurt à Paris », dit déjà Beaumanoir[1]. Quelles étaient les limites de cette France des hommes de loi ? Il serait sans doute possible de le savoir avec quelque précision; beaucoup d'actes concernant la propriété foncière, passés aux treizième et quatorzième siècles dans la région parisienne, nous ont été conservés; si après avoir rassemblé ces textes, on y relevait les mentions qui y sont faites de la coutume de France et des coutumes voisines, on obtiendrait les éléments d'une carte juridique de la région parisienne pour la période considérée; aux données ainsi recueillies pour les treizième et quatorzième siècles, il serait intéressant de comparer celles que fournissent les listes des lieux régis par la coutume de Paris qui ont été dressées après la rédaction de la coutume[2]. Ce travail n'a jamais été fait; nous ne connaissons pas dans le détail les limites du territoire où régna la « coutume de France »; du moins savons-nous en toute certitude qu'il s'étendait sur la rive gauche aussi bien que sur la rive droite de la Seine. Pourtant, au même moment, l'usage populaire (auquel certains historiens, négligeant les faits que je viens d'exposer, se sont peut-être trop exclusivement attachés) tendait à rejeter sur la rive droite du fleuve le nom de France.

Si l'usage populaire était, comme on a quelquefois paru le croire, un géographe infaillible, il n'eût jamais fait de la Seine le principe d'une division géographique. La Seine n'est guère large, elle ne s'égare nulle part dans de vastes marécages ni ne coule dans des gorges abruptes; elle n'est à aucun degré une barrière; d'autre part, au moins dans la région qui nous occupe, quand on passe d'une de ses rives à l'autre, le pays d'ordinaire ne change pas bien sensiblement d'aspect. Certes, lorsqu'il s'agit de trouver les limites d'un territoire de faible étendue que définissent surtout ces caractères agricoles que les paysans connaissent et expriment bien, les enseignements du langage populaire doivent être retenus. Mais quand il faut délimiter une vaste région que la pensée d'un seul homme, surtout d'un homme du peuple, a peine à embrasser dans

1. Éd. Salmon, t. II (*Collect. de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*), in-8, Paris, 1900, § 1780, p. 403.

2. V. la *Table alphabétique des lieux régis par la coutume de Paris*, dans le *Nouveau Coutumier Général* de Bourdot de Richebourg, t. III, folio, Paris, 1724, pp. 88-92.

sa totalité et que caractérise un ensemble complexe de conditions géographiques, il convient de se méfier des données de la géographie populaire ; aux limites qu'elle choisit, sans doute pour leur apparente netteté, la science, souvent, ne saurait reconnaître de valeur proprement géographique. Dès le haut moyen âge, on constate, dans l'usage commun, une tendance à attribuer un nom particulier à la région entre Seine-et-Loire, « du Mont-Saint-Michel à Château-Landon », qui pourtant, entre toutes, est dépourvue d'unité. Les écrivains, ou les notaires de chancellerie depuis le neuvième siècle, emploient pour désigner cette région soit le vieux mot de Neustrie, détourné de son sens premier qui était plus large[1], soit le mot forgé tout exprès de « Transséquanie » : « Pays d'Outre-Seine ». Le nom populaire fut peut-être dès cette époque celui qui devait se faire jour dans la littérature épique des siècles suivants : ce nom mystérieux de Hérupe dont l'étymologie et l'origine nous échappent si complètement. Vers la fin du moyen âge, le mot de Hérupe disparut, mais il survécut sous la forme adjectivale de Hérupois, ou Hurepoix[2].

Le Hurepoix avait pour limite septentrionale la Seine; il en embrassait toute la rive gauche. La langue du droit, la langue des documents administratifs ont toujours ignoré le Hurepoix, qui n'a jamais appartenu qu'au lexique de la géographie populaire; elles continuèrent longtemps, nous l'avons vu, a suivre l'usage ancien qui était d'étendre le nom de France aux deux rives du fleuve. Mais le langage commun cessa assez vite, semble-t-il, d'appliquer ce nom à la rive gauche et le réserva à la rive droite.

Sur cette rive, immédiatement au nord de Paris, s'élevaient l'abbaye et le bourg abbatial de Saint-Denis. Abbaye et bourg ont été, dès une époque très ancienne, connus sous le nom de Saint-Denis en France, ou Saint-Denis de France. L'expression de Saint-Denis en France, « Sanctus Dionysius in Francia », apparaît, il est vrai, relativement tard dans les actes officiels. Le premier texte de cette sorte où je l'ai relevée est en effet un acte de

1. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage de Servais, *La Neustrie sous les Mérovingiens*, Turin, 1889.

2. Sur ces mots de Hérupe et de Hurepoix, voir (outre le mémoire de M. Longnon cité p. 209, n. 1, et la *Table des noms propres* de M. E. Langlois) L. Gallois, *Régions naturelles et Noms de Pays*, chap. IV, pp. 83-100, et Otto Rohnström, *Étude sur Jean Bodel* (th. Fac. Lettres Upsala), in-8, Upsala, 1900, pp. 111 et suiv.

Thibaut IV, comte de Champagne, daté du mois de mai 1226[1]. Elle ne fut adoptée par la chancellerie pontificale que depuis Grégoire IX, — pour la première fois dans une bulle du 31 décembre 1227[2], — par la chancellerie des moines eux-mêmes que depuis l'abbatiat de Guillaume de Massouris, — pour la première fois dans un acte de novembre 1248[3]. Mais les chancelleries ne consentent en général à s'approprier une expression que longtemps après qu'elle a été créée par l'usage populaire. Prenons le poème du *Voyage de Charlemagne en Orient*, qui a été composé soit dans la seconde moitié du onzième siècle, soit vers le milieu du douzième[4]; nous y lisons que l'Empereur, avant de partir pour Jérusalem alla prendre la besace du pèlerin à « Saint-Denis-de-France[5] » ; l'auteur du *Voyage de Charlemagne* vivait dans la région parisienne ; il a peut-être écrit sous l'inspiration même des moines de Saint-Denis ; sans doute est-ce à l'usage local qu'il emprunta l'expression Saint-Denis-de-France. L'adjonction, au nom du saint, du mot de France servait évidemment à distinguer nettement le monastère voisin de Paris d'avec les autres églises dédiées, comme lui, à l'évêque-martyr. Mais on ne peut se rendre un compte exact de l'origine de la locution, Saint-Denis-de-France, si l'on n'a présente à l'esprit une particularité, que voici, de la langue des chansons de geste. Saint-Denis, on le sait, était le patron de la France, je veux dire cette

1. Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France*, in-4, Paris, 1625, p. 901 (cf. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. V, in-8, Paris, 1863, p. 230, n° 1711). Je dois avertir que mon dépouillement n'a été fait que sur les textes imprimés; il est par conséquent très incomplet.

2. Doublet, p. 560.

3. Doublet, p. 907. Cf. Jean Cordey, *Guillaume de Massouris, abbé de Saint-Denis*, dans *Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge publiés sous la direction de M. Luchaire ; Biblioth. Fac. Lettres Paris*, t. XVIII, in-8, Paris, 1904, p. 237, n° 120. L'expression n'apparaît sur les sceaux des abbés que depuis Mathieu de Vendôme, en 1275 (*Archives de l'Empire. Collection de Sceaux*, par Douët d'Arcq, t. III, in-4, Paris, 1868, p. 126, n° 9022).

4. La première opinion est celle de l'éditeur du poème, M. Ed. Koschwitz, *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel*, 3e éd., in-12, Leipzig, 1895 ; c'était également celle de G. Paris. Cf. *La Poésie du Moyen Age*, *Prem. série*, 6e éd., in-16, Paris, 1906, p. 119 et suiv., et p. 257 ; et *Romania*, t. IX (1880), p. 50. La seconde théorie a été soutenue par M. J. Coulet, *Études sur l'ancien poème français du voyage de Charlemagne en Orient* (thèse Fac. Lettres Paris, in-8, Montpellier, 1907)

5. V. 86, p. 6, « Saint-Dynis de France » désigne également l'abbaye dans un petit poème connu sous le nom de *La Destruction de Rome*, qui, vers la fin du XIIe siècle, a été ajouté en guise de prologue au poème plus long de *Fierabras*, éd. Groeber, *Romania*, t. II, p. 6, v. 13. Cf. M. Roques, *L'élément historique dans Fierabras*, *Romania*, t. XXX, pp. 161-175. On ne manquera pas d'observer que comme le *Voyage de Charlemagne* le *Fierabras* (dont la *Destruction de Rome* n'est, somme toute, qu'une partie) est un poème à la louange des reliques conservées dans l'abbaye.

fois : du royaume de France. Nos vieux poètes épiques, qui appellent parfois le royaume : « France de Saint-Denis », font invoquer le saint par leurs héros sous le nom de « Saint-Denis-de-France[1] » ; sans doute se conformaient-ils en cela à l'usage commun. Cet usage, vraisemblablement assez répandu, accoutumait les esprits à joindre les deux mots Saint-Denis, et France. L'expression Saint-Denis-de-France s'est appliquée à l'origine au saint lui-même ; le mot de France s'entendait du royaume tout entier. Puis on prit l'habitude de se servir de cette expression — au début sous la forme même de Saint-Denis *de* France, plus tard sous celle de Saint-Denis *en* France[2] — pour désigner la plus illustre des abbayes qui portaient le nom du saint, celle qui marquait le lieu de son tombeau ; on cessa en même temps de comprendre le terme de France dans le même sens qu'autrefois ; la France, dans cette locution, ce fut désormais la France au sens restreint, c'est-à-dire le pays au nord de la Seine. Le premier emploi de l'expression avait préparé le second. A son tour le célèbre monastère, connu de tous sous le nom de Saint-Denis en France, contribua à fixer sur la rive droite du fleuve le nom de France.

Au nord de Saint-Denis, entre la Marne, la Seine et l'Oise, s'étend un plateau dont le limon qui recouvre son sol a fait une des plus riches terres à blé de la région parisienne. A l'est et au nord une ligne de collines boisées et de forêts, qui va de la Marne à l'Oise, interrompt les grands champs plats où prospèrent les céréales. Circonscrit par des limites très nettes, — rivières, coteaux, forêts, — caractérisé par un genre de culture auquel son sol se prête remarquablement bien, ce plateau constitue une de ces régions de médiocre étendue dont la conscience populaire sent fortement l'unité et auxquelles tôt ou tard elle attribue un nom particulier. Ce nom en l'espèce, ce fut celui de France, dont le domaine finit ainsi par se restreindre à un territoire dont la superficie ne dépasse pas une quarantaine de kilomètres carrés. A une époque toute voisine de nous, l'usage populaire employait encore le mot de France dans

1. Nombreux exemples dans la *Table des noms propres* de M. E. Langlois.

2. La *Table des noms propres* de M. E. Langlois ne signale l'expression Saint Denis en France que dans *Les Enfances Ogier*, poème de la fin du treizième siècle (éd. A. Scheler, in-8, Bruxelles, 1874, p. 2, v. 40) et dans une sorte de préambule dont un manuscrit du quinzième siècle a fait précéder le poème de *Doon de Mayence* (éd. A. Pey, dans la collect. *Les Anciens Poètes de la France*, in-16, Paris, 1859, p. 40).

ce sens. Pour ce dernier avatar du nom de France, je n'ai qu'à renvoyer au travail de M. Gallois.

Limitée sur trois côtés par des cours d'eau — Seine, Oise et Marne — la « France » faisait figure de presqu'île. Or la langue du moyen âge distinguait mal les notions d'île et de presqu'île, et là où nous disons : presqu'île, elle disait souvent : île. Le Cotentin, que la mer ne baigne que sur trois côtés, le Comtat Venaissin, que limitent à l'Ouest le Rhône, au Sud la Durance, furent par elles traitées d'île [1]. Déjà les Gaulois, et les historiens grecs ou romains à leur suite, « appelaient du nom d'île [2] » la presqu'île que forment à leur confluent le Rhône et l'Isère. Le simple nom de France, je l'ai dit plus haut, n'a jamais cessé d'être en usage dans son acception locale. Mais à côté de lui, on employa bientôt, et plus généralement, celui d'Ile-de-France. Quand est apparu ce mot d'Ile-de-France ? Le premier texte où je l'ai rencontré est un passage du second livre des chroniques de Froissart, écrit en 1387 [3]. Très vite il devint d'usage courant; le prêtre parisien qui rédigea de 1405 à 1449 le curieux journal qui est connu sous le nom de *Journal d'un Bourgeois de Paris*, le chroniqueur belge Enguerrand de Monstrelet, qui écrivait entre 1422 et 1453, l'emploient souvent. Le premier document officiel où on l'ait signalé est une lettre du duc de Bedford, du 7 août 1429 [4].

Dans les derniers siècles du moyen âge on vit se constituer, au-dessus des anciennes circonscriptions administratives — bailliages et sénéchaussées — une circonscription nouvelle, qui devait se maintenir jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : le gouvernement. Parmi les pays que groupait sous son autorité le gouverneur auquel était confiée la région parisienne figurait naturellement l'Ile-de-France, c'est-à-dire le petit pays que baignent et que limitent la Marne, la Seine et l'Oise. Les premiers textes concernant

1. Exemples cités par M. Longnon, *L'Ile-de-France*, p. 16.

2. « τὴν καλουμένην νῆσον » Polybe III, 49, 5-7. Cf. Tite-Live XXI, 31, 4. On a quelquefois identifié cette « île » avec la pointe de terre qui sépare le Rhône et la Saône, en amont de leur confluent. Sur les théories qu'ont fait naître ces textes de Polybe et de Tite-Live v. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, in-8, Paris, 1908, p. 474, n° 3. Où que l'on place le territoire « appelé île », il paraît certain qu'il était ce que nous appelons aujourd'hui une presqu'île.

3. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. XII, in-8, Bruxelles, 1871, p. 67.

4. Cités par Monstrelet, éd. Douët d'Arcq (*Soc. de l'hist. de France*), t. IV, in-8, Paris, 1860, p. 342. Cf. une lettre du duc de Guyenne de 1411, analysée par Monstrelet, t. II, 1858, p. 171.

ces gouverneurs qui soient venus jusqu'à nous emploient le mot d'Ile-de France dans le sens restreint et précis que je viens de dire ; ils citent l'Ile-de-France en énumérant les différentes contrées soumises au gouverneur. Voici par exemple comment, dans un acte du 31 décembre 1433, s'intitulait le célèbre La Hire : « lieutenant pour le roy nostre sire, et capitaine général deça la rivière de Saine, ès païs de l'Isle-de-France, Picardie, Beauvaisin, Laonnois et Soissonnois [1] ». Mais très vite, semble-t-il, on prit l'habitude de désigner l'ensemble du gouvernement par ce nom d'Ile-de France qui n'appartenait proprement qu'à une partie du territoire soumis aux gouverneurs. Cet emploi incorrect du terme d'Ile de France se remarque d'abord dans des textes sans valeur officielle, puis dans les documents officiels eux mêmes, et cela dès les dernières années du quinzième siècle. Depuis 1519, les commissions délivrées aux gouverneurs ne portent plus que ces simples mots : gouverneurs de « l'Ile-de-France ». Ainsi le nom d'Ile-de-France sortit des limites étroites où à l'origine il avait été enfermé, et s'étendit à une vaste région. A cette même région, ou à peu près, s'était autrefois appliqué le nom de France. Le souvenir de cet usage ancien survivait-il encore au temps où s'élargit la signification du mot d'Ile-de-France ? fut-il pour quelque chose dans ce changement de sens ? Nous ne savons. L'Ile-de-France, ainsi agrandie, cessa de mériter le nom d'île, qu'elle conserva pourtant.

Les limites du gouvernement d'Ile-de-France [2], comme celles de tous les gouvernements, ont souvent changé et ont toujours été mal fixées. En 1789, il comprenait treize bailliages principaux : ceux de Chaumont-en-Vexin, Beauvais, Clermont-en-Beauvaisis, Senlis, Crépy-en-Valois, Villers-Cotterets, Soissons, Laon, Melun, Nemours, Montfort-l'Amaury, Mantes et Meulan. Au sud il ne s'étendait que jusqu'à une cinquantaine de kilomètres de Paris. A l'est il s'arrêtait à environ trente kilomètres de Paris : Meaux étant du gouvernement de Champagne. Au nord au contraire, dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne les frontières de l'Ile de-France se trouvaient éloignées de Paris de plus de cent cinquante kilomètres. Je suis obligé de renvoyer le lecteur à l'excellente carte du gou-

1. Cité par Longnon, *L'Ile-de-France*, p. 30.

2. Sur le gouvernement de l'Ile-de-France, on consultera Longnon, *L'Ile-de France* et Armand Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789* (*Collect. des Doc. inédits*), t. I, in-4, Paris, 1894, pp. 378-381.

vernement de l'Ile-de France en 1789 qu'a dressée M. Longnon[1]; elle montre clairement que les limites du gouvernement lui avaient été imposées non par des nécessités géographiques, mais par les hasards de l'histoire. Quels furent ces hasards? beaucoup d'entre eux nous échappent; du moins connaissons-nous assez bien l'histoire de la frontière septentrionale de l'Ile-de-France.

Au dix-huitième siècle, nous l'avons vu, Beauvais, Senlis, Laon faisaient partie du gouvernement de l'Ile-de-France. Or ces villes, et les pays qui les entourent étaient considérés, au moyen âge, comme compris dans la Picardie, vaste région dont l'unité, que marquaient les ressemblances entre eux des dialectes parlés dans les divers pays picards, paraît avoir toujours été vivement sentie par ses habitants[2]. Même au temps où le gouvernement de l'Ile-de-France avait déjà à peu près les mêmes frontières qu'en 1789, le souvenir des anciennes limites de la Picardie n'était pas perdu. C'est à sa bonne ville de « Senlis en Picardie[3] » qu'en 1593 Henri IV annonçait son abjuration. Adrien de Valois, dans son grand traité de géographie, la *Notitia Galliarum*[4], qui parut en 1675, range en Picardie, à côté de l'Amiénois, qui était en effet du gouvernement de Picardie[5], cinq pays : le Noyonnais, le Soissonnais, le Vermandois, le Senlisien, le Beauvaisis, qu'il savait faire partie du gouvernement de l'Ile-de-France. Les pays picards étaient donc partagés entre deux gouvernements différents. Pourquoi? En 1435, par le traité d'Arras, le roi Charles VII dut céder au duc de Bourgogne toute cette partie de la Picardie qu'arrose la Somme. Ce qui resta de la Picardie aux rois de France, après ce traité, était trop peu considérable pour former un gouvernement séparé, et fut rattaché au gouvernement qui devait, quelques dizaines d'années plus tard, prendre le nom d'Ile-de-France. Après la mort du Téméraire, les « villes de la Somme » firent retour à la couronne; on constitua

1. Dans le mémoire déjà souvent cité.

2. Sur les limites de la Picardie, et les caractères de cette région, v., outre Longnon, *L'Ile-de-France*, Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France* (Lavisse, *Hist. de France*, I, 1, pp. 98-99, et A. Demangeon, *La Plaine Picarde*, thèse Fac. Lettres Paris, in-8, Paris, 1905, 496 pp. Les diocèses de Beauvais, Noyon et Laon (non, il est vrai, celui de Senlis) étaient compris dans ce que l'on appelait à l'Université de Paris la « nation » picarde. On remarquera qu'au douzième siècle Garnier de Pont-Sainte-Maxence, né au nord de Senlis, se considérait pourtant comme né en « France ». En l'absence de toute étude sérieuse sur la géographie linguistique de la Picardie et de l'Ile-de-France cette anomalie reste inexplicable.

3. Longnon, *L'Ile-de-France*, p. 19, n. 3.

4. P. 447.

5. Et du Boulonnais, qui formait un gouvernement à part.

avec elles un gouvernement de Picardie ; mais on négligea de rendre à la Picardie les villes et les pays qui avaient été, en 1435, incorporés à l'Ile-de-France. Parmi ces villes figuraient, entre autres, Beauvais, Laon, Senlis qui, cités picardes, demeurèrent ainsi, jusqu'à la Révolution, du gouvernement d'Ile-de-France.

Les limites du gouvernement d'Ile-de France, les adopterons-nous pour celles de notre étude? Nous ne ferions en cela que suivre l'exemple donné par la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, dont le Conseil d'Administration, dans sa quatrième séance, le 11 août 1874, décida d'étendre les travaux « à tout l'ancien gouvernement militaire de l'Ile-de France, tel qu'il existait au moment de la Révolution [1] ». Mais faut-il vraiment qu'aujourd'hui l'historien de la vie régionale s'impose à lui-même les limites qu'ont autrefois tracées, à l'administration de l'Ancien Régime, peu soucieuse de considérations géographiques, des événements dont quelques-uns comme le traité d'Arras furent, dans le développement de nos destinées nationales, des incidents sans portée ? Encore si le gouvernement avait été, sous l'Ancien Régime, une circonscription vraiment vivante. Mais qui ne sait que depuis l'établissement de la monarchie absolue les gouverneurs furent sans pouvoir ? Les manuels et les atlas historiques se plaisaient autrefois à diviser la « France de 1789 » en « provinces », dont chacune correspondait tant bien que mal à un gouvernement. Depuis les beaux travaux de M. Armand Brette, la critique de cette division, toute factice, n'est plus à faire. Le gouvernement sous l'Ancien Régime ne fut que bien rarement le cadre de la vie régionale.

Aussi bien serait-ce une erreur de croire qu'au dix huitième siècle le mot d'Ile-de-France se soit appliqué exclusivement au gouvernement de ce nom. A côté du gouvernement, une autre circonscription administrative, bien vivante celle-là, avait comme lui Paris pour centre [2] ; je veux parler de la « généralité de Paris », c'est-à-dire de la circonscription qu'administrait l'intendant de Paris. Or la généralité, elle aussi, était parfois désignée par le mot d'Ile-de-France, et cela, non seulement dans le langage courant [3], mais même on

1. *Bullet. soc. hist. Paris*, t. I (1874), p. 36.

2. Paris a souvent eu un gouverneur distinct de celui de l'Ile-de-France ; mais a toujours été la capitale du gouvernement de l'Ile-de-France.

3. V. le *Cahier du Tiers-État d'Auxerre*, cité par Armand Brette, *Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789*... in-folio, 1904 (*Doc. inédits*), Introd., p. XVI.

ne paraît pas jusqu'ici y avoir fait attention) dans des documents officiels. Lorsqu'en 1787 furent instituées dans le royaume des assemblées provinciales qui avaient pour cadre chacune une généralité, celle de ces assemblées qui se réunit dans la généralité de Paris reçut du « Réglement » royal qui la convoquait le nom, qu'elle garda par la suite, d' « Assemblée provinciale de l'Isle-de-France [1] » : ses procès-verbaux donnent à plusieurs reprises à l'Intendant de Paris le titre d' « Intendant et commissaire départi en la province de l'Isle-de France [2] ». Si nous nous décidions à prendre, pour les limites de notre étude, celles d'une circonscription administrative de l'Ancien Régime, pourquoi nous attacher au gouvernement d'Ile-de-France, plutôt qu'à la généralité de Paris, qu'on appelait « Province de l'Ile-de France » ? Mais les limites de la généralité, pour être très différentes de celles du gouvernement, n'étaient pas plus rationnelles. Qu'on regarde seulement, sur les cartes dressées par M. Armand Brette, de quelle singulière façon, dans la région d'Auxerre, s'enchevêtrent les frontières des quatre généralités d'Orléans, de Châlons, de Dijon et de Paris !

De nos jours le mot d'Ile-de-France, que la Révolution a effacé de la carte politique, n'a pas disparu de l'usage commun. Surtout, les savants l'emploient souvent. Mais chaque science l'emploie à sa façon et lui donne une extension différente. Pour le géologue, l'Ile-de-France c'est le vaste pays qui, placé au centre du bassin de Paris, a son sol formé par des terrains d'âge tertiaire, et s'oppose ainsi aux sols d'âge plus ancien du pourtour du Bassin. L'Ile-de-France du géologue commence au nord vers Coucy : elle ne s'arrête, vers le sud, qu'au delà de la Loire, là où s'arrêtent les tristes plaines de la Sologne ; la Seine y entre vers Montereau, pour en sortir au delà de Mantes. L'Ile-de-France de l'archéologue, c'est la région où se sont développés au moyen âge certains styles d'architecture religieuse ; et les limites de cette Ile-de-France, qui varient presque

1. V. les deux volumes intitulés : *Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de l'Isle-de-France tenue à Melun dans le mois d'août 1787*, in-4, Paris, Imprimerie Royale, 1787, 67 pp., et *Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de l'Isle-de-France tenues à Melun en novembre et décembre 1787*, in-4, Sens et Paris, 1788, LXXXIV-452 pp. Le volume indiqué en seconde ligne contient en même temps que les procès-verbaux des séances des mois de novembre et décembre, les procès-verbaux des séances du mois d'août, que donne seul le volume signalé en premier lieu. On trouvera le « Règlement fait par le roi » (8 juillet 1787) à la page XVII du volume édité en 1787.

2. Ex. *Procès-verbal des séances*, éd. de 1787, p. 12.

avec chaque savant, ne coïncident jamais, est-il besoin de le dire? avec celles des sédiments d'âge tertiaire. Les églises romanes ou gothiques du diocèse de Laon présentent pour la plupart les caractères qui, aux yeux des archéologues, définissent les écoles, romane ou gothique, de l'Ile-de-France. Mais ce diocèse, pays picard, ne sera pas compris par le philologue dans l'Ile-de-France, c'est-à-dire dans la région où se parlait au moyen âge le dialecte qui devint le français[1].

Voilà pour ce seul mot d'Ile-de-France, dans le présent comme dans le passé, bien des sens différents. Faut-il conclure qu'il n'y a jamais eu, dans l'emploi de ce mot, que confusion et perpétuelle instabilité? A y regarder de plus près, nous découvrirons sans peine ce qu'ont eu de commun les diverses significations que le terme d'Ile-de-France a reçues depuis qu'il a cessé de s'appliquer uniquement au petit pays entre Marne, Seine et Oise. Toutes ces Iles-de-France que nous avons énumérées et distinguées l'une de l'autre ont pu avoir chacune des limites différentes; elles avaient le même centre, qui est Paris. On n'a jamais eu l'idée de donner le nom d'Ile-de France à une région dont Paris fût exclu. Nous suivrons l'usage commun, nous définirons l'Ile-de-France : la région parisienne. Ou mieux, pour montrer clairement que la région qui nous occupe ne doit son unité qu'à la grande agglomération humaine qui la domine toute, nous emprunterons une expression à M. Vidal de la Blache, et nous dirons : « les pays autour de Paris »

Les pays autour de Paris feront donc l'objet de notre étude. Mais de la ville même de Paris, il ne sera pas question dans les pages que l'on va lire. Paris mérite et exige une étude spéciale. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, Paris est à lui seul une « région de la France ». Il va sans dire que des ouvrages assez nombreux concernent à la fois et Paris et la région qui l'entoure : je n'ai pas hésité à les indiquer ici.

(A suivre.)

MARC BLOCH.

1. Dans l'usage populaire du moyen âge, le mot d'Ile-de-France a dû quelquefois avoir un sens linguistique : on opposait sans doute sous le nom de France les pays de langue « française » aux pays de langues picarde ou normande. L'étude géographique du dialecte de l'Ile-de-France est encore à faire (cf. p. 220, n. 2).

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU LYCÉE.

Nous tenons à reproduire la partie la plus générale d'un Rapport, présenté au Conseil académique de Paris par M. l'inspecteur G. Pagès, sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées et collèges de garçons. Ce rapport a été publié dans *l'Enseignement secondaire*, 15 novembre 1912, pages 291-294.

« Si nous demandions, actuellement, à tous les professeurs d'histoire comment ils conçoivent la méthode de l'enseignement historique et géographique, leurs réponses accuseraient sans doute beaucoup plus de variété que d'unité dans les conceptions. Aussi ne me proposerai-je pas de traiter cette question de méthode dans son ensemble. Je ne considérerai aujourd'hui que l'enseignement historique et j'essaierai seulement de dégager quelques principes qui, à mon avis, ne devraient plus être contestés.

« Le premier, qui explique et justifie les simplifications apportées aux programmes d'histoire en 1902, tout comme il justifierait des simplifications nouvelles, permet aux professeurs de choisir avec plus de liberté d'esprit, dans les cadres de ces programmes, la matière de leur enseignement. Il est trop évident qu'ils ne peuvent songer à enseigner toute l'histoire, même en entendant par là cette très petite partie de l'histoire qui nous est connue. Et sans doute le professeur de physique et de chimie, par exemple, ne songe pas non plus à enseigner à ses élèves toute la physique et toute la chimie. Mais physique et chimie sont des sciences organisées, qui ne sont plus seulement, comme l'histoire l'est encore, des catalogues et des descriptions de faits, et qui ont tiré déjà, de l'étude et de la comparaison des faits, un certain nombre de lois, autour desquelles ceux-ci se groupent. Peu importe que les lois ne soient en réalité que des hypothèses et quelles soient destinées à faire place, dans l'avenir, à d'autres lois plus compréhensives, c'est-à-dire mieux adaptées à l'in-

finie complexité des phénomènes. Tant qu'elles suffisent à notre connaissance des faits, elles permettent au professeur de choisir sans peine parmi ceux-ci : il ne retiendra que ceux qui lui permettront de faire comprendre la valeur des lois et la façon dont les savants sont parvenus à les dégager. Les raisons de son choix s'imposeront à son esprit et seront des raisons scientifiques. En histoire, rien de pareil. S'il est des lois qui régissent l'évolution des sociétés humaines, les historiens ne sont pas encore parvenus à les formuler. Le professeur d'histoire n'aura pas de bonnes raisons — j'entends des raisons scientifiques — d'enseigner tels faits plutôt que tels autres. Il lui faudra donc en chercher en dehors de la science elle-même, et ce seront des raisons utilitaires. Ainsi sera-t-il tout naturellement conduit à se dire que sa mission n'est pas d'enseigner une science, puisque la science historique n'est point faite, mais d'utiliser la connaissance des faits historiques, soit pour mieux faire comprendre le présent, soit tout simplement pour développer chez ses élèves de précieuses qualités intellectuelles, en les accoutumant à imaginer, à décrire, à comparer les personnages, les événements, les institutions du passé. Sans doute il irait contre son but s'il ne donnait qu'un enseignement fragmentaire, qui ne permettrait plus de saisir l'enchaînement des faits et l'évolution des sociétés, et c'est pour cela que les programmes l'obligent à enseigner un certain nombre de faits essentiels ; mais, en dehors de ceux-ci, il reste libre de choisir parmi les autres ceux qui lui paraîtront le plus instructifs.

« Un second principe est la conséquence naturelle du premier et réglera, non plus la matière, mais la forme de l'enseignement historique. Si le but est moins la connaissance des faits que l'acquisition ou le développement de certaines qualités intellectuelles, il est évident que le professeur, pour former l'intelligence de ses élèves, doit la faire agir le plus possible. Les meilleurs exercices seront ceux qui entretiendront le mieux l'activité de la classe entière. Aussi ont été interdits tous ceux qui n'imposent aux élèves aucun travail d'intelligence : cours dictés que l'on écrit d'un esprit distrait ; rédactions, qui ne sont que la mise au net, sans réflexion et sans choix, des notes prises en classe ; récitation du sommaire, qui n'est pour l'élève interrogé qu'un exercice de mémoire et qui laisse tous ses camarades indifférents et inattentifs. Pour que tous les élèves puissent prendre une part active au travail commun, il importera qu'ils aient lu à l'avance, dans leur manuel, les quelques pages où sont racontés les faits qui devront être étudiés en classe. Ils collaboreront alors à cette étude, soit qu'ils en aient préparé quelques parties, sous la forme de courts devoirs dont la correction orale viendra compléter l'exposé du professeur, soit que celui-ci leur ménage un rôle dans cet exposé, en leur demandant, tantôt de lui indiquer quels en sont, à leur avis, les faits essentiels, tantôt de raconter un événement ou de définir une situation, tantôt de tirer de plusieurs faits ou de plusieurs séries de faits, en les comparant, les éléments d'une idée générale. Enfin l'un des meilleurs moyens de résumer toute une étude et d'en bien dégager

l'essentiel, ce sera de la reprendre en une interrogation collective, c'est-à-dire en une suite de questions précises, n'exigeant que des réponses brèves, et qui, posées tantôt à l'un, tantôt à l'autre, permettront d'offrir en peu de temps au plus grand nombre des élèves l'occasion d'intervenir.

« Un troisième principe, ou plutôt une troisième idée directrice résulte d'un fait, qui date de 1902 : la répartition de l'enseignement historique en deux cycles. Chacun des deux cycles comporte l'étude de l'histoire universelle. Il est néanmoins évident que d'un cycle à l'autre ni la matière de l'enseignement historique, ni la méthode employée ne seront tout à fait les mêmes, et que les différences devront être déterminées surtout par l'âge moyen des élèves auxquels l'enseignement s'adresse : onze à quatorze ans dans le premier cycle, quatorze à dix-sept dans le second.

« Considérons d'abord le premier. La base indispensable de l'enseignement historique, de quelque façon qu'on le comprenne, c'est un certain nombre de faits précis et datés. La connaissance en doit être acquise dans le premier cycle, et il est d'autant plus nécessaire que les professeurs ne s'en désintéressent pas, qu'eux seuls pourront limiter strictement le nombre de ces faits et les bien choisir : l'élève, abandonné à lui-même, n'en apprendrait pas ou en apprendrait beaucoup trop. En tout cas, il se prêtera de bonne grâce à apprendre ceux qui lui seront indiqués. A douze ou treize ans, la mémoire est fraîche et, pour beaucoup d'enfants, l'exercer est plutôt un plaisir qu'une fatigue. Pourquoi ne pas profiter de cette activité qui s'offre pour aider l'enfant à acquérir, à un âge où il lui en coûte si peu, les connaissances essentielles dont il ne pourra se passer plus tard ?

« Si l'enfant a la mémoire des mots, il a presque toujours aussi la mémoire visuelle. C'est pourquoi l'enseignement par l'image est peut-être plus naturel encore et plus profitable, dans le premier cycle que dans le second. C'est dans le premier cycle que devrait être employé le plus souvent, et avec le plus de méthode, tout ce matériel dont nous parlions tout à l'heure ; et j'irai presque jusqu'à dire qu'en dehors de cette suite de faits précis que l'enfant doit apprendre, et qui seront pour lui surtout des dates, des points de repère jalonnant l'étendue illimitée des siècles le professeur d'histoire ne devrait enseigner, dans le premier cycle, que des faits concrets, des faits qu'il soit possible de représenter et d'imaginer. Il me semble qu'il aurait fait presque tout ce qu'il peut faire s'il laissait dans l'esprit des élèves, au moment où ceux-ci le quittent, une sorte de répertoire d'images — plus ou moins nombreuses, il importe assez peu, — mais exactes, précises, bien interprétées et bien classées.

« Des faits, des dates, des images, n'est-ce pas bien peu de choses? Réduire à cela seul, ou presque, l'enseignement du professeur d'histoire dans le premier cycle, n'est-ce pas lui réserver une tâche bien limitée et bien modeste? Je ne le crois pas, parce que cette tâche est infiniment

plus délicate qu'il ne semble. Être simple, précis, vivant, n'est pas toujours si facile. Mais ne ferons-nous appel qu'à la mémoire et qu'aux yeux de l'enfant ? Nous interdirons-nous de le faire réfléchir? Non certes. Mais nous le ferons réfléchir comme il en est capable à son âge, avec son cerveau de douze ou treize ans. Nous nous contenterons de l'accoutumer d'abord à regarder, à décrire des choses concrètes, puis à imaginer, d'après les réalités présentes ou les documents figurés, les choses et les événements du passé ; enfin, à rapprocher, à comparer et à tirer peu à peu de comparaisons très simples les premiers éléments de l'idée générale ou, pour ainsi dire, l'idée générale à l'état naissant. Mais nous nous garderons bien de lui enseigner des idées générales toutes faites qui, dans son esprit, se réduiraient uniquement aux mots qui les expriment.

« Sur l'enseignement de l'histoire dans le second cycle, je serai beaucoup plus bref. Il me semble qu'il y a, pour le premier cycle, une méthode qui s'impose, au moins dans ses traits essentiels. Je n'en dirai pas autant pour le second. Ici le temps est plus mesuré, du moins pour les divisions C et D (trois années au lieu de quatre), et si, pour les divisions A et B, l'enseignement de l'histoire ancienne, ajouté à celui de l'histoire moderne, forme l'équivalent d'une quatrième année d'études, ce serait bien peu de quatre ans si l'on voulait enseigner à des jeunes gens, capables de la comprendre, l'histoire universelle tout entière. Il faut plus que jamais choisir, et il conviendra, je crois, de laisser au professeur, dans le cadre du programme, une liberté de choix plus grande encore qu'auparavant, pourvu que son enseignement, tout en insistant sur telle question plutôt que sur telle autre, ne brise jamais la continuité de l'histoire. Il conviendra aussi de lui permettre d'assouplir et de diversifier sa méthode à son gré, et surtout de la conformer à son tempérament personnel ; et je n'apporterai de nouveau qu'une restriction, en ajoutant : pourvu que la méthode reste telle, qu'elle ne laisse jamais les élèves inactifs et qu'elle leur permette fréquemment de collaborer à la classe, sous quelque forme que ce soit. Il va sans dire enfin qu'on ne négligera pas plus dans le second cycle que dans le premier de mettre à profit le matériel d'enseignement ; il se compose ici de cartes historiques, de livres, de clichés pour projections ; je n'examinerai pas son emploi, qui peut être infiniment varié ; je noterai seulement que les projections devront désormais fournir surtout des documents et non plus des images, et qu'elles seront indispensables, en particulier, pour donner aux élèves du second cycle les quelques notions d'histoire de l'art que le professeur d'histoire est à peu près seul à leur fournir. »

NOTES SUR LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS.

M. Bertillon, dans un ouvrage récent[1], a exposé avec beaucoup de justesse et de sens la situation démographique de la France, ses conséquences, ses causes et les mesures proposées qui paraissent propres à relever la natalité française. Nous avons regret d'employer, pour louer son livre, des termes qui lui conviennent mais qui sont entachés de banalité : ce n'est pas en effet chose banale que de faire montre d'un esprit juste en étudiant une question sur laquelle il fut tant écrit et tant déraisonné.

M. B. élimine donc, chemin faisant, toute une série de théories hasardeuses. Ainsi on répète habituellement que l'abaissement de la natalité est un fait commun à tous les pays civilisés : Oui, répond M. B.[2] mais cet abaissement est compensé par la diminution de la mortalité : dans tous les grands états l'accroissement absolu de la population est d'année en année plus fort et il en est de même en certains d'entre eux de l'accroissement relatif (tant pour 1.000) ; que leur population doive un jour décroître ou seulement rester stationnaire, cela est hypothétique et tout au moins réservé à un lointain avenir. — La mortalité est modérée en France et ne peut donc, quoi qu'on prétende, expliquer la situation démographique anormale de notre pays. — On explique souvent la faible natalité de la France en invoquant un médiocre état physique (réel ou supposé) de la population française : M. B. montre (p. 90-101) que la stérilité physiologique ne peut être invoquée qu'à propos des ménages sans enfants, dont la proportion au nombre total des ménages ne paraît pas sensiblement plus forte dans notre pays que dans les autres ; ce qui est particulier à la France, c'est la proportion élevée des familles ayant un ou deux enfants ; or, « un ménage qui a eu un enfant peut, dans la grande majorité des cas, en avoir d'autres Presque toujours, s'il ne les a pas, c'est qu'il ne veut pas les avoir. » (Citation de Pinard et Richet, p. 91.)

On voit quelle est la portée critique du livre de M. B. Son apport personnel n'est pas moins intéressant. Il a étudié tout d'abord, non les causes, mais les conséquences de l'abaissement de la natalité française : ce procédé d'exposition montre immédiatement la gravité du problème ; il est donc légitime dans un ouvrage adressé au grand public, dont il faut avant tout éveiller l'attention. Parmi les conséquences que note M. B., il en est d'évidentes, comme la diminution de la puissance militaire et de la situation internationale de la France (p. 9-20). Dans l'ordre économique les effets sont plus complexes : M. B. pense que l'accroissement de la popu-

1. Dr Jacques Bertillon, *La dépopulation de la France, ses conséquences, ses causes, mesures à prendre pour la combattre* (*Bibliothèque générale des Sciences sociales*, n° 38), Paris, 1911, Alcan, III-346 pp. in-8.

2. P. 3-7 : cf. les statistiques détaillées données en annexe.

lation ne saurait faire baisser les salaires ouvriers, car, s'il y a dans ce cas une plus grande offre de main-d'œuvre, il y a aussi plus de consommateurs à satisfaire, plus de demandes de produits et, par conséquent plus de demande de main-d'œuvre, p. 35-38). Une forte densité de la population est favorable à certaines industries, l'imprimerie ou les chemins de fer par exemple, et leur permet d'abaisser leurs prix de vente, au bénéfice du public (p. 41-43) : il conviendrait, croyons-nous, de généraliser cette théorie et de marquer les limites dans lesquelles elle s'applique. Il est utile à toutes les industries manufacturières d'avoir beaucoup de clients, parce que pour elles, produire en grand c'est toujours produire à bon marché. Mais dans l'agriculture et dans l'industrie minière l'augmentation de la demande, au-delà d'une certaine limite (variable avec l'état de civilisation), oblige à exploiter des terres et des gisements médiocres, et il en résulte une augmentation du prix de revient dans certains cas, de la rente foncière dans les autres, et du prix de vente dans tous. La combinaison de ces deux conséquences contraires de l'accroissement de la population, donne à penser, selon nous, qu'il y a pour chaque pays, à chaque degré de civilisation un chiffre d'habitants qui est l'*optimum*, à ne considérer que le point de vue économique.

Il serait malheureusement trop long d'examiner ce que dit M. B. des autres conséquences économiques de la dépopulation de la France. Il termine cette partie de son ouvrage en notant que l'immigration étrangère, due à l'insuffisance de la population française, est très incomplètement assimilée (p. 44-48), et que l'enfant unique a toutes chances d'être moins énergique, moins entreprenant et plus égoïste que celui d'une famille nombreuse (p. 54-61).

On a vu plus haut que M. B. démontre que la faiblesse de la natalité française n'est pas due à des causes physiologiques, mais à une limitation volontaire : reste à démêler les motifs psychologiques de cette limitation et les conditions sociales auxquelles ils répondent. On peut résumer en ces termes l'argumentation de M. B. : en France, la prévoyance et l'économie sont très développées, l'esprit d'entreprise très faible ; la préoccupation de ne pas laisser partager son bien est générale, car, presque tous possèdent, et elle conduit à restreindre le nombre des enfants, car la liberté de tester est refusée par notre Code au père de famille ; enfin, le développement de l'esprit démocratique fait désirer à chacun, soit pour lui-même, soit surtout pour ses enfants, une situation sociale supérieure à la sienne. Ces causes se combinent à d'autres, qui sont accessoires et au nombre desquelles figure l'affaiblissement des croyances religieuses, l'absence de protection aux familles nombreuses ; certaines dispositions législatives mal conçues, un certain relâchement des mœurs[1], etc. Aucune

1. Le paragraphe consacré à cette question appellerait peut-être des réserves, mais il faut y signaler une remarque très intéressante : Les romanciers et les dramaturges, en imaginant des familles qui ne comptent d'ordinaire qu'un ou deux enfants, contribuent à propager l'opinion que telle est la composition de la famille normale. C'est un curieux exemple de l'action d'un facteur inattendu dans la formation d'une règle de conduite.

des influences notées n'aurait pu, seule, abaisser grandement la natalité : l'exemple des grands états étrangers le prouve, car elles s'y rencontrent isolées et n'y produisent qu'un effet médiocre. Au contraire, en France elles s'additionnent : d'où leur puissante action.

Ce raisonnement semble juste. Il importerait de le vérifier en étudiant les différents facteurs de la baisse de la natalité, signalés par M. B., soit dans les pays où leur action est neutralisée, soit dans les foyers de dépopulation situés hors de France (Genève, par exemple). M. B. a esquissé quelques-unes de ces vérifications, mais une telle tâche dépasse les forces d'un travailleur isolé et il faudrait qu'une série de chercheurs orientassent leurs recherches vers ces questions.

Après avoir étudié les propagandes néo-malthusiennes (p. 210-246) et la « propagande faite en faveur de la natalité et de la conservation de la race française » (p. 247-250), M. B. discute les remèdes proposés. Il semble que les plus efficaces soient les mesures de large assistance qui mettraient à la charge de l'État l'entretien des enfants des familles nombreuses et pauvres et empêcheraient ainsi la prévoyance et le désir d'ascension sociale d'être des causes de réduction de la natalité. Mais nous ne pourrions suivre M. B. sur ce terrain sans sortir du cadre de la *Revue de Synthèse historique*. Notons seulement que l'ouvrage se termine par un résumé des statistiques démographiques des principaux états (p. 310-316) et par des monographies communales (empruntées à Arsène Dumont) et familiales, celles-ci originales (p. 317-342).

Ce résumé, déjà trop long, et qui présente cependant bien des lacunes, suffit à montrer l'importance du livre de M. B. Il est donc inutile d'insister sur des reproches de détail. Ainsi, on souhaiterait parfois des références plus précises : mais peut-être la suppression en a-t-elle été imposée par l'éditeur. Peut-être aussi quelques-unes des théories émises sont-elles affirmées d'une manière trop générale, mais elles sont valables, pour la France : dire que le parallélisme de la mortalité et de la natalité constitue une loi, cela appelle des réserves, puisque cette prétendue loi comporte des exceptions; mais ce que veut démontrer M. B. est vrai, à savoir qu'en France un abaissement de la mortalité serait très probablement suivi d'un abaissement proportionnel de la natalité, si du moins rien n'était changé d'autre part. Les réserves dont nous parlions n'enlèvent donc rien à la solidité du corps de l'ouvrage qui reste tout à fait grande.

***

L'ouvrage de M. Héberlin sur le même sujet[1] ne marque pas une pensée très vigoureuse ni une érudition très étendue et très sûre. Il se distingue cependant par un trait des nombreux livres de même qualité qu'a

1. Edouard Héberlin, *Doit-elle mourir? Étude sur la dégression de la natalité en France* (préface de Georges Bonjean), Paris, 1911, Giard et Brière, 218 pp. in-16.

suscités la diminution de la natalité française : la plupart d'entre eux sont en effet empreints d'un esprit plus ou moins conservateur, tandis que M. Héberlin paraît inspiré d'un socialisme sentimental et vague qui fait songer moins à Karl Marx qu'à George Sand. Cette orientation politique l'a mis sur la voie d'une idée qu'il peut être intéressant d'exposer avec plus de précision qu'elle ne semble en avoir chez lui.

« L'Etat veut des enfants. — Qu'il les paie », dit M. Héberlin (p. 89). C'est résumer clairement la situation. En effet, l'intérêt que peut avoir une famille à se perpétuer est ou paraît assuré par la naissance d'un ou deux enfants ; en élever un plus grand nombre constitue pour elle une charge inutile dont chacun tend de plus en plus à s'affranchir : par suite, la décroissance de la natalité française s'accentuera sans doute dans l'avenir, jusqu'à ce que tous aient rejeté cette charge. En bonne logique, le régime actuel ne devrait être défendu que par ceux qui jugent trop forte la natalité française actuelle ; au contraire, ceux qui tiennent son relèvement pour conforme à l'intérêt national seraient obligés de considérer comme service public l'éducation de tout enfant au-delà du second ou même du premier et de la mettre à la charge de la collectivité, comme tous les services publics dont on n'attend pas que les particuliers bénévoles fassent les frais.

Il ne saurait être question d'examiner ici les mesures que propose M. Héberlin et qui ne semblent pas toutes applicables, mais il importait de noter son idée principale, car, si on la met à part, il ne reste dans son livre rien ou presque rien qui soit utilisable.

***

M. Usquin a vu dans le régime actuel de la propriété rurale la principale cause de la dépopulation des campagnes. Aussi a-t-il consacré une moitié de son livre récent[1] à l'étude de « la propriété rurale à travers les âges ». Cet historique porte sur tous les pays civilisés pour l'antiquité ; sur la France seulement pour le moyen âge et les temps modernes. Il serait puéril de reprocher à M. Usquin de n'avoir pas réussi dans une entreprise impossible, aux difficultés de laquelle l'auteur a ajouté une ignorance à peu près complète de la littérature du sujet.

Les mêmes remarques s'appliquent à la seconde partie, où il est traité de la dépopulation des campagnes dans la France contemporaine.

JEAN BOURDON.

1. Emile Usquin, *La dépopulation des campagnes*, Paris, Alcan, 1910. 165 pp. in-8.

A PROPOS D'UNE BIBLIOGRAPHIE FRANC-COMTOISE.

Rien de plus ingrat que l'examen attentif d'un répertoire bibliographique. Quand on a fait des remerciements à l'auteur, dit la somme de renseignements nouveaux qu'apporte son livre et traduit en deux lignes la gratitude commune des érudits, il faut bien passer à la critique : les remarques s'ajoutant aux remarques, une impression de défiance court risque de naître chez le lecteur. Ceux qui manieront l'ouvrage de M. Perrod[1], sentiront mieux que personne l'injustice d'une semblable impression. Ils se féliciteront de la hardiesse, de la témérité même d'un historien qui, sans souci d'ameuter la race vétilleuse des bibliographes, a voulu leur épargner du temps et des recherches ; ils ne verront dans nos menues observations qu'un hommage sérieux à un livre sérieux.

Un répertoire bibliographique provincial, pour être vraiment complet, devrait permettre de résoudre aisément les quatre séries de questions suivantes : connaissant le nom d'un auteur, trouver l'indication de ses ouvrages ; inversement, connaissant le titre d'un ouvrage, trouver le nom de son auteur ; dresser la table, par ordre chronologique, des publications d'un imprimeur local ; enfin, dans la mesure du possible, se procurer la liste des divers ouvrages qui concernent un même sujet. Or, il est très facile, avec un peu de temps et beaucoup de patience, de permettre aux travailleurs la satisfaction de ces curiosités élémentaires : il suffit d'ajouter au *Répertoire* proprement dit, dressé par nom d'auteur, une série de tables : table alphabétique des titres simplifiés ; table des noms d'éditeurs locaux, avec renvoi aux numéros de leurs publications ; table sommaire des mots-types. La table des noms d'éditeurs surtout nous paraît utile, et nous y insistons. Bien dressée, elle permettrait aux travailleurs de se documenter sûrement sur l'activité chronologique des presses locales, et on comprend de suite quel bienfait pourrait retirer l'histoire littéraire ou, d'une façon plus générale, l'histoire intellectuelle, d'études comparatives et statistiques de ce genre.

Dans son état actuel, le *Répertoire* de M. Perrod (dont le titre n'est du reste pas très exact ni précis : mais la remarque en a déjà été faite) ne permet guère de répondre qu'à la première question ; le seul *Index* qu'il contient donne la liste des noms d'auteurs cités dans le corps des articles du répertoire. Mais nous disons « dans son état actuel ». L'auteur annonce, en effet, une suite à ce premier volume ; il nous promet un *Répertoire* analogue pour la période 1790-1800. Comme, de toute évidence, ce deuxième volume devra comprendre des *Errata* et des *Addenda* copieux au premier, il faut souhaiter de toutes nos forces que s'y ajoutent encore les tables indiquées plus haut ; ce sont elles seules qui

1. Maurice Perrod, *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois imprimés avant 1790*, Paris, Champion, 1912, 382 pp. in-8.

donneront tout son prix au labeur si méritoire de l'auteur, elles seules qui porteront à son maximum l'effet utile, le « rendement » de ce précieux Répertoire.

Ceci dit, voici — pour l'*Erratum* en question ! — un certain nombre de remarques, faites après un premier et rapide usage. En ce qui concerne l'histoire religieuse, M. P. note (n° 2206) une réédition par Ant. Lulle, Besançon, 1575, des *Statuta Synodalia* de 1560. *Besançon* est une erreur évidente ; il faut lire *Lyon* s'il s'agit bien des *Statuta* publiés chez G. Roville en 1575 ; mais ceux-ci étant signalés sous le n° 2208, il faut supprimer la note visée. Omis, les *Acta Synodi Provincialis, per continuationem in civitate bisuntina celebratæ anno Domini 1572*, Lyon, Fr. Durelle, 1572, 28 pp. in-8. De même, le t. VII, *pars prior*, des *Monumentorum ad historiam Concilii Tridantini* de Le Plat (Lovanii, 1787, in-f°), contenant les documents relatifs à la publication du concile en Comté, — et nombre d'opuscules qu'il serait oiseux d'énumérer ici.

Plus graves, les *desiderata* relatifs à l'histoire des choses et des institutions juridiques. Les notices concernant les *Ordonnances* du Comté sont parfois inexactes ou incomplètes ; pour celles du XVIe siècle, nous nous permettons de renvoyer M. Perrod à la liste que nous en avons dressée nous-même en tête de notre *Philippe II et la Franche-Comté* Paris, 1912, pp. XXXII sqq. ; sa confrontation avec les notices du Répertoire permettra la rectification d'un certain nombre d'erreurs faciles à réparer. D'une façon générale, du reste, un classement plus rationnel de tous ces recueils aurait été préférable à mon sens : et par exemple, pourquoi ne pas les avoir groupés en séries chronologiques par matière : éditions successives des *Ordonnances anciennes* ; des ordonnances de 1538-39 ; des ordonnances de 1545, 1564, 1573, 1586, etc. ? De plus, un système de renvois devrait permettre de reconstituer la série de ces textes qu'il faut actuellement chercher les uns au mot *Recueil*, les autres, au mot *Ordonnances*, d'autres à *Droz*, à *Jobelot*, à *Suite*, à *Pétremand*, etc... D'où, une fois de plus, la nécessité d'une table systématique.

Pour ne pas quitter les juristes, relevons encore une inadvertance qui s'est glissée dans le travail de M. P. On lit au n° 1031 : « Granvelle (Nicolas Perrenot de), avocat au Parlement de Dole, né à Vercel : *Tractatus remissivus*, etc... Le même, *Oratio in Wormaciensi colloquio habita* ». Or, Nicolas Perrenot, l'auteur du *Tractatus remissivus*, n'a aucun droit au nom de Granvelle et n'a rien de commun avec son homonyme, le célèbre garde des sceaux de Charles-Quint, l'auteur de l'*Oratio*. M. Perrod, qui le sait bien, a du reste inscrit correctement le Nicolas Perrenot qui n'est pas de Granvelle, sous son vrai nom, au n° 1771 ; par contre il a omis Frédéric Perrenot de Champagney, le frère du cardinal de Granvelle (qui devrait figurer à Perrenot) et dont il faudra inscrire au Supplément, sinon les *Mémoires*, du moins le *Recueil d'Arétophile*. Pareillement, une grosse, grosse erreur s'est glissée dans la notice relative à Prudent de Saint-Mauris. Ou plutôt, il y a là n° 1925 tout un nid d'erreurs. D'abord, Prudent de S. M. n'est pas né à Dole vers 1490 ni mort à Dole le 8 octobre 1548.

il a vécu en plein XVIe siècle, et si M. P. veut bien se reporter à notre *Philippe II et la Fr.-Comté*, il y trouvera des indications précises sur ce personnage, gendre du conseiller Belin, candidat malheureux, en 1566, à la succession du Dr Petit à l'Université de Dole, et anobli par Philippe II en 1583, le 2 mai. Or, l'erreur biographique de M. Perrod a entraîné une erreur bibliographique. Prudent à laissé une très précieuse « *Pratique* » du Parlement de Dole, vendue à Dole chez Jean Tarlot, avec privilège signé A. Delesmes et daté du 11 novembre 1576 ; on lit au colophon : *Imprimé à Lyon par P. Roussin, MDLXXVII*, M. P. date le livre ainsi dans son n° 1925 : « Lyon, 1536, in f° (?) ; Lyon, Roussin ». Cette mention est évidemment erronée et doit être rectifiée. Enfin, Prudent de Saint-Mauris a eu en Comté au XVIe siècle un presque homonyme : le célèbre président Jean de Saint-Mauris, sur lequel on peut consulter notamment une notice de Castan, publiée dans les *Mém. Soc. Emul Doubs*, 1878. M. P. inscrit le traité *De Restitutione in integrum* de ce personnage très connu au nom latin de *Mauritius* (*Joannes*) que nul ne s'avisera d'aller chercher (n° 1472), puis dans son *Supplément*, il attribue (n° 2671) ce même ouvrage à Prudent de Saint-Mauris, l'auteur de la *Practique*. ainsi qu'une deuxième dissertation du même Jean de Saint-Mauris (*utilissima simul*, etc.), omise au vocable *Mauritius*, mais installée ensuite sous le nom de Prudent... Il faut rectifier toute ces erreurs et restituer à Jean son vrai nom et ses vraies œuvres : le pauvre homme de son vivant, manquait d'aménité et de patience : il aurait fait payer durement à M. Perrod son erreur de classement ou de transcription...

Toutes ces broutilles, encore une fois, n'empêchent pas le *Répertoire bibliographique* de M. Perrod d'être l'œuvre très utile et très estimable d'un excellent historien comtois. Elle se ressent un peu sans doute de la rapidité que les circonstances ont imposée à l'auteur ; mais il sera facile, dans le second volume annoncé, de remédier à la plupart des inconvénients signalés et de redresser des erreurs à peu près inévitables. L'essentiel, nous tenons à le redire en terminant, c'est d'avoir toujours présent à l'esprit, très nettement, le but — ou mieux, les buts — que doit se proposer une Bibliographie provinciale pour être pleinement utile. Un jeu de tables systématiques : qui n'a pas complété son œuvre par cet accessoire d'importance principale peut se dire que lui-même l'affaiblit, la mutile et la rend presque vaine.

LUCIEN FEBVRE.

La *Revue internationale de l'Enseignement*, dans son numéro du 15 novembre, donne une chronique universitaire de Saint-Pétersbourg. En tête des enseignements d'histoire générale, nous remarquons un cours de M. N. Karéief qui a pour sujet les *Questions théoriques de la science historique*. On sait l'intérêt que l'éminent historien apporte à ces questions, en même temps qu'à l'étude de la Révolution française.

***

O. Redlich, *Die Privaturkunden des Mittelalters* (*Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, hgg. Von G. von Below und F. Meinecke), Munich-Berlin, 1911, in-8, VIII-233 pp.). — Les manuels de diplomatique de Bresslau et de Giry ne donnent que des indications fort sommaires sur la diplomatique des actes privés, et le livre de M. R. rendra, par cela même, des services. Il a d'autres mérites, parmi lesquels le plus louable est de tenter la synthèse d'un vaste sujet peu exploré et d'y réussir. Suivant l'évolution des actes romains, connus surtout par les papyrus de Ravenne, et des actes néo-romains, il montre quel est l'état du droit concernant les actes privés dans la législation romaine et lombarde. Avec la décomposition carolingienne commence la décadence de l'acte privé ; aux IX-Xe siècles, les formules perdent toute leur valeur, la « notitia » ne donnant plus que la mention des témoins et du contenu essentiel de l'acte, et servant pour ainsi dire de commencement de preuve par écrit dans une éventuelle procédure testimoniale. La réorganisation des chancelleries amène les rédacteurs d'actes privés à prendre ou à reprendre des usages qui redonnent de la force aux actes pris en eux-mêmes : l'emploi du sceau caractérise ce nouvel âge de l'acte privé médiéval, dont la fin est proche, et s'affirmera lorsque la généralisation de l'écriture et la tenue des registres auront enlevé au sceau sa raison d'être. Sur plusieurs points de detail, il va de soi que la belle construction de M. R pourra être reprise, — témoin les curieuses études de M. de Boüard dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* ; dès maintenant, on ne saurait en nier la grande allure et la commodité. — G. B.

***

Dans une thèse inaugurale, M. M. Pérez Búa a donné un état des sources et des livres concernant l'attitude du Conseil de Castille à l'égard de la Constitution de Bayonne (*Publicación y juramento de la carta otergada de Bayona por el Consejo de Castilla*, bibliografía y documentos, Séville, Diaz, 1911, 61 pp. in-8 . Il s'en faut que tous les livres utiles soient cités, mais les quelques précisions fournies par M. B. sur les fonds de l'*Archivo histórico nacional* seront utiles aux historiens de l'époque napoléonienne, ainsi que les six textes donnés *in extenso* en appendice. — G. B.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

R.-N. Sauvage, **L'abbaye de Saint-Martin-de-Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au seizième siècle**, Caen, 1911, 524 pp. in-4. — Je suis assez embarrassé pour dire tout le bien que je pense d'une thèse dont j'ai été le rapporteur, qui m'est dédiée, qui a pour auteur l'un de mes meilleurs étudiants de la Faculté de Caen, et aussi qui est la première, nous voulons l'espérer, d'une série sur l'histoire de Normandie.

M. S. a exploré minutieusement le fonds de l'Abbaye de Troarn qu'il avait lui-même classé aux archives du Calvados ; il a joint à cette documentation essentielle les recherches les plus étendues aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale. Sa bibliographie est aussi complète que bien ordonnée.

M. S. a donc été à même de consacrer à une abbaye normande une excellente monographie, mais ce qui fait la valeur de cette thèse, c'est l'étude d'histoire économique dont elle est l'occasion et qu'indique le sous-titre : *Histoire et développement économique d'un monastère normand au moyen âge*. C'est là la véritable nouveauté de cette étude ; jamais encore on n'avait ainsi approfondi l'*exploitation* d'une abbaye. M. Génestal, dans l'une de ses thèses de doctorat, avait indiqué la voie, dégagé des perspectives. M. Sauvage, dans cette monographie précise, donne un modèle.

La formation du temporel, son exploitation, la richesse de l'abbaye et la gestion de ses capitaux (ici M. S. étudie dans un chapitre des plus curieux les revenus, les prêts, les achats de rentes), enfin les résultats économiques, desséchement des marais de Troarn et mise en valeur de la vallée inférieure de la Dive : voila les meilleurs et très neufs chapitres du livre deuxième.

A vrai dire, l'Abbaye de Troarn, enfermée en ses marais, ne présentait

en soi que peu d'intérêt ; le problème des origines est parfaitement résolu par l'auteur. Dans la suite, on peut dire que l'abbaye a été heureuse comme les peuples qui n'ont pas d'histoire : aussi ne trouvera-t-on ici la relation d'aucun événement important, sauf celle des pillages commis par les protestants en 1562. C'était le seul fait que M. S. eût à raconter ; il en a fait la limite de son sujet. La limite est assez arbitraire. En réalité, pour cette abbaye, comme pour bien d'autres, j'imagine, le véritable changement, aussi bien dans le domaine de l'histoire religieuse que dans les conditions économiques, date du régime de la *commende*; M. S. n'a pu arriver à déterminer la date exacte de cette mise en commende. Il n'en est pas moins vrai que son sujet s'arrêtait là, comme l'indiquent les titre et sous-titre mêmes de son livre. Les pillages de 1562 n'auraient pris dans cette histoire de véritable intérêt que si M. S. avait pu les expliquer par un changement dans le régime économique, dans la condition des tenanciers du XVIe siècle : changement que la rareté des documents pour cette époque ne lui a pas permis d'affirmer. Si 1562 est une date de la Réforme en Normandie, ce n'en est pas une décisive dans l'histoire de l'abbaye.

Cette réserve faite, nous n'avons qu'à louer. Des notes abondantes, quelquefois trop abondantes et qui deviennent de véritables appendices (celle sur le sceau), — des preuves (il y en a presque trop), des appendices précieux : liste des abbés, note sur les bâtiments, une table alphabétique excellente, constituent un appareil critique de premier ordre. Notons que l'ouvrage est orné d'une très bonne illustration. Car, si la thèse fait honneur à la Faculté de Caen, le livre fait honneur également à la Société des Antiquaires de Normandie qui l'a luxueusement édité.

La seule critique sérieuse que l'on puisse adresser à cet ouvrage porte sur la conclusion. Ici, il aurait été désirable que l'excellent érudit qu'est M. S., au lieu de céder au *morbus monographicus* et d'essayer de tirer de l'histoire de cette abbaye des aperçus sur l'histoire générale : guerre de cent ans, guerres de religion, qui dépassaient son cadre et constituaient des généralisations prématurées ou douteuses, se fût davantage souvenu de son sous-titre, qu'il ait senti lui-même tout ce qu'avait de profondément neuf son étude sur le développement économique d'un monastère au moyen âge, et qu'il eût dégagé plus clairement les résultats auxquels il était arrivé. M. S. a voulu affirmer à nouveau qu'une abbaye est une institution religieuse, mais, il est bien obligé d'en convenir, « les fonds d'archives ne nous l'apprennent guère » et s'il ajoute : « Aussi bien la vie morale d'un monastère avant tout ne doit-elle pas être intérieure ? », je trouve sa remarque bien jolie, mais je me contente d'apprécier les résultats de son travail qui portent uniquement sur la vie économique.

Souhaitons que M. S. nous donne d'autres monographies semblables sur ces abbayes de la vallée de la Dive qu'en son avant-propos il compare, un peu ambitieusement peut-être, à la vallée du Rhin, en l'appelant une autre rue des Prêtres. — H. Prentout.

Henri Legras, **Le bourgage de Caen, tenure à cens et tenure à rente, XIe-XVe siècles**, Paris, A. Rousseau, 526 pp. in-8, 1911. — L'histoire de la propriété foncière dans l'ancien régime est la contribution la plus utile à l'histoire de la société, mais elle ne peut se faire qu'à l'aide de monographies portant sur une région et une période bien délimitées ; l'état actuel des documents, l'absence d'études de détail rendent encore un travail d'ensemble impossible. C'est une de ces études de détail qu'on vient de nous donner. Elle porte sur la ville de Caen, ou plutôt sur les trois seigneuries, sur les trois bourgs qui la composaient, celui du duc, ceux des abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité. L'auteur expose d'abord la condition juridique de la propriété, les relations entre le seigneur et le manant qui habite la seigneurie. Celui-ci, primitivement simple tenancier, étend peu à peu ses droits et vers le xve siècle finit par devenir le véritable propriétaire du sol. Puis, nous voyons les différentes conventions qui règlent entre particuliers la jouissance de ces terres, constitution de baux à rente ou à cens, vente de rentes constituées qui finissent par devenir des sortes de capitaux mobiliers. Ces deux phénomènes, l'accès des tenanciers à la propriété et la création des rentes négociables apparaissent comme les conclusions de cette étude.

L'auteur y fait preuve d'une érudition intelligente qui lui fait utiliser un grand nombre de matériaux sans jamais perdre de vue les démonstrations générales auxquelles il doit aboutir. C'est grâce à cette excellente méthode qu'un ouvrage aussi limité, aux prétentions si modestes, peut servir de contribution à l'histoire de la propriété pendant tout le moyen âge.

Cette étude juridique demande à être complétée par une étude économique et à être prolongée dans dans les siècles suivants. Aussi, verrons-nous avec satisfaction l'auteur donner suite aux projets qu'il annonce dans sa préface. — R. Douget.

L. Romier, **Lettres et Chevauchées du Bureau des finances de Caen sous Henri IV**, Paris et Rouen, 1910, xxv-332 pp. in-8. — On s'attache aujourd'hui à mieux connaître les institutions de l'ancienne France. M. Bloch vient de fonder une collection destinée à combler cette lacune de notre histoire ; mais elle a spécialement pour objet la période dite de l'Ancien régime (Louis XIV, Louis XV, Louis XVI) pour laquelle nous avons des documents en abondance. Or, il importerait également d'étudier les institutions de la France au xvie siècle, si mal connues encore à tous égards, et il faut bien le dire, beaucoup plus difficiles à connaître. Les archives du Calvados ont la bonne fortune de posséder un fonds d'un très grand intérêt, celui du Bureau des finances de Caen dont les plus anciennes pièces remontent à l'époque même où fut constitué le Bureau par l'édit de juillet 1577 qui unit les charges des Trésoriers généraux des Finances à celles des Généraux des Finances. Ce fonds non classé n'a guère été utilisé jusqu'ici que par M. Dupont qui dans son

Histoire du Cotentin y a puisé des renseignements sur la situation financière de la Basse-Normandie sous Richelieu et au moment de la révolte des Nu-Pieds. M. Romier détaché aux Archives du Calvados pour y faire son stage sous la direction de M. Besnier, si compétent en ces questions d'institutions financières a été attiré par ce fonds ; il a pris, dans la masse considérable qu'il constitue, deux séries de documents, la correspondance du Bureau, lettres envoyées et reçues, et les procès-verbaux des Chevauchées, et il a choisi une période, le règne de Henri IV, qui est en effet si intéressant au point de vue de la reconstitution des finances royales [1]. La correspondance avec le Conseil du Roi, le Conseil des finances, avec le surintendant de Rosny (Sully), avec le Bureau des finances de Rouen, et d'autre part avec les élus et le receveur général, nous permet de voir en fonction la machine financière. Les Chevauchées dans les vicomtés, c'est-à-dire les tournées des trésoriers généraux ayant pour objet les renouvellements des baux à ferme des différentes contributions, l'examen de la situation des différentes vicomtés, les travaux à exécuter sur le domaine royal, etc., nous font pénétrer dans le multiple détail des fonctions des officiers du Bureau. Intéressants au point de vue de l'histoire administrative, ces documents ne le sont pas moins au point de vue de l'histoire locale, de l'histoire des États par exemple.

La publication de M. Romier peut être complétée par une autre publication non moins utile du même auteur : les Lettres inédites de Sully aux trésoriers généraux de France à Caen, 1599-1610, parues dans le *Bulletin historique et philologique*. — H. P.

Léon Nardin et Julien Mauveaux, **Histoire des Corporations d'arts et métiers des ville et comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant**, t. I, avec une planche de sceaux : t. II, *Règles, Statuts et Ordonnances*, Paris, Champion, 1910, 2 vol. in-8 de 310 et 276 pp. — M. Nardin, qui en 1906 consacrait au libraire et imprimeur Jacques Foillet une étude aussi approfondie qu'intéressante, et M. Mauveaux, qui vient de mener à bien le classement et l'inventaire des riches archives municipales de Montbéliard, ont élevé un véritable monument au passé ouvrier de leur petite patrie. Utilisant de nombreux documents conservés à Besançon, à Paris, à Bâle, à Stuttgart — mais surtout plusieurs milliers de pièces, retrouvées aux archives municipales de Montbéliard et représentant les papiers survivant des *chouffes* ou corporations locales, ils ont d'abord résumé, en une soixantaine de pages, l'histoire générale des métiers montbéliardais ; puis, dans une seconde partie, beaucoup plus détaillée, ils ont passé en revue toutes les corporations de la ville, du comté et des seigneuries dépendantes, examinant leurs statuts successifs, les comparant entre eux quand il y avait lieu,

1. Pourquoi M. Romier a-t-il négligé les Registres de délibérations et ordonnances du Bureau? Tout n'y est pas d'un égal intérêt, mais certains extraits auraient pu en être donnés.

décrivant leur organisation intérieure, les règles suivies pour l'accession à la maîtrise, l'exercice du compagnonnage, l'apprentissage — enfin, consacrant à leur activité économique, productive ou mercantile, et à leur rôle social des pages toujours nourries et d'un intérêt aussi vif que divers. La troisième partie de l'ouvrage — elle remplit à elle seule le second volume — contient, classés par corporations, dans l'ordre chronologique des chartes d'institution officielle, les Règles, Statuts et Ordonnances qui ont semblé aux auteurs présenter le plus d'intérêt — en commençant par les textes les plus anciens de chaque métier.

Un semblable travail touche toujours à bien des questions — mais à Montbeliard plus qu'ailleurs. Ce petit coin de terre, français par ses origines et sa population, s'est trouvé de par un hasard de succession remis en 1397 aux mains de la maison de Wurtemberg qui le conserva jusqu'en 1793. De plus, au milieu du XVIe siècle, il vit la Réforme s'installer chez lui, triomphante : en 1552, la messe était abolie et le régime catholique disparaissait. De là, pour la petite principauté, la nécessité de nouer d'étroites relations avec les contrées germaniques de l'Est — et la difficulté, par contre, d'entretenir des rapports, même économiques, avec les pays très catholiques de l'Ouest. Situation qui pose maints problèmes curieux, et celui notamment de l'adaptation des règles allemandes à des ouvriers de tempérament et d'habitudes françaises : les auteurs ont bien saisi l'intérêt de la question. Au XVIIIe siècle, notamment, « une solidarité étroite et réciproque relie les métiers de Montbéliard à ceux d'outre-Rhin. Chaque spécialité constitue un vaste réseau dans lequel s'effectuent une circulation et un échange continus et incessants d'apprentis et d'ouvriers ». Liens et nécessités qui nouent fréquemment à l'histoire de Bâle, de Stuttgart, des villes alsaciennes l'histoire propre de la cité montbéliardaise — comme, d'autre part, la religion explique l'exode, au XVIe siècle, de très nombreux ouvriers bisontins allant chercher chez leur voisins de l'Est une hospitalité qu'ils reçurent très large[1].

L'ouvrage de MM. N. et M., très consciencieux et très documenté, rendra de grands services non seulement aux érudits provinciaux, mais à tous ceux qu'intéresse l'organisation ancienne du travail. Il permet d'utiles comparaisons pour les régions de l'Est, avec les travaux récents de Duvernoy (Lorraine) et de Chapuis (Dijon) ainsi qu'avec l'esquisse sommaire de Grosrenaud (Besançon). Il constitue par lui-même une mine précieuse de faits économiques, de renseignements statistiques, de données biographiques, et il n'y aurait qu'à adresser des félicitations à ses auteurs, si l'omission, particulièrement regrettable, de tout index des noms propres, des noms de lieux et des matières ne condamnait pas à l'oubli un certain nombre des faits qu'ils ont patiemment amassés et savamment présentés. — LUCIEN FEBVRE.

1. P. 89, André Véry ne serait-il pas une mauvaise lecture ? En tout cas, il s'agit évidemment du maître des monnaies Adrien Recy, que les registres municipaux et l'enquête de 1572 (Bibl. de Besançon, mss. 1051) désignent très fréquemment comme huguenot. Dans la même liste, Jehan Bottvolte est sans doute le Jehan Badevolle également désigné dans ces textes. Jérôme du Soullias s'appelait à Besançon du Soulier.

J. Loutchisky, **L'État des classes agricoles en France à la veille de la Révolution**, Paris, Champion, 1911, 110 pp. in-12. — Nous sommes bien en retard pour signaler cette excellente petite plaquette du savant professeur de Kiew, dont on sait les travaux et les études antérieures sur la Petite Propriété en France à la fin du XVIIIe siècle. Elle contient les résultats essentiels des recherches poursuivies par M. L. dans un grand nombre d'archives départementales depuis 1894 — et, telle qu'elle est, ne peut que nous inspirer un vif désir de voir paraître le grand ouvrage, annoncé, de l'auteur, sur la propriété foncière au XVIIIe siècle. Inégalité dans la répartition des propriétés paysannes sur la plus grande partie du territoire français ; maintien et même lent accroissement de ces propriétés au cours du XVIIIe siècle ; dissolution progressive du régime féodal — mais, en même temps, « réaction seigneuriale » vigoureuse, dans la seconde moitié du siècle, réfection des terriers, résurrection des anciens droits désuets, tentative énergique pour remonter le courant : tels sont les principaux faits que note, une fois de plus, M. L. — Des comparaisons fréquentes avec l'évolution de la propriété dans les autres contrées de l'Europe à la même époque rendent très intéressantes certaines pages de cette étude judicieuse et mesurée. Par contre, on sent perpétuellement combien de telles recherches manquent de base dans le passé, combien font défaut les études analogues portant sur le XVIe ou le XVIIe siècle. Car la plupart des faits que note M. L., lorsqu'il étudie par exemple la seigneurie et la propriété foncière de la classe noble, le domaine proche, les mouvances, les droits seigneuriaux et leur valeur — ces faits ne sont pas propres au XVIIIe siècle. Ce sont eux qu'on note déjà quand on étudie d'un peu près la vie sociale et économique du XVIe siècle — ce sont eux, pour prendre un exemple, que nous avons rencontrés en Franche-Comté et longuement étudiés dans les chapitres économiques de notre *Philippe II et la Franche-Comté*. M. L. pourra y voir, entre autres, que dès le XVIe siècle, la situation matérielle et morale des mainmortables du Jura était toute proche de celle qu'il décrit, p. 28; que dès cette époque aussi, seigneurie et propriété foncière n'étaient en rien synonymes ; enfin que le moment était déjà commencé, qui devait aboutir proprement à la décadence, à la mort du régime seigneurial. Tant que les études de ce genre sur le XVIe, le XVIIe siècle ne se seront pas multipliées — il manquera toujours un élément d'appréciation important dans nos jugements sur le XVIIIe. — Lucien Febvre.

A. Milhaud, **La lutte des classes à travers l'histoire et la politique** (*Bibl. des sciences modernes et sociales*), Paris, librairie scientifique et philosophique, s. d., 228 pp. — Il nous paraît inutile de présenter au lecteur M. Milhaud, un des collaborateurs de cette *Revue*. Aussi bien le livre que nous recensons contient-il en appendice un article paru ici même sur *la classe ouvrière en France au XIXe siècle*. Dans le recueil d'essais qu'il nous donne en un volume, qu'unifie une sobre pré-

face, il convient de distinguer la partie politique et la partie historique. M. Milhaud désapprouve les tendances nouvelles du parti socialiste unifié : il commente avec regrets les décisions du Congrès d'Amsterdam. A la lutte de classes, considérée comme une tactique ruineuse, il préfère sans doute la collaboration des classes et la participation socialiste à l'action démocratique. Dans l'évolution du socialisme contemporain M. Milhaud est naturellement porté à voir une sorte de repentir international et un retour vers les saines doctrines abandonnées à Amsterdam. Mais déjà certains des articles d'information, qui composent la deuxième partie de son livre, datent et ne sont plus d'actualité. A vrai dire, le titre du volume promettait autre chose, sinon mieux. Il eût été intéressant d'essayer une tentative de synthèse sur le rôle joué par la lutte des classes dans l'histoire, et les époques anciennes ou modernes pendant lesquelles elle apparaît au regard impartial des savants comme plus particulièrement ardente. Qu'était la lutte des classes en France en 1848, c'est ce que Marx trop proche des événements, et trop personnellement mêlé au mouvement socialiste, s'était efforcé de discerner. Ce que fut son influence en 1789 et pendant la Révolution, c'est ce qu'avaient étudié Jean Jaurès dans une *Histoire socialiste* et tout récemment encore Ph. Sagnac dans l'*Histoire de France* de Lavisse. M. Milhaud a fait quelques tentatives analogues, qui constituent la partie la plus nouvelle de son livre, sur les Flandres au moyen âge, sur la politique ouvrière de Bonaparte, sur l'ancien régime et la Révolution, d'après les travaux des érudits contemporains : il eût pu y joindre l'analyse des recherches de Georges Renard sur Florence au moyen âge. Volontiers il conclurait que l'ancien régime fut défavorable aux travailleurs, et il répondrait négativement à la question qu'il se pose en sa préface : « Y a-t-il une condition et un milieu plus favorables ou aussi favorables à l'amélioration du sort des classes ouvrières qu'une république démocratique à la manière française ? » — C.-G. Picavet.

Georges Lerat, **Étude sur les origines, le développement et l'avenir des raffineries nantaises**, Paris, A. Rousseau, 1911, 200 pp. in-8. — Ce qu'il y a de plus mauvais dans la thèse de droit de M. L., ce sont les « vues générales » qui constituent le « titre I ». Il y a là une succession de chapitres-tiroirs, sans lien les uns avec les autres, mal écrits, où les considérations les plus banales se mêlent aux plus graves erreurs et où la documentation apparaît tout à fait insuffisante. Il était peut-être inutile de consacrer à l' « histoire du sucre et de la canne à sucre » quelques pages empruntées au dictionnaire Larousse et aux *Merveilles de l'industrie* de Figuier : M. L. ne connaît aucune des monographies classiques de la canne (Delteil, Paris, 1885 ; — Schar, Zurich, 1890 ; — W. Suck, Halle, 1900) et de la betterave (Malpeaux, Paris, s. d.) ; il ignore les travaux de Dehérain (*Les Plantes de grande culture*, Paris, 1898) et d'Engelbrecht (*Die Landbauzonen der aussertropischen Länder*, Berlin, 1899) : il n'a

jamais consulté la collection du Ministère de l'Agriculture devenue depuis 1902 les *Annales du Ministère de l'Agriculture*. Mêmes généralités inconsistantes dans la description du port de Nantes où M. L. suit de très près une conférence faite par M. Abel Durand à la Société de Géographie commerciale de Paris en 1910. Toute cette première partie, où le sujet n'est même pas posé avec netteté, est extrêmement faible et prodigieusement ennuyeuse : compilation sans valeur, « généralités » dépourvues de toute idée générale.

Mais on aurait tort de s'en tenir à cette première impression et l'on trouvera dans le titre II (*Développement des raffineries nantaises*) quelques indications de détail sur le très beau sujet qui est ici tenté, sinon entièrement traité. Avec un peu de désordre, mais avec une suffisante précision, M. L. expose le mécanisme des deux ordonnances de 1665 et de 1670 où se révèle toute la politique économique de Colbert : la première frappait d'une surtaxe le sucre raffiné à l'étranger ; la seconde établissait le monopole de l'intercourse coloniale et interdisait de vendre aux raffineries hollandaises les sucres bruts venant des « Iles ». Mais le récoltant n'est pas moins intéressant que le raffineur et Colbert accorde aux mascouades (sucres bruts) d'Amérique d'abord le bénéfice de « l'Étape », c'est-à dire la restitution des droits à l'exportation après le raffinage en France, puis la prime à l'exportation. M. L. dégage ensuite, à l'aide des Archives de la Chambre de Commerce, le libéralisme apparent des raffineurs nantais, réclamant la suppression des douanes intérieures ; mais le particularisme économique est encore bien vivace, car il ne s'agit pas que Rouen, par exemple, bénéficie des mêmes avantages : il y eut au XVIIIe siècle, entre les deux villes, une lutte prolongée dont M. L. nous raconte les phases.

Avec le XIXe siècle, la question sucrière devient plus complexe encore : c'est d'abord « la lutte des deux sucres », pour laquelle le fisc forge des armes dont l'ingéniosité, toujours profitable au Trésor, favorise tour à tour l'un et l'autre des combattants. Les raffineries nantaises sont, depuis la Restauration, en progrès continu. Mais le régime libéral, institué en 1860, ouvre une crise qui n'est pas terminée aujourd'hui : c'est la période des conférences internationales et d'une législation singulièrement versatile dont il est difficile de suivre les variations successives. L'industrie nantaise connaît dès lors une décadence de plus en plus profonde, à laquelle la suppression de la détaxe de distance, établie en 1897, achèverait de porter un coup mortel.

On voit tout l'intérêt des questions soulevées par M. L. Cette thèse trahit beaucoup d'inexpérience [1] ; mais elle rendra service, étant la première ébauche d'un chapitre — le plus important peut-être — de l'histoire économique de Nantes, port industriel. — LOUIS VILLAT.

1. Les épreuves ont été revues avec une négligence déconcertante : p. 3, l. 12, *fût* : lisez *fut* ; — p. 4, l. 13, *frêt* : lisez *fret* ; — l. 15, *longs* : lisez *long* ; — p. 6, l. 2, *cours* : lisez *court*, etc. Deux barbarismes dans la citation de Lucain (p. 8) : lisez *bibunt* et *tenera*. — P. 13, l. 17 : les « libertins » du XVIIe s. sont traités de « libertaires ». — P. 46, n. 1 : 1875, lisez 1675 ; — p. 77, l. 3, *flotissante* : lisez *florissante*, etc.

Andreas Walther, **Geldwert in der Geschichte. Ein methodologischer Versuch**, in-8, Stuttgart et Berlin, W. Kohlhammer, 1912, 52 pp. — M. A. Walther critique, non sans justesse, les diverses méthodes en usage pour mesurer les variations du pouvoir de l'argent. Il propose une méthode nouvelle : s'abstenir, par principe, de jamais réduire les sommes indiquées par les textes à leur valeur en masses métalliques, — et comparer entre eux des budgets publics ou privés, d'époques différentes, que l'on aurait soin de choisir comparables, c'est-à-dire, semble-t-il, de prendre dans des classes sociales, ou dans des catégories d'États qui soient analogues. L'exposé de M. Walther est obscur et abstrait ; pour juger sa méthode, et même pour la bien comprendre, il faut attendre qu'il l'ait développée dans un ouvrage plus étendu, et surtout qu'il l'ait illustrée par des exemples. — M. B.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES

Paul Tannery, **Mémoires scientifiques**, publiés par J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen, xiv-468 pp. in-4, Toulouse, Ed. Privat ; Paris, Gauthier-Villars, 1912. — Mme Paul Tannery a eu la pensée pieuse de publier les « Mémoires Scientifiques » de son mari. Comme ces Mémoires constituent une œuvre magistrale, et la première grande œuvre relative à l'histoire des sciences, vraiment digne de ce nom, c'est un service inestimable qu'elle rend au monde savant. L'œuvre était dispersée dans un grand nombre de Revues ; beaucoup de mémoires et d'articles du plus haut intérêt devenaient introuvables. Et la plupart de ceux-ci sont les éléments les plus précieux que nous ayons dans l'ordre d'études dont P. Tannery reste l'initiateur véritable. Tous ceux qui s'occuperont des mêmes recherches auront d'abord, il faut bien le dire, à en partir, et la plupart du temps à les conserver dans l'édifice qu'ils s'efforceront de continuer.

J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen, qui avaient été les amis de Paul Tannery, se sont chargés d'établir la publication des matériaux rassemblés par Mme Tannery. C'est dire avec quel soin dévoué et avec quelle compétence l'édition sera faite.

L'œuvre de Paul Tannery est considérable. En excluant de la réimpression les ouvrages publiés en volumes (« Pour servir à l'histoire de la Science hellène », l' « Astronomie ancienne », la « Géométrie grecque » sont aujourd'hui classiques) et les contributions aux grandes éditions de Fermat et de Descartes, à l' « Intermédiaire des mathématiciens » et à la « Bibliotheca mathematica », etc., l'édition comprendra dix volumes répartis en huit sections :

1. Sciences exactes dans l'antiquité (3 volumes).
2. — chez les Byzantins.
3. — au moyen âge et dans les temps modernes.
4. Mathématiques pures.

5. Philosophie.
6. Philologie classique.
7. Recensions.
8. Bibliographie et sélection de la correspondance scientifique.

C'est le premier volume de la première section qui vient de paraître. La place nous manque pour citer et analyser les titres des vingt-neuf mémoires qui en forment le contenu. Nous mentionnerons les principaux, ceux qui, entre tant de choses si utiles, sont, pour qui s'occupe d'histoire des sciences, de première nécessité : les notes sur le système astronomique d'Eudoxe (p. 1-11), sur le nombre nuptial de Platon (p. 12-38), l'arithmétique des Grecs dans Pappus (p. 80-105), les fragments d'Apollonius de Perga (p. 124-138), de Héron d'Alexandrie (p. 156-167), l'Eudime de Rhodes (p. 168-177), sur l'arithmétique des Grecs dans Héron (p. 189-225), sur la mesure du cercle d'Archimède (p. 226-253), sur la solution géométrique des problèmes du 2e degré avant Euclide (p. 254-280), sur le fragment d'Eudime relatif à la quadrature des courbes (p. 339-370), sur Aristarque de Samos (p. 371-396), sur la stéréométrie de Héron (p. 379-428), etc.

Et en relisant ces études parfois définitives, on mesure toute la perte que la science française a faite avec Paul Tannery. — Abel Rey.

Ch.-V. Langlois, **La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge**, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs, Paris Hachette, 1911, xxiv-402 pp. in-12. — Ce volume est le troisième, et le dernier, d'une série entreprise pour faire connaître, par une méthode nouvelle, « de l'histoire du moyen âge en France, surtout au xiiie siècle ce que le public lettré sait le moins, quoique ce soit précisément ce qu'il en pourrait le mieux goûter, et peut-être ce qu'il est en soi le plus intéressant de n'en pas ignorer ». — L'éloge de ces volumes n'est plus à faire, et celui-ci est digne de ses devanciers. Il ne s'agit pas d'ailleurs de l'histoire des sciences au moyen âge. Il s'agit essentiellement de l'ancienne littérature de vulgarisation scientifique, c'est-à-dire de ce qui a été considéré traditionnellement comme le mieux établi, et de ce qui a passé dans les idées courantes et les croyances communes. L'ouvrage est un excellent chapitre de l'histoire des idées, et deux ou trois pages dans la Préface sont une lumineuse mise au point de l'état de l'histoire des sciences proprement dites au moyen âge. Bien que l'auteur se défende de vouloir servir au spécialiste, celui-ci aura tout intérêt à les méditer, et le plus grand profit à lire l'ouvrage. — A. R.

Hamelin, **Le système de Descartes** (publié par L. Robin), préface de Durkheim, Paris, Alcan, 1911, 371 pp. in-8. — Cet ouvrage est formé par la réunion des cours qu'Hamelin a professés à l'Ecole normale supérieure et que ses amis et élèves ont édités avec un soin pieux et un respect scrupuleux et éclairé de la pensée de l'auteur ; c'est pourquoi ils ont gardé

à ces études la forme de cours sous laquelle elles avaient été conçues.

Dans cette série d'études sur le système de Descartes Hamelin a combiné de façon très heureuse et originale la méthode dogmatique et la méthode historique, mais en les transformant et en faisant de l'histoire de la philosophie un instrument de culture philosophique. C'est ainsi que tout en laissant soigneusement la philosophie cartésienne dans son cadre historique il en fait une étude qui intéresse le philosophe autant que l'historien. Comme le dit Durkheim dans la belle préface qu'il a écrite pour cet ouvrage : « Le cartésianisme, c'est l'idéalisme moderne en train de se constituer. Or le moment où l'idéalisme s'établit est un de ceux où l'on peut le mieux discerner à quel besoin, à quelle nécessité spéculative il répond, quelles sont les insuffisances des doctrines adverses qu'il a pour objet de corriger, c'est-à-dire, en somme, quelle est sa raison d'être, quel est son rôle dans l'histoire des idées. En même temps, comme il se trouve à ce moment à un instant critique où il cherche encore en partie sa voie, où il hésite entre des tendances divergentes, la nature des résultats auxquels il arrive, les difficultés dans lesquelles il s'embarrasse suivant qu'il abandonne telle ou telle direction permet d'apprécier quelles sont celles qui sont le mieux selon la pente de sa nature. »

Il faut remercier les amis d'Hamelin qui nous permettent de connaître le fort enseignement de ce maître. — A. R.

D. Mornet, **Les Sciences de la nature en France au XVIIIe siècle**, un chapitre de l'histoire des idées, Paris, Colin, 1911, x-292 pp. in-12. — L'auteur était connu jusqu'ici par des travaux d'histoire littéraire. Et cet ouvrage est un essai d'histoire des sciences. Il fallait craindre que son érudition scientifique eût parfois des défaillances.

Le chapitre III de la deuxième partie sur l'organisation de l'expérience, et toute cette deuxième partie elle-même, l'organisation de la science, en laissent voir quelques-unes. Mais en général l'auteur a su rester dans des généralités assez éloignées des recherches scientifiques proprement dites, pour les éviter. Il a traité son sujet, pourrait-on dire, à un point de vue qui se rapproche singulièrement de la critique littéraire, surtout dans la troisième partie (la diffusion de la science), en tout cas de la critique des idées générales, de celles de ces idées qui font partie du patrimoine naturel à l' « honnête homme ». C'est assez dire que son ouvrage intéresse les gens cultivés, et ceux qui peuvent se préoccuper des rapports de la littérature et de la science ou de la philosophie, rapports qui, je crois, sont plus nombreux et plus intimes qu'on n'a eu l'air de le soupçonner jusqu'ici.

Mais quelle singulière assertion que celle par laquelle débute sa préface : « l'histoire des sciences s'est depuis longtemps organisée » ! Je crois que tout spécialiste dirait : « l'histoire des sciences n'a pas encore commencé à s'organiser ». — A. R.

H. Poincaré, **Savants et écrivains** (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1911, 305 pp. in-12. — M. Poincaré à réuni dans ce volume plusieurs biographies de savants. Bien que leur carrière ne soit pas remplie d'aventures retentissantes, la vie des penseurs et des travailleurs mérite d'être connue. Eux aussi ont combattu et si leurs combats ont été le plus souvent silencieux, ils ont quelquefois exigé de ceux qui les livraient des qualités peu communes. L'étude de leurs esprits, celle de leurs caractères ne peut être dénuée d'intérêt. C'est pourquoi M. Poincaré a réuni ici des études qu'il a écrites dans diverses circonstances sur des hommes de science qu'il a connus. Mais il en a supprimé les détails trop techniques qui ne pouvaient être compris par la majorité des lecteurs.

C'est une véritable psychologie du savant qui se dégage de ces pages, et d'autant plus vivante et intéressante que c'est dans une certaine mesure une psychologie vécue puisque c'est à M. Poincaré qu'on la doit. — A. R.

Eugenio Rignano, **Essais de synthèse scientifique**, Paris, F. Alcan, 1912, xxxi-294 pp. in-8. — Dans l'importante préface par laquelle s'ouvre ce livre, l'auteur nous indique l'esprit dans lequel sont conçus ces « Essais » et le but qu'il poursuivait en les écrivant. Cette préface est intitulée : *Du rôle des « théoriciens » dans les sciences biologiques et sociologiques*. Par « théoriciens », l'auteur désigne ceux qui, n'étant ni spécialistes ni simples amateurs, n'en sont pas moins suffisamment au courant de certaines questions, pour être à même de formuler à leur sujet des opinions moins étroites et partiales que celles des spécialistes, plus compétentes et plus raisonnées que celles des simples amateurs. Il existe dans les sciences sociologiques et biologiques une foule de questions controversées dans lesquelles le « théoricien » peut jouer un rôle analogue à celui que le mathématicien joue dans les sciences physiques. Ce rôle consiste à accomplir un travail de synthèse, travail dont le principal instrument consiste moins dans la recherche personnelle que dans la généralisation résultant de la confrontation entre les faits connus et du rapprochement entre les théories et hypothèses qui ont été émises à propos de ces faits. Certes, M. Rignano ne se dissimule pas l'infériorité où se trouve le « théoricien » du fait de son manque de compétence technique et de l'ignorance où il est d'une foule de détails que le spécialiste est à même d'invoquer à l'appui de telle ou telle thèse qu'il défend. Mais cette infériorité est largement compensée par une plus grande liberté d'esprit et par une plus grande largeur de vues, car chaque spécialiste est tenté, malgré lui, d'attribuer une importance exagérée à la branche dans laquelle il travaille, de prendre cette branche pour base exclusive de ses généralisations, d'y ramener toutes les hypothèses et théories de la science même dont cette branche fait partie. Or, le rôle du « théoricien » consiste précisément à rappeler au spécialiste que le chemin

qu'il a choisi pour arriver à la vérité n'est qu'une des innombrables allées dont se compose la route royale de la science. Qu'il recueille sur son chemin et note avec soin tous les détails susceptibles de faire avancer celle ci : rien de mieux. Mais qu'il n'oublie pas qu'à côté de lui et autour de lui d'autres spécialistes travaillent dans des provinces limitrophes, et que les généralisations qu'il croit pouvoir établir n'auront de la valeur que dans la mesure où elles seront confrontées et complétées par celles faites dans les autres branches de la même science. Et puisque le spécialiste est trop absorbé par l'observation et l'expérimentation, par l'étude minutieuse du détail, pour se livrer à ce travail, le « théoricien » est là pour le faire à sa place. La science ne peut que gagner à cette collaboration qui, sans toucher aux données de fait, sans élever à leur sujet le moindre doute, cherche seulement à réunir dans un foyer unique leurs faisceaux épars et à en tirer des idées générales, en dehors de tout parti-pris et de toute préférence professionnelle.

Telle est la méthode. Dire qu'elle est excellente, c'est faire en même temps l'éloge de cette *Revue* qui l'applique depuis douze ans aux sciences historiques. Mais M. Rignano ne se borne pas à formuler une méthode : il nous la montre à l'œuvre et en fait une application magistrale à un certain nombre de problèmes biologiques et sociologiques. « La valeur synthétique du transformisme », « La mémoire biologique en énergétique », « De l'origine et de la nature mnémonique des tendances affectives », « Qu'est-ce que la conscience? » : tels sont les problèmes biologiques que l'auteur discute et examine dans cet ouvrage. Quant aux problèmes sociologiques, ils portent sur « Le phénomène religieux », sur « Le matérialisme historique » et sur « Le socialisme ». On voit que M. Rignano ne recule pas devant la difficulté, puisqu'il aborde précisément quelques-unes des questions les plus ardues et les plus discutées de la biologie et de la sociologie modernes. Mais il fait preuve, dans leur analyse et dans l'essai de leur synthèse, d'une telle érudition jointe à tant de pénétration critique et à une telle clarté d'exposition qu'on est tout étonné de constater que ces questions qui paraissaient si obscures, comportent dès à présent, et sur nombre de points, des conclusions, sinon d'une certitude absolue, d'une probabilité très grande.

Tous ceux qui s'intéressent au mouvement intellectuel de notre temps liront avec fruit l'ouvrage de cet esprit curieux qu'est le directeur de *Scientia*. On peut ne pas être toujours d'accord avec lui, mais il sait faire penser et, en mettant sous les yeux du lecteur, sans partialité et sans pédantisme, tous les éléments du procès qu'il instruit à propos de chaque question, il lui fournit les moyens de se former à son tour une opinion personnelle. — Dr S. Jankelevitch.

G. Bigourdan, **L'astronomie, évolution des idées et des méthodes** (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1912, 335 pp. in-12. — Des diverses branches de l'astronomie, celle dont M. Bigourdan suit dans

cet ouvrage l'évolution, c'est l'*Astronomie primitive* qui ne constitue qu'une partie de l'astronomie mathématique. C'est celle qui se proposait de diviser le temps, de connaître la forme et la grandeur de la terre, de remonter des mouvements apparents aux mouvements réels des planètes et de découvrir les lois de ces mouvements. C'est l'astronomie d'Hipparque, de Ptolémée, de Copernic, de Képler, et enfin de Newton.

Les corps dont elle s'occupe ne tiennent dans l'univers qu'une place imperceptible, mais pour nous ils sont voisins, ce qui nous permet de mieux les connaître. L'étude de leurs mouvements a précédé celle de toutes les autres parties. Nous pouvons suivre l'évolution de cette astronomie primitive sur une durée de soixante siècles. — A. R.

W. Ostwald, **L'évolution d'une science : La chimie**, traduit sur la dernière édition allemande par le Dr M. Dufour (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, 307 pp. in-12. — Il ne faut pas chercher dans ce livre une histoire de la chimie, telle que celle dont nous avons parlé naguère ici même et que Ladenburg a publiée sous un titre analogue : « Histoire du développement de la chimie ». On pouvait regretter que dans ce dernier ouvrage on perdît trop de vue l'évolution des idées directrices de la chimie, de la pensée des chimistes, ou mieux, car il y a dans toute science une véritable continuité organique, de la pensée chimique, si l'on peut dire. Ici c'est précisément de cela qu'il s'agit surtout. Et le livre d'Ostwald vient compléter heureusement celui de Ladenburg. On n'y trouvera que les faits dont on ne pouvait pas ne pas parler pour faire comprendre l'histoire des idées, et, par contre, quantité de réflexions personnelles, parfois un peu trop personnelles, sur cette histoire et sur ces idées.

Pourtant il nous semble que pour présenter l'évolution d'une science, il y eût eu avantage a ne pas s'écarter constamment et de parti pris de l'ordre chronologique. L'auteur prend un certain nombre de problèmes, d'idées chimiques, si l'on veut, les analyse et les critique beaucoup plus qu'il n'en suit le développement objectif. L'histoire n'est guère ici qu'un prétexte au développement des idées fort intéressantes, sinon toujours très solides, de l'auteur. Et il vient à l'esprit que le titre le mieux adapté au contenu de l'ouvrage eût été *Réflexions à propos de l'évolution de la chimie*.

Une fois ceci bien compris du lecteur, et bien établi, il peut alors se laisser aller à tout le plaisir que lui procure certainement la conversation d'un des esprits les plus vifs et les plus intéressants qu'il y ait parmi les grands savants contemporains. Il aura l'occasion d'apprendre certaines précisions sur les concepts fondamentaux de la chimie contemporaine, sur la façon dont se sont faites certaines découvertes, sur les dangers de l'esprit d'autorité, toujours menaçants. Il verra enfin comment s'épurent peu a peu les notions scientifiques, et parallèlement comment on serre a mesure le réel, sans peut-être jamais arriver a l'enserrer complètement. — A. R.

W. Ostwald, **Esquisse d'une philosophie des sciences**, traduit de l'allemand par M. Dorolle (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1911, 184 pp. in-12. — On connaît les idées d'Ostwald. Les hypothèses scientifiques qui s'efforcent d'expliquer les phénomènes sont des tentatives illusoires de l'esprit humain. Elles ne font que multiplier les erreurs ou les difficultés, et sans profit. Il faut les remplacer par une organisation systématique de concepts suggérés par l'expérience. C'est cette organisation dont il essaye ici de déterminer les grandes lignes et l'orientation. Son « énergétique » paraît bien aboutir du reste à une nouvelle hypothèse, du même ordre sinon du même genre que celles qu'il a critiquées dans sa « déroute de l'atomisme ». Et il ne serait pas difficile d'imaginer actuellement un manifeste de l'autre école sur la « déroute de l'énergétique ». — A. R.

J. Duclaux, **La chimie et la matière vivante** (*Nouvelle collection scientifique*), Paris, Alcan, 1911, 303 pp. in-16. — La chimie de la matière vivante n'a aucune prétention philosophique, et elle s'inspire de préoccupations d'un ordre tout à fait différent. Elle ne veut tenir ses ressources que du laboratoire, et néglige tout ce qui n'est pas appuyé sur des expériences. Là où celles-ci manquent, elle se tait, ou bien elle indique timidement quelques analogies dont l'avenir pourra peut-être tirer quelque clarté. A l'inverse de la philosophie, elle ne prétend pas offrir un système complet de connaissances, et là où elle voit un trou sur son chemin, elle n'essaie pas de faire le tour. Comme ces trous sont innombrables, la route qu'elle suit est coupée en beaucoup de petits morceaux, à chacun desquels elle doit consacrer un paragraphe si elle veut traiter le sujet à fond. — A. R.

L. Cuénot, **La genèse des espèces animales** (*Bibl. scient. intern.*), Paris, Alcan, 1911, 612 pp. in-8. — Ce livre traite de questions de biologie générale, mais en réduisant autant que possible l'examen critique des théories et les discussions purement verbales. L'auteur se place au contraire sur le terrain des faits positifs, il les groupe impartialement en résumant les expériences importantes et les observations classiques qui éclairent l'origine des espèces animales, de façon que les conclusions actuellement vraisemblables se dégagent d'une façon naturelle. Il n'accepte que les explications qui sont basées sur l'expérience.

L'ouvrage se divise en cinq parties : dans la première, l'auteur trace l'évolution des idées qui a conduit à l'acceptation définitive de la doctrine transformiste ; dans la deuxième, l'étude de l'individu et du couple de l'animal depuis sa naissance et son autogénèse jusqu'à la reproduction et la mort ; la troisième partie montre comment et sous quelles influences l'animal varie et comment les variations sont préservées et intensifiées ; la quatrième partie passe en revue le peuplement des différents milieux et

les caractéristiques de leurs faunes. La cinquième partie plus spécialement critique et explicative, est consacrée à la conception que l'on peut actuellement se faire de la genese des espèces et des adaptations.

Chaque chapitre est accompagné d'un index bibliographique. — A R.

Dr Georges Bohn, **La naissance de l'intelligence** (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1911, 320 pp. in-12. — Dans cet ouvrage, le Dr B. recherche l'apparition du psychisme chez les animaux ; il prouve par une analyse expérimentale précise et détaillée que beaucoup des actes des animaux inferieurs n'admettent pas d'autres explications que celles basées sur les propriétés générales de la matière vivante. C'est ainsi que certains mouvements en apparence capricieux d'infusoires, de mollusques, sont fatalement déterminés par la lumière, les gravitations, etc. On constate chez ces organismes une double tendance : celle de se placer dans la direction de la principale force agissante du milieu extérieur (lumière, gravitation), et celle de tourner sur soi-même, sous l'influence de certaines variations brusques de cette force.

En dehors de cette double tendance, on remarque l'apparition d'ébauches premières d'un pouvoir associatif qui subit un premier perfectionnement chez les crustaces, perfectionnement des organes des sens, et un second chez les vertébrés grâce au développement des centres nerveux.

Le Dr Bohn donne des lois non seulement pour les tropismes et la sensibilité différentielle, notion qui figure pour la premiere fois dans un livre de psychologie animale, mais encore pour les phénomenes associatifs pour lesquels on reste dans le domaine du mecanisme. Il en revient à l'idée de Lamarck qui limitait l'intelligence aux seuls animaux pourvus d'un encéphale.

Ce livre, et c'est sa grande nouveauté, se place sur un terrain reellement scientifique ; les actes des animaux y sont analyses sans aucune idée ou théorie préconçue, comme on analyserait une reaction chimique. Des lois y sont établies : les méthodes d'analyse que le Dr B. expose permettront d'en chercher et d'en trouver d'autres.

La nouvelle psychologie animale (Alcan, 1911, 198 pp. in-16), du même auteur, est la suite et le complément de la « naissance de l'intelligence » ; le Dr B. y montre l'épanouissement du psychisme chez les arthropodes et chez les vertébrés.

Comme dans le premier ouvrage, le Dr B. se place à un point de vue purement scientifique, et ramene toujours la psychologie a la biologie ; il y indique aussi sous quel jour nouveau se presentent les phenomenes biologiques et psychologiques si on les envisage au point de vue de la chimie physique.

La devise du livre : « l'idée de science est intimement liée à celle de mécanisme et de déterminisme », indique suffisamment dans quel esprit il est conçu. — A. R.

Ernest Mach, **La connaissance et l'erreur**, trad. par le Dr Dufour, (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1911, 337 pp. in-12. — Les physiciens connaissent depuis longtemps les études critiques de Mach sur la mécanique et la chaleur. Ils savent que pour lui le but de la science est l'organisation économique de nos connaissances Ceux qui ont lu son travail sur l'analyse des sensations ont pu voir quelle importance ce savant attache aux liens multiples qui relient la physique et la biologie. Mais ce sont des ouvrages spéciaux accessibles seulement à un public restreint.

Dans son ouvrage sur « La connaissance et l'erreur », Mach a développé ses idées d'une façon plus accessible au grand public. M. le Dr Dufour nous en donne une traduction abrégée, ceci sur les conseils de l'auteur même, mais très scrupuleuse et éclairée. — A. R.

Adolfo Levi, **La filosofia dell' Assoluto in Inghilterra e in America**, Prato, Tipografia C. Collini, 1910, brochure in-8, 52 pp. — On sait que c'est en Angleterre et en Amérique que l'hégélianisme s'est maintenu le plus longtemps et a trouvé ses épigones les plus fidèles et les plus récents, au premier rang desquels figurent des penseurs tels que Caird, Green, J. Royce, Mac Taggart, Bradley. Mais si tous ces philosophes se réclament également de Hegel, un rapide examen de leurs œuvres suffit à montrer que l'hégélianisme a subi, chez chacun d'eux, des déviations telles qu'il faut un long et patient effort pour le dégager de la couche épaisse de conceptions étrangères qui le recouvrent. Tout en posant le concept de l'Absolu comme fin idéale de ses propres recherches, chacun d'eux s'attache à réduire à néant les conceptions formulées et établies par les autres. Nous nous trouvons ainsi en présence de plusieurs philosophies de l'Absolu, toutes également suspectes, différant profondément les unes des autres, et entre lesquelles il nous est par conséquent impossible de choisir. Ou, plutôt, s'il fallait absolument choisir, nous n'aurions pas d'autre ressource que celle d'accepter la théorie de Bradley qui, aboutissant au mysticisme, offre, plutôt qu'une conception sûre d'elle-même, la confession, masquée par des voiles pieux, de l'impuissance de la pensée.

C'est ainsi que l'idéalisme absolu, né d'une réaction et d'une opposition contre le mysticisme, manifeste, à la fin de sa carrière, une tendance marquée à revenir à des intuitions du réel offrant avec le mysticisme plus d'un point commun.

On peut dire, d'une façon générale, que les éléments vraiment vitaux de la philosophie de l'Absolu doivent être cherchés moins dans les constructions positives, toutes plus ou moins caduques et peu satisfaisantes, que dans les analyses critiques auxquelles elle soumet les théories et les principes qui ont occupé et occupent encore une place considérable dans la vie intellectuelle de l'humanité. — Dr S. Jankelevitch.

Rudolf Eucken. **Les grands courants de la pensée contemporaine**, trad. par Burdot et Luquet (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1911, 590 pp. in-8. — Ce livre est surtout l'expression de toute une conviction philosophique personnelle, et c'est ainsi qu'il veut être jugé. C'est cette conviction fondamentale qui se retrouve partout, la conviction du peu de solidité du terrain sur lequel s'élève toute notre vie morale intellectuelle et sociale, et avec elle aussi notre travail scientifique ; la conviction que non seulement cette vie renferme une quantité de problèmes divers, mais encore que, dans son ensemble, elle exige une révision énergique et un renouvellement radical.

Il s'agit donc, dépassant et le naturalisme et l'intellectualisme, de découvrir un point de vue qui maintienne la réalité et la valeur de la nature sans y abîmer l'esprit, et qui assure la suprématie et l'action de l'esprit, tout en reconnaissant son union avec la nature.

Rudolf Eucken trouve dans la philosophie de Fichte l'indication de la voie à suivre pour résoudre le problème. Car chez ce philosophe, l'esprit, essentiellement actif, domine tout ; mais son activité s'exerce précisément au moyen de la nature et de l'intelligence.

C'est donc dans le sens fichtéen qu'Eucken constituera l'idéalisme concret que cherche, selon lui, la pensée contemporaine.

« Le nouvel idéalisme, donc, loin de s'établir en dehors de la science, de l'art, des religions, des réalités données, selon la conception dualiste, trouve dans le donné même la matière à l'aide de laquelle il s'efforce de réaliser l'esprit.

« Nourri par la science et par l'expérience de la vie pratique, l'esprit philosophique, qui est en nous la traduction la plus immédiate de l'esprit universel, n'est pas une simple efflorescence de la réalité donnée. Il est raison, et en même temps, il est foi et risque. »

On ne saurait mieux caractériser la philosophie de Eucken et l'orientation de l'ouvrage que par ces quelques lignes. Avec elles, s'achève la belle préface où M. Boutroux nous a présenté une pensée qui, par tant de côtés, s'apparente à la sienne. — A. R.

J. Perès, **L'Individualité et la Destinée**, Paris, Alcan, 1912, 36 pp. in-16. — M. J. Perès consacre au grave problème « l'Individualité et la Destinée » une brochure sobre, brève, et avec cela suggestive à l'indéfini. Ces questions sont difficiles, et la pensée de M. Pérès a quelque chose de si personnel, qu'on risque de la trahir à la vouloir résumer. Le mieux est de lui emprunter ses expressions même qui font corps avec elle. — Qu'adviendra-t-il de notre moi ? C'est à une immortalité personnelle que vont les aspirations des hommes, mais précisément il s'agit de définir les limites de cette personnalité. Dès maintenant il suffit de bien peu de chose pour nous séparer de notre moi : l'effort de parler une langue étrangère, l'oubli du passé, l'oubli de soi dans l'abnégation .. Nous nous affirmons en nous reconnaissant en nos prédécesseurs et nous désirons la

continuation de notre destinée par l'hérédité; mais là même, en continuant elle se disperse. Ne nous en plaignons pas : « l'extinction des individus n'est peut-être qu'une apparence dans la réalité des générations successives composant la race, la famille... L'au delà est peut-être une abolition consentie de l'individualité, la vie en autrui, la vie de l'homme dans ses œuvres, dans ses aspirations réalisées. » Voilà comment les actes peuvent même créer l'au delà; en agissant pour après soi, on travaille pour un moi supérieur; et la mort, en définitive, pourrait n'être qu'une « simplification nous permettant de nous dépasser et de nous intègrer comme élément, en quelque mode d'existence supérieur à l'existence personnelle ». Cette brochure est donc une protestation contre l'hypothèse d'une mort totale qui du reste est inintelligible, et contre une conception égotiste et rétrécie de l'immortalité; partout appuyée sur des observations positives, elle n'est pas seulement rationnelle, elle est aussi généreuse. Mais surtout elle relie la question du développement de la destinée de l'homme aux énigmes de la vie morale, et elle ne néglige pas de concevoir cette destinée en harmonie avec les données de la cosmologie.

Pour ceux qui ne sont pas philosophes, l'intérêt de cet opuscule est principalement dans la qualité de pensée et d'âme qu'il reflète. Ces pages ont l'allure grave d'une méditation, et quelque chose de réservé, de contenu, de si contenu que parfois il faut se donner la peine de tourner et de retourner, puis d'ouvrir l'expression comme un coffret mi-clos, pour y trouver la richesse qu'on pressent. Il s'en élève des sonorités profondes et comme assourdies. Elles sont et se donnent comme subjectives : les faits y sont dominés de très haut. Rien de discursif dans cette pensée, qui ne trouve partout qu'occasion de se concentrer. Philosophique par excellence, elle ne paraît pas incliner vers la forme d'esprit de l'historien. On la voit sourdre par à-coups, et s'intégrer en strophes graves dont chacune est la forme organique et harmonieuse d'une idée nouvelle, connexe des précédentes. Et la poésie naît toute seule, par la simple application de la raison émue au plus angoissant problème de la destinée. — René Schneider.

Ouvrages reçus par la Revue
et dont il sera rendu compte ultérieurement :

RIESS, *Historik*, I, Berlin, Göschen, 1912, in-8.

P. CAULLET, *Éléments de Sociologie*, Paris, Rivière, 1913, in-8.

R. WORMS, *Philosophie des sciences sociales*, I, *Objet des sciences sociales*, 2e éd., Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.

CH. RENOUVIER, *Essai de critique générale*, I, *Traité de Logique générale et de Logique formelle*, Paris, Colin, 1912, 2 vol., in-8.

CH. RENOUVIER, *Essais de critique générale*, II, *Traité de Psychologie rationnelle*, Paris, Colin, 1913, 2 vol., in-8.

M. LECLERC DU SABLON, *Les incertitudes de la Biologie* (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1912, in-18.

M. EXSTEENS, *La Préhistoire à la portée de tous*, Paris, Rivière, 1912, in-8.

THUREAU-DANGIN, *La huitième campagne de Sargon*, Paris, Geuthner, 1913, in-4.

E. CAVAIGNAC, *Histoire de l'antiquité*, II, *Athènes*, *480-330*, Paris, Fontemoing, 1913, grand in-8.

G. RAMBAUD, *Études sur l'Histoire byzantine*, préf. de Ch. Diehl, Paris, Colin, 1913, in-18.

H. HAUSER, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, III, *Les guerres de religion*, Paris, Picard, 1912, in-8.

AUERBACH, *La France et le Premier Empire depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution*, Paris, Champion, 1912, in-8.

P. BOISSONNADE, *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien pendant le règne de Louis XIV* (*1643-1715*), Paris, Champion, 1912, in-8.

E. DEPITRE, *La Toile peinte en France au XVIIe et au XVIIIe siècles* (*Bibl. d'hist. écon.*), Paris, Rivière, 1913, in-8.

S.-P. HARDY, *Mes Loisirs*, I, *1764-1773*, préf. de M. Tourneux et M. Vitrac, Paris, Picard, 1912, in-8.

ISAAC CORNUAUD, *Mémoires sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795*, publié par Emilie Cherbuliez, Genève, Jullien, 1912, in-8.

P. CARON, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, préf. de Aulard, Paris, Picard, 1912, in-8.

N. KARÉIEV, *Notes séparées sur l'histoire économique de la Révolution française*, Saint-Pétersbourg, 1913, in-8.

N. KARÉIEV, *Les travaux russes sur l'époque de la Révolution française* (*1902-1911*), Saint-Pétersbourg, 1912, in-8.

BURKE, *Réflexions sur la Révolution française*, trad. par J. d'Anglejan, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1912, in-8.

G. GAUTHEROT, *La démocratie révolutionnaire*, Paris, Beauchesne, 1912, in-16.

BOISSY-D'ANGLAS, *La question Louis XVII*, Paris, Daragon, 1912, petit in-4.

ERNEST D'HAUTERIVE, *La police secrète du Premier Empire*, t. II, *1805-1806*, Paris, Perrin, 1913, grand in-8.

C. LEENHARDT, *J.-F. Oberlin, 1740-1826*, Paris, Berger-Levrault, 1911, in-8.

E. LEVASSEUR, *Histoire du Commerce de la France*, 2e partie : *De 1789 à nos jours*, Paris, Rousseau, 1912, grand in-8.

REGNAULT DE BEAUCARON, *Souvenirs de famille*, Paris, Plon-Nourrit, 1912, 2 vol. in-8.

E. DAUDET, *La Chronique de nos jours*, Paris, Plon, 1912, in-16.

A. TARDIEU, *Le mystère d'Agadir*, 4e éd., Paris, Calmann-Lévy, 1912, in-8.

L. MAÎTRE, *Le lac de Grandlieu et ses affluents*, Nantes, Dugas, 1912, in-8.

L. FEBVRE, *Histoire de Franche-Comté* (*Les vieilles Provinces de France*), Paris, Boivin, 1912, in-8.

L. BRÉHIER, *L'Auvergne* (*Anthologies illustrées des Provinces françaises*), Paris, Laurens, 1912, in-8.

W. SÖDERHJELM, *Finlande et Finlandais*, Paris, Colin, 1913, in-8.

H. JOLY, *La Hollande sociale* (*Science et religion*), Paris, Bloud, 1912, in-16.

A. CUREAU, *Les Sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*, Paris, Colin, 1913, in-8.

E. RADOCANACHI, *Études et fantaisies historiques*, Paris, Hachette, 1913, in-16.

(*A suivre.*)

Le gérant : PAUL CERF.

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

257.

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

DANS QUELLE MESURE LES ŒUVRES HISTORIQUES SONT-ELLES CONDAMNÉES A VIEILLIR ?

A PROPOS D'UN PROCÈS RÉCENT

Au cours d'un procès récent, la justice a été amenée à se prononcer sur la valeur d'une œuvre historique.

M. Alphonse Lemerre, l'éditeur, avait commandé vers 1878 a M. Anatole France, alors attaché à sa librairie, une histoire de France en deux volumes qui fut terminée en 1882 M. Lemerre qui, jusqu'à ce moment, avait semblé pressé d'entrer en possession du manuscrit, le laissa cependant de côté pendant vingt-sept ans, et, lorsque, en 1909, il manifesta l'intention de le publier, l'auteur y fit opposition et porta l'affaire devant les tribunaux.

Il ne s'agissait alors que d'un simple procès commercial, mais M. Raymond Poincaré, qui plaidait pour M. Anatole France, après avoir discuté les traités qui liaient les parties, élargit le débat, alléguant que, quelles que soient les conventions, l'œuvre historique de M. Anatole France, que toute œuvre historique du même genre, après trente ans écoulés, est démodée et devenue impubliable. L'intervention de M. Lavisse, dont la consultation fut produite à l'audience, acheva de donner à la discussion de cette opinion la généralité et l'ampleur qui font pour nous l'intérêt de cette affaire.

***

La question ne se pose d'ailleurs point pour toutes les œuvres historiques. M Anatole France avait fait un vaste manuel où toute l'histoire de France, des origines à 1789, était sommairement expo-

sée, où les travaux de détail étaient résumés en tenant compte des découvertes les plus récentes. C'était, avec de moindres proportions, une de ces larges synthèses comme l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud et l'*Histoire de France* de M. Lavisse. Il s'agit donc seulement des publications de ce genre, et il faut se demander si, lorsque quelques années sont passées, marquées par des découvertes historiques et l'apparition d'études de détail, leur décrépitude est inévitable.

Plusieurs arguments ont été produits pour soutenir cette opinion : le plus simple, celui que M. Poincaré prend à son compte, consiste à montrer les progrès de la « science historique » pour prouver que l'œuvre datant de 1882 ne correspond plus à l'état des connaissances acquises trente ans plus tard. C'est dans cette période, dit-il, qu'ont été entrepris tous les grands travaux, toutes les grandes recherches dans les archives.

L'histoire tout entière en est « rajeunie et renouvelée ». Les origines ont été révélées par d'Arbois de Jubainville, par Salomon Reinach, par l'*Histoire de la Gaule* de Jullian et le *Manuel* de Déchelette. Pour la première fois, entre 1890 et 1900, le christianisme primitif a été étudié d'une façon critique par Mgr Duchesne. Les Capétiens directs ne sont bien connus que depuis les travaux de Luchaire. La publication des *Archives de l'Orient latin* a complètement renouvelé l'histoire des Croisades. Et pour les siècles suivants, les travaux récents sont encore plus nombreux, ceux d'Élie Berger et de Delaborde sur saint Louis, de MM. Funck-Brentano, Viard, Lehugeur sur les derniers Capétiens, de Siméon Luce sur la guerre de Cent Ans et de Noël Valois sur le Grand Schisme. La publication de la correspondance de Louis XI a changé les idées qu'on avait sur son règne, en lui retirant la réputation d'habileté politique qui lui était attribuée. On ne pourrait pas connaître la fin du xve siècle sans de Maulde, et le règne de François Ier sans le *Catalogue des Actes*. Les sources traditionnelles pour l'histoire du xvie siècle ont été tantôt élargies, tantôt abandonnées. Louis XIII a été « transformé » par M. Batiffol, l'œuvre de Richelieu « magistralement exposée » par M. Hanotaux, et le siècle de Louis XIV « ramené dans un cadre nouveau » par M. Lavisse.

Aussi, combien d'idées et de faits généralement acceptés ont été démentis par le travail de ces historiens. M. Poincaré cite quelques

exemples tirés de l'histoire de Jeanne d'Arc, du mouvement communal, auquel on a trouvé des origines économiques et corporatives, de l'avènement des Capétiens et de la création des intendants. Une critique impitoyable n'a-t-elle pas retiré à Éginhard la gloire d'avoir écrit les *Annales royales*? Nous accordons que cette énumération pourrait s'allonger sans peine.

Le centre même de l'histoire s'est trouvé déplacé : avant 1880, le Moyen âge seul avait commencé à être étudié méthodiquement, au détriment des temps modernes, et M. Anatole France, dont l'érudition consciencieuse n'a rien laissé échapper, a donné aux différentes parties de son œuvre des proportions qui seraient aujourd'hui critiquables.

M. Lavisse a fourni, pour soutenir la même thèse, des arguments qui sont le produit de la pratique personnelle des études historiques.

Il nous parle de la conception même de l'histoire. Pendant vingt-sept ans, dit-il, « le monde a changé : l'historien aussi ». Dans un monde nouveau, des idées ont pris le premier plan : « de la masse des sentiments humains, quelques-uns ont émergé, vers lesquels les âmes sont attirées ». Depuis trente ans, la législation du travail s'est constituée. La question religieuse, que les voltairiens méprisaient, se pose aujourd'hui dans toutes les nations. L'historien, qui doit rechercher dans le passé l'origine de toutes les idées, de tous les phénomènes sociaux qui se produisent autour de lui, est naturellement porté à étudier l'histoire du travail, l'histoire religieuse qu'il aurait négligées précédemment.

M. Lavisse donne comme preuve la publication de son *Histoire de France*, dans laquelle l'histoire sociale et religieuse occupe plus de place que dans les histoires de Michelet et de Henri Martin.

Aussi, combien l'œuvre de M. Anatole France semblerait anachronique, cette histoire politique et militaire des rois, qui ignore la société, la civilisation littéraire et artistique, les mœurs, les idées, les institutions politiques et religieuses. Elle n'intéresserait plus le public auquel elle serait livrée.

Mais M. Lavisse ajoute encore quelque chose : le monde a changé, mais « l'historien aussi ». En trente ans, « l'expérience de la vie lui donne des lumières et des sensations nouvelles à mesure qu'il comprend mieux, et partant, il comprend mieux et quelquefois autrement le passé ». Et nous voyons l'exemple de Duruy qui

avait écrit le troisième volume de son *Histoire romaine* avant son ministère. Lorsqu'il le reprit, quelques années plus tard, « il avait vu la réalité de l'histoire, il avait connu personnellement ceux qui la faisaient, étant un de ceux-là. Il récrivit ce volume. Entre les deux volumes d'avant le ministère et les suivants, on sent que s'est placée l'expérience de la vie ».

Voilà beaucoup de raisons pour nous persuader que cette décadence fatale, qui a déjà atteint Michelet, Thiers, Augustin Thierry et Henri Martin, se trouve frapper aujourd'hui l'œuvre d'Anatole France. Elles ont du moins persuadé le tribunal qui a interdit la publication.

***

Les arguments produits à l'appui de cette thèse, si nombreux et si bien présentés soient-ils, ne s'imposent pourtant pas sans discussion.

Nous objecterons d'abord à M. Poincaré que ce dernier quart de siècle n'a pas produit un renouveau si complet des études historiques. La transformation de la méthode semble plus superficielle que profonde : il y a longtemps, déjà, qu'on sait critiquer un document, qu'on sait, pour étudier une question, rapprocher tous les textes intéressants, les analyser et les combiner pour arriver à une conclusion ou à des hypothèses. Ce n'est pas d'hier que les bénédictins ont commencé à travailler, que l'École des Chartes a répandu les méthodes de l'érudition, que les sciences auxiliaires de l'histoire sont constituées. Si la science allemande nous a révélé quelque chose, c'est surtout l'art de mettre cette érudition en évidence. Beaucoup d'historiens ont pris l'habitude de ne point faire grâce au lecteur de leur appareil critique ; on le fait assister à tout le travail d'analyse, et ces échafaudages l'empêchent souvent de remarquer l'absence de la maison. Cette façon de faire peut avoir des avantages pour ceux qui sont inhabiles à construire, mais il serait exagéré de considérer cela comme une révélation avant laquelle il n'y avait point de salut.

Si la méthode n'a guère progressé, faute de progrès à faire, la matière historique, et nous entendons par là l'ensemble des documents utilisés par l'historien, s'est à peine renouvelée, du moins pour la période antérieure à 1789. « N'est-ce pas précisément depuis vingt

ou trente ans, dit M. Poincaré, qu'ont été entrepris tous les grands travaux, toutes les grandes recherches historiques dans les archives françaises et étrangères ? » Non, les fonds d'archives, sauf pour quelques époques privilégiées, pour la Révolution notamment, sont encore à peine explorés. On aime mieux recourir toujours aux mêmes sources perpétuellement ruminées. Ce sont toujours les mêmes mémoires, les mêmes chroniques, les mêmes histoires contemporaines des événements qui sont mis à contribution. Ces témoignages très personnels, souvent tendancieux, mais commodes à consulter, mais qui donnent des conclusions toutes prêtes et des récits bien venus, sont préférés au document d'archives qui exige une interprétation plus pénible. Nous ne pouvons pas dire avec M. Poincaré que les sources de l'histoire du XVIe siècle ont été renouvelées. Les mémoires depuis longtemps connus, même les vantardises de Monluc, même les platitudes du Bourgeois de Paris, font les frais de presque toutes les publications. Seuls, quelques documents financiers, quelques correspondances diplomatiques viennent s'ajouter à ce fonds pourtant si pauvre. Et pour les siècles suivants, quelle déplorable indigence d'information révèlent les travaux les plus récents ! Qui se douterait que les correspondances, les comptes, les rapports des intendants, les délibérations des cours souveraines, des assemblées provinciales et des municipalités existent encore ?

Aussi, hésitons-nous a reconnaître que l'histoire de la France avant 1789, l'histoire politique, tout au moins, « s'est rajeunie et renouvelée dans ce dernier quart de siècle ». Il suffirait pour cela, de passer en revue les ouvrages cités par M. Poincaré, bien qu'il les ait présentés comme preuves de l'opinion contraire. La plupart sont des travaux de vulgarisation estimables, mais qui ont ajouté peu de choses aux connaissances acquises. Quant aux autres, d'apparence plus scientifique, ils n'ont pas tous apporté autant de nouveautés qu'ils le promettaient. M. Siméon Luce a étudié quelques très petits détails de la guerre de Cent Ans. La correspondance de Louis XI fournit seulement des matériaux pour une histoire de son règne qui reste à faire ; et d'ailleurs, l'impression qui s'en dégage ne rabaisse pas les talents politiques du roi plus que ne l'avait fait Châtelain, le chroniqueur bourguignon, dont l'œuvre était depuis longtemps connue. Que dire du *Catalogue des actes de François Ier* ? Cet entassement de faits minuscules, d'analyses souvent inexactes, cet immense travail hâtivement fait peut tout au

plus préparer une publication raisonnée des textes vraiment importants ou aider les travailleurs qui voudraient entreprendre des recherches ; mais, pour juger le règne de François Ier, il ne faut pas compter pouvoir utiliser ce recueil. Terminons par l'*Histoire de Richelieu ;* la citation est malheureuse : M. Hanotaux s'est interrompu précisément au moment où Richelieu devient premier ministre. Et nous attendons encore l'historien qui nous exposera l'œuvre de ce ministère.

Nous ne prétendons pas pourtant que l'effort de la génération actuelle ait été tout à fait stérile. Au milieu des redites, quelques œuvres au moins, puisées aux sources inédites, ont apporté des notions nouvelles, mais ce sont de modestes conquêtes, et trop rares pour faire condamner à l'oubli tous les essais de synthèse antérieurs.

A défaut d'un renouvellement des méthodes et des résultats acquis par l'histoire politique, nous aurions cependant, dit M. Lavisse, une conception nouvelle de l'histoire, parce que « le monde a changé » autour de nous.

Nul ne conteste qu'il n'y ait là quelque chose de nouveau. Aussi, sans insister sur cette constatation, pouvons-nous examiner la question qu'elle pose, c'est-à-dire l'origine de cette transformation. M. Lavisse y voit une influence des événements contemporains. Mais les changements dont il nous parle ne datent pas d'hier. La législation du travail et la question sociale ne sont pas des nouveautés. Les hommes de 1848 en étaient aussi préoccupés que nous. Quant à la question religieuse, il semble surprenant d'entendre citer Voltaire comme un indifférent. Elle s'est posée de son temps comme pendant toute la Révolution, pendant tout le cours du XIXe siècle.

Si l'histoire n'est plus conçue comme il y a trente ans, c'est qu'on s'efforce de comprendre plus complètement le passé. La vie privée d'un roi, les guerres et la diplomatie ne font pas toute la vie d'un peuple, et c'était encore bien plus vrai dans le passé qu'aujourd'hui. L'histoire politique une fois connue, il restait à pénétrer dans sa conscience pour connaître ses croyances, dans ses maisons pour connaître ses mœurs et ses travaux, il fallait connaître son art. Il s'agissait d'étudier l'administration, le système économique qui ont imposé à son activité des formes réglées. Et la vie locale, les institutions municipales et provinciales, tout cela aussi,

c'est de l'histoire. Si on a cessé de le négliger, c'est qu'en histoire comme partout, un souci de réalisme s'est imposé aux esprits. La hiérarchie factice des faits, dont les uns semblaient nobles et les autres méprisables, a disparu ; tous les détails de la vie d'un peuple ont semblé dignes d'être examinés, ceux qui se reproduisent le plus fréquemment paraissant, par là même, mériter le plus d'attention. L'histoire, au lieu d'être la science du particulier, tendrait aussi, si ses moyens d'investigation étaient plus sûrs, à devenir la science du général. Cette recherche qui vise toutes les notions susceptibles d'être acquises peut seule donner une explication intégrale du passé. C'est elle que l'historien moderne poursuit et que son lecteur désire. Et si l'*Histoire de France* de M. Lavisse a donné aux choses sociales et religieuses une place qu'elles n'avaient point chez ses prédécesseurs, c'est qu'elle s'adressait à un public plus curieux.

On pourrait faire les mêmes remarques dans le domaine scientifique ; de même aussi pour l'art : la littérature, la peinture sont devenues plus larges ; il y a là une tendance générale de l'esprit moderne à laquelle l'histoire ne pouvait résister.

D'ailleurs, pour revenir à la question précise qui nous occupe, les ambitions très vastes que nous venons de caractériser n'excluent pas les œuvres plus modestes : nul ne refuse à une histoire plus spécialement politique et militaire le droit à la vie. Le public cultivé témoigne même une grande faveur aux récits de ce genre : les biographies d'hommes illustres, les récits de négociations diplomatiques se publient en plus grand nombre que jamais. L'histoire de M. Anatole France, même comprise comme elle l'était, pouvait encore être appréciée par le public lettré auquel elle s'adressait.

Mais M. Lavisse nous a aussi parlé de l'historien : « l'historien change », et à trente ans d'intervalle, il peut renier ses travaux de jeunesse. Son œuvre ne vaut que si elle contient son « expérience de la vie », et Duruy n'atteint à la maîtrise qu'après avoir vu « la réalité de l'histoire ». Il faudrait voir à quels caractères précis d'une œuvre historique correspondent ces formules. Elles ne peuvent signifier qu'une chose, c'est que l'historien confronte les documents qu'il étudie avec les observations qu'il a faites dans la vie, qu'il retrouve des vérités générales. Par analogie avec le présent, il pourra compléter ce qu'il sait du passé, et réciproquement, les ulti-

mes conséquences des faits lointains pourront lui faire prévoir celles des événements actuels. L'œuvre de Thiers montre précisément une transformation de ce genre : jeune homme, il avait écrit l'*Histoire de la Révolution* en suivant pas à pas le *Moniteur*. Plus tard, après avoir eu lui aussi son ministère, il avait une personnalité plus forte lorsqu'il entreprit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, et c'est à cela que nous devons des hypothèses inexactes et des reconstructions vraiment fâcheuses. L'histoire ainsi enrichie ne répond plus du tout à ce que nous en attendons. Sceptique sur son utilité en vue de la vie présente, sur la valeur des lois générales qu'on en peut déduire, nous ne lui demandons qu'une reconstitution exacte, qu'une explication du passé, sans y chercher d'autre utilité que le profit purement intellectuel d'une telle recherche.

Ce que nous demandons, un historien jeune, mais intelligent et parvenu à la pleine possession de sa méthode, pourra nous le donner, et il n'aura pas grand profit à tirer de la fréquentation de ses contemporains, ni même d'une participation active à la vie publique. Nous n'en voudrions point à M. Anatole France de nous donner cette histoire purement objective et simplement intelligente.

Plus on va, plus il semble difficile de trouver une raison incontestable pour affirmer cette décadence irrémédiable des œuvres historiques.

N'existe-t-il d'ailleurs aucun exemple de publications ainsi longtemps différées? Le *Dictionnaire des antiquités* de MM. Daremberg, Saglio et Pottier publiait en 1900 à l'article *Lacedaemoniorum respublica* une étude de Fustel de Coulanges rédigée au plus tard en 1880. C'est un exposé général des institutions de Sparte. Peut être était-il à corriger sur certains points qui avaient été étudiés depuis : l'ensemble n'en conservait pas moins sa valeur. Il est vrai que d'autres articles préparés également pour le même recueil, notamment l'article *Lex* de Fustel de Coulanges, ont été écartés ou refaits : mais il s'agissait surtout de questions de détail que des découvertes archéologiques pouvaient avoir complètement renouvelées ; souvent aussi, et c'est le cas pour l'article *Lex*, le caractère de la publication avait changé dans l'intervalle ; enfin, il arrive aussi qu'on s'est trouvé en présence d'articles médiocres au moment même de leur rédaction.

Il paraît donc impossible d'invoquer des principes ou même des précédents pour justifier l'attitude de M. Anatole France. Elle s'explique vraisemblablement par ce fait que son œuvre, travail de librairie comme en font souvent de jeunes auteurs, a été exécutée hâtivement. M. Poincaré doit avoir parlé avec l'indulgence d'un avocat, lorsqu'il nous montre l'érudition attentive de son client, incapable, par scrupule, de négliger les moindres sources d'information. Non, M. Anatole France n'aurait pas pu dans l'espace de trois ans, et tout en produisant bien d'autres choses, élaborer une *Histoire de France* qui aurait à elle seule supposé des années de lectures préparatoires. De même que l'*Histoire de la Turquie* de Lamartine, cette œuvre, eût-elle été publiée en 1882, n'aurait rien ajouté à la gloire littéraire de son auteur. Il l'a compris, et ses admirateurs ne le regrettent point.

R. Doucet.

Au delà de la controverse spéciale qui portait sur l'histoire de M. Anatole France, nous voyons se poser ici la question de l'évolution des études historiques. Trois hommes, qui représentent dans des carrières différentes, les formes les plus élevées de la pensée contemporaine, l'ont traitée en cette affaire et se sont prononcés de la même façon. Notre collaborateur a fait des réserves. Il y aurait lieu, certainement, à une discussion approfondie, appuyée sur des faits plus nombreux et plus précis. Les observations que présenteraient, non seulement ceux qui pratiquent les recherches historiques, mais encore ceux qui s'intéressent au mouvement intellectuel de notre époque, seraient très profitables. Aussi accueillerons-nous volontiers et publierons-nous toutes les réflexions que nos lecteurs voudront bien nous communiquer sur ce sujet.

Toutefois, pour préciser cette enquête, nous croyons utile de la limiter actuellement à l'histoire de France et de signaler quelques points pour lesquels nous sollicitons cette collaboration :

1° Quelles sont les *questions* dont l'étude a été inaugurée ou renouvelée depuis trente ans?

2° Quels sont les *faits particuliers* importants sur lesquels on n'admet plus ce qui était admis auparavant?

3° Par quelles *découvertes* ou par quelle *nouvelle interprétation* de documents ce résultat a-t-il été obtenu?

4° En ce qui concerne l'interprétation des documents, y aurait-il une *influence collective* — résultant de nouvelles conditions sociales ou de préjugés nouveaux — qui, plus ou moins inconsciente chez l'historien, agirait sur lui pour la lui suggérer?

5° Enfin, après ces observations objectives sur le travail historique

contemporain, nous aimerions à savoir si nos correspondants approuvent ces transformations, s'ils y trouvent des *progrès de méthode* ou des *vices de méthode*, ou l'un et l'autre.

Notre collaborateur résumerait l'enquête; et, de cette discussion, pourraient ressortir des idées intéressantes sur la façon dont la représentation collective du passé a été modifiée dans ces trente dernières années. — N. de la R.

LA PHILOSOPHIE SOCIALE DE PIERRE LAVROFF

SES RAPPORTS AVEC LE MATERIALISME HISTORIQUE

(ÉTUDE CRITIQUE [1])

II

CRITIQUE DE LA CONCEPTION DES BESOINS

Nous avons précédemment essayé d'exposer presque toute la théorie de Lavroff. Nous aurons encore à y ajouter un ou deux traits, quand nous passerons à l'exposition de ses idées sur l'évolution historique et sur les tendances sociales de la Russie. Nous tâcherons, alors, de dégager l'idée maîtresse de sa conception et d'en trouver l'explication dans la vie politique et sociale de la Russie des années soixante.

Pour le moment nous allons analyser la conception des besoins, en général, et la classification de Lavroff en particulier, et nous leur opposerons la conception matérialiste de Marx. Nous verrons jusqu'à quel point ces deux conceptions diffèrent l'une de l'autre. Nous verrons en même temps ce que Lavroff a pu prendre dans les théories de Marx.

Une des questions capitales qui se posent à chaque historien, qui tâche de se rendre compte de la marche de l'histoire et des lois qui la régissent, est de savoir où il faut aller chercher l'explication des faits historiques. La philosophie de l'histoire a commencé par la chercher dans les lois qui gouvernent les phénomènes cosmiques et elle a fini par la trouver dans la psychologie. M. Lacombe repro-

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXV, p. 129.

che à Comte d'avoir négligé la psychologie et d'avoir renoncé à y faire appel pour établir les lois sociologiques [1]. Si au temps de Comte, nous dit M. Lacombe, on a pu refuser à la psychologie une place dans l'établissement de la classification des sciences, on ne peut plus le faire aujourd'hui, car elle s'est bien constituée à présent et a pris sa place d'honneur dans la hiérarchie des sciences. Restant fidèle à la méthode de Comte, l'histoire doit aller chercher des explications dans la psychologie, qui la précède immédiatement.

Mais la question qui surgit de suite est de nature à nous faire bien réfléchir. A quelle psychologie faut-il donc en appeler? Est-ce à la psychologie animale ? Mais dans ce cas on se trompera évidemment de chemin ; car la psychologie animale ne peut pas expliquer l'histoire de l'humanité ou celle des sociétés humaines. C'est donc à la psychologie humaine que nous nous adresserons. Mais alors nous nous heurterons à des difficultés énormes que nous ne pourrons pas surmonter. Comte l'a, sans doute, bien senti, quand il a renoncé à avoir recours à la psychologie. « On dit souvent que les lois sociales ont leur fondement dans les lois psychologiques, mais la réciproque n'est pas moins vraie. Les lois psychologiques ne se révèlent que dans l'étude de l'histoire intellectuelle de l'espèce humaine [2]. » — Il ne faut pas expliquer l'humanité par l'homme, mais l'homme par l'humanité. Au lieu du « connais-toi » de l'ancienne psychologie, la méthode historique substitue le précepte : « pour vous connaître, connaissez l'humanité [3]. » La psychologie humaine est l'effet du développement historique avant d'en devenir la cause [4]. Que nous nous adressions à l'homme générique au lieu de prendre l'homme temporaire, comme le veut M. Lacombe, rien ne sera changé dans le problème devant lequel nous nous trouvons.

1. M. Lacombe, *L'histoire considérée comme science*, chap. *Les rapports entre l'histoire et la psychologie.*

2. Lévy-Bruhl, *La philosophie d'A. Comte*, p. 243.

3. *Id*, *ib.*

4. Ainsi il n'y a pas de lois psychologiques pour tous les temps. « Les lois psychologiques les plus générales, dit M. Boutroux, sont relatives à une phase de l'humanité. » *De la contingence*, p. 123. Cf. aussi Durkheim : « A la vérité, l'homme est, pour nous, moins un point de départ qu'un point d'arrivée. Nous ne commençons pas par postuler une certaine conception de la nature humaine pour en déduire une sociologie ; c'est plutôt à la sociologie que nous demandons une intelligence progressive de l'humanité », et plus loin : « Finalement, l'histoire n'est pour nous qu'un moyen d'analyser la nature humaine ». *Revue de métaphysique et de morale*, 1909, p. 755, art. *Sociologie religieuse*.

En effet, qu'est-ce que c'est que cet homme générique? Où se trouve-t-il? Va-t-on, pour le trouver, faire abstraction et table rase de tout le développement historique? Mais on se trouvera alors de nouveau en face de la psychologie animale qui ne peut aucunement, comme nous venons de le dire, nous rendre compte de l'évolution historique de l'humanité. Dira-t-on que l'homme générique se distingue de l'animal par cela même qu'il est homme et qu'il constitue ainsi une espèce nouvelle supérieure dans l'échelle des êtres? Mais il faudra, dans ce cas, renoncer du même coup à la théorie de l'évolution des espèces. Entre l'homme et l'animal il y aura alors un hiatus. On sera forcé de reconnaître qu'il y a solution de continuité entre le monde animal et le monde humain, ce qui est contraire à l'esprit de la science. L'homme générique n'est ainsi qu'une fiction et son introduction dans la science historique ne nous explique en aucune manière l'évolution historique. Il y a encore plus. Le passage de l'animalité à l'humanité ne se fit pas d'un jet; il fut sans doute l'effet de tout un ensemble de faits physiologiques et psychologiques. L'humanité émergea lentement de l'animalité et il nous est presque impossible de définir le moment qui a déterminé ce passage. Et quand on choisit un phénomène psychologique quelconque et qu'on lui attribue une très grande importance par le rôle qu'il a joué dans la constitution de l'homme, on risque toujours de choisir un phénomène bien tardif dans l'évolution humaine, phénomène qui est, par conséquent, lui-même, un dérivé et un effet de l'histoire.

Nous croyons ainsi avoir démontré que ce n'est pas dans la psychologie que l'on peut trouver la solution du problème de l'évolution historique. Cette méthode d'explication est vicieuse par son fond même. Mais nous allons voir que, outre cette difficulté capitale, il y en a encore beaucoup d'autres qui sont, elles aussi, très importantes.

Et d'abord parmi les besoins innombrables qui travaillent l'homme, auxquels allons-nous nous arrêter? Quel sera notre critère dans le choix des besoins? Allons-nous prendre les besoins « fondamentaux » pour en faire le mobile de l'histoire? Mais est-ce que l'historien a le droit de négliger les besoins qui ne sont pas considérés comme « fondamentaux », mais qui n'en stimulent pas moins nos efforts de manière à nous pousser toujours en avant?

Mais ce n'est pas tout. A quel signe déterminerons-nous la « fondamentalité » d'un besoin? Et par quel moyen arriverons-nous à établir que tel besoin est plus fondamental que tel autre? Il y a des besoins qui acquièrent de l'importance dans la marche ascendante de l'humanité; il y en a d'autres qui, au contraire, perdent de leur importance avec l'évolution de l'humanité, si bien que plus on avance dans l'histoire, moins l'influence de ces besoins se fait sentir. « Le nombre même des soi-disant besoins naturels — dit Marx — aussi bien que le mode de les satisfaire est un produit historique et dépend ainsi en grande partie du degré de civilisation atteint[1]. » A vrai dire, il est très difficile de trouver un critère *objectif* de la « fondamentalité » des besoins et les historiens aussi bien que les psychologues ne sont point d'accord sur l'importance de tel ou tel besoin. En effet nous voyons, par exemple, M. Pierre Janet, dans un cours inédit, professé au Collège de France en 1910, accorder une capitale importance à la tendance hiérarchique. Cette tendance[2], dit-il, a joué un très grand rôle dans l'histoire de l'humanité. M. Lacombe, au contraire, ignore presque cette tendance, mais, en revanche, il assigne une place d'honneur dans sa classification des besoins au besoin honorifique. La tendance hiérarchique et le besoin honorifique sont tous les deux des tendances d'ordre social; or nous avons vu que Lavroff refusait aux besoins d'ordre social une influence plus ou moins importante dans l'évolution historique. Chacun de ces auteurs a donc un autre critère de la fondamentalité des besoins.

Prendra-t-on, peut-être, les besoins dont la satisfaction est nécessaire ou même indispensable pour la vie de l'homme et ainsi le critère sera du coup trouvé? Un autre problème surgira alors et nous nous heurterons à de nouvelles difficultés. Car il nous faudra d'abord établir de quelle vie il s'agit ici. N'est-ce que de la vie individuelle, ou est-ce de la vie sociale aussi? S'il est bien nécessaire, pour qu'il y ait vie généralement, de satisfaire les besoins physiologiques, comme le besoin alimentaire, le besoin génésique, etc., il n'est pas moins nécessaire, pour qu'il y ait histoire, de don-

1. Marx, *Capital*, traduction française, p. 73.

2. Il est évident qu'il n'y a pas de différence entre besoins et tendances quand il s'agit de tendances vitales fondamentales. Si M. Lacombe a employé le terme besoin c'était pour souligner le caractère psychologique de ce phénomène.

ner satisfaction aux besoins d'ordre social. Demandons-nous maintenant s'il n'est pas possible que les besoins d'ordre individuel et ceux d'ordre social soient en antagonisme entre eux. Notre tâche se complique ainsi encore de plus en plus.

Supposons pour un moment que ce soient les besoins dont la satisfaction est une condition *sine qua non* de la vie individuelle qui jouent le plus grand rôle dans l'histoire humaine, nous verrons alors le besoin alimentaire surgir et demander la priorité ; mais ce besoin embrassera tous les aliments nécessaires pour la vie et l'air devra encore, à ce compte, avoir plus d'importance pour nous que la nourriture, car sa nécessité pour la vie et l'urgence de sa satisfaction sont sans pair.

Objectera-t on que le besoin de respirer n'est pas devenu un besoin psychologique parce que on le satisfait automatiquement? On n'a jamais besoin d'air, dira-t-on, puisqu'on en est entouré partout [1]. Mais s'il en est ainsi pour l'homme qui se trouve aux pays féconds, où la nature lui donne de la nourriture en abondance, le besoin alimentaire ne saurait être lui non plus un besoin psychologique. Le besoin alimentaire et le besoin respiratoire seront donc au même titre et presque dans la même mesure des mobiles de progrès et d'évolution. Le rôle du besoin génésique, à ce point de vue, ne sera pas moindre, puisque ce besoin est le générateur même de la vie. M. Lacombe nous dira, il est vrai, que l'importance de ce besoin n'est pas grande, parce que l'on peut le tromper facilement. Mais d'abord, une telle satisfaction trompeuse est anormale et il est fort douteux que l'homme primitif l'ait pratiquée ; ensuite, une satisfaction pareille détruit l'organisme et ne répond point aux exigences de l'être vivant. De plus, on peut trouver aussi des exemples d'une satisfaction trompeuse de la faim. Dirons-nous que le besoin alimentaire n'est pas important, lui non plus? Ces trois besoins, respiratoire, alimentaire et génésique, devraient donc jouer dans la même mesure un rôle dans l'histoire, et pourtant, les historiens n'attribuent de l'importance qu'au besoin alimentaire.

Dans la classification de tendances de M. Janet que j'ai mentionnée tout à l'heure, se trouve au premier plan la tendance à

1. Nous pouvons déja dégager de cette analyse l'idée que ce ne sont pas les besoins mêmes qui sont importants pour l'évolution historique ; c'est plutôt la facilité ou la difficulté de les satisfaire qui va en déterminer l'importance.

l'excrétion. Cette tendance, nous dit-il, est des plus anciennes et des plus capitales. Elle a joué et elle joue toujours un rôle énorme dans la vie des êtres. Se plaçant au point de vue physiologique et même psychologique (nécessité, urgence, souffrance), cette tendance peut être considérée comme identique à la tendance alimentaire ; pourtant personne n'en parle, personne ne la prend en considération pour expliquer par elle les faits historiques. Pourquoi ? A quoi cela tient-il ? Quelles sont les particularités propres qui distinguent ces deux tendances l'une de l'autre ? Il y a encore d'autres tendances et besoins qui sont fondamentaux pour la vie et dont aucun historien ne s'occupe. Prenons, par exemple, la tendance au mouvement. Il est clair qu'il ne s'agit pas pour nous du mouvement élémentaire, qui se fait automatiquement sans que l'on y pense. Il est question de la tendance à la marche, à la course, au jeu etc. Pourquoi donc ce besoin ne trouve-t-il pas sa place parmi les besoins, à titre de mobile historique ? Cette tendance dans son évolution, jointe à la tendance au rythme, est sans doute à la base de nos sentiments esthétiques qui ont une grande influence dans la vie humaine Elle est donc importante et il est illégitime d'en faire fi. Ainsi nous voyons que la conception des besoins nous met vis-à-vis de grandes difficultés.

Attachons-nous à présent à l'analyse et à la critique de la classification que Lavroff nous a présentée. Rappelons-la en deux mots : C'est, d'abord, le besoin alimentaire qui forme le groupe de besoins économiques. C'est, ensuite, le besoin de sécurité personnelle qui constitue le groupe de besoins politiques. C'est, enfin, le besoin d'excitation nerveuse qui établit le groupe de besoins intellectuels, moraux et esthétiques.

On voit, de suite, les défauts de cette classification : car ces besoins dans leur forme primitive sont bien des besoins physiologiques et biologiques simples, mais leur évolution en besoins si complexes et si riches est à expliquer. C'est ici un problème à résoudre ; car qui dit besoins économiques dit tout un ensemble de besoins dérivés et tardifs, où rentrent déjà les besoins de sécurité et les besoins esthétiques et intellectuels, et réciproquement qui dit besoins esthétiqnes et intellectuels dit en même temps besoins économiques. Il y a plus ; considérant, par exemple, le besoin de sécurité dans son état primitif, nous ne saurions pas définir ce que c'est que ce besoin-là. S'agit-il ici de l'instinct de conserva-

tion [1] ? Mais cet instinct embrasse tous les besoins et toutes les tendances, qui n'en sont que des manifestations différentes ; dans cette forme générale le besoin de sécurité comprend même le besoin alimentaire et beaucoup d'autres encore. En faire l'origine des besoins politiques seulement, c'est en restreindre la portée sans raisons évidentes.

On peut faire les mêmes réflexions à l'égard du besoin d'excitation nerveuse. Dans sa forme générale l'excitation nerveuse comprend un trop grand nombre de phénomènes vitaux et, par conséquent, ne peut être bornée aux phénomènes intellectuels et esthétiques.

Les défauts et les vices de la classification de Lavroff deviennent encore plus évidents, quand l'auteur essaie d'étudier la réciprocité de ces besoins et quand il s'efforce d'expliquer les raisons pour lesquelles on accorde à un de ces trois besoins plus d'importance qu'à l'autre. On a beau tâcher de se débrouiller et de déterminer où finit le domaine d'un besoin et où commence celui d'un autre, on n'y arrive pas.

Les matérialistes de l'histoire — nous dit Lavroff — préconisent « la réduction de tous les phénomènes historiques aux besoins et aux impulsions *économiques* [2], c'est-à-dire, d'après notre auteur, aux besoins dérivés du besoin alimentaire. Or, c'est à notre avis, bien étroitement comprendre le matérialisme historique que de l'interpréter ainsi. M. Lacombe, affirme, il est vrai, que par la nécessité, par l'urgence, le besoin alimentaire acquiert la plus grande importance et, ainsi, il prime tous les autres besoins. Mais, d'abord, conférer la priorité au besoin alimentaire ne veut pas dire du tout réduire à ce besoin tous les phénomènes historiques., Ensuite les matérialistes de histoire n'ont jamais compté M. Lacombe parmi les partisans de la philosophie marxiste de l'histoire. Et, en effet, comme nous le verrons plus tard, la méthode matérialiste de Marx est tout à fait différente de celle de M. Lacombe.

Examinons la théorie de Lavroff à l'œuvre.

La tendance à l'excitation a exercé et exerce toujours une grande influence dans la vie de l'animal et de l'homme Il s'est établi un lien étroit entre cette tendance et la tendance sexuelle, et le déve-

1. Nous avons le droit de le supposer parce que l'auteur nous dit que ce besoin a donné naissance aux « organes offensifs et défensifs » et « aux instincts de conservation et de procuration de proie » (oulovlenia dobytchy). *Problèmes*, p. 43.

2. *Problèmes*, *ib.*

loppement s'en est fait ensemble de manière à constituer une dépendance et des liaisons constantes entre elles. Tous nos sens sont, au vrai, sujets à l'excitation, mais ils ne le sont pas tous dans la même mesure. Dans la vue et dans l'ouïe, cette tendance a fait naître les sentiments esthétiques [1]. C'est de même par la vue que l'excitation sexuelle s'exerce le plus. L'odorat, sens peu développé et presque rudimentaire chez l'homme, joue pourtant, ce semble, lui aussi un rôle dans l'excitation sexuelle. Dans le goût, la tendance à l'excitation alimentaire a trouvé un terrain favorable. Personne ne peut donc nier l'importance de cette tendance ou de ce besoin, pour nous tenir au terme de MM. Lacombe et Lavroff. Fidèle à sa méthode M. Lacombe, il est vrai n'en parle même pas. Lavroff, au contraire, incline à lui attribuer le plus grand rôle dans l'histoire. Mais quelle est l'attitude des matérialistes de l'histoire dans cette question? Est-ce qu'ils n'en font pas cas, acharnés qu'ils sont à réduire tous les phénomènes historiques aux besoins dérivés du besoin alimentaire ? Nous allons voir qu'il est impossible de considérer le besoin d'excitation en dehors des deux autres besoins.

Comment se fait l'excitation du goût? Par des aliments et des boissons excitants. Nous restons encore dans le domaine alimentaire, mais nous avons déjà des besoins économiques d'*excitation*. Avançons un peu. On excite l'odorat par des parfums délicats, par des odeurs savoureuses. Nous aspirons, nous absorbons les parfums. C'est une sorte d'alimentation. Nous voilà en présence de nouveaux besoins économiques, *excitants déjà par excellence*. Passons à la vue Ici l'excitation a un champ très vaste pour s'exercer [2]. Les vêtements, les parures, pour ne parler que de ces deux formes, constituent des branches de production aussi vastes que celles d'alimentation. Sommes-nous ici en présence de besoins d'ordre économique, ou d'ordre excitatif? Lavroff pensait-il vraiment que pour les matérialistes historiques ces besoins se réduisaient aux besoins économiques *alimentaires* ?

Marx a dit, il est vrai, que c'est dans l'économie politique qu'il fallait chercher l'anatomie de la société civile [3], mais il n'a jamais parlé d'économie politique dans le sens étroit d'économie alimentaire. Il est facile de créer une théorie absurde, de l'attribuer aux

1. Cf. Séailles, *Essai sur le génie dans l'art* : chapitre : *la conception de l'artiste*.
2. C'est surtout l'excitation sexuelle qui a dans la vue un auxiliaire puissant.
3. Marx, préface au livre *Zur Kritik der politischen Economie*.

matérialistes de l'histoire et de la combattre ensuite victorieusement; mais on n'aura pas raison ainsi du matérialisme historique.

Nous pourrions démontrer que Lavroff a aussi mal interprété la conception historique de Gumplowicz. Celui-ci a trop appuyé sur le phénomène de la lutte dans l'histoire et il a voulu trop simplifier la complexité des phénomènes historiques. On trouve chez lui l'influence du darwinisme dans la sociologie [1]. Mais il ne s'agit point de la prépondérance des phénomènes d'ordre politique. Gumplowicz n'a jamais essayé de réduire l'économie à la politique et d'expliquer celle-là par celle-ci. Encore moins, cette lutte dont parle Gumplowicz a-t-elle comme base le besoin de sécurité personnelle. Gumplowicz a bien compris le rôle de la lutte des classes, et, partant, il n'a pu refuser une influence énorme à *l'économie*. De même nous avons déjà vu que l'excitation nerveuse fait partie de tous les autres besoins et ce n'est pas là qu'il fallait chercher l'origine des phénomènes intellectuels, moraux et esthétiques.

Revenons à la conception des besoins en général. Nous avons essayé de démontrer que cette conception pêche par deux côtés. D'une part on n'arrive pas en somme à sortir de cette alternative : ou bien on introduit la psychologie humaine dans les faits historiques d'où il s'agit de la déduire et l'on explique l'évolution histoque par des faits qui ne sont, eux-mêmes, que l'effet de cette évolution ; ou bien, faisant abstraction de tout le développement historique, on ramène la psychologie humaine à la psychologie animale et l'on se trouve alors dans l'impossibilité d'expliquer par elle l'évolution historique. D'autre part, cette conception, telle que nous l'avons vue, était arbitraire dans le choix des besoins. Il lui manquait un critère, un principe, un guide dans son choix.

Essayons pourtant d'en trouver un. Cela fait, il nous sera plus facile de passer à une autre conception historique.

1. V. le livre de M. Novikov sur le darwinisme social où il y a une critique assez intéressante de cette théorie. Il convient de noter la confusion qui domine encore jusqu'à nos jours au sujet de la théorie de Marx. M. Novikov voit dans la théorie de la lutte de classe une forme de darwinisme social, tandis qu'aucune autre théorie n'a combattu avec tant de vigueur le darwinisme social.

III

LES BESOINS ET LE TRAVAIL

Qu'est-ce qu'un besoin?

Un besoin c'est un certain état ou plutôt une certaine activité de l'organisme vivant. La satisfaction d'un besoin demande presque toujours une certaine action de cet organisme sur le monde extérieur pour s'en assimiler quelque chose. Quand nous respirons, quand nous mangeons, quand nous marchons, nous agissons. Par ces actions nous satisfaisons immédiatement nos besoins. C'est une activité immédiate d'assimilation. La conscience n'y est point indispensable ; elle n'en fait pas, par conséquent, le trait essentiel. Les êtres vivants dont la conscience se trouve dans un état primitif et latent, si bien qu'on n'en voit point les manifestations, font, eux aussi ces actes d'assimilation. De plus, cette assimilation, dans sa forme générale, est propre à tout le monde organique. Il est clair que cette activité d'assimilation immédiate ne peut rien nous expliquer dans l'évolution historique. Mais il y a ensuite une autre activité médiate, qui a le même but que la première — l'assimilation, mais qui n'est pas l'assimilation même. On appelle l'acte qui a pour but l'assimilation dans toutes ses formes, simples et dérivées, en tant que cet acte est conscient et senti, *travail*. Quand nous *cueillons* un fruit pour le manger, quand nous *prenons* de l'eau pour boire, quand nous *allons* quelque part pour respirer de l'air pur — nous travaillons[1]. Cette forme d'activité n'est propre qu'aux êtres développés et conscients.

Ces deux activités se distinguent l'une de l'autre par leurs traits

1. V. Hegel, *Philosophie des Rechts*, § 196 : « Nul objet ne nous est donné par la nature tel qu'il satisfasse nos besoins immédiatement. Nos aliments ont besoin de préparation ; nous confectionnons nos vêtements ; nous ne trouvons guère nos habitations toutes bâties. Nous acquérons l'air atmosphérique lui-même puisqu'on le chauffe... Les besoins se satisfont au prix du travail et de la sueur de l'homme. » (La traduction est de M. Andler. V. *Le socialisme d'État en Allemagne*, p. 196.) Cf. aussi Marx, *Capital :* « Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l'homme et la nature. L'homme y joue lui-même vis-à-vis de la nature le rôle d'une puissance naturelle. Ses forces, bras et jambes, tête et mains, il les met en mouvement afin de s'assimiler des matières en leur donnant une forme utile à sa vie », v. p. 76 de la traduction française ; v. encore *ib.*, p. 79.

essentiels : la première activité, l'assimilation immédiate, ne peut être utile qu'à celui qui l'exerce ; la seconde, au contraire, peut être utile et peut servir non seulement à celui qui la produit mais aussi à un autre être semblable. *Le travail a un caractère propre, il peut être social.* Cette activité-travail n'est pas toujours indispensable pour satisfaire les besoins physiologiques et psychologiques.

Parmi nos besoins innombrables les uns ne demandent qu'une activité immédiate, les autres, au contraire exigent de nous encore une activité médiate. Le besoin de respirer dans sa forme simple, par exemple, ne demande presque jamais de travail. Le besoin alimentaire en exige presque toujours. On peut donc affirmer que chaque besoin demande pour sa satisfaction de l'activité et que *certains* besoins demandent de plus *du travail.*

Ceci établi, il devient manifeste que l'histoire n'a rien à faire avec les besoins qui ne demandent rien à l'homme et qui sont également propres à tous les êtres. Ils ne pouvaient pas pousser l'homme en avant, le changer, le modifier, le transformer. Pour comprendre l'histoire, il faut s'attacher aux besoins qui poussaient l'homme à l'activité. Le *trait essentiel* de chaque besoin doit ainsi être le *travail* qui est nécessaire pour le satisfaire. Les besoins se présentent à notre esprit sous un jour nouveau. Une série de difficultés a disparu. Nous allons nous en convaincre en reprenant quelques-uns de nos exemples.

Le besoin de respirer, comme nous venons de le dire, ne demande pas de travail. Il n'a pu exercer aucune influence dans l'histoire. Cela est vrai, mais ce n'est pas toute la vérité. Au cours de l'histoire le besoin de respirer dans ses transformations acquiert, lui aussi, la faculté d'exiger du travail. On accapare l'air. On ne l'a plus partout en abondance. Pour respirer on a besoin d'air pur ; l'air dont on est entouré est un air empoisonné. Il faut *se procurer de l'air pur.* Il y a plus. On ne vit pas en plein air. On habite des maisons. Or, dans les maisons, la quantité d'air est bien limitée, mesurée, et il faut payer l'air bien cher. Le besoin d'air se joint aux autres besoins qui en forment un besoin nouveau. Il acquiert et doit acquérir de l'importance pour l'historien. Il devient un besoin économique aussi bien que le besoin d'alimentation. Ainsi les besoins se compliquent, se complètent et se mélangent. Il arrive souvent qu'ils se transforment entièrement.

Prenons encore la tendance à l'excrétion. Physiologiquement

cette tendance est identique à la tendance alimentaire, bien qu'en sens inverse. Cette tendance ne demande qu'une activité immédiate. Mais les tendances qui en dérivent, comme par exemple la tendance à la propreté, demandent déjà du travail. Elles entrent donc en jeu et exercent une influence dans la vie. Tous les besoins qui découlent de la tendance à l'excitation, vus sous ce jour, doivent se placer à côté du besoin alimentaire. La satisfaction de ces besoins exige toujours du travail. Ils ne se sont pas fait sentir, il est vrai, aussi fortement que le besoin alimentaire, n'étant pas aussi urgents. Mais dans leur évolution ces besoins prennent un essor de plus en plus grand et jouent un rôle considérable dans l'histoire de l'homme. Les matérialistes de l'histoire sont moins que personne disposés à nier ce fait évident. Mais est-ce que ces besoins ne sont pas des besoins économiques ?

Quand nous prenons le budget d'une famille bourgeoise, nous voyons que la satisfaction du besoin alimentaire proprement dit n'en fait qu'une partie minime. La plus grande partie des dépenses doit, sans doute, être inscrite au compte des besoins ayant pour fondement l'excitation. Tout le luxe, toute la mode reposent sur la tendance à l'excitation [1]. Jetez un coup d'œil sur les rues d'une ville moderne, vous y verrez partout de grands restaurants, des magasins de luxe, des cabarets, des bureaux de tabacs, etc., etc. Or le vin est une boisson d'excitation, la viande est une nourriture d'excitation. Il est donc impossible de séparer le besoin d'excitation des autres besoins.

Adressons-nous aux phénomènes d'un autre ordre [2].

Quelle que soit l'origine du sentiment religieux, que ce soit la peur des forces de la nature inconnues et écrasantes, que ce soit l'admiration de la grandeur de la nature (ce qui n'est pas vraisemblable, d'ailleurs) ou que ce soit, enfin, la société elle-même et le pouvoir qu'elle a sur l'individu (comme le soutient M. Durkheim, dans son livre récent sur la vie religieuse), l'existence de ce sentiment et le rôle qu'il joue dans la vie de l'homme primitif ne peuvent pas être mis en doute. Or, ce sentiment une fois éveillé et

1. Nous croyons utile à rappeler que nous lions cette tendance avec la tendance sexuelle.

2. Il faut noter que nous ne nous occupons pas ici de l'origine des besoins. Nous les prenons comme faits incontestables et nous étudions, nous nous expliquons leur rapport au travail. Tout phénomene qui est intéressant de ce point de vue nous invite à l'examiner.

constitué, il devient un besoin et exige de l'activité aussi bien que tous les autres besoins. Tant que cette activité reste intérieure, tant qu'elle ne se manifeste que dans la contemplation et dans l'extase (ce qui n'est nullement le cas avec l'homme primitif qui est très peu contemplateur), elle ne peut pas faire l'objet de l'histoire, ni exercer une influence quelconque sur l'évolution de l'humanité. Mais, dès l'apparition de ce besoin, il demande du travail : qui dit sentiment religieux, dit *culte*. Or, le culte, c'est bien le travail que l'on dépense pour satisfaire les dieux, pour les honorer, pour les rendre favorables. Le culte devient même une branche de travail à part au cours de l'évolution historique de l'humanité[1]. Ce besoin doit donc compter dans l'explication de l'histoire. Se plaçant à ce point de vue, il est impossible d'opposer ce besoin au besoin économique dans le sens large du mot, puisqu'il en est plutôt une partie.

La science, par exemple, devient avec l'évolution de l'humanité, elle aussi, une branche de la production. Le besoin de vivre ou, pour mieux dire, de rendre la vie meilleure et plus facile, fait naître des besoins nouveaux. Le besoin scientifique en est un. Il demande du travail.

L'importance de la science dans la vie sociale et individuelle devenant de plus en plus grande, elle exige un travail systématique, ordonné, absorbant. Elle devient une branche des plus vastes du travail social et absorbe l'activité d'un groupe nombreux de la société.

L'art nous présente les mêmes phénomènes. Tous les besoins d'ordre religieux, intellectuel et esthétique sont en même temps des *besoins économiques*. Car la satisfaction en demande *du travail*. On ne peut pas les mettre à part de l'économie. *Il est illégitime de les y opposer*.

Retenons donc de notre analyse ceci : Les besoins ne peuvent être considérés par l'historien comme forces motrices dans l'histoire des sociétés humaines qu'en tant qu'ils poussent l'homme à l'action, au travail. C'est donc de ce côté-ci que l'historien doit diriger ses recherches. Mais le problème de l'interprétation historique n'est pas encore résolu.

L'animal a, lui aussi, des besoins qu'il satisfait en travaillant. Il

1. Il est évident que la fonction sociale des prêtres était de s'occuper du culte. On pourrait démontrer que le culte absorbait souvent la plus grande partie du travail social à certaines époques historiques.

n'y a donc pas ici une différence entre l'homme et l'animal. Tant que nous restons dans le domaine des besoins nous n'avons pas encore commencé à creuser l'abîme qui sépare l'homme de l'animal. Nous ne savons et nous ne parviendrons pas à savoir où finit le règne de celui-ci et où commence le règne de celui là. Il faut donc abandonner la conception des besoins. Dans l'histoire comme science sociale les besoins n'ont rien à faire. On les sous-entendra aussi bien qu'on sous-entend la physiologie dans la psychologie. Il est évident que sans l'homme et ses besoins il n'y aurait pas eu d'histoire. Mais les besoins, étant effet de l'histoire aussi bien que cause, ne suffisent pas à nous en expliquer la marche.

C'est ce qu'ont compris les fondateurs de la philosophie matérialiste de l'histoire.

La science historique n'étudie pas le problème du passage de l'animalité à l'humanité. C'est la zoologie et la science de l'évolution des espèces qui font de ce problème l'objet propre de leurs études. Elle ne s'occupe pas davantage de l'individu et de ses besoins. C'est le domaine de la psychologie. Elle étudie l'évolution de la société ou, plutôt, des sociétés humaines, les changements qui s'y sont produits à travers les âges et les siècles, les transformations qu'elles ont subies au cours de l'histoire. Elle tâche de découvrir les lois qui président aux changements et aux transformations, de manière à les comprendre dans leur liaison causale. Et elle doit s'efforcer de trouver les forces motrices de l'histoire non pas dans l'homme, puisqu'il ne peut pas être lui-même la cause de ses transformations, mais en dehors de lui. Bref, elle a à découvrir les lois de l'*adaptation sociale*.

Comment s'y prend-elle? Quels sont les procédés qu'elle emploie pour y arriver?

IV

L'INTELLIGENCE ET L'OUTIL

Quel est le trait le plus frappant qui distingue l'homme de l'animal le plus proche de lui dans l'échelle des êtres? On a défini l'espèce humaine comme *homo sapiens*. C'est dire que c'est l'intelligence qui constitue la caractéristique de l'homme. Mais, d'abord, l'histoire nous démontre que l'intelligence a évolué à travers les

siècles. Elle est donc, elle aussi, l'effet de l'histoire. Ensuite, une étude approfondie de la vie des animaux différents a établi, que dans le monde animal il existe beaucoup d'exemplaires qui sont doués d'intelligence. On a même trouvé chez des animaux des germes de religion, de morale, etc. Aussi l'intelligence par elle-même ne peut-elle pas nous expliquer l'évolution historique de l'homme. Il faut chercher ailleurs. Il nous reste encore le domaine de l'*activité humaine* où l'intelligence se manifeste le plus complètement. Essayons d'y trouver les traits distincts de l'homme.

« Si pour définir notre espèce, dit M. Bergson, nous nous tenons strictement à ce que l'histoire et la préhistoire nous présentent comme la caractéristique présente de l'homme et de l'intelligence, nous ne dirons peut-être pas homo sapiens mais homo *faber*. Bref, l'intelligence envisagée en ce qui en paraît être la démarche originelle est la faculté de fabriquer des objets artificiels, en particulier, des outils à faire des outils et d'en varier indéfiniment la fabrication[1].» C'est cette faculté de l'homme de fabriquer des instruments de travail qui a contribué à creuser l'abîme entre l'homme et l'animal, abîme qui nous paraît infranchissable à présent. C'est grâce à cette faculté que le travail humain est devenu un travail à part[2]. « Toute notre vie gravite autour de la fabrication et de l'utilisation d'instruments artificiels, et les inventions qui jalonnent la route du progrès en ont aussi tracé la direction[3].» L'invention du premier outil, du premier instrument le plus primitif et l'utilisation de cet instrument a ouvert devant l'humanité le chemin du progrès et de l'évolution. C'est avec l'outil que commence une nouvelle ère dans l'histoire du monde.

Mais pourquoi cette faculté de fabriquer des outils fut-elle si riche en conséquences ? Quelles sont les qualités merveilleuses qu'elle possède ?

L'intelligence est, sans doute, une des formes d'adaptation au monde extérieur, forme qui a apparu à un moment donné de l'évolution biologique et qui a pour tâche de répondre aux besoins de la

1. V. *Évolution créatrice*, p. 151.

2. « Ce qui distingue le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il construit sa cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche. Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur. » Marx. *Capital*, p. 76. Nous verrons plus loin que ce caractère spécial du travail humain est le résultat de l'emploi des instruments de travail.

3. *Évolution créatrice ib.*

vie[1]. L'instinct en est une autre, plus générale et plus primitive. Or, l'instinct ne fait qu'utiliser et construire des instruments organisés ; car toute l'évolution biologique, à y regarder de près, n'est qu'une formation continuelle d'instruments; la vie ne fait que fabriquer des mécanismes. Tous nos sens sont des mécanismes plus ou moins achevés. La différence entre l'instinct et l'intelligence est que, « l'instinct achevé est lafaculté d'utiliser et même de construire des instruments organisés, l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer des instruments inorganisés[2] » ; et tandis que l'instrument achevé et parfait ne peut pas être modifié, la modification en déterminant une modification de l'espèce, l'instrument fabriqué est, au contraire, imparfait, il est presque toujours d'un maniement pénible, mais il est modifiable, « il peut servir à n'importe quel usage ». C'est grâce à ces instruments imparfaits, mais toujours perfectibles que l'homme a pu suppléer à l'insuffisance de ses organes, les modifier sans modifier l'espèce, faire agir pour ses usages les forces de la nature, en faire ses aides et ses esclaves[3]. L'instrument est ainsi un facteur actif dans la vie de l'homme, il a déterminé son action, il a donné une impulsion à ses efforts, il l'a rendu capable de devenir l'acteur de sa propre vie et l'artisan de son histoire.

Mais si la faculté de fabriquer des outils et de s'en servir est la première *manifestation* de notre intelligence, c'est-à-dire de ce qui

1. « Notre intelligence, dit M. Bergson, dans l'œuvre que nous venons de citer, telle que l'évolution de la vie l'a modelée, a pour fonction essentielle d'éclairer notre conduite, de préparer notre action sur les choses, de prévoir pour une situation donnée les événements favorables ou défavorables qui pourraient s'ensuivre. » Il faut noter que Spencer, lui aussi, a déjà considéré l'intelligence comme une forme d'adaptation de l'homme au monde extérieur.

2. *Ib.*, p. 152.

3. Voir les mêmes idées développées déjà par Marx avant M. Bergson : « Le moyen de travail est une chose ou un ensemble des choses que l'homme interpose entre lui et l'objet de son travail comme conditions de ses actions. Il se sert des propriétés mécaniques, physiques, chimiques de certaines choses pour les faire agir comme certaines forces sur d'autres choses, conformément à son but... Le travailleur s'empare individuellement non pas de l'objet mais du moyen de son travail. Il convertit ainsi des choses extérieures en organes de sa propre activité, organes qu'il ajoute aux siens de manière à allonger, en dépit de la Bible, sa stature naturelle... Dès qu'il est tant soit peu développé, le travail ne saurait se passer des moyens déjà travaillés... L'emploi et la création des moyens du travail, quoiqu'ils se trouvent en germes chez quelques espèces animales, *caractérisent éminemment le travail humain.* Aussi Franklin donne-t-il cette définition de l'homme : L'homme est un animal fabricateur d'outils, « a tool making animal ». Marx, *Capital*, cf. encore Kautsky, *Ethik und materialistische Geschichtsauffassung :* « C'est avec la production des moyens de travail que commence la transformation de l'homme-animal en *homme* ; c'est ainsi que l'homme

nous sépare primitivement en quelque degré de notre frère le primate, elle n'en a pas moins déterminé le développement. A vrai dire, nous ne pouvons pas connaître l'intelligence sans en avoir dans notre esprit les manifestations. C'est pourquoi la question de savoir si l'intelligence a précédé l'instrument ou s'il lui a succédé est une question oiseuse et sans importance. Les germes d'intelligence se trouvent chez quelques espèces animales aussi bien que chez l'homme primitif. Comme faculté d'isoler instinctivement dans une situation ce qui ressemble au déjà connu (définition de M Bergson, v. *l. c.*) elle est commune à l'homme et à beaucoup d'animaux[1]. C'est donc cette faculté particulière de fabriquer des outils et des instruments qui doit attirer notre attention. Car c'est elle qui a déterminé toute l'évolution de l'humanité. Un savant allemand Geiger a démontré que dans la formation de la langue la technique a joué le plus grand rôle. Or, le rôle du langage dans le développement de l'intelligence humaine est inestimable[2]. D'autres se sont efforcés de découvrir les rapports qui existent entre la logique et la technologie, entre l'activité pratique et l'activité mentale[3]. Le

se sépare du monde animal pour former son propre royaume avec ses propres formes de développement, formes qui sont tout à fait inconnues aux autres parties de la nature, car rien de semblable ne peut y être trouvé. » — Grâce aux outils, écrit de même M. Mach dans son livre, *La connaissance et l'erreur*, l'homme est arrivé à utiliser les forces de la nature inanimée. Il recourt à la riche prévision de l'énergie emmagasinée dans les profondeurs de la terre, il se prend à l'énergie électrique. De nos jours, grâce à la découverte du radium et des rayons ultra-violets, il trouvera le moyen de faire usage de la photo-énergie, source de vie et de mouvements. V. Mach, pp. 92-93 de la traduction française.

1. V. Mach, *l. c.* « Les différences que l'homme présente par rapport aux animaux, au point de vue psychique, ne sont pas qualitatives. Elles sont seulement quantitatives », p. 87.

2. V. Kautsky, *op. cit.*, pp. 91-98 : « La faculté de faire des abstractions dépend à son tour du langage. C'est évidemment la pauvreté du langage qui a déterminé la formation des premières notions abstraites. Dans la nature il n'y a que des particuliers ; mais la langue est trop pauvre pour pouvoir désigner à part chaque individu. L'homme est ainsi forcé d'appeler du même nom les êtres semblables entre eux. Mais inconsciemment il développe du même coup l'activité scientifique d'unir les semblables et de séparer les dissemblables. Le langage est ainsi non seulement un organe d'entendement entre les hommes mais aussi un organe de penser. Même quand on ne parle pas aux autres et qu'on pense intérieurement, il faut revêtir la pensée des mots déterminés. »

3. « Sans technique, aucune logique. » La séparation de l'activité technique des fonctions organiques détermine de même la scission entre l'objet et le sujet, la division entre le moi et le monde... Le monde extérieur ne devient *un fait* que parce que nous *le faisons*, il ne devient *objet* que parce que nous y forgeons des objets. La connaissance objective est impossible sans action et création objectives. Connaissance logique et activité technique se correspondent nécessairement. Ne dit-on pas, pour désigner un rapport objectif, c'est *un fait* ? ». Woltmann, *System des moralischen Bewusstseins*, pp. 138-139. M. Woltmann a évidemment oublié d'appuyer ici encore sur le moment social dans la formation de ces conceptions. Nous en parlerons d'ailleurs plus tard.

dédoublement de l'homme, la conception qu'il s'est faite de sujet et d'objet, la division qu'il est arrivé à établir entre le moi et le non-moi n'est en quelque mesure que l'effet de l'emploi des instruments. La création des instruments et des outils nous amène à nous former une notion objective de causation et la notion de cause et d'effet. En même temps qu'entre l'objet et le sujet se glisse un outil surgit la représentation de la causation d'une chose sur l'autre[1]. Sans l'instrument aucune notion de la réalité objective, aucune notion de causalité et par conséquent aucune logique et aucune science. Nous voyons ainsi que toutes les manifestations de l'esprit propres à l'intelligence humaine, tout ce qui distingue en effet l'homme, tout ce qui témoigne sa force et sa grandeur n'est que l'effet de la faculté de l'homme de faire des outils, de se servir de moyens de travail. La science, nous dit Mach, peut être considérée comme une sorte de collection d'instruments, nous permettant de compléter par la pensée des faits qui ne sont donnés qu'en partie ou de limiter autant que possible notre attente dans des cas qui s'offriront à l'avenir[2].

L'instrument joue un rôle énorme, et non pas seulement dans notre vie intellectuelle, nos sentiments esthétiques en dépendent presque dans la même mesure[3]. Bucher dans son livre *Arbeit und Rytmus* s'est efforcé de montrer le rôle énorme que le rythme joue dans le travail humain. Or, le rythme est en même temps le principe vital de l'art. Nous ne discuterons pas ici la question de

1. « En même temps qu'entre le sujet et l'objet s'est glissé l'instrument, l'idée de l'action d'une chose sur une autre s'est établie. L'idée de cause passe des organes aux objets. Le monde se scinde en moi et non-moi. Les choses s'exposent au sujet ; elles deviennent objets. La causation sentie devient une idée de causalité objective. L'idée d'une chose objective est ainsi intimement liée à la notion de cause. Les catégories de substance et de cause sont génétiquement et critiquement indivisibles. » Woltmann, *l. c.*, p. 148.

2. Mach, *l. c.*, p. 372. M. Sorel, par exemple, pousse encore plus loin cette dépendance de la logique et des sciences par rapport à la technique. « Si l'on parvenait, écrit-il, à bien connaître les lois fondamentales du processus de l'outillage industriel, on aurait résolu le problème posé par Kant ; on saurait quelles sont les conditions de toute science. » *Ère nouvelle*, mai-août 1894, p. 204, art. intitulé : *L'ancienne et la nouvelle métaphysique*. Ou encore : « On pourrait faire une œuvre intéressante à réviser toute la logique classique sur la base des connaissances cinématiques. On trouverait ainsi la véritable valeur du syllogisme sur lequel les auteurs ne semblent guère d'accord. » *Ib.*, p. 181. Cf. Ostwald : « On peut dire de la science que c'est la technique de la prédiction systématique. » *Les fondements énergétiques de la civilisation*, p. 64.

3. « Le principe : Sans logique pas d'esthétique, a nécessairement comme conséquence que sans technique, aucune esthétique n'est possible. Woltmann, *ibid.*, p. 154. Il traite encore de cette question dans son livre : *Der historische Materialismus*, dans le chapitre : *Rapport fonctionnel entre la logique et la technique*.

savoir dans quelle mesure l'art dépend du travail. Nous nous bornerons à insister sur le rôle de l'instrument dans l'art Déjà le travail rythmé lui-même est dans la plupart des cas celui qui est fait à l'aide d'un instrument. L'homme en inventant des instruments rythmiques a donné à la tendance au rythme la possibilité de se développer, de s'accroître et de devenir la cause et la source des plus grandes joies et de plus riches facultés de l'esprit que l'on pût imaginer[1].

Prenons encore la tendance au jeu. Cette tendance, qui est à la base de l'art pris dans le sens le plus large du mot.est commune à l'homme et à beaucoup d'espèces animales. C'est, peut-on affirmer, une des manifestations générales de la vie. Et pourtant ce n'est que chez l'homme que cettte tendance a atteint son plus grand développement. C'est que, ici aussi, l'instrument a à revendiquer sa large part d'influence. Sans instrument le jeu reste primitif, monotone dans ses formes et limité dans ses manifestations ; c'est à l'instrument qu'il doit sa richesse de formes et son développement merveilleux. Que serait en effet, le sport sans les instruments ?

Nous voyons ainsi que dans le travail en général, dans la religion, dans les sciences, dans l'art, partout, c'est l'instrument qui exerce la plus grande influence. « Surtout il (l'outil) réagit sur la nature de l'être qui l'a fabriqué, car en l'appelant à exercer une nouvelle fonction, il lui confère pour ainsi dire une organisation plus riche, étant un organe artificiel qui prolonge l'organisme naturel[2]. » Il fait naître de nouvelles tendances, il différencie la vie, il crée des besoins nouveaux et parvient à les satisfaire. Il affranchit l'homme du pouvoir de la nature, en lui donnant prise et empire sur elle. Pour chaque besoin qu'il satisfait il crée un besoin nouveau, et il ouvre ainsi à l'activité humaine un champ indéfini, il la pousse de plus en plus en avant et la rend de plus en plus libre.

(A suivre) L.-A. Tcheskis.

1. « Sans expérience pas de science de la nature, ou une méthode et une technique de recherches soient appliquées. Sans économie, pas d'esthétique et sans instrument d'art pas de conscience esthétique. » Woltmann, *ibid.*, p. 139.

2. Bergson, *Evolution créatrice*, p. 153. Cf. Kautsky, *op. c.*, pp. 81-82.

LE MOUVEMENT MORAL VERS 1840

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MORALE AU XIXe SIÈCLE[1]

V

L'INDIVIDUALISME EXTRÊME

F. Rohmer (Hebbel. R. Wagner). Max Stirner. *Sa génération, en opposition avec la génération précédente. Sa doctrine (Défense du vivant contre la mort. Stirner et Fichte. Citations empruntées à la Bible. L'individu et l'État. Critique du livre de Stirner (Ses idées sont irréalisables, stériles, contraires à la vérité). — Successeurs :* Dühring. *Le principe de la différenciation morale des valeurs.*

Les idées semées par Feuerbach n'ont pas donné d'emblée tous les résultats dont nous avons parlé plus haut. Elles ont abouti tout d'abord à une exagération démesurée, présomptueuse de la valeur de l'individu. Lorsque Fichte eut élevé l'homme abstrait à la dignité de créateur du monde, Gœthe a parodié sa prétention dans le *baccalaureus* du deuxième « Faust » :

Dies ist der Jugend edelster Beruf!
Die Welt, sie war nicht, eh ich sie erschuf;
Die Sonne führt' ich aus dem Meer herauf;
Mit mir begann der Mond des Wechsels Lauf;
Da schmückte sich der Tag auf meinen Wegen,
Die Erde grünte, blühte mir entgegen.
Auf meinen Wink, in jener ersten Nacht,
Entfaltete sich aller Sterne Pracht.
Wer, ausser mir, entband euch aller Schranken

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, p. 319 et t. XXV, pp. 26 et 181

Philisterhaft einklemmender Gedanken?
Ich aber, frei, wie mirs im Geiste spricht,
Verfolge froh mein innerliches Licht,
Und wandle rasch, im eigensten Entzücken,
Das Helle vor mir, Finsterniss im Rücken.

Telle est la plus noble vocation de la jeunesse ! — Le monde n'existait pas, avant que je ne l'eusse créé ; — c'est moi qui ait extrait le soleil des profondeurs de la mer ; — c'est grâce à moi que la lune a commencé sa course changeante ; — le jour s'ornait sur mon chemin, — la terre se mit à verdir, à fleurir partout où je passais. — Sur un signe de moi, dans cette première nuit, — s'épanouit la splendeur de toutes les étoiles. — Qui, si ce n'est moi, vous délivra de la contrainte — des idées philistines qui vous étouffaient ? — Mais moi, libre, n'écoutant que mon esprit, — je suis avec joie ma lumière intérieure, — et marche allègrement, plein de ravissement, — ayant la clarté devant moi, les ténèbres derrière.

Mais depuis cette époque l'homme abstrait de Fichte qui, en « se posant », avait déterminé le monde, a cédé la place à l'homme concret, à l'individu créateur des dieux. Rien d'étonnant si d'innombrables individus ont alors conçu une opinion exagérée d'eux-mêmes et ont cherché, nouveaux Capanée, à imiter l'éclair de Zeus en faisant brûler de la colophane, et son tonnerre en frappant sur la grosse caisse. Cette autodivinisation se manifesta dans toute sa splendeur dans le fameux cercle des « Titans de 1840 » ; leur représentant le plus célèbre, Friedrich Rohmer, a donné de cette présomption démesurée du « faux génie » un exemple resté classique. Par son genre de vie, par ses théories, par son style, il constitue un type tellement caractéristique de cette catégorie que toutes les tentatives modernes de donner de ce type une expression littéraire sont restées incomplètes et unilatérales : nous ne citerons que « Hedda Gabler » en partie aussi « Le canard sauvage », de Ibsen et les « Hommes Solitaires », de Gerhard Hauptmann. Rohmer se considère le plus sérieusement du monde comme ayant dit le dernier mot sur tous les problèmes de la psychologie, de la philosophie de l'histoire, de la politique, alors que ses « trouvailles », qui suscitaient l'enthousiasme d'un clan d'admirateurs, n'étaient que des jeux de mots scolastiques ou des divisions en classes et en périodes artificielles. Cette passion pour des divisions immuables englobant tant de siècles ou tant de millions d'hommes, semble à première vue être en contradiction avec l'individualisme illimité. Mais le fait est que la doctrine de l'individualité s'écarte toujours beaucoup

de la pratique : les hommes qui, à cause de l'éminence de leur caractère, exigent de la société un espace libre pour leur personnalité, sont portés, toujours à cause de l'éminence de leur caractère, à considérer comme ayant les mêmes droits qu'eux, mais à la condition qu'ils leur ressemblent, tous les « originaux », toutes les individualités. Chez nos individualistes allemands, tels que F. Th. Vischer et Paul de Lagarde, cette contradiction entre la pratique et la théorie atteint souvent au grotesque; jacobins psychologiques, ils exigent pour les autres la liberté illimitée, mais à la condition qu'on se conforme à leur direction.

La philosophie de l'histoire de Rohmer n'a pas été la première occasion où cette contradiction se fût manifestée. Görres et Ruskin jonglent eux aussi avec des périodes historiques tout à fait remarquables; il plaît à leur esprit autoritaire d'imposer aux siècles après coup ce qu'à leur avis ils auraient dû être. Il est vrai que le despotisme se manifeste rarement dans la science avec la même force que chez Rohmer; celui-ci se considérait comme une synthèse de Hegel et de Napoléon, les dépassant tous deux. Mais cette foi inébranlable dans sa propre mission, le caractère absolu de l'égoïsme et de l'orgueil qui en découlent, Rohmer les partageait avec plus d'un grand homme de son époque : avec Friedrich Hebbel, avec Richard Wagner, nés tous deux (comme Kierkegaard) en 1813, une année après Rohmer.

De cette atmosphère d'auto-apothéose absolue, et plus spécialement du cercle berlinois auquel appartenaient des figures aussi caractéristiques que Rohmer et Lassalle, est sorti le livre qui peut être considéré comme le point culminant de tout ce mouvement et qui pourtant en constitue en même temps la caricature; nous voulons parler du livre de Max Stirner : « Der Einzige und sein Eigenthum » (1845).

Stirner, de son vrai nom Caspar Schmidt, appartenait à la génération de Feuerbach. Né en 1806, il appartenait avec Feuerbach (né en 1804), avec F. Th. Vischer (né en 1807), avec F. D. Strauss (né en 1808) et avec Darwin (1809), à cette époque qui avait cherché à compléter les idées de la grande génération empiriste (Alexandre v. Humboldt, né en 1769, Johannes Müller, né en 1801) par des points de vue vastes et synthétiques, tandis que les Niebuhr, les Savigny, les J. Grimm, les Ranke, les J. Müller se tenaient timidement à l'écart d'une synthèse de ce genre, craignant, non sans

raison, le préjudice que la richesse et la variété des observations pourraient éprouver du fait de leur soumission à un seul point de vue dominant. Ils vivaient, pour ainsi dire, dans une république de faits ; et administrée par des empiristes trop rigoureux, cette république pouvait facilement dégénérer en anarchie ; l'esprit autoritaire de la nouvelle génération exigeait, même dans le domaine intellectuel, l'aristocratie ou la monarchie, en tout cas la prépondérance d'une seule série de faits, voire d'un seul point de vue. Le chemin fatal qui conduit de l'homme abstrait à l' « unique » concret, pour employer le nom que lui donna Stirner le même, — ce faux chemin, difficile à éviter, on se mit à le parcourir de nouveau. Et personne ne l'a fait avec plus de passion, nous dirons même avec plus de brutalité, que Stirner. Dans ce livre, jadis célèbre, l'auteur prétendit dépasser Feuerbach, qui avait eu l'intention, à laquelle il ne donna pas suite, de faire paraître une réponse à la fois ironique et sympathique. Cette réponse eût d'ailleurs été inutile ; théoriquement le radicalisme absolu est irréfutable et pratiquement il se réfute lui-même à tout instant et très rapidement.

Stirner prend pour point de départ la tendance fondamentale que nous avons déjà trouvée chez les empiristes allemands, chez Bastiat et tant d'autres : l'aversion tout à fait justifiée pour les abstractions. « Spectres dans tous les coins ! Ce serait ici le lieu de faire défiler les esprits revenants... Aussi quelques uns d'entre eux seulement peuvent être nommés à titre d'exemples... C'est ainsi, par exemple, que les choses les plus sacrées sont le « saint esprit », la vérité, le droit, la loi, la bonne cause, la majesté, le mariage, le bien commun, l'ordre, la patrie, etc., etc. » Ce sont là pour lui autant de spectres et la croyance à ces spectres n'est qu'une « idée fixe ». L'expression est dure, mais du point de vue d'une révision périodique de la « communis opinio » et des « idola fori », il n'y aurait pas grand'chose à y reprendre. Nous trouvons déjà le *leitmotiv* chez Gœthe :

> Es erben sich Gesetz' und Rechte
> Wie eine ewige Krankheit fort ;
> Sie schleppen von Geschlecht sich zum Geschlechte,
> Und rücken sacht von Ort zu Ort.
> Vernunft wird Unsinn, Wohlthat Plage ;
> Weh dir, dass du ein Enkel bist !

Vom Rechte, das mit uns geboren ist,
Von dem ist, leider ! nicht die Frage.

Nous héritons des lois et des droits, — comme une maladie éternelle ; ils se transmettent d'une génération à l'autre, — et se déplacent lentement d'endroit en endroit. — Raison devient déraison, bienfait torture : hélas ! pourquoi n'es-tu que petit-fils ! — Du droit, qui est né avec nous, de ce droit il n'est malheureusement pas question.

Et c'est en employant presque les expressions de Stirner que la principale protagoniste d'Ibsen dans les « Revenants » (encore un terme de Stirner !) formule ses plaintes : « Nous sommes tous des revenants. Nous n'abritons pas seulement ce que nous avons hérité de nos pères et mères. Nous abritons encore toutes sortes d'idées vieilles et mortes, toutes les vieilles croyances libres et d'autres choses semblables. Tout cela ne vit pas en nous, mais nous est attaché, et nous ne pouvons pas nous en défaire. Il suffit que je prenne un journal entre les mains, avec l'intention de le lire, pour qu'il me semble voir les spectres ramper entre les lignes. Le pays tout entier doit être envahi par des revenants. » Lorsque l'homme défend contre ces spectres le droit « qui est né avec nous », qui pourrait l'en blâmer? « C'est le vivant qui a raison », — telle est l'objection que Schiller lui-même, cet admirateur enthousiaste de l'antiquité et d'idéaux lointains avait opposé au culte de la tradition Devons-nous donc nous immobiliser dans un culte permanent des morts ? Faut-il que des vies jeunes et fraîches soient éternellement offertes en sacrifice aux âmes des ancêtres morts ? Ce sentiment de découragement, cette conscience de la nécessité de défendre la vie contre la mort nous rapproche, nous vivants d'aujourd'hui, de Stirner ; et c'est ce qui expliquerait l'enthousiasme autrement inconcevable avec lequel les hommes de notre époque (tel le poète germano-écossais Mackay, théoricien anarchiste de la plus pure eau) parlent du livre de Stirner. Et même les autres théories de Stirner, ses tentatives de formuler des idées positives, ne pouvaient pas ne pas trouver de partisans parmi nous autres Allemands, amateurs de systèmes ; il n'est pas de folie qui ne trouve chez nous ses apôtres, si elle se présente avec méthode. Pour la mentalité inaugurée par Hegel, il était évident que Stirner opposait le moi concret et mortel au moi absolu et impérissable de Fichte dont il paraissait ainsi achever la philosophie. « Au fond, l'histoire ancienne aboutit à ce fait que l'individu conquiert sa propriété sur le monde », déclarait-il, ren-

chérissant ainsi sur la théorie de Lassalle et Marx, d'après laquelle l'histoire moderne aurait débuté par la conquête de la propriété par le peuple, par tous. Stirner invoque à ce propos les paroles de l'Évangile selon Mathieu, 11, 27 : « Toutes choses m'ont été données par mon Père » ; c'est à de pareilles parodies qu'avait abouti depuis Lamennais l'usage de s'appuyer à tout propos sur des citations de l'Évangile. On se rappelle que dans la même année 1845 avait paru cet « Évangile d'un pauvre pêcheur », de Weitling, dans lequel le communisme et l'absence absolue de lois étaient également justifiés par des raisons tirées de la Bible. Stirner pouvait encore compter sur un accueil enthousiaste, lorsqu'il donnait une expression particulièrement marquée à cette vieille hostilité contre l'État qui, ainsi que nous avons essayé de le montrer, a été, depuis Frédéric le Grand, le ressort visible ou caché de tout le mouvement. Il a osé, comme le fit plus tard Herbert Spencer dans son ouvrage : « Man versus State », regarder le grand adversaire en face et proposer pour son remplacement la formule suivante : « C'est pourquoi nous sommes tous deux ennemis, l'État et Moi. Moi, l'égoïste, je ne me soucie nullement du bien de la « société humaine », je ne lui sacrifie rien, je me contente de m'en servir ; mais pour pouvoir m'en servir complètement, je transforme plutôt la société en ma propriété et ma créature. Je la supprime et fonde à sa place l'association des égoïstes ». Mais si laissant ces théorèmes éblouissants ou, ce qui est plus important, cette façon hardie de formuler des oppositions depuis longtemps éprouvées, voire éternelles, on aborde l'analyse du reste du livre, on ne peut réprimer une sensation de vide et de tristesse. On ne s'aperçoit que trop alors que « l' unique » souverain n'est pas cette fois, comme c'est le cas de Lamennais ou de Feuerbach, d'Arnim ou d'Ibsen, de Hebbel ou de R. Wagner, une personnalité géniale, mais un homme moyen, quelque peu spirituel, dont l'effort de se hisser au génie vous énerve et vous lasse. Ce n'est partout, avec d'infinies variations, que la seule et même idée, à savoir que seul l'unique, le premier venu, n'importe qui possède des droits et qu'il est lui-même inconditionné et illimité. « Ce que tu peux constitue ton pouvoir. » Nulle part on ne le voit chercher dans la nature, dans l'histoire, dans l'art, dans un fait quelconque un côté nouveau à l'appui de son point de vue : l' « unique » reste toujours dans le vague, dans le bleu. Ce n'est pas en écrivant Moi avec une

initiale majuscule, comme le fait Stirner, qu'on devient une personnalité considérable ; s'il en était ainsi, tous les princes et tous les Anglais seraient des hommes de génie.

Comme tous les livres qui formulent un principe dans l'éloignement abstrait de la vivante richesse des choses, celui de Stirner est stérile et (au sens de la véridicité supérieure) contraire à la vérité. Je ne parle pas de sa stérilité pratique : c'est là son moindre défaut. Il est certes facile de demander ce qui resterait après la suppression de toutes lois, de tout ordre, de toute contrainte, au profit de l'arbitraire individuel. Et il est non moins facile de répondre : il ne peut en résulter que des horreurs renouvelées du « bellum omnium contra omnes » du vieux Hobbes. Mais, d'un côté, on ne peut jamais prévoir exactement la façon dont une théorie se comportera dans la pratique : telle doctrine qui paraît terrible sur le papier s'est montrée bienfaisante dans la vie, bien que le contraire se soit produit plus souvent. Et, d'un autre côté, toute théorie a le droit d'être plus abstraite et radicale que ne le comporterait sa réalisation. Ce serait un mauvais système de morale que celui qui exigerait moins que ce qui peut être fait, et ce serait un triste programme politique que celui qui pourrait devenir vérité du jour au lendemain. Il est injuste de reprocher cette inapplicabilité aux seules théories révolutionnaires de la démocratie sociale, du communisme, de l'anarchisme, alors que les « principes conservatifs » sur lesquels reposent le Christianisme, l'État, l'ordre social ne se maintiennent, eux aussi, qu'à force d'inconséquences et d'applications incomplètes Sans souscrire à la morale de la fable des abeilles, de Mandeville, et tout en ayant une autre opinion sur l'avantage du vice et du crime, on n'en est pas moins en droit d'affirmer qu'une Église qui ne serait composée que de bons chrétiens et un État qui ne renfermerait que des citoyens modèles ne sont pas seulement inconcevables, mais que leur existence, à supposer qu'elle soit possible, ne peut être qu'éphémère. Un État fondé sur les principes de la morale chrétienne ne saurait se maintenir aussi solidement que l'Empire Romain pendant les siècles de sa plus profonde corruption morale. Je n'attribue donc à ce reproche qu'une importance minime. Mais la stérilité théorique des idées de Stirner me semble plus grave que leur stérilité pratique. Il n'est pas un artiste ou un philosophe, un savant ou un politique qui ait trouvé dans

ses idées un élément susceptible de favoriser son travail intellectuel. Alors que les Schleiermacher et les Feuerbach, sans parler des Herder et des Humboldt, ont vu leur semence lever en une riche moisson d'idées dans des milliers de cerveaux, les propositions de Stirner peuvent bien être citées, mais ne comportent aucune conséquence durable et de haute portée. Et cela tient à leur caractère sophistique. « La caractéristique de ce qui est vraiment vivant, c'est qu'en se développant il produit toujours du nouveau », dit quelque part Léopold von Ranke. Or, le livre de Stirner n'est pas véritablement vivant : il n'est que l'agrandissement et la multiplication mécaniques d'une seule et même idée. C'est ce qui rend Stirner si inférieur à Feuerbach qui, lui aussi, n'a mis sa vie qu'au service d'une seule idée, mais a su donner à celle-ci, en la mettant sans cesse en contact avec les choses réelles, des formes vivantes. La pyramide hautaine, mais creuse, de Stirner s'écroule devant le fait le plus certain et le plus concret, devant celui de la variété même des « uniques ». Il n'est nullement vrai que chaque individu exige pour ses forces et ses désirs un espace illimité. On compte par millions ceux qui considèrent comme une partie inappréciable de leur propriété la sympathie avec d'autres, la possession en commun de biens même abstraits. Si l'individu concret Caspar Schmidt ne veut rien savoir de « vérité » et de « beauté », de « vertu » et de « tradition », de « communauté » et d' « humanité », l'individu concret Richard Wagner a également le droit, d'après les propres déductions de Stirner, de se dresser contre lui et d'exiger le maintien de ces notions, parce qu'elles forment une partie de son moi spirituel à lui, Wagner. A supposer que Wagner obéisse à des mobiles égoïstes, parce qu'il espère réaliser plus sûrement ses fins personnelles à l'aide de ces organisations, on ne pourrait encore rien lui objecter au point de vue de Stirner lui-même. Mais nous n'avons même pas besoin de cette éventualité. On peut, par exemple, en se plaçant au point de vue de l'anarchisme théorique, s'en rapprocher de très près, tout en répudiant sa conception d'ensemble pour des raisons personnelles et morales. Celui qui pense que la notion de l'État et son organisation concrète peuvent atteindre une force telle que le mal l'emportera sur le bien et, à plus forte raison, celui qui est persuadé que le cas s'est déjà réellement produit ici ou là, — celui-là pourra, avec Stirner, exiger des associations libres, sans admettre que ces associations

soient des « associations d'égoïstes ». Une pareille association, voire chacun de ses membres, désirera précisément ce qui a fait la grandeur de l'État, à savoir la soumission de l'individu. Que ce soit par nature ou à la suite d'une éducation séculaire, mais le fait est que la grande majorité des hommes ne saurait se contenter d'un emploi exclusivement égoïste de leurs forces. Mais Stirner n'entend même pas l'égoïsme au sens élevé du mot, comme le firent Gœthe dans sa vieillesse et Nietzsche : il ne voit en lui pas autre chose que la somme des caprices personnels. Il repousse jusqu'à l'idéal de la personnalité accomplie ; il fractionne l'individu lui-même, en le divisant en ses parties constitutives, et érige toute idée momentanée, tout état d'âme passager, tout désir morbide à la dignité d'un souverain principe. Seul l' « homme réflexe » pourrait tirer un avantage de cette théorie : les personnes sans individualité, les caractères sans moelle épinière, ceux dont la vie n'est qu'un réflexe perpétuel provoqué par des influences extérieures, les dilettanti de la conduite — tels seraient les seuls modèles autorisés. — Toute tentative d'auto-éducation, tout effort de s'affranchir d'influences étrangères, toute persévérance dans la conduite, sont autant de péchés contre l'esprit de ce dogme anti-dogmatique. C'est pourquoi, tant que nous sommes encore à l'état concret, en chair et en os, nous devons, nous autres individus, lutter de toutes nos forces contre cette théorie et protester contre sa glorification de l'instabilité hystérique de la vie psychique.

Aussi Stirner a-t-il trouvé des admirateurs, mais pas de disciples ni de successeurs. Eugen Dühring lui-même, le philosophe qui s'est rapproché le plus de sa doctrine « anticratique », hostile à toute domination et à toute puissance, a mis pas mal d'eau dans le vin de ses théories radicalement individualistes. Dühring qui, comme savant et comme penseur, est infiniment supérieur à l'auteur de l' « Unique » et ne lui cède en rien comme écrivain, avait toujours défendu avec énergie des idéaux déterminés, celui en particulier d'une vérité réelle, appuyée sur la recherche exacte. C'est elle qui forme le centre de son originale esthétique et de sa moins originale, mais en revanche beaucoup plus saine, morale. La reconnaissance sans réserves de la vérité, c'est-à-dire du fait réel, forme la base de son système. Il se rattache par là dignement à ce grand mouvement qui veut mettre la connaissance vivante à la place de la pâle abstraction, et a inscrit sur sa ban-

nière cette exigence de Gœthe que « tout devienne connaissance concrète, que rien ne reste à l'état de tradition ou de nom ». Cette tendance à la révision rigoureuse de ce qui est « généralement reconnu » est chez lui particulièrement forte et s'est manifestée avec la même énergie à l'égard de l'État moderne et du Christianisme, à l'égard du culte des Grecs et de plus d'un nom illustre. Nature éminemment prosaïque, il a formulé des jugements incroyablement injustes sur Gœthe et d'autres grands poètes, parce que toute fiction, tout masque poétique n'étaient que mensonges aux yeux de ce chevalier excentrique de la vérité à tout prix. Sa « poésie de la réalité » ne doit contenir qu'une reproduction claire des faits et se rapprocher plus des mathématiques que de la mythologie qu'il s'est montré absolument incapable de comprendre. Un esprit de ce genre, nourri en outre de sciences naturelles, ne pouvait naturellement pas être hostile à l'émancipation morale, sociale et politique de l'individu. Mais il devait non moins naturellement, et en s'appuyant précisément sur son expérience scientifique, reconnaître des différences de rang que Stirner avait méconnues. L'idée ne lui vient pas d'accorder les mêmes droits à tous les dons de l'homme ou de la nation ; il a, au contraire, contesté avec beaucoup de force aux Juifs et aux Grecs toute justification de leur originalité, allant même jusqu'à leur refuser le droit à l'existence. Un pareil jugement moral suppose naturellement des critères fixes, s'imposant à l'adhésion générale, et c'est seulement en deça des limites posées par ces critères fixes que Dühring accorde à l'individu la liberté des mouvements. La limitation de l'individu ne doit toutefois pas dépasser ce degré, et personne n'a le droit de s'introduire dans la vie individuelle, au nom de fins générales ; l'éducation elle-même ne doit pas diminuer les droits de l'enfant, pour son plus grand bien futur.

Nous voilà bien loin de l'exigence fondamentale de Stirner ! Il se trouve considérablement dépassé par ceux qui, adhérant à la tendance réaliste, reconnaissent la valeur du fait : après avoir découvert l'individu, il restait encore, pour ainsi dire, à découvrir l'individu parmi les individus ; à l'identification abstraite de tous les uniques devait succéder une distinction et une différenciation des jugements portés sur les individus. Prenons par exemple trois individualistes aussi marqués que Renan en France, Friedrich Nietzsche en Allemagne, Oscar Wilde en Angleterre je les mets

sur le même plan, parce qu'ils représentent tous les trois des types caractéristiques ; il va sans dire que je n'entends pas comparer Renan à Nietzsche, ni même Wilde à Renan). Tous les trois sont d'accord en ce qu'ils réclament pour la « personnalité » l'espace libre, le développement complet de ses tendances (« Ausleben » : telle est l'expression favorite de Paul Heyse qui, dans ses nouvelles, défend une conception analogue), une morale personnelle ; mais ils sont aussi unanimes à ne pas accorder ce droit à n'importe qui. La distinction entre les appelés et les élus, sur laquelle les romantiques avaient insisté avec tant de force, a de nouveau pris la place du nivellement radical de Stirner et subsistera, parce qu'elle est conforme à un fait incontestable et aussi parce qu'elle flatte la vanité individuelle des élus vrais ou se croyant tels.

VI

Le développement ultérieur des théories individualistes allemandes et générales. Le point de vue de Feuerbach reste longtemps confiné en Allemagne (Quinet. — Bourget). Réaction internationale. Renan (*Le génie cherche un soutien dans l'opinion générale. Flaubert, Taine*). Ibsen (*Auto-critique; comparaison entre le génie et la* communis opinio. *Björnson. — Tolstoï*). *La génération de Renan et d'Ibsen et la nouvelle génération.* Nietzsche (*Lutte du génie contre sa propre puissance. Sa doctrine morale*).

Conclusions : *Développement de la doctrine qui reconnaît la nécessité de plusieurs morales. Tendances du mouvement moral de notre temps.*

Stirner n'est donc resté qu'un simple épisode, un moment radical dans le développement du nouveau mouvement moral, à peu près comme les anabaptistes de Münster forment un épisode radical dans l'histoire des réformes religieuses et sociales. Le « Feuerbachianisme » lui-même, qui pourtant n'allait pas aussi loin, est resté dans une certaine mesure un simple épisode, ou tout au moins une manifestation localement limitée dans l'ensemble du mouvement international. En Allemagne, il a eu une belle et solide floraison ; mais il ne s'est aventuré hors de son pays qu'à pas lents

et timides, tellement lents et timides que le faible écho qui en était parvenu en France s'y heurta à des tendances tout à fait différentes. Edgar Quinet dit dans son « Esprit nouveau » (1875) : « Vous me dites qu'il y a deux mille ans, il y eut dans le monde une époque de sérénité, que vous appelez le temps des Grecs. Sur cela, je demande pourquoi ce don de sérénité ne reparaîtrait pas sur la terre. Les Grecs, sans doute, la devaient à des dieux indulgents qu'ils avaient faits eux-mêmes. Et qui vous empêche de vous en faire de semblables et de meilleurs ? » Nous retrouvons ici la théorie de Feuerbach sur la création des dieux dans son expression la plus naïve, comme si l'histoire universelle pouvait nous fournir un seul exemple d'un Olympe créé consciemment et volontairement ! Et pourtant Strauss (1835) en Allemagne et Renan (1863) en France avaient depuis longtemps formulé une conception analogue dans laquelle ils insistaient sur la formation progressive des divinités et des religions ! Et on est tout à fait étonné d'entendre M. Bourget (dans « Disciple », 1889) dénoncer, par la bouche du professeur Sixt, la « psychologie des dieux » comme une nouveauté inouïe, alors que Feuerbach avait créé et développé cette psychologie un demi-siècle auparavant ! Et cependant la France était déjà, à cette époque, un des principaux centres d'études religieuses exactes et s'était depuis longtemps détournée des théories étroitement matérialistes et anthropologiques. Il est vrai que cette faible et tardive répercussion de doctrines allemandes (Quinet et M. Bourget ont, comme Bastiat, subi trop d'influences étrangères pour être considérés comme représentant le pur esprit français) a eu à son tour un écho dans le pays d'origine de ces doctrines ; M. Bourget a trouvé en Allemagne des disciples particulièrement nombreux dont le *jurare in verba magistri* ne le cédait en rien à celui de son Robert Greslou ! On pourrait se demander, en présence de pareilles expériences, si la fameuse « spirale du développement » ne s'explique pas par des causes géographiques. Une doctrine, une coutume, une institution naît dans un pays, s'y maintient pendant quelque temps, émigre chez les voisins et revient dans sa patrie pourvue de germes nouveaux. C'est ainsi que des mots familiers sont revenus sous le toit paternel sous des aspects d'étrangers : le mot allemand « Beiwacht » a été repris dans la langue allemande sous sa forme française de « bivouac ».

La manifestation radicale de l'esprit nouveau n'a donc pas trouvé

sur le sol étranger un terrain bien favorable. Feuerbach n'était jamais devenu, comme Lamennais, un *praeceptor mundi*, bien qu'il fût, dans une mesure peut-être plus grande que lui, *praeceptor saeculi*. Mais l'esprit que représentent ces deux noms et, à côté d'eux, le nom moins illustre de Sören Kierkegaard, avait régné sur toute l'époque et sur tout l'univers civilisé. Aussi son extinction, sa transformation, qui nous conduit jusqu'au seuil de l'époque actuelle, a-t-elle eu également un caractère international. Tout mouvement réformateur est comme un phénix : il vieillit et meurt, lorsqu'il ne peut se rajeunir dans la flamme d'une réaction puissante. Le mouvement moral de 1830 a trouvé cette flamme, et c'est pourquoi on a pu enregistrer son rajeunissement et sa résurrection.

La réaction contre cet esprit d'exaltation de l'individu se résume dans trois grands noms : Renan, Nietzsche, Ibsen. Ces trois individualistes de génie représentent les trois phases différentes de la lutte contre l'individualisme absolu. Il n'était jamais venu à l'esprit des romantiques et de leurs successeurs de douter de la puissance du génie. Personne n'avait songé à soumettre la notion du génie à la même révision minutieuse à laquelle les romantiques avaient soumis toutes les abstractions jusqu'alors universellement reconnues. C'est ce que firent Renan, Nietzsche et Ibsen. Ils ont éprouvé dans leur propre âme ce dernier doute ayant pour objet le génie, et leurs œuvres nous en sont un témoignage.

Aucun d'eux ne met en doute l'existence de dons intellectuels éminents ni leur puissance : ils connaissent trop bien et par une expérience trop profonde leur propre moi. Mais la solitude du génie dont s'énivraient les romantiques, les inquiète. Ils voudraient tous les trois supprimer l'opposition entre l'homme et le monde.

C'est pourquoi Renan se plonge avec passion dans toutes les formes de croyances, dans toutes les conceptions possibles du monde. Il les éprouve toutes et les justifie toutes. On sent chez lui une aspiration secrète : il voudrait être dompté, comme les femmes fortes de la poésie individualiste, comme la Brunehilde, de Hebbel, comme Frau Marie Grubbe, de Jacobsen. Il aspire à être délivré de son esprit inquiet et à trouver le repos dans quelque conception d'ensemble adoptée par toute son époque. Mais ce qui avait réuss à des esprits moindres, a été refusé à sa grandeur. Brentano a pu

enterrer son esprit au pied du lit d'une nonne visionnaire ; mais Renan est toujours resté maître et, comme Boudha qui sortait invariable de chacun de ses avatars, son esprit reste toujours le même.

C'est ainsi que Renan a vécu toute l'histoire intellectuelle, qu'il a partout et tour à tour reconnu et nié le droit des multitudes, tour à tour approuvé et combattu toutes les idées ; ce grand aristocrate fait taire son orgueil devant chaque croyance populaire, et le grand historien fait taire sa science devant la moindre prophétie n'ayant rien d'historique. A côté de lui se trouvent ses amis : Flaubert, plus âgé que lui, et Taine, plus jeune. Flaubert, le railleur le plus amer, aspire, lui aussi, à se sentir en communion avec les autres, avec la majorité. On n'est pas impunément fils d'une époque démocratique, d'une époque où un Mazzini prétend que la « tradition populaire » est un moyen de connaissance philosophique, et un moyen ayant la valeur de l'évidence personnelle. Et Taine passe alors entièrement au parti du nombre. L'auteur de la *Tentation de Saint-Antoine* avait cherché en vain à comprendre le plus insensé des fantômes religieux ; Taine trouve que tout phénomène, même le plus original, s'explique par l'ambiance, et il fait du « milieu », qui est la somme des petites influences, l'écho des majorités, la source du génie le plus hardi.

Tout a l'opposé de la nature de Renan est celle d'Ibsen : inégale, rude, dépourvue de sens historique. Lui aussi est très éloigné du culte du génie romantique, et cela malgré son mépris pour l'homme moyen. Mais tandis que Renan cherche à remédier à la solitude du spectateur critique du monde par la communion sentimentale, Ibsen cherche à la vaincre par la réflexion et la dialectique. Chacun de ses drames est une lutte entre l'individu et une de ces abstractions qui sont pour la foule un succédané commode d'esprit personnel. Mais ce serait le méconnaître que de croire qu'il donne toujours raison à l'individu. Chaque drame est en même temps une sorte d'auto-analyse. Les « Soutiens de la Société » (1877) représentent la lutte de la vérité contre le « spectre » de la respectabilité ; mais dans le « Canard sauvage » et dans « l'Ennemi du Peuple », les apôtres absolus de la vérité apparaissent sous un jour douteux. « Nora » (1879) sacrifie le mariage à des exigences idéales, mais la « Dame de la mer » doute du droit d'exigences aussi rigoureuses. Les héros solitaires de « Rosmersholm » (1880) et de « Hedda

Gabler » (1891) ne sont pas présentés sous un jour plus favorable que leurs partenaires plus pacifiques et insignifiants. Et, enfin, dans le « Maître-maçon Solners » (1893) le génie est représenté sous les traits d'un architecte qui bâtit de hautes églises, mais ne peut monter sur leur tour, parce que la hauteur lui donne du vertige... Et comme ce fut le cas de Renan, nous trouvons deux autres poètes à côté du maître scandinave. Dans un admirable drame « Au dela des forces humaines », Björnson traite directement des limites de la puissance du génie. Tolstoï n'avait pas cessé d'annoncer (sous la forme peut-être la plus magnifique, dans la petite nouvelle « Trois vieillards », sous la forme la plus large dans « Guerre et Paix ») que le vrai génie et la simplicité populaire ne sont au fond qu'une seule et même chose, que le génie solitaire n'est qu'un sot, s'appelât-il Napoléon.

Tous ces hommes appartiennent à la génération qui se propose de concilier l'individu avec la collectivité, le génie avec le peuple, l'originalité avec la tradition. Nous avons vu monter la génération (Feuerbach 1804—Darwin 1809) qui cherchait à soumettre la variété empirique à quelques vastes points de vue. A cette génération succède un groupe plus serré de grands ouvriers qui croient, comme le croyait autrefois Gœthe, que la conciliation est faite, parce qu'ils donnent au détail une valeur symbolique. Pour Bismarck (né en 1815) chaque question politique renferme toute la politique de l'Empire. Menzel (né en 1815) et Mommsen (né en 1817) accordent à chaque problème scientifique ou artistique une portée générale. Ces trois hommes possèdent le don extrêmement rare que Gœthe appelait « style ». Mais le particulier et le général ne tardent pas à se séparer de nouveau, et à ces trois natures, d'un extérieur si anguleux, d'un intérieur si harmonieux, ne succède plus qu'un seul esprit de la même trempe : celui de Helmholtz (1821). A partir de ce moment la rupture est complète. Flaubert (né en 1821) et Goncourt (né en 1821) dispersent leurs forces à courir après le détail ; Buckle (né en 1822) et Taine (né en 1828) cherchent en vain à lier la masse des détails par quelques « lois » peu significatives ; Renan (né en 1823), Tolstoï, Ibsen (tous deux nés en 1828) cherchent à fonder en une synthèse toute la variété des conceptions. Ce qui les caractérise tous, c'est que le génie de chacun menace de succomber sous l'accumulation de faits, d'opinions, de points de vue, que la multiplicité des phénomènes les tourmente, les poursuit, les blesse

et qu'ils n'osent plus défendre leur propre point de vue avec l'insouciante naïveté de leurs grands prédécesseurs. Ici Flaubert, là Ibsen et Tolstoï se trouvent à la limite, leurs manières de voir sont plus unies, plus fermées que tant d'autres, ils ont plus de style au sens élevé du mot que beaucoup de leurs contemporains ; mais qu'ils sont loin de la magnifique unité d'un Jakob Grimm, d'un Moltke, d'un Feuerbach, d'un Bismarck ! Le génie commence à perdre confiance en soi et à douter de l'infériorité absolue des non-génies. Il ne restait plus qu'un seul moyen de salut : faire de ce doute même la marque du génie. Et c'est avec Friedrich Nietzsche que cette nécessité se réalise.

On ne voit guère en Nietzsche que le représentant de la théorie des deux morales : la morale des maîtres et la morale des esclaves. Il est vrai qu'il a formulé cette morale de la façon la plus ingénieuse et la plus complète ; mais cela ne suffirait pas à justifier la valeur qu'il possède réellement. Ce qui traverse comme un fil rouge tous ses ouvrages, il le partage, nous l'avons vu, avec beaucoup d'autres. Son dogme de la double morale peut être ramené à cette séparation entre la morale du génie et la morale du philistin, qui était en honneur chez les romantiques, et à l'exigence, formulée par Feuerbach et ses partisans, que la personnalité originale puisse développer ses facultés en toute liberté. Mais ce qui est propre à Nietzsche, ce qui est infiniment riche et constitue un phénomène unique dans son genre, c'est ce qui se rattache à ce fil rouge qui traverse ses ouvrages. Il possède une nature héraclitienne ; tout est chez lui en flux éternel, les idées et les opinions sont chez lui à l'état de devenir, jamais à l'état d'être. C'est pourquoi il ne bâtit pas de systèmes, mais formule des aphorismes parfaits. Wilhelm Scherer, un des deux grands historiens de la littérature (G. Brandès fut l'autre) qui aient commencé à comprendre et à apprécier l' « époque des épigones », a caractérisé dans les termes suivants la « nouvelle génération » née autour de 1840 : « La nouvelle génération ne bâtit pas de systèmes. » Et, en effet, on ne saurait mieux caractériser Nietzsche (né en 1844). Mais Scherer cite encore un trait caractéristique. Julian Schmidt, un historien de la littérature intelligent, mais doctrinaire et superficiel, ayant dit que le pessimisme était la tendance fondamentale de cette génération, Scherer répondit que si elle a subi la profonde influence de Schopenhauer, elle a su s'en affranchir. Ceci encore s'applique à la nature

la plus intime de Nietzsche. Les penseurs français de cette même génération en sont restés à Schopenhauer, qui a été introduit en France à la faveur de l' « invasion de l'esprit allemand », de la sympathie que Taine, Renan et Michelet avait toujours manifestée pour la science et pour l'art allemands. Les Bourget et les Huysmans, les Barrès et les Maupassant sont pessimistes jusqu'à la moelle des os. Il n'en est pas de même de Nietzsche. Il secoua l'influence la plus profonde qu'il ait éprouvée dans sa vie, parce que sa vie, sa pensée (et, pour lui, vivre et penser, c'était la même chose) étaient un continuel affranchissement. L'horreur du génie devant sa propre force, horreur que Renan, Flaubert, Ibsen, Björnson avaient éprouvée à un si haut degré, atteint chez lui des proportions auxquelles son propre génie est impuissant à résister. Il veut être tout à fait indépendant, indépendant de tout, même de son génie. Chaque jour et à toute heure il veut soumettre à l'épreuve ses propres idéaux, en les frappant à coups de marteau. Il connaît les dangers des idées originales et ne voit la possibilité d'une vraie connaissance que dans l'émancipation de ses propres idées.

Gœthe et Lessing voyaient le bonheur de l'homme dans le combat incessant pour la vérité, pour la liberté ; le but de la vie était pour eux, non dans la possession, mais dans l'acquisition. Jamais un esprit ne s'est conformé à cette doctrine plus rigoureusement que Nietzsche. Une idée n'est pas plus tôt exprimée que déjà elle se trouble ; elle se recouvre de petites non-vérités, elle se souille de la poussière du monde. Et l'auteur se précipite de nouveau sur elle pour la purifier, et la voilà qui se transforme entre ses mains. Comme Renan, qui avait parcouru toute la spirale de l'histoire des religions, Nietzsche ressent dans sa chair et dans son esprit toutes les vicissitudes de l'histoire de la philosophie. Il est à la fois pessimiste et optimiste, sceptique et dogmatique, rigoriste et libertin, et tout cela non par éclectisme ou par mouvement réflexe, mais parce que chacune de ces attitudes représente une phase de son développement autonome (alors même que certaines influences extérieures, comme celle du psychologue empiriste Rée, favorisent et hâtent ce développement). Par un besoin psychique de propreté, poussé jusqu'à la morbidité, il ne supporte que des idées toujours pures, blanches, neuves. La tradition ? Il ne la supporte pas plus en lui qu'hors de lui : il exige tous les jours de nouvelles « contemplations ». C'est ainsi qu'il court avec une hâte essoufflée d'une phase

de développement à l'autre, ses idées d'hier lui apparaissant aujourd'hui comme un simple objet d'analyse critique et n'existant plus pour lui demain. Il se consume dans le besoin de s'enivrer avec des jouissances intellectuelles sans cesse renouvelées, comme E. Th. A. Hoffmann s'est consumé dans la course après les jouissances de l' « intuition » esthétique. Ses œuvres sont là comme un monument gigantesque, infiniment riche ; elles représentent une véritable bibliothèque d'efforts humains en vue de la conquête de la connaissance, et c'est l'esprit de Nietzsche, se transformant sans cesse, cherchant sans répit, qui en forme l'unité.

On comprend sans peine qu'un pareil esprit a dû s'exercer sur le domaine esthétique dans une mesure infiniment plus grande que la plupart de ses prédécesseurs. La véracité constitue le fond de sa nature, et c'est la crainte de toute non-vérité, de toute répétition, quelque insignifiante qu'elle soit, qui le pousse à agir et à chercher toujours, sans cesse. Une idée n'est tout à fait vraie qu'à l'instant même où elle naît, car l'occasion à laquelle elle doit sa naissance est un facteur qui, faisant partie de sa nature, la conditionne et la limite. C'est pourquoi Herder avait insisté sur l'importance de l' « occasion » et déclaré que toute poésie, tout sermon, toute législation qui ne découlent pas d'une occasion déterminée, ne sont pas vraies ; c'est pourquoi Kierkegaard était revenu, lui aussi, à plusieurs reprises et dans le même sens, sur cette question du prétexte, de l'occasion. Mais c'est Nietzsche qui en tire les conséquences les plus extrêmes. Dès que le prétexte, l'occasion ont disparu, leur produit lui semble également passé. Comme chez les romantiques, comme chez Flaubert, la sensibilité esthétique et l'affinement moral, l'une et l'autre poussés à l'état de surexcitation nerveuse, vont chez lui de pair. Et c'est pourquoi la doctrine de la double morale prend sous sa plume un aspect si particulier. Il met certes, lui aussi, la morale des élus au-dessus de celle des « esclaves ». Mais tout en séparant, comme personne ne l'avait fait avant lui, ces deux groupes, au point de faire croire qu'il s'agit de deux classes humaines différentes, il ne peut pourtant pas s'empêcher d'accorder à la multitude un certain droit d'avoir sa morale à elle. Il veut seulement que cette morale soit parfaite dans son genre, car rien ne le blesse autant que les formes hybrides, obscures ou hypocrites. Et cette exigence constitue un pas nouveau d'une importance énorme.

Si nous voulons tenir sérieusement compte de la réalité, même en ce qui concerne les choses de la morale, nous sommes obligés de reconnaître qu'on ne peut pas plus imposer à tous les hommes une seule et même morale qu'on ne peut exiger qu'ils possèdent tous le même degré de force. Tel soulèvera sans effort le fardeau pesant du sacrifice, tandis que tel autre y succombera. On se trompe si on croit y remédier en prêchant, en désespoir de cause, une morale trop lourde pour tous, sans distinction. Ici encore il faut penser aux cas particuliers, ce qui ne veut pas dire que nous devions aboutir à l'arbitraire de Stirner. L'étude psychologique approfondie révèle l'existence de plusieurs catégories de caractères à chacune desquelles convient, selon sa composition, une dose déterminée de la morale générale. Entre le génie moral, seul autorisé à poser librement sa propre morale, et la personne sans individualité à laquelle il faut inculquer une conception morale, il existe de nombreux types de transition. C'est à ceux-ci qu'on doit songer. Et si je ne me trompe, le mouvement moral de nos jours tend précisément à fonder sur cette étude des caractères une morale saine, née des conceptions du temps présent, n'ayant rien d'arbitraire et d'artificiel. Il ne cherche pas plus, selon la manière trop commode de nos « Congrès de la libre-pensée », à nous asservir à un catéchisme immuable, qu'il ne prétend imiter les casuistes catholiques, en reconnaissant un droit spécial à chaque cas particulier. Il s'applique à délimiter le général et le personnel, à définir le droit de la collectivité (la collectivité existe, donc elle a des droits) et celui de l'individu, la morale et l'individualité.

Et c'est pour ce travail qu'il peut être considéré comme le digne couronnement d'un siècle si plein d'inquiètudes morales, si riche en efforts de satisfaire les besoins moraux de l'homme civilisé.

VII

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

Comparaison entre le mouvement moral de 1833-1845 et celui de nos jours. — Analogies. — Différences : l'État et l'Église sont jugés avec plus de modération ; nouvelle conception du rôle du génie.

CONCLUSIONS PERSONNELLES : *Nécessité d'une certaine latitude dans l'exposé de faits aussi complexes que ceux se rapportant à l'histoire des idées morales. — Choix des personnalités et des exemples. — Prière à l'adresse du lecteur.*

Nous voilà au terme de notre exposé. Nous avons cherché à montrer les mille transformations et répétitions qui caractérisent le développement des idées morales de nos jours. Nous avons vu que le grand mouvement moral de 1830, l'époque de Lamennais, Kierkegaard, Feuerbach présente avec ce qui se passe de nos jours plus d'un trait commun : nous retrouvons chez les hommes de 1830 et chez ceux de 1890, le même amour ardent des hommes, la même honnêteté courageuse, la même méthode réaliste, la même tendance à soumettre à l'épreuve toutes les « vérités » et abstractions traditionnelles, le même intérêt pour l'individu. Si, à côté des hommes de 1830, on rencontre un doctrinaire radical comme Stirner, il est bon de rappeler que les anarchistes extrêmes ne sont pas rares de nos jours non plus ; je ne parle, bien entendu, que des anarchistes théoriciens, car ceux qui pratiquent « l'anarchisme de l'action directe », n'ont rien à voir avec la morale. Caserio est le petit-fils du pieux Ravaillac, non le fils de Stirner ou d'Ibsen. Le mouvement moral de nos jours ne nourrit pas à l'égard de l'État la même hostilité que celle qui animait le mouvement de 1830, et il est même plus tolérant pour l'Église que ne le fut cette dernière époque : qu'on compare seulement M. von Egidy à Lamennais, à Feuerbach, à Kierkegaard ! Et cette comparaison nous rappellera encore un autre point qui a son importance : il est incontestable que le mouvement réformateur de 1830 a été plus riche en hommes de génie que ne l'est le mouvement de nos jours. Mais on trouvera facile-

ment l'explication de cette différence, si l'on songe à la nouvelle place que notre époque assigne au génie. Le pouvoir spirituel subit aujourd'hui les mêmes limitations que le pouvoir temporel : certes, les esprits supérieurs ont toujours des partisans nombreux et dévoués, mais ceux-ci exigent leur part dans l'élaboration de sa doctrine. Bismarck lui-même n'a pas trouvé de partisans aussi aveugles que ceux de Metternich. N'est-il pas caractéristique que dans cette Église catholique, fondée tout entière sur la tradition, le Pape ait cru devoir se faire confirmer explicitement le don de l'infaillibilité qui lui était reconnu implicitement depuis des siècles? Le génie lui-même commence à redouter son infaillibilité. Les romantiques avaient une confiance absolue dans l'inspiration géniale : Renan, Ibsen, Nietzsche soumettent leurs propres inspirations à une critique aussi pénétrante que celle des autres. L'individu se dissocie en plusieurs personnalités, une qui produit et l'autre qui critique, chacune d'elles réclamant ses droits. Les temps ne sont plus où un génie comme Luther, comme Frédéric pouvait dominer toute une époque. Le nouveau mouvement, plus démocratique, embrasse des couches plus vastes, demande bien des enseignements aux grands, mais n'entend pas s'y conformer les yeux fermés. Est-ce un bien ? Mais à quoi bon le demander ? N'est-ce pas déjà un bien que des cercles de plus en plus vastes apportent leur contribution à la solution de problèmes moraux? Personne n'osera plus accuser le « philistin » d'aujourd'hui de froideur et de manque de cœur ; de nos jours ce reproche pourrait plutôt être adressé aux grands : qu'on pense à Hebbel et à R. Wagner, à Menzel et à Edmond de Goncourt. Des personnalités complètes comme Gœthe, Humboldt, Jakob Grimm, Darwin, Bismarck, Helmholtz, Tolstoï, Nietzsche, chacun dans son genre, ne se rencontrent pas souvent ; rien d'étonnant si nous cherchons en vain leurs semblables au centre du mouvement moderne. Mais nombreuses sont les raisons de croire que la race des grands hommes n'est pas éteinte et que pas plus que nos prédécesseurs nous ne manquerons de guides et de créateurs d'idées.

Nous nous sommes efforcé de rendre justice, dans cette revue, aux tendances les plus variées et nous espérons que notre essai trouvera des juges indulgents. Si le lecteur trouve qu'il renferme trop de détails, nous dirons pour notre excuse qu'il est impossible d'exposer toutes les ramifications et tous les enchevêtrements de

ces mouvements sans parfois s'écarter à droite et à gauche du sujet principal. On commet souvent une erreur qui consiste à vouloir ranger le long d'une ligne unique et étroite plusieurs séries concomitantes de faits ; nous avons cherché intentionnellement à éviter une construction artificielle de ce genre et à reproduire autant que possible la variété de l'évolution réelle. En ce qui nous concerne, nous croyons plutôt avoir été souvent trop bref, car plus d'une fois nous avons été obligé de ne mentionner qu'en passant ce qui méritait un exposé détaillé. Ce que nous avons pu seulement esquisser ici, représente la matière de plus d'un livre et peut-être me sera-t-il donné un jour d'en écrire tel ou tel autre. Mais les proportions du sujet que j'avais à traiter m'imposaient un choix entre les personnalités et les exemples, et c'est à l'occasion de ce choix que j'ai besoin de toutes les excuses. C'est qu'il n'a pas toujours été fait au hasard. J'ai accordé à la littérature populaire et de propagande, ainsi qu'à la littérature d'imagination, plus de place qu'aux ouvrages purement scientifiques ; et cela non sans intention, parce que les tendances cachées et fondamentales apparaissent dans ceux-ci avec moins de netteté que dans les livres qui s'adressent à de vastes cercles de lecteurs. La contrainte de la méthode étouffe facilement les traits spécifiques ; les moralistes de notre temps, les Steinthal, les Wundt, les Paulsen se sont choisi un observatoire du haut duquel chaque époque particulière ne leur apparaît que dans ses contours les plus généraux. — On ne me blâmera pas non plus, je l'espère, d'avoir souvent cité des noms qui ne sont pas des plus illustres. Je suis loin de voir dans Whistler, Oscar Wilde, Bleibtreu, de grands hommes, ou même de grands penseurs, mais je les considère comme des types dans lesquels certaines tendances se manifestent avec une netteté particulière. Lorsque le pathologiste cite un « cas intéressant », nous ne nous attendons pas à nous trouver en présence d'un corps particulièrement beau ou d'une santé exemplaire ; nous ne considérons que l'organe malade et faisons abstraction du reste du corps. Mais je me rends parfaitement compte des limites que mes connaissances insuffisantes opposent à mes efforts de choisir les cas les plus marquants. Et c'est sur ce point que j'ai surtout besoin de l'indulgence du lecteur. La littérature allemande m'est plus familière que la française, celle-ci plus que l'anglaise ; il en est résulté que j'ai accordé une place prépondérante aux auteurs allemands et un rang tout à fait secondaire

aux auteurs anglais. Mes lecteurs assigneront eux-mêmes à Emerson, à Carlyle, à Browning, à Ruskin la place qui leur convient dans la suite de mon exposé et voudront bien combler toutes les autres lacunes de détail et d'ensemble qu'ils pourront constater. Je les prie seulement de ne pas trop me tenir rigueur des unes et des autres !

INDEX CHRONOLOGIQUES

AUTEURS

Rousseau, né en 1712.
Lessing, — 1729.
Lichtenberg, — 1742.
Herder, — 1744.
Gœthe, — 1749.
Schiller, — 1759.
W. v. Humboldt, — 1767.
Schleiermacher, — 1768.
A. v. Humboldt, — 1769.
Niebuhr, — 1776.
Gauss, — 1777.
Savigny, — 1779.
Lamennais, — 1782.
J. Grimm, — 1785.
Schopenhauer, — 1788.
Bopp, — 1791.
Lachmann, — 1793.
Carlyle, — 1795.
Ranke, — 1795.
Döllinger, — 1799.
Moltke, — 1800.
Emerson, — 1800.
Joh. Müller, — 1801.
Feuerbach, — 1801.
Stirner, né en 1806.
Vischer, — 1807.
F.-D. Strauss, — 1808.
Darwin, — 1809.
Kierkegaard, — 1813.
Bismarck, — 1815.
Menzel, — 1815.
Mommsen, — 1817.
Lotze, — 1817.
Ruskin, — 1819.
Virchow, — 1821.
Helmholtz, — 1821.
Flaubert, — 1821.
Edm. de Goncourt, — 1822.
Buckle, — 1822.
Renan, — 1823.
Taine, — 1828.
Ibsen, — 1828.
Tolstoï, — 1828.
Björnson, — 1832.
Scherer, — 1841.
Brandès, — 1841.
Nietzsche, — 1844.

OUVRAGES

HUMBOLDT, *Ideen über die Grenzen der Wirksamkeit des Staates* (1792).
SCHLEIERMACHER, *Reden über die Religion* (1799).
LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence* (1812).
FEUERBACH, *Gedanken über Gott und Unsterblichkeit* (1830).
LAMENNAIS, *Paroles d'un Croyant* (1833).
STRAUSS, *Leben Jesu* (1835).
CARLYLE, *Sartor Resartus* (écrit en 1831) (1837).
FEUERBACH, *Wesen des Christentums* (1841).
KIERKEGAARD, *Entweder-Oder* (1843).
FEUERBACH, *Wesen der Religion* (1845).
WEITLING, *Evangelium eines armen Sünders* (1845).
STIRNER, *Der Einzige und sein Eigentum* (1845).
FLAUBERT, *Madame Bovary* (1847).
BASTIAT, *L'État* (1848).
IBSEN, *Comédie de l'Amour* (1862).
— *Brand* (1866).
RENAN, *Vie de Jésus* (1863).
FLAUBERT, *L'Éducation sentimentale* (1869).
NIETZSCHE, *Considérations inactuelles* (1874).
FLAUBERT, *La tentation de Saint-Antoine* (1874).
IBSEN, *Les Soutiens de la Société* (1877).
— *Nora* (1879).
FLAUBERT, *Bouvard et Pécuchet* (1880).
NIETZSCHE, *Le gai savoir* (1882).
IBSEN, *Les revenants* (1882).
NIETZSCHE, *Ainsi parla Zarathustra*, I-III (1886).
— *Au delà du bien et du mal* (1886).
— *Ainsi parla Zarathustra*, IV (1891).

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IX

L'ILE-DE-FRANCE

(LES PAYS AUTOUR DE PARIS[1])

§ 2. *Les caractères géographiques de l'Ile-de-France*[2].

Nous avons défini l'Ile-de-France ; nous ne l'avons pas délimitée. Pour fixer les limites qui seront celles de notre étude, en même

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXV, p. 209.

2. L'ouvrage le plus important sur la géologie de l'Ile-de-France est aujourd'hui celui de M. Paul Lemoine, *Géologie du Bassin de Paris*, in-8, Paris, 1911, II+408 pp. C'est malheureusement un répertoire plutôt qu'un ouvrage de synthèse. On y trouvera une abondante bibliographie qui compte près de 800 numéros (pp. 349 à 377). Le livre de M. L. Gallois, *Régions naturelles et Noms de Pays*, qui a déjà été cité, à la bibliographie du § premier, est l'ouvrage essentiel que doit consulter quiconque s'intéresse à la géographie de la région parisienne. Qu'il me soit permis de dire ici tout ce que je dois à M. Gallois, à son livre et à son enseignement. On devra aussi se reporter aux pages que M. Vidal de la Blache a consacrées à l'Ile-de-France dans son *Tableau de la Géographie de la France* (pp. 124 à 149). Le livre de A. de Lapparent, *La géologie en chemin de fer. Description géologique du Bassin Parisien et des régions adjacentes*, in-18, Paris, 1888, bien que vieilli, contient des descriptions qu'on peut encore lire avec profit. Cf. aussi Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, t. 42, 43, 44, 45, 46, 47, in-12, Paris, 1905-1907. Somme toute, l'Ile-de-France, et les différents pays qui la composent n'ont jusqu'ici attiré que peu de géographes. L'historien et le géographe ont souvent occasion de consulter les cartes anciennes des régions sur lesquelles ils travaillent. Ils trouveront dans le livre de M. Gallois une précieuse étude sur *Les Progrès de la cartographie de la région parisienne jusqu'à la carte Cassini* (pp. 244-348 ; gravures). Cf. Léon Vallée, *Bibliothèque nationale. Catalogue des plans de Paris et des cartes de l'Ile-de-France, de la généralité, de l'élection, de l'archevêché, de la vicomté, de l'université, du grenier à sel et de la cour des aides de Paris conservés à la section des cartes et plans*, et les notices suivantes : L. Pannier, *Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque Nationale*, *Bullet.*

temps que pour apprendre à connaître la région qui va nous occuper, entreprenons un voyage d'exploration. Nous rayonnerons tout autour de Paris ; nous nous arrêterons là où un changement profond dans les caractères du pays, ou bien une antique frontière régionale, là où la géographie ou bien l'histoire nous commanderont de nous arrêter ; mais nous nous garderons d'oublier que l'Ile-de-France — c'est un de ses caractères essentiels — ne présente nulle part de limites qui soient des barrières.

Le voyage dont nous formons le projet ne sera pas un voyage monotone. En effet, il n'est pas de contrée en France dont le sol soit plus varié que celui de la région que nous parcourrons. Les mers, les lagunes, et les lacs de l'ère tertiaire, les grands fleuves errants de l'ère quaternaire ont déposé sur ce sol de l'Ile-de-France des terrains d'une infinie diversité. L'érosion, s'exerçant par la suite sur ces terrains, a bien pu les entamer, les enlever par places, en modifier la distribution de façon à empêcher que l'on ne reconnaisse aujourd'hui les contours des anciennes nappes d'eau ; elle n'a eu ni le temps ni la force de les faire disparaître, et de ramener au jour le socle profond ; son travail, ainsi incomplet et comme fragmentaire, n'a fait que mettre en lumière la diversité des terrains. En outre, s'attaquant à des terrains différents qui lui opposaient des résistances différentes, creusant sur certains points plus profondément que sur d'autres, l'érosion a, si je puis dire, modelé le sol de l'Ile-de-France. Dans notre voyage nous n'aurons pas à franchir de montagnes ; nous ne nous élèverons que bien rarement au-dessus de 200 mètres d'altitude ; mais nous monterons et nous descendrons souvent. C'est un relief accidenté que celui de l'Ile-de-France, et ce relief l'Ile-de-France le doit surtout à la diversité des terrains qui la composent [1]. Calcaires qui forment la

soc. hist. Paris, t. II (1875), pp. 118-127 ; baron J. Pichon, *Note sur les anciennes cartes des environs de Paris*, *Ibid.*, pp. 136-137 ; Aug. Longnon, *Catalogue des cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés au Palais des Tuileries à l'occasion du congrès international des sciences géographiques de 1875*, *Ibid.*, pp. 141-157 ; Ch. Constant, *Souvenir du Congrès des sciences géographiques de Paris en 1875. Simple note sur les cartes et plans concernant l'arrondissement de Fontainebleau*, *Bullet. soc. archeolog. Seine-et-Marne*, t. VIII (1875-7), pp. 105-109 ; Edg. Mareuse, *Bibliographie des Cartes et documents cartographiques [du dép. de Seine-et-Oise]. Confér. des soc. sav. de Seine-et-Oise. Prem. réunion* (1902), in-8, Versailles 1903, pp. 105-118.

1. Il va de soi que je n'entends pas méconnaître l'influence qu'ont eue sur la topographie de la région parisienne les phénomènes tectoniques. Cf. Lemoine, *op. cit.*, pp. 32-49.

base des plateaux, et dont les carrières, où ont puisé les maçons des cathédrales, font des taches blanches aux flancs des vallées ; sables et grès qui portent les forêts sèches de Fontainebleau et d'Ermenonville ; argiles des meulières sur lesquelles, autour des mares, ont poussé les bois humides de la Brie ; marnes imperméables qui, arrêtant les eaux au-dessous des masses calcaires, les forcent à sourdre sur les versants, et dont l'apparition à mi-côte est marquée par le long ruban des peupliers ; alluvions sur lesquelles au fond des vallées s'étalent les prairies et les jardins maraîchers ; limons des plateaux, riches en belles moissons : tant de roches et de terres diverses, dans un relief sans uniformité, donnent au visage de l'Ile-de-France cette variété qui surprend et charme les yeux lorsque venant vers Paris du nord ou de l'est, on quitte les plaines monotones des pays de la Somme ou de la Champagne.

Cette variété dans le paysage, ce caractère mouvementé du relief sont particulièrement sensibles dans le pays que l'on rencontre immédiatement au sud de Paris. La mince table calcaire, qui occupait autrefois tout ce pays, a été creusée et découpée par les eaux : de sorte qu'aujourd'hui, de toutes parts, des vallons s'enfoncent, au-dessous du calcaire, dans les sables et les grès : vallons boisés, aux flancs escarpés, « déserts » qui ont attiré au douzième siècle les Cisterciens et plus tard les solitaires du jansénisme. Des plateaux, fragments du vaste plateau que fut autrefois le pays entier, s'étendent entre ces vallons et parfois se prolongent au-dessus d'eux par de hardis promontoires dont plus d'un jadis porta son château-fort. Le calcaire, qui forme le socle de ces plateaux, se décompose au voisinage du sol, donnant, près de la surface, une roche poreuse, empâtée dans l'argile, que l'on désigne sous le nom de « meulière ». Souvent les meulières sont recouvertes de « limon », terre pulvérulente et grasse où nul caillou n'arrête la charrue. Pays de grande culture, ces plateaux limoneux offriraient sans doute un aspect quelque peu monotone et triste sans l'humidité que l'argile imperméable dont s'enveloppent les meulières maintient près du sol ; grâce à elle la verdure ne fait pas défaut, ni les arbres ; parfois, comme en Normandie, des rangées de pommiers accompagnent les routes. Ailleurs, lorsque la meulière est à nu, ou bien que la couche de limon est très mince, le plateau lui-même est gagné par la forêt. Vers l'ouest une des grandes forêts de l'Ile-de-France, l'Iveline, couvrait autrefois plateaux et vallons ; aujour-

d'hui l'Iveline a bien reculé devant les attaques des hommes; pourtant de vastes lambeaux forestiers subsistent encore, et, dans les défrichements eux-mêmes, l'abondance des arbres, au milieu des champs, évoque le souvenir de l'ancienne forêt. Plus loin encore vers l'ouest, entre Seine et Eure, le même pays accidenté, morcelé, divers, se poursuit; il domine de quelques dizaines de mètres les plaines plus fertiles et plus monotones qui sur la rive gauche de l'Eure s'ouvrent vers la Normandie, dont elles dépendent.

De toutes les vallées qui au sud de Paris découpent les plateaux calcaires, aucune n'a plus de charme que l'humide vallée où coule la Juine, mince rivière qui va mêler ses eaux à celles d'un affluent de la Seine, l'Essonne. Sur la rive gauche de la Juine, au milieu des prés, la petite ville d'Étampes élève ses vieux clochers qui, vus de loin, paraissent comme mêlés aux cimes des arbres. Étampes s'est placée sur la route de Paris à Orléans que gardait autrefois, pour les rois de France, juché sur le rebord du plateau, le gros donjon que les Étampois appellent la tour Guinette. Suivons un moment cette route, vers Orléans. Après avoir traversé Étampes, laissant sur la gauche la Juine, dont le cours supérieur s'enfonce vers le sud, elle franchit la vallée d'un affluent de la Juine, la Chalouette, qui coule de l'ouest à l'est; puis elle monte lentement sur le flanc méridional de cette vallée. Lorsqu'on a dépassé le sommet du versant, un pays nouveau s'offre aux yeux ; à perte de vue des champs de blé et de betteraves s'étalent sur un sol presque plat. C'est la Beauce.

La Beauce n'est que le prolongement vers le midi de la table calcaire qui, nous l'avons vu, déchiquetée par les eaux, a formé les plateaux au sud de Paris. Mais la masse calcaire, en Beauce, est très épaisse; elle a résisté tout entière à l'érosion ; elle ne se décompose pas, à la surface, en meulières; très perméable elle ne retient pas, au voisinage du sol, les eaux de pluie qui s'infiltrent à travers la roche jusqu'à de grandes profondeurs [1]. Ce plateau beauceron, sans sources, sans étangs, sans cours d'eau, serait sans doute un désert pierreux, analogue aux Causses du Massif Central

1. Sur l'hydrographie de la Beauce, consulter G.-F. Dollfus, *L'Eau en Beauce*, *Bullet. des services de la carte géolog. de France*, t. XVI (1904-05), n° 107, 46 pp. et Ernest Cord, *L'hydrologie en Beauce*, *Confér. des soc. sav. de Seine-et-Oise*, *Quatrième réunion* (1908), in-8, Étampes, 1909, pp. 192-195. La nappe d'eau souterraine en Beauce paraît sujette à des oscillations.

français ou au Karst illyrien, si une vaste nappe de limon ne recouvrait le calcaire. Le limon, amendé par la main de l'homme [1], porte les belles moissons de céréales qui ont donné la fortune et la gloire à la Beauce « mère des grains [2] » et qui, au printemps et en été, au temps des blés verts comme au temps des épis mûrs, font sa monotone beauté : après la récolte, la Beauce ne paraît plus que comme un lamentable désert. Dépourvue d'eaux de surface, la Beauce est privée de prairies, et presque complètement privée d'arbres ; l' « ample » forêt de Beauce, qu'abattit Gargantua [3], n'a jamais appartenu qu'au monde mythique des héros de Rabelais ; des tentatives de boisement, entreprises de nos jours, ont montré, par leur insuccès, combien les arbres viennent mal sur ce sol trop sec. Pour atteindre l'eau, il faut non seulement forer des puits, il faut encore les forer profonds, c'est-à-dire à grands frais ; aussi sont-ils rares ; autour d'eux les habitations se groupent et forment de gros bourgs. D'autres contrées doivent un peu de leur aspect accueillant aux maisons qui s'y dispersent dans la campagne ; ce charme, comme la parure des arbres, manque au paysage beauceron. Les lignes de ce paysage, par surcroît, sont sans variété ; car le plateau (qui est légèrement incliné vers le sud) n'a guère de relief apparent : à peine si de faibles ondulations en parcourent la surface. Ses bords seuls ont été entaillés par les rivières. Celles-ci se sont creusées, aux limites de la Beauce, dans l'épaisseur du calcaire, des vallées profondes, aux versants abrupts. Sur les crêtes de ces versants se sont logés châteaux et villes fortes. Pithiviers, où fut bâtie une des premières tours de pierre qui, au moyen âge, se soient élevées dans l'Ile-de-France [4], domine le ravin verdoyant de l'Œuf ; Yèvre, de son château carré que flanquent quatre tours, commande la gorge de la Rimarde ; sur les confins occidentaux de la Beauce, la ville de Chartres, ancien *oppidum* gaulois, dresse, au-dessus de la vallée de l'Eure, les deux

1. La présence du calcaire au-dessous du limon a un double avantage. En premier lieu le calcaire, très perméable, draine en quelque sorte le limon. En second lieu il fournit, sur place, de quoi amender le limon par le marnage.

2. « Belsia graniparis » dit un contemporain de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, chant VI, v. 330, p. 164 du t. II de l'édition Delaborde (*Œuvres de Rigord et Guill. le Breton. Public. de la Soc. de l'Hist. de France*, in-8, Paris, 1885.

3. *Gargantua*, chap. XVI.

4. Cf. J. Devaux, *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*, *Annales soc. histor. Gâtinais*, t. III (1885), pp. 254-256, et F. Lot, *Héloïse de Péviers, sœur de Garin le Lorrain*, *Romania*, t. 28 (1899), pp. 273-279.

flèches de sa cathédrale qui, accouplées et dissemblables, pointent à l'horizon des campagnes beauceronnes.

Quelque riche qu'il soit, c'est un triste pays que ce pays sans eaux courantes et sans arbres, que couvre uniformément le jaune manteau des limons. « O Beauce ! » disent deux vers latins, souvent cités, mais dont j'ignore et l'auteur et la date. « O Beauce ! triste sol, six fois dépourvu ! à qui manquent sources et prés, forêts et rochers, vergers et vignobles [1]. » Aujourd'hui, interrogez sur la Beauce les soldats des garnisons voisines qui, après la moisson, vont faire les manœuvres d'automne sur le plateau dépouillé ; vous verrez en quels termes et de quel ton ils vous parleront de ce pays où « l'on fait payer un verre d'eau ». Mais les traits les moins aimables de la nature beauceronne concourent avec la fertilité d'un sol merveilleusement propre à la culture des céréales pour donner au pays beauceron une originalité, une individualité que la conscience populaire a toujours senties. La Beauce n'a jamais formé à elle seule une circonscription politique ; aussi haut que nous puissions remonter dans l'histoire, nous la trouverons toujours partagée entre des dominations différentes. Pourtant ce vieux nom de Beauce, qui apparaît pour la première fois dans la littérature à la fin du sixième siècle de notre ère, mais dont l'origine paraît bien être gauloise (si elle n'est pas plus lointaine encore [2]), a subsisté à travers les siècles. Au moyen âge il a servi à former d'innombrables noms de personnes. Aujourd'hui encore le paysan le comprend et l'emploie dans son sens précis. La Beauce est un parfait exemple de « région naturelle ».

Les blés de la Beauce ont de bonne heure alimenté Paris : au moyen âge un marché au blé, situé dans l'île de la Cité, portait le nom de « marché de Beauce [3] ». L'agglomération parisienne n'eût jamais pu se développer aussi largement qu'elle l'a fait, ni de si

1. « Belsia triste solum, cui desunt bis tria solum :
Fontes, prata, nemus, lapides, arbusta, racemus. »

Le *Dictionnaire Joanne* attribue ces deux vers à Fortunat. Mais je n'ai pu les retrouver dans l'œuvre de ce poète. C'est sans doute une confusion, qui s'explique facilement par le fait que Fortunat est le plus ancien auteur chez qui on rencontre le nom de Beauce (*Vita S. Germani*, c. XLIX, éd. B. Krusch (*Mon. Germ. histor. Auctor. antiquissimi* t. IV, 2) in-4, Berlin, 1885, p. 22). La forme ancienne du nom de Beauce paraît du reste être *Belsa*, non *Belsia*.

2. A. Holder, *Altceltischer Sprachsatz*, t. I, in-4, Leipzig, 1896, p. 396. Cf. Gallois, *op. cit.* p. 82, et Vidal de la Blache, *Séances et travaux de l'Académ. des Sciences Morales*, 1910, I, p. 113, n. 1.

3. G. Fagniez, *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle*, *Bibl. Ec. des Hautes Etudes*, fasc. 33, in-8, Paris, 1877, p. 154.

bonne heure, sans les belles terres à blé des environs, au premier rang desquelles figure la Beauce. L'histoire de la Beauce est intimement liée à celle de Paris.

Continuons à suivre sur le plateau la route de Paris à Orléans. Lorsqu'on arrive vers Artenay, des arbres se montrent autour des villages ; et à mesure que l'on avance vers le sud, une ligne bleue, que tout à l'heure on devinait seulement à l'horizon méridional, se marque d'un trait plus net : elle signale l'apparition de la forêt. La forêt d'Orléans, que l'on appelait jadis forêt de Loge et où les rois capétiens aimaient à chasser, s'étend au sud de la Beauce, sur une nappe de sables argileux, analogues à ceux qui, sur la rive gauche de la Loire, forment le pauvre sol de la Sologne. Les cours d'eau de l'ère quaternaire ont jeté ces sables sur le bord du plateau calcaire. La forêt s'allonge de l'est à l'ouest en un mince ruban, qu'ont, par endroits, surtout vers l'ouest, coupé les défrichements. Sa largeur, calculée du nord au sud, est faible : une quinzaine de kilomètres à peu près là où elle est la plus considérable, trois ou quatre kilomètres seulement au point où passe la route de Paris à Orléans. Mais de l'extrémité orientale de la forêt à son extrémité occidentale, des environs de Gien à Coulmiers, on compte plus de soixante-dix kilomètres ; et, plus loin encore, vers le nord-ouest, après une vaste éclaircie, la forêt reparaît, sur une nouvelle nappe de sables, avec un autre nom, celui de forêt de Marchenoir. Arrêtons-nous à l'orée des bois : derrière ce long rideau forestier, une région nouvelle, et je dirai presque un monde nouveau commence, avec le Val de Loire.

Du côté de l'ouest, il serait difficile d'assigner à la Beauce des limites précises. Aux abords des vallées de l'Eure et du Loir, le pays change peu à peu. La nappe limoneuse se continue ; mais elle n'est plus supportée par le calcaire beauceron, si perméable ; elle repose sur la craie, et au limon se mêle l'argile à silex, terre imperméable qui est un produit de décomposition de la craie. L'eau est plus proche du sol. Arbres et prés apparaissent ; des haies vives séparent les champs. Vers Pontgoin, vers Illiers, vers Brou, la transition est achevée. Là commence le Perche [1], région verdoyante

1. L'abbé Bordas, dans son *Histoire du Dunois*, écrite au dix-huitième siècle, parle de « la partie du Dunois que l'on dit située dans le Perche *à cause de ses champs entourés de hayes* ou plutôt de la forêt de ce nom qui s'étendait jusque dans cette partie » (éd. de la Soc. Dunoise, t. I, in-8, Châteaudun, 1884, p. 2). Je remercie bien vivement mon ami M. René Musset qui a bien voulu me communiquer un mémoire manuscrit sur le Perche.

et bocagère, qui fut jadis presque une forêt[1]. Les destinées historiques du Perche, comme son aspect même, le rattachent aux pays de l'ouest, Normandie ou Maine, non à l'Ile-de-France.

A l'est c'est également par une transition lente que succède à la Beauce un pays nouveau, moins uniforme, plus accidenté et moins fertile, le Gâtinais[2]. Si l'on tient, pour plus de clarté, à adopter des limites nettes, mais d'une netteté un peu factice, on pourra faire commencer le Gâtinais aux vallées de la Rimarde et de l'Essonne. La même masse calcaire, qui forme le plateau beauceron, se poursuit en Gâtinais ; mais un banc argileux, s'insinuant à l'intérieur de cette masse, la divise en deux couches distinctes. Dans tout le Gâtinais occidental, les argiles retiennent les eaux à une distance de la surface plus faible qu'en Beauce. Dans le Gâtinais oriental, la couche inférieure du calcaire seule constitue le sol ; l'érosion a fait disparaître la couche supérieure et les argiles intermédiaires : car légèrement relevés vers l'est, les sédiments, dans le Gâtinais, ont pu être attaqués par les eaux plus profondément qu'en Beauce. De Beaune la Rolande jusqu'au delà de Malesherbes, une longue côte, dont les pentes, tournées vers l'est, sont découpées par des vallons, marque l'extrémité orientale de la couche supérieure du calcaire beauceron. Au pied de cette côte, les argiles forment une bande étroite de prairies et d'arbres. Puis, si l'on s'avance plus loin vers l'est, on voit apparaître les sédiments inférieurs du calcaire ; le sol redevient plat et sec. Sur la surface de ce nouveau plateau se dressent quelques buttes, fragments des sédiments supérieurs, qu'a, par places, épargnés l'érosion. Le manteau de limon qui couvre la Beauce se prolonge en Gâtinais ; mais l'épaisseur du limon y est plus faible qu'en Beauce ; et même, en quelques endroits, il fait complètement défaut. Autrefois le contraste était très vif entre la Beauce, presque tout entière emblavée, et le Gâtinais, qui, à côté d'étendues stériles, présentait bien des genres de culture ignorés de la Beauce : les prairies, le safran[3], et sur les coteaux calcaires

1. Sur le sens qu'il faut donner à ce mot de forêt, ainsi employé par des textes anciens pour désigner un pays riche en arbres, v. plus loin, p. 319, ce qui est dit de la Brie.

2. Je prends ici le mot de Gâtinais dans le sens qu'il a pris dans le langage populaire, c'est-à-dire que je l'applique uniquement aux plateaux de la rive gauche du Loing. Son sens historique et politique était plus large. Cf. Gallois, *op. cit.*, p. 107. On trouvera une utile description du Gâtinais dans un article de J. Devaux, *Introduction à l'histoire du Pithiverais*, *Annales soc. histor. Gâtinais*, t. 23 (1905), pp. 1-12.

3. Maxime Beauvilliers, *Le Safran en Gâtinais*, *Bullet. soc. archéolog. Seine-et-Marne*, t. VII (1873-1874), pp. 303-332.

de beaux vignobles[1]. Aujourd'hui les sols même les plus pauvres du Gâtinais ont été amendés et portent des moissons ; le safran et la vigne, sans avoir disparu, sont devenus plus rares.

Le plateau du Gâtinais, à l'est, est brusquement coupé par la vallée où le Loing coule à travers les prés qu'il inonde à la fin de l'hiver. Nous ne franchirons pas la vallée du Loing ; au delà commence un pays humide, boisé, qui va jusqu'à l'Yonne et qu'il faut étudier avec la région sénonaise. Mais descendons le long de la rivière. Aussitôt qu'on a dépassé la petite ville de Nemours, endormie au bord des eaux, des arbres se montrent, au-dessus de la rive gauche. La forêt de Fontainebleau, la « Bière » des anciens textes, s'étend là sur les sables et les grès que l'érosion à fait apparaître à l'extrémité du plateau calcaire du Gâtinais, et dont les débris, entraînés par les eaux et le vent, s'étalent sur une vaste surface. Quelques lambeaux de la couverture calcaire, boisés eux aussi, font face, au-dessus des étendues sableuses, aux escarpements romantiques des grès. Au pied des hauteurs qui portent l'illustre forêt, le Loing rencontre la Seine.

La vallée de la Seine entaille le bord occidental d'un vaste plateau qui, sur la rive droite du fleuve, déroule jusqu'à la Marne ses molles ondulations[2]. La Brie — tel est le nom du plateau — a, comme la Beauce, pour soubassement une immense table calcaire sur laquelle, en Brie comme en Beauce, s'étendent des limons. L'aspect des deux pays, pourtant, est bien différent Très marneux lui-même, c'est-à-dire médiocrement perméable, et reposant sur une couche, impénétrable aux eaux, de « marnes vertes » le calcaire de Brie, par surcroît, se décompose vers la surface et devient meulière. La meulière, spongieuse et mêlée d'argiles, retient les eaux près du sol : de sorte que la Brie est aussi humide que la Beauce est sèche. Le moindre trou, creusé dans la meulière, devient rapidement une mare. Le gras limon qui couvre le plateau

1. Eug. Thoison, *La viticulture en Gâtinais, Étude historique et statistique*, *Bullet. soc. agricult. arrond. Fontainebleau*, t. XIII (1899), pp. 122-132, 165-175, 188-200, 215-226, 260-265, 284-289, et t. XIV (1900), pp. 14-21, 37-52, 65-75, 98-120, 138-148, 170-180, 199-204, 212-225, 247-259, 282-284, 301-306.

2. Sur la rive gauche de la Seine, le contact du calcaire de Brie, avec le calcaire de Beauce, qui le domine, est marqué par une petite côte dont les pentes, tournées vers l'est, sont dans leurs parties supérieures constituées par les calcaires beaucerons, dans leurs parties inférieures formées de sables ou de grès de Fontainebleau. Cette côte se poursuit depuis la Ferté-Alais jusqu'aux environs immédiats de Paris. Une butte gréseuse, isolée, en avant d'elle, au-dessus de la vallée de l'Orge, porte la tour de Montlhéry.

briard, pénétré d'humidité, forme un sol propre à la croissance des arbres. Certains textes du haut-moyen âge, traitent la Brie de forêt[1] (*saltus, silva*). Peut-être serait-il imprudent de les prendre à la lettre. En un temps où les forêts, mal aménagées, livrées à la dent des bêtes à qui elles servaient de terrain de pâture, étaient médiocrement touffues, le langage commun donnait aisément le nom de forêts à des pays abondants en arbres, qui, aujourd'hui, ne nous paraîtraient plus le mériter, les arbres n'y ayant sans doute jamais formé un couvert continu. Aussi bien, on l'a dit très justement, de nos jours encore, « vue à distance, la Brie paraît entièrement boisée[2] ». C'est que les arbres sont nombreux dans les champs et autour des fermes. Çà et là ils se groupent pour former de petits bois, et même de vraies forêts ; malgré les défrichements la forêt n'a pas disparu du plateau briard[3].

Le travail acharné de l'homme a fait des terres de la Brie, lourdes et humides (il a fallu les drainer pour les mettre en valeur) un sol d'une merveilleuse fécondité. Pays de grande culture comme la Beauce, la Brie est plus aimable. De grosses fermes sont dissémimées sur le plateau ; à leurs abords, comme aux abords des villages, on voit, à côté des meules de pailles, de beaux arbres, pareils à ceux qui s'en vont en file le long des routes et à ceux qui, apparaissant en bouquets parmi les cultures, rompent la monotonie des champs ; souvent une forêt s'aperçoit à l'horizon ; et de la terre toujours humide monte une brume légère qui adoucit la lumière et amollit les contours.

Vers l'est la Brie s'étend jusqu'aux plaines crayeuses de la Champagne, qu'elle domine. C'est sur le revers oriental du plateau briard que s'offrent au soleil les crus fameux du vignoble champenois. Toute la partie orientale de la Brie est depuis longtemps unie aux plaines champenoises par la solidarité que créent les échanges économiques ; la Brie de l'ouest regarde vers Paris, dont ses dernières pentes sont voisines. Mais où trouver la limite ? L'histoire ne nous en présente aucune qui puisse nous satisfaire. Les comtes de Champagne, au moyen-âge, possédèrent une grande

1. V. ces textes dans Gallois, *op. cit.* pp. 130-131. Le nom de Brie apparaît au VIIe siècle, à peu près à la même époque, par conséquent, que le nom de Beauce. Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, p. 531.

2. Gallois, *op. cit*, p. 129.

3. Quelques-unes des forêts de la Brie — la forêt de Senart entre autres — sont sur des cailloutis que les fleuves autrefois ont jetés sur le rebord du plateau.

partie de la Brie : si bien que, au début du treizième siècle, à leur titre de comtes de Champagne ils ajoutèrent celui de comtes de Brie [1]. Mais seuls les hasards des successions féodales fixèrent les frontières de leurs domaines briards. Tandis que Brie-Comte-Robert et le pays de Melun leur ont toujours échappé, ils étaient maîtres, au nord du plateau, du comté de Meaux, tout proche de Paris. Nous comprendrons dans notre étude Melun, Brie-Comte-Robert, Meaux et toute la partie du plateau briard qui avoisine ces villes : Provins ni Château-Thierry ne peuvent être étudiés avec la région parisienne. Quant à tracer une limite précise, pourquoi s'y acharner, puisque la nature, non plus que l'histoire, n'en fournit point ?

Quittons la Brie, et franchissons, un peu en aval de Meaux, la vallée où la Marne, encombrée d'îles, et le canal qui l'accompagne mirent les peupliers de leurs rives dans des eaux qui paraissent immobiles. A la Brie fait face, de l'autre côté de la vallée, un plateau dont le socle calcaire se cache, lui aussi, sous la nappe fertile des limons. Ce plateau, dont les pentes méridionales s'abaissent doucement vers la Plaine-Saint-Denis, en vue de Paris, et qui porte sur son sol limoneux le bon froment dont on faisait jadis le « pain de Gonesse » cher aux Parisiens, nous avons déjà appris le nom qu'il faut lui donner : c'est la « France » ou, si l'on veut, c'est l' « Ile-de-France » au sens restreint, au sens vrai de ce mot [2]. Quelques buttes, allongées de l'est à l'ouest, dominent les légers vallonnements de cette terre à blés ; formées de terrains plus récents que les calcaires qui constituent le soubassement du plateau, elles sont comme des lambeaux respectés par l'érosion : sur leurs flancs — où d'imperméables argiles forcent les eaux à apparaître à la lumière — des villages se sont logés, tandis que leurs sommets, taillés dans les sables ou dans la meulière, sont occupés par des forêts : bois de Cormeilles et de Maffliers, forêts d'Écouen et de Montmorency, dont les masses bleuâtres, apparaissant sur les coteaux, font le charme un peu grave des calmes horizons de la « France ». Vers l'est et le nord une rangée de buttes analogues marque le tracé d'un ancien plissement du sol dirigé du sud-ouest au nord-ouest. Ces buttes, très proches les unes des autres, s'alignent

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, deuxième partie, in-8, Paris, 1865, p. 864.
2. V. *suprà*, t. XXV, pp. 217-218.

depuis les environs de Meaux jusqu'au voisinage des grandes forêts qui, au-dessus de la vallée de l'Oise, autour de Luzarches, d'Ermenonville, de Chantilly, s'étalent sur le plateau lui-même. Il n'est guère douteux que ces hauteurs, dont quelques-unes aujourd'hui sont presque complètement défrichées, ne fussent autrefois toutes couronnées de bois. S'unissant aux vastes forêts des bords de l'Oise elles formaient une sorte de « marche » forestière, peu épaisse d'ailleurs et qui peut-être ne fut jamais continue[1]. Là s'arrêtait la « France ». Nous n'irons pas plus loin.

La « France » est bornée à l'ouest par l'étroite vallée que l'Oise s'est découpée dans les masses calcaires. Aux pentes assez douces par où la « France » s'incline vers la rivière, font face, sur la rive droite, des pentes plus raides qui sont le rebord d'un nouveau plateau, calcaire et limoneux, le Vexin Français[2]. Quelques buttes boisées, pareilles à celles de Cormeilles ou de Montmorency, surmontent le plateau du Vexin Français : hauteurs de Montfermeil, de Marines, de Montjavoult, de Rosne, coteaux qui portent les forêts d'Arthies et de l'Hautie. Quelques vallées l'entaillent, et profondément. Coteaux et vallées interrompent seuls les vastes étendues où les champs succèdent aux champs. Le Vexin Français se termine de tous côtés par des talus assez abrupts. Au nord un gradin intermédiaire le sépare de la dépression verdoyante, allongée du su-dest au nord-ouest, que l'on appelle le Pays de Bray. Là, entre le Vexin et le le Pays de Bray, dominé par le premier d'une cinquantaine de mètres, et dominant le second de près de cent mètres, un plateau, large au plus d'une douzaine de kilomètres, fortement relevé vers le nord, étend ses vallonnements crayeux que couvrent des argiles. Aujourd'hui encore très riche en arbres, ce pays fut jadis occupé par de grandes forêts, dont la forêt de Thelle, à l'ouest, est un dernier témoin. Il formait comme un premier rideau forestier en avant des étendues boisées du Pays de Bray. Nous ne dépasserons pas ces bois, qui jadis séparèrent les deux peuples gaulois des Veliocasses, à qui le Vexin doit son nom, et des Bellovaques. A l'ouest le Vexin français s'arrête brusque-

1. L'evêché de Meaux — dont les frontières sont peut-être, dans leurs grandes lignes, identiques à celles de la cité gauloise des *Meldi* — s'étendait des deux côtés de cette ligne de collines boisées.

2. J'expliquerai, au quatrième chapitre de ce travail, comment le Vexin s'est par suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte trouvé divisé en Vexin Français et Vexin Normand.

ment au-dessus d'une vallée profonde, dont les versants sont déchiquetés par de nombreux vallons latéraux. De l'autre côté de la vallée, un nouveau plateau, presque semblable au Vexin Français, étale ses champs de blé. Pourtant la vallée de l'Epte — tel est le nom porté par la rivière qui s'est ainsi frayé entre les plateaux son chemin vers la Seine — marque une des frontières régionales les plus nettes qui soient en France. C'est que le traité, qui, en l'année 911, fut conclu à Saint-Clair, sur les bords mêmes du petit cours d'eau, entre le roi des Francs Charles-le-Simple et le Normand Rollon, faisait de l'Epte la limite de la terre qui était concédée au roi de mer, et qui allait devenir le duché de Normandie. Les rives de l'Epte ont vu jadis des guerres acharnées et sans cesse recommençantes. Même lorsque la Normandie eut été réunie à la France, le souvenir de l'ancienne frontière ne fut point aboli. Aujourd'hui encore il survit dans la géographie administrative (l'Epte sépare les deux départements d'Eure et de Seine-et-Oise) comme dans le langage populaire [1]. Au sud enfin le Vexin français se termine au-dessus de la vallée sinueuse de la Seine par un « long rang de collines [2] » qui portent sur leurs versants des villages bâtis de pierre blanche. Ces collines, souvent boisées à leurs sommets, font face, au-dessus du fleuve, aux collines et aux bois du pays entre Seine et Eure, qui a été décrit plus haut.

Au milieu de tous ces plateaux, plus ou moins découpés par l'érosion, dont j'ai cherché à retracer les aspects divers, la Seine et la Marne d'abord, la Seine et l'Oise ensuite, confondent leurs eaux. Les deux confluents ne sont guère éloignés l'un de l'autre que d'une trentaine de kilomètres, à vol d'oiseau ; par voie fluviale les méandres de la Seine doublent à peu près la distance. Le travail des rivières, et surtout les longs tâtonnements de la Marne et de la Seine, dont le confluent a plusieurs fois changé de place, expliquent la topographie de cette région centrale, cœur de l'Ile-de-France. Les alluvions forment des terrasses le long des vallées, ou bien s'étalent en larges nappes, qui couvrent le sol des plaines de Villeneuve-Saint-Georges, de Saint-Denis, de Gennevilliers. La Marne et la Seine, en déplaçant leurs cours, ont si bien

1. Cf. Jules Sion, *Les Paysans de la Normandie Orientale* (thèse, Fac. des Lettres de Paris, in-8, Paris, 1908, p. 18.

2. J'emprunte cette expression à la description que Boileau a donnée du petit village de Haute-Ile (entre Mantes et la Roche-Guyon) dans son Épitre VI, v. 5.

entaillé les plateaux, qu'elles en ont détaché des fragments entiers. De ces débris de plateaux sont faites des collines isolées au milieu des plaines alluviales : tels les coteaux de Vaujours et de Créteil, tel aussi ce bel amphithéâtre de hauteurs qui de Villemomble à Passy domine la rive droite de la Seine, et sur ses flancs porte plus de la moitié de Paris.

Ces rivières[1] de l'Ile-de-France, qui ont ainsi sculpté le pays qu'elles traversent, sont une des richesses de ce pays, comme elles sont un de ses charmes. Les vallées qu'elles ont creusées, avec leurs fonds humides qu'occupent prairies et jardins, avec leurs versants où des roches diverses, coupées, pour ainsi dire par leurs tranches, affleurent les unes au-dessus des autres, apportant chacune dans le paysage sa couleur propre et sa végétation particulière, avec leurs sinuosités qui font que sur les pentes les expositions les plus différentes se succèdent, sont à travers les plateaux plus uniformes comme d'aimables avenues, aux perspectives habilement variées. Les rivières elles-mêmes ne tarissent jamais, et leurs crues sont rarement dangereuses. Leurs calmes eaux font d'elles d'incomparables routes fluviales. De petits cours d'eau aujourd'hui déchus, Essonne, Juine, Bièvre même, ont jadis porté des barques nombreuses. Surtout les grandes rivières, qui semblent converger toutes vers Paris — l'Oise qui vient du nord, la Marne qui vient de l'est, la Seine, champenoise en amont et normande en aval, le Loing qui, plus éloigné de Paris et pourtant

1. Sur les rivières de l'Ile-de-France, les ouvrages essentiels sont encore les beaux livres de Belgrand, *La Seine, Le Bassin parisien aux âges anté-historiques, Collection de l'Histoire génér. de Paris* CVI + 288 + 25 pp. et pl., in-4, et atlas, Paris, 1869, et *La Seine, Etudes hydrologiques*, in-8, Paris, 1872, XI + 623 pp. et atlas — où l'on trouvera des renseignements qui intéressent non seulement l'hydrographie mais même, de façon générale, la géographie de la région parisienne. Cf. aussi : A. de Préaudeau, *Manuel hydrologique du Bassin de la Seine*, in-4, Paris, 1884, IV + 124 pp. cartes et pl.; Edm. Maillet, *Supplément au manuel hydrologique du Bassin de la Seine*, in-4, Paris, 1909, VIII + 56 pp. et pl.; Lemoine, *Etat actuel de nos connaissances sur l'Hydrométrie du bassin de la Seine, Annales de Géogr.*, t. II, pp. 26-45; L. Gallois, *Sur la crue de la Seine de janvier 1910, Ann. de Géogr.*, t. XX (1911), pp. 112-121. Pour l'ensemble de la très abondante littérature relative à cette crue de 1910, je suis obligé de renvoyer aux indications des *Bibliographies Annuelles* des *Ann. de Géogr.* années 1910, n° 341, et 1911, n° 283 B. L'histoire de la constitution du réseau hydrographique de la région parisienne est loin d'être tout entière éclaircie. Il est remarquable que les rivières beauceronnes qui s'en vont vers la Seine coulent en sens inverse de la pente du plateau. Un épisode de cette histoire a été esquissé dans une trop courte notice de G. Ramond et Paul Combes fils, *Un intéressant phénomène de capture aux environs de Paris, La Bièvre, l'Yvette et l'Orge, Assoc. franç. pour l'avancement des sciences, 35e session*, Lyon, 1906, *Notes et documents*, pp. 1204-1206.

proche encore, fait un chemin vers la Loire — ont servi de liens entre l'Ile-de-France et les provinces qui l'entourent. Par elles, comme par les vastes étendues découvertes des plateaux sur lesquelles les routes filent droit, et que n'interrompent que d'assez minces barrières forestières, un incessant mouvement de va-et-vient s'est fait entre l'Ile-de-France et les contrées voisines.

Le climat de l'Ile-de-France est un climat de transition, intermédiaire entre le climat du littoral, et le climat, déjà presque continental, des provinces de l'Est[1]. Aux influences marines, l'Ile-de-France doit la douceur des hivers et les pluies réparties sans grande inégalité sur toute l'année ; mais l'écart déjà considérable entre la température de l'hiver et celle de l'été, et les pluies mêmes moins fréquentes, moins régulières et au total moins abondantes que sur la côte font sentir que l'Océan n'est plus tout proche. Le figuier, qui prospère sur certains points de la côte de la Manche, car il exige surtout des hivers tièdes, se rencontre dans les jardins de l'Ile-de-France. Il voisine dans l'Ile-de-France avec la vigne qui veut des étés ensoleillés et point trop humides, tels que lui en offrent, au centre du continent, des pays déjà septentrionaux. Les figuiers, il est vrai, même « revêtus de paille et de tout ce qui peut les garantir contre les injures de l'air[2] » ne donnent que des fruits bien médiocres, et les vignobles de l'Ile-de-France, jadis florissants, ont peine aujourd'hui à soutenir la concurrence des vignes méditerranéennes. Le climat de l'Ile-de-France est éminemment favorable à la culture du blé ; il l'est aussi au développement de la forêt. Les emblavures ont conquis nombre de sols jadis forestiers. Cette lutte du froment contre les arbres est dans l'histoire agricole de l'Ile-de-France un épisode important, — moins important pourtant qu'on ne l'a cru parfois, car bien des terres défrichées furent gagnées simplement sur un sol découvert et herbeux. L'association du champ de blé et de la forêt, plus encore que leur conflit, fut un des traits de la vie rurale

1. Lorsque l'on n'a ni le temps ni la compétence nécessaires pour mettre en œuvre soi-même les documents fournis par les statistiques météorologiques, il est impossible de dire rien que de général et de vague sur le climat de l'Ile-de-France. Car il n'existe pas de monographie sur ce climat. L'ouvrage de J. Jaubert, *Climatologie de la région de Paris*, in-8, Paris, 1898, ne concerne que Paris et sa banlieue. Ce sont encore les ouvrages sur l'hydrographie de la région, cités à la note précédente, qui fournissent, sur le climat, les indications les plus utiles.

2. Cette phrase est prise à la fameuse description de Lutèce par l'empereur Julien, *Misopogon*, 341 B.

dans l'Ile-de-France d'autrefois, au temps où la forêt était, pour les bestiaux, un terrain de pâture, et où les cultures industrielles ne faisaient pas, comme maintenant, concurrence aux céréales. Cette association, aujourd'hui encore, est un des caractères du paysage de l'Ile-de-France.

A-t-on le droit de parler du « paysage de l'Ile-de-France ? » J'ai dit plus haut la variété de cette région. Certes il est difficile d'imaginer des aspects plus divers que ceux, par exemple, qu'offrent les plates campagnes de la Beauce et les rochers tourmentés de Fontainebleau. Et pourtant, n'est-il pas permis, négligeant les aspects trop particuliers, de chercher à fixer les traits communs que présentent tant de paysages qui se sont déroulés sous nos yeux ? Les plateaux calcaires de l'Ile-de-France, les coteaux qui les surmontent parfois et ne sont eux-mêmes que les lambeaux d'anciens plateaux, tracent sur le ciel des lignes fermes et droites, presque horizontales, qui donnent aux sites qu'elles encadrent un grand air de noblesse et de simplicité. Dans la fertile Ile-de-France, partout, les champs, les jardins, les maisons, éparses dans la campagne, ou assemblées en gros villages, disent le travail humain. Mais l'homme, qui a fait reculer la forêt, ne l'a pas détruite ; souvent, sauf en Beauce, elle apparaît au sommet d'un coteau ou par dela les longs vallonnements du plateau ; en avant d'elle, des bouquets d'arbres l'annoncent. Les rivières, qui ne sont jamais des torrents, ont des grâces paisibles, ou bien une tranquille majesté. Ces paysages de l'Ile-de-France, harmonieux, aimables, et un peu graves, dont l'homme n'est jamais absent, et qui ont à la fois, comme les parcs du dix-septième siècle, des arbres, des eaux et de larges étendues découvertes, ne méritent-ils pas le nom, qu'on leur donne quelquefois, de paysages classiques ?

Nous avons jusqu'ici parcouru les « pays autour de Paris » dont l'ensemble compose l'Ile-de-France. Je vais maintenant m'attacher à en faire connaître les historiens. En étudiant ceux qui ont cherché à éclairer le passé de notre région, c'est ce passé lui-même que peu à peu nous découvrirons.

CHAPITRE II

L'HISTOIRE LOCALE, DANS L'ILE-DE-FRANCE, AVANT LE XIXe SIÈCLE

Quelques-unes des abbayes de l'Ile-de-France ont, dès le moyen âge, trouvé leurs historiens. A la fin du onzième siècle, l'abbaye de Saint-Florentin-de-Bonneval[1], qui s'élevait sur les bords du Loir, aux confins de la Beauce et du Perche, avait déjà sa chronique[2]. Au cours du siècle suivant, trois moines, se relayant l'un l'autre dans une tâche pieuse, écrivirent l'histoire de l'abbaye beauceronne de Morigny[3]. Mais on ne peut guère donner à la *Chronique de Bonneval* le nom d'œuvre historique, car elle n'est, à vrai dire, qu'un répertoire des donations qui avaient été faites à l'abbaye ; ses rédacteurs n'avaient d'autre dessein que de suppléer au silence des archives monastiques ou de parer à leur destruction possible, et d'éviter que les moines, par oubli, ne laissassent usurper leurs droits. Les auteurs de la *Chronique de Morigny* étaient surtout préoccupés d'idées morales et religieuses ; le préchantre Thiou écrivait le premier livre afin que les moines de Morigny, qui plus tard le liraient, n'ignorassent point que les premiers jours de leur abbaye avaient été troublés par la fureur jalouse du diable et de ses anges, et apprissent par cet exemple à « se garder de ces monstrueux ennemis qui demeurent quand nous partons, veillent quand nous dormons et ne meurent point comme nous[4] ». Le moine au nom inconnu de nous qui composa

1. Bonneval, Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun.

2. La première partie de la *Chronique de Bonneval* a été publiée avec une utile introduction par M. René Merlet, *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval de 857 à 1050 environ*, in-8, Chartres, 1890, 30 pp. Pour la seconde partie, rédigée vers le milieu du XIIe siecle, il faut se reporter à l'édition donnée dans *l'Histoire abregée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval* des RR. PP. dom Jean Thiroux et dom Lambert, éd. V. Bigot, in-8, Châteaudun, 1875, pp. LXVII LXXVII.

3. Morigny, commune de Morigny-Champigny, Seine-et-Oise, canton d'Etampes. — On lira la chronique dans l'édition Léon Mirot (*Collect. de textes pour servir à l'étude et l'enseignement de l'histoire*), in-8, Paris, 1909, XIX + 98 pp. Sur l'histoire de la rédaction de la chronique, consulter l'introduction de cette édition.

4. P. 1.

le troisième livre n'était qu'un hagiographe ; c'était la vie d'un abbé de Morigny, l'abbé Thomas, qu'il proposait en exemple aux fidèles[1].

C'est la Renaissance qui nous a donné les premiers ouvrages d'histoire locale que n'inspirent ni l'intérêt, ni la religion. La curiosité des choses du passé, le patriotisme de clocher et l'idée qu'il est d'un bon citoyen d'écrire en beau langage l'histoire de sa cité, tels sont les sentiments qui guidèrent les écrivains qui, les premiers, retracèrent l'histoire des villes de l'Ile-de-France.

Un cordelier, nommé Noël Taillepied, fit paraître en 1587 un livre intitulé *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise, ville du Vequecin François*[2] ; cet ouvrage témoigne de plus d'imagination que de sens historique ; mais la préface en est curieuse. Taillepied, pour justifier son entreprise, évoque le souvenir et l'exemple non seulement des historiens anciens, mais encore de Junius Brutus, d'Epaminondas, des Macchabées « et autres sans nombre qui n'ont rien omis qui peut servir à l'advancement de leur patrie ». Le même esprit anime l'*Histoire de Melun* que publia en 1624 un avocat au Parlement de Paris, Sébastien Rouillard[3]. Rouillard dédia son livre à la ville même de Melun, dont il était originaire, Melun, sa « chere patrie », sa « mere genes iarche ». « O VILLE DE MELVN, disait-il dans cette dédicace, j'ay par quelques années, volontiers employé ma peine et mon estude, à ressusciter vostre origine, presque gisante au sepulchre : r'amener en pleine lumiere, le fonds de vos tenebres et vous donner rang honorable, parmy les citez plus insignes de France. Car par quelle autre espece de merite ? ou par quel autre éclat et chef-

1. P. 64.

2. Rouen, 1587, 56 feuillets. L'ouvrage a été réédité : *Les Antiquitez et Singularitez de la ville de Pontoise, réimpression de l'ouvrage de Noel Taillepied, édition revue et annotée sur les manuscrits des Archives de Pontoise, et collationnée sur l'imprimé de 1587*, par A. François, précédée d'une *Notice Biographique et Bibliographique sur l'Auteur*, par Henri le Charpentier, in-8, Paris et Pontoise, 1876, IV + 141 pp. Cette réimpression s'inspire de principes philologiques assez peu sûrs. Sur Taillepied — qui a écrit d'autres ouvrages — on peut consulter les articles de M. J. Depoin, *Les pionniers de l'histoire du Vexin*, *Mém. soc. histor. Pontoise*, t. I (1879), pp. 12-18, et *Etude sur les historiens du Vexin*, *Bullet. soc. histor. Pontoise*, t. VII (1885), pp. 77-80. On trouvera signalés dans ces deux articles quelques ouvrages anciens touchant l'histoire de Pontoise ou celle du Vexin qui n'ont pu être indiqués ici. L'histoire ecclésiastique du Vexin (qui faisait partie du diocèse de Rouen) touche de très près à celle de la Normandie, pour laquelle on se reportera à l'ouvrage de M. Prentout, *Les Régions de la France, La Normandie*, in-8, Paris, 1910 (*Publication de la Rev. de Synthèse histor.*).

3. In-4, Paris, 1628, 759 pp.

d'œuvre d'esprit? me pouvois-je tesmoigner pour vray Philopatride? puis que c'est chose, que pas un des vostres n'ha tenté jusqu'à huy [1]. » Ce Rouillard qui fut lié avec Juste Lipse [2], semble avoir été un polygraphe fécond [3], et un esprit fumeux, mais d'intelligence vive et curieuse ; il mériterait une étude ; nous retrouverons son nom plus loin

L'année même où paraissait l'*Histoire de Melun* mourait un homme de loi, nommé Jean de la Barre, que la faveur du ministre Villeroy avait appelé au poste de prévôt de Corbeil. La Barre laissait en manuscrit une histoire de la ville qu'il avait administrée ; cet ouvrage ne fut publié que vingt-trois ans plus tard ; les historiens aujourd'hui trouvent encore profit à le consulter [4]. Mais c'est à un religieux barnabite, Dom Basile Fleureau, qui, né à Étampes, fut de 1662 à 1669 supérieur du collège de cette ville, qu'est dû le meilleur livre d'histoire urbaine qui ait été écrit dans l'Ile-de-France au dix-septième siècle : *les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes avec l'histoire de l'abbaye de Morigny* [5]. Comme la Barre, dom Fleureau mourut avant d'avoir pu livrer son ouvrage à l'impression. *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes* ne parurent qu'en 1683, par les soins des autorités de la ville, neuf ans après la mort de leur auteur. Dom Fleureau dédaignait l'archéologie, ou l'ignorait : il ne nous a pas donné sur les monuments — pourtant si intéressants — de la ville dont il écrivait l'histoire les renseignements qu'on eût été en droit d'attendre de lui. Il avait

1. P. 8.

2. Comme en témoigne le sonnet, adressé à Rouillard par un certain Florent de Chouayne, que l'on peut lire au feuillet 6 r° de la première partie de la *Parthénie* (v. *infrà*, pp. 330-331).

3. On trouvera un certain nombre d'ouvrages dus à Séb. Rouillard, énumérés dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, t. LII (1905, 2e sem.), col. 503, 706, 927.

4. *Les Antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil, de la recherche de Me Jean de la Barre, cy-devant prévost de Corbeil*, in-4, Paris, 1647, 280 pp. On consultera sur La Barre, A. Dufour, *Un mot sur Jehan de la Barre, prévost et historien de la ville de Corbeil*, *Bullet. soc. histor. Corbeil*, t. XIII (1907), pp. 140-143, et *Notes sur Jehan de la Barre, prévôt de Corbeil (1607-1624)*, *Confér. des soc. sav. de Seine-et-Oise, Quatrième réunion*, Paris, 1909, pp. 94-97.

5. In-4, Paris, 1683, 618 pp. Dom Fleureau avait laissé en manuscrit une *Briefve histoire de l'abbaie Nostre-Dame la Royale de Villiers proche la Ville de La Fertè-Aales* qui a été imprimée en 1893 dans le tome XI des *Annales de la Soc. Histor. du Gâtinais*, pp. 1-125, avec une préface rédigée par M. P. Pinson et des pièces justificatives réunies par le même érudit. On consultera sur Dom Fleureau : A. Boulé, *Dom Fleureau, historien d'Etampes*, *Bullet. soc. histor. Corbeil*, t. VII (1901), pp. 134-141 et Ch. Forteau, *L'acte de baptême de dom Basile Fleureau*, *Ibid.*, pp. 141-146.

peu d'esprit critique ; mais il était laborieux, probe, exact. L'ouvrage qu'il a laissé n'a pas cessé de rendre aux travailleurs les plus précieux services ; la valeur en est encore rehaussée par de nombreuses pièces justificatives.

L'histoire de l'Ile-de-France, dans son ensemble, n'a jamais été traitée. L'unité de cette région était trop peu marquée, ses limites trop imprécises pour qu'une pareille tâche ait jamais tenté personne. Mais quelques-uns des pays qui composent l'Ile-de-France ont trouvé leurs historiens ; dès le début du dix-septième siècle le Gâtinais eut le sien : ce fut un grand-prieur de l'abbaye gâtinaise de Ferrières, qui gouverna cette maison de 1610 à 1628, dom Guillaume Morin. A Ferrières une chapelle marquait le lieu où, par une nuit de Noël, la divine crèche était apparue dans un nimbe de lumière à saint Savinien et ses compagnons ; la Vierge que l'on vénérait en ce lieu portait le nom de Notre-Dame-de-Bethléem ; elle faisait des miracles ; dom Morin en écrivit le récit : il ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à rendre à l'abbaye de Ferrières, qu'avaient éprouvée les guerres de religion, son antique prospérité. Tel fut l'objet des premiers ouvrages de dom Morin, qui ne sont que de minces plaquettes. Ainsi, sans doute, naquit en lui le goût des recherches historiques ; il résolut de satisfaire ce goût par la composition d'un plus vaste ouvrage, où se trouveraient retracées les destinées de la région dont Ferrières était le centre religieux. Ce fut l'*Histoire générale des pays de Gastinois, Senonois et Hurepois*[1]. Aussi peu favorisé par le sort que La Barre et que Dom Fleureau, dom Morin mourut alors que les premières feuilles de son livre étaient en train de s'imprimer. Les religieux, ses confrères, assurèrent la publication de l'*Histoire du Gastinois* qui vit le jour en 1630 ; ils confièrent le soin de revoir le manuscrit pour

1. In-4, Paris, 1630. On consultera sur Dom Morin, outre la Notice intitulée : *Dom Morin, sa vie et ses œuvres*, insérée au t. III de l'éd. Laurent (v. *infrà*, p. 330 n. 1), pp. 1-52, et due à M. l'abbé Th. Cochard, l'ouvrage de l'abbé Eug. Jarossay, *Histoire d'une abbaye à travers les siècles, Ferrières en Gâtinais*, in-8, Orléans, 1901, pp. 347-360. L'historien de l'Ile-de-France pourra trouver profit à consulter les histoires de l'Orléanais. Il faut signaler en première ligne *L'Histoire du pays orléannois*, par le chanoine Hubert (1620?-1694) ; cet ouvrage, qui n'a pas été livré à l'impression forme les manuscrits nos 560 et 561 de la Bibliothèque de la ville d'Orléans. Cf. Loiseleur, *Manuscrits du chanoine Hubert acquis par la Bibliothèque d'Orléans. Note sur Hubert et ses écrits. Bullet. soc. archéolog. Orléanais*, t. III (1862), pp. 73-80. *L'Histoire de l'Orléannois depuis l'an 703 de la Fondation de Rome jusqu'à nos jours*, par le marquis de Luchet, dont le tome I seul a paru (in-4, Amsterdam et Paris, XVI + 419 + 106 pp.), paraît une médiocre compilation.

l'impression à un certain Claude Malingre, « historiographe sénonois » qui s'en acquitta assez mal. De nos jours, une nouvelle édition de l'ouvrage de dom Morin a été donnée par un érudit plus attentif que Claude Malingre, M. Laurent[1]. L'*Histoire du Gastinois* méritait-elle l'honneur de la réimpression? on peut en douter. Selon l'expression même de son moderne éditeur elle « fourmille d'erreurs grossières ». Dom Morin était un excellent religieux et un homme actif; mais il était négligent et naïf; un érudit sénonais le mystifia un jour bien cruellement; il le persuada d'insérer dans son ouvrage une référence qu'il lui fournit écrite en abrégé; dom Morin ne se donna point la peine de la déchiffrer; elle fut imprimée telle quelle; les abréviations une fois résolues, elle se lit ainsi : « Charron, de historia universali, in futilibus historiis nullis, pagina nulla, folio fracto[2]. »

L'histoire de quelques-unes des églises de l'Ile-de-France, nous l'avons vu, a été écrite dès le moyen âge. Le dix-septième siècle eut, lui aussi, ses historiens ecclésiastiques locaux. Sébastien Rouillard dont le nom nous est déjà connu, fit paraître en 1609 une histoire de l'église cathédrale de Chartres. Une tradition fort ancienne et qui trouve encore aujourd'hui créance chez de bons érudits, veut que l'admirable cathédrale, dont les maçons, les sculpteurs et les verriers d'autrefois ont fait un des plus beaux sanctuaires de la chrétienté, s'élève sur l'emplacement d'un temple païen; dans ce temple aurait été adorée, — en même temps qu'un puits sacré qui de nos jours encore se voit dans la crypte et sous le nom de Puits des Saints Forts est l'objet de la vénération des fidèles — une Déesse mère, dont le type aurait survécu dans celui de la Vierge assise devant qui, au moyen âge, tant de cierges ont brûlé. La légende racontait que, mus par l'esprit prophétique, les Carnutes avaient adoré la Vierge mère, avant la naissance même du Christ. Ainsi s'explique le titre que Rouillard donna à son livre : *Parthénie ou Histoire de la Très Auguste et Très Dévote Église de*

1. 3 vol. in-4, Pithiviers, Chartres, Paris, 1883-1889, [18] + 460; 477 (numérotées de 461 à 838) + [18]; VIII + 424 pp., pl. et carte. Les tomes I et II renferment la réimpression du texte de dom Morin. Le tome III contient la *Notice* de l'abbé Cochard citée p. 329, n. 1, des *Notes*, un *Armorial de l'Histoire du Gastinois* et une *Table*, dus à divers collaborateurs, dont le principal a été M. Paul Quesvers.

2. Adrien Dupont, *Curiosité bibliographique sur Dom Morin*, *Annales soc. histor. Gâtinais*, t. I (1883), pp. 249-252. Le passage visé se trouve au tome I de l'éd. Laurent, p. 303. Il va de soi que la responsabilité de cette étrange inadvertance pèse aussi bien sur les éditeurs de 1630 que sur dom Morin lui-même.

Chartres, dédiée par les vieux Druides en l'honneur de la Vierge qui enfanteroit[1]. La *Parthénie* intéresse surtout les historiens de la celtomanie. L'église de Chartres devait trouver quelques années plus tard un historien plus exact dans un de ses chanoines, Jean-Baptiste Souchet, dont l'ouvrage, resté longtemps manuscrit, n'a été publié qu'au dix-neuvième siècle, par les soins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir[2].

L'abbaye de Saint-Denis en France avait été au moyen âge un centre important d'études historiques ; là s'élabora l'histoire officielle de la dynastie. Mais, jusqu'au dix-septième siècle, aucun des moines n'entreprit d'écrire l'histoire de l'abbaye elle-même. L'honneur d'avoir le premier assumé cette lourde tâche revient à frère Jacques Doublet qui fit paraître en 1625, chez deux éditeurs à la fois, son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys-en-France*[3]. Pourvu de très nombreuses pièces justificatives, cet ouvrage reste le recueil

1. In-8, Paris, 1609, 250 + 291 feuillets. *Le Petit Traité, composé par Estienne Prévost, Official de Chartres, touchant la Fondacion et érection de l'Eglise nostre Dame et cité de Chartres*, paru à Chartres en 1558 (in-8, 32 pp.), n'est qu'un ouvrage d'édification. Le livre de « Radulphus Botereius », *Urbis gentisque Carnutum historia*, in-8, Paris, 1624, 83 pp., a quelque valeur historique, mais il est trop court et ne saurait plus rendre aujourd'hui aucun service. L'histoire des Dominicains de Chartres a été écrite au dix-septième siècle, avec beaucoup de soin et de précision, par frère Nicolas Le Febvre : *Praedicator Carnuteus, sive Institutio Conventus Carnutensis Ordinis Fratrum Praedicatorum*, in-8, Chartres, 1637, 286 pp. Un moine d'origine chartraine, Guillaume Laisné, qui fut prieur de Mondouville, et mourut en 1635, compila un recueil de documents et de mémoires relatifs au pays chartrain. Les 14 volumes qui composent ce recueil (les deux derniers sont occupés par des tables) ont passé du cabinet de Gaignières au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, où ils figurent aujourd'hui sous les cotes 24124-24136 *bis* du fonds français. M. de l'Épinois a donné dans les *Mémoires de la Soc. Archéolog. d'Eure-et-Loir* l'analyse des quatre premiers volumes et un extrait du cinquième (*Mem. Soc. Arch. E.-et-Loir*, t. I, pp. 99-112 et 258-281 ; II, pp. 96-113 et 209-264 ; III, pp. 209-264 ; IV, pp. 151-179 ; VI, pp. 89-100).

2. J.-B. Souchet, *Histoire du diocese et de la ville de Chartres*, (*Publications de la Soc. archeolog. d'E.-et-Loir*), 4 vol. in-8, Chartres, 1866-1873, xlvij + 570, 624, 602, 483 + 70 pp. Cette édition est précédée d'une bonne *Notice Biographique* due à M. Lecoqu. Les églises et dioceses de Sens et d'Orléans ont aussi eu leurs historiens, au dix-septième siècle ; il faut citer ici ces ouvrages, auxquels l'historien de l'Ile-de-France aura l'occasion de se reporter : (Jacques Taveau), *Senonensium archiepiscoporum vitae actusque*, in-4, Sens, 1608, 7 + 146 pp. médiocre et peu utile) ; *Annales Ecclesiae Aurelianensis saeculis et libris sexdecim... auctore Carolo Saussayo*, in-4, Paris, 1615, [26] + 842 pp.

3. F. Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France. Contenant les Antiquitez d'icelle, les Fondations, Prerogatives et Privilèges, Ensemble les Tombeaux et Epitaphes des Rois, Reynes, Enfans de France et autres signalez Personnages qui s'y trouvent iusques à present*, 2 vol. in-4, Paris, Nicolas Buon 1625, pagination continue, 1-649 et 651-1377 pp., et Jean de Heuqueville, 1 vol. même date, même pagination. Grégoire de Tours, qui est le seul historien par qui nous ayons des renseignements un peu précis sur saint Denis, évêque de Paris, et patron de l'ab-

de documents le plus complet que nous possédions sur la plus illustre des abbayes de l'Ile-de-France. Vers la même époque certains des grands établissements monastiques de Paris et de la banlieue trouvaient leurs historiens : don Jacques du Breul écrivait l'histoire de Saint-Germain-des-Prés[1], dom Martin Marrier écrivait celle de Saint-Martin-des-Champs[2], Jean de Thoulouze celle de Saint-Victor[3], le P. Ignace de Jésus Maria celle de Saint-Maur-des-Fossés[4]. Même ceux de ces livres qui concernent des monastères

baye de Saint-Denis en France, raconte que ce confesseur de la foi « termina sa vie sous le glaive » au temps de l'empereur Dèce, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IIIe siècle (247-251) (*Histor. Francor.* I, c. 30, éd. Arndt, p. 48). Malgré ce témoignage, on a souvent identifié saint Denis, évêque de Paris, avec ce juge de l'Areopage, nommé Denis qui, au dire des Actes des Apôtres (XVIII, 34), fut converti par saint Paul. Cette identification a été acceptée et défendue par les uns, combattue par les autres ; elle a fait la matière d'une vive controverse et d'une abondante littérature, depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-neuvième. On en trouvera l'histoire dans le livre d'un prêtre acquis aux méthodes de la critique, l'abbé Eugène Bernard, *Les origines de l'église de Paris, Etablissement du christianisme dans les Gaules, Saint Denys de Paris*, in-8, Paris, 1870, VII + 557 pp. Jacques Doublet entra dans la lutte. Non seulement, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* il prit parti, en faveur de l'identification des deux saints, mais encore il publia sur ce sujet un ouvrage special : *Histoire chronologique pour la vérité de S. Denys Areopagite, apostre de France et premier évesque de Paris*, in-4, Paris, 1636, 633 pp. Cf. *infra* ch. IV, § 3.

1. Chronique manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, en latin. Il en existe 8 exemplaires à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, nos 12837 à 12844. Vanel, Cf. J. B. *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés*, in-4, Paris, 1896, p. VII n. 1. On trouvera d'autres ouvrages de dom du Breul qui intéressent aussi Saint-Germain-des-Prés indiqués plus loin, p. 291, n. 1. Sur du Breul on consultera Le Roux de Lincy et Bruel. *Notice historique et critique sur dom Jacques du Breul, prieur de Saint-Germain-des-Prés. Bibl. Ec. Chartes*, t. XXIX (1868), pp. 56-72 et 479-512.

2. D. Marrier a publié sur Saint-Martin-des-Champs, deux ouvrages : 1° un recueil de textes : *Martiniana, id est litterae, tituli, cartae, privilegia et documenta...*, in-8, Paris, 1606, 183 feuillets ; 2° une « *Monasterii regalis S. Martini de Campis paris. ordinis Cluniacensis historia* », in-4, Paris, 1636, 576 pp. Voir sur dom Marrier : Douët d'Arcq, *Documents bibliographiques sur dom Marrier, Bibl. Ec. Chartes*, t. XVI (1855), pp. 322-358 ; cf. *Ibid.*, p. 581.

3. Jean de Thoulouse fut prieur de Saint-Victor de 1636 à 1641 et mourut en 1659. Il joua un rôle de premier plan dans l'histoire, fort agitée à cette époque, de l'abbaye. Cf. Fourier-Bonnard, *Histoire de l'abbaye et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*. t. II, in-8, s. d., [1907], chap. VII. Il publia en 1640 un *Abrégé de la fondation de l'abbaye de Saint-Victor lez Paris, succession des abbez, privileges et singularitez d'icelle*, in-4, Paris, 78 pp. qui se présente comme une « reveüe » c'est-à-dire une édition revue et corrigée de la notice consacrée à Saint-Victor dans le *Théâtre des Antiquitez* de du Breul (cf. *infrà*, p. 334, n. 1) et due au R. P. Jean Picard. Jean de Thoulouse a laissé, en outre, d'importants manuscrits concernant l'histoire de l'abbaye ; on en trouvera l'énumération dans Fourier-Bonnard, *Saint-Victor de Paris*, t. I, [1904], pp. XXVI-XXVII.

4. Au livre second de son ouvrage intitulé : *La Vie et les Eminentes Vertus de Saint-Maur, abbé*, in-8, Paris, 1640, pp. 291-474.

proprement parisiens intéressent l'Ile-de-France presque autant que Paris : car ces monastères comptaient au nombre des plus grands propriétaires féodaux de l'Ile-de-France [1].

L'histoire de l'église de Paris, de ses évêques et archevêques, de son chapitre et du diocèse tout entier restait à écrire. François de Harlay, que Louis XIV fit, en 1671, archevêque de Paris, confia ce travail à un oratorien, Gérard Dubois. Dubois écrivit, sous le titre de *Historia Ecclesie Parisiensis* un livre touffu, mal ordonné, d'une lecture difficile, mais plein de faits et qui témoigne de travaux d'archives très étendus [2].

Les familles de la haute noblesse, au dix-septième siècle, voulurent, à l'exemple des rois et des églises, avoir leurs historiographes. Les livres qu'elles firent composer par eux sont précieux pour l'histoire locale ; mais il est prudent de ne pas accorder une confiance aveugle à ces ouvrages qu'a inspirés l'orgueil de race. Du moins faut-il se féliciter que plusieurs des grandes familles dont l'histoire était étroitement liée à celle de l'Ile-de-France aient eu l'heureuse idée d'employer à raconter leur gloire André Duchesne [3], l'un des érudits les plus patients et les plus probes qu'ait eus le dix-septième siècle. Les ouvrages qu'il a consacrés aux maisons de Montmorency [4], de Châtillon [5], de Dreux [6], de Broyes [7]

1. On devra consulter aussi les notices sur les monasteres parisiens et sur les principaux monasteres du diocese inserees par dom Jacques du Breul dans son *Theatre des antiquitez de Paris*, in-4, Paris, 1612 ; 2e éd. 1639, livre IV. Cf. aussi pour Saint-Germain-des-Pres et Saint-Maur-des-Fossés le *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacae quoad Sanctorum Germani a Pratis et Mauri Fossatensis Coenobia*, du même du Breul, in-4, Paris, 1614, 205 pp.

2. 2 vol. in-4, Paris, 1690 et 1710, xlvij + 824 et xij + 684 + xlviij pp. Le second volume est posthume.

3. Sur A. Duchesne on consultera l'Introduction mise par M. René Poupardin à son *Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Bréquigny Biblioth. Nation.* in-8, Paris, 1905, p. 1 et suiv. M. Poupardin donne (p. 1, n. 1) l'indication des travaux antérieurs au sien.

4. *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, in-f°, Paris, 1624, 696 + 419 pp. Pour l'époque moderne, on complétera l'ouvrage de A. Duchesne à l'aide de celui de Désormeaux, *Histoire de la maison de Montmorenci*, 2e éd., 5 vol. in-12, Paris, 1768.

5. *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, in-f°, Paris, 1621, 726 + 286 pp.

6. *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres qui en sont descendues par Femmes*, in-f°, Paris, 1631. La premiere partie du vol. (338 pp.) est consacree à la maison de Dreux.

7. *Histoire généalogique de la maison de Broyes et de Chasteauvillain*, forme la sixieme partie du volume indique à la note precédente (80 + 67 pp.)

comptent parmi les plus utiles où puise l'historien de l'Ile-de-France[1].

Le 22 novembre 1630, un religieux languedocien, dom Grégoire Tarisse devint le supérieur général de la congrégation bénédictine réformée qui portait le nom de congrégation de Saint-Maur. C'est là une des grandes dates de l'histoire de la science française. Au sein de la jeune congrégation, dont il était le vrai fondateur, dom Tarisse favorisa de tout son pouvoir le développement des études historiques ; il jugeait sans doute que (comme dit dom Tassin)[2] « un religieux qui néglige l'étude des saintes lettres trouvera la retraite insupportable et se jettera dans le monde ». Les grands monuments qu'a élevés la science bénédictine intéressent l'Ile-de-France au même titre que les autres provinces ; tels les *Annales Ordinis Sancti Benedicti* de Mabillon[3], la *Gallia Christiana Nova*[4] l'*Art de vérifier les Dates*[5], et ce *Monasticon Gallicanum*[6] que dom Michel Germain entreprit sans pouvoir jamais l'achever et dont il nous reste, outre d'utiles fragments historiques, un si précieux recueil de planches. Mais ces vastes travaux ne firent pas négliger aux Bénédictins l'histoire locale, ou, pour parler comme eux, les « histoires particulières ». Ils eussent voulu que chacun des monastères de leur ordre eût son histoire. Mabillon rédigea un « *Avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères*[7] », qui est

1. Les *Généalogies Orléanaises* du chanoine Hubert pourront rendre des services à l'historien de l'Ile-de-France. Sur le chanoine Hubert, v. *supra*, p. 329, n. 1. Les *Généalogies* forment huit volumes manuscrits conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville d'Orléans sous les cotes 608 à 615. M. de Vassal en a publié une table sous le titre de *Généalogies des principales familles de l'Orléanais. Table analytique des manuscrits d'Hubert*, in-8, Orléans, 1862, 452 pp.

2. *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4, Paris, 1770, p. xxj.

3. *Annales Ordinis Sancti Benedicti ad annum MCLVII*, 6 vol. in-f°, Paris, 1703-1739.

4. Les volumes de la *Gallia* qui intéressent l'Ile-de-France sont surtout le t. VII in-f° Paris 1744 (diocèse de Paris) et le t. VIII (évêchés suffragant de Paris, même d.) Le t. VII était l'œuvre de D. Etienne Brice et D. Félix Hodin ; le t. VIII des mêmes religieux et (pour les diocèses de Meaux et Chartres) de D. Toussaint-Duplessis. Le t. XI (province de Rouen) paru en 1759 et le t. XII (province de Sens) paru en 1770 concernent certaines parties de l'Ile-de-France.

5. V. sur cet ouvrage et ses différentes éditions A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 80.

6. Les planches du *Monasticon Gallicanum* ont été éditées au dix-neuvième siècle par M. Peigné-Delacourt, 2 vol. in-4, Paris, 1871, L + 16 pp. + 75 pl. et 94 pl. La Préface de cette édition, écrite par Léopold Delisle, contient une liste des notices historiques sur les monasteres rédigées par Dom Germain ou ses collaborateurs. V. aussi, I. Courajod, *Le Monasticon Gallicanum*, in-f°, Paris, 1869, 28 pp.

7. *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart.*, t. II, in-4 Paris, 1724, pp. 91-95.

admirable de sobriété, de netteté et d'intelligence. Quant à l'entreprise elle-même, l'historien, aujourd'hui, ne peut que souscrire à ce que disait, au dix-huitième siècle, dom Tassin, dans son *Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*[1]. « Ces histoires particulières faites sur les originaux... répandent la lumière sur le civil et l'ecclésiastique du royaume ; elles enrichissent la Géographie du moyen âge ; elles font revivre quantité de lieux qu'on ne connaissoit plus ; la plupart des familles distinguées y trouvent de quoi conduire le fil de leurs généalogies » et dom Tassin ajoutait : « enfin elles tirent de l'oubli une multitude de grands hommes et de faits Bédifians ». Des Bénédictins écrivirent alors l'histoire d'un grand nombre parmi les monastères de l'Ile-de-France : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Chelles[2], Maubuisson[3], Saint-Martin de Pontoise[4], Saint-Nicaise de Meulan[5], Saint-Florentin de Bonneval[6] eurent leurs pieux et érudits chroniqueurs. La plupart de ces travaux n'ont jamais été imprimés ; ils n'étaient pas destinés à la publication ; ils devaient servir — et servirent en effet — à préparer les matériaux pour l'élaboration de plus importants ouvrages, tels que la *Gallia* ; aujourd'hui, l'historien va les consulter dans les dépôts de manuscrits. Certaines pourtant, parmi les histoires de monastères composées par les Bénédictins furent livrées à l'impression ; ce sont celles qui, par la grandeur de leurs objets, intéressaient l'histoire du royaume entier et l'histoire de l'Église. Dom

1. P. vij.

2. Par dom Racine, Bibl. Mazarine, ms. 3380. La *France Monastique*, de dom Beaunier. Nouv. éd. t. I in-8 Paris 1905, indique (p. 70) un *Abrégé de l'histoire de l'abbaye royale de Chelles* par dom Porcheron, formant 3 vol. manuscrits conservés à la Biblioth. du Séminaire de Meaux. Je n'ai pu, malgré quelques recherches, savoir où se trouve actuellement ce manuscrit.

3. Par dom Estiennot, en 1671, Bibl. de la ville de Pontoise, mss. 22 et 25. Sur dom Estiennot et son œuvre historique, consulter J. Depoin, *Un historien du Vexin : Dom Claude Estiennot*, *Mém. soc. histor. Pontoise*, t. XXVIII (1907), pp. 183-190, et A. Vidire, *Un ami de Mabillon, dom Claude Estiennot*, *Mélanges et Docum. publiés à l'occasion du 2e Centenaire de la mort de Mabillon*, in-8, Ligugé et Paris, 1908, pp. 281-312.

4. Par dom Estiennot, Bibl. de la ville de Pontoise, mss. 16, 17 et 18, et par dom Racine, Bibl. Mazarine, ms. 3368.

5. Par dom Victor Cotron. Archives de Seine-et-Oise ; série H.

6. L'histoire de Bonneval a été écrite par dom Thiroux, d'abord, puis continuée par dom Lambert. L'ouvrage des deux bénédictins a été imprimé au dix-neuvième siècle, avec des additions tirées d'autres mémoires manuscrits sur l'abbaye : *Histoire abrégée de Saint-Florentin de Bonneval des RR. PP. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert, continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune, publiée sous les auspices de la Société Dunoise*, par le Dr V. Bigot, in-8, Châteaudun, 1875, CLXVIII + 258 pp.

Bouillard fit paraître (en 1724) son *Histoire de Saint-Germain-des-Prés* [1] ; dom Félibien (en 1716) son *Histoire de Saint-Denis* [2]. Il est curieux de comparer ce dernier ouvrage avec celui que, près d'un siècle plus tôt, frère Jacques Doublet avait publié, sur le même sujet. A côté du livre de Dom Félibien, fruit de recherches méthodiques et sagaces, bien ordonné, clairement écrit, luxueusement édité (« il satisfait également l'esprit et les yeux » disait l'auteur du compte rendu qui parut dans le *Journal des Savants* du 8 mars 1706), les deux volumes touffus de Jacques Doublet font assez piètre figure ; aussi bien les méthodes de l'érudition, l'art de la narration historique avaient-ils au coursdu siècle fait d'incontestables progrès. Malheureusement dom Félibien a publié moins de documents que son prédécesseur, et c'est pourquoi il ne l'a point remplacé.

Mgr de Bissy, qui, en 1704, avait succédé à Bossuet sur le siège de Meaux, résolut de faire écrire l'histoire de l'église dont il était le pasteur. En même temps qu'évêque de Meaux, il était (depuis 1714) abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés ; cette abbaye était le centre de la Congrégation de Saint-Maur ; ce fut à un des religieux qui y vivaient que Mgr de Bissy confia le soin de raconter l'histoire des évêques, ses prédécesseurs, et de son diocèse. Il choisit dom Charles Toussaint du Plessis. Dom Toussaint du Plessis était un bon érudit ; son *Histoire de l'Église de Meaux* [3] est un ouvrage un peu confus, mais très sûr ; le tome second est tout entier occupé par les pièces justificatives et constitue un des plus utiles recueils de documents que nous ayons sur l'Ile-de-France, la Champagne et la Brie. Pourtant l'*Histoire de l'Église de Meaux* fut, pour son auteur, la source de cruels ennuis : désireux sans doute de faire sa cour au cardinal de Bissy, prélat ultramontain dont Saint-Simon a dit qu'il était « vendu corps et âme aux jésuites [4] », il parla de Bossuet en des termes qui parurent à beau-

1. Dom Jacques Bouillard, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, in-f°, Paris, 1724, 328 + clxxxviij, pp. pl.

2. Dom Michel Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, in-f°, Paris, 1716 + 592 + ccxxiij, pp. pl.

3. 2 vol. in-4, Paris, 1731, 782 et 669 pp. Dom Du Plessis s'était servi d'ouvrages manuscrits sur l'histoire du diocèse de Meaux qu'il indique dans sa préface. On a déjà vu (p. 334, n. 4) qu'il rédigea la partie relative au diocèse de Meaux dans la *Gallia Christiana*.

4. Sur ce prélat on pourra consulter J.-G. Gossel, *Henry de Thiard, cardinal de Bissy. Un essai d'action commune de l'épiscopat français en 1735*, *Rev. de l'Hist. de l'Eglise de France*, t. II (1911), pp. 539-553 et 679-701.

coup malséants sous la plume de l'historien officiel des évêques de Meaux. Le chapitre de Meaux prit parti contre lui ; une longue polémique suivit. Ce curieux épisode des luttes ecclésiastiques du dix-huitième siècle a occupé quelques érudits [1] ; l'histoire complète en reste encore à écrire.

Dom Toussaint du Plessis ne paraît pas avoir été homme à reculer devant les polémiques. Lorsqu'en 1754 un chanoine d'Auxerre, l'abbé Lebeuf [2], déjà connu par de nombreux travaux d'érudition, eut fait paraître les trois premiers volumes d'une *Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris*, dom du Plessis publia dans le *Mercure de France* une série d'articles, où il attaquait cet ouvrage avec une extrême vivacité [3]. En dépit de ces critiques, auxquelles ne paraissent avoir été étrangers ni l'esprit de corps (l'abbé Lebeuf n'appartenait pas à la Congrégation de Saint-Maur) ni la jalousie dom du Plessis avait lui aussi écrit sur l'histoire de Paris, mais ses *Nouvelles Annales de Paris jusqu'à Hugues Capet* [4], de valeur médiocre, avaient eu un médiocre succès, en dépit aussi des railleries faciles de quelques beaux esprits, dédaigneux de l'érudition [5], l'*Histoire de la Ville et*

1. Voir, outre dom Tassin, p. 756, Fernand Labour, *Dom Toussaint Duplessis et MM. du Chapitre de l'Eglise de Meaux*, *Rev. de Champagne et de Brie*, t. XIV (1883, 2e semestre), pp. 125-130, et Maurice Lecomte, *Observations sur l'histoire de Meaux de dom Toussaint Duplessis*, *Almanach histor. de Seine-et-Marne*, 1906, pp. 97-115. Cf. aussi Lhuillier, *Bibliographie de Seine-et-Marne* (indiquée *infrà*, ch. III § 2), pp. 58 et 68. Dom du Plessis soutint également une polémique avec un membre de l'Académie des Inscriptions, Lancelot, à propos d'un passage de l'*Histoire de l'Eglise de Meaux*, dans lequel, dit dom Tassin, il posait « comme un principe quasi certain et indubitable que l'art de faire des faux suivant l'interêt qu'on pouvoit avoir étoit un vice presque universel vers le onzième siècle ».

2. Sur l'abbé Lebeuf, consulter l'*Introduction* de l'éd. Cocheris (cf. *infrà*, p.338, n. 1).

3. *Réflexions sur les trois premiers tomes de l'Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris, par M. l'abbé Lebeuf, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres; pour servir d'éclaircissement et de supplément aux Nouvelles Annales de Paris, par Dom Toussaint du Plessis, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur*, *Mercure de France*, juin (pp. 99-108), juillet, I (pp. 124-136), juillet, II (pp. 107-121), septembre (pp. 103-123), 1756. La rédaction du *Mercure* abrégea les articles de dom du Plessis (août, p. 164). Un ami de Lebeuf répondit (septembre, pp. 123-134).

4. In-4, Paris, 1753, IV + 380 pp.

5. V. le factum intitulé : *Projet d'une histoire de la ville de Paris sur un plan nouveau*, in-4, Harlem, 1739, 79 pp., qui a été composé après l'apparition, dans le *Mercure de France* de déc. 1739, t. II (pp. 3106-3110) du programme de Lebeuf, intitulé *Projet d'une description des Paroisses de la Campagne, voisines de Paris, situées dans le Diocèse de cette Capitale*. Ce programme a été réédité dans l'édition Cocheris, t. I, pp. 107-110. Lebeuf à ce moment ne comptait pas comprendre la ville

de tout le Diocèse de Paris[1] reste un des ouvrages les plus achevés qui aient jamais été consacrés à l'histoire de l'Ile-de-France. Je laisse de côté les premiers volumes, qui concernent la ville même de Paris. Le diocèse est étudié paroisse par paroisse ; la description des lieux accompagne leur histoire ; l'abbé Lebeuf considérait son ouvrage comme une contribution à une grande description du royaume, à la fois géographique et historique, qu'il rêvait de voir s'élever ainsi, diocèse par diocèse[2]. L'abbé Lebeuf connaissait admirablement les archives, ou plutôt les cartulaires, des maisons religieuses du diocèse ; et ce sont là en effet, pour la géographie historique, des sources inestimables. Il était laborieux et précis ; il n'était pas dépourvu de sens critique. On a dit beaucoup de mal de son style, dont la gaucherie, à mon sens, n'est pas sans agrément.

Dans les quelques ouvrages d'histoire locale, peu nombreux et médiocres, que nous a laissés le dix huitième siècle finissant, il est curieux de relever les marques de l'esprit du temps. Un curé de campagne beauceron, l'abbé Bordas (mort en 1772) occupa ses loisirs à composer une *Histoire sommaire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale*[3] qui n'a été imprimée qu'au dix-neuvième siècle, par les soins d'une société locale ; l'abbé Bordas est un prêtre rationaliste ; il se refuse expressément à reconnaître à Jeanne d'Arc, « cette fille soldat », « une mission merveilleuse et surnaturelle[4] ». L'*Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*[5], de Doyen, parut en 1786 ; elle a pour pré-

de Paris dans son ouvrage. Lebeuf fit également paraître de 1739 à 1743 des *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'Histoire de France*, 3 vol. in-12, Paris. Quelques-unes des dissertations réunies dans ces volumes intéressent l'histoire de l'Ile-de-France. On trouvera la table des 3 vol. dans l'édition Cocheris, t. I, pp. 90-92.

1. L'édition originale parut en 15 vol. à Paris, chez Prault père, de 1754 à 1758. Deux réimpressions ont été faites au dix-neuvième siècle. La première, œuvre de M. Cocheris (4 vol. in-8, Paris, 1863-1870) ne nous intéresse guère que par sa préface, car elle s'est arrêtée avant d'avoir dépassé la partie de l'ouvrage de Lebeuf qui est relative à la ville de Paris et à sa banlieue immédiate. La seconde, qui est complète, a été entreprise par M. Augier. Elle compte 7 vol. de iij + xxii + 664, 666, 599, 651, 453, ix + 540, 548 pp., in-8, Paris, 1883-1893. Le t. VII renferme les tables ; le VI de *Rectifications et Additions* (par Fern. Bournon) qui ne concernent que la ville de Paris.

2. V. le *Projet* cité plus haut, p. 337, n. 5.

3. Publiée par la Soc. Dunoise, 2 vol. in-8, Châteaudun, 1884, lxiii + 406 et 372 pp. Une édition abrégée avait paru en 1850-51. La préface mise par M. Brossier-Géray à l'édition de 1884 contient quelques renseignements sur l'historiographie Dunoise.

4. T. I, p. 220.

5. 2 vol., Chartres et Paris, xxxviij + [14] + 431 et 522 pp.

face une lettre d'un publiciste, né à Chartres, qui devait, dans les années suivantes, beaucoup faire parler de lui : Brissot de Warville. La part qui dans cet ouvrage est faite aux questions agricoles eût étonné et choqué les historiens du dix-septième siècle ; elle témoigne de l'influence de la pensée physiocratique ; Doyen est au reste un adversaire fougueux de l'agriculture scientifique, des « luzernes », des « trèfles » et des pommes de terre « que la nature n'a dû créer que pour la nourriture des bêtes » et dont on a voulu faire « celle des hommes[1] ».

Il n'est guère possible de porter un jugement d'ensemble sur le travail d'histoire locale, qui a été accompli dans l'Ile-de-France, sous l'Ancien Régime. Comment confondre dans une même appréciation dom Félibien et Noël Taillepied, dom Guillaume Morin et l'abbé Lebeuf ? Toutefois, il n'est pas sans intérêt de chercher à préciser la nature des services que sont aujourd'hui aptes à nous rendre les ouvrages d'histoire locale qui ont été écrits avant le dix-neuvième siècle. Le plus souvent, il faut le dire, ce que nous leur demandons, c'est moins l'histoire elle-même que les matériaux de l'histoire : dissertations érudites sur des détails d'histoire ou de géographie historique, listes d'évêques ou d'abbés, tableaux généalogiques, pièces justificatives. Il est difficile d'approuver sans réserves les érudits qui, au dix-neuvième siècle, ont réédité les livres d'histoire locale composés aux siècles précédents, ou ont fait imprimer les ouvrages restés manuscrits. Ici encore, il faut se garder des généralisations trop rapides ; le moderne éditeur de l'*Histoire du Diocèse* de l'abbé Lebeuf, en mettant cette belle œuvre, devenue rare et coûteuse, à la portée de toutes les bibliothèques, a fait chose utile ; mais comment rendre le même témoignage aux éditeurs de Noël Taillepied ou de l'abbé Bordas ? La science qui a été dépensée à rectifier, dans des appendices joints à une édition nouvelle, les erreurs innombrables de dom Guillaume Morin eût été mieux employée à écrire un travail original. L'argent qui a été dépensé à ces rééditions ou impressions eût été mieux employé à favoriser la publication d'un de ces recueils de documents dont l'absence est, pour les recherches d'histoire locale, une gêne cruelle et dont l'apparition, à dire vrai, rendrait inutile tant de livres composés par les érudits d'autrefois.

(A suivre) MARC BLOCH.

1. T. II, pp. 358 et 359.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

DEUX CONTRIBUTIONS RÉCENTES A L'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE.

Dans le livre qu'il a consacré récemment aux idées de Montaigne sur l'éducation et à leur influence sur deux traités pédagogiques fort importants parus en Angleterre et en France au XVIIe et au XVIIIe siècles[1], M. Pierre Villey nous donne une grande idée de l'intérêt que présenteront les deux ouvrages qu'il annonce et qui résumeront une enquête complète sur l'influence que Montaigne a pu exercer en France et en Angleterre ; d'ailleurs il connaît si bien Montaigne que peu de personnes pouvaient être aussi aptes que lui à ce travail.

Pourtant si le détail de son étude est intéressant et suggestif, j'avoue que les conclusions ne me paraissent pas toujours être exactement d'accord avec les remarques qui les déterminent. M. V. conclut à une forte dette de Locke à Montaigne, et a une grande originalité de Rousseau vis-a-vis de ses devanciers ; mais aucune de ces deux affirmations ne me paraît suffisamment établie par les rapprochements que notre critique présente au cours de son travail.

On sait que pour établir de façon décisive la parenté entre deux œuvres, il importe de signaler quelques similitudes d'expressions typiques ; et M. V. reconnaît lui-même que de tels rapprochements lui font à peu près défaut entre l'œuvre de Montaigne et celle de Locke ; en quelques endroits où les expressions sont voisines, il s'aperçoit lui-même que Locke et Montaigne ont pu remonter à une commune source (pp. 18 et 52) ; ailleurs, il oublie des sources latines qui pourtant paraissent évidentes (pp. 6 et 8). Reste une série d'idées communes que le premier traducteur français de Locke, Coste, qui connaissait fort bien Montaigne, avait déjà signalées en partie. Résultent-elles, comme M. V. l'affirme, sans le pouvoir naturellement démontrer, résultent-elles d'une étude approfondie faite par Locke de l'auteur français ? Je crois qu'en le prétendant, on va bien loin et bien vite. La plupart de ces idées communes ne sont pas tellement personnelles a Montaigne, de plus l'*expérience*

1. Pierre Villey, *L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau*, Paris, Hachette, 1911, XII-270 pp. in-16.

pédagogique de Locke, si complexe et si variée à côté des idées *théoriques* de Montaigne, la richesse et le détail des prescriptions de l'un, à côté du caractère général et vague des prescriptions de l'autre (p. 47), tout cela me fait croire qu'il est peut-être exagéré de dire que toute cette expérience a été commandée par les souvenirs de l'Essai de l'*Institution*. Ce n'est pas parce que Locke (en d'autres ouvrages que son traité de l'*Éducation*) cite cinq ou six fois Montaigne, ce n'est pas parce qu'on relève *une* métaphore singulièrement identique chez les deux auteurs (p. 98) qu'on peut conclure d'une façon aussi positive à l'inspiration de Locke par Montaigne. Je reconnais d'ailleurs bien volontiers que dans ses conclusions (pp. 100-104) M. V est bien moins affirmatif que dans son avant-propos, et que s'il a dit (page VIII) que « l'originalité de Locke lui paraît sortir très amoindrie de cette enquête », sa conclusion (p. 104) n'établit en somme presque rien d'autre que cette proposition : « Locke *ne contredit* aucune des idées de Montaigne ».

C'est l'impression inverse que nous donnerait la seconde partie du travail. Parlant de Rousseau, M. V. nous dit dans l'avant-propos : « Montaigne a contribué largement à l'élaboration de ses idées. Mais Rousseau a su réagir contre cette influence, s'en dégager et bâtir des théories pédagogiques qui sont bien à lui. » Mais son étude ne nous amène pas tout à fait, me semble-t-il, à cette conclusion.

D'abord je reconnaîtrai que M. V. met en lumière de la façon la plus heureuse et la plus nette deux faits, déjà connus d'ailleurs, mais qui sont présentés ici avec une sobriété et une force remarquables. D'abord, les idées de Rousseau sur l'éducation ont évolué. Du temps où il était lui-même précepteur et composait le projet d'*Éducation de M. de Sainte-Marie*, il n'avait pas d'idée personnelle et réfléchie sur son propre métier, et rien n'est plus banal, plus imprégné de la pensée d'autrui que les théories du jeune maître, sans expérience encore et sans autorité. — Ensuite l'*Émile* est la conséquence naturelle de la philosophie qui s'est peu à peu élaborée dans l'esprit de Rousseau, et qui s'est formulée de plus en plus clairement, du *Discours sur les Sciences et les Arts* au *Discours sur l'Inégalité*. Son traité d'Éducation est donc destiné à former l'homme de la Nature, tandis que les traités antérieurs prétendaient élever des hommes de la Société. Rien n'est plus juste, et il y a là quelque chose qui marque d'un caractère bien original l'attitude et l'œuvre de Rousseau. Mais parce qu'il est dirigé dans sa conception par une idée a priori bien à lui, qui imprime à son œuvre un caractère personnel, ses *méthodes*, ses *procédés* pédagogiques ne peuvent-ils être qu'originaux ? La conclusion ne me paraît pas nécessaire. Au contraire je suis frappé de voir comment pour exposer sa théorie nouvelle, il adopte volontiers les vues et les affirmations d'autrui quand elles ne la contredisent point. C'est d'ailleurs le procédé cher à Rousseau et à bien d'autres enthousiastes : ils ont leur idée directrice, leur idée fixe, si l'on préfère, et ils prennent partout les faits et les idées qu'ils peuvent tourner en arguments pour leur propre doctrine. Aussi Rousseau cite-t-il abondamment Montaigne et Locke, et leur

a-t-il emprunté beaucoup ; au second plus encore peut-être qu'au premier ; en effet il trouvait en Locke des mérites dont il était friand : d'abord *l'expérience personnelle* que, d'une façon curieuse, lui, le théoricien, préfère *chez autrui* à des théories ; ensuite le *souci du détail*, la minutie qui prévoit et organise tout : qualité, ou défaut commun à Rousseau et aux Encyclopédistes, et qu'ils tenaient les uns et les autres des *théoriciens pratiques* de l'Angleterre. — Au cours de son étude, à plusieurs reprises, M. V. indique tout ce qui dans Rousseau rappelle Locke. Je m'étonne que dans son avant-propos, et dans la conclusion de sa seconde partie, il fasse surtout une large part à Montaigne, une trop large part peut-être aussi à l'originalité d'une méthode, qui n'a de personnel à vrai dire que le principe qui l'a inspirée, mais qui dans l'application s'appuie presque constamment, et sans le cacher, sur l'expérience et les affirmations des prédécesseurs.

GEORGES ASCOLI.

***

Le *Plan d'éducation nationale* de La Chalotais n'a laissé indifférent aucun des historiens de la pédagogie. M. Pinloche notamment en a montré l'influence sur le mouvement des idées éducatives en Allemagne et l'apparition du philanthropisme de Basedow. Il nous manquait une étude proprement historique de cette œuvre qui a préludé en quelque sorte à l'institution du concours d'agrégation par le Parlement de Paris et ainsi à une première ébauche de l'Université de France.

M. Jules Delvaille, qui s'est consacré à l'étude des idées morales et éducatives à la fin du dix huitième siècle, avait toute qualité pour combler cette lacune. L'intérêt de son livre récent[1] est de nous montrer le lien qui rattache le *Plan* aux *Comptes rendus* de La Chalotais au Parlement de Rennes ainsi qu'à toutes les préoccupations politiques et éducatives qui accompagnèrent la dissolution de l'ordre des Jésuites. Le procureur breton nous apparaît d'emblée comme le précurseur des hommes d'État, qui, dès la Révolution et après elle ont créé ou tenté de créer (au milieu de quelles difficultés toujours renouvelées !) un enseignement public indépendant de celui de l'Église romaine et de ses Congrégations.

Les comptes rendus comprennent une partie pédagogique que M. Delvaille a heureusement mise en lumière. Tandis que dans la magistrature les esprits vulgaires se bornent à rééditer contre les Jésuites les vieilles accusations du seizième et du dix-septième, leur reprochant les maximes des Monarchomaques, leurs anciennes apologies du régicide, La Chalotais va droit au fait ; le grief qu'il élève, c'est la direction qu'ils donnent à l'éducation dans leurs nombreux collèges.

C'est la formation de la jeunesse française que mettent en jeu les poursuites que l'État intente a leur ordre. Pour envahir l'enseignement, les Jésuites ont profité du moment où les études étaient mauvaises ; ils ont

1. Delvaille (Jules), *La Chalotais éducateur*, Paris, Alcan, 1912, 225 pages in-8.

multiplié les petits collèges et ont visé à ériger chaque collège en Université. Leur *Ratio studiorum* n'échappe pas au reproche de pédanterie et d'absurdité. Un reproche plus grave, c'est qu'ils détachent de l'État la jeunesse des classes riches et éclairées et la rendent impropre à sa vraie mission sociale. Dónc, puisque l'État ne doit pas abandonner la jeunesse à des hommes justement soupçonnés, il faut réformer l'éducation. Telle est la conclusion du premier des *Comptes rendus* : on devait la retrouver dans le préambule du *Plan*.

Le succès des *Comptes rendus* fut prodigieux et est attesté, soit par la vente de plus de douze mille exemplaires en moins d'un mois, soit par les constatations du *Journal encyclopédique*, des *Nouvelles ecclésiastiques*, de la correspondance de Grimm et de d'Alembert, etc. Comme on peut le penser, les Jesuites et leurs amis ne laissèrent pas l'attaque sans réponse. Dès la publication des *Comptes rendus*, un *Appel à la raison* prenait La Chalotais à partie sur ses critiques de l'enseignement des R. R. P. P

On y retrouve déjà les arguments des partisans modernes de la « liberté d'enseignement » : la défiance envers « les nouveaux systèmes d'éducation, enfants d'une spéculation oisive », l'éloge des avantages de la concurrence, l'exagération des difficultés pratiques qui attendent les réformateurs. L'apparition de ce libelle n'est que le prélude d'une violente opposition de la part d'une partie de la noblesse aux États de Bretagne. Mais le Parlement de Paris, par la plume de ses commissaires, se prononce hautement dans le même sens que La Chalotais et donne plus d'accent encore aux critiques ébauchées par lui.

Les arrêts des Parlements furent donc « un événement des plus mémorables » selon l'expression de Grimm qui, parlant de la fermeture des collèges de Paris, effectuée malgré le roi et les intrigues du Dauphin, ajoute : « Cette révolution, si elle s'achève, en amènera bien d'autres. »

Tout au moins la question de l'enseignement public était-elle posée devant l'opinion. La pédagogie était désormais a l'ordre du jour, même en dehors de toute influence des idées de Rousseau. Chaque jour voyait paraître quelque article, brochure, essai sur l'education. Les parlements qui avaient fermé les colleges des Jésuites et qui d'ailleurs avaient légalement la tâche de pourvoir a leur administration matérielle, comprenaient qu'ils avaient contracté de nouveaux devoirs envers la culture nationale.

C'est à cet état d'esprit que répond la seconde œuvre de La Chalotais, le *Plan d'éducation nationale* M. Delvaille rappelle que ce n'est pas là un simple traite de pédagogie, comparable à l'*Émile* ou même au *Traité des études* de Rollin : c'est un acte, un requisitoire, dont le Parlement de Rennes enregistre solennellement le dépôt. C'est déjà par avance la charte de la future *Université de France*.

Rien encore pour le peuple : nous sommes bien loin du rapport de Condorcet à la Législative. Le programme de l'enseignement primaire y est sans doute merveilleusement conçu et appuyé sur les méthodes que Pestalozzi allait rendre célèbres. Mais il ne doit s'adresser qu'aux enfants

destinés à suivre plus tard les classes de l'enseignement secondaire. Toutefois cet enseignement est donné tout entier en vue du bien de l'État, et l'État est conçu comme l'agent du progrès humain, comme l'instrument de la perfectibilité de l'individu. Ici se retrouve l'esprit du dix-huitième siècle.

Nous ne suivrons pas M. Delvaille dans l'analyse approfondie qu'il fait du *Plan d'éducation* et des polémiques dont il fut l'objet et l'occasion [1]. Contentons-nous de dire qu'il a retracé exactement et fidèlement tout un mouvement d'idées pédagogiques sans lequel on ne peut comprendre les transformations les plus profondes qui s'accomplirent à la génération suivante, non seulement en France, mais en Suisse et en Allemagne. Jusqu'ici nous laissions l'étude des transformations de notre éducation nationale au clergé ou à cette école littéraire qui a juré de rabaisser toute la pensée du dix-huitième siècle en la dénaturant. Seul, de temps à autre, quelque érudit allemand, comme Edelheim, rappelait a ceux qui peuvent le lire, ce qu'ont valu nos pédagogues de la période révolutionnaire, les grandes idées qu'ils ont remuées, le parti qu'en devaient tirer ses compatriotes pour leurs théories de l'éducation sociale [2]. Il était bon qu'un disciple distingué de l'école criticiste vînt appliquer à cette histoire une méthode d'information plus sûre et d'appréciation plus sincère.

GASTON RICHARD.

***

UNE PUBLICATION COLLECTIVE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE.

C'est une très intéressante initiative que vient de prendre M. Hayem en entreprenant la publication d'une série d'études et de documents sur l'histoire économique de la France [3]. M. H. n'est pas un historien de profession, c'est un négociant, mais il avait déjà eu l'occasion de montrer dans des rapports sur les expositions de 1889 et de 1900, son intérêt et sa compétence en matière d'histoire économique. Tout en reconnaissant l'utilité de son entreprise, nous ne pouvons cependant éviter de faire de sérieuses réserves sur la méthode adoptée. Dans l'avant-propos du

1. Citons seulement la brochure attribuée à Crevier et publiée en 1763, sous le titre de *Difficultés proposées à M. de Caradeuc de la Chalotais sur le Mémoire intitulé : Essai d'éducation nationale*. Elle exposait les objections des universitaires d'alors (p. 194 et sq.).

2. Edelheim, *Beiträge zur Geschichte der Sozialpädagogik mit besonderer Rücksicht des französischen Revolutionszeitalters*, Berlin, Bern, Edelheim, 1902.

3. *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, publiés sous la direction de M. Julien Hayem, Paris, Hachette, 1911-1912, in-8.

second volume (p. VII), M. H. répond aux critiques déjà formulées qu'il ne veut spécialiser ses études ni sur une région, ni sur une industrie spéciale et préfère répandre quelque lumière sur des points variés, afin de faire ressortir la richesse et la variété de l'activité nationale. C'est un point de vue très défendable assurément mais encore faudrait-il choisir. M. H. répète à plusieurs reprises que le domaine dont il entreprend l'exploration est à peu près inconnu peut-être même exagère-t-il un peu), il n'en est que plus urgent de porter ses efforts sur les questions essentielles, et de négliger les détails trop menus; l'histoire économique n'aurait pas perdu grand'chose à ignorer la fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550. On sent trop que le hasard a présidé au choix des études publiées, rencontre d'un document ou relation avec tel archiviste départemental. — Quant aux mémoires mêmes qui nous sont présentés, ce ne sont pas tous, tant s'en faut, les « monographies très détaillées et très fouillées » que l'on nous annonçait. Plusieurs d'entre eux sont faits d'après les documents des archives départementales: mais leurs auteurs ont négligé de compléter leurs travaux par des recherches aux Archives Nationales; puisque M. H. connaît fort bien la série F[12]4, il devrait en signaler l'importance à ses collaborateurs; il sait certainement qu'elle est indispensable à consulter même sur les questions locales, et il éviterait ainsi de nous présenter des études très intéressantes sans doute, mais encore provisoires et qui devront être revues et complétées. Qu'on ne voie d'ailleurs dans ces observations qu'une preuve de l'intérêt que mérite cette publication, et nous nous faisons un devoir de remercier M. H. de son généreux effort.

L'Industrie des draps en Languedoc et ses protecteurs sous l'ancien régime par M. Eugène Guitard, est non point un historique complet mais une étude de l'action des pouvoirs publics sur cette industrie; l'auteur met en relief l'activité des autorités locales, surtout des États Provinciaux; il s'efforce d'amoindrir le rôle de Colbert et du pouvoir royal. On s'étonne de ne pas trouver des renseignements précis sur les manufactures royales; ce travail, qui n'apportait pas grand'chose de neuf, est rendu à peu près inutile par la thèse de M. Dutil, parue depuis croyons-nous.

Les *Notes sur l'Industrie en Bas-Limousin dans la seconde moitié du* XVIII*e* *siècle*, par M. Georges Mathieu, sont une contribution plus importante (t. II, p. 35-72; t. II p. 101-116). L'auteur retrace en détail l'histoire de la manufacture d'étoffes anglaises de Thomas Lecler à Brives; s'il avait pu consulter les nombreux documents des Archives Nationales[1], il

1. F[12]*9, 29, 107, 182, F[12]652, 676B, 679, 937, 1299B, 1341, 1343A. M. M. ne signale pas que d'Hugues, (*Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, Paris, 1859, p. 183-186), et surtout l'auteur d'un article sur *La Manufacture royale de Brive*, 1774-1778, dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, t. I, 1879, p. 426-460 ont déjà dit l'essentiel sur la fondation de la manufacture.

aurait davantage insisté sur l'établissement en 1789 de la filature mécanique ; il publie un très intéressant commentaire de Turgot sur les demandes d'exemptions faites par Leclerc où se manifestent avec une force et une précision singulières les idées du futur contrôleur général sur la liberté du commerce et du travail : « Il faut que l'ouvrier soit libre comme le maître de rechercher son plus grand intérêt... » (p. 40, c. p. 57) Les quelques pages consacrées à la manufacture de l'hôpital de Tulle donnent quelques utiles précisions sur le fonctionnement de ces institutions particulières.

G. Hayem, *les Grèves dans les temps modernes et particulièrement aux XVIe et XVIIIe siècles. — La répression des grèves au XVIIIe siècle.* — Le premier mémoire n'est guère qu'un résumé des ouvrages de H. Hauser et G. Martin, auxquels sont joints quelques intéressants documents sur les grèves et associations ouvrières a Bordeaux au XVIIIe siècle, et la lutte que mène contre elles la Chambre de Commerce. Le second au contraire nous donne le récit de plusieurs grèves peu ou point connues encore, particulièrement celles des ouvriers de Van Robais à Abbeville en 1715 [1], des ouvriers de Sedan en 1720, 1738, 1750 [2], d'Elbeuf en 1723, 1730, de Louviers en 1723, 1729, 1730 ; cette énumération montre l'importance des nouveaux documents publiés ; nous nous étonnons seulement de ne point trouver mention de la grande grève de Lyon en 1786 [3]. M. H. fait justement ressortir que toutes les autorités prirent part à la répression de ce qui était considéré comme une rébellion ; « il n'y avait pas de législation et de jurisprudence spéciales en matière de grèves, pas plus qu'il n'y avait une juridiction attitrée », on applique le droit commun.

Julien Hayem, *Un règlement d'atelier en 1809.* Intéressantes dispositions pour la police intérieure d'un atelier de joaillier.

Mémoire sur la Généralité d'Amiens, en 1698. Long extrait de toute la partie du travail de l'intendant Bignon concernant l'industrie ; important sur les conditions du travail dans l'industrie rurale et sur la situation des ports [4].

J. Hayem, *La navigation et le commerce français dans la Méditerranée durant la seconde moitié du XVIIe siècle.* Il ne s'agit ici que des obstacles rencontrés par le commerce : piraterie (un passage très intéressant sur

1. Elle avait été déjà signalée par A. Babeau, *Une grève sous la Régence* (*Revue internationale de sociologie*, 1893, p. 16-23). Il y en eut une seconde en 1787 (Arch. Nat., F^12 1358).

2. On trouvera dans F^12 1356 des renseignements sur les mises à l'index en 1719.

3. Outre les grèves énumérées par M. H. on peut en signaler une à Beauvais en 1778 (F^12 676 A), et les mouvements contre lesquels furent pris l'arrêt du Conseil de 1764, l'arrêt du Parlement du 3 decembre 1781 (contre les ouvriers des forges du Berry, F^12 1300), l'ordonnance de police de Moulins du 8 janvier 1785 (DXI, 44).

4. Pourquoi reproduire la carte de la généralité à une si petite échelle qu'il soit absolument impossible d'en lire les noms?

les pirates espagnols de Majorque), exactions des Turcs et des consuls, faiblesse et incapacité de la diplomatie. L'auteur s'efforce de prouver contre M. Masson, au moyen d'extraits de la correspondance de Colbert avec la Chambre de Commerce de Marseille, que la situation n'était pas beaucoup plus brillante alors que pendant la première moitié du siècle — et il exalte les mérites des pouvoirs locaux aux dépens de Colbert, que décidément il n'aime pas.

Eugène Guitard, *La délimitation du « Bordeaux » sous l'ancien Régime.* La vente du vin dans la ville de Bordeaux et surtout l'usage d'une futaille spéciale, la *barrique*, dite bordelaise, furent exclusivement réservés aux propriétaires des vignobles situés dans la sénéchaussée de Bordeaux, et ces privilèges âprement défendus contre les vignerons des régions voisines.

P. Destray, *Le commerce des vins en Bourgogne au XVIIIe siècle.* Donne des renseignements précis sur les variations du prix, l'extension du marché, les droits qui frappent la circulation et portent à 6.000 livres, les frais d'envoi de 50 pièces de Beaune en Allemagne, la réglementation du commerce de détail, les curieux essais de réglementation de la culture par les pouvoirs publics.

Émile Isnard, *L'Industrie de la soie en Provence, au XVIIIe siècle.* On ne tisse guère la soie en Provence, toute l'activité se porte sur la filature. Les petits tirages donnant des produits défectueux, on établit au XVIIIe siècle de grandes filatures où l'on s'efforça de fabriquer des organsins égaux à ceux du Piémont; leur établissement fut encouragé par Trudaine et l'inspecteur de la Génière, qui leur accordèrent d'importantes primes, par l'assemblée des États qui distribua des prix; M. I. énumère les principales et donne une idée de leur activité [1]; la plus importante fut celle de Salon, dirigée par le lyonnais Villard, dont les inventions simplifièrent et perfectionnèrent le travail des soies [2]. M. I. ne donne pas une idée suffisante du grand développement de cette industrie dans la seconde moitié du siecle; le nombre des tours passa de 8-900 en 1760 a 1 500 en 1783, répartis entre 348 tirages [3].

Lemoyne, *Projet d'un canal de Paris à Dieppe.* L'ancien maire de la ville de Dieppe, Lemoyne, propose a l'Assemblée Constituante, en 1791, le percement d'un canal reliant Dieppe a Paris; il en avait entrepris la réalisation dès 1778, et se mit à la tête d'une société qui commença les travaux entre Dieppe et Arques.

1. A signaler la grosse entreprise de Barthélemy de Brignoles, dont M. I. ne parle pas (F[12]1449).

2. On aurait pu donner plus de précisions sur les perfectionnements qui portèrent à la fois sur la filature et sur le moulinage (Voir *Encyclopédie Méthodique. Arts et Manufactures*, t. II, p. 157-164; Arch. Nat., F[12]38, 558, 1443, 1444A, 1449, 1453B, 2001).

3. F[12]1449.

Capitaine Cherrière, *La lutte contre l'incendie sur la Seine, les ports et les quais de Paris, sous l'Ancien Régime*. Ce long mémoire, établi d'après des documents nombreux et variés, est extrêmement intéressant, et contient bien plus de choses que n'en annonce le titre. C'est une véritable étude d'ensemble sur la vie du fleuve et de ses rives; illustré de nombreuses reproductions d'estampes, il nous donne le tableau le plus vivant de l'extraordinaire animation qui règne sur le fleuve, les quais, les ponts; les fêtes et feux d'artifices; l'inextricable encombrement auquel la municipalité s'efforce, souvent en vain, de remédier : bateaux qui partent à la dérive, ponts ébranlés, parfois incendiés, vagabonds qui dorment sur la grève et envahissent les canots, etc...

L'énumération des différents « ports », la détermination précise de leur affectation, et de nombreuses indications sur le commerce des foins, des bois, du charbon, les moulins et lavoirs flottants, les grands viviers ou « boutiques a poissons », le « déchirage » des bateaux qui ne peuvent remonter la rivière, sont des renseignements particulièrement utiles. Que M. C. nous permette une seule réserve : n'eût-il pas fallu dire un mot des deux compagnies d'assurance contre l'incendie fondées à la fin du siècle ?

J. Hayem, *Les inspecteurs des manufactures et le mémoire de l'inspecteur Tribert sur la généralité d'Orléans*. Dans cette étude, M. H. précise les origines et les attributions des inspecteurs des manufactures; il en donne une idée généralement complète et exacte ; il insiste avec raison sur la partie la plus ingrate de leur tâche : assurer la stricte application des règlements; nous aurions voulu plus de détails sur leur rôle fécond de conseillers des fabricants ; quelques exemples précis eussent montré le zèle avec lequel certains d'entre eux répandirent les nouveaux procédés et les nouvelles inventions; les inspecteurs des manufactures étrangères, les deux Holker surtout, méritaient une étude plus détaillée. De même, M. H. ne dit pas qu'ils furent les premiers à tenter des études statistiques de l'industrie, et qu'ils devaient, à la fin du siècle, envoyer des états semestriels de la production manufacturière. Il n'est pas exact que les inspecteurs ambulants aient disparu au milieu du siècle; ou tout au moins furent-ils promptement rétablis puisque nous possédons la liste des cinq inspecteurs en fonction en 1787 et l'indication de leurs circonscriptions [1]; il eût fallu également signaler qu'avant de devenir sous-inspecteur, on devait être « élève des manufactures »; les futurs inspecteurs se mettaient alors au courant de leur tâche, et cet apprentissage explique la grande valeur de leur travail a la fin du siècle. — Par contre tout ce que dit M. H. de la condition matérielle des inspecteurs, de la difficulté qu'ils ont à se faire payer et obéir est excellent.

A la suite de cette étude, M. H. publie un important extrait du mémoire

1. F[12]677 c. M. H. aurait pu publier la très intéressante Instruction pour les inspecteurs des manufactures, de mai 1789 (F[12]678), et consulter l'article de Roland, dans l'*Enc. Méth.* (*Arts et Manufactures*, I, 62 73). Voir dans la thèse de M. Dutil un chapitre excellent sur les inspecteurs dans le Languedoc.

de Tribert[1] (1790) où l'on trouvera maint renseignement précieux sur l'organisation et l'activité de l'industrie dans la généralité d'Orléans.

Les nombreuses rectifications de détail que nous avons dû faire ne doivent pas atteindre la très sérieuse valeur de cet ensemble d'études. Nous savons trop combien la dispersion des documents et même des travaux imprimés rend difficile toute recherche économique, quelle est actuellement l'impossibilité d'arriver à une connaissance complète des sources, pour vouloir faire grief à leurs auteurs de quelques oublis ou inexactitudes. Ces difficultés mêmes nous font un devoir de signaler, dans la faible étendue de nos connaissances, ce qui peut aider à les vaincre.

C. Ballot.

LA FORMATION DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS.

LA HAUTE-MARNE.

L'excellent ouvrage de M. Henri Mettrier sur *La formation du département de la Haute-Marne en 1790*[2], après une introduction sur le but que se propose l'auteur et les travaux similaires déja parus[3], puis une bibliographie très complète des documents manuscrits, imprimés, cartes, qui ont été consultés, comprend sept chapitres. Le premier étudie la constitution géographique du département, ses origines historiques et fait ressortir son manque d'unité. Le second passe en revue les divisions auxquelles en 1789 appartenait son territoire : divisions religieuses, divisions judiciaires, généralités, subdélégations, eaux et forêts, ponts et chaussées,

1. Ce mémoire n'était pas aussi « enseveli dans l'ombre » que M. H. veut bien le dire. MM. Lesueur et Cauchie en avaient largement fait usage dans leur publication des *Cahiers de doléances du Bailliage de Bois*, et croyons-nous, M. C. Bloch s'en était aussi servi pour ses cahiers de doléances du Bailliage d'Orléans.

2. Étude de géographie politique, avec une carte dans le texte et sept cartes hors-texte, Chaumont, imprimerie Andriot-Moissonnier, in-8, 1911 ; 12 francs.

3. M. M. relève les travaux publiés sur cette question de la formation des départements. Nous croyons utile de rapporter ici ce relevé : F. Mege, *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme* (*Mém. Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, XV, 1873, p. 175-509). — F. Bournon, *La formation du département de Paris et son étendue* (*Correspondance historique et archéologique*, IV, 1897, p. 323-329, 354-368). — D. Mater, *Formation du département du Cher* (*Mém. Société histor., littér. et scientifique du Cher*, 4e série, XIV, 1899, p. 111-213). — Ch. Porée, *La formation du département de l'Yonne en 1790*, Paris-Auxerre, 1905, in-8. — R. Villepelet, *La formation du département de la Dordogne. Étude de géographie politique*, Périgueux, 1908, in-8. — B. Faucher, *Formation et organisation du département du Cantal*, 1789-an III (École des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1910, Abbeville, 1910, in-8). Il faudrait ajouter le travail de Lorin, *Formation du département de l'Eure*, 1850, in-8. Dans certaines études, de caractère plus général on trouvera des indications sur le sujet. M. M. énumère ces études, p. VII.

divisions militaires, etc., toutes s'enchevêtraient dans une extraordinaire confusion et les sept cartes hors-texte que l'auteur a mises à la fin du volume (carte des bailliages ; des élections et subdélégations ; des eaux et forêts et ponts et chaussées ; de la régie des aides ; des greniers à sel, entrepôts de tabac, traites ; des limites du département comparées aux divisions territoriales de 1789 ; du département au moment de sa constitution) ne sont pas de trop pour nous aider à nous débrouiller dans ce chaos.

Le troisième chapitre expose la méthode qui présida à la naissance du département ; celui-ci naît du démembrement de la Champagne et porte d'abord le nom de « département méridional de la Champagne ». Le quatrième et le cinquième chapitres nous font connaître les longues et patientes négociations que nécessita la délimitation avec les provinces voisines (Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Champagne) ; de violentes rivalités entre les villes et entre les personnes furent la cause de nombreuses complications. Le sixième est consacré à la division intérieure, la constitution des districts, la désignation du chef-lieu. Chaumont fut choisi à l'exclusion de Langres, qui était pourtant la ville la plus importante du département, la plus ancienne, la plus illustre, « à cause de l'avantage de sa position au centre du département », nous dit le député Laloy. Un dernier chapitre nous renseigne sur les modifications qui intervinrent dans la constitution territoriale de la Haute-Marne depuis 1790. Enfin une conclusion dégage les résultats généraux apportés par ce travail et, après avoir exposé les projets récemment élaborés pour le remaniement de l'organisation administrative actuelle, examine les conséquences qui résulteraient pour la Haute-Marne de l'adoption de tel ou tel de ces projets

L'ouvrage se termine par de copieux appendices (*Géographie judiciaire du bailliage de Langres*, app. I ; — *Explication des cartes*, app. II ; — *Tableau des communes du département de la Haute-Marne*, avec l'indication des circonscriptions dont chacune d'elles relevait en 1789 et relève en 1911, app. III).

Parmi les ouvrages déjà publiés sur la formation des départements, celui de M. Mettrier est certainement l'un des meilleurs : le choix du sujet fournissait matière à d'intéressants développements, la formation territoriale de la Haute-Marne ayant mis en jeu de nombreuses rivalités et soulevé un grand nombre de difficultés à cause de l'enchevêtrement des divisions territoriales sur lesquelles fut pris le département, une grande quantité de sources originales a été consultée ; l'exposition est claire, précise, agréable. Les notes même ont beaucoup de valeur : M. M. y cite de nombreux documents inédits, apporte des statistiques, des listes de fonctionnaires et une foule de renseignements de tout genre, tant économiques qu'administratifs. La partie géographique et cartographique est notamment très soignée ; pour dresser les cartes mises à la fin de l'ouvrage, M. M. a mis en œuvre de très nombreux renseignements ; aussi a-t-il pu apporter quelques rectifications locales

intéressantes aux importants travaux de M. Brette sur la géographie de la France au début de la Révolution.

H. Patry.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL NOUVEAUX

Le nouveau Dahlmann-Waitz

De refontes en refontes, le célèbre répertoire bibliographique d'histoire allemande, auquel le nom de Dahlmann et même celui de Waitz ne restent plus attachés qu'à l'état de souvenirs, en est arrivé à former aujourd'hui un imposant volume de plus de 1300 pages. A chaque édition nouvelle un progrès notable a été réalisé; mais jamais on n'en avait fait d'aussi décisif que dans la huitième édition, qui a paru il y a quelques mois, six ans après la septième, et pour laquelle le directeur, M. Paul Herre, s'est assuré le concours d'une quarantaine de spécialistes (Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 8e éd., publ. par Paul Herre, Leipzig, K.-F. Koehler, 1912, in-8°, XX-1290 p.).

On a conservé l'ancienne division en deux parties : *généralités* et *histoire par époques;* mais la première partie a été l'objet de remaniements considérables. Les lecteurs de cette *Revue* se réjouiront surtout de l'apparition de la rubrique *méthodologie*, qui a été confiée, comme de juste, à M. Ernst Bernheim et qui fournit en six pages extrêmement compactes l'indication de tous les livres et articles essentiels relatifs à cette matière.

Voici d'ailleurs, pour donner à nos lecteurs une idée de la richesse de cette bibliographie, quel est, dans ses grandes lignes, le plan qui a été adopté. 1° *Généralités :* sciences auxiliaires de l'histoire (méthodologie, géographie et topographie, philologie, paléographie, diplomatique, « archivistique », « bibliothéconomie », chronologie, sigillographie et blason, numismatique, généalogie); histoire politique générale; histoire de la civilisation; histoire du droit, histoire constitutionnelle et administrative; histoire militaire; histoire économique; histoire de l'Église; histoire de l'enseignement et des sciences; histoire littéraire; histoire des arts plastiques; histoire de la musique. 2° *Histoire par époques :* époque germanique; époque franque; jusqu'à la chute des Hohenstaufen; de 1254 à 1519; la Réforme et ses suites jusqu'à la paix de Westphalie, 1519-1648; de 1648 à 1806; de 1806 à 1871; l'Empire allemand.

M. Herre a su s'entourer de collaborateurs dont les noms garantissent la compétence : citons seulement, à côté de M. Ernst Bernheim, M. Albert Hauck pour l'histoire religieuse, M. Ludwig Schmidt pour l'époque des invasions germaniques, M. Harry Bresslau pour l'histoire des empereurs saxons et franconiens, M. Seeliger pour l'histoire constitutionnelle du moyen âge, M. Bailleu pour l'époque de la Révolution et l'époque napoléonienne, M. August Fournier pour l'histoire de l'Autriche au XIXe siè-

cle, M. Karl Brandi pour la plupart des sciences auxiliaires de l'histoire, M. Hugo Riemann pour l'histoire de la musique, etc. Relevons aussi un nom français, celui de M. Arthur Kleinclausz (qu'une faute d'impression répétée fait appeler Albert Kleinsclausz) pour l'histoire mérovingienne et carolingienne.

On ne peut que féliciter les continuateurs de Dahlmann et de Waitz du soin qu'ils ont apporté à perfectionner leur œuvre et à la mettre au courant. Voici cependant, pour une prochaine édition, quelques menues remarques faites au cours d'une lecture rapide : n° 4, le mémoire de G. Monod sur la méthode en histoire a été inséré dans un volume intitulé : *De la Méthode dans les sciences* paru en 1909 (Paris, Alcan, in-12, IV-412 p.); n° 319, on aurait pu sans dommage passer sous silence *Les notes tironiennes* de P. et E. Guénin et compléter la liste des publications de M. Jusselin; n° 324 et suiv., il serait bon de citer la *Liste des recueils de fac-simile de chartes* de R. Poupardin et M. Prou (Bruxelles, 1905); n° 337 et suiv., nous nous étonnons, vraiment, que l'on s'obstine en Allemagne à ne pas même citer le *Manuel de diplomatique* d'A. Giry; n° 359, d'autres revues françaises remplacent la *Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées*, aujourd'hui disparue; n° 698 et suiv., nous voyons avec plaisir qu'on a donné dans cette édition l'indication des principales revues françaises d'histoire générale, mais ne conviendrait-il pas de réserver une place au *Moyen âge* et à la *Bibliothèque de l'École des chartes?* n° 969, il est surprenant qu'on ait passé sous silence le nouveau Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, en cours de publication chez l'éditeur Lapi de Città di Castello; n° 1577, M. Pirenne a publié en 1909 une 3e édition très remaniée du t. Ier de son *Histoire de Belgique;* n° 2794, la traduction du livre de H. Boehmer sur les *Jésuites* est précédée d'une longue introduction de G. Monod; n° 4092, on me permettra de citer un article que j'ai publié dans la *Revue historique*, t. LXXIX (1902), p. 41-56; n° 4151, à l'article de L. Levillain sur saint Austremoine joindre la réplique de L. Duchesne, dans les *Analecta Bollandiana*, 1905; n° 4167, les t. I et II des *Fastes épiscopaux* de L. Duchesne ont été remaniés en partie dans une 2e édition parue en 1907 et 1910; n° 4205, ajouter la thèse latine de A. Malnory sur la règle de saint Colomban; n° 4283, l'article de R. Poupardin a été réimprimé dans son *Royaume de Provence;* n° 4322, il faudrait citer la réplique de E. Bourgeois au mémoire de Fustel de Coulanges, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 137-153, et mon article de la *Revue historique*, t. CVI, p. 286-294; n° 4475, le livre de Gengel traite surtout de l'histoire politique des Mérovingiens et des Carolingiens et devait, par suite, être cité à une autre place; n° 4479, le livre essentiel de Kroell, *L'Immunité franque* (1910), n'eût pas dû être omis; n° 4482 et suiv., non moins étonnant est l'oubli des deux volumes de F. Senn, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (1903) et *L'institution des vidamies en France* (1907); n° 4584 et suiv., on aurait pu citer le livre de H. Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen*

âge (1901), dont 100 pages traitent de l'époque franque, et n° 4587 il aurait fallu rapprocher du livre d'E. Lesne sur *La propriété ecclésiastique* son autre travail sur *L'origine des menses* (1910) ; n° 4676, ajouter J. Turmel, *La controverse prédestinatienne au IXe siècle*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. X (1905) ; n° 4744, une nouvelle édition du volume de M. Bréhier a paru en 1911.

Inutile de poursuivre plus loin cet erratum. C'est le sort de toutes les bibliographies de prêter le flanc à de semblables critiques, et l'on ne peut que se réjouir quand on voit quelle somme d'efforts a été dépensée pour amener encore plus près de la perfection un instrument de travail que la 7e édition avait déjà remarquablement amélioré.

LOUIS HALPHEN.

***

HAUSER (H.), *Les Sources de l'histoire de France*, XVIe siècle (1494-1610). — III, *Les Guerres de religion* (1559-1589). Paris, Picard, 1912, XVI-328 pp. in-8. — Voici, presque aussi considérable à lui seul que les deux premiers réunis, le troisième tome de l'œuvre précieuse dont les historiens du XVIe siècle sont redevables à M. H. Encore un volume, et la grande entreprise sera terminée : avec quel succès, on le sait déjà ; au prix de quelles difficultés, on ne le répétera jamais assez.

Modestement, dans sa Préface, M. H. nous assure qu'elles furent moindres pour ce troisième tome que pour les deux premiers. En un sens, peut-être, Il est évident que plusieurs gros travaux récents : le *Bossuet historien* de Rébelliau, par ex., ou le *Monluc* de Courteault, ou les notices (plus développées à la fois et plus sûres pour ces époques) de la *France protestante* et du riche *Bulletin du protestantisme français* facilitaient au bibliographe le travail de « découverte ». Mais ce bibliographe n'est pas, ne veut pas être un simple aligneur de fiches. Il entend faire œuvre critique, naturellement — œuvre pratique aussi : et c'est là que les difficultés commencent. Il faut choisir : grosse responsabilité et bien lourde à prendre. M. H., dans son *Avant-Propos*, nous dit ses perplexités devant les grands recueils collectifs : *Mémoires de Condé*, *Mémoires de Charles IX*, *Mémoires de la Ligue*, que les polémistes du temps surent constituer sur l'heure. Quel parti prendre, vis-à-vis de ces grosses collections ? Étudier simplement, en bloc, chacune d'elles ? Impossible : tant de pièces qu'elles contiennent valent une étude. « Ne pas faire cette étude, c'était trahir nos lecteurs ; l'insérer dans l'analyse du recueil, c'était faire de celle-là une sorte de monstre, un livre dans le livre. » Il fallait démembrer — en choisissant ensuite, pour les retenir, les membres les plus notables : mais c'est plus vite dit que fait, certes, et il faut être du métier pour se représenter la difficulté de choix pareils. Combien du reste ils sont heureusement faits, combien ils étaient nécessaires, M. H. encore le dit textuellement. Les pièces critiquées répondent souvent à d'autres ; sou-

vent aussi, elles ont provoqué des répliques que les recueils — partiaux par destination — n'ont pas admis. « Devions-nous séparer attaques et ripostes? Évidemment non. Le principal intérêt de ces énumérations de pièces, c'est précisément de nous donner le spectacle de ces campagnes de presse, violentes, passionnées. » Arrêtons-nous à cette remarque : le principal intérêt, dirions-nous volontiers à notre tour — mieux, la principale originalité du travail de M. H., elle est là précisément. Son livre est un manuel de bibliographie critique. Mais il est en même temps un livre d'histoire, singulièrement riche. Plus et mieux encore que Molinier, M. H. introduit l'histoire dans la bibliographie — plus exactement, sa bibliographie est de l'histoire. On n'y recourt pas, on ne la feuillette pas comme un répertoire : on la lit comme un livre — et c'en est un, en effet, et singulièrement suggestif. Cela, on ne l'a pas assez dit : c'est à mon sens ce qui rend si précieux ce beau travail.

LUCIEN FEBVRE.

P. CARON, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, Paris, Picard, 1912, 100 p. in-8. — Aux provinciaux que sollicite l'étude de la Révolution française, M. Schmidt avait jadis donné les plus précieuses indications dans son article intitulé les *Sources de l'histoire d'un département pendant la Révolution aux archives nationales* [1]. M. Caron a élargi le cadre et l'objet, c'est à toute personne qui s'intéresse à l'histoire de la Révolution que s'adresse son livre. Il y décrit successivement les principaux centres de production, commissions officielles, sociétés libres, périodiques, collections et documents.

Il indique ensuite les sources manuscrites, les répertoires qui avant les sciences pouvaient servir de guides. Il nous conduit successivement aux archives nationales, à celles des ministères, aux archives départementales, communales, hospitalières et même dans les dépôts d'archives étrangères. Le troisième chapitre est consacré aux sources imprimées : il nous donne l'essentiel de ce que contiennent les principaux dépôts d'imprimés, celui du British Museum si important. Il énumère les principales bibliographies, les grands recueils législatifs et administratifs, enfin les journaux. Ajoutons que certains catalogues, celui du fonds normand de la Bibliothèque de Caen récemment imprimé par M. Lavalley contient l'énumération des journaux locaux. On nous décrit enfin les instruments de travail courant, dictionnaires biographiques, etc.; il serait à désirer que l'on en publiât un spécial pour la Révolution comme le souhaite M. Caron, ou mieux un général comme il y en a en Angleterre et en Allemagne. Ajoutons une table de concordance des calendriers républicain et grégorien et l'on aura toute la matière de cet excellent manuel. Pourrait-on nous en donner de semblables pour les autres parties de notre histoire nationale ?

H. P.

1. *Révolution française*, t. XLII.

M. Le Bon a tenu à appliquer à l'étude de la Révolution française les théories qu'il a proposées dans un livre récent sur les opinions et les croyances. Ce renversement de la méthode inductive n'est pas sans nous surprendre ; mais notre surprise durera peu, si l'on s'aperçoit qu'il y a là un procédé normal chez M. Le Bon, qui, dans le présent livre[1], prétend établir, en quelque sorte, d'abord, les lois des mouvements révolutionnaires et en vient seulement ensuite à étudier l'un de ces mouvements, la Révolution française. Si, à notre tour, nous revenons à une disposition plus scientifique des éléments de la question, nous pourrons commencer par l'examen des réflexions suggérées à M. Le Bon par la Révolution française. Je dis réflexions, car M. Le Bon, ne peut, dans les 218 pages qu'il consacre à cette période de l'histoire, avoir la prétention ni de la raconter, ni de dresser le bilan de ses résultats, ni d'approfondir même aucune des questions qui se posent à son sujet. De ces questions, M. Le Bon ne se préoccupe pas : alors que tant de choses restent encore à élucider, dans l'histoire politique et sociale de la période révolutionnaire, dans la détermination des faits, des hommes et des groupes, il semble admettre que tout est su, que l'appréciation philosophique de ce vaste complexus d'événements et de tendances est désormais possible. Nous ne dirons rien de son tableau de l'ancien régime, si fragmentaire, nous remarquerons qu'aucune place n'est laissée à la description de l'état économique de la France en 1789. Les idées révolutionnaires qui s'attaquent à l'ancien régime sont pour lui essentiellement des « idées de philosophes », c'est-à-dire purement critiques, et elles sont en même temps mystiques, et c'est particulièrement ce caractère qui explique leur diffusion; en cette matière, M. Le Bon ne fait que reprendre la théorie de Taine sur le jacobinisme, mais l'étude de la campagne électorale de 1789 n'est pas encore assez poussée pour qu'on puisse déterminer avec précision l'importance des facteurs idéologiques divers, critiques ou mystiques, dans l'élaboration du programme révolutionnaire.

Une idée juste, mais dont M. Le Bon ne tire pas tout le parti désirable, c'est que la majorité des Français a admis la Révolution, parce que les révolutionnaires étaient le gouvernement et qu'ils ont bénéficié de l'obéissance traditionnelle. En revanche, il ne voit pas que la Révolution est avant tout un immense transfert de propriété, et il n'attribue pas à la guerre étrangère toutes les conséquences qu'elle a réellement eues sur la pratique du gouvernement révolutionnaire. La pyschologie des assemblées révolutionnaires est simplifiée à l'excès ; le jeu des partis échappe entièrement à M. Le Bon, qui réduit tout à l'action d'un facteur unique, la peur ; les chefs ne sont que des arrivistes, avec des tempéraments d'inquisiteurs ou de législateurs dégagés de la tradition, il ne leur reconnaît même pas cette puissance de travail qui les a mis à même cependant d'accomplir une œuvre gigantesque dans tous les domaines du gouvernement. Ayant donné une explication dérisoire du 9 thermidor, M. Le Bon

1. Dr Gustave Le Bon, *La Révolution française et la psychologie des révolutions* (*Bibl. de Phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1912, 328 p. in-18.

adopte à l'égard du Directoire les jugements tendancieux de ses détracteurs, il ignore et les difficultés et la grandeur réelle de l'œuvre accomplie.

C'est que M. Le Bon veut donner au gouvernement consulaire le mérite d'avoir rétabli l'ordre en France : le Consulat a consolidé l'œuvre révolutionnaire par un compromis avec ce qui subsistait de l'ancien régime. Mais quelle est donc cette œuvre révolutionnaire ? M. Le Bon ne l'a-t-il pas niée à toutes les pages de son livre? Ne se confond-elle pas avec cette intolérance de la démocratie française, cette illusion française que les institutions peuvent transformer les hommes, cet étatisme et cette anarchie de la France actuelle qui sont le produit direct, aux yeux de M. Le Bon, de la Révolution ? Dès lors, on ne comprend plus les louanges qu'il décerne à l'organisation consulaire.

Il serait vain de reprocher à M. Le Bon de n'avoir pas étudié, pour établir les lois des mouvements révolutionnaires, d'autres révolutions que la Révolution française : étant donné la méthode dont il donne l'exemple, il n'aurait pas abouti à des résultats sensiblement différents, car il part d'*a priori*, dont il cherche ensuite la vérification dans l'histoire interprétée à sa façon. Les thèses de M. Le Bon sont simples : le peuple n'agit que poussé par des meneurs et profite de la faiblesse des gouvernements. Mais qu'est-ce que le peuple ?

M. Le Bon se le demande et conclut que c'est une entité irréelle : à qui donc s'adresseront dès lors les meneurs ? Et d'autre part, que sont ces gouvernements qui ne remplissent pas leur mission de gouverner en laissant les meneurs s'organiser ? Dans les mouvements révolutionnaires, c'est le mysticisme, dit M. Le Bon, qui prédomine sur les éléments rationnels, et il convient de donner une place aux éléments pathologiques et criminels de la société : mais ces éléments, dont la présence est incontestable, sont antérieurs à la crise, et ce sont les gouvernements qui sont responsables de leur apparition et de leur force virtuelle. D'ailleurs, chez les individus et dans les groupes, d'autant plus actifs qu'ils sont homogènes, deux formules limitent l'action des principes révolutionnaires : la formule de la race, qui limite les oscillations de la logique collective, la formule de la psychologie individuelle, qui ralentit l'accélération des sentiments collectifs et leur interdit l'excès. Mais qui ne voit que ces formules sont si imprécises, si extensibles qu'elles sont incompatibles avec les prétendues lois des mouvements révolutionnaires ?

Au reste, M. Le Bon, qui distingue entre les révolutions politiques, religieuses et scientifiques, ne nous dit pas explicitement si les lois qu'il induit s'appliquent à toutes ces espèces de révolutions ; et, si elles jouent également dans les mouvements religieux et scientifiques, de quel droit en condamnera-t-il l'action dans les mouvements politiques, qui sont le résultat, comme les autres, des activités psychologiques collectives ? Mais M. Le Bon, avec les meilleures intentions du monde, ne se rend pas compte du subjectivisme intense qui est à la base de ses livres, et qui, plus que les lacunes ou les défauts de son information, les rend inutilisables pour la science et dangereux pour le grand public. — GEORGES BOURGIN.

***

Kobalinska (Marie), *La circulation des Élites en France ; étude historique depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la Grande Révolution*, Lausanne, F. Rouge, 1912, 126 pp. in-8. — L'auteur s'est proposé d'étudier « comment l'élite gouvernementale s'est recrutée » et plus précisément « quels sont les mouvements qui, des classes inférieures, ont porté des individus dans la classe gouvernementale — et, vice-versa, ont de la classe supérieure ramené des individus dans la classe inférieure » en France, depuis la fin du XIe siècle jusqu'à 1789.

Son but, ce faisant, est « de rechercher jusqu'à quel point se trouve vérifiée la théorie de la circulation des élites donnée par M. Pareto », l'auteur des *Systèmes Socialistes* et du *Manuel d'Économie Politique*. — Il est superflu de noter ici qu'aux yeux d'un historien, semblable tentative est jugée d'avance : c'est une chimère. Et quand on ajoute que le livre de M. K. compte 126 pp., je crois qu'on a tout dit. — Lucien Febvre.

***

Ville de Besançon. — Inventaire sommaire des Archives Communales antérieures à 1790, rédigé par M. Brunet, J. Berland et G. Gazier. — Série BB, t. I, 1290-1576, Besançon, Dodivers, 1912, VI-340 pp. in-4°. — Les instruments de travail se multiplient heureusement dans le domaine comtois, depuis quelques mois. Après la *Bibliographie* de M. Perrod, le *Dictionnaire des Artistes* de M. Brune, voici le t. Ier d'un *Inventaire Sommaire* des précieux registres de délibérations où, depuis 1290 jusqu'à la Révolution, s'inscrit au jour le jour l'histoire d'une très vieille ville au passé si vivant : Besançon. Déjà, un inventaire excellent, mais manuscrit, de Castan permettait, sur place, aux travailleurs de mesurer leur effort ; déjà, un volume posthume du même auteur constituait pour eux un guide d'ensemble fort utile : le besoin ne s'en faisait pas moins sentir d'un *Inventaire* régulier, imprimé cette fois, et qui montrât au loin la richesse et l'exceptionnel intérêt d'un des plus beaux chartriers municipaux de France. C'est cet inventaire dont nous signalons aujourd'hui l'apparition.

Le tome qui vient de paraître donne le dépouillement des premiers registres, de 1290 à 1576. Il est l'œuvre de M. Prinet pour le moyen âge et le XVe siècle ; de M. Gazier pour la belle et riche époque du XVIe siècle. Le travail du premier nous permet de suivre les débuts difficiles, les lents progrès, la diplomatie compliquée des premiers « prodomes » qui durent dégager la ville de tout lien vis-à-vis de l'archevêque, son ancien maître — et négocier tour à tour avec de puissants voisins : le roi de France, le duc de Bourgogne, l'Empereur, sans compter MM. des Ligues. — Le travail du second nous permet de suivre, surtout, le développement des idées

de Réforme dans la cité au milieu du XVIe siècle, leur épanouissement vers 1560-1570, enfin leur répression décisive dans la grande crise de 1570 à 1575 que termine la surprise manquée des bannis. Mais à côté de ce grand drame, que de détails intéressants, que de questions d'ordre politique ou économique, dont l'inventaire nous donne envie de connaître autre chose que le rudiment? Il faut espérer que la publication de ce volume si précis, si soigneusement fait et rédigé, fera naître une belle série de monographies locales ; ainsi sera récompensé le labeur dévoué et excellent des bons érudits qui nous l'ont donné. — L. F.

***

Les professeurs Alexander Cartellieri et Walther Judeich viennent de fonder sous le titre de *Jenaer historische Arbeiten,* une nouvelle collection historique, qu'inaugure une intéressante étude de M. Rudolf Jahncke sur le chroniqueur anglais William de Newburgh, (*Guilelmus Neubrigensis, Ein pragmatischer Geschichtsschreiber des zwölften Jahrhunderts*, Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912, 160 pp. in-8°). L'*Historia rerum anglicarum,* qu'il écrivit de 1196 à 1198 et qui remonte jusqu'à l'année 1066, est un curieux exemple d'indépendance d'esprit et de sens critique. Le pieux chanoine, quelque attaché qu'il soit à l'Église, n'hésite pas à juger avec une remarquable impartialité tous les personnages dont il parle, même les clercs, même Thomas Becket. Il veut, avant tout, que de son récit, des enseignements pratiques se dégagent, car il est de ceux pour qui l'histoire est une école de saine politique et de moralité. M. Jahncke a eu raison de mettre tous ces faits en pleine lumière : il a ainsi allongé la liste des historiens du moyen âge qui, sous une forme plus ou moins timide, se sont essayés à faire prévaloir les droits de la critique. — L. Halphen.

***

La collection des *Cambridge manuals of science and literature* s'est enrichie d'un volume où M. Robert S. Rait a retracé très sommairement, mais d'une manière fidèle et agréable, la vie des maîtres et des étudiants dans les Universités du moyen âge (*Life in the medieval University*, Cambridge, University Press, 1912, in-16, VIII-164 p. et 1 pl. ; prix : 1 sh.). A la fin, une bibliographie qu'on eût aimée un peu plus longue. — L. Halphen.

***

M. Adriano Cappelli a publié une nouvelle édition de son excellent lexique d'abréviations latines et italiennes (*Lexicon abbreviaturarum. Dizionario di abbreviature latine ed italiane usate nella carte e codici*

specialmente del medio evo, 2e éd., Milano, U. Hoepli, 1912, in-16, LXVIII-529 pp. et 5 fac-similés ; prix, relié : 8 fr. 50). L'ouvrage a été revu de près et augmenté, surtout en ce qui concerne l'appendice consacré aux sigles et abréviations épigraphiques, qui s'est accru d'un tiers environ. M. Cappelli y a fait entrer les abréviations employées non seulement par les graveurs d'inscriptions sur pierre dans l'antiquité et à l'époque chrétienne, mais aussi par les graveurs en médailles et en monnaies. Dans l'introduction deux fac-similés ont été ajoutés. Les indications bibliographiques ont également été complétées. Elles auraient pu l'être davantage, surtout au point de vue français. — L. HALPHEN.

MAURICE BRILLANT, *Les Secrétaires athéniens* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, Section des Sciences historiques et philologiques, fasc. 191), Paris, H. Champion, 1911, XXI-148 pp. 8°. — Il fallait un courage véritable pour reprendre à pied d'œuvre, après tant d'autres, cette question ingrate entre toutes et qui ne permet, sur bien des points, que des conclusions incertaines. Elle ouvre fort peu d'aperçus généraux sur les principes de gouvernement et l'évolution de la politique intérieure ; elle permet seulement, de ci de là, de contrôler et confirmer quelques idées d'ensemble depuis longtemps acquises. Étude de détail où se marquent du moins la sûreté de la méthode et la minutie de l'enquête ; ces deux mérites ne surprendront pas chez un élève de M. Haussoullier.

L'auteur n'avait que deux sources à sa disposition l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote retrouvée il y a vingt ans, et un groupe d'inscriptions attiques, qui s'est accru à la longue. Avant Drerup, Penndorf et Ferguson, les historiens ne connaissaient que de maigres documents ; l'helléniste américain, lui, ne se souciait guère que de chronologie [1] ; mais ses découvertes sur ce domaine ont permis sur d'autres des inductions qu'il avait négligées. Résumons à grands traits la doctrine du livre nouveau.

Les secrétaires étaient extrêmement nombreux à Athènes ; les uns vrais magistrats, les autres simples salariés, peu estimés mais fort experts, utiles et bien rétribués. M. Brillant n'étudie que les principaux. Avant tous, le directeur des archives, gardien des décrets, qui sont datés et authentiqués de son nom. Il s'appelle d'abord γραμματεὺς τῆς βουλῆς, change à chaque prytanie, est élu (on ne sait par qui) dans une tribu tirée au sort, différente de celle qui dirige les débats : entre 358 et 363, un changement se produit, dans le sens démocratique : craignant que l'élection ne porte au pouvoir des hommes puissants, le peuple préfère le tirage au sort ; c'est par cette voie que le secrétaire sera choisi, et chose bizarre, quoiqu'annuel désormais, il prendra le titre de γρ. κατὰ πρυτανείαν. Peu après commence à s'appliquer la loi reconnue par Ferguson : la succession des secrétaires dans l'ordre officiel des tribus. Elle correspond au régime populaire et paraît suspendue lorsque, dans la cité, prend pied

1. Il ne parle même pas du sujet dans son ouvrage récent : *Hellenistic Athens* (London, Macmillan, 1911).

au pouvoir aristocratique (M. Brillant revise les nomenclatures de son auteur et y propose quelques additions). Durant trois années d'oligarchie (321-318 le secrétaire est éclipsé par un ἀναγραφεύς, homme de confiance des nouveaux chefs de l'État, sans doute élu. Après une nouvelle révolution, on retourne aux anciens usages. Le titre général du secrétaire comporte des variantes successives : γρ.τῆς βουλῆς, que remplace presque aussitôt γρ. τὸν δήμου, puis ὁ περὶ τὸ βῆμα, après J.-C. Son subordonné et son auxiliaire dans toutes ses fonctions s'appelait L'ἐπὶ τοὺς νόμους, magistrat probablement annuel et tiré au sort par le peuple.

Plus subalterne, salarié, mais important néanmoins, le secrétaire-lecteur, dont le nom : γρ. τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου, parfois abrégé, est peu significatif et permet toutes les confusions. Enfin, écartant les ἀντιγραφεῖς, agents des finances, l'auteur consacre quelques notes au secrétaire des thesmotètes, toujours mal connu.

M. Brillant n'a pu tenir compte d'un travail qui s'imprimait vers le même temps que le sien, l'article Γραμματεῖς de la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa (pour les secrétaires athéniens, col. 1710-40); M. Schulthess y fait preuve aussi d'une riche information, mais il n'avait pas, pour un article de dictionnaire, à serrer les problèmes d'aussi près. Indiquons quelques graves divergences. Pour lui, on doit distinguer γρ. κατὰ πρυτανείαν et γρ. τῆς βουλῆς (opinion courante du reste) ; le premier n'est point pris parmi les sénateurs ; ἐπὶ τοὺς νόμους et ἐπὶ τὰ ψηφίσματα sont peut-être des désignations spéciales pour le second. Il ne doute guère qu'on ne doive identifier avec ce dernier le γρ. τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου, et il fait un simple lecteur officiel du γρ. τῷ δήμῳ, il admet, comme auxiliaire du γρ. κατὰ πρυτανείαν, un autre ἀναγραφεύς (en dehors de celui de 321-318), etc..., etc.... Il faudrait, pour départager les opinions, six mois d'études personnelles et cent pages à noircir. — Victor Chapot.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

(jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.)

Fr. THUREAU-DANGIN. *Une relation de la huitième campagne de Sargon* (714 av. J.-C.). Paris, Geuthner, 1912, XX+87 pages, 30 planches et 1 carte. — Vers la fin de 714, suivant un rite traditionnel on porta à l'E-har-sag-kour-kour-ra, le grand temple du dieu Assur, une tablette d'argile sur laquelle était écrite une lettre adressée à la divinité pour lui rapporter, au nom du souverain, les évènements militaires de l'année. C'est cet important document, récemment acquis par le Musée du Louvre, que publie M. Thureau-Dangin.

Cette année-là, Sargon avait enfin abattu la puissance de l'Ourartou et ses *Annales*, retrouvées par Botta sur les murs du palais de Khorsabad, en ont conservé le souvenir dans un récit de quarante lignes. La nouvelle *Relation*, écrite aussitôt après les évènements en retrace le détail en plus de quatre cents lignes, et l'un de ses mérites, c'est de permettre de suivre la marche de l'armée assyrienne dans des régions où l'on avait peine à localiser les noms anciens des villes, des montagnes et des cours d'eau. Si l'on excepte l'adresse au dieu et le protocole du début qui le rangent dans le style épistolaire, le texte ne diffère des Annales des rois assyriens que par l'abondance des détails; on y retrouve les mêmes formules, les mêmes expressions, la même méthode de composition, la même intention d'exalter le souverain et d'abaisser ses ennemis.

Le but prochain de la campagne était de châtier le Zikirtou et l'Andia, provinces mannéennes, situées au sud-est et à l'est du Ouaoush, le Sahend actuel, dont les chefs s'étaient révoltés contre leur roi, tributaire de l'Assyrie. Métatti, gouverneur du Zikirtou, se retira devant Sargon et contournant le Ouaoush alla joindre ses forces à celles d'Oursâ, le puissant roi d'Ourartou, qui s'était emparé d'un territoire mannéen entre le Sahend et le lac d'Ourmia; peut-être espérait-il être poursuivi et, par un mouvement tournant venir attaquer les Assyriens par derrière. Le rédacteur n'ignorait point ce projet; il avoue que Métatti « se porta au secours » d'Oursâ! Mais auparavant

il a pris soin de déclarer qu'à l'approche de l'armée ennemie « sa chair en fut paralysée;... Parda, sa résidence, n'eut plus aucun prix à ses yeux et il abandonna les biens de son palais ». 12 villes dont on rapporte les noms et 24 villages furent saccagés; dans les *Annales*, rédigées plus tard, la capitale est consumée par le feu, 3 villes et 24 villages seulement tombent aux mains des Assyriens, on ne sait plus rien des mouvements de Métatti : « il s'enfuit, le lieu de son séjour ne fut pas trouvé ».

Grâce au service d'espionnage, Sargon a été prévenu des desseins d'Oursâ; avec une troupe d'élite il accourt, surprend son camp et le poursuit sans pouvoir le saisir. Aussitôt il modifie son plan de campagne, abandonne ses projets contre l'Andia, pénètre en Ourartou et passe au nord du lac de Van, en ravageant villes et villages. Oursâ évite de livrer bataille et très probablement tombe malade : « Nourriture et boisson il refusa à sa bouche; une maladie incurable il s'infligea à lui-même ». D'après les Annales, « avec sa propre lance de fer, comme à un porc, il se perça le cœur et mit fin à sa vie ». Ces deux récits peuvent être exacts l'un et l'autre; Oursâ malade se serait suicidé et le rédacteur de la *Relation* n'aurait pas eu connaissance de sa mort.

Au moment de rentrer en Assyrie, Sargon décide de marcher contre Montsatsir, dont le roi se comportait en vassal bien indépendant. Il attaque la ville à l'improviste et y recueille un immense butin. Nouvel exemple de l'inconstance des Annalistes dans la transmission des chiffres : 6.110 prisonniers d'après la *Relation*, 6.170 d'après les *Annales;* 12 mulets et 380 ânes contre 692 mulets et ânes; 525 et 920 têtes de gros bétail; 1.235 ou 1285 et 100.225 têtes de petit bétail.

M. Fr. Thureau-Dangin a réuni dans la préface tous les renseignements qui peuvent faciliter l'interprétation historique et géographique de ce précieux document; la traduction est accompagnée de nombreuses notes sur l'interprétation matérielle; viennent ensuite les récits conservés par les *Annales* et par le *Prisma B*, un index des noms propres, la copie du texte cunéiforme en 22 planches autographiées, la reproduction de la tablette en 8 planches phototypiques et un itinéraire en couleurs. — L. Delaporte.

Albert Grenier, *Bologne Villanovienne et Étrusque, VIIIe-IVe siècles avant notre ère* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 106). Paris, Fontemoing, 1912, 540 pp. in-8° carré; 4 pl. et 150 fig. dans le texte. — Depuis les travaux de MM. Martha et Gsell, l'attention des savants français semblait s'être détournée des civilisations anciennes de l'Italie. Un membre de notre École de Rome vient de renouer la tradition, et avec beaucoup de bonheur. Il a exploré minutieusement les musées archéologiques de la Toscane, dépouillé en conscience tous les procès-verbaux de fouilles, racheté, quand il se pouvait, leur trop fréquente insuffisance (et quelquefois leur inexistence) par des conversations avec les fouilleurs, pratiqué même, ô prodige presque incroyable, quelques sondages décisifs dans la région qui l'intéressait. De tant d'efforts résulte un livre très documenté et très

mûri, très personnel aussi, très net enfin quant au plan et à la doctrine. Cette dernière, que nous allons résumer, s'accorde, de façon générale, avec celle que Brizio exposait, voilà déjà longtemps; mais dans l'ouvrage nouveau la matière examinée est plus riche, le commentaire élargi et plus poussé, et bien que l'auteur se renferme sagement dans son cadre, l'intérêt de son œuvre dépasse celui d'une simple monographie.

La Bologne villanovienne couvrait une très vaste étendue : 200 hectares; ce qui ferait, à la supposer carrée, un rectangle de plus de 1.400 mètres de côté. Chiffre énorme pour une agglomération primitive, et qui trouve des sceptiques. Le tout est de s'entendre sur ce mot *ville*. Je croirais à un groupement d'habitations, en hameaux dispersés, sans rien de la cohésion qu'avaient les cités véritables. Aucun faste; pas de bâtiments publics dignes de ce nom, des champs et jardins entourant de simples huttes; ainsi m'expliquerais-je qu'il n'y eût pas d'enceinte, ou qu'il n'y eût qu'une clôture de terre, aujourd'hui disparue, élevée à peu de frais. Aucune orientation. Les demeures, légèrement enfoncées dans le sol, ne ressemblaient en rien aux cabanes sur pilotis des terramares; il y a donc une lacune entre la civilisation du bronze et celle du premier âge du fer (1). Cet ensemble villanovien remonterait au VIIIe siècle, époque des premières tombes Benacci. Si Montelius exagérait en parlant des environs de 1.100, peut-être cette date est-elle critiquable en sens inverse : les influences gréco-orientales, ioniennes, commencent au VIIe siècle, et il y eut un stade antérieur qu'on se représente mal aussi abrégé. La plupart des habitations semblent avoir affecté une forme ronde; on ne saurait néanmoins approuver dans le détail ce que dit l'auteur des demeures rondes ou ovales, ou des rectangulaires. L'opposition géographique qu'il veut établir entre ces types divers ne résisterait pas une étude approfondie.

A Bologne même, il ne s'est trouvé que des traces rares et confuses de l'occupation étrusque (2), mais, à quelque vingt milles (3), nous avons une autre « Pompei », Marzabotto, qui nous dédommage amplement, et nous laisse reconnaître l'orientation générale de la ville (et des temples), une part de son enceinte, des spécimens de maisons. La Bologne étrusque, Felsina, devait être située à quelque distance de la précédente, sur une hauteur, et jouer le rôle d'une forteresse.

En ce qui concerne les nécropoles, on relève encore un contraste très marqué. Dans les rites d'abord : l'incinération prédomine chez les Villanoviens, l'inhumation chez les Étrusques. Dans la forme des tombes : à la première époque, nombre de variétés, tombes à puits, à fosse, *a dolio* (faites d'une grande jarre); rien que la fosse plus tard, ou de vraies constructions en pierres; les jarres sont exceptionnelles. Différence aussi, bien entendu, dans le mobilier funéraire.

Suit donc une étude exhaustive des industries et de l'art. De

1. Et non *de* fer, comme dit parfois l'auteur (pp. 71, 78, 153, etc...).

2. Les territoires recouverts par les deux civilisations au nord de l'Apennin ne se superposent d'ailleurs pas.

3. Non au nord (p. 31), mais au sud, dans la direction de Florence.

l'époque villanovienne, il nous est venu nombre de poteries, ossuaires ou objets domestiques; beaucoup extrêmement grossières, d'autres de fabrication plus fine, et qui révèlent sans conteste l'imitation de la vaisselle de bronze. Les formes (ciste, situle) sont littéralement copiées, et le décor s'inspire des mêmes motifs. La métallurgie se distingue en effet, dès ce temps-là, par une technique savante, qu'elle applique surtout au bronze. Elle bénéficie du reste des apports méditerranéens, qui lui fournissent un répertoire ornemental, qui implantent dans la région de nouveaux types de fibules. Il semble, à ce propos, que M. Grenier fasse à ces influences gréco-orientales une part trop exclusive : certaines formes, certains symboles gravés se sont retrouvés dans l'Europe du centre et du nord; il est exagéré de refuser toute action sur cette culture aux contrées septentrionales, et de faire passer par l'Orient l'ambre qui arrivait à la région du Pô, expédié sans doute, je le reconnais, des bords de la Baltique.

Dès la période de la domination étrusque, un luxe tout nouveau éclipse l'industrie villanovienne, rudimentaire et toute pratique; les vases attiques pullulent dans les tombes, et c'est eux notamment qui permettent de fixer, avec la plus grande vraisemblance, à 525 environ la substitution des Étrusques aux Villanoviens (1), et aux alentours de 350 la catastrophe qui ruina leur propriété, après un demi-siècle de résistance aux invasions gauloises. La vaisselle de bronze prend au ve siécle un développement prodigieux; les types caractéristiques, comme la ciste à cordons, se multiplient. Parmi tous les objets revenus au jour, les uns représentent une exportation directe de la Toscane; les autres un prolongement de l'activité indigène, entrée dans la voie des perfectionnemnts; beaucoup encore, tels les miroirs et candélabres, ne sont qu'un reflet de l'art grec. La série la plus curieuse est celle des bronzes figurés, dont M. Grenier analyse les scènes avec grande précision. On peut lui accorder qu'il y a là un mélange de traditions locales et d'emprunts à l'Étrurie; les situles bolonaises ont dû être faites à Bologne même, mais il ne s'ensuit pas que celles des régions vénètes ou alpestres soient postérieures; les ateliers d'où sont sorties ces dernières ont pu recevoir d'aussi bonne heure et sans intermédiaire les leçons de la Grèce ionienne. C'est un problème des plus obscurs.

De là passant en revue les pierres sculptées et les stèles funéraires, l'auteur montre à merveille la grossiéreté enfantine des ornements et des motifs villanoviens; bientôt, avant même la conquête politique, l'influence étrusque se fait sentir; elle impose le type de la dalle plate, en fer à cheval, et les sujets dérivés du répertoire attique, traités dans une note qui montre les mêmes croyances qu'en Étrurie, relativement à la vie d'outre-tombe.

Jusqu'au dernier chapitre, les traditions littéraires avaient été à peu près négligées; M. Grenier les scrute dans la conclusion même et de leurs données vagues, ambiguës, défigurées par bien des transmissions, extrait néanmoins une indication générale . c'est qu'on reconnaissait, au nord de l'Apennin, la présence d'un fonds de population ombrienne antérieur aux invasions celtiques. On nous pro-

1. Noter en effet les rapports de la *Certosa* avec la Tène I.

pose d'attribuer à ces Ombriens la civilisation villanovienne. Le nom importe peu; il n'importait guère non plus au sujet choisi de savoir si réellement ces peuples vécurent d'abord dans l'Italie centrale, d'où les auraient chassés les Étrusques, race orientale venue par mer, qui ensuite les aurait soumis, plus au nord, dans leur nouvel établissement. Un examen plus complet des civilisations primitives de l'Europe centrale conduirait peut-être à reviser un tel jugement. En tout cas, la thèse essentielle du livre, touchant l'invasion étrusque, sa date, ses effets et leur durée, paraît très solidement assise. En dehors du résultat ainsi obtenu, on n'appréciera pas moins les longs développements qui y mènent, cette enquête générale sur les coutumes et l'art de ces deux civilisations successives; elle aurait plus de prix si l'illustration, fort mal venue, ne causait tant de fois des regrets que l'auteur a dû éprouver plus vivement que personne La forme est agréable, alerte, et relevée de traits heureux (1). — VICTOR CHAPOT.

AUGUSTE LONGNON. *Origines et formation de la nationalité française. Eléments ethniques. Unité territoriale*, in-16°. Paris. Nouvelle Librairie Nationale, s. d., 92 pp. — M. Longnon avait formé le projet d'écrire une histoire de la France au moyen-âge; il n'en rédigea que l'introduction qu'il ne publia point. C'est cette introduction que les héritiers de M. Longnon nous donnent aujourd'hui, sous le titre qu'on vient de lire. Ils l'ont fait précéder d'une préface qu'il faut regretter, car elle paraît propre à inspirer aux lecteurs, au sujet de l'impartialité et du caractère scientifique de l'ouvrage, des doutes, qui seraient injustes. On trouvera dans la courte brochure de M. Longnon un exposé clair, vigoureux, et parfaitement objectif de l'histoire de la formation ethnique du peuple français. L'histoire de la formation territoriale de l'Etat français est traitée plus rapidement, mais avec le même talent et la même science. — MARC BLOCH.

L. C. BOLLEA. *Le origini della casa di Savoia e dei suoi titoli feudali*. Rome, Unione editrice, 1912, 40 p. in-8. — Dans ce travail, publié par le *Giornale araldico storico genealogico*, M. B. classe et examine les hypothèses émises par les historiens sur les origines de la maison de Savoie et adopte l'hypothèse seconde manière de M. Gabotto (origine bosonienne). Il expose ensuite comment les différents titres portés par cette maison ont été acquis, en partant de Thomas 1er et en suivant jusqu'au roi actuel. — G. B.

1. Menues taches, qui n'ôtent rien à la valeur d'ensemble du travail. La typographie est correcte, quoique les virgules semblent souvent posées à tort et à travers. P. 212, note 1 : *Oesterreischiche*. P. 96, note 8 : Wiegand [t]. Obstinément, Kannengiesser se voit privé d'un S, et Oberziner affligé d'un second N. Locutions fâcheuses. P. 10 : « descendus le long de la côte » (parce que, sur les cartes murales, le nord est en haut ? Pure convention). P. 27 : *plus* ou moins *bon* ordre ». *Chatcheutes* (pp. 222, 223, 260) étonne sous la plume d'un philologue. Le chapeau « de Basile » pourrait bien être une illusion ; moi, je croirais cette coiffure complètement ronde ; mais cela ne se voit pas sur les têtes de profil.

PHILIPPE LAUER. *Robert Ier et Raoul de Bourgogne* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. 180) Paris, Champion, 1910, IV-117 p. in-8. — Cette petite thèse récente, en dépit du millésime imprimé au titre, comble une lacune des *Annales carolingiennes*. Les Robertiens Robert et Raoul sont étudiés avec soin par M. L. Au demeurant, nous savons très peu de choses sur Robert, devenu héros épique sous le nom de Robert de Montdidier ; pour Raoul, M. L. essaie de peser équitablement les jugements fort opposés des contemporains. Les faits qui dominent pour l'époque de ces deux règnes, en dehors de la chute de Charles le Simple, c'est la guerre normande, la guerre vermandoise et la perte de la Lorraine ; mais les évènements ne sont rien au regard des institutions qui s'installent alors, et c'est essentiellement dans le développement de la féodalité qu'il faut rechercher la cause de la faiblesse et de la nullité de ces rois. En appendice, M. L. a publié des fragments inédits de l'anonyme de Laon qui concernent Herbert II de Vermandois. — G. B.

JULIA CARTWRIGHT. *Isabelle d'Este, marquise de Mentoue.* (1474-1539), traduction et adaptation de l'anglais, par Me Schlumberger, Paris, Hachette, 1912, XVIII-464 pp. in-8. — La fatalité semblait s'acharner sur tous ceux qui avaient entrepris une biographie d'Isabelle d'Este. La première, Me Cartwright aboutit à nous faire un portrait fidèle et détaillé de cette princesse qui, pendant la période la plus active de la Renaissance, régna dans une des cours les plus brillantes et qui, pendant la rivalité de la France et de l'Autriche, prit part aux événements politiques les plus importants.

Cette étude est faite à l'aide de nombreux travaux de détail déjà publiés, mais son originalité vient surtout de la correspondance d'Isabelle, que l'auteur suit pas à pas et dont il ne nous ménage pas les extraits. Cette méthode semble inattaquable : rien de plus sincère, de plus vivant, de moins sujet aux déformations du recul que la correspondance. Rien de plus faux aussi. Et nous en voyons un bel exemple. La vie de tous les jours est forcément banale : les lettres écrites pour réclamer des tableaux à Léonard de Vinci et à Raphaël ne sont rien de plus que les protestations d'un client mécontent. Que dire des innombrables commandes de bijoux, de dentelles ou de robes de soie! Et franchement, nous ne nous intéressons pas aux aventures des bouffons de la cour qui voisinent trop fréquemment avec les Sforza, les Borgia et Charles-Quint. On comprend que celui qui écrit au jour le jour des lettres ou des mémoires, ne fasse aucun départ entre l'incident futile qui le retient quelques heures et l'événement dont les conséquences historiques lui survivront. Notre époque curieuse de l'intimité des grands hommes, aime à les suivre dans le détail de leur existence, et le lecteur a la satisfaction de trouver des héros à sa mesure. Mais c'est s'égarer volontairement que de s'attacher à de tels documents, alors que l'historien doit conserver toute sa critique pour discerner ce qui seulement mérite d'être retenu.

Nous regrettons que Me Cartwright n'ait point usé d'une semblable discrétion.

On ne peut qu'admirer sans réserve l'édition de cet ouvrage, son impression et surtout les superbes planches qui reproduisent les plus belles œuvres d'art de la duchesse de Mantoue. — R. DOUCET.

E. SAULNIER. *Le rôle politique du cardinal de Bourbon, (Charles, X)*, 1529-1590, Paris, Champion, 1912, VI-324 pp., in-8°. — C'est un triste personnage que ce cardinal Charles de Bourbon, d'intelligence bornée, de moralité douteuse, sans énergie, misérable instrument aux mains des hommes actifs qui l'entourent, Henri de Guise et Mayenne, qui font de lui un prétendant au trône de France, puis un roi dont le règne éphémère se passe tout entier en captivité. Dans cette fin du XVIe siècle, où tant d'hommes actifs, qui ont manifesté leur personnalité, sont encore presque inconnus de nous, M. Saulnier a choisi cette médiocrité pour la tirer de l'oubli. Assurément, cette biographie est facile à délimiter et la richesse du sujet ne risque point d'égarer l'auteur, mais les travaux de ce genre, même s'ils sont faits consciencieusement comme celui-ci, peuvent se multiplier. Qu'y gagnerons-nous? — R. DOUCET.

CHARLES BRATLI. *Philippe II, roi d'Espagne; étude sur sa vie et son caractère ;* préface de M. Baguenault de Puchesse ; Paris, Champion, 1912, 300 pp. in-8, 6 pl. h. t., 1 fac-simile. — Le petit livre de M. Bratli est, nous dit-il, le fruit de longues années d'études et de recherches; M. Baguenault de Puchesse nous apprend, d'autre part, que l'auteur, « connaissant toutes les langues, élève distingué de l'Université de Copenhague, depuis vingt ans parcourt l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Angleterre à la recherche de documents imprimés ou manuscrits » et que ses séjours en Espagne ont achevé de le renseigner « sur des mœurs et un état d'esprit qui ont moins changé qu'on ne croit depuis le XVIe siècle ». De là, son dessein de nous présenter aujourd'hui Philippe II, le vrai Philippe II, le Philippe II de l'Histoire et non de la Légende. Sans doute — mais d'abord M. B. ne s'illusionne-t-il pas un peu lorsqu'il croit si inconnu ou si méconnu son héros? J'ai lu son livre attentivement et, l'ayant fermé, je me suis trouvé en possession d'une image de Philippe un peu moins nette sans doute, mais fort semblable à celle que, par exemple, M. Mariéjol traçait de lui jadis, dans le chapitre sans prétention du « Lavisse et Rambaud »? Sur certains points même, cet historien — M. Mariéjol — qui ne manifeste aucun désir de réhabiliter Philippe, donne cependant de sa conduite une idée beaucoup plus favorable que M. B.; nous songeons, notamment, à l'appréciation qu'il porte sur la conduite personnelle du roi vis-à-vis des Morisques : grave question que M. B. aborde bien gauchement en deux ou trois pages (pp. 122-124) non exemptes de contradictions (1).

1. Par ex., M. B. nous dit qu'à la suite de l'accord de 1528, « les Maures et les Morisques se sentant forts et privilégiés ne tardèrent pas à donner libre cours à leurs rancunes religieuses et nationales. Donner libre cours à des rancunes religieuses et nationales, c'est se révolter. Or, p. 124, M. B. déclare que « la race mauresque » se multipliait et augmentait son bien-être matériel, « mais sans tenter de nouveaux efforts en vue de jouer un rôle politique ». Et ses représentants « se soumettaient extérieurement aux lois de l'État et aux cérémonies de l'Église ». Alors ?

De la gaucherie : tel est le défaut de ce livre écrit avec bonne foi et sincerité, mais mal composé, horriblement décousu, constitué par une série de remarques fragmentaires et laissant finalement une impression d'indécision, de confusion, souvent même de contradiction qu'accroissent encore de multiples impropriétés de langage. En veut-on deux ou trois exemples? « En ce qui regardait son extérieur, écrit p. 78, M. B. le jeune Philippe était fort peu espagnol ». Mais, p. 84, parlant de son voyage en Flandre, il note : « Malgré sa jeunesse, il était d'un espagnol tellement stéréotypé qu'il fut pris d'une cuisante nostalgie... » — P. 78 également, M. B. déclare que le visage de Philippe « était d'une beauté régulière; si son grand'père l'archiduc d'Autriche n'avait pas déjà été dénommé le Beau, il y aurait eu suffisamment de raisons pour appliquer cette épithète au fils de Charles-Quint ». Rien n'est évidemment plus subjectif qu'un jugement esthétique; mais tout de même... la beauté *régulière* de Philippe II? Jusqu'à la machoire exclusivement, j'imagine; que M. Bratli revoie donc pour son édification, les documents groupés par le Dr Ostwald Rubbrecht dans son étude (omise à la Bibliographie) sur l'*Origine du type familial des Habsbourg*. — P. 113, M. B... nous montre Philippe « jetant la base des grandes et précieuses collections scientifiques que l'Espagne peut étaler avant tout autre pays européen. Nous pensons ici spécialement, ajoute-t-il, aux Archives générales de Simancas, à l'excellente bibliothèque de l'Escurial, et aux archives Espagnoles de Rome ». Mais était-ce à titre de collections scientifiques, et pour le plus grand profit de Gachard ou de M. B. que Philippe II faisait tenir en ordre ses papiers d'Etat? N'y a-t-il pas naïveté à signaler ces faits comme prouvant l'intervention personnelle du roi dans tous les domaines de la vie intellectuelle? Et n'y avait-il donc qu'en Espagne alors des archives classées, gardées, entretenues, et des bibliothèques de palais?... Evidemment, M. B. se laisse entraîner trop loin; ne déclare-t-il pas, p. 67, que l'Espagne « devient au XVIe siècle la terre promise de *tous* les artistes, architectes et inventeurs ». Peste! tous les artistes! et tous les inventeurs?

M. Baguenaut de Puchesse termine ainsi la *Préface* qu'il a écrite pour le « Philippe II » de M. Bratli : « Ses conclusions hardies étonneront peut-être quelques lecteurs. Son travail n'en sera pas moins nécessaire à consulter pour quiconque voudra se rendre compte de l'immense littérature produite à l'occasion de la vie d'un roi qui ne saurait se plaindre d'avoir été délaissé par l'histoire. » Dans ces limites, on peut accepter l'éloge. Les chapitres bibliographiques seront utiles en effet (1) encore que nous ne soyons pas si

1. Quelques remarques de détail. P. 244, Brantôme est cité dans l'édition Buchon ! M. B. ignore l'édition Lalanne (S. H. F., 11 vol. in-8, 1864-82). Renvoyons-le à Hauser, *Sources de l'Hist. de France*, II, 2, p. 31. — P. 245, signaler la traduction de Calvete de Estrella en français par J. Petit, Bruxelles, 1884, 5 in-8. — P. 247, n'y aurait-il pas eu lieu de signaler les *mémoires* de Champagney ? — P. 248, à la *Jornada de Tarazona* de Cock, ajouter de *Mantua Carpentana heroice descripta*, mêmes éditeurs, Madrid, 1883, in-12. — P. 258, refaire la notice de la *Correspondance* de Granvelle, en adjoignant le nom de Ch. Piot à celui d'Ed. Poullet. — Signaler à la suite les *Lettere al duca di Savoia* de Granvelle pp. . Ricotti, Turin, 1880, in-8. — P. 261, d'Hopperus, M. B. cite le « *Recueil te*

démunis qu'on pourrait le croire, et que, par exemple, les deux ouvrages récents de M. Gossart et la bibliographie de Pirenne donnent une idée fort précise de « l'immense littérature » du sujet. Mais la belle et puissante étude de psychologie historique qu'il y aurait lieu d'écrire, en effet, sur Philippe, sur ce personnage si plein de contrastes et de mystères — n'est pas faite. C'est que le travail, la bonne volonté, la connaissance des langues, et même les longs séjours à Simancas n'y suffisent point. — LUCIEN FEBVRE.

COMTE LE NEPVEU DE CARFORT, *Du Gay Trouin*, sa maison natale, sa sépulture, les manuscrits de ses mémoires (grav.). Saint-Brieuc, R. Prud'homme, et Paris, H. Champion, 52 pp. in-8, 1912. — A l'aide de documents inédits, l'auteur a réussi à identifier d'une façon certaine la maison natale de Du Gay Trouin à Saint-Malo, ainsi que le lieu de sa sépulture à Paris, qui serait l'église Saint-Roch. Il a également découvert la seconde partie d'un des manuscrits des Mémoires du célèbre marin dont les premiers cahiers se trouvent aux archives municipales de Saint-Malo. Il semble bien que ce soit là la rédaction définitive qui devrait remplacer l'édition inexacte de 1740. — R. G.

DURENG, *Le duc de Bourbon et l'Angleterre* (1723-1726), Paris, Hachette, 1911, 548 p. in-8. — Les savantes études de M. Emile Bourgeois ont renouvelé l'histoire de la diplomatie secrète au XVIIIe siècle: on sait comment il a réhabilité Alberoni et vengé l'abbé Dubois des injures de Saint-Simon. Grâce à lui, la Régence, où les volontés individuelles, disciplinées sous Louis XIV, font brusquement irruption, où les intrigues s'entrelacent, où des idées nouvelles se font jour, heurtant des intérêts personnels ou de lointaines traditions, — apparaît aujourd'hui comme une des périodes les plus savoureuses et les plus pittoresques de l'histoire. Ne convenait-il pas également d'examiner avec plus de conscience et d'exactitude qu'on ne le fit jusqu'à présent la période qui s'étend entre la mort du duc d'Orléans et la chute du duc de Bourbon? N'était-il pas intéressant de rechercher comment et pourquoi l'alliance anglaise, qui naquit en 1716 d'un accord du Régent et du roi d'Angleterre, put subsister de 1723 à 1726? M. Dureng l'a pensé : il a fait cet examen, il s'est livré à ces recherches. Il les apprécie, d'ailleurs, comme il convient : elles se classent, déclare-t-il sans ambages (p. 9), parmi celles qui ont « quelques chances d'être utiles et de fixer définitivement la certitude », et les « plaisirs » qu'elles procurent aux lecteurs sont « infiniment variés et personnels. » — Cet éloge n'a que le tort d'être expri-

Mémorial des troubles des Pays-Bas dans l'édition des *Analecta belgica* d'Hoynck van Papendrecht. Il faut indiquer l'édition Wauters (A), *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, Bruxelles, 1858, in-8 M. Hist. Belge) — continuée par R. Fruin *in Bijdrajen en Niedederlingen van het hist. g von Utrecht.* — Signaler également les *Epistolae Hopperi ad Viglium*, éd. de Nélis, Utrecht, 1802, in-4. — P. 282, refaire la notice sur Viglius : la *Vita Viglii* n'occupe que la p° I du t. I des *Analecta*. Viennent ensuite les *Epistolae* à Hopperus (t. II, p. II) et les *Epistolae ad divers os* (t. II, p. I).

mé par l'auteur même en sa préface; mais lisez le volume, et vous reprendrez volontiers pour votre compte cette affirmation préliminaire.

C'est, au sens propre du mot, un livre neuf. M. Dureng a exploré patiemment les Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, celles du British Museum et du Record Office à Londres, et les documents inédits qu'il a pu recueillir lui ont permis, non pas précisément de réhabiliter « Monsieur le Duc », mais de fixer les notions et les responsabilités à la lumière des faits.

Le Duc de Bourbon n'avait pas été flatté par les historiens. « Cupide, avare et débauché, » il eut, écrivait M. Bourgeois (1), « son secret qui dirigea la politique française, mais inférieur encore, s'il se pouvait, à celui du Régent, secret tout négatif et plus avilissant encore. » Entre les mains de ce prince « égoïste », la France et son roi ne furent plus que « les instruments aveugles de la politique anglaise. »

Mais, si le duc de Bourbon mérite d'être sévèrement jugé, il faut reconnaître qu'il se trouva, dès le début, en présence d'une situation absolument inextricable, où d'autres — moins médiocres — se seraient également brisés. Il eut deux malchances : la première fut de s'empêtrer dans les engagements de la politique secrète du cardinal Dubois, et la seconde fut d'être obligé de compter avec Fleury, tout-puissant sur l'esprit d'un roi déjà adolescent. Or cet homme sans autorité voulut — et c'est ce que son biographe met excellemment en lumière — gouverner et réformer. Mais il fut réduit à prendre le contre-pied de la politique du Régent, il ne put établir son crédit, ni à Madrid, ni à Saint-Pétersbourg, ni même à Londres : après s'être flatté de tenir les Anglais en dehors de ses combinaisons et de ses intrigues, il fut obligé de se livrer à eux, consentant à collaborer à la destruction de la Compagnie d'Ostende et leur garantissant Gibraltar.

M. Dureng débrouille avec aisance tous les fils de cette histoire compliquée. Après nous avoir fait assister à « la liquidation de la politique de Dubois », il raconte — avec clarté et agrément — le renvoi de l'Infante, les traités de Vienne et le traité de Hanovre (3 sept. 1725). Nous arrivons ainsi, par étapes successives, à la catastrophe finale : l'essai infructueux d'une ligue européenne contre la maison d'Autriche ruine le prestige du duc de Bourbon et prépare sa disgrâce.

Au surplus ce livre a un autre mérite. Car il ne se borne pas à — des hommes, un milieu, un personnel. Parmi les personnages qui apparaissent aux différents plans de cette histoire, il en est quelques-uns dont la physionomie attire et dont le rôle mériterait d'être étudié à part : — Bolingbroke, « sur lequel rien de définitif n'a été écrit, ni en anglais, ni en français; » — Chavigny, le collaborateur et le confident de Dubois; — le cardinal Melchior de Polignac, dont M. Dureng démêle, après l'abbé d'Orsanne, la négociation secrète à Rome en 1724, 1725 et 1726; — Fleury, surtout, qui suit aussi son secret et prépare, trois ans durant, sa propre dictature.

1. *Manuel historique de politique étrangère*, t. 1, pp. 473 et 475 (la première édition date de 1892).

Car c'est à Fleury qu'il appartiendra de liquider à l'extérieur l'œuvre hasardeuse du duc de Bourbon, de réparer ses fautes ou ses malheurs. Or, il est une partie de son système qu'il ne pourra pas abandonner : pour assurer la paix, il devra s'appuyer également sur l'alliance anglaise, véritable pivot — depuis 1716 — de la politique française. Toutefois l'accord de Fleury et de Robert Walpole présente des caractères nouveaux et conduit à des résultats différents : M. Dureng se doit à lui-même de nous faire goûter dans un prochain volume les plaisirs « infiniment variés et personnels » que celui-ci nous a donnés. — LOUIS VILLAT.

LÉON DUBREUIL. *La Vente des Biens Nationaux dans le département des Côtes-du-Nord*, 1790-1830. Paris, H. Champion, 1912, XVIII+705 pages, in-8°, (avec 1 carte). — Il n'était pas de sujet plus difficile que celui-là : il fallait dépouiller des documents innombrables, mal classés, peu attrayants et suivre, à travers une législation éminemment variable, des opérations d'une infinie complexité; il fallait multiplier les tableaux et les chiffres; il fallait, en un mot, introduire l'ordre et la clarté dans un domaine où le chercheur ne trouvait d'abord qu'obscurité et confusion. M. Dubreuil a fait tout cela, et il nous faut rendre hommage à son labeur : son livre est, tout à la fois, lourd, indigeste et plein de choses, solide et mal bâti, ennuyeux et pour une grande part définitif (1).

M. Dubreuil pose la question sur le terrain économique et social. Il se demande tout d'abord (pp. 1-75) quel était « le régime de la propriété avant 1789 » et passe successivement en revue la propriété noble, la propriété ecclésiastique et « la puissance d'achat des paysans. » Tout ce début est embarrassé, peu concluant, languissant : il aurait gagné à être resserré en quelques pages.

Le centre de l'ouvrage est constitué par l'histoire même des ventes. Le département des Côtes-du-Nord présente cette originalité de posséder un mode de tenure particulier : le domaine congéable. Aussi M. Dubreuil distingue-t-il deux périodes, séparées par la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797) qui, restaurant le domaine congeable et les droits des fonciers, devait constituer une abondante réserve pour les ventes ultérieures (pp. 77-345 et 347-601). Au cours d'une étude méthodique et consciencieuse, M. Dubreuil dégage le mécanisme de la liquidation des biens nationaux, les lois qui l'ont régie et le mécanisme de leur application. — Les premières ventes sont faciles, les municipalités et les particuliers soumissionnent, les expertises sont honnêtes et les opérations se poursuivent sans incidents, atteignant des enchères parfois considérables. Puis, avec le discrédit des assignats, on voit se modifier la condition sociale des

1. En dehors de l'ouvrage fondamental de M. Marion, la vente des biens nationaux a été étudiée récemment par MM. Seb. Charléty pour le Rhône (Lyon, 1906), P. Moulin pour les Bouches-du-Rhône (4 vol., Marseille, 1908-1911), Léon Schwob pour le district d'Épinal (Épinal, 1911). Pour la Bretagne, il n'existait qu'un article de M. Rebillon relatif à l'ancienne commune de Fougerai, en Ille-et-Vilaine, (*Annales de Bretagne* 1909), et la publication de MM. Guillou et Rebillon (1911 relative aux districts de Rennes et de Bain.

acquéreurs et bientôt apparaissent les spéculateurs, — négociants, hommes de loi, propriétaires, etc. — qui travaillent isolément ou en sociétés. Enfin le coup d'État de brumaire inaugure une dernière période — toute momentanée — d'indécision, jusqu'à ce que, grâce à l'habileté et à l'énergie du préfet Boullé, la tranquillité renaisse dans toute l'étendue du département.

Revenant alors à son point de départ, M. Dubreuil cherche à déterminer « les conséquences économiques et sociales des ventes nationales » (pp. 603-642). Le développement redevient moins précis et des contradictions apparaissent. Il est certain, par exemple, que les bourgeois furent les principaux bénéficiaires des ventes; mais faut-il en conclure (p. 638) que le paysan n'a rien dû ou à peu près rien aux ventes nationales? Contre cette affirmation nous renvoyons l'auteur à lui-même, à ses tableaux si complets, à ses minutieuses constatations.

Rien — ou presque rien — de ce qui était essentiel à dire n'a été négligé (1). A peine pourrait-on désirer plus de détails sur l'administration des biens nationaux dans la période où ils restèrent sous séquestre. Et, s'il y a des longueurs, il y a également d'heureux passages sur la politique de Boullé (pp. 436-460), sur le véritable caractère de la loi du milliard (pp. 623-630), etc. (2).

Mais qui ne voit que l'intérêt même du livre n'est pas là où son auteur avait entendu le placer ? Il avait entrepris une histoire économique et sociale : il nous a donné — ce que les documents lui permettaient seulement d'atteindre avec précision — une histoire administrative et politique. — LOUIS VILLAT.

LÉON DUBREUIL, *Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan* (25 *nivôse an II* — 30 *floréal an III*), publication de textes, avec une introduction, des notes et un index alphabétique des noms propres, Paris, H. Champion 1912, in-8°, CXXIII+183 pp.

M. Dubreuil publie — comme thèse complémentaire — la correspondance du Directoire de Dinan avec les Comités de Salut public et de Sûreté générale : rapports, adresses, comptes rendus décadaires, etc..., en tout 84 pièces, conservées aux Archives de St-Brieuc. Cette publication, d'autant plus précieuse que les Archives révolutionnaires du district de Dinan ont presque complètement disparu, est faite avec soin. Des notes, sobres et justes, expliquent les termes du dialecte local, précisent les dates, fixent les principales étapes d'une biographie, etc.

Au surplus M. Dubreuil ne se borne pas à éditer les textes : il

1. Une bibliographie, dressée avec soin, donne la liste des documents inédits et des ouvrages imprimés que M. D. a consultés. De précieux appendices énumèrent les membres des administrations locales et les préfets, établissent la dépréciation du papier-monnaie, expliquent les mesures anciennes et les principaux termes du patois local. On appréciera enfin un index alphabétique des noms de personnes, grâce à quoi ce livre, d'apparence austère, devient plus facile à manier.

2. Pourquoi M. D. écrit-il parfois si mal ? Ses phrases sont lourdes, embarrassées d'incidentes, souvent incorrectes. Il y a (p. 275) une phrase de 15 lignes, et ce n'est probablement pas la plus longue de l'ouvrage. Que dire d'un certain *que*, relevé p. 651, l. 10 ?...

les met en œuvre dans une volumineuse introduction qui retrace l'histoire du district de Dinan depuis la crise fédéraliste jusqu'au floréal an III. Ce fut une histoire calme et relativement heureuse. Pendant la période terroriste, — où le Conventionnel Le Carpentier épure les administrations locales et mécontente le pays en appliquant la levée en masse, en ordonnant de continuelles réquisitions, — la résistance des municipalités suffit à empêcher le maximum d'être appliqué. Les paysans, acquis aux idées nouvelles dans l'ordre politique, mais lents à modifier des habitudes traditionnelles,continuent d'observer le dimanche et non le décadi. Un peu plus tard les Chouans apparaissent; mais ils ne réussissent pas à troubler sérieusement la tranquillité, qui subsiste, sans trop de heurts, pendant la réaction thermidorienne et la politique d'apaisement poursuivie par Boursault.

C'est ainsi que, à l'aide de sources purement officielles et administratives, en des développements intéressants — parfois confus et mollement conduits, — M. D. a essayé de dégager tout à la fois l'influence des événements parisiens et celle des questions locales — (notamment celle des subsistances et des approvisionnements). A tout prendre, il a esquissé l'évolution de l'esprit public dans un district agricole de Bretagne pendant le gouvernement révolutionnaire. — LOUIS VILLAT.

JOSEPH COMBET, *La Révolution à Nice* 1792-1800, Paris, 1912, in-8° de 237 p.; François Vermale, *La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire d'après ses registres secrets*, Paris, in-8° de 71 p., fascicules V et VI de la *Bibliothèque d'histoire révolutionnaire* publiée sous la direction de M. Albert Mathiez. — Les historiens qui n'ont de considérations que pour les gros ouvrages n'ouvriraient pas ces deux volumes et M. Arthus Bertrand, l'immortel libraire du *Pamphlet des Pamphlets* (qui a encore beaucoup de disciples) ne verrait dans le second qu'un pamphlet, car que dire en quatre feuilles et demie! Cette brochurette, comme on dirait aujourd'hui en style administratif, a pourtant une grande importance : car elle donne des éléments pour résoudre un des problèmes les plus intéressants de l'histoire politique et religieuse de la Révolution: à savoir : quelle a été la part, le rôle de la Franc-Maçonnerie dans le mouvement des idées qui a précédé 1789 et dans la direction du mouvement politique qui l'a suivi? On connaît la thèse jadis soutenue par l'abbé Barruel dans l'*Histoire du Clergé de France pendant la Révolution* : la Révolution, abomination de la désolation ne s'explique que « par l'action occulte et souveraine de la franc-maçonnerie. » Depuis lors, on a invoqué le sommeil des loges pendant la Révolution, le grand nombre d'aristocrates, de futurs émigrés qui faisaient partie des loges avant 1789, pour soutenir une thèse contraire : la Franc-Maçonnerie n'a eu aucune part à la Révolution. La vérité est entre ces deux thèses. L'an dernier (1911) on a lu au Congrès des Sociétés Savantes de Caen un curieux mémoire qui montrait qu'à Auch tout l'état-major des Sociétés populaires provenait des loges et qu'elles s'étaient pour ainsi dire perpétuées dans cette Société. Aujourd'hui M. Vermale nous avertit qu'il y eut loges et loges, que si Joseph de Maistre a pu fréquenter la loge des *Trois Mortiers*, si l'aristocratie sarde est largement représentée dans certaines d'entre elles, d'autres comme les *Sepi*

amis ont eu pour adhérents tous ceux qui ont préparé plus tard la réunion de la Savoie à la France; il nous montre enfin le réveil de la Franc-Maçonnerie sous le Consulat, groupant tous les amis de la Révolution dans l'admiration et le culte de Bonaparte qui la personnifie à leurs yeux. M. Mathiez, en une préface lumineuse, a dégagé toutes les idées générales à tirer de ce petit livre, qui est aussi, ajoutons-le, une contribution à l'étude des états sardes, étude si intéressante : la monarchie n'avait-elle pas pris là avant la Révolution bien des initiatives heureuses?

C'est un autre territoire de l'ancien état sarde dont M. Combet a étudié l'histoire après sa réunion à la France dans son livre sur la *Révolution à Nice;* le premier chapitre est consacré à Nice en 1792, les autres étudient successivement toutes les questions qui se posent en matière d'administration : l'organisation municipale, les questions édilitaires, les questions économiques, les questions militaires, l'instruction publique, la question religieuse. Mais M. Combet en partant de ce point de vue trop étroit de l'administration municipale, en puisant sa documentation uniquement aux archives municipales et départementales a enlevé tout intérêt aux chapitres sur l'opinion publique, l'opposition, la question religieuse. Il est évident que les Archives Nationales, celles des Affaires étrangères, de la Guerre, auraient fourni à M. C. une abondante moisson de documents et lui auraient permis d'écrire un livre moins sec, plus fouillé, plus vivant et d'où l'on pût dégager quelques idées. — H. P.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET HISTOIRE DU DROIT

JEAN LESQUIER, *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, Paris, Ern. Leroux, 1911, 1 vol. in-8° de XVIII-385 pp. — Les découvertes de papyrus se sont, depuis vingt ans, à tel point multipliées que quiconque ne s'est point spécialisé dans leur étude se sent comme noyé lorsqu'il s'aventure sur cette véritable mer de documents; ils sont d'une nature très particulière par leur forme, leur teneur, leur langue qui nous a révélé nombre de mots nouveaux, leurs types d'abréviations inconnus à l'épigraphie; ajoutons que ces textes sont extrêmement dispersés, et que les éditeurs, à qui cette science est familière, y joignent des commentaires absolument limpides pour eux, mais, dans leur sobriété, parfois décevants pour qui n'est point papyrologue. Cette masse documentaire a fait naître, par toutes les informations de détail qu'elle a apportées, une foule de problèmes jadis insoupçonnés; certes, beaucoup d'entre eux demeurent encore sans solution; mais c'est un grand point déjà de savoir comment ils se posent et ce qui s'y rencontre de certitude. Il faut remercier les hommes du métier qui ne se bornent pas à publier de l'inédit et s'attaquent à une question d'ensemble.

Les monarchies hellénistiques étaient combatives; elles se sont toutes épuisées en vaines querelles; aussi l'armée en était-elle un des rouages principaux. Celle des Lagides avait ce caractère essentiellement original d'être permanente, comme celle de Rome; aucune cité grecque n'a organisé rien de semblable, dit avec raison M. Lesquier (qui toutefois aurait pu signaler une exception notable : Sparte). Cette armée comprend des réguliers, des mercenaires et des indigènes : les premiers sont fournis par les colons militaires, de race hellénique ou assimilée, les clérouques, recrutés par l'engagement volontaire et groupés autour du noyau primitif des soldats provenant de Macédoine, d'où leur nom trompeur de « Macédoniens »; un de leurs fils les supplée, infirmes, ou les remplace, morts; il semble que bientôt ce service, lié à la dotation foncière, soit devenu héréditaire dans les familles de soldats. Les mercenaires offrent moins d'intérêt. Quant aux indigènes, ils continuent l'ancienne classe militaire pharaonique, également pourvue de tenures, et qui forme des corps auxiliaires, procure des valets d'armes et des soldats de marine. En paix, presque toute l'armée est dans la position de disponibilité, mais elle reste toujours sur le pied de guerre, complètement organisée avec ses subdivisions et ses cadres, très vite mobilisée et souvent convoquée pour des périodes d'exercices. Cette combinaison générale se maintient jusqu'à la conquête romaine; elle n'empêcha point cependant des innovations importantes.

En 218, la guerre contre Antiochus exigea des contingents bien plus considérables que naguère; or, l'élément régulier ne pouvait donner l'avantage; on manquait d'infanterie mercenaire. Il ne restait plus qu'à armer largement les indigènes; on les versa d'abord dans des corps spéciaux, mais il est probable que bientôt beaucoup de

ces recrues se répandirent même dans l'armée disponible, voilant leur origine sous un nom grec, ou affiliées à une association pseudo-ethnique (Thraces, Thessaliens, Crétois, etc.).

Dès lors les tenures se multiplient, il s'en crée de nouvelles classes, correspondant chacune à un très petit nombre d'aroures. La distance a diminué entre les corps réguliers, helléniques, et les corps égyptiens. Ainsi les Lagides, abandonnant le système d'enrôlement universel d'Alexandre, étaient revenus dès le principe à l'armée nationale de Philippe, à laquelle ils ajoutaient des éléments indigènes rigoureusement séparés. Mais peu à peu il n'y eut plus là qu'une fiction, respectée seulement par le langage. Cette organisation, macédonienne dans ses cadres, est profondément influencée par les usages pharaoniques; elle leur doit l'institution des clérouchies, et ce principe que l'obligation du service militaire est la condition même de la dotation foncière; les Lagides eurent l'art d'établir une exacte correspondance entre l'échelle des dotations et la hiérarchie morale des corps et des armes. Rome introduisit en Égypte un système auxiliaire tout différent, supprima les soldats-colons; mais elle consolida le système des clérouchies. Jadis ces terres, détachées du Domaine et attribuées à titre précaire, étaient parfois, dans la pratique, abusivement traitées comme des propriétés privées, faisaient l'objet de cessions entre vifs ou de legs, que l'autorité tolérait, ratifiait, quand elle n'en éprouvait aucun dommage. A partir de notre ère, elles deviennent officiellement propriétés privées et même quelques-unes, les anciennes tenures des « catœques » ou clérouques helléniques, procurent à ceux qui les détiennent, héritiers des premiers ou leurs acquéreurs, certains privilèges comme l'exemption de la capitation.

Il subsiste bien des obscurités, devant lesquelles l'ingéniosité de l'auteur s'avoue impuissante : comme l'énigme des éponymes, ou des corps désignés par un nom d'homme, l'expression ἐπ ἀνδρῶν la solution proposée pour la question des « épigones » est bien tentante, mais les preuves formelles lui font défaut. On doit reconnaître du moins que M. Lesquier n'a esquivé aucune difficulté, qu'il a renouvelé bien des problèmes par un examen plus approfondi; son livre, clair, bien informé, bien composé, est une des meilleures contributions de ces derniers temps à l'histoire générale de l'hellénisme. — VICTOR CHAPOT.

A. LUCHAIRE. *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*. Nouvelle édition, revue et augmentée d'une introduction par Louis Halphen. Paris, Hachette, 1911, XVI-299 p. in-8°. — On aime la clarté des travaux d'A. Luchaire, et les *Communes françaises* étaient, à ce titre, et à d'autres encore, remarquable. Valait-il cependant, qu'on réédîtât ce livre, qui, tout au moins, est ancien? Sans doute, M. Halphen a mis en tête de cette nouvelle édition une introduction, qui montre l'intérêt des travaux récents d'histoire communaliste et insiste sur l'importance de thèses de M. Pirenne; mais les corrections et adjonctions au texte même sont peu nombreuses et minuscules. On notera toutefois avec plaisir que, en ce qui touche le mode de filiation des chartes communales, M. Halphen donne une

importance prépondérante à l'analogie des conditions économiques des villes où des chartes ont été introduites : c'est ce que j'avais moi-même tenté d'établir à propos de la Charte de Soissons. — G. Bourgin.

Henri Pirenne. *Les anciennes démocraties des Pays-Bas; Biblioth. de philosophie scientifique dirigée par le Dr* Le Bon, Paris, Flammarion, 1910, 304 pp. in-18. — Un livre de M. Henri Pirenne n'a pas besoin d'être présenté longuement. Avec son ordinaire maîtrise, avec cette sûreté de documentation et cette clarté d'exposition qui font de lui un des maîtres incontestés de l'histoire, le savant professeur de Gand, reprenant de haut et d'ensemble les résultats de ses études antérieures, expose comment, dans ces pays de civilisation urbaine que furent les anciens Pays-Bas, les villes se fondèrent, se dotèrent de constitutions municipales, réglèrent leurs rapports économiques avec les campagnes voisines, ou dans leur enceinte même, l'exercice des métiers et des industries; il dit la formation et les progrès du patriciat urbain, la prise de possession par lui du gouvernement, sa décadence ensuite, sa chute lorsque « le commun », prenant conscience de sa force collective, se dresse et organise le gouvernement démocratique; enfin, il signale le conflit de la politique municipale et de la politique monarchique au XVe siècle, les modifications du régime urbain au XVIe, l'influence sur les constitutions municipales du mouvement réformé et, en particulier, du régime calviniste : c'est, des origines à la fin, toute l'histoire d'un système politique évoluant et se transformant sous l'action continue de causes économiques et sociales. — Il y aurait présomption à vouloir louer ce petit livre, si intelligent et si plein d'heureuses suggestions. — Lucien Febvre.

A. de Boüard. *Étude de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris, (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc.* 186), Paris, Champion, 1910, XVI-192 pp. in-8°. — Dans les trois parties de ce volume, l'auteur nous donne une bibliographie critique des travaux relatifs à la diplomatique des actes privés, une histoire sommaire du notariat en France et une étude des actes notariés faits au Châtelet de Paris. Des pièces justificatives reproduisent 38 spécimens des différentes sortes d'actes.

M. de Boüard, élargissant le sujet que nous annonce le titre de cet ouvrage, nous donne quelques aperçus intéressants sur l'histoire des institutions : dans le Midi, dès le XIIIe siècle, les notaires sont indépendants des cours de justice, tandis que, dans le Nord, ce sont d'abord des greffiers, des commis du juge qui remplissent les fonctions de notaire. A l'imitation des officialités, les tabellions et les notaires apparaissent à partir du XIVe siècle, mais jusqu'à la Révolution, ils restent dépendants de la juridiction dont ils ressortent. L'histoire des notaires du Châtelet de Paris nous apprend également beaucoup de choses : la date d'érection de leurs offices semble déterminée avec exactitude, leurs rapports avec les officiers de justice sont précisés et les interventions du pouvoir royal dans les affaires de la communauté, aux XVIe et XVIIe siècles prouvent une fois de

plus que les règlements de ce genre sont des expédients fiscaux destinés à enrichir le trésor. Toutes ces démonstrations sont probantes et appuyées sur des textes intelligemment interprétés. — R. D.

PAUL DE ANDREIS, *La magistrature française sous l'ancien régime*, une dynastie de premiers présidents (d'après une correspondance inédite 1711-1741 de F.-X de Bon, premier président de la Cour des Aydes Comptes et Finances de Montpellier), Paris, Champion, 181 pp., in-8°, 1911. — Avant la correspondance publiée dans la seconde partie du volume, l'auteur a placé une étude sur la magistrature française d'après ces lettres mêmes. Servilité envers le pouvoir, « état de misère » des cours de justice, conflits d'attribution, dissensions intestines, fêtes, cérémonies, dîners, etc..., revient dans ces pages dont on doit souligner la valeur documentaire. — A. F.

PAUL VIOLLET, *Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie*. Paris, Larose, 1912, X-616 p. in-8°. — Aux trois volumes de son «Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France », M. Viollet vient de joindre un quatrième qui embrasse la riche matière des institutions centrales et provinciales de la monarchie française sous l'ancien régime. On connaît la méthode si personnelle de l'érudit auteur, faite de recherches très poussées, très variées, mais ventilées et pour ainsi dire désorganisées par une réflexion originale qui s'épanche en digressions parfois inutiles, souvent lumineuses, toujours sincères. Cette méthode, nous la retrouvons dans le présent volume, où successivement M. Viollet étudie la formation historique de la France de 1526 à 1789, dans des pages très précises et très précieuses qui complètent les travaux d'A. Brette, puis la théorie et la pratique du pouvoir royal, l'organisation ministérielle, essentiellement caractérisée par l'absence de division du travail ou son peu de développement, mais où cependant une évolution quasi-régulière se devine, dont le dernier terme sera la création par la Constituante des départements ministériels, — enfin quelques grands services (l'armée, la marine, les mines, les eaux et forêts, la voirie, les postes et messageries, les bâtiments du roi), Dans un dernier chapitre est abordée l'administration provinciale, qui, avec les intendants, donne l'impression d'une coordination plus grande que l'administration centrale, où les défauts d'un fonctionnarisme intense sont amplifiés par la vénalité inhérente à l'organisation financière du pays. M. Viollet a peut-être trop poussé le parallèle entre les institutions provinciales de la France d'ancien régime avec les institutions départementales de la France moderne; il aurait été plus utile, plus démonstratif de rechercher si les institutions contemporaines des grands états d'Europe offraient, sous l'ancien régime, des ressemblances avec les institutions françaises et de dégager les lois du développement de ces institutions. D'une enquête de cette espèce résulterait sans doute un grand avantage pour l'appréciation des causes réelles de la Révolution française : on se rendrait peut-être par elle mieux compte des raisons qui firent que, les conditions générales de la société et de l'économie étant les

mêmes, c'est en France qu'éclata d'abord le mouvement d'émancipation d'où est sortie la société moderne.

Souhaitons que, dans ses prochains volumes, que nous pouvons espérer de sa belle activité, M. Viollet s'essaye à ce problème : quelle que soit la façon dont il l'aborde, la science, historique et la philosophie de la Révolution y gagneront. — G. B.

GEORGES DE LACOSTE. *Essai sur les «Mejoras » ou avantages légitimaires dans le droit espagnol ancien.* — Paris, — Rousseau — 1911 — 524 pp. in-8°. — La *Mejora*, (de *meiorar*, améliorer) est une liberté de disposition successorale ne pouvant s'exercer qu'au bénéfice des réservataires. Elle a pour objet une partie de la réserve légale des enfants. Le *quantum* de cette partie égale la moitié de la réserve, laquelle atteint les deux tiers de la masse héréditaire. D'où une quotité disponible et deux réserves distinctes, l'une obligatoire, qui est d'un tiers, l'autre éventuelle, d'un tiers aussi, pouvant s'appliquer à l'un ou plusieurs des enfants, ou, dans le silence du testament, s'ajouter à la première réserve. On voit combien il est malaisé de définir une institution complexe.

C'est cette situation successorale particulièrement compliquée, tout à fait particulière au droit espagnol, que M. de Lacoste a essayé d'élucider. L'origine n'en a rien d'officiellement romain : elle est purement visigothique et remonte au règne de Chindalswind, c'est-à-dire à une époque postérieure de deux siècles à l'établissement des Goths en Espagne. La loi *dum inclita*, qui établit la *mejora*, paraît être une transaction entre la législation des Goths et la législation hispano-romaine au moment où le principe de la personnalité des lois commença à s'atténuer : tel est le résumé rapide et forcément, *brevitatis causa*, un peu arbitraire, des longues démonstrations de M. de Lacoste. Il s'y mêle aussi d'anciennes traditions ibériques, dont semblent témoigner deux textes, l'un de Sénèque, l'autre de Strabon. La fin du régime *godo* amène une réaction dans le sens de la liberté testamentaire, puis la *mejora* est definitivement fixée, avec tous ses détails d'application, à l'époque de l'occupation arabe.

Les conquérants musulmans maintiennent le principe de la personnalité des lois, ou même le rétablissent, et la *mejora* persiste en même temps que les lois gothiques. Le morcellement municipal et le régime des *Fueros* qui en découla furent plus dures pour l'institution. Les lois forales de Castille semblent se rapprocher de ce qu'on appelle chez nous des *coutumes d'égalité parfaite*. Mais si les monuments législatifs de la Castille orientale et centrale sont égalitaires, les fueros de la Vieille Castille (Soria et Burgos) reviennent à la *Mejora*. Nous ne pouvons suivre ici l'auteur dans tous ses développements : il y eut alors un grand flottement de l'institution, dont les causes ne sont pas démontrées. La *Mejora* progresse de nouveau aux XIIIe et XIVe siècles; les lois de Toro en parlant avec détail, et aussi la *Nueva recopilacion*. Ces ondulations juridiques variées donnent à M. de L. l'occasion de nous rappeler, à propos de son institution, les diverses phases du droit espagnol, beaucoup plus unitaire que le droit français, puisque, au XVIe siècle, l'unification

était plus avancée que chez nous au XVIIIe; mais elle s'arrêta aux trois quarts de sa route.

Ici, M. de L. aurait pu nous mettre au point l'unification, ou plutôt le défaut d'unification du droit espagnol, au début du XXe siècle. On peut, dans la péninsule, trouver quatre catégories de provinces : 1° celles qui suivent le droit de Castille, 2° celles qui jouissent de *fueros* de droit public et de droit privé, 3° celles qui ont des *fueros* de droit privé et qui n'en ont pas de droit public, 4° celles qui en possèdent de droit public et non de droit privé. Dans la première catégorie, se trouvent tous les pays de couronne de Castille, moins la Biscaye, qui, on l'oublie trop souvent, est arrivée à l'unité espagnole par la couronne de Castille. Dans la seconde, la Navarre et la Biscaye, dont la situation est celle de pays de droits historiques, ayant contracté avec le pouvoir central. Dans la troisième catégorie, nous trouvons les pays qui étaient de couronne d'Aragon avant *l'infeliz casamiento*, si déploré par les catalanistes, de Hernando et de Ysabel. Ce sont la Catalogne et l'Aragon-province : le royaume de Valence en a été détaché en deux étapes, d'abord par le *nuevo planta* de Philippe V, irrité de la résistance de Jativa, et en second lieu, par le code de 1889. La quatrième catégorie se limite à deux Vascongades, le Guipuscoa et l'Alava. Si l'on voulait être complet, on ajouterait *parte in qua*, pour le *papel sellado*, le Val d'Aran à la troisième catégorie .

M. de L. se borne aux *fueros* de droit privé et nous donne (p. 208) une intéressante carte à ce sujet. Il aurait pu y rattacher le droit public, si voisin du droit privé pour les matières d'ordre public. Dans un pays de législation non uniforme se pose toujours la question des statuts, comme en France aux temps de Dumoulin et de d'Argentré. M. de L. ne semble pas avoir fait allusion à la territorialité ou à la personnalité de la loi des *Mejoras*. Le principe qu'admettent les Catalans est la personnalité des lois successorales, même en matière immobilière. Les Catalanistes soutiennent qu'un immeuble, propriété d'un *de cujus* catalan, et situé à Madrid, sur la Puerta del Sol, serait régi par la loi successorale catalane. Ce caractère exagéré de la personnalité des lois a le désavantage — ou l'avantage, selon le point de vue auquel on se place — d'obliger à déterminer d'une façon précise les sous-nationalités forales. C'est là, d'ailleurs le vœu des Catalanistes et leurs appréciations sur la législation positive espagnole se teintent de chimères et de folk-lore. Peut-être M. de L. aurait-il pu développer un peu plus ces questions de sous-nationalité qui sont des *Cosas de España* par excellence.

On peut relever dans le livre de M. de L. quelques expressions impropres. A la p. 137 il nous dit que « Charles-le-Chauve, en même temps qu'il concédait aux Catalans, tant *Espagnols* que *Goths*, les franchises, etc. » Pouvait-on, au IXe siècle, distinguer les descendants des Goths des Hispano-Romains? A la p. 149, il nous cite la coutume de Baeza comme limitrophe ou environnante de celle de Cuenca. A la même p. il place la coutume de Teruel dans l'énumération des coutumes de Castille et nous dit : « celle-ci située sur les confins de l'Aragon ». La province de Teruel est paraitement aragonaise et encore aujourd'hui dans le domaine foral aragonais. Il emploie (p. 464) le mot *Cerdanza*. On dit en catalan, *Cerdanya* pour désigner la Cer-

dagne : nous avons trouvé cette expression un nombre infini de fois dans les archives de Puycerda. A la p. 465, l'auteur emploie les mots *Cortès de Montblanel* : c'est *Montblanch* qu'il veut dire.

Ces critiques sont peu importantes et toutes de détail. Une observation plus sérieuse peut être faite à propos des théories historiques que M. de L. met en avant, pour justifier l'apparition du système foral dans la péninsule. Il nous dit que ce furent les nécessités de la Reconquête qui amenèrent la formation des petites municipalités, l'émiettement territorial et le fractionnement législatif. Cette opinion, pour être celle de Sanchez Roman, — et M. de L. la fait sienne, — n'en est pas plus décisive. Le morcellement s'est produit à la même époque en France, et dans beaucoup d'autres pays, sans qu'il y ait eu aucune reconquête. L'Espagne a obéi à une loi historique générale à l'Europe occidentale, et, pour la péninsule, il n'y a pas lieu de donner de raisons particulières. Le Béarn a bien aussi connu le régime foral (Fors d'Oloron) et la passagère occupation arabe n'y a été pour rien.

Toutes ces objections sont minimes. L'ouvrage est important, très juridiquement construit. De nombreux chapitres analysent la *Mejora* au point de vue du droit pur. Nous n'avons voulu insister que sur la partie historique. — IRÉNÉE LAMEIRE.

FRANZ VON LISZT. *Traité de Droit Pénal allemand*, traduit sur la 17e édit. allemande (1908) par M. René Lobstein, Paris, Giard et Brière 1911-1913, 2 vol. in-8° de XIV, 446 et 595 p. avec une préf. de M. Emile Garçon. — Il était utile que fût traduit l'ouvrage capital du grand criminaliste Listz sur le Droit Pénal allemand. Comme l'indique M. Garçon, dans la Préface qu'il a donnée à la traduction de M. Lobstein, le droit criminel « a été étudié en Allemagne pendant tout le XIXe siècle avec une ardeur qui ne s'est jamais démentie, et nulle part ailleurs, pas même en Italie, cette science n'a suscité tant d'efforts ni plus de travaux. » Or, entre tous ces travaux, le Manuel de Listz, œuvre à la fois d'enseignement et de science personnelle, est particulièrement représentatif.

Le tome premier contient l'introduction et les deux premiers livres de la partie générale : il traite sucessivement de l'histoire du Droit Pénal, des principes de la politique criminelle, des sources du Droit Pénal Impérial, de l'infraction et de la peine. A l'exposé proprement juridique du système répressif en vigueur dans l'empire allemand se mêlent des considérations historiques et philosophiques qui nous intéressent particulièrement ici. Tout d'abord au sujet de l'origine du Droit Pénal, l'auteur prend la position la plus conforme à ce que nous savons de l'histoire primitive. Il se garde en effet de rattacher, comme on le fait si communément, les premières manifestations de la peine à l'instinct de vengeance de l'individu : « L'exclusion de la communauté formée en vue de la paix ainsi que la vendetta ne sont pas une réaction de l'individu, mais une réaction de la tribu. » Et il insiste sur le caractère social et religieux du droit pénal primitif, également mis en lumière, en Allemagne par Steinmetz, en France par Mauss et Durkheim. D'après Liszt, les actes contre lesquels se tournent la réaction apparaissent constam-

ment comme une atteinte aux intérêts communs de la tribu, comme un trouble apporté à la paix, comme une violation du droit. Et de même que la paix où règne le droit est sous la sauvegarde des Dieux, ainsi la guerre qui rétablit le droit troublé est ordonnée par les Dieux. Puis, conformément à une évolution très générale, le droit pénal se laïcise peu à peu, et, par l'intermédiaire de la composition privée et publique, on arrive au système de répression sociale par l'Etat qui a prévalu historiquement, Comment s'est opéré ce passage et sous quelles influences, c'est là une question complexe et sur laquelle l'auteur ne s'arrête pas. M. P.-F. Girard dans son « *Organisation judiciaire* » a présenté à ce sujet, pour Rome, une hypothèse ingénieuse mais peu vraisemblable. Liszt se contente de remarquer que le droit romain passe avec une décision surprenante de la conception religieuse à la conception purement sociale. Quant aux peuples germaniques, ce qui les caractérise, c'est le soin tout particulier avec lequel ils ont fixé les compositions. Mais, au temps de l'apogée de la monarchie franque, ils connurent aussi la peine publique proprement dite, non toutefois sans que subsistât, en bien des cas, un droit de guerre ouverte. « Fehderecht ». La répression sociale des délits était d'ailleurs soumise aux mêmes vicissitudes que la puissance de l'Etat, et c'est ce qui en fait le double intérêt.

Ces considérations historiques très sommaires mais intéressantes à cause de l'autorité de leur auteur, nous introduisent dans l'étude de la Législation pénale allemande du XIXe siècle. Mais avant de nous en faire connaître le détail qu'il réserve pour son second volume, Liszt expose les idées directrices qui l'ont guidé dans la construction doctrinale qu'il propose. Tel est l'objet de la partie du Livre intitulée : « Principes de la politique criminelle ». Suivant lui, le but du droit est de protéger les intérêts vitaux des individus; et c'est à la volonté de tous, supérieure à celle de l'individu, qu'il appartient de créer un « ordre juridique », au sein duquel les intérêts justifiés, séparés des intérêts injustifiés, seront seuls protégés. C'est donc pour assurer l'exercice de cette « propriété juridique » constituée par la liberté, que l'Etat possède la force. Mais parmi ces intérêts ainsi protégés par le droit en général, il y en a qui sont plus particulièrement essentiels pour l'individu comme pour la collectivité : Ce sont ceux-là dont le Droit Pénal aura la garde. « Le droit pénal, écrit l'auteur, a pour mission spéciale la défense renforcée d'intérêts particulièrement dignes de protection, et ayant besoin d'une protection spéciale, défense qui a lieu par la menace et l'exécution de la peine en tant que calamité frappant le délinquant. » (p. 98). Ces intérêts défendus au moyen de la « *peine* », sont lésés par l' « *infraction* ». Infraction et peine, telles sont donc les deux notions autour desquelles se sont concentrées toutes les discussions théoriques, et dont l'analyse occupe les deux dernières parties du livre. L'auteur distingue et étudie soigneusement les éléments constitutifs de l'infraction qui est 1° : un acte, 2° : un acte illicite, 3° : un acte fautif. Au cours de cette analyse il rencontre naturellement les concepts de faute, de responsabilité, d'intention, etc., et les développements qu'il leur consacre sont, quoique rapides, toujours intéressants. On regrette cependant, et cela en particulier dans les chapitres consacrés à la peine, l'abus des divisions scolastiques et des énu-

mérations. — Ajoutons que toute une section est heureusement consacrée à la bibliographie des sources du droit pénal allemand et étranger, et que chacun des chapitres est précédé d'une bibliographie particulière.

Quant au tome II, il nous présente l'application du système. Il est exclusivement consacré à la description des diverses infractions et à l'indication de leurs sanctions dans la Législation allemande. Ces infractions peuvent porter atteinte aux intérêts juridiques de l'individu (infraction contre le corps et la vie — contre les biens moraux attachés à la personne — contre les droits d'auteurs et d'inventeurs — contre les droits patrimoniaux); et aux intérêts juridiques de la collectivité (infractions contre l'Etat — contre le pouvoir de l'Etat — contre l'administration de l'Etat). — G. DAVY.

Nous publierons dans les prochains numéros :

J. Alazard, *Les Régions de la France : Le Rouergue.*

G. Bourgin, *La Commune de 1871.*

Philippe Champault, *La Science sociale d'après Le Play et de Tourville.*

Victor Chapot, *Les Méthodes archéologiques.*

L. Davillé, *La Méthode comparative en général et en particulier dans les Études historiques.*

Lucien Febvre, *Le Développement des Langues et l'Histoire.*

A. Girard, *L'Espagne à la fin du XVIIe siècle.*

A. Guilland, *Les Études historiques en Suisse.*

Paul Lacombe, *Fragments d'une thèse sur l'influence réelle des « idées pures ».*

E. Lelong, *L'Organisation des Archives.*

P. Masson-Oursel, *Synthèse historique et Philosophie de l'Histoire*

C.-G. Picavet, *Le Pérugin et Raphaël, d'après des publications récentes.*

Henry Salomon, *De quelques publications relatives à la guerre de 1870-71.*

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

TABLES DU TOME VINGT-CINQUIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BLOCH (Marc). — Les Régions de la France : IX. L'Ile-de-France (Les pays autour de Paris), I et II. . . . . 209 et 310

BOISSONNADE (P.). Revue générale : Les Études relatives à l'histoire économique de l'Espagne et leurs résultats. L'Espagne chrétienne médiévale [711-1453] : Le commerce). 83

DOUCET (René). — Problèmes et controverses : Dans quelle mesure les œuvres historiques sont-elles condamnées à vieillir ? (A propos d'un procès récent). . 257

GIRARD (René). — Le mouvement physiocratique en France, à propos d'un ouvrage récent 201

JANKÉLÉVITCH (Dr S.). — Voir Meyer (Richard M.).

MEYER (Richard M.). — Le mouvement moral vers 1840. Contribution à l'histoire de la morale au XIXe siècle (trad. par le Dr S. Jankélévitch), II, III et IV. . . . . 26, 181 et 286

PRENTOUT (H.). — Philippe II et la Franche-Comté, à propos d'un ouvrage récent. 59

REINACH (Adolphe). Atthis. Les origines de l'État athénien, II et III . . . . 1 et 143

TCHESKIS (L.-A.). — La philosophie sociale de Pierre Lavroff, ses rapports avec le matérialisme historique (Étude critique), I et II . . . . . 129 et 267

VAN TIEGHEM (P.). — Les principaux travaux récents de littérature comparée. . 66

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Atthis. Les origines de l'État athénien, II et III, par Adolphe Reinach . . . 1 et 143
Mouvement moral (Le) vers 1840. Contribution à l'histoire de la morale au XIXe siècle, III et IV, par Richard M. Meyer (trad. par le Dr S. Jankélévitch). 26, 181 et 286
Philosophie sociale de Pierre Lavroff (La) : ses rapports avec le matérialisme historique (Étude critique), I et II, par L.-A. Tcheskis. . . . . 129 et 267
Problèmes et controverses. — Dans quelle mesure les œuvres historiques sont-elles condamnées à vieillir ? (A propos d'un procès récent), par R. Doucet . 257

REVUES CRITIQUES

Littérature comparée (Les principaux travaux récents de), par P. Van Tieghem . 66
Mouvement physiocratique (Le) en France, à propos d'un ouvrage récent, par René Girard 201
Philippe II et la Franche-Comté, à propos d'un ouvrage récent, par H. Prentout 59

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IX. — L'Ile-de-France (Les pays autour de Paris), I et II, par Marc Bloch. 209 et 310

REVUES GÉNÉRALES

Histoire économique : Espagne : Époque médiévale (711-1453), Le commerce, par P. Boissonnade 83

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Bibliographie franc-comtoise (A propos d'une) (L. Febvre). 232
Départements français (La formation des) : La Haute-Marne (H. Patry). 349
Dépopulation de la France (Notes sur la), à propos d'ouvrages récents (J. Bourdon) 228
Enseignement de l'Histoire (L') au Lycée. 224
Histoire de la pédagogie Deux contributions récentes à l' (G. Ascoli; G. Richard) 340
Histoire économique de la France (Une publication collective pour servir à l') (C Ballot) 344
Histoire littéraire (La Loi de), d'après M. Ernest Bovet (G. Ascoli) 94
Instruments de travail nouveaux (L. Halphen; L. Febvre; H. Prentout). 351
Nouvelles et publications diverses . . . . . 107, 234 et 355
Théorie et histoire économiques (Notes sur quelques ouvrages de) (G. Davy, H. Prentout, A. Girard, M. Bloch). 96

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale (jusqu'à la fin du XVIIIe siècle) :

Bollea (L.-C), *Le origini della casa di Savoia e dei suoi titoli feudali* (G. Bourgin) 365
Bratli (Ch.), *Philippe II, roi d'Espagne*, étude sur sa vie et son caractère (L. Febvre) 367
Cartwright (J.), *Isabelle d'Este, marquise de Mantoue 1474-1539*, (R. Doucet) 367
Combet (J.), *La Révolution à Nice* (H. Prentout) 373
Dubreuil (L.), *La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord* (L. Villat) 371
— *Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan* (L. V.) 372
Dureng, *Le duc de Bourbon et l'Angleterre (1723-1726)* (L. V.) 369
Grenier (A.), *Bologne Villanovienne et Étrusque, VIIIe-IVe siècles* (V. Chapot) 362
Lauer (Ph.), *Robert I et Raoul de Bourgogne* (G. B.) 366
Comte Le Nepveu de Carfort, *Du Gay Trouin* (R. G.) 369
Longnon (A.), *Origines et formation de la nationalité française* (M. Bloch) 365
Saulnier (E.), *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (1523-1590)* (R. D.) 367
Thureau-Dangin (Fr.), *Une relation de la huitième campagne de Sargon* (L. Delaporte) 361
Vermale (Fr.), *La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire d'après ses registres secrets* (H. P.) 373

Histoire des institutions et du droit :

Andreis (P. de), *La magistrature française sous l'ancien régime* (A. Fribourg) 378
Bouard (A. de), *Étude diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris* (R. D.) 377
Lacoste (G. de), *Essai sur les « Mejoras » ou avantages légitimaires dans le droit espagnol ancien* (I. Lameire) 379
Lesquier (J.), *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (V. Chapot) 375
Liszt (Fr. von), *Traité de Droit pénal allemand*, trad. par R. Lobstein, (G. Davy) 381
Luchaire (A.), *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (G. Bourgin) 376
Pirenne (H.), *Les anciennes démocraties des Pays-Bas* (L. Febvre) 377
Viollet (P.) *Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie* (G. B.) 378

Histoire économique :

Legras (H.), *Le bourgage de Caen, tenure à cens et tenure à rente, XIe-XVe siècles* (R. Doucet) 238
Lerat (G.), *Étude sur les origines, le développement et l'avenir des raffineries nantaises* (L. Villat) 242
Loutchisky (J.), *L'état des classes agricoles en France à la veille de la Révolution* (L. Febvre) 241
Marveau (J.). Voir Nardin (L.).

Milhaud (A.), *La lutte des classes à travers l'histoire et la politique* (C.-G. Picavet) 241
Nardin (L.) et Marveau (J.), *Histoire des corporations d'arts et métiers des ville et comté de Montbéliard* (L. F.). 239
Romier (L.), *Lettres et chevauchées du Bureau des finances de Caen sous Henri IV* H. Prentout 238
Sauvage (R.-N.), *L'abbaye de Saint-Martin-de-Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle* (H. P.) 236
Walther (A.), *Geldwert in der Geschichte. Ein methodologischer Versuch* (M. Bloch). 244

Histoire de la philosophie et des sciences :

Bigourdan (G.), *L'astronomie: évolution des idées et des méthodes* (A. Rey.). 248
Bohn (Dr G.), *La naissance de l'intelligence* (A. R.) 251
— *La nouvelle psychologie animale* (A. R.) 251
Guénot (L.), *La genèse des espèces animales* (A. R.). 250
Duclaux (J.), *La Chimie et la matière vivante* (A. R.) 250
Eucken (R.), *Les grands courants de la pensée contemporaine* (A. R.) . . 253
Hamelin, *Le système de Descartes* (A. R.). 245
Langlois (Ch.-V.), *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge* (A. R.) 245
Levi (A.), *La filosofia dell'assoluto in Inghelterra e in America* (Dr S. Jankelevitch). 252
Mach (E.), *La connaissance et l'erreur* (A. R.) 252
Mornet (D.), *Les sciences de la nature en France au XVIIIe siècle* (A. R.). 244
Ostwald (W.), *Esquisse d'une philosophie des sciences* (A. R.) 250
— *L'évolution d'une science : La Chimie* (A. R.) 249
Péres (J.), *L'Individualité et la Destinée* (R. Schneider). 253
Poincaré (H.), *Savants et écrivains* (A. R.) 247
Rignano (E.), *Essais de synthèse scientifique* (Dr S. J.). 247
Tannery (P.), *Mémoires scientifiques* (A. R.). 244

Histoire littéraire :

Austin de Croze, *La Chanson populaire de l'Ile de Corse* (L. Villat). . . . 123
Brunnhoffer (Dr H.), *Die schweizerische Heldensage im Zusammenhange mit der deutschen Götter- u. Heldensage* (L. Pineau). 122
Carra de Vaux (B.), *La langue étrusque, sa place parmi les langues* V. Chapot 114
Chardonchamp (G.), *La famille de Voltaire, Les Arouet* (A. Fribourg) . . 118
Chatenet (H.-E.), *Le roman et les romans d'une femme de lettres au XVIIe siècle : Mme de Villedieu (1632-1683)* (R. D.). 118
Chinard (G.), *L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle, d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne, etc.* (L. Febvre). . . 116
En collaboration, *Die romanischen Literaturen und Sprachen mit Einschluss des keltischen* (L. P.) 115
Grolimund (S.) *Volkslieder aus dem Kanton Aargau* (L. P.) 122
Lacretelle (P. de), *Les origines et la jeunesse de Lamartine* (G. Ascoli). . 118
Musset (A. de), *Œuvres choisies* (G. A. 120
Vey (Eug.), *Le Ballet Forez en de 1605 en dialecte de Saint-Étienne.* — *Le dialecte de Saint-Étienne au XVIIe siècle* (L. Febvre). 117
Wright, *A history of french literature* (G. A.) 121

D
1
R4
t.25

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY